

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Phase 1 : Etat des lieux et recueil des données

Référence	Version	Date	Auteur	Collaboration	Visa	Diffusion
22-017	A-minute	20/07/2023				
	A	07/09/2023				
	B	19/10/2023				
	C	29/04/2024				

SOMMAIRE

1 Présentation générale de la collectivité et du service	5	2.12.1 Alimentation en eau potable	51
1.1 Généralité	5	2.12.2 Eau brute – irrigation et arrosage	51
1.2 Statuts administratifs	5	2.12.3 Baignade et sports d'eaux vives	52
1.3 Organisation générale des services	6	2.12.4 Pêche	52
1.4 Organisation de la Direction de l'eau et de l'assainissement	6	2.13 Synthèse des Infrastructures et enjeux environnementaux	54
1.5 Modalités de gestion de l'assainissement	7		55
1.6 Règlements de service	7		
1.7 Tarification.....	7		
1.8 Nombre d'abonnés et volume assujetti	7		
1.9 Infrastructures et fonctionnement général	10		
1.10 Conventions de raccordement à la step de maera.....	10		
2 Contexte environnemental.....	12	3 Urbanisme et population	56
2.1 Situation géographique et paysages	12	3.1 Urbanisme.....	56
2.2 Contexte topographique	12	3.2 Données démographiques.....	56
2.3 Contexte climatique	13	3.2.1 Logements	56
2.4 Contexte géologique	14	3.2.2 Population permanente	57
2.5 Contexte hydrogéologique.....	16	3.2.3 Population saisonnière	57
2.5.1 Masses d'eau souterraine et entités hydrogéologiques	16	3.3 Synthèse de la population en pointe à l'échelle du territoire	57
2.5.2 Situation par commune.....	18		
2.5.3 Suivi quantitatif	18		
2.6 Périmètres de protection des captages	19	4 Activités et Industries.....	58
2.7 Contexte hydrographique	22	4.1 Les activités susceptibles de produire des rejets non domestiques	58
2.7.1 Bassins-versants et masses d'eau superficielles	22	4.2 Listing des conventions et autorisations de rejet	59
2.7.2 Situation par commune.....	24		
2.7.3 Suivi de la qualité.....	25	5 Etat des lieux du patrimoine assainissement	60
2.7.4 Suivi quantitatif	33	5.1 Synthèse des études antérieures et avancement des travaux	60
2.8 Zones inondables	33	5.1.1 Eaux claires parasites mises en évidence dans les études antérieures	60
2.9 Occupation des sols	35	5.1.2 Réseaux	61
2.10 Patrimoine environnemental	36	5.1.3 Stations d'épuration	62
2.11 Contexte réglementaire – Documents cadre	43	5.2 Campagne de reconnaissance des réseaux et inspections des ouvrages	64
2.11.1 Directive Cadre sur l'Eau (DCE).....	43	5.2.1 Reconnaissance des réseaux	64
2.11.2 SDAGE Rhône – Méditerranée	43	5.2.2 Reconnaissance des ouvrages	64
2.11.3 Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux (SAGE)	45	5.2.3 Synthèse des données réseaux	64
2.11.4 Contrats de milieu.....	45	5.2.4 Synthèse des ouvrages particuliers	69
2.11.5 Contrats Grand Cycle	46	5.3 Mise à jour des données « station d'épuration »	74
2.11.6 Plans de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE)	46		
2.11.7 Zones de répartition des eaux (ZRE)	47	6 Analyse du fonctionnement général des ouvrages épuratoires	77
2.11.8 Zones de sauvegarde	47	6.1 Population raccordée	77
2.11.9 Zones sensibles à l'eutrophisation	49	6.1.1 Taux de raccordement	77
2.11.10 Zones vulnérables (Directive Nitrates)	49	6.1.2 Variation saisonnière	77
2.12 Usages de l'eau	51	6.1.3 Volume d'eaux usées théorique produit	78

8.3	Localisation des secteurs en assainissement non collectif	103
8.4	Situation des ANC vis-à-vis des périmètres de protection de la ressource en eau	104
9	Synthese phase 1.....	106

1 PRESENTATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE ET DU SERVICE

1.1 GENERALITE

GENERALITE	
Nom de la collectivité	Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (Ci-après notée CCGPSL)
Type de collectivité	Communauté de Communes
Date de création	7 décembre 2009 (arrêté préfectoral) 1 janvier 2010 (entrée en vigueur)
Siège	Saint Mathieu de Tréviers
Communes membres dès le 1 ^{er} janvier 2010, sauf (*) au 1 ^{er} janvier 2013	<p>36 communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assas - Buzignargues (*) - Causse-de-la-Selle - Cazevieille - Claret - Combaillaux - Ferrières-les-Verreries - Fontanès - Guzargues - Lauret - Les Matelles - Le Triadou - Mas-de-Londres - Murles - Notre-Dame-de-Londres - Pégairolles-de-Buèges - Rouet - Saint-André-de-Buèges - Saint-Bauzille-de-Montmel - Saint-Clément-de-Rivière - Sainte-Croix-de-Quintillargues - Saint-Gély-du-Fesc - Saint-Hilaire-de-Beauvoir (*) - Saint-Jean-de-Buèges - Saint-Jean-de-Cornies (*) - Saint-Jean-de-Cuculles - Saint-Martin-de-Londres - Saint-Mathieu-de-Tréviers - Saint-Vincent-de-Barbeyrargues - Sauteyrargues - Teyran - Vacquières - Vailhauquès - Valflaunès - Viols-en-Laval - Viols-le-Fort

1.2 STATUTS ADMINISTRATIFS

Les domaines dans lesquels la communauté de communes intervient, communément appelés ses « compétences », sont retranscrits aux termes d'un document intitulé « statuts ». Ils sont fixés par arrêté préfectoral conformément aux délibérations prises par la communauté de communes et par ses communes membres.

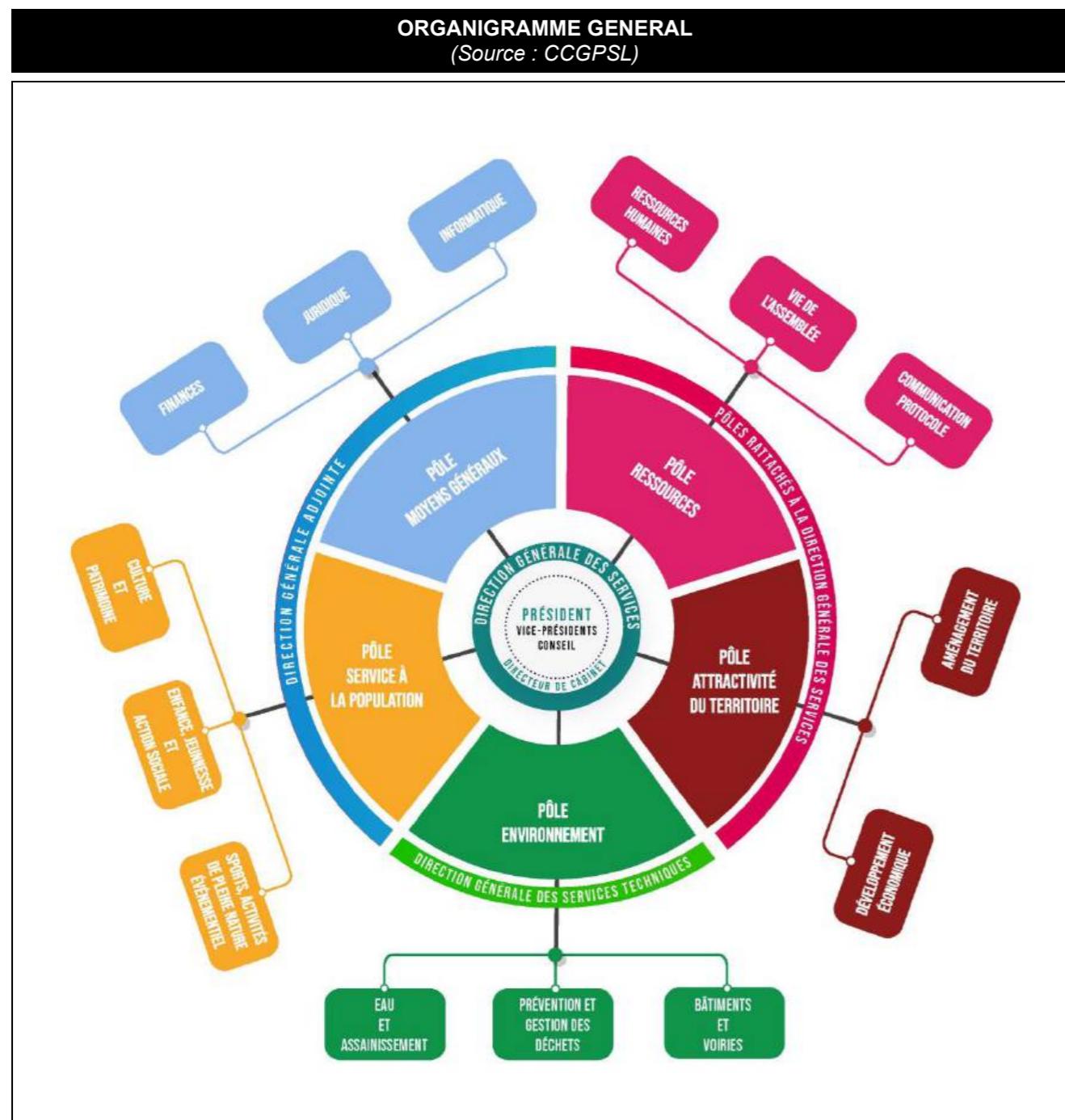
STATUTS EN VIGUEUR	
Arrêté préfectoral de référence	Numéro : 2022-09-DRCL-0361 Date : 15 septembre 2022
Compétences obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de l'espace communautaire - Actions de développement économique - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations [...] - Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs [...] - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Plan climat-air-énergie territorial - Assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) [...] - Eau [...]
Compétences supplémentaires	<p><u>Compétences exercées sans limitation de périmètre, ne nécessitant pas de définition de l'intérêt communautaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Animations sportives, culturelles, touristiques et de loisirs - Chambre funéraire intercommunale - Eau brute à destination de la consommation non humaine dans le cadre du schéma directeur eau brute - Participation à une convention France Services et définition des obligations de services publics y afférentes [...] <p><u>Compétences dont le périmètre est défini par l'intérêt communautaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Compétence relatives à la thématique eau définie à l'article L211-7 du Code de l'Environnement [...] - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie - Politique du logement et du cadre de vie - Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire - Construction, entretien, fonctionnement, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire - Action sociale

L'« Assainissement des eaux usées (collectif et non collectif) » est inscrit en tant que compétence obligatoire de la CCGPSL. Cette compétence est exercée par la CCGPSL depuis le 1er janvier 2018.

1.3 ORGANISATION GENERALE DES SERVICES

L'organigramme des services de la CCGPSL est présenté ci-dessous.

La principale entité sollicitée au cours de la réalisation du présent Schéma Directeur est la Direction de l'eau et de l'assainissement (pôle environnement).

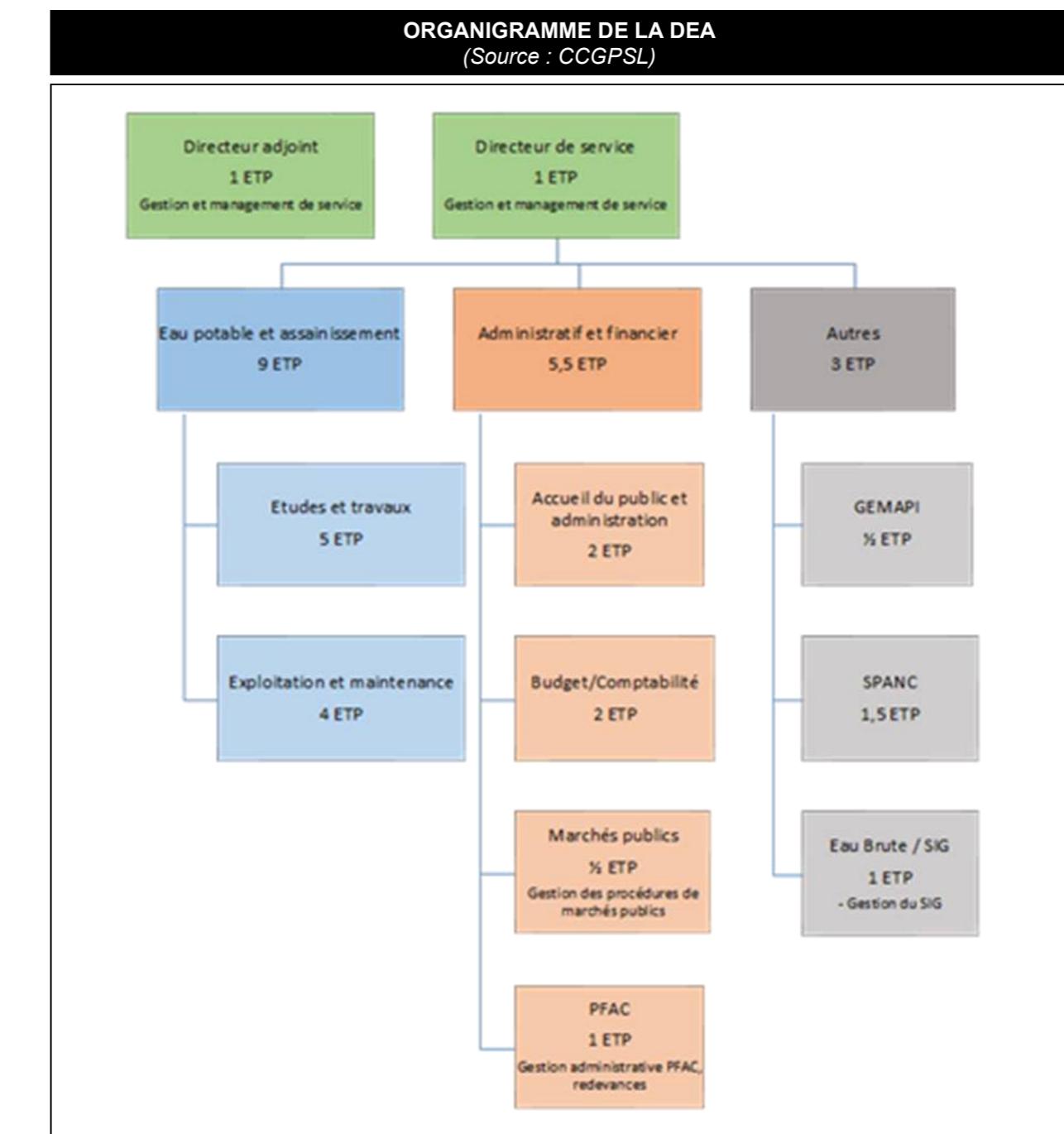


1.4 ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les locaux administratif et technique de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) de la CCGPSL sont situés sur la commune des Matelles.

Les moyens humains sont mutualisés pour assurer la gestion en régie des compétences eau potable et assainissement, selon l'organigramme ci-après qui regroupe 19,5 ETP (équivalents temps-plein) :

- Direction : 2 ETP
- Service administratif et financier : 5,5 ETP
- Services techniques : 12 ETP



1.5 MODALITES DE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup exerce la compétence Assainissement depuis le 1^{er} janvier 2018 :

- **L'Assainissement collectif pour 33 des 36 du territoire** - les 3 communes de Ferrières les Verreries, Saint André de Buèges et Viols en Laval étant exclusivement en Assainissement Non Collectif
- **L'Assainissement non collectif sur l'ensemble des 36 communes**

En 2022, l'exploitation du service Assainissement Collectif est assurée :

- **En régie par la CCGPSL pour 22 communes**
- **En délégation de service public (DSP) pour 11 communes**
 - SAUR : 10 communes (8 contrats distincts)
 - VEOLIA : 1 commune (1 contrat)

Au 1^{er} janvier 2025, l'exploitation sera assurée en régie par la CCGPSL sur l'ensemble du territoire.

L'Assainissement non collectif est géré par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

1.6 REGLEMENTS DE SERVICE

Les communes exploitées en régie par la CCGPSL disposent d'un règlement de service commun, contrairement aux communes en DSP qui disposent de règlements de service individuels en fonction des contrats d'affermage.

De manière simplifiée :

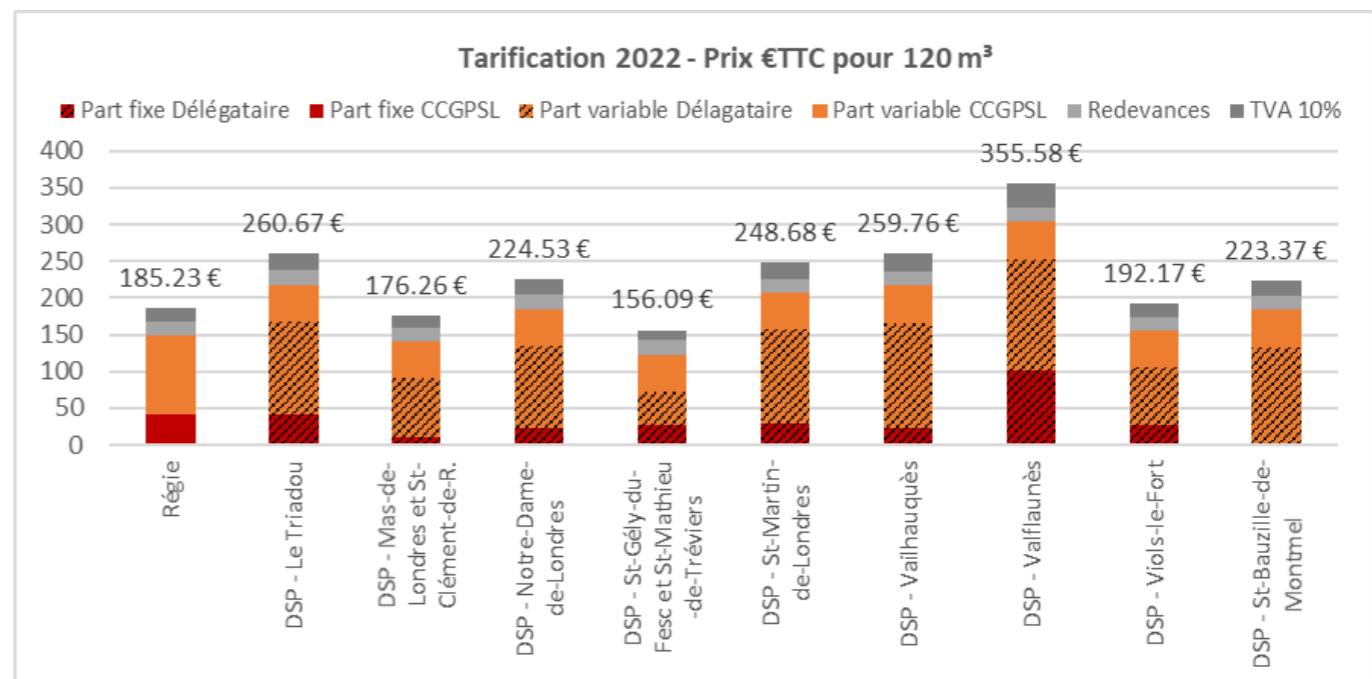
- L'exploitant s'engage à prendre en charge les eaux usées en vue de leur traitement, à assurer une continuité de service ainsi qu'une assistance, à réaliser les travaux de création et d'entretien des branchements.
- L'abonné s'engage à se conformer aux dispositions du règlement de service, notamment l'interdiction de rejet dans le réseau public d'autres substances que les eaux usées domestiques et assimilables, et l'obligation de paiement des factures.

Les différents articles du règlement de service des communes en régie sont listés ci-après :

- 1. LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (avec notamment : la définition des eaux admises, les engagements de l'exploitant et les obligations des usagers)
- 2. VOTRE CONTRAT (modalités de souscriptions et de résiliation...)
- 3. VOTRE FACTURE (présentation des éléments de la facture, évolution des tarifs, modalités de paiement)
- 4. LE RACCORDEMENT (obligation de raccordement et demande de raccordement)
- 5. LE BRANCHEMENT (description, modalités d'installation, mise en service, entretien et renouvellement...)
- 6. LES INSTALLATIONS PRIVEES (description, modalités d'installation, contrôle, entretien et renouvellement...)
- 7. DISPOSITIONS D'APPLICATION
- ANNEXES (Demande de devis de branchement, Schéma de raccordement, déclaration de raccordement, demande de rétrocession des réseaux privés, demande de contrôle des réseaux privés, bordereau de prix des prestations courantes à l'usager).

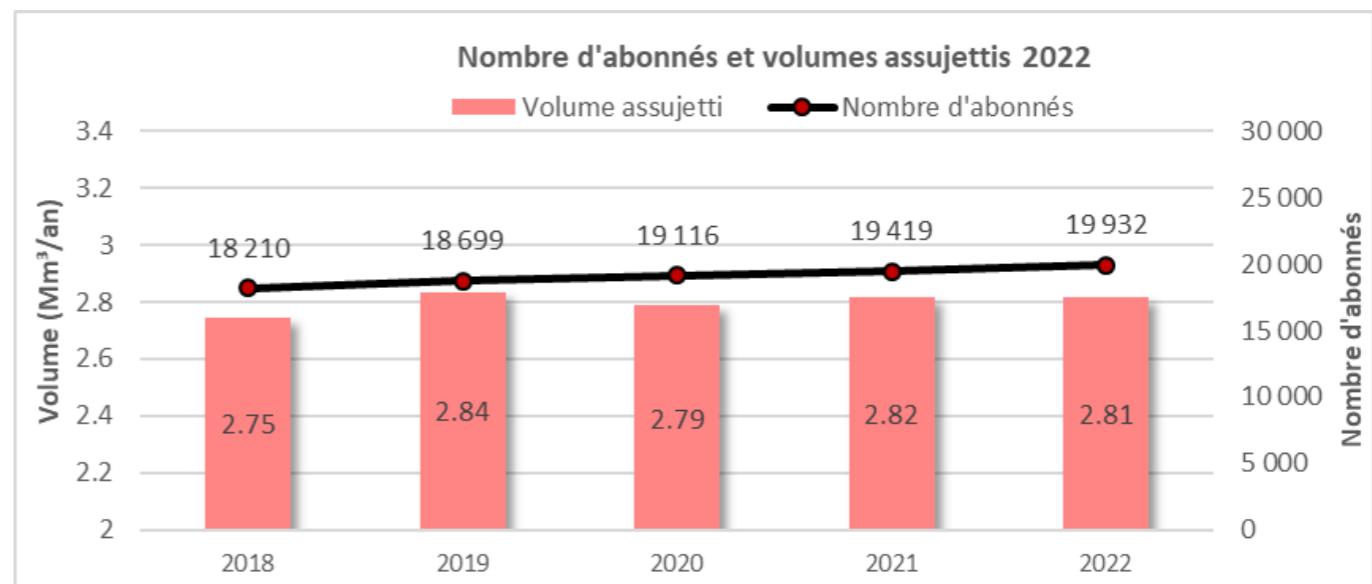
1.7 TARIFICATION

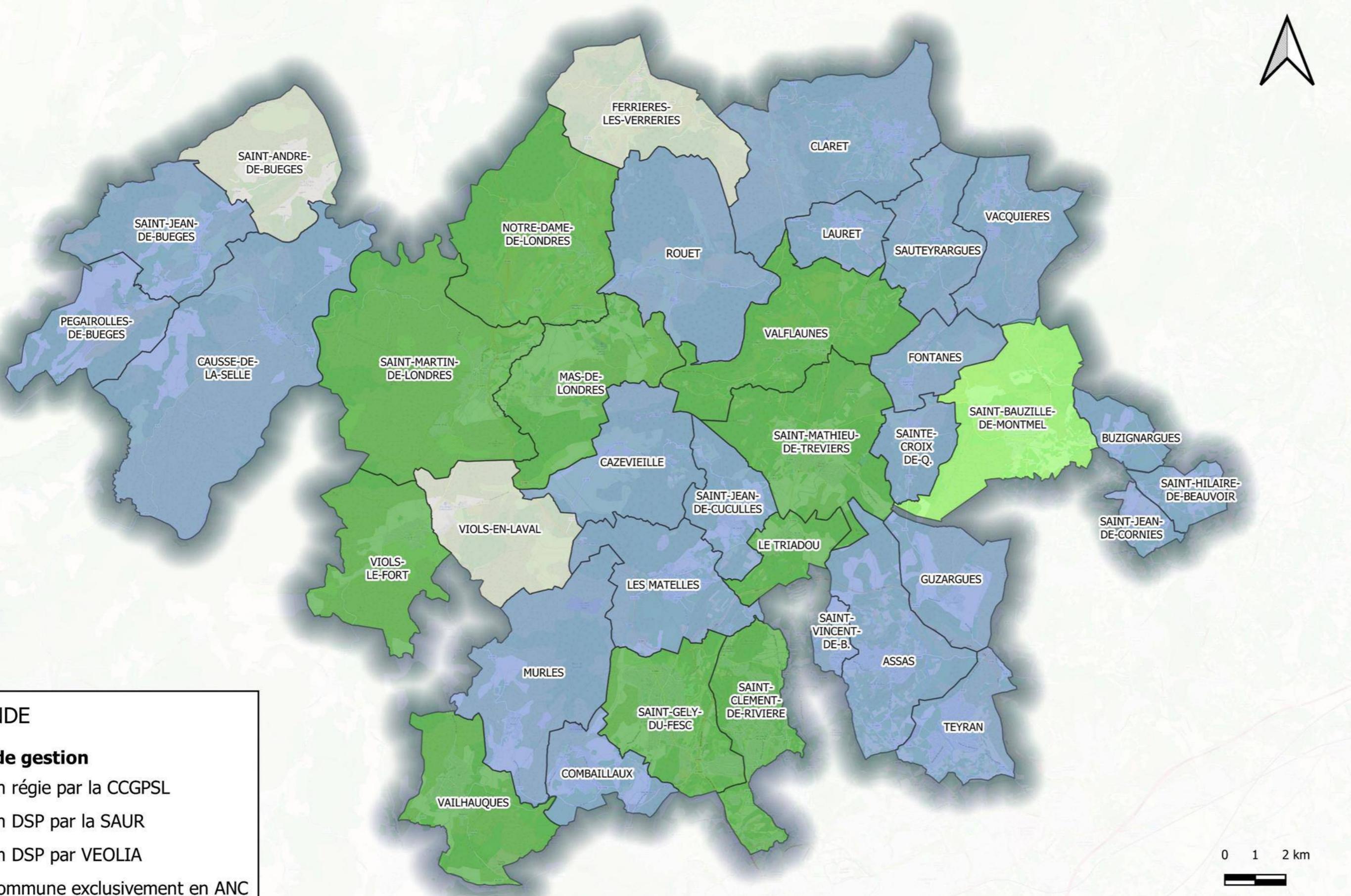
Plusieurs tarifications du service Assainissement Collectif existent en fonction du mode de gestion et du contrat d'affermage.



1.8 NOMBRE D'ABONNES ET VOLUME ASSUJETTI

En 2022, **19 932 abonnés** sont dénombrés sur le territoire, pour un volume assujetti total de **2 814 931 m³**. Le graphique ci-après montre l'évolution sur les 5 dernières années, depuis la prise de compétence par la CCGPSL.





LEGENDE

Mode de gestion

- En régie par la CCGPSL
- En DSP par la SAUR
- En DSP par VEOLIA
- Commune exclusivement en ANC

0 1 2 km



MODALITE DE GESTION, REGLEMENT DE SERVICE, TARIFICATION ET NOMBRE D'ABONNES 2022

Commune	Nombre d'abonnés	Volume assujetti	Modalité de gestion	Exploitant	Date de fin de contrat	Règlement de service	Tarification				
							Abonnement (€HT/an)	Prix du m ³ (€HT/m ³)	Redevances (€ HTVA/m ³)	TVA applicable	Prix pour 120 m ³ (€ TTC/m ³)
Assas	384	47 249	Régie	CCGPSL	/	28/09/2021	41.91 € (CCGPSL)	0.894 € (CCGPSL)	0.16 €	10%	1.54 €
Buzignargues	133	14 536									
Causse-de-la-Selle	183	11 516									
Cazevieille	89	18 972									
Claret	657	70 713									
Combaillaux	754	102 181									
Fontanès	133	17 592									
Guzargues	163	20 954									
Lauret	206	23 346									
Les Matelles	860	110 618									
Murles	120	15 403									
Pégairolles-de-Buèges	68	2 834									
Rouet	19	1 305									
Sainte-Croix de-Quintillargues	371	50 165									
Saint-Hilaire-de-Beauvoir	169	19 979									
Saint-Jean-de-Buèges	207	10 559									
Saint-Jean-de-Cornies	313	36 121									
Saint-Jean-de-Cuculles	68	6 271									
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	325	45 924									
Sauteyrargues	120	9 811									
Teyran	2 019	294 900									
Vacquières	260	27 270									
Le Triadou	277	31 016	DSP	SAUR	31/12/2024	02/12/2010	41.94 € (SAUR)	1.4653 € (0.422 € CCGPSL + 1.0433 € SAUR)	0.16 €	10%	2.17 €
Mas-de-Londres	221	22 140	DSP	SAUR	31/12/2024	09/11/2021	10.00 € (SAUR)	1.092 € (0.422 € CCGPSL + 0.670 € SAUR)	0.16 €	10 %	1.47 €
Saint-Clément-de-Rivière	1 922	416 065									
Notre-Dame-de-Londres	190	15 414	DSP	SAUR	31/12/2024	13/12/2012	22.92 € (SAUR)	1.35 € (0.422 € CCGPSL + 0.928 € SAUR)	0.16 €	10 %	1.87 €
Saint-Gély-du-Fesc	4 588	695 175	DSP	SAUR	31/12/2024	09/02/2021	26.46 € (SAUR)	0.802 € (0.422 € CCGPSL + 0.380 € SAUR)	0.16 €	10 %	1.30 €
Saint-Mathieu-de-Tréviers	1 778	272 374									
Saint-Martin-de-Londres	1 104	136 154	DSP	SAUR	31/12/2024	28/11/2012	28.10 € (SAUR)	1.4898 € (0.422 € CCGPSL + 1.0678 € SAUR)	0.16 €	10%	2.07 €
Vailhauquès	1 139	161 566	DSP	SAUR	31/12/2028	14/12/2016	23.19 € (SAUR)	1.6146 € (0.422 € CCGPSL + 1.1926 € SAUR)	0.16 €	10%	2.16 €
Valflaunès	241	30 266	DSP	SAUR	31/12/2024	01/08/2011	101.36 € (SAUR)	1.6891 € (0.422 € CCGPSL + 1.2671 € SAUR)	0.16 €	10%	2.96 €
Viols-le-Fort	453	32 607	DSP	SAUR	31/12/2024	09/11/2012	27.70 € (SAUR)	1.065 € (0.422 € CCGPSL + 0.643 € SAUR)	0.16 €	10 %	1.60 €
Saint-Bauzille-de-Montmel	398	43 935	DSP	VEOLIA	31/12/2023	06/10/2011	0.00 €	1.5322 € (0.422 € CCGPSL + 1.1102 € VEOLIA)	0.16 €	10%	1.86 €
Ferrières-les-Verreries	Assainissement Non Collectif exclusif										
Saint-André-de-Buèges											
Viols-en-Laval											

1.9 INFRASTRUCTURES ET FONCTIONNEMENT GENERAL

Les chiffres-clés des infrastructures d'Assainissement Collectif sur le territoire sont les suivants :

- **43 systèmes d'assainissement**
- **41 stations d'épuration**
- **2 interconnexions (transfert des effluents vers une collectivité voisine)**
- **78 postes de refoulement sur réseau (hors enceinte STEP)**
- **27 trop-pleins ou déversoirs d'orage sur réseau (hors enceinte STEP)**
- **388,1 km de réseau hors branchements**
- **11 833 regards de visite**

La majorité des communes possèdent leur station de traitement des eaux usées et leur réseau indépendant sur le territoire communal (à l'exception de la station d'épuration du village de Saint Vincent de Barbeyrargues située sur la commune voisine d'Assas, et la station d'épuration de Saint Hilaire de Beauvoir située sur la commune voisine de Galargues - en dehors du territoire de la CCGPSL).

Certaines communes possèdent 2 voire 3 systèmes. C'est le cas de Claret, Notre Dame de Londres, Pégairolles de Buèges, Saint Bauzille de Montmel, Saint Martin de Londres, Saint Vincent de Barbeyrargues, Sauteyrargues (2 systèmes) et Valflaunès (3 systèmes).

Les communes d'Assas et Teyran ne possèdent pas de station d'épuration. Leur réseau d'assainissement est interconnecté avec celui de Montpellier 3M : les effluents sont acheminés jusqu'à la station d'épuration de Maera.

1.10 CONVENTIONS DE RACCORDEMENT A LA STEP DE MAERA

Par conventionnement avec la Métropole de Montpellier en date du 27/05/2020, les effluents d'Assas et de Teyran sont raccordés au système de collecte et de traitement de la station d'épuration « Maera ».

Cette convention, valable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2028, précise les modalités techniques et financières du transfert et du traitement des effluents.

Les lieux de prise en charge des effluents sont ainsi définis :

- Assas → A l'amont du poste de refoulement du Perret qui renvoie la totalité des effluents de la commune dans le collecteur dit du Salaison (le poste, la conduite de refoulement et le collecteur gravitaire du Salaison étant propriété de la Métropole).
- Teyran → A l'amont immédiat des 9 regards de raccordement des réseaux de collecte de Teyran sur le collecteur dit du Salaison.

La convention est établie pour les charges de temps sec limites suivantes :

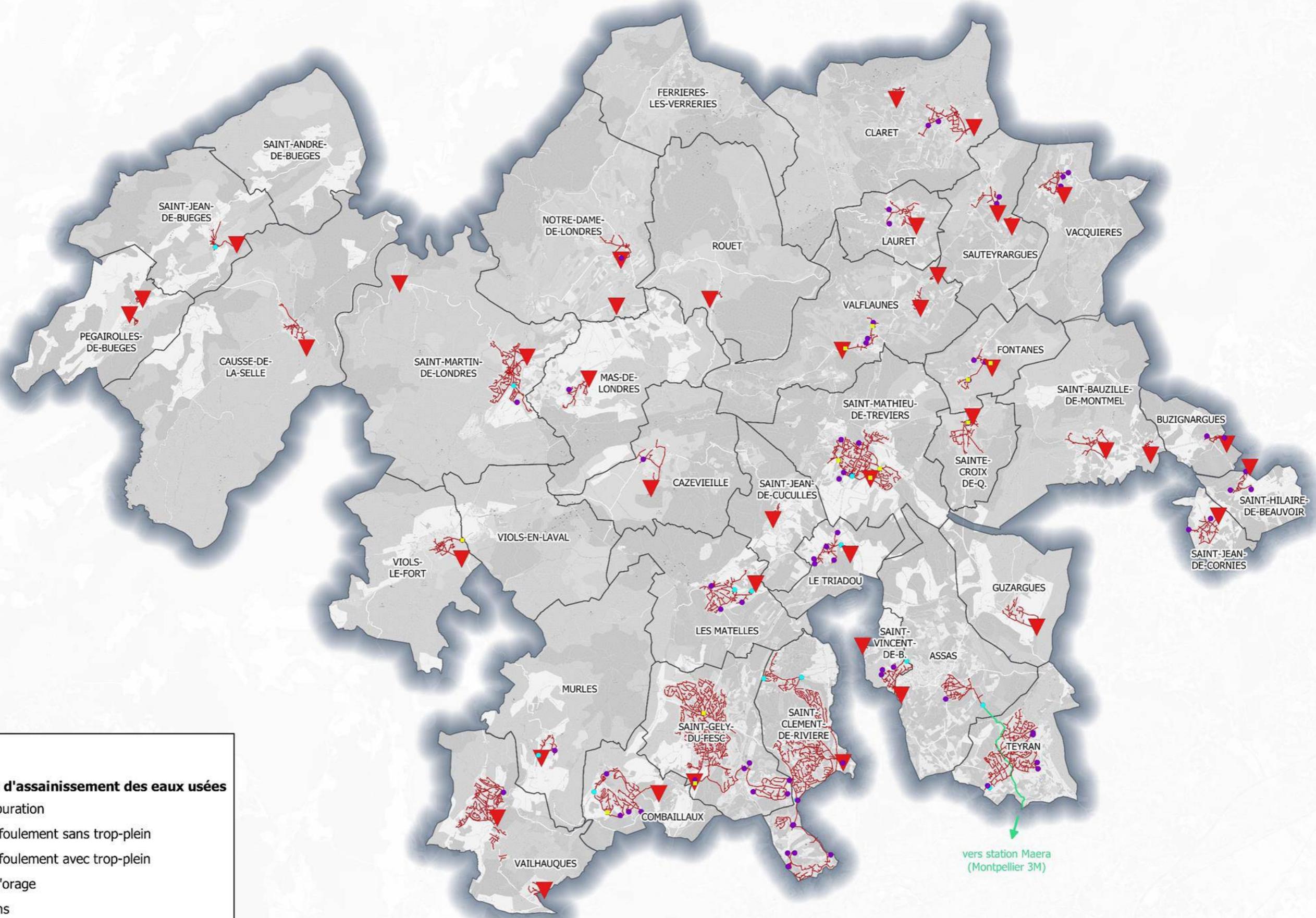
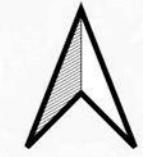
Charge en DBO5 (60g/j/EH)	
Moyenne annuelle dénommée capacité souscrite au titre d'Assas	2 240 EH
Moyenne annuelle dénommée capacité souscrite au titre de Teyran	5 500 EH
Moyenne annuelle dénommée capacité souscrite totale	7 740 EH

La convention garantie toutefois la prise en charge des charges supplémentaires susceptibles d'être générées à l'avenir sur les deux communes, sous réserve d'une majoration des participations financières.

Le contrôle des charges transférées est effectué à partir des 2 points caractéristiques du réseau suivants :

- Le poste de refoulement de Perret, en aval de la commune d'Assas.
- Une chambre de mesure sur le collecteur du Salaison, en aval immédiat de la limite communale de Teyran.

Infrastructures d'assainissement collectif



2 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGES

SITUATION GEOGRAPHIQUE ET PAYSAGES	
Région	Occitanie
Département	Hérault (34)
Carte de localisation au sein du département	
Superficie	575 km ²
Altitudes	Min : 39 m NGF (Saint Hilaire de Beauvoir, extrémité Est du territoire) Max : 940 m NGF (Saint André de Buèges, extrémité nord-ouest du territoire)
Paysages	<p>Le paysage est marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La végétation essentiellement sous forme de garrigues et pinèdes - Les points culminants : le Pic Saint-Loup, l'Hortus et la montagne de la Séranne, - La traversée de deux fleuves : l'Hérault et le Lez - L'activité viticole très répandue sur le territoire.

2.2 CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

SUPERFICIE ET ALTITUDES PAR COMMUNE (Sources : Wikipédia, INSEE, IGN)			
Communes	Superficie (ha)	Altitude min (m)	Altitude max (m)
Assas	1 911	59	164
Buzignargues	461	40	133
Causse de la Selle	4 518	68	640
Cazevieille	1 621	160	658
Claret	2 827	135	410
Combaillaux	905	64	275
Ferrières Les Verreries	1 742	206	421
Fontanès	818	88	241
Guzargues	1 173	80	209
Lauret	667	130	408
Le Triadou	630	63	142
Les Matelles	1 681	60	300
Mas de Londres	1 906	167	400
Murles	2 406	80	298
Notre Dame de Londres	2 814	126	426
Pégairolles de Buèges	1 335	160	780
Rouet	2 476	179	500
Saint André de Buèges	1 525	119	940
Saint Bauzille de Montmel	2 152	62	320
Saint Clément de Rivière	1 273	46	146
Sainte Croix de Quintillargues	662	104	321
Saint Gély du Fesc	1 651	71	264
Saint Hilaire de Beauvoir	469	39	86
Saint Jean de Buèges	1 690	144	806
Saint Jean de Cornies	311	50	124
Saint Jean de Cuculles	909	80	486
Saint Martin de Londres	3 820	91	488
Saint Mathieu de Tréviers	2 192	78	400
Saint Vincent de Barbeyrargues	224	65	161
Sauteyrargues	1 276	104	290
Teyran	1 003	45	122
Vacquières	1 474	85	206
Vailhauquès	1 612	76	298
Valflaunès	2 104	109	640
Viols en Laval	1 603	186	320
Viols le Fort	1 673	157	535
Total Territoire CCGPSL	57 514	39	940

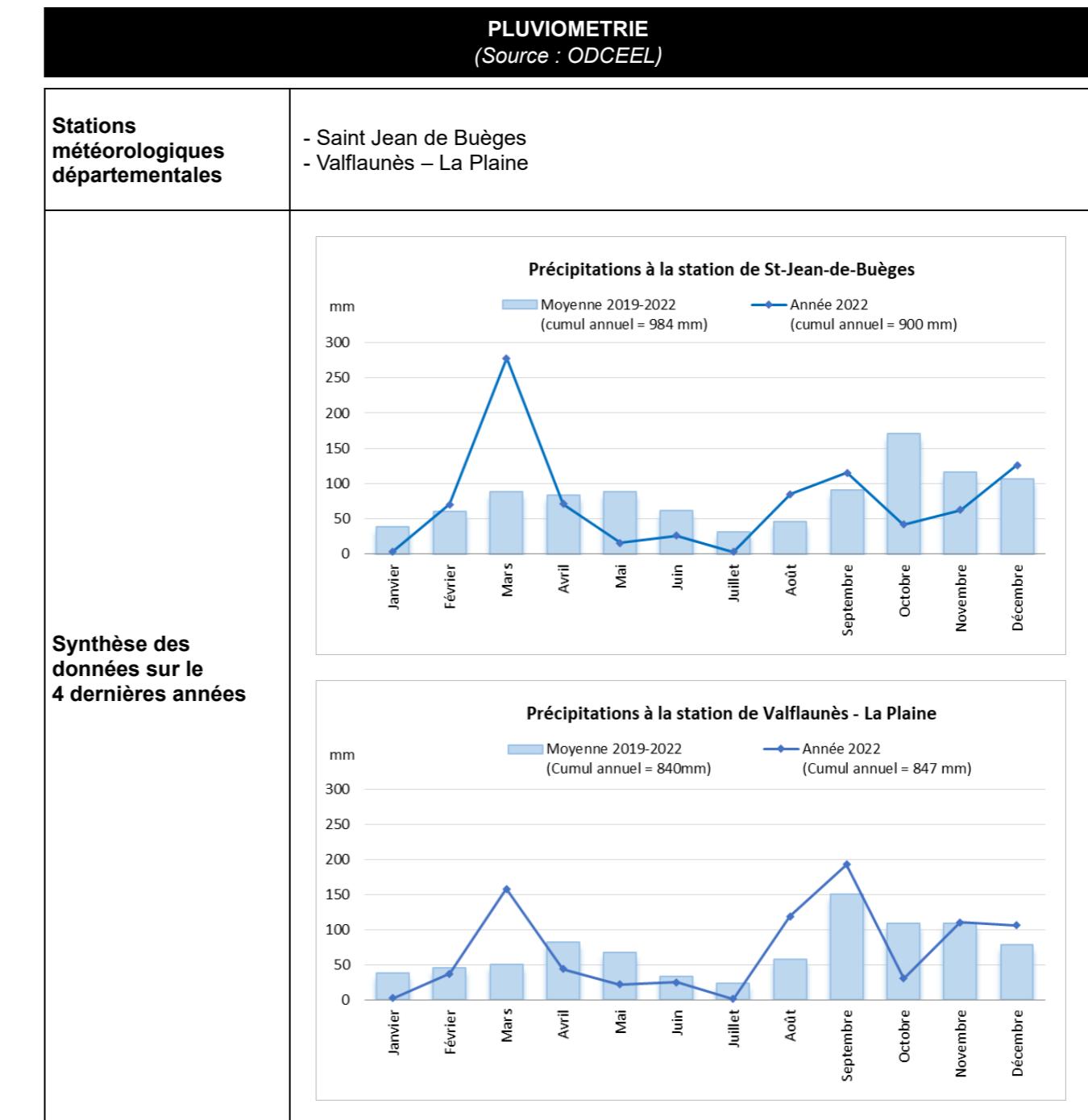
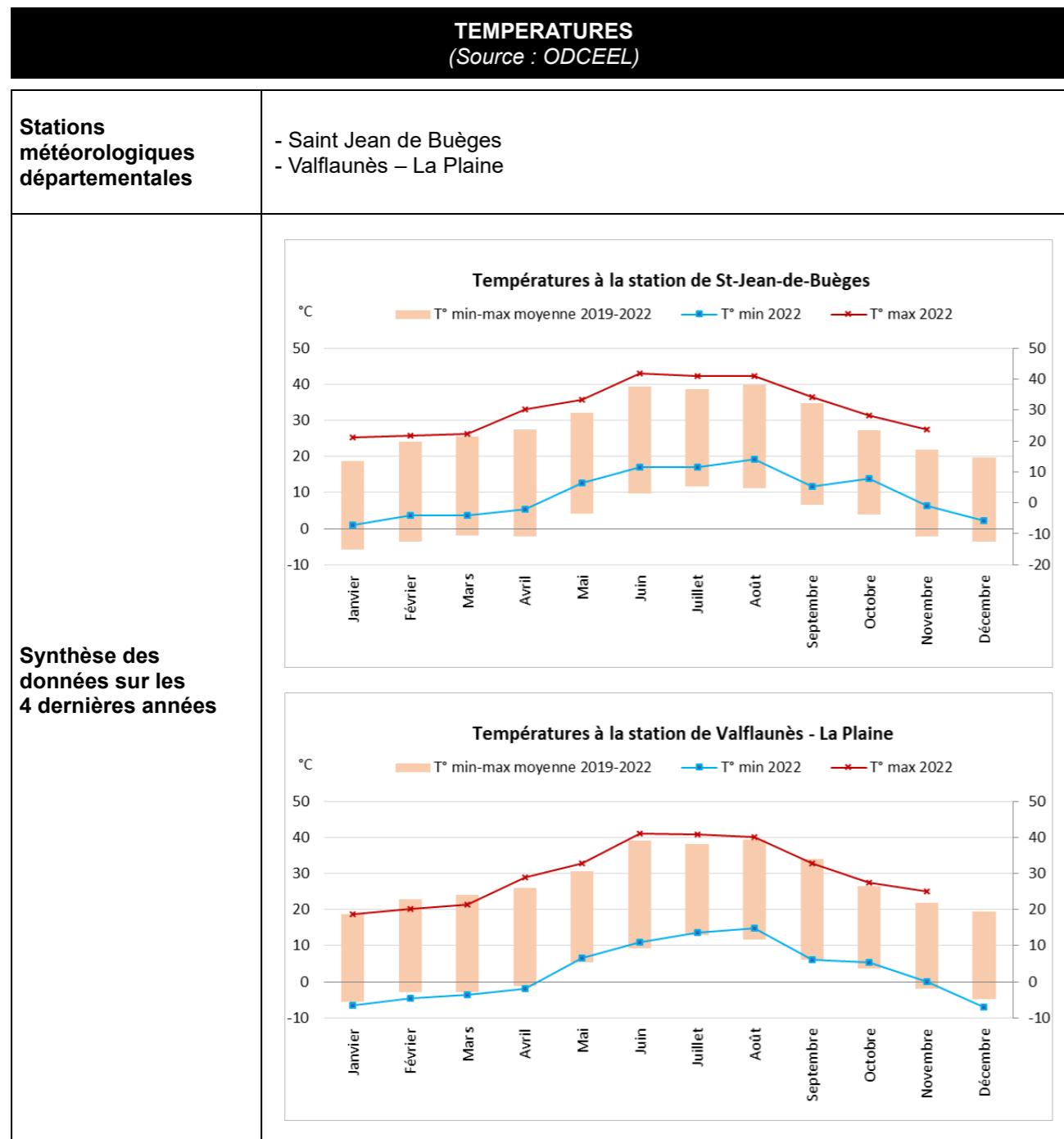
2.3 CONTEXTE CLIMATIQUE

Le climat du territoire est sous influence **méditerranéenne**, avec des hivers relativement doux, des étés chauds, et des pluies irrégulières :

- Faible pluviométrie estivale : précipitations orageuses, courtes et très localisées
- Intersaisons marquées par des précipitations, en particulier les mois de septembre à novembre qui peuvent faire l'objet d'épisodes dits cévenols.

Sur le territoire de la CCGPSL, le Conseil Départemental de l'Hérault assure le suivi continu des températures et de la pluviométrie au droit de 2 stations météorologiques départementales : Saint Jean de Buèges et Valflaunès - La Plaine. Les données, mises à disposition du public via le site internet de l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement Littoral (ODCEEL), sont en partie synthétisées ci-dessous. Pour précisions, l'ODCEE recense 6 autres stations sur le territoire, mais dont la période de suivi est achevée.

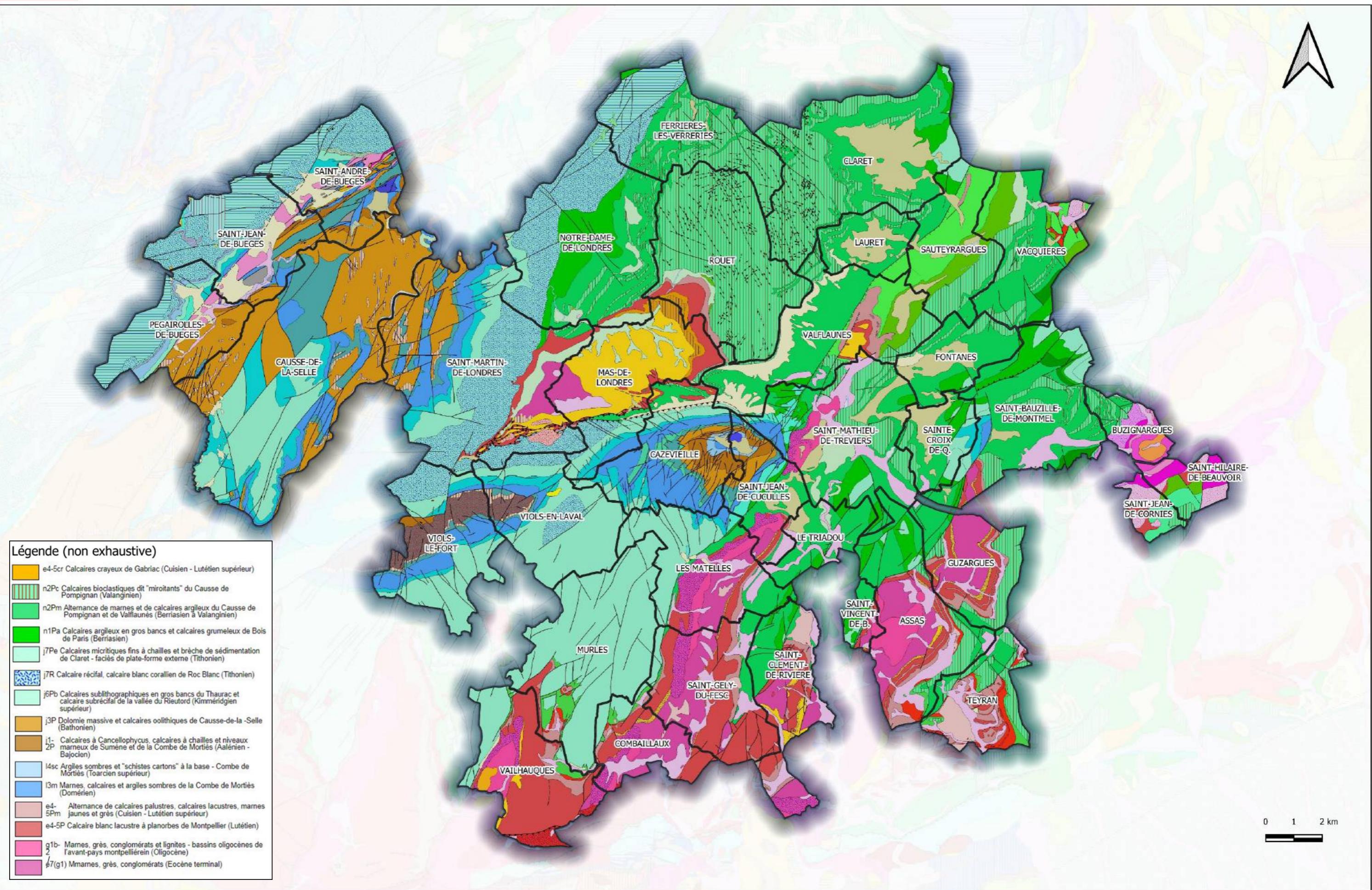
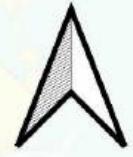
A noter également que 5 pluviomètres sont suivis en continu par la SAUR dans le cadre de l'exploitation des réseaux d'assainissement du territoire, à Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Martin de Londres, Saint Mathieu de Tréviers et Vailhauquès.



2.4 CONTEXTE GEOLOGIQUE

CONTEXTE GEOLOGIQUE <i>(Sources : Carte géologique, Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon)</i>	
Histoire géologique	<ul style="list-style-type: none">La géologie du territoire est essentiellement héritée de l'ère secondaire (de - 250 à - 65 millions d'années) : C'est une longue période calme de près de 200 millions d'années, sans surrection de montagnes, au cours de laquelle s'accumulent au fond des mers chaudes et peu profondes d'énormes épaisseurs de calcaires issus des animaux marins.Le territoire est également marqué par l'ère tertiaire (entre - 65 et - 1,8 millions d'années) : C'est une période riche en événements tectoniques, à l'origine de la formation d'une nouvelle chaîne de montagnes pyrénéo-provençale ; elle provoque par contrecoup la déformation des dépôts calcaires issus de l'ère secondaire et la surrection du Pic Saint-Loup. Mais vers -30 millions d'années, la mer Méditerranée commence à se former, provoquant l'érosion intense de la chaîne pyrénéo-provençale jusqu'à sa disparition complète ; au Miocène la mer envahit la plaine littorale jusqu'aux premiers contreforts des garrigues.
Principales formations géologiques rencontrées et localisation	<ul style="list-style-type: none">Calcaires jurassiques et dépôts particuliers tels que les marnes noires et les dolomies du Causse de la Selle, du Causse de Viols le Fort et du Pic Saint-Loup <i>Secteur ouest et centre du territoire, à dominante bleue sur la carte géologique ci-après</i>Calcaires crétacés du Causse d'Hortus et des garrigues de Saint Mathieu de Tréviers <i>Secteur nord-est du territoire, à dominante verte sur la carte géologique</i>Calcaires, marnes et grès de l'Eocène et l'Oligocène <i>Secteur sud du territoire, à dominante rouge/rose sur la carte géologique</i>

Contexte géologique



2.5 CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

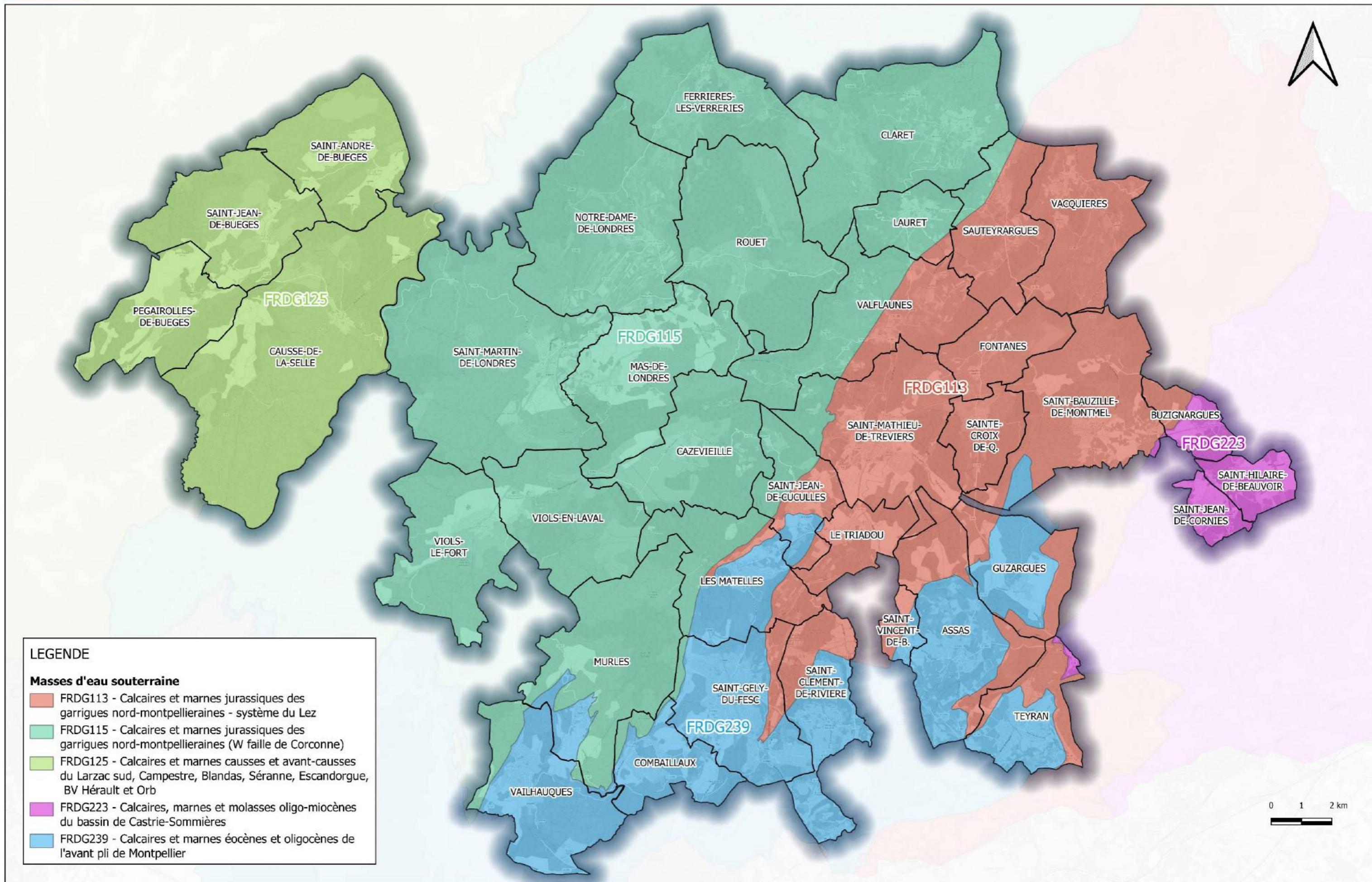
2.5.1 Masses d'eau souterraine et entités hydrogéologiques

5 masses d'eau souterraine (SDAGE) et 8 entités hydrogéologiques (BDLISA) sont recensées sur le territoire de la CCGPSL.
Leurs états et les objectifs définis dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 sont présentés ci-après.

CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE (Sources : SDAGE RM 2022-2027, BDLISA)													
Code	Libellé	Masses d'eau souterraine						Entités hydrogéologiques (BDLISA)					
		Etat quantitatif		Etat chimique		Paramètre(s) faisant l'objet d'une adaptation	Vulnérabilité	Code	Libellé	Nature	Etat	Thème	Milieu
FRDG113	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpelliennes - système du Lez	Médiocre	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	/	Très forte sur les affleurements Moyenne sous couverture	631AG	Calcaires et marnes du Jurassique moyen au Berriasien du compartiment oriental de la source du Lez	Système aquifère	A parties libres et captives	Sédimentaire	Karstique
FRDG115	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpelliennes (W faille de Corconne)	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	/	Très forte sur les affleurements Moyenne sous couverture	631AF	Calcaires et marnes du Jurassique moyen au Berriasien du compartiment occidental de la source du Lez	Système aquifère	A nappe libre	Sédimentaire	Karstique
								631AJ	Calcaires éocènes du bassin de Saint Martin de Londres	Domaine hydrogéologique	A parties libres et captives	Sédimentaire	Matricielle / fissures
								631AH	Calcaires du Crétacé inférieur du Causse de l'Hortus	Système aquifère	A parties libres et captives	Sédimentaire	Karstique
FRDG125	Calcaires et marnes causses et avant-causses du Larzac sud, Campestre, Blandas, Séranne, Escandorgue, BV Hérault et Orb	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	/	Forte	631AA	Calcaires jurassiques de la Buèges - St-Guilhem	Système aquifère	A nappe libre	Sédimentaire	Karstique
								631AB	Calcaires jurassiques de la Séranne et rive droite de la Vis	Système aquifère	A nappe libre	Sédimentaire	Karstique
FRDG223	Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castries-Sommières	Bon	Bon état 2021	Médiocre	OMS * 2027	Déisopropyl-déséthyl-atrazine	Forte sur les affleurements Faible sous couverture	643AB	Calcaires, marnes et molasses crétacés, éocènes, oligocènes et miocènes des bassins de Castries et de Sommières	Système aquifère	A nappe libre	Sédimentaire	Matricielle / fissures
FRDG239	Calcaires et marnes éocènes et oligocènes de l'avant pli de Montpellier	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	/	Très forte sur les affleurements Moyenne sous couverture	631AK	Calcaires et marnes du Crétacé supérieur, de l'Eocène et de l'Oligocène de l'avant pli de Montpellier	Domaine hydrogéologique	A nappe libre	Sédimentaire	Matricielle / fissures

* OMS = Objectifs moins stricts. Il concerne les masses d'eau qui n'atteindront pas le bon état fin 2027 malgré la mise en œuvre de toutes les mesures techniquement faisables et à un coût non disproportionné durant la période 2022-2027. Il correspond à un état intermédiaire fixé à l'horizon 2027 avant le retour au bon état à terme. Il est déterminé pour chaque élément de qualité déclassant et pour lequel des pressions significatives résiduelles subsistent en 2027. L'objectif de bon état est maintenu pour les autres éléments de qualité.

Masses d'eau souterraine



2.5.2 Situation par commune

Le tableau ci-après précise les masses d'eau au droit de chaque commune du territoire.

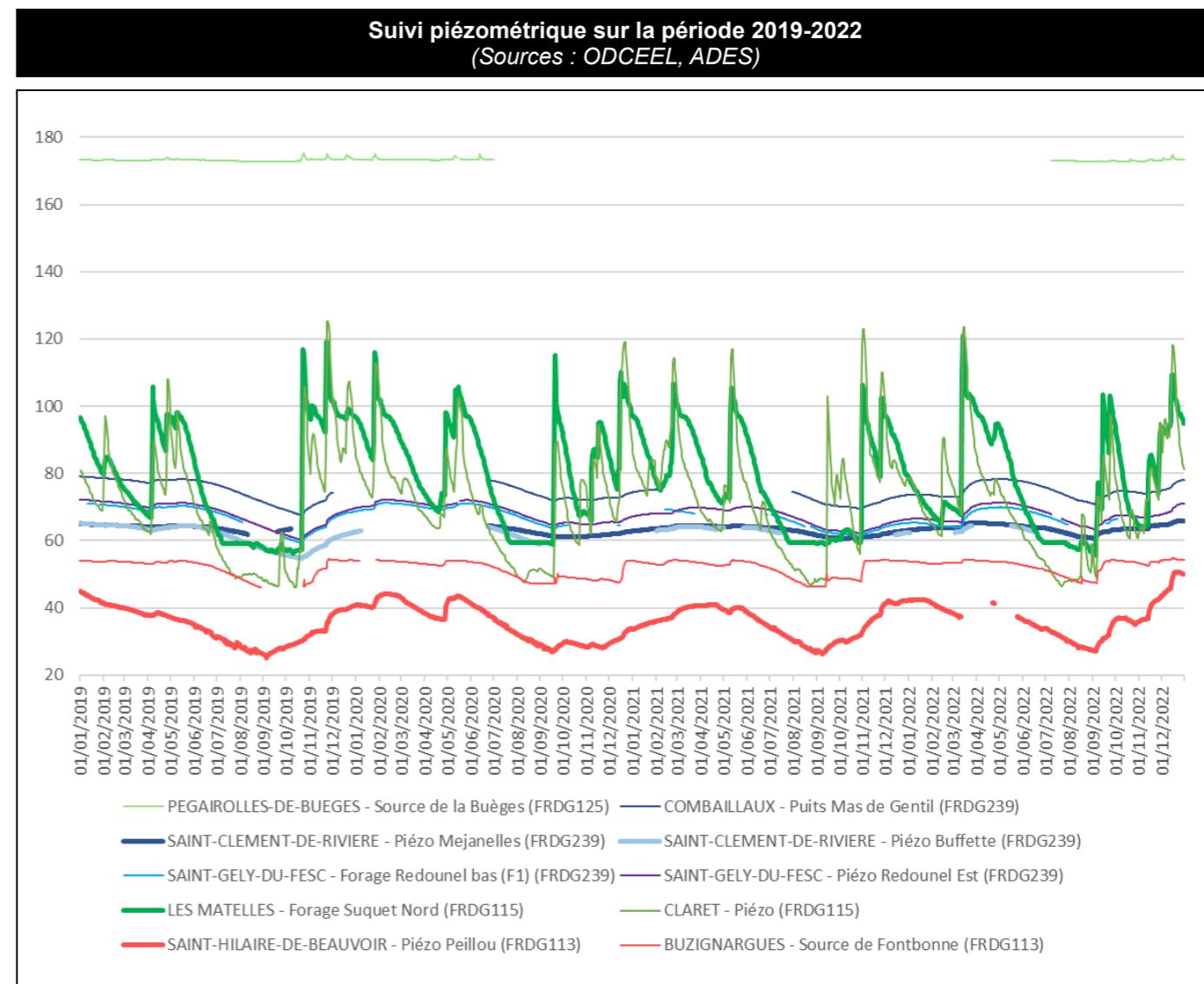
Communes	Masses d'eau souterraines				
	FRDG113	FRDR115	FRDG125	FRDG223	FRDG239
Assas	X				X
Buzignargues	X			X	
Causse de la Selle			X		
Cazevieille		X			
Claret		X			
Combaillaux		X			X
Ferrières les Verreries		X			
Fontanès	X				
Guzargues	X				X
Lauret	X	X			
Le Triadou	X				
Les Matelles	X	X			X
Mas de Londres		X			
Murles		X			X
Notre Dame de Londres		X			
Pégairolles de Buèges			X		
Rouet		X			
Saint André de Buèges			X		
Saint Bauzille de Montmel	X			X	X
Saint Clément de Rivière	X				X
Sainte Croix de Quintillargues	X				
Saint Gély du Fesc	X				X
Saint Hilaire de Beauvoir				X	
Saint Jean de Buèges			X		
Saint Jean de Cornies				X	
Saint Jean de Cuculles	X	X			X
Saint Martin de Londres		X			
Saint Mathieu de Tréviers	X	X			
Saint Vincent de Barbeyrargues	X				X
Sauteyrargues	X	X			
Teyran	X			X	X
Vacquières	X				
Vailhauquès		X			X
Valflaunès	X	X			
Viols en Laval		X			
Viols le Fort		X			

2.5.3 Suivi quantitatif

Sur le territoire de la CCGPSL, le niveau des nappes est suivi en continu au droit de **10 ouvrages/piézomètres** par le Conseil Départemental ou le BRGM. Les données, mises à disposition du public via les sites internet de l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement Littoral (ODCEEL) et de l'ADES, sont en partie synthétisées ci-dessous.

De manière générale, le suivi piézométrique met en avant :

- Une alternance de niveau de nappe haute (généralement de décembre à juin) et de nappe basse (de juillet à novembre),
- Une amplitude différente suivant la masse d'eau (< 5m sur la FRDG125, 10-20m pour la FRDG113 et FRDG239, et 60-70m pour la FRDG115).



2.6 PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES

24 captages publics d'Alimentation en Eau Potable – ainsi que leurs périmètres de protection le cas échéant – sont dénombrés sur le territoire : 17 en service + 3 en projet à court terme (Méjanel Ouest et Redonel F1/F2) + 1 en projet potentiel à long terme (Cents Fonts) + 3 hors-service qui doivent faire l'objet d'une déconnection à court terme (Ecole F1/F2/F3).
 Sont également recensés les périmètres de protection de 4 ouvrages supplémentaires situés hors territoire : 3 en service + 1 en projet à court terme.

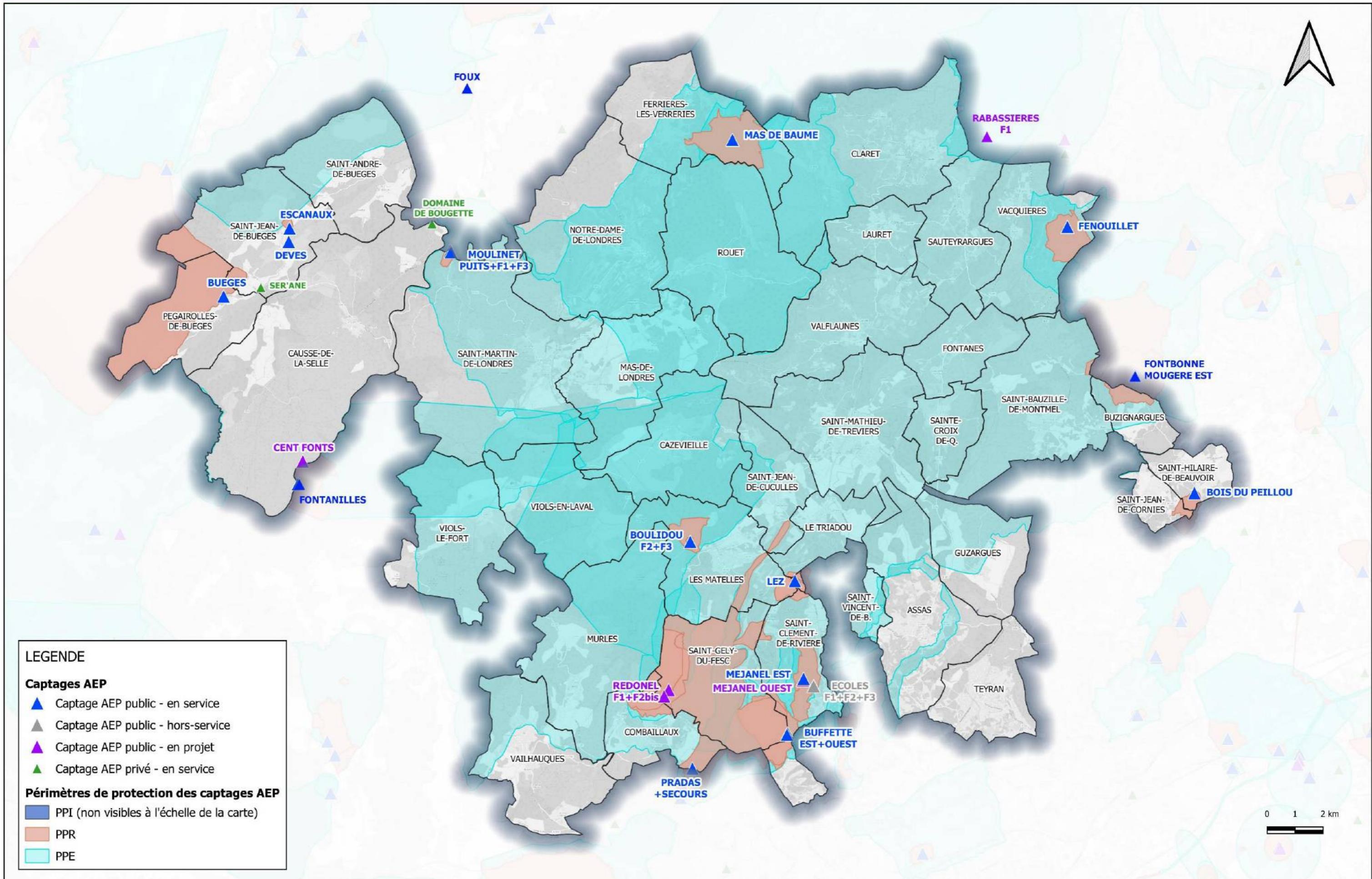
PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES AEP
 (source : ARS Occitanie + CCGPSL)

Maitre d'ouvrage	Nom du captage (+ libellé ARS si différent du libellé usuel)	Type de captage	DUP	Etat	Commune d'implantation de l'ouvrage	Emprises sur le territoire de la CCGPSL				
						Ouvrage	PPI	PPR	PPE	
CCGPSL	Mas de Baume (<i>Domaine de la Baume</i>)	Forage	24/03/1998	En service	Ferrières-les-Verreries	X	X	X	X	
CCGPSL	Boulidou F2 (<i>Suquet Boulidou F2</i>)	Forage	15/04/1992	En service	Les Matelles	X	X	X	X	
CCGPSL	Boulidou F3 (<i>Suquet Boulidou secours</i>)	Forage	/	En service	Les Matelles	X				
CCGPSL	Buèges	Source	21/12/1990	En service	Pégairolles-de-Buèges	X	X	X		
CCGPSL	Devès	Forage	/	En service	Saint-Jean-de-Buèges	X				
CCGPSL	Escanaux	Source	22/01/1985	En service	Saint-Jean-de-Buèges	X	X	X		
CCGPSL	Moulinet F1 (<i>Frouzet 1</i>)	Forage	31/03/1982	En service	Saint-Martin-de-Londres	X	X	X	X	
CCGPSL	Moulinet F3 (<i>Frouzet F3</i>)	Forage	/	En service	Saint-Martin-de-Londres	X				
CCGPSL	Moulinet (<i>Bord du Lamalou</i>)	Puits	/	En service	Saint-Martin-de-Londres	X				
CCGPSL	Fenouillet	Forage	25/10/2011	En service	Vacquières	X	X	X	X	
CCGPSL	Ecole F1	Forage	07/02/1975	Hors-service (déconnection 2024)	Saint-Clément-de-Rivière	X	X			
CCGPSL	Ecole F2	Forage	Abrogée		Saint-Clément-de-Rivière	X	X			
CCGPSL	Ecole F3	Forage			Saint-Clément-de-Rivière	X				
CCGPSL	Buffette Ouest (<i>Buffette Ouest F1</i>)	Forage	23/12/2015	En service	Saint-Clément-de-Rivière	X	X	X	X	
CCGPSL	Buffette Est	Forage		En service	Saint-Clément-de-Rivière	X	X	X	X	
CCGPSL	Méjanel Est	Forage	23/12/2015	En service	Saint-Clément-de-Rivière	X	X	X	X	
CCGPSL	Méjanel Ouest	Forage	+ 28/04/2016	En projet (2024)	Saint-Clément-de-Rivière	X	X	X	X	
CCGPSL	Redonel F1 (<i>Redonel F1 S</i>)	Forage	21/09/2021	En projet (2026)	Saint-Gély-du-Fesc	X	X	X	X	
CCGPSL	Redonel F2 bis (<i>Redonel F2 N</i>)	Forage		En projet (2026)	Saint-Gély-du-Fesc	X	X	X	X	
CCGPSL	Cent Fonts	Forage	05/12/2017	En projet (long terme)	Causse-de-la-Selle	X				
MONTPELLIER 3M	Lez	Forage	05/06/1981	En service	Les Matelles	X	X	X	X	
MONTPELLIER 3M	Pradas	Forage	06/09/1989	En service	Combaillaux	X	X	X		
MONTPELLIER 3M	Pradas Secours	Forage	/	En service	Combaillaux	X				
S. GARRIGUES CAMPAGNE	Bois du Peillou	Forage	27/04/1999	En service	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	X	X	X		
S. GARRIGUES CAMPAGNE	Fontbonne Mougères Est	Forage	10/01/2012	En service	Galargues			X	X	
CC. VALLEE DE L'HERAULT	Fontanilles	Galerie	05/12/2017	En service	Puéchabon			X	X	
BRISSAC	Foux	Source	15/12/2014	En service	Brissac				X	
SYNDICAT DE CORCONNE	Rabassières F1	Forage	/	En projet (2026)	Corconne				X	

Le tableau suivant présente les communes concernées par les différents périmètres de protection et indique si oui ou non il existe des prescriptions particulières liées à l'assainissement au sein de ces périmètres :

Nom du captage	PPR				PPE				
	Communes concernées	Prescriptions AC	Prescriptions ANC	Communes concernées	Prescriptions AC	Prescriptions ANC			
Domaine de la Baume	Ferrières les Verreries	Oui	Oui	Pompignan, Rouet, Claret et Ferrières les Verreries		Oui	Oui		
Suquet Boulidou F2 + Secours	Les Matelles	Oui	Oui	Saint Gély du Fesc, Les Matelles, Cazevieille, Viols en Laval, Murles, Mas de Londres, Saint Jean de Cuculles, Saint Martin de Londres		Non	Oui		
Buèges	Pégairolles de Buèges, Saint Jean de Buèges, Saint Maurice Navacelle, Saint Guilhem le désert, La Vacquerie et Saint Martin de Castries	Oui	Oui	/		/	/		
Ecole F1	/	/	/	/		/	/		
Ecole F2	/	/	/	/		/	/		
Méjanel	Saint Clément de Rivière	Oui	Oui	Assas, Clapiers, Montferrier sur Lez, Prades le Lez, Saint Clément de Rivière, Saint Vincent de Barbeyrargues		Non	Non		
Devès	/	/	/	/		/	/		
Escanaux	Saint Jean de Buèges	Oui	Oui	Saint Jean de Buèges		Oui	Oui		
Frouzet 1	Saint Martin de Londres	Non	Non	Saint Martin de Londres, Mas de Londres, Rouet, Notre Dame de Londres, Ferrières les Verreries, Claret, Cazevieille, Brissac, Valflaunès		Oui	Oui		
Frouzet F3									
Bord du Lamalou									
Fenouillet	Vacquières	Non	Oui	Vacquières et Carnas		Oui	Oui		
Redounel F1 S (ou Redonnel)	Saint Gély du Fesc, Combaillaux	Oui	Oui	Combaillaux, les Matelles, Murles, Saint Gély du Fesc		Oui	Oui		
Redounel F2 N (ou Redonnel)	Saint Gély du Fesc, Combaillaux	Oui	Oui	Combaillaux, les Matelles, Murles, Saint Gély du Fesc		Oui	Oui		
Buffette	Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc	Oui	Oui	Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Grabels et Montferrier sur Lez		Oui	Oui		
Cent Fonts	/	/	/	/		/	/		
Lez	Les Matelles, Saint Clément de Rivière, Prades le Lez, Le Triadou	Oui	Oui	Grabels, Ferrières les Verreries, Claret, Lauret, Sauteyrargues, Vacquières, Fontanès, Vailhauquès, Garrigues, Galargues, Buzignargues, Montaud, Saint Bauzille de Montmel, Guzargues, Sainte Croix de Quintillargues, Saint Mathieu de Tréviers, Saint Jean de Cuculles, Le Triadou, Les Matelles, Cazevieille, Notre Dame de Londres, Mas de Londres, Saint Martin de Londres, Viols le Fort, Viols en Laval, Assas, Argelliers, Valflaunès, Murles, Combaillaux, Saint Gély du Fesc, Montferrier sur Lez, Prades le Lez, Saint Vincent de Barbeyrargues, Montarnaud, le Rouet, Saint Clément de Rivière, Pompignan, Saint Hippolyte du Fort, Conqueryrac, Sauve, Quissac, Coronne, Liouc, Brouzet les Quissac		Oui	Oui		
Pradas	Grabels, Saint Gély du Fesc, Combaillaux, Saint Clément de Rivière, Les Matelles, Le Triadou, Saint Jean de Cuculles	Oui	Oui	/		/	/		
Bois du Peillou	Saint Hilaire de Beauvoir, Saint Jean de Cornies et Beaulieu	Oui	Oui	/		/	/		
Fontbonne Mougères Est	Buzignargues, Galargues, Garrigues, Saint Bauzille de Montmel, Carnas	Non	Oui	Garigues, Aspères, Carnas, Saint Clément (gard)		Non	Non		
Fontanilles	Argelliers, Puéchabon	Oui	Oui	Argelliers, Mas de Londres, Saint Martin de Londres, Viols le Fort et Viols en Laval		Oui	Oui		
Foux	Brissac	Oui	Oui	Brissac, Cazilhac, Gorniès, Saint André de Buèges, Saint Jean de Buèges, Saint Laurent le Minier et Rogues		Oui	Oui		

Captages AEP et périmètres de protection



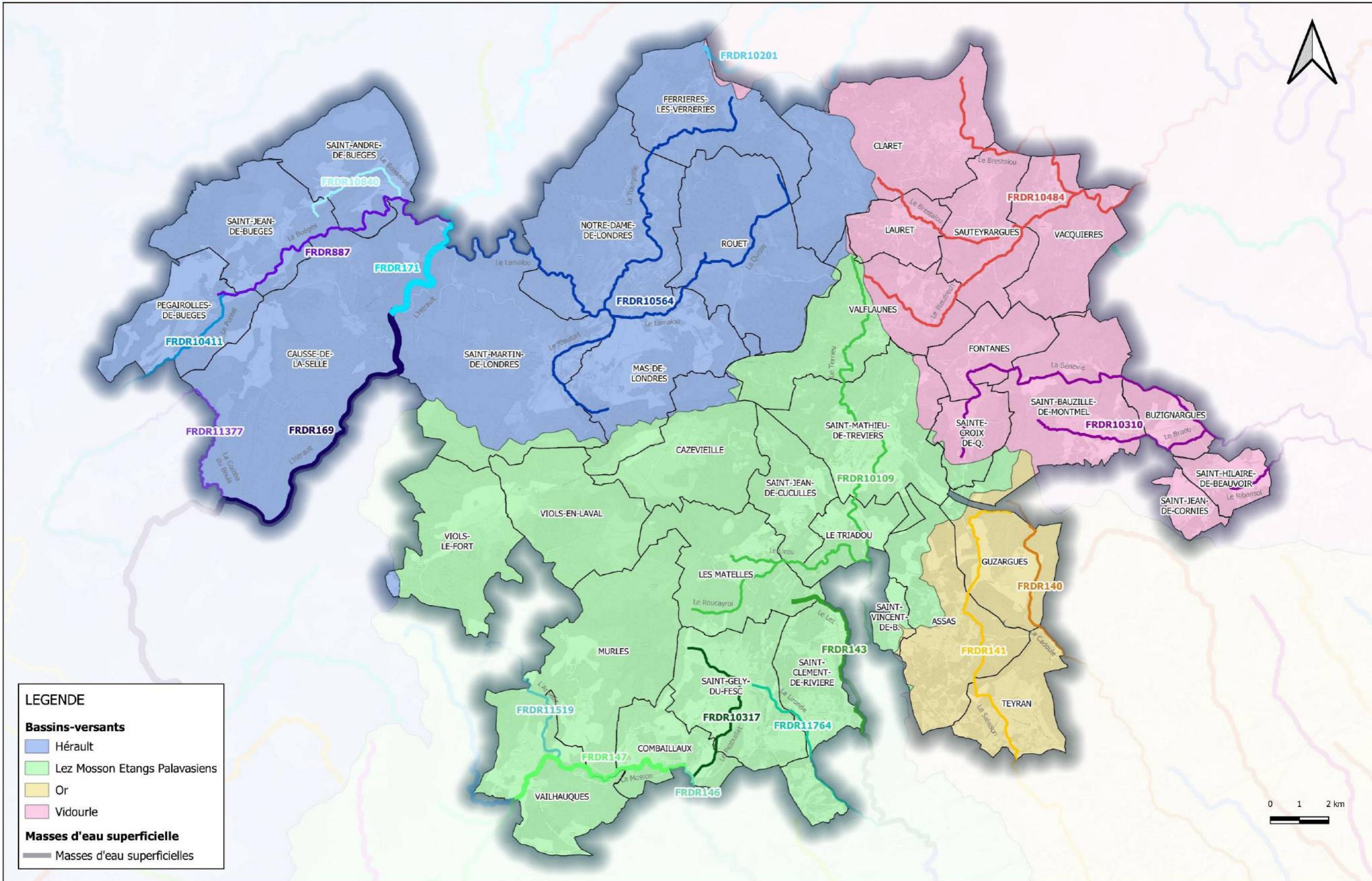
2.7 CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

2.7.1 Bassins-versants et masses d'eau superficielles

Le territoire se découpe en **4 bassins-versants** : les bassins-versants de l'Hérault, du Vidourle, de Lez-Mosson-Etangs Palavasiens et de l'Or.

17 **masses d'eau superficielles** sont recensées. Leurs états écologique et chimique et les objectifs définis dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 sont présentés ci-après.

CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE (Source : SDAGE RM 2022-2027)								
Bassins-versants		Masses d'eau superficielles						
Code	Libellé	Code	Libellé	Etat Ecologique		Etat Chimique		Paramètre(s) faisant l'objet d'une adaptation
				Actuel	Objectif et échéance	Actuel	Objectif et échéance	
CO_17_08	Hérault	FRDR169	L'Hérault du barrage de Moulin Bertrand au ruisseau de Gassac	Bon	Bon état 2015	Mauvais	Bon état 2033	Diphényléthers bromés
		FRDR171	L'Hérault de la Vis à la retenue de Moulin Bertrand	Moyen	Bon état 2027	Mauvais	Bon état 2033	Diphényléthers bromés
		FRDR887	La Buèges	Moyen	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Ichtyofaune
		FRDR10411	Ruisseau du Pontel	Très bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	
		FRDR10564	Rivière le Lamalou	Bon	Bon état 2021	Bon	Bon état 2015	
		FRDR10840	Ruisseau le Boisseron	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	
		FRDR11377	Ruisseau de la Combe du Bouys	Très bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR143	Le Lez de sa source à l'amont de Castelnau	Moyen	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	
		FRDR146	La Mosson du ruisseau de Miege Sole au ruisseau du Coulazou	Médiocre	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Ichtyofaune, Phytobenthos, Faune benthique invertébrée
		FRDR147	La Mosson de sa source au ruisseau de Miege Sole	Moyen	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	
		FRDR10109	Lirou et affluents	Moyen	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	
		FRDR10317	Ruisseau de Pézouillet	Médiocre	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Ichtyofaune, Phytobenthos, Faune benthique invertébrée
		FRDR11519	Ruisseau l'Arnède	Bon	Bon état 2015	Bon	Bon état 2015	
		FRDR11764	Ruisseau la Lironde	Médiocre	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Ichtyofaune
CO_17_11	Or	FRDR140	La Cadioule	Médiocre	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Bilan de l'oxygène, Faune benthique invertébrée
		FRDR141	Le Salaison	Moyen	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Faune benthique invertébrée, Ichtyofaune, Macrophytes
CO_17_20	Vidourle	FRDR10310	Rivière la Bénovie	Médiocre	OMS 2027	Bon	Bon état 2015	Phytobenthos, Faune benthique invertébrée
		FRDR10484	Ruisseau le Brestalou	Moyen	Bon état 2027	Bon	Bon état 2015	



2.7.2 Situation par commune

Le tableau ci-après précise les bassins-versants et les masses d'eau superficielle au droit de chaque commune du territoire.

Communes	Répartition des masses d'eau superficielle sur les communes de la CCGPSL										
	FRDR169 L'Hérault [...]	FRDR171 L'Hérault [...]	BV Hérault			BV Lez Mosson Etangs Palavasiens			BV Or	BV Vidourle	
Assas			FRDR887 La Buèges	FRDR10411 Le Pontel	FRDR10564 Le Lamalou	FRDR10840 Le Boisseron	FRDR11377 La Combe du B.	FRDR143 Le Lez [...]	FRDR146 La Mossion [...]	FRDR147 La Mossion [...]	FRDR10109 Le Lirou
Buzignargues							X				
Causse de la Selle	X	X					X				
Cazevieille								Pas de masse d'eau superficielle			
Claret										X	
Combaillaux							X	X	X		
Ferrières les Verreries				X							
Fontanès										X	
Guzargues									X	X	
Lauret										X	
Le Triadou								X			
Les Matelles						X		X			
Mas de Londres				X							
Murles							X		X		
Notre Dame de Londres				X							
Pégairolles de Buèges			X	X							
Rouet					X						
Saint André de Buèges			X		X						
Saint Bauzille de Montmel										X	
Saint Clément de Rivière						X			X		
Sainte Croix de Quintillargues										X	
Saint Gély du Fesc								X	X		
Saint Hilaire de Beauvoir										X	
Saint Jean de Buèges			X		X						
Saint Jean de Cornies							Pas de masse d'eau superficielle				
Saint Jean de Cuculles							X				
Saint Martin de Londres	X	X			X						
Saint Mathieu de Tréviers							X				
Saint Vincent de Barbeyrargues							Pas de masse d'eau superficielle				
Sauteyrargues										X	
Teyran									X	X	
Vacquières										X	
Vailhauquès							X		X		
Valflaunès								X		X	
Viols en Laval							Pas de masse d'eau superficielle				
Viols le Fort							Pas de masse d'eau superficielle				

2.7.3 Suivi de la qualité

La qualité des principaux cours d'eau est régulièrement suivie au moyen de différents réseaux : le réseau départemental dont le Conseil Départemental est maître d'ouvrage et les réseaux "DCE" dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Agence de l'Eau, les DREAL et l'Agence française de la biodiversité. Le tableau ci-après présente l'état des cours d'eau sur le territoire de la CCGPSL (et en amont/aval immédiat) d'après les dernières études de la qualité des cours d'eau réalisées par le Conseil Départemental de l'Hérault et le Conseil Départemental du Gard (pour le Vidourle).

SUIVI DE LA QUALITE DES COURS D'EAU

(source : voir colonne spécifique)

Bassin-versant	Cours d'eau	Station de suivi				Classe de qualité							
		Code Station	Code de suivi départmental	Libellé Station	Localisation par rapport au territoire CCGPSL	STEP CCGPSL identifiées	Source et année	Physico-chimie générale	Bactériologie	Invertébrés (équivalent IBGN)	Diatomées (IBD)	Remarque liées à l'assainissement	
BV Hérault	Hérault	06182050	H9	HERAULT A BRISSAC 1	Amont	Entre H9 et H10 : Frouzet (St-Martin-de-Londres)	"Etude de la qualité des cours d'eau 2016 - Bassin versant de l'Hérault" 2016	Bonne	/	Très bonne	/ (Moyenne en 2015)	/	
		06300051	H10	HERAULT A CAUSSE-DE-LA-SELLE 1	Sur le territoire			Bonne	Bonne	Très bonne	Bonne		
		06182120	H11	HERAULT A PUECHABON	Aval			Bonne	Bonne	Très bonne	Bonne		
	Buèges	6182062	Bu0	BUEGES A PEGAIROLLES-DE-BUEGES	Sur le territoire	Amont Bu0 : Pégairolles-de-Buèges Entre Bu0 et Bu1 : St-Jean-de-Buèges		Très bonne	/	Très bonne	Très bonne	La bactériologie se dégrade nettement à l'aval de Saint-Jean-de-Buèges, en raison des apports de la station d'épuration qui présente des dysfonctionnements chroniques.	
		6184620	Bu1	BUEGES A ST-JEAN-DE-BUEGES 2	Sur le territoire			Bonne	Médiocre	Très bonne	Très bonne		
	Lamalou	06182045	Lam0	LAMALOU A LE-ROUET	Sur le territoire	Entre Lam0 et Lam1 : Notre-Dame-de-Londres, Mas-de-Londres, Rouet, St-Martin-de-Londres		Bonne	/	/	/ (Très bonne en 2011)	La modernisation des systèmes d'assainissement de Notre-Dame-de-Londres et Saint-Martin-de-Londres qui a eu lieu depuis 2011 participe certainement au maintien de la bonne qualité de ce cours d'eau.	
		06184630	Lam1	LAMALOU A BRISSAC	Aval			/ (Bonne en 2011)	/ (Moyenne en 2011)	/	/		
BV Lez-Mosson	Mosson	06187895	Mo1	MOSSON A MONTARNAUD	Amont	Entre Mo2 et Mo3 : Vailhauquès, Combaillaux, Murles, St-Gély-du-Fesc	"Etude de la qualité des cours d'eau 2018 Bassin versant de l'étang de l'Or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson" 2018	Bonne	Médiocre	Moyenne	Très bonne	L'amélioration de la qualité suite à l'agrandissement de la station d'épuration de Vailhauquès en 2009 est confirmée	
		06187896	Mo2	MOSSON A VAILHAUQUES	Sur le territoire			Mauvaise - Phosphore -	Médiocre	Bonne	Moyenne		
		06189660	Mo3	MOSSON A GRABELS 2	Aval			Bonne	Médiocre	Médiocre	Médiocre		
	Lez	06188750	Le1	LEZ A ST-CLEMENT-DE-RIVIERE 1	Sur le territoire	Entre Le1 et Le2 : Les Matelles, St-Jean-de-Cuculles, Valflaunès Bourg, Le Triadou, St-Mathieu-de-Tréviers, St-Clément-de-Rivière		Bonne	Moyenne	Moyenne	Bonne	Le dysfonctionnement des réseaux d'assainissement (Les Matelles en particulier), participe vraisemblablement à la pollution bactériologique.	
		06188785	Le2	LEZ A PRADES-SUR-LEZ 3	Aval			Bonne	/ (Moyenne en 2005)	/ (Moyenne en 2017)	/ (Bonne en 2017)		
BV Or	Salaison	06190035	Sa0	SALAISON A ASSAS	Sur le territoire	Entre Sa0 et Sa1 : St-Vincent-de-Barbeyargues		Mauvais - Température -	Moyenne	Moyenne	Très bonne	/	
		06190030	Sa1	SALAISON A LE-CRES	Aval			Moyenne - Nitrates -	Moyenne	Moyenne	Bonne		
	Cadoule	06190115	Ca4'	CADOULE A CASTRIES	Aval	Amont Ca4' : Guzargues	"Réseau de suivi des cours d'eau du Gard Année 2019 & 2020 - Bassin versant du Vidourle" 2020	Moyenne - Nitrates -	Moyenne	Bonne	Bonne	La réhabilitation de la STEP et des réseaux de Guzargues devraient permettre de réduire son impact.	
	Vidourle	06178023	VID5	LE VIDOURLE A LIOUC	Amont confluence Brestalou	Moyenne		/	Bonne	Bonne			
		06178024	VID6	LE VIDOURLE A SARDAN	Aval confluence Brestalou	Bonne		/	Très bonne	Bonne			
		06178029	VID10	LE VIDOURLE A SOMMIERES 2	Amont confluence Bénovie	Bonne		/	Médiocre	Bonne			
		06178030	VID11	LE VIDOURLE A BOISSERON 2	Aval confluence Bénovie	Bonne		/	Moyenne	Bonne			

2.7.3.1 Synthèse qualité bassin versant du Lez

RAPPEL DES SYSTEMES PRESENTS SUR LE BASSIN VERSANT DU LEZ

Les différents systèmes d'assainissement de la CCGPSL présents sur le bassin versant du Lez sont :

- Le Triadou – 700 EH
 - Les Matelles – 2 500 EH
 - Saint Clément de Rivière - Rouargues – 8 500 EH
 - Saint Jean de Cuculles – 150 EH
 - Saint Mathieu de Tréviers – 9 300 EH
 - Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus – 50 EH
 - Valflaunès - Bourg – 800 EH

DONNEES ISSUES DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX 2018

Source : Etude de la qualité des cours d'eau 2018 Bassin versant de l'étang de l'Or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson – Aquascop pour le conseil départemental Aout 2019

Concernant le Lez, le rapport indique que globalement les eaux du Lez ont une bonne qualité physico-chimique en dépit de quelques valeurs isolées pouvant déclasser certaines stations en qualité « moyenne ».

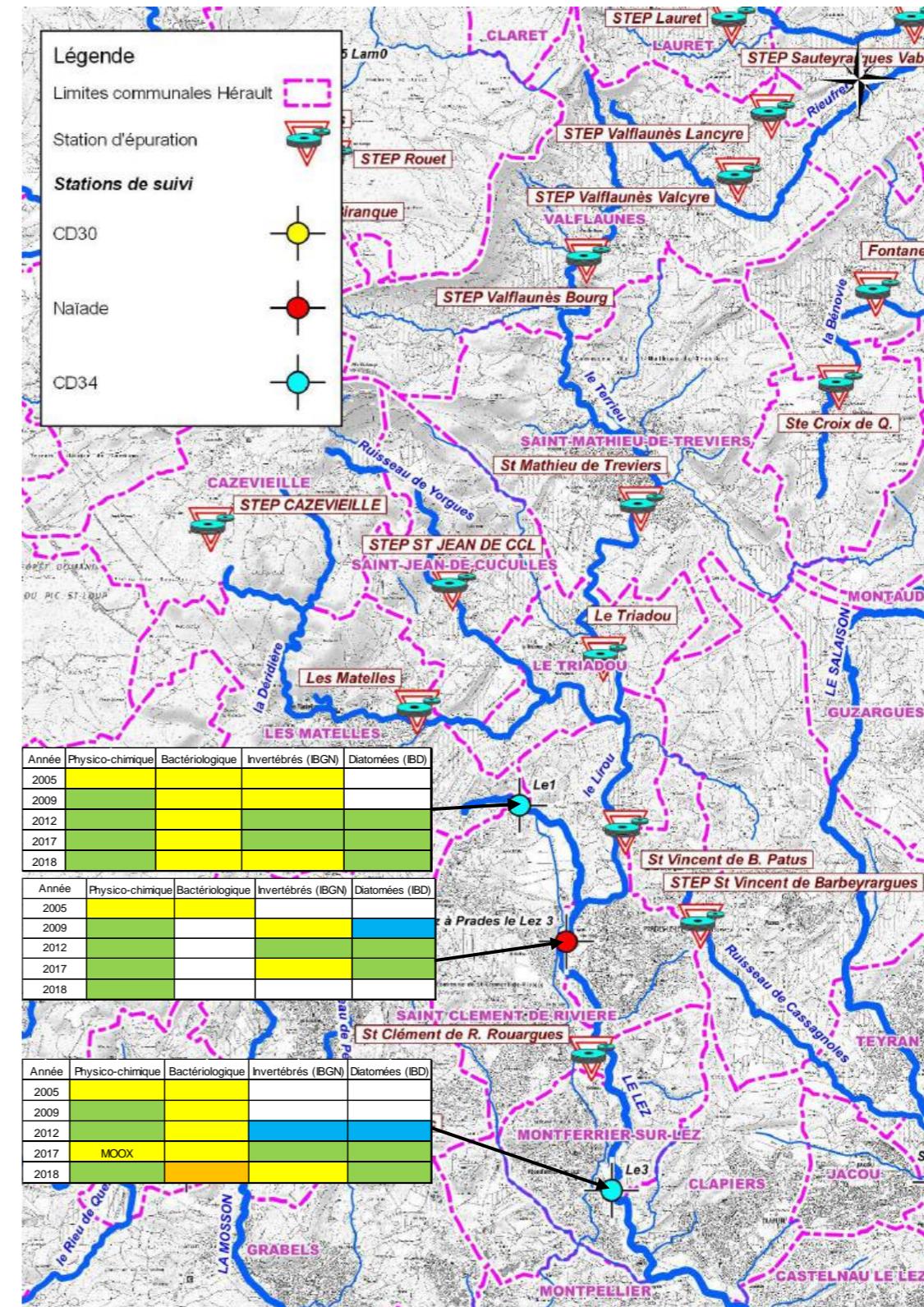
Toutefois la bactériologie est toujours régulièrement élevée sur tout le linéaire, notamment sur la partie aval au niveau de Montferrier sur Lez. L'étude établit un lien entre cette dégradation et les dysfonctionnements des réseaux d'assainissements surtout en période de pluies (Les Matelles en particulier), mais également le phénomène de lessivage des sols et la fréquentation du cours d'eau (baignade, promeneurs).

La qualité biologique des invertébrés est « moyenne » de l'amont jusqu'à l'aval de Montpellier (Le1 à Le4). La qualité biologique au regard des peuplement diatomiques est de bonne qualité.

En 2017, la station d'épuration de Saint Clément de Rivière (Rouargues) a été agrandie pour traiter les effluents des stations de Patus des Granges et Trifontaine. La station d'épuration de Patus des Granges a été mise hors service en 2017 et celle de Trifontaine en 2018.

L'étude menée par Aquascop dresse le bilan de la qualité sur l'ensemble des cours d'eaux du Lez. Elle permet une vision globale et recense les problèmes majeurs qui pourraient dégrader la qualité de ces cours d'eaux. On y retrouve notamment une sensibilité particulière aux contaminations bactériologiques y compris dans les zones à enjeux plus élevés comme la source du Lez.

Cependant, l'étude ne permet pas d'établir d'impact entre le rejet d'une station d'épuration et la qualité du milieu sur le Léz.



2.7.3.2 Synthèse qualité bassin versant Mosson

RAPPEL DES SYSTEMES PRESENTS SUR LE BASSIN VERSANT DE LA MOSSON

Les différents systèmes d'assainissement de la CCGPSL présents sur le bassin versant de la Mosson sont :

- Cazevieille – 300EH
- Combaillaux – 2 200 EH
- Murles – 300EH
- Saint Gely du Fesc – 14 800 EH
- Vailhauquès - Bourg – 4 000 EH
- Vailhauquès - Bel-Air – 1 500 EH
- Viols le Fort – 1 300 EH

DONNEES ISSUES DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX 2018

Source : *Etude de la qualité des cours d'eau 2018 Bassin versant de l'étang de l'Or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson – Aquascop pour le conseil départemental Aout 2019*

Concernant la Mosson, l'étude met en avant une évolution globalement neutre de la qualité physico-chimique et bactériologique entre le suivi de 2012 et le suivi de 2017. La qualité générale du cours d'eau est moyenne.

Les résultats des analyses bactériologiques de mai 2018 semblent pénalisants à cause d'une pluie ayant précédé les prélèvements.

La station de Montarnaud est mise en cause dans la dégradation du cours d'eau notamment concernant les matières azotées et phosphorées entre les stations Mo1 et Mo2. Cela étant, plus à l'aval, le cours d'eau semble retrouver une qualité satisfaisante (autoépuration).

Nota : La station d'épuration de Montarnaud a fait l'objet d'une réhabilitation en 2019 lui ayant permis de fortement diminuer son impact sur le milieu récepteur.

Par ailleurs, la corrélation entre l'agrandissement de la station de Vailhauquès en 2009 et l'amélioration de la qualité des paramètres physico-chimiques à Grabels (Mo3) semble être avérée.

Les invertébrés témoignent d'une amélioration du paramètre biologique à Montarnaud entre 2017 et 2018. A l'inverse, à Grabels, la qualité biologique générale semble s'être dégradée pour les invertébrés ainsi que pour les diatomées.

DONNEES ISSUES DU SUIVI REALISE PAR L'ASSOCIATION MOSSON COULEE VERTE

Sources :

- *Rapport des campagnes de mesure des teneurs en nitrates et phosphates, et d'observations faunistiques et floristiques sur la rivière Mosson à Montarnaud, Vailhauquès et Grabels, menées les 3 et 4 mai 2021.*
- *Rapport des campagnes de mesures des teneurs en nitrates et phosphates, et d'observations faunistiques et floristiques, à l'amont de la rivière Mosson menées les 1 et 5 juin 2021.*
- *Rapport des campagnes de mesures des teneurs en nitrates et phosphates, au niveau de la STEP de Combaillaux et dans le lac des Garrigues à Montpellier menées les 15 et 31 décembre 2021.*
- *Rapport des campagnes de mesures des teneurs en nitrates et phosphates au niveau des STEP de Combaillaux et Saint Gely du Fesc, puis Vailhauquès, menées les 27 juillet et 3 août 2022.*

Chaque rapport établi par l'association « Mosson Coulée Verte » a fait l'objet d'une fiche récapitulative spécifiant la localisation des points de mesures ainsi qu'un comparatif des valeurs relevées aux grilles SEQ EAU V2 et DCE.

Le rapport de mai 2021 sur la Mosson met en évidence une disparition de la microfaune dans la Mosson, qui semble liée à l'utilisation de produits phytosanitaires, ainsi qu'une augmentation des nitrates à l'aval du cours d'eau au niveau de Grabels. Cette teneur élevée en nitrates est essentiellement mise en relation avec les pratiques agricoles.

Une quantité très importante de macrophytes est relevée à l'aval direct du rejet de la station d'épuration de Vailhauquès avec une absence totale de microfaune. Cette dégradation reste toutefois localisée. L'association relève lors

de son passage un débit sur la Mosson d'environ 20 L/s au niveau de la station de Vailhauquès. Les prélèvements sur les nitrates et les orthophosphates sont globalement bons, voire très bons.

Le rapport de juin 2021 sur la Mosson à Montarnaud, Vailhauquès, Combaillaux, Saint Gely du Fesc et Grabels présente les résultats de 9 points de prélèvements comprenant les nitrates et les phosphates. Le rapport de l'association Mosson coulée verte mentionne que le débit de la Mosson était alors de 1 L/s ou moins (radier chemin des Drailles – Combaillaux) et précise également que l'Hérault faisait l'objet d'un arrêté sécheresse depuis le 20/04/2021. Il apparaît que les résultats globaux sont bons ou très bons, sauf les analyses sur le point de prélèvement 6 (Aval de la STEP de Combaillaux sur le ruisseau de Miège Sole) qui présente des résultats en **classe médiocre** pour l'azote et les orthophosphates. Au vu des résultats des analyses au niveau de la STEP de Combaillaux, cette dernière est directement mise en cause dans l'apport de nutriments dans le ruisseau du Miège Sole.

L'association Mosson Coulée Verte attribue également le mauvais état visuel de la Mosson à l'exutoire de la station de Vailhauquès à ses « équipements vieillissants » mais également aux pratiques agricoles juste en amont. La STEP de Saint Gely du Fesc apparaît aussi dans le rapport de l'association Mosson Coulée Verte comme ayant un impact sur le milieu récepteur. **A noter toutefois que ces résultats sont à modérer dans la mesure où les prélèvements et les observations ont été faits exclusivement à l'aval direct des rejets et en période de fort étage.**

Le rapport de décembre 2021 présente les analyses effectuées au niveau de la STEP de Combaillaux, à savoir des mesures de nitrates, nitrites, ammoniac et phosphates. Les résultats de ces analyses montrent un impact direct de la station de Combaillaux sur le ruisseau de Miège Sole, en particulier concernant les nitrates et les phosphates. Il est spécifié qu'aucune autre origine des phosphates n'est possible.

Enfin, le rapport de juillet-août 2022 présente le résultat des analyses réalisées au niveau des STEP de Combaillaux, Saint Gely du Fesc et Vailhauquès. Ces derniers montrent une faible sensibilité aux nitrates sur l'ensemble des points de prélèvements. Par ailleurs, le paramètre orthophosphate est presque systématiquement mauvais.

SYNTHESE

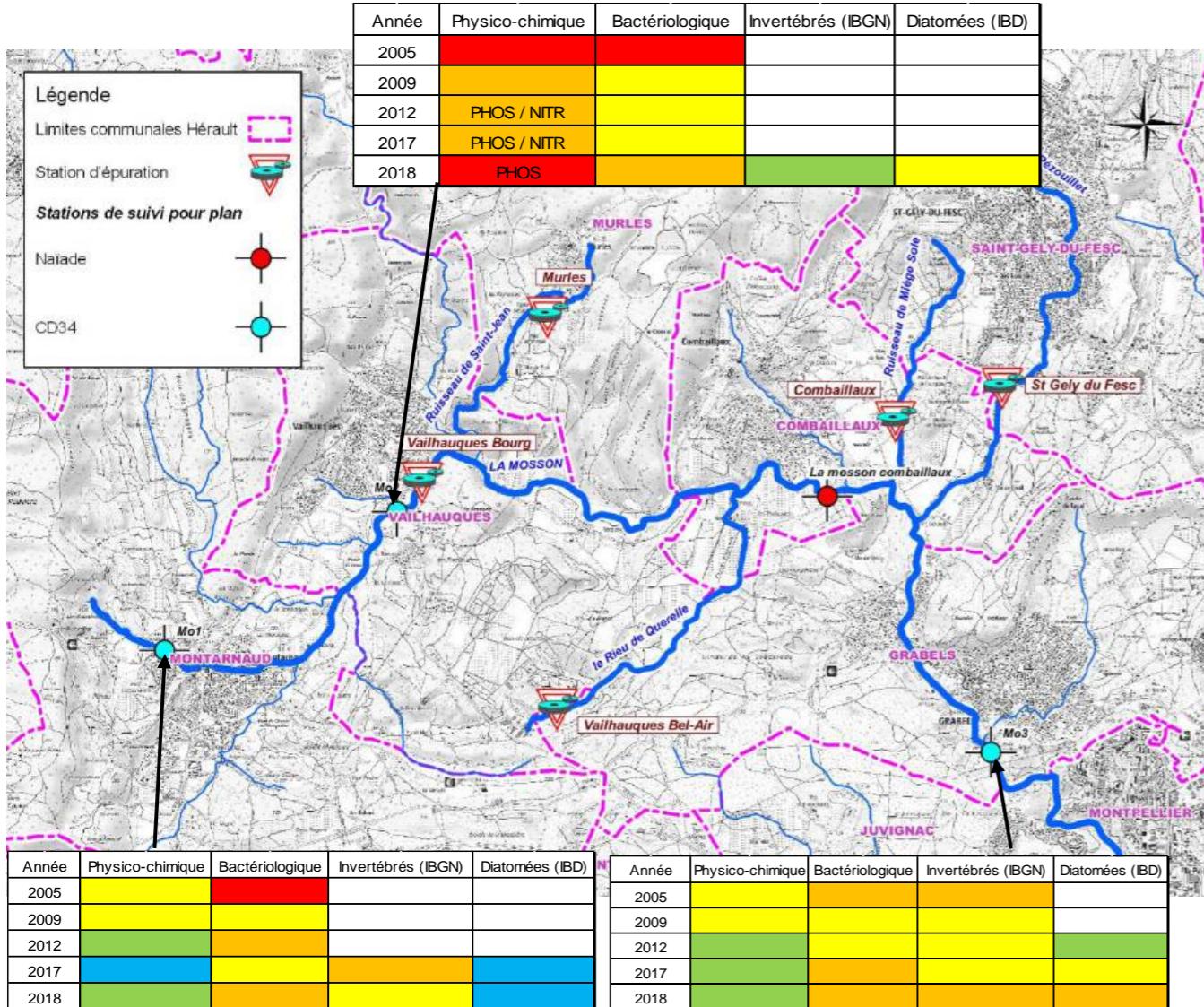
L'étude menée par Aquascop en 2018 permet de mettre en évidence que :

- La qualité physico-chimique de la Mosson est plutôt bonne,
- La qualité microbiologique est médiocre,
- La station d'épuration de Montarnaud avait un impact sur le milieu récepteur notamment vis-à-vis des nitrates et des orthophosphates et que ce dernier se dissipait avant la station de suivi de Grabels.

Les campagnes de mesures de l'association Mosson coulée verte permettent d'avoir une vision complémentaire.

Il en ressort notamment que la station de Combaillaux a un impact non négligeable et récurrent sur le milieu récepteur (Miège Sole et Mosson). Une procédure administrative est actuellement en cours pour la mise en place d'un niveau de rejet sur le Phosphore.

Par ailleurs, les désordres observés à l'aval de la station d'épuration de Montarnaud ont disparu depuis la réhabilitation de cette dernière en 2019.



2.7.3.3 Bassin versant Etang de l'Or

RAPPEL DES SYSTEMES PRESENTS SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ETANG DE L'OR

Les différents systèmes d'assainissement présents sur le bassin versant de l'étang de l'Or sont :

- Guzargues – 225 EH
- Saint Vincent de Barbeyrargues – 800 EH

DONNEES ISSUES DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX 2018

Source : *Etude de la qualité des cours d'eau 2018 Bassin versant de l'étang de l'Or, de l'étang de Thau, du Lez et de la Mosson – Aquascop pour le conseil départemental Aout 2019*

L'étude montre que la qualité du Salaison est moyenne à l'aval de la station de Saint Vincent de Barbeyrargues (> 6 km) notamment à cause d'une concentration en nitrates pouvant être imputée aux pratiques agricoles. Le reste des paramètres physico-chimiques est globalement bon.

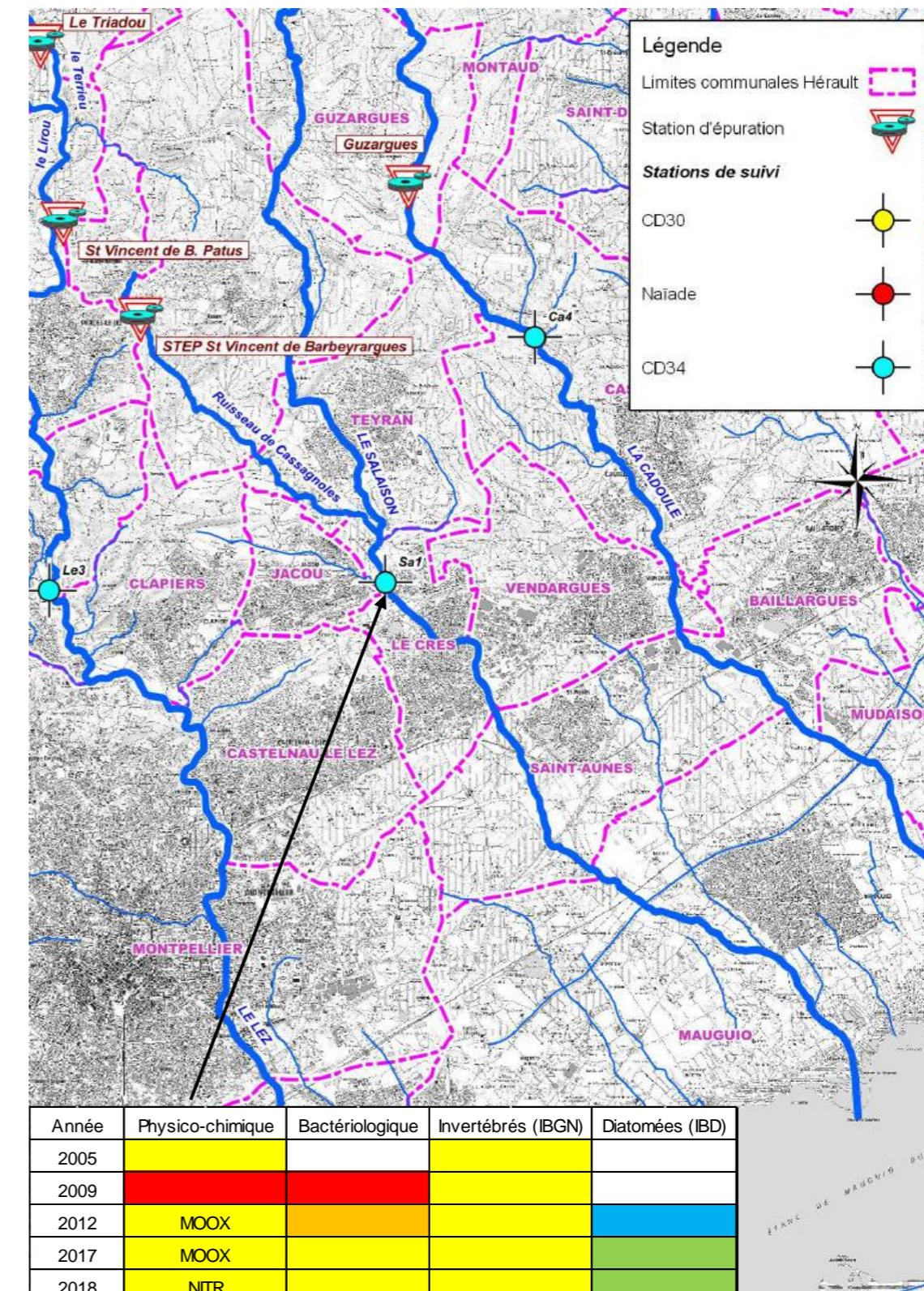
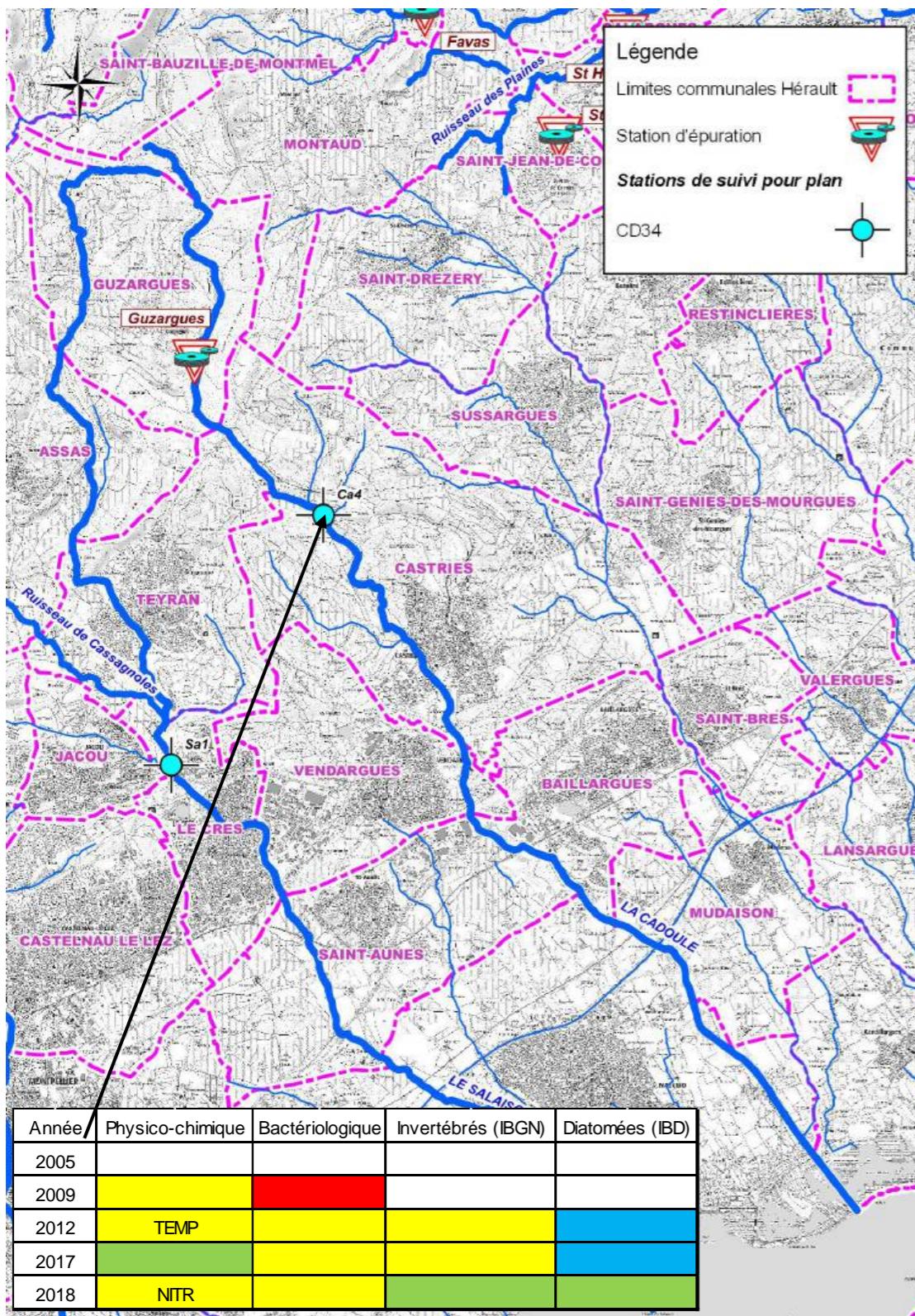
L'indicateur biologique des invertébrés est classé « moyen » mais témoigne une stabilité spatiale de la qualité biologique. L'étude du peuplement diatomique ne met en évidence aucune dégradation notable du milieu sur la partie amont.

L'étude met en évidence que la qualité physico-chimique de la Cadoule est moyenne en raison des nitrates qui correspondent au paramètre déclassant.

La légère charge bactériologique pourrait être imputée à la station d'épuration de Guzargues. Le peuplement macrobenthique est classé comme « moyen ».

Le rejet de la station de Castries ne se fait plus dans la Cadoule mais a été raccordé à la station de Maera depuis 2018.

L'étude du Salaison et de la Cadoule ne met pas de dysfonctionnement important en lumière. Seule la station d'épuration de Guzargues semble provoquer une légère contamination bactérienne sur la Cadoule. La construction d'une nouvelle station est à l'étude pour cette commune (maîtrise d'œuvre en cours, mise en service de la nouvelle station programmée à l'horizon 2025).



2.7.3.4 Bassin versant Hérault

RAPPEL DES SYSTEMES PRESENTS SUR LE BASSIN VERSANT DE L'HERAULT

Les différents systèmes d'assainissement présents sur le bassin versant de l'Hérault sont :

- Causse de la Selle – 400 EH
- Mas de Londres – 600 EH
- Notre Dame de Londres - Biranques – 50 EH
- Notre Dame de Londres – 500 EH
- Pégairolles de Buèges - Bourg – 120 EH
- Pégairolles de Buèges - Méjanél – 120 EH
- Rouet – 150 EH
- Saint Jean de Buèges – 500 EH
- Saint Martin de Londres - Frouzet – 50 EH
- Saint Martin de Londres - Bourg – 4 300 EH

DONNEES ISSUES DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX 2016

Source : *Etude de la qualité des cours d'eau 2016 Bassin versant de l'Hérault – Aquascop pour le conseil départemental 2017*

Nota : Une nouvelle étude du Conseil Départemental est en cours mais les résultats ne sont pas encore disponibles.

L'étude menée par Aquascop dresse le bilan de la qualité sur l'ensemble des cours d'eaux du bassin versant de l'Hérault.

Le cours d'eau de la Buèges y est présenté comme ayant de bons résultats sur la qualité physico-chimique mais présentant des épisodes de contamination bactériologiques parfois importants. Ces épisodes ayant déjà été observés en 2015 semblent être attribués à la station d'épuration de Saint Jean de Buèges située quelques mètres en amont de la station de suivi et présentant des dysfonctionnements importants.

L'état biologique de la Buèges est qualifié de « très bon ». Les contaminations issues de la station d'épuration de Saint Jean de Buèges ne semblent pas influer sur les populations de macro-invertébrés. Ces résultats, en amélioration, permettent de retrouver une qualité atteinte dans le passé (2002, 2011).

On précisera qu'à Pégairolles de Buèges, la Buèges présente d'excellents résultats sur l'ensemble de ses paramètres.

Les campagnes de mesures montrent que l'Hérault est de bonne qualité physico-chimique sur notre périmètre d'études.

Les analyses tendent à montrer que la station H10 à Causse de la Selle présente à la fois une bonne qualité physico-chimique et une bonne qualité bactériologique.

Le paramètre biologique sur l'Hérault est « bon » à « très bon ».

Le Lamalou concentre les rejets de 5 stations d'épuration du territoire mais seule la station de suivi à sa source est disponible.

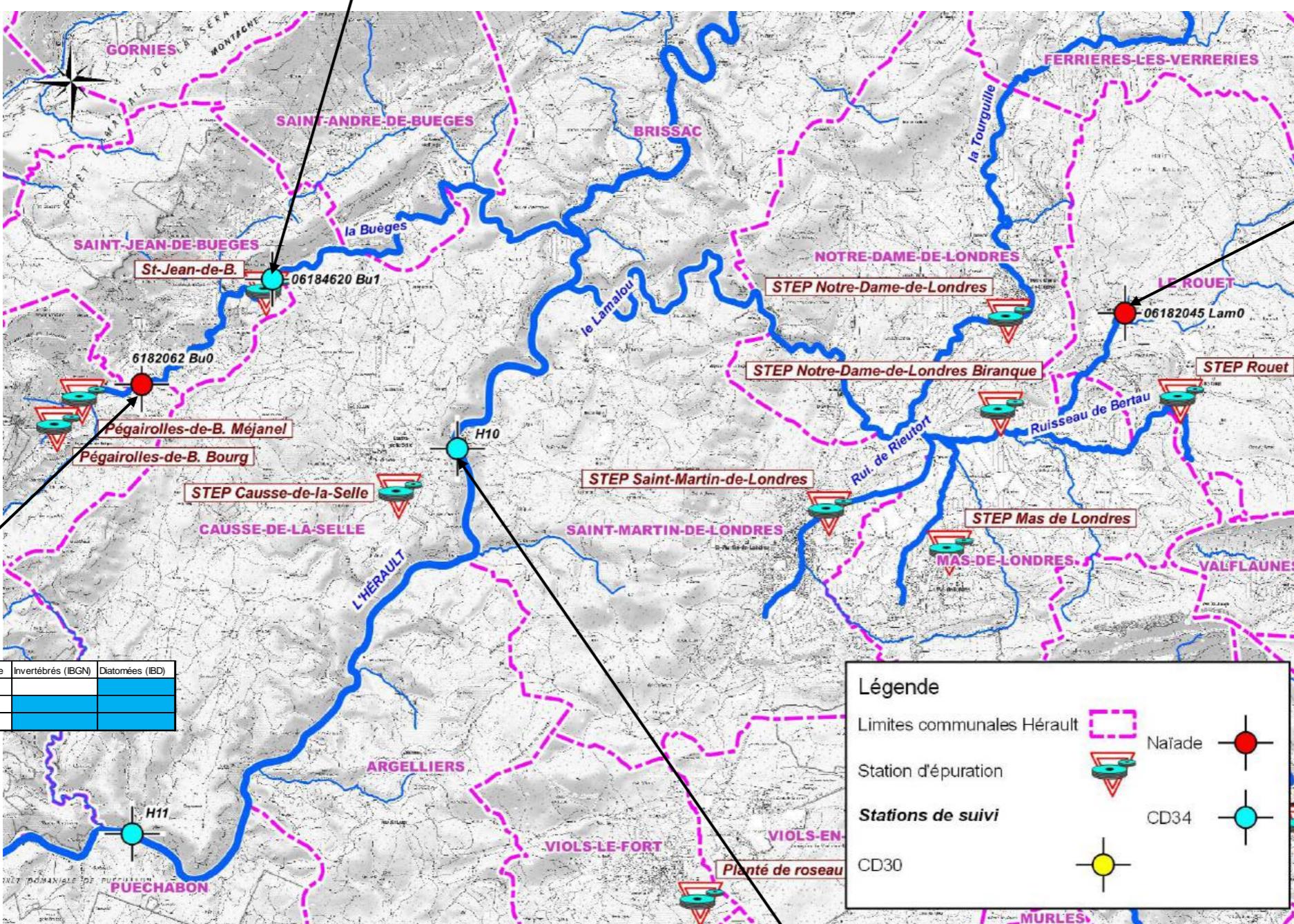
Cette station présente de très bons résultats sur l'ensemble de ses paramètres physico-chimiques. On notera que le bilan physico-chimique de 2015 était classé « moyen » en raison de matières organiques oxydables. Aucun suivi bactériologique, ni suivi de la qualité des invertébrés n'est disponible. Le dernier état du paramètre biologique diatomé date de 2011 et statuait sur un très bon état.

Le bilan dressé par Aquascop en 2018 indique que les cours d'eau du bassin versant de l'Hérault sont globalement de bonne qualité notamment sur les paramètres physico-chimiques et biologiques.

Une attention particulière est toutefois à apporter à la station d'épuration de Saint Jean de Buèges dont le dysfonctionnement semble impacter le milieu au travers notamment d'une contamination bactériologique parfois importante. La construction d'une nouvelle station est à l'étude pour cette commune (maîtrise d'œuvre en cours, mise en service de la nouvelle station programmée à l'horizon 2025).

Par ailleurs, la qualité du Lamalou est très peu représentée. Cet affluent concentre les rejets de 5 stations d'épurations de la communauté de communes et chacun se situe à plus de 10 km de la station de suivi H10 à Causse de la Selle.

Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2011				
2015	AOD			
2016				



2.7.3.5 Bassin versant Vidourle

RAPPEL DES SYSTEMES PRESENTS SUR LE BASSIN VERSANT DU VIDOURLE

Les différents systèmes d'assainissement présents sur le bassin versant du Vidourle sont :

- Buzignargues – 500 EH
- Claret - Bourg – 1 500 EH
- Claret - Les Embruscalles – 150 EH
- Fontanes – 400 EH
- Lauret – 1 000 EH
- Sauteyrargues - Vabre – 60 EH
- Sauteyrargues - Bourg – 400 EH
- Saint Bauzille de Montmel - Bourg – 800 EH
- Saint Bauzille de Montmel - Favas – 100 EH
- Saint Hilaire de Beauvoir – 500 EH
- Saint Jean de Cornies – 1 000 EH
- Sainte Croix de Quintillargues – 1 300 EH
- Vacquières – 380 EH
- Valflaunès - Lancyre – 80 EH
- Valflaunès - Valcyre – 210 EH

DONNEES ISSUES DU SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX 2018

Source : Réseau de suivi des cours d'eau du Gard années 2019-2020 Bassin versant du Vidourle - Eurofins pour le conseil départemental 2021

Les résultats de la station de suivi du Vidourle (VID6) à Sardan indique un bon état global. La station a fait l'objet d'un suivi en 2010, 2013, 2014, et lors de l'étude en 2019 et 2020. Il apparaît alors que les paramètres physico chimiques n'ont jamais fait l'objet d'un déclassement. De la même façon, la station n'apparaît jamais déclassée pour le paramètre biologique. En dépit d'un état classé comme « bon », l'analyse du paramètre diatomée permet de mettre en évidence la présence d'une pression par apports de nutriments.

Le paramètre biologique invertébré a été classé comme « très bon » pour 2019 et 2020.

Les résultats de la station de suivi du Vidourle (VID11) à Boisseron 2 indique un bon état global. Comme la station VID6, cette station a fait l'objet d'un suivi en 2010, 2013, 2014 et lors de l'étude en 2019 et 2020. On remarque alors une perturbation en 2010 de la physico-chimie générale par un bilan en oxygène classé « mauvais ». En 2013 et 2014 le bilan en oxygène est alors classé « moyen ».

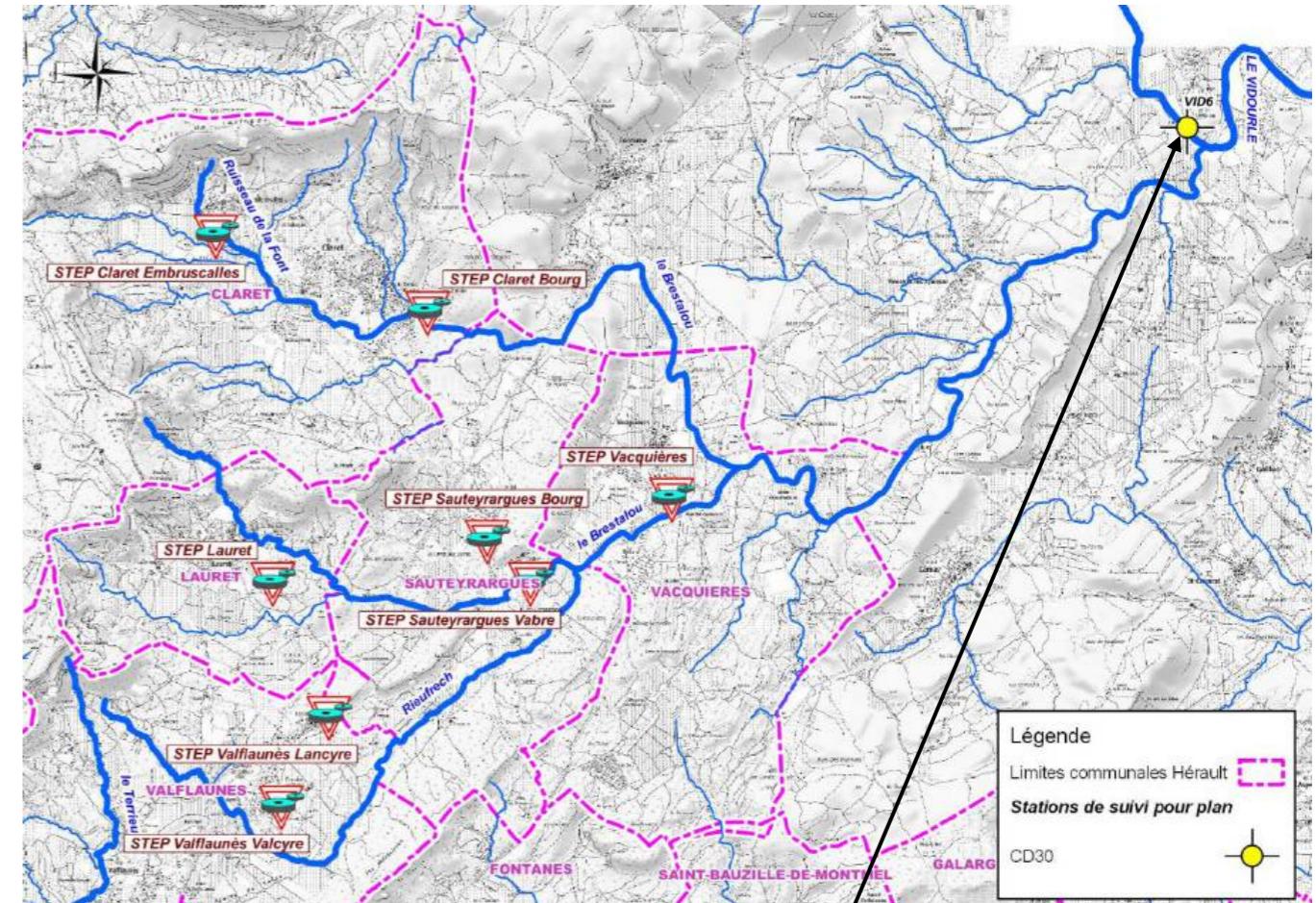
Le paramètre biologique diatomée est classé « bon » sur les deux ans de suivi avec toutefois la mise en évidence d'une pression par un apport en nutriment.

Le paramètre biologique invertébré a été classé comme « moyen » pour 2019 et 2020.

La station VID6 à Sardan est de bonne qualité générale. Tous les paramètres sont classés comme « bons » ou « très bons ».

La station VID11 à Boisseron2 est d'une qualité plutôt satisfaisante. Même si le paramètre physico-chimique est de bonne qualité, la station semble sensible à l'oxygène dissous et la saturation en oxygène. Le paramètre diatomée, quoique classé comme « bon », semble subir une pression d'apport en nutriment. Enfin, le paramètre macro invertébrés est classé « moyen ».

On notera toutefois que les stations de suivi sont respectivement au niveau de la confluence du Vidourle avec le Bestalou et du Vidourle avec la Bénovie et que tous les rejets de station se trouvent à plus de 10 km de la première station de suivi à l'aval.



Année	Physico-chimique	Bactériologique	Invertébrés (IBGN)	Diatomées (IBD)
2010				
2013				
2014				
2015				
2016				
2019-2020				

En Annexe 1, un récapitulatif des fiches station de suivi exploitées ci-dessus.

2.7.4 Suivi quantitatif

Les données hydrométriques sur le territoire de la CCGPSL (et à l'amont/aval immédiat) disponibles via l'Hydroportail - site de référence d'accès aux données hydrométrique et hydrologique en France – sont synthétisées ci-après.

SUIVI HYDROMETRIQUE DES COURS D'EAU (Source : Hydroportail)							
Bassin-versant	Cours d'eau	Données hydrométriques					Localisation par rapport au territoire CCGPSL
		Station	Surface du BV	Chronique données	Module* (m³/s)	QMNA5** (m³/s)	
BV Hérault	Hérault	Y210 0020 01 L'Hérault à Laroque	760 km²	1969-2023	18.8	2.2	Amont
		Y213 0010 01 L'Hérault à Causse de la Selle [Moulin de Bertrand]	1090 km²	1967-1981	29.2	3.38	Sur le territoire
		Y214 0010 02 L'Hérault à Gignac - Aval	1312 km²	1989-2023	28	1.68	Aval
BV Lez-Mosson	Lez	Y320 0010 01 Le Lez [source] à Saint Clément de Rivière	/	1987-2023	0.994	0.152	Sur le territoire
		Y320 0020 01 Le Lez à Montferrier sur Lez [Lavalette]	115 km²	1975-2023	2.09	0.065	Aval
BV Or	Salaison	Y331 0010 01 Le Salaison à Mauguio	50 km²	1986-2023	0.42	0.015	Aval
BV Vidourle	Vidourle	Y341 4005 01 Le Vidourle à Quissac	241 km²	2002-2023	3.28	0.088	Amont Confluence Brestalou
		Y346 4005 01 Le Vidourle à Gallargues le Montueux [Autoroute A9]	770 km²	2009-2023	NC	0.296	Aval Confluence Bénovie

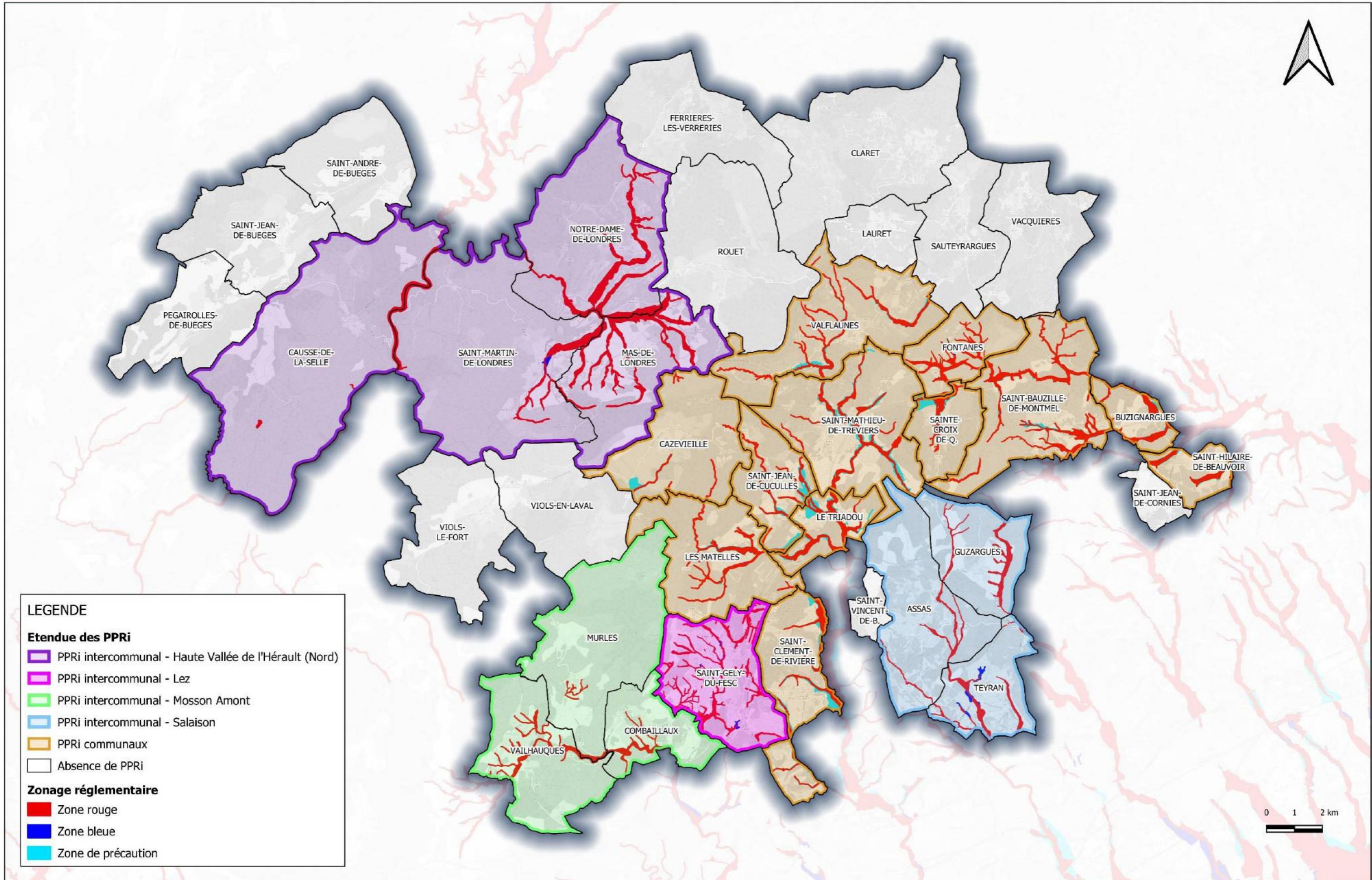
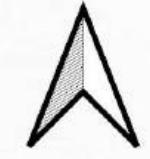
* Module = débit moyen interannuel. Il est évalué par la moyenne des débits moyens annuels sur une période d'observations suffisamment longue pour être représentative des débits mesurés ou reconstitués. Il représente l'équivalent de la quantité totale d'eau circulant pendant une année moyenne sur un tronçon de rivière.

** QMNA5 = débit mensuel minimal ayant la probabilité 1/5 de ne pas être dépassée une année donnée (communément appelé « débit d'étiage quinquennal »). C'est un débit statistique qui donne une information sur la sévérité de l'étiage.

2.8 ZONES INONDABLES

16 Plans de Prévention des Risques naturels d'inondation (PPRi) sont en vigueur sur le territoire : ils concernent 24 des 36 communes.

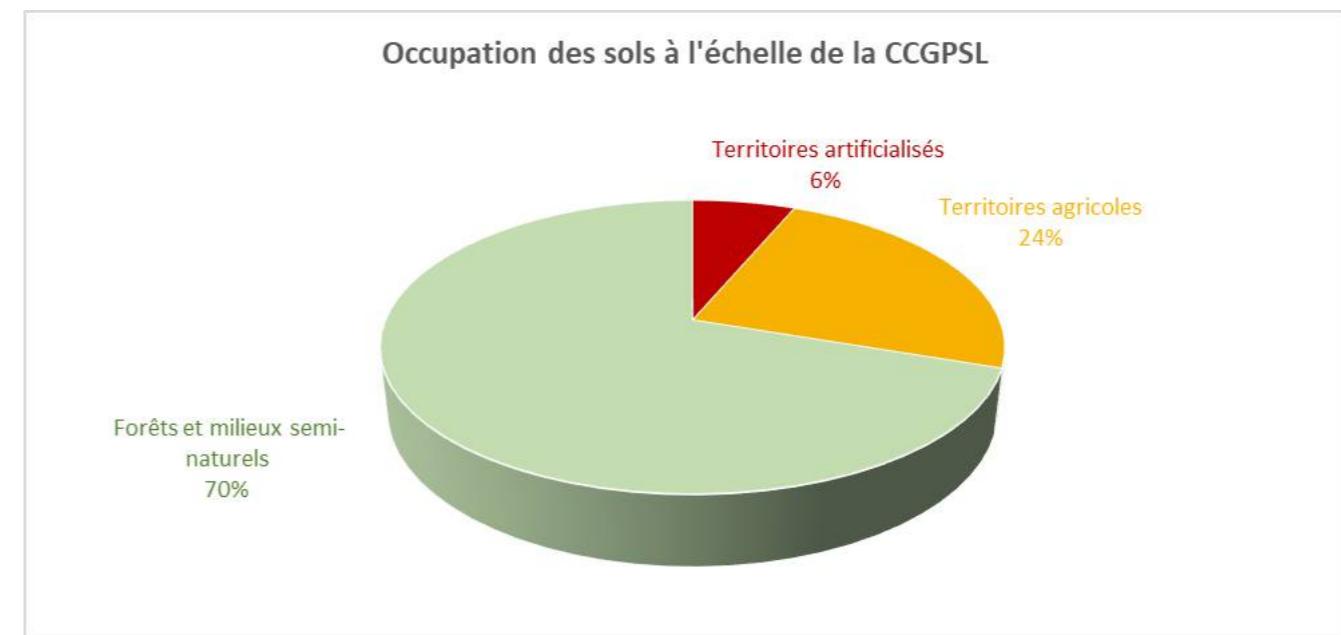
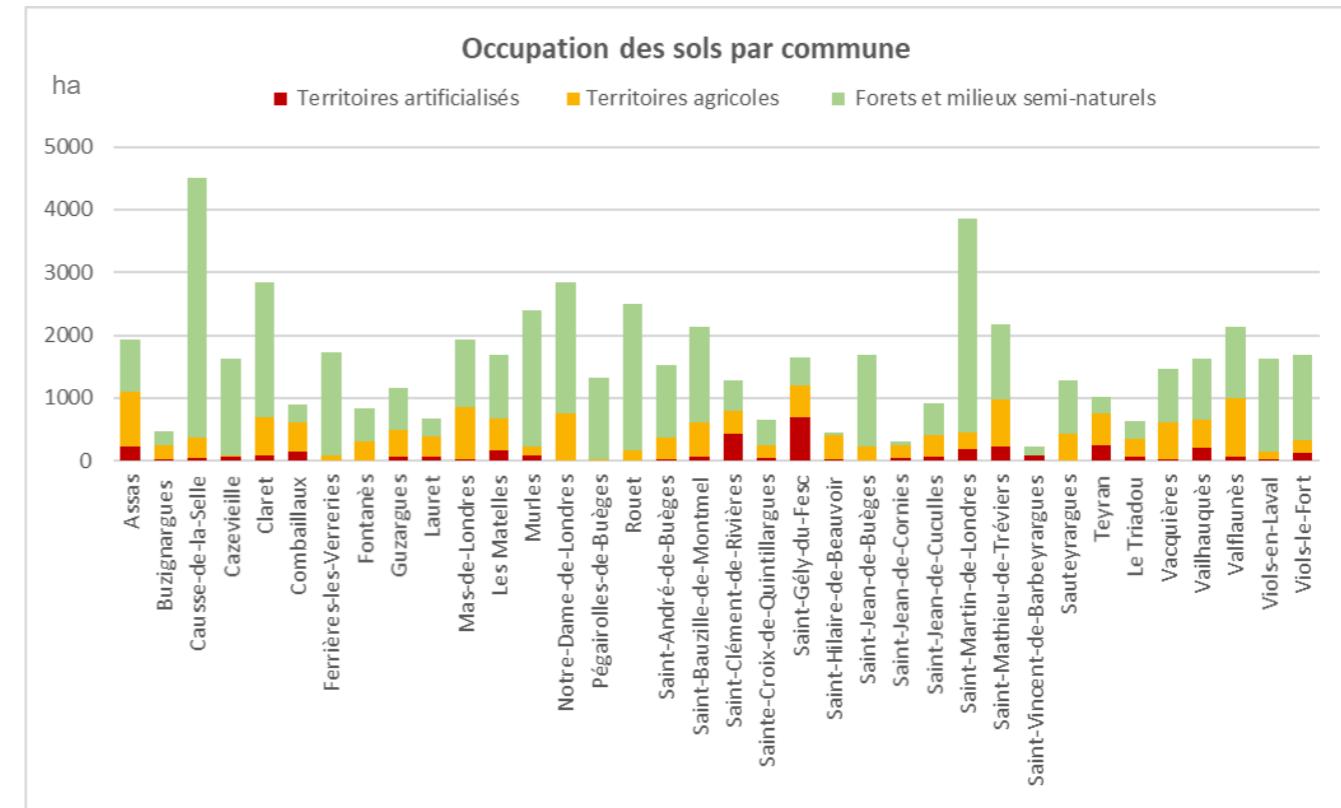
PPRi (Source : https://www.herault.gouv.fr/)			
Type de PPRi	Nom	Date	Communes du territoire concernées
Intercommunal	Bassin versant du Lez	11/05/2007	Saint Gély du Fesc
			Assas
			Guzargues
Intercommunal	Bassin versant du Salaison	14/08/2003	Teyran
			Combaillaux
			Murles
Intercommunal	Mosson Amont	09/03/2001	Vailhauquès
			Causse de la Selle
			Mas de Londres
Intercommunal	Haute Vallée de l'Hérault (Nord)	03/08/2007	Notre Dame de Londres
			Saint Martin de Londres
			Buzignargues
Communal	Cazevieille	06/06/2017	Cazevieille
Communal	Fontanès	28/02/2013	Fontanès
Communal	Le Triadou	28/06/2017	Le Triadou
Communal	Les Matelles	28/02/2013	Les Matelles
Communal	Saint Bauzille de Montmel	28/06/2017	Saint Bauzille de Montmel
Communal	Saint Clément de Rivière	28/02/2013	Saint Clément de Rivière
Communal	Sainte Croix de Quintillargues	28/06/2017	Sainte Croix de Quintillargues
Communal	Saint Hilaire de Beauvoir	02/06/2017	Saint Hilaire de Beauvoir
Communal	Saint Jean de Cuculles	28/02/2013	Saint Jean de Cuculles
Communal	Saint Mathieu de Tréviers	28/02/2013	Saint Mathieu de Tréviers
Communal	Valflaunès	28/02/2013	Valflaunès
Absence de PPRi			
Claret			
Ferrières les Verreries			
Lauret			
Pégairolles de Buèges			
Rouet			
Saint André de Buèges			
Saint Jean de Buèges			
Saint Jean de Cornies			
Saint Vincent de Barbeyrargues			
Sauteyrargues			
Vacquières			
Viols en Laval			
Viols Le Fort			



2.9 OCCUPATION DES SOLS

Le territoire de la CCGPSL est majoritairement composé d'**espaces forestiers ou semi-naturels**, ainsi que de **terres agricoles** (notamment viticoles). Le territoire est disparate avec schématiquement un secteur sud urbanisé, des terres agricoles (AOC) à l'Est, et des milieux semi-naturels à l'Ouest.

OCCUPATION DES SOLS (Source : Corinne Land Cover 2018)			
Commune	Forêts et milieux semi-naturels (en ha)	Territoires agricoles (en ha)	Territoires artificialisés (en ha)
Assas	831	861	235
Buzignargues	208	238	19
Causse de la Selle	4147	319	44
Cazevieille	1534	26	58
Claret	2145	617	85
Combaillaux	283	479	140
Ferrières les Verreries	1641	94	0
Fontanès	522	311	0
Guzargues	669	436	56
Lauret	279	320	69
Mas de Londres	1077	819	31
Les Matelles	999	519	160
Murles	2163	138	93
Notre Dame de Londres	2083	755	1
Pégairolles de Buèges	1295	29	0
Rouet	2323	169	0
Saint André de Buèges	1166	334	34
Saint Bauzille de Montmel	1523	544	69
Saint Clément de Rivièvre	480	380	422
Sainte Croix de Quintillargues	418	196	43
Saint Gély du Fesc	443	511	696
Saint Hilaire de Beauvoir	52	380	27
Saint Jean de Buèges	1462	228	0
Saint Jean de Cornies	49	199	54
Saint Jean de Cuculles	505	338	66
Saint Martin de Londres	3413	260	183
Saint Mathieu de Tréviers	1208	746	227
Saint Vincent de Barbeyrargues	134	13	76
Sauteyrargues	849	431	0
Teyran	272	492	253
Le Triadou	287	281	58
Vacquières	862	573	32
Vailhauquès	956	447	214
Valflaunès	1139	941	63
Viols en Laval	1461	131	25
Viols le Fort	1365	202	120
Total territoire CCGPSL	40 246 (70%)	13 755 (24%)	3 655 (6%)



2.10 PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

2.10.1.1 Définitions

Le tableau ci-dessous présente succinctement les différents types de zones « protégées » rencontrées sur le territoire de la CCGPSL.

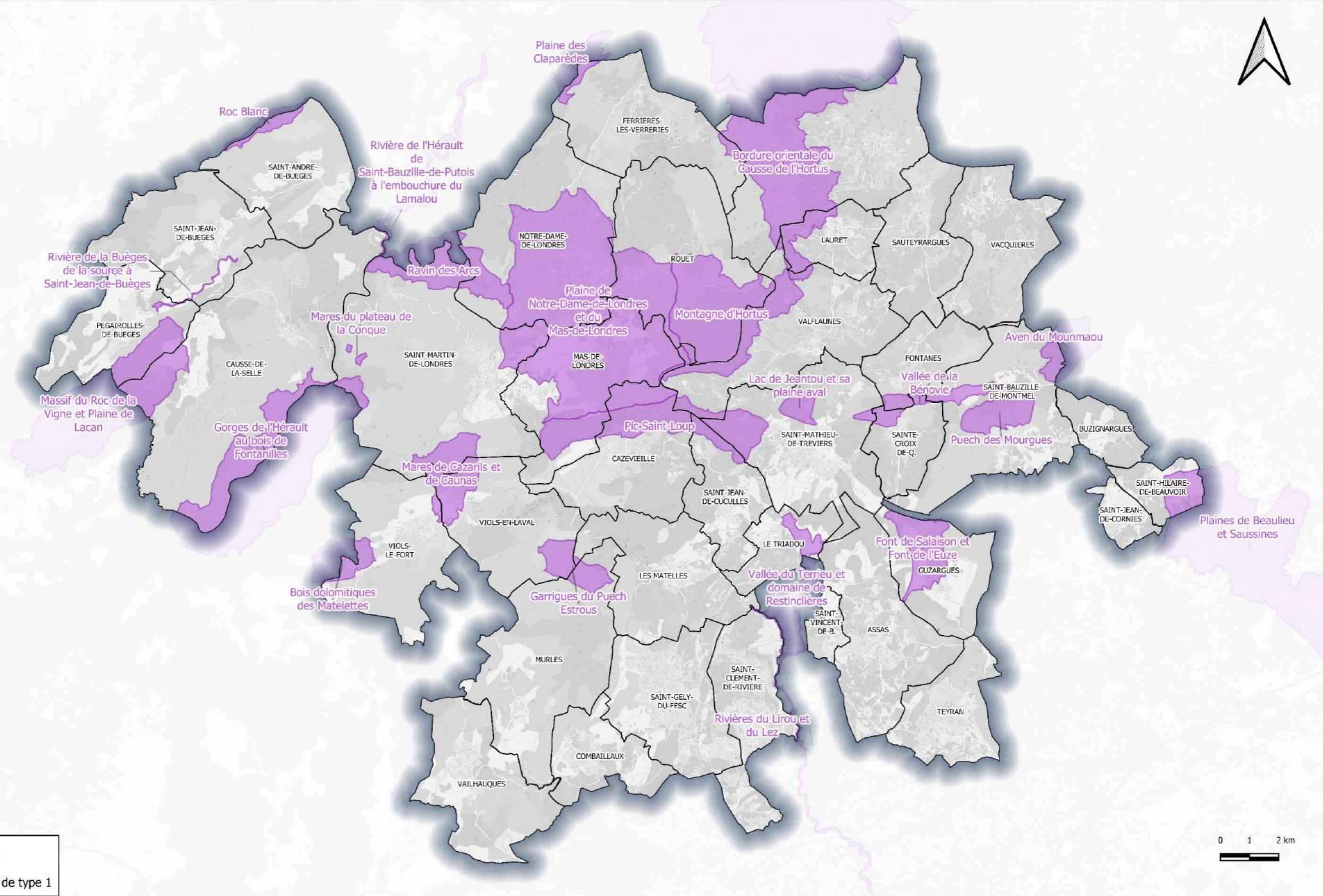
PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL - DEFINITIONS		
Type de zone	Définition	Protection associée
Zones naturelles d'intérêt écolo-gique, faunistique et floristique (ZNIEFF)	<p>Les ZNIEFF sont des territoires présentant des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel (faune, flore et habitats naturels).</p> <p>On distingue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ZNIEFF de type I : secteurs de superficie généralement limitée, caractérisés par leur intérêt biologique ou écologique remarquable ; - les ZNIEFF de type II : ensembles naturels riches et peu modifiés, ou offrant des potentialités biologiques importantes, souvent de plus grande superficie. 	<p>AUCUNE PROTECTION</p> <p>Il s'agit d'un inventaire qui n'a aucune portée juridique directe. La jurisprudence confirme cependant qu'elles doivent être prises en compte dans les projets d'aménagement.</p>
Zones Natura 2000	<p>Le réseau Natura 2000 vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.</p> <p>La structuration de ce réseau comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" - des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". 	<p>PROTECTION CONTRACTUELLE ET REGLEMENTAIRE</p> <p>Le réseau Natura 2000 en France se base principalement sur une démarche contractuelle pour la mise en œuvre des documents d'objectifs et la gestion des sites.</p> <p>Cette politique contractuelle et concertée s'applique en parallèle du dispositif réglementaire d'évaluation des incidences Natura 2000, prévu par la directive Habitats faune flore et le code de l'environnement.</p> <p>Ce dispositif assure que chaque projet ou activité soit compatible avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites (étude requise pour identifier les enjeux du site, les impacts potentiels du projet sur la biodiversité et les solutions pour réduire ces impacts).</p>
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	<p>Un Espace Naturel Sensible est un site remarquable en termes de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), tant pour la richesse que pour la rareté des espèces qu'il abrite.</p> <p>Créés par le département, ils permettent à celui-ci d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels.</p>	<p>PROTECTION PAR LA MAITRISE FONCIERE</p> <p>Il s'agit d'un outil de maîtrise foncière du département et des communes, avec la possibilité d'instaurer un droit de préemption spécifique permettant d'acquérir les terrains concernés.</p>
Sites acquis des Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN)	<p>Les conservatoires d'espaces naturels sont des organismes qui contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels du territoire régional, notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel.</p>	<p>PROTECTION PAR LA MAITRISE FONCIERE</p> <p>Pour protéger un site, les Conservatoires d'espaces naturels ont recours à la maîtrise foncière (acquisition) et à la maîtrise d'usage (location et convention de gestion).</p>
Arrêtés de protec-tion du biotope (APB)	<p>Les arrêtés de protection de biotope sont des actes administratifs pris en vue de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux.</p> <p>La plupart des arrêtés de protection de biotope font l'objet d'un suivi soit directement à travers un comité placé sous l'autorité du préfet, soit indirectement dans le cadre de dispositifs tels que Natura 2000 et par appropriation par les acteurs locaux.</p>	<p>PROTECTION REGLEMENTAIRE</p> <p>C'est un outil de protection réglementaire de niveau départemental. Les mesures prises par arrêté peuvent entre autres interdire certaines actions pouvant porter atteinte à l'équilibre écologique des milieux.</p>
Sites classés et sites inscrits	<p>La loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection : l'inscription et le classement.</p> <p>Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.</p> <p>Un site classé est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave. Cette procédure est très utilisée dans le cadre de la protection d'un "paysage", considéré comme remarquable ou exceptionnel.</p>	<p>PROTECTION REGLEMENTAIRE</p> <p>En site inscrit, les demandes d'autorisation de travaux susceptibles d'affecter l'espace sont soumis à l'Architecte des Bâtiments de France qui émet un avis simple, sauf pour les travaux de démolition qui sont soumis à un avis conforme.</p> <p>En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale du préfet ou du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun.</p>

2.10.1.2 Inventaire sur le territoire

PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL (Sources : DREAL Occitanie, INPN)		
Type de zone	Code	Libellé
ZNIEFF de type I	910030283	Roc Blanc
	910030350	Bordure orientale du Causse de l'Hortus
	910030351	Plaine des Claparèdes
	910030353	Rivière de l' Hérault de Saint-Bauzille-de-Putois à l'embouchure du Lamalou
	910030354	Rivière de la Buèges de la source à Saint-Jean-de-Buèges
	910030357	Garrigues du Puech Estrous
	910030358	Lac de Jeantou et sa plaine aval
	910030363	Plaines de Beaulieu et Saussines
	910030365	Font de Salaison et Font de l'Euze
	910030366	Vallée du Terrieu et domaine de Restinclières
	910030382	Mares de Cazarils et de Caunas
	910030394	Mares du plateau de la Conque
	910030395	Bois dolomitiques des Matelettes
	910030406	Vallée de la Bénovie
	910030409	Aven du Mounmaou
	910006431	Plaine de Notre-Dame-de-Londres et du Mas-de-Londres
	910008351	Pic Saint-Loup
	910008352	Montagne d'Hortus
	910009412	Massif du Roc de la Vigne et Plaine de Lacan
	910009549	Gorges de l'Hérault au bois de Fontanilles
	910009551	Ravin des Arcs
	910009559	Puech des Mourgues
	910009574	Rivières du Lirou et du Lez
ZNIEFF de type II	910008338	Causse et contreforts du Larzac et Montagne de la Séranne
	910008353	Pic-saint-Loup et Hortus
	910009548	Massif des gorges de l'Hérault et de la Buège
	910010719	Massif du Bois de Monnier
	910011563	Plaines et garrigues du Nord Montpelliérais
	910011799	Plaines de Pompignan et du Vidourle
	910030606	Plaine agricole de la Salade
	910030608	Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais
	910030643	Gorges de la Vis et de la Virenque
Natura 2000 Directive habitat	FR9101388	Gorges de l'Hérault
	FR9101389	Pic Saint-Loup
	FR9101392	Le Lez
Natura 2000 Directive oiseaux	FR9112004	Hautes garrigues du montpelliérais

PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL (Sources : DREAL Occitanie, INPN)		
Type de zone	Code	Libellé
ENS	FR4700617	Baumes
	FR4700917	Cazeneuve
	FR4700918	Cents Fonts
	FR4701044	Domaine Départemental de Cazarils Roussières
	FR4701050	Domaine Départemental de Rieucoulon
	FR4701051	Domaine Départemental de Saint Sauveur
	FR4701056	Domaine Départemental du Mas Neuf
	FR4701214	Falaise d'escalade de Gourdou
	FR4701368	Grotte de l'Hortus
	FR4701620	Lac de Jeantou
	FR4702033	Mas de Gentil
	FR4702034	Mas de Perie
	FR4702216	Pic Saint Loup
	FR4702387	Ravin des Arcs
	FR4702402	Restinclouds
	FR4702492	Saut de Cambon
	FR4702505	Site Archéo Argelliers
	FR4702521	Site départemental Truq de Guiraud Vol à voile
	FR4702650	Tours de Salles
Terrain acquis par un Conservatoire d'Espaces Naturels	FR1506788	Garrigues de Guzargues – Grand Devois de Figaret (Guzargues)
	FR1506793	Bois du Peillou (St Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies)
	FR1506779	Costières de Nîmes- Parcellle acquise en maîtrise foncière (St Bauzille de Montmel)
Arrêté de protection du biotope	FR3800375	Gorges De l'Hérault (Causse de la Selle)
	FR3800378	Ravin des arcs (Notre Dame de Londres, St Martin de Londres)
	FR3800376	Hortus (Valflaunès, Rouet)
	FR3800377	Puech Des Mourgues (St-Bauzille de Montmel)
Sites classés	/	Gorges de l'Hérault
	/	Pic Saint-Loup et Montagne de l'Hortus
	/	Sol de la place de l'église de St Martin de Londres
Sites inscrits	/	Bois du Rouquet (Saint Gély du Fesc)
	/	Centre ancien (Saint Martin de Londres)
	/	Château, ses abords et son parc (Assas)
	/	Montagne de l'Hortus
	/	Village (Combaillaux)
	/	Village (Viols le Fort)
	/	Village et ses abords (Les Matelles)
	/	Village et ses abords (Pégairolles de Buèges)
	/	Village et ses abords (Saint Jean de Buèges)

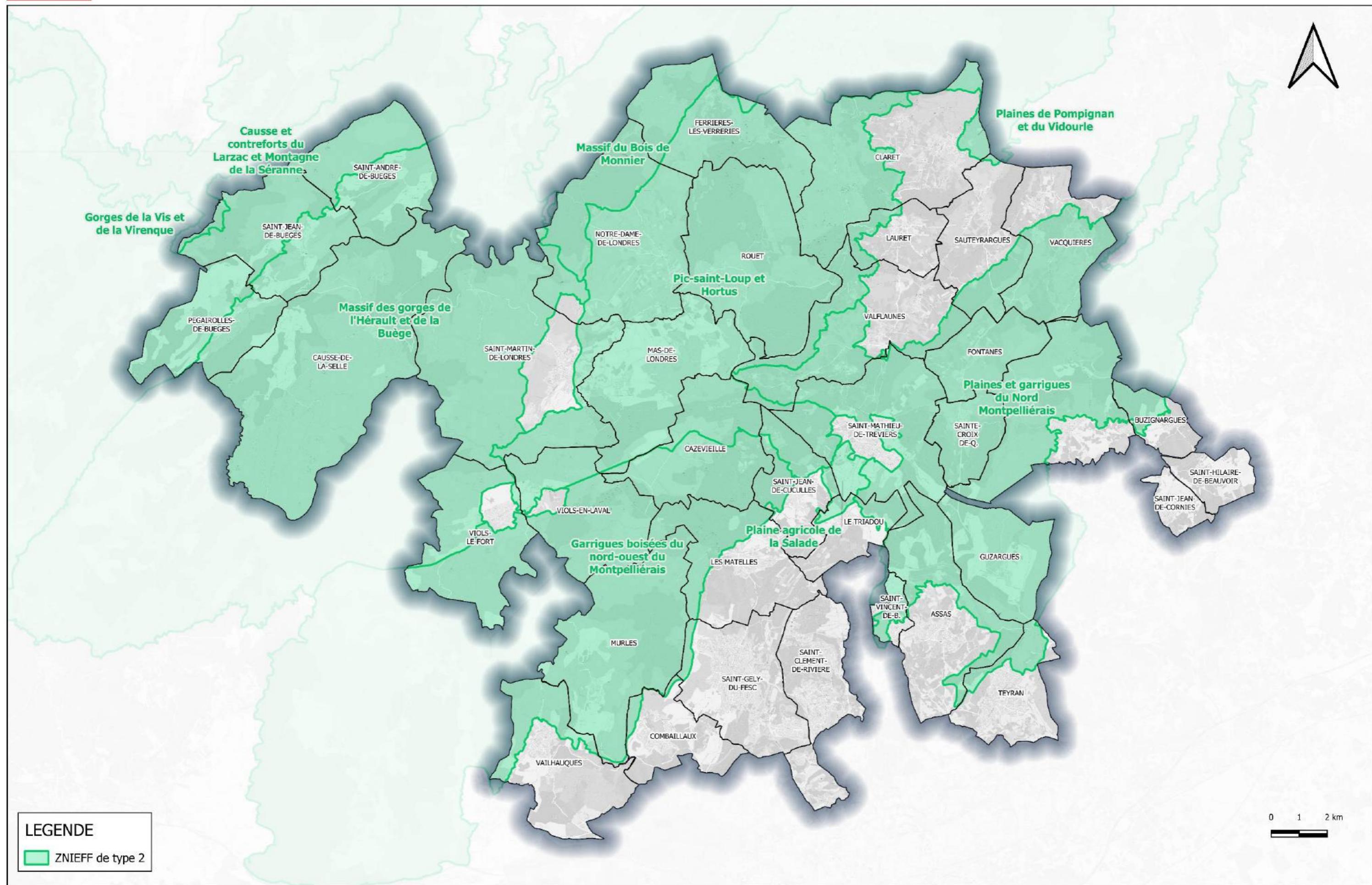
Patrimoine environnemental - ZNIEFF de type 1

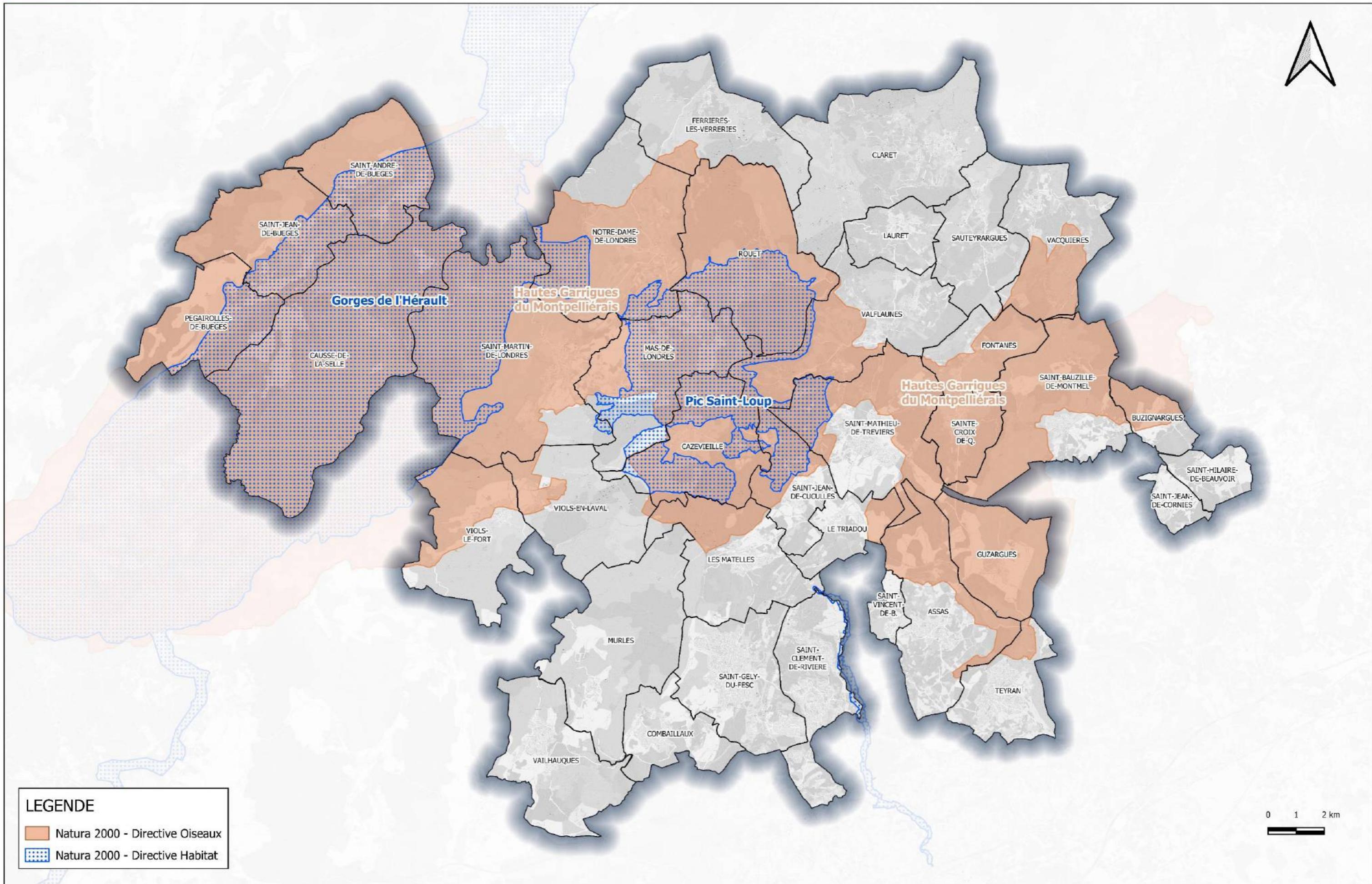
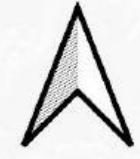


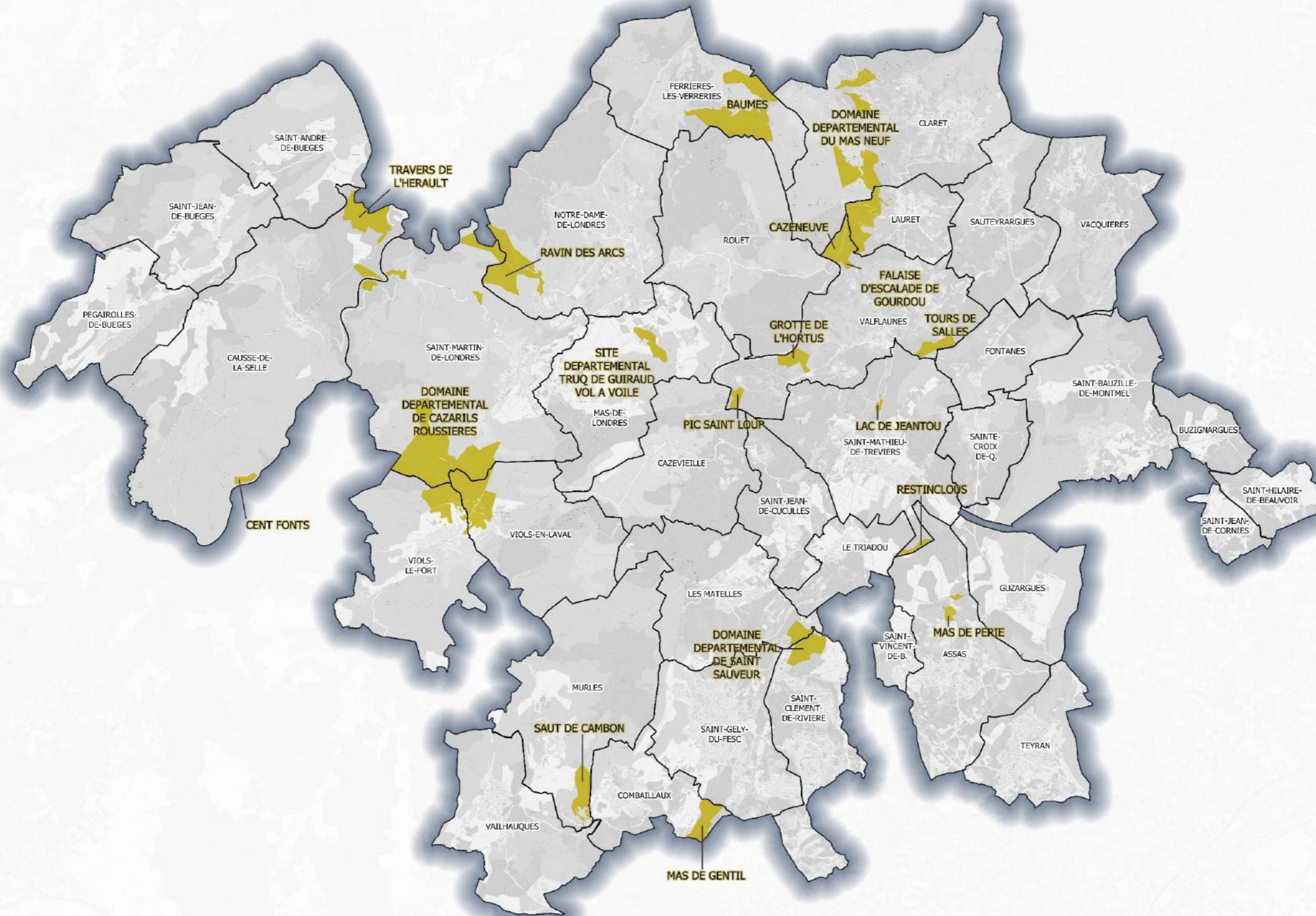
LEGENDE

ZNIEFF de type 1

0 1 2 km



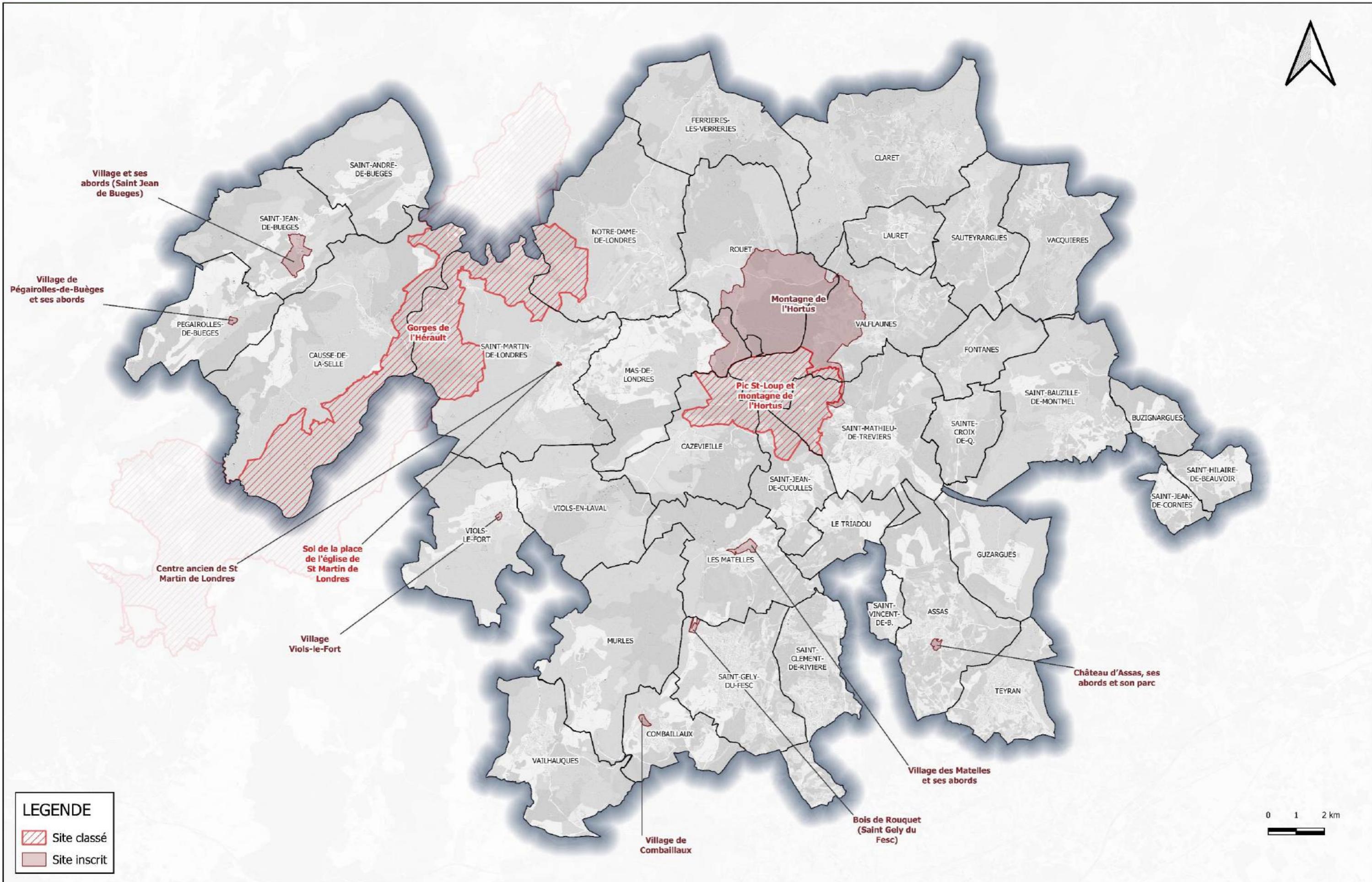
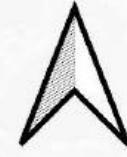




LEGENDE

ENS

0 1 2 km



2.11 CONTEXTE REGLEMENTAIRE – DOCUMENTS CADRE

2.11.1 Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

La directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 (directive 2000/60) définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen.

Elle fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eaux douces et eaux côtières) et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre en 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen, avec toutefois des possibilités de report d'échéance à 2021 ou 2027 et/ou d'objectifs moins stricts pour un ou plusieurs paramètres, sous réserve de leur justification.

Les grands principes de la DCE sont :

- Une gestion par bassin versant ;
- La fixation d'objectifs par « masse d'eau » ;
- Une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances ;
- Une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux ;
- Une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau.

Sa mise en œuvre s'effectue par cycle de 6 ans, chacun reposant sur quatre documents essentiels :

- L'état des lieux : il permet d'identifier les problématiques à traiter ;
- Le plan de gestion : il fixe les objectifs environnementaux - en droit français il s'agit des Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ;
- Le programme de mesure : il définit les actions qui vont permettre d'atteindre les objectifs ;
- Le programme de surveillance : il assure le suivi de la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs fixés.

Le premier cycle s'est achevé en 2015, le deuxième cycle en 2021. Le troisième cycle est en cours sur la période 2022-2027.

Sur le territoire d'étude, le troisième plan de gestion établi en application de la DCE correspond au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée, approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 2022 et entré en vigueur le 4 avril 2022.

2.11.2 SDAGE Rhône – Méditerranée

• Orientations fondamentales

Le SDAGE 2022 – 2027 du bassin Rhône-Méditerranée comprend 9 orientations fondamentales (OF) :

- OF 0 : S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- OF 1 : PRIVILÉGIER LA PRÉVENTION ET LES INTERVENTIONS À LA SOURCE POUR PLUS D'EFFICACITÉ
- OF 2 : CONCRÉTISER LA MISE EN ŒUVRE DU PRINCIPE DE NON-DÉGRADATION DES MILIEUX AQUATIQUES
- OF 3 : PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DES POLITIQUES DE L'EAU
- OF 4 : RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU POUR ASSURER UNE GESTION INTÉGRÉE DES ENJEUX
- OF 5 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITÉ SUR LES POLLUTIONS PAR LES SUBSTANCES DANGEREUSES ET LA PROTECTION DE LA SANTÉ
- OF 6 : PRÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES ZONES HUMIDES
- OF 7 : ATTEINDRE ET PRÉSERVER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF EN AMÉLIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET EN ANTICIPANT L'AVENIR
- OF 8 : AUGMENTER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS EXPOSÉES AUX INONDATIONS EN TENANT COMPTE DU FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX AQUATIQUES

Les orientations du SDAGE seront prises en compte dans la présente étude, tout particulièrement concernée par l'orientation fondamentale « 5.A : POURSUIVRE LES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE ET INDUSTRIELLE » et la disposition « 5A-06 : Établir et mettre en œuvre des schémas directeurs d'assainissement qui intègrent les objectifs du SDAGE ».

• Programme de mesures

Le programme de mesures (PDM) associé au SDAGE définit pour chaque masse d'eau les actions à mener pour atteindre l'objectif fixé.

Le PDM relatif aux masses d'eau du territoire de la CCGPSL est présenté en page suivante.

8 masses d'eau superficielles - concernées par les pollutions par les nutriments urbains et industriels - font l'objet de mesures liées à l'assainissement (ASS0302 Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées [...] et/ou ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP [...]). Il s'agit de :

- La Mosson (x2), le Lirou, le Pézouillet (sur le bassin Lez-Mosson-Etangs Palavasiens)
- La Buèges (sur le bassin de l'Hérault)
- La Cadoule et le Salaison (sur le bassin de l'Or)
- Le Brestalou (sur le bassin du Virdourle)

PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE RM 2022-2027
CONCERNANT LES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE DE LA CCGPSL

Pression à traiter	Code mesure	Libellé mesure	Masses d'eau souterraine		Masses d'eau superficielle												
					BV de l'Hérault			BV Lez Mossone Etangs Palavasiens					BV Or		BV Vidourle		
			FRDG 113	FRDG 223	FRDR 169 Hérault	FRDR 171 Hérault	FRDR 887 Buèges	FRDR 143 Lez	FRDR 146 Mossone	FRDR 147 Mossone	FRDR 10109 Lirou	FRDR 10317 Pézouillet	FRDR 11764 Lironde	FRDR 140 Cadoule	FRDR 141 Salaison	FRDR 10310 Bénovie	FRDR 10484 Brestalou
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement											X		X		
	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)					X		X	X	X	X			X		X
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)					X							X			X
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur													X		
Pollution par les nutriments agricoles	DN03	Pression traitée par la mise en œuvre de la Directive nitrates (mesure non territorialisée)														X	
Pollution par les pesticides	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation ; au-delà des exigences de la Directive nitrates		X													
	AGR0303	Limiter les apports de pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire		X					X			X		X	X	X	X
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assoulements, maîtrise foncière)		X					X					X			
	AGR0802	Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles		X													
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)				X											
	Report	<i>Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027</i>											X				
Prélèvements d'eau / Altération du régime hydrologique	RES0201	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'agriculture			X					X							
	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités	X	X	X				X	X		X					
	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation	X														
	RES0701	Mettre en place une ressource de substitution			X				X								
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource	X	X	X				X	X		X					
Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau			X				X					X			
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes								X				X	X		
	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)							X	X					X		
	MIA0601	Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide							X	X							
	MIA0602	Réaliser une opération de restauration d'une zone humide							X	X							
	Report	<i>Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027</i>				X						X	X				
Altération de la continuité écologique	Report	<i>Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027</i>			X	X											

2.11.3 Schémas d'Aménagements et de Gestion des Eaux (SAGE)

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des documents de planification qui fixent les objectifs et les règles pour une gestion globale, équilibrée et durable de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. Ils sont élaborés par une « Commission Locale de l'Eau » regroupant tous les acteurs locaux de l'eau.

Le territoire de la CCGPSL est concerné par deux SAGE : le SAGE Hérault et le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens, succinctement présentés ci-après.

SAGE
(Sources : Gesteau, EPTB Fleuve Hérault, SYBLE)

Libellé	SAGE Hérault	SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens
Date d'approbation	8 novembre 2001	29 juillet 2003 15 janvier 2015 (1ère révision)
Etat d'avancement	Mis en œuvre, en révision	Mis en œuvre
Structure porteuse	EPTB Fleuve Hérault	EPTB Lez (SYBLE)
Communes concernées sur le territoire de la CCGPSL	12 Causse de la Selle, Cazevieille, Claret, Ferrières les Verreries, Mas de Londres, Notre Dame de Londres, Pégairolles de Buèges, Rouet, St André de Buèges, St Jean de Buèges, St Martin de Londres, Valflaunès	16 Assas, Cazevieille, Combaillaux, Guzargues, Le Triadou, Les Matelles, Murles, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Cuculles, Saint Mathieu de Tréviers, Saint Vincent de Barbezargues, Vailhauquès, Valflaunès, Viols en Laval, Viols le Fort
Principaux objectifs	A. Mettre en œuvre une gestion quantitative durable permettant de satisfaire les usages et les milieux B. Maintenir ou restaurer la qualité de la ressource et des milieux pour permettre l'expression de leur potentialité biologique et leur compatibilité avec les usages C. Limiter et mieux gérer le risque inondation D. Développer l'action concertée et améliorer l'information	A. Restauration et préservation des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes B. Gestion des risques d'inondation dans le respect des milieux aquatiques C. Préservation de la ressource naturelle et son partage entre les usages D. Restauration et maintien de la qualité des eaux E. Pérennité de la gouvernance partagée entre les maîtres d'ouvrage du SAGE
Dispositions relatives à l'Assainissement	B.4 Réduire et maîtriser les sources de pollution B.4.1 Assurer l'adéquation des systèmes d'épuration aux projections démographiques B.4.2 Adapter les traitements des stations d'épuration à la vulnérabilité des milieux aux proliférations végétales B.4.3 Améliorer les systèmes d'épuration actuellement insuffisants	D.1 Lutter contre les pollutions domestiques et poursuivre les efforts en assainissement pour limiter l'eutrophisation, les pollutions organiques et bactériologiques D.1-1 Maintenir l'exigence de haute qualité des systèmes d'assainissement collectif et anticiper l'avenir D.1-2 Améliorer l'abattement du phosphore et/ou des nitrates dans les dispositifs d'assainissement collectif D.1-3 Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions liées à l'assainissement autonome en priorisant les actions sur les secteurs à enjeux D.1-5 Améliorer la valorisation des sous-produits de l'assainissement et éviter leur épandage dans les zones fragiles.

2.11.4 Contrats de milieu

Un contrat de milieu (généralement contrat de rivière, mais également de lac, de baie ou de nappe) est un accord technique et financier entre partenaires concernés pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. C'est un programme d'actions volontaire et concerté sur 5 ans.

Le territoire de la CCGPSL est concerné par un contrat de milieux en cours (le Contrat de rivière Hérault), et trois contrats de milieux achevés récemment (le Contrat de rivière Hérault, le Contrat de rivière Vidourle et le Contrat de Baie de l'Etang de l'Or).

CONTRATS DE MILIEU
 (Sources : Gesteau, EPTB Fleuve Hérault, EPTB Vidourle, SYMBO)

Libellé	Contrat de rivière Hérault		Contrat de rivière Vidourle	Contrat de bassin versant Etang de l'Or
Etat d'avancement	En cours (2022-2024)	Achevé (2014-2018)	Achevé (2013-2018)	Achevé (2015-2019)
Structure porteuse	EPTB Fleuve Hérault		EPTB Vidourle	SYMBO
Communes concernées sur le territoire de la CCGPSL	12 Causse de la Selle, Caze-vieille, Claret, Ferrières les Verreries, Mas de Londres, Notre Dame de Londres, Pégairolles de Buèges, Rouet, St André de Buèges, St Jean de Buèges, St Martin de Londres, Valflaunès	11 Buzignargues, Claret, Fontanès, Lauret, St Bauzille de Montmel, Sainte Croix de Quintillargues, Saint Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunès	4 Assas, Guzargues, Saint Vincent de Barbeyrargues, Teyran	
Principaux objectifs	A : Gestion quantitative B : Gestion qualitative C : Préservation et restauration des milieux aquatiques D : Animation Sensibilisation	A : Amélioration de la qualité des eaux et diminution de l'impact des rejets B : Optimisation de la gestion des ressources en eau du Vidourle C : Aménagement et gestion du lit et des berges et valorisation du milieu naturel D : Gestion du risque et inondation E : Animation et évaluation du contrat	A. Amélioration de la qualité de l'eau B. Pérennisation de la ressource en eau C. Gestion du risque inondation D. Restauration, préservation des milieux aquatiques et zones humides E. Mise en œuvre d'une gouvernance en vue d'une gestion durable du territoire	
Actions relatives à l'Assainissement sur le territoire de la CCGPSL	B1.5 : Réhabilitation assainissement de l'assainissement de St-Jean de Buèges et Causse de la Selle (en cours) B-GH-3 : Mise en place de l'aménagement du hameau du Frouzinet à St-Martin-de-Londres (réalisé 2023)	A1.8 Réhabilitation du réseau d'eaux usées et construction d'un nouvel ouvrage d'épuration à Lauret (réalisé 2018) A1.9 Réalisation du schéma directeur d'assainissement et des travaux correspondants de la commune de Sauteyrargues (SDA réalisé 2018, travaux STEP Bourg 2023) A1.11 Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement et de travaux à Vacquières (SDA réalisé 2015) – MOE STEP en cours	A1-41 – Amélioration des traitements effectués par les STEP et les aménagements associés : Guzargues MOE STEP en cours A1-52 - Programme de réhabilitation des dispositifs d'ANC St-Vincent-de-Barbeyrargues Guzargues et Teyran) (réalisé	

2.11.5 Contrats Grand Cycle

Pour mémoire, deux contrats « Grand Cycle » sont recensés sur le territoire de la CCGPSL : celui du bassin du Lez et celui du bassin de l'Or. Il s'agit de contrats similaires aux contrats de milieux, mais restreints aux thématiques du grand cycle de l'eau et sur des durées plus courtes (2 à 3 années).

CONTRATS « GRAND CYCLE » (Sources : EPTB Fleuve Hérault, SYMBO)

Libellé	Contrat Grand Cycle du bassin Lez-Mosson-Etangs Palavasiens	Contrat Grand Cycle du bassin de l'Or
Date d'approbation	30/03/2023	22/10/2022
Etat d'avancement	En cours (2023-2024)	En cours (2022-2024)
Structure porteuse	EPTB Lez (SYBLE)	SYMBO
Communes concernées sur le territoire de la CCGPSL	16 Assas, Cazevieille, Combaillaux, Guzargues, Le Triadou, Les Matelles, Murles, Saint-Clément-de-Rivière, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Jean-de-Cuculles, Saint-Mathieu-de-Tréviers, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Vailhauquès, Valflaunès, Viols-en-Laval, Viol-le-Fort	4 Assas, Guzargues, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Teyran
Principaux objectifs	A : Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, des zones humides et de leurs écosystèmes B : Assurer l'équilibre quantitatif et le partage de la ressource C : Restaurer et maintenir la qualité de l'eau D : Animer le grand cycle de l'eau sur le bassin-versant.	A : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau du Bassin de l'Or B : Préserver et reconquérir les fonctionnalités des zones humides du Bassin de l'Or C : Acquérir les connaissances, stratégies et expériences pour préparer un futur Contrat de milieu D : Assurer l'animation territoriale du Contrat, de ses perspectives et de sa communication

2.11.6 Plans de Gestion quantitative de la Ressource en Eau (PGRE)

Les PGRE sont élaborés à l'échelle des sous-bassins et masses d'eau souterraine en situation de déséquilibre quantitatif ou d'équilibre précaire. Ils définissent un programme d'actions pour atteindre dans la durée un équilibre entre les prélèvements (eau potable, agriculture, industrie...) et la ressource, en intégrant une bonne fonctionnalité des milieux aquatiques et l'incidence du changement climatique sur l'hydrologie et l'hydrogéologie.

Le territoire de la CCGPSL est concerné par trois PGRE : le PGRE Hérault, le PGRE Lez et le PGRE Vidourle.

PGRE (Sources : EPTB Fleuve Hérault, EPTB Lez, EPTB Vidourle)			
Libellé	PGRE Hérault	PGRE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens	PGRE Vidourle
Date d'approbation	NC (adoption 14/09/2018)	25/03/2019	21/10/2019
Etat d'avancement	Mis en œuvre	Mis en œuvre	Mis en œuvre
Structure porteuse	EPTB Fleuve Hérault	EPTB Lez (SYBLE)	EPTB Vidourle
Communes concernées sur le territoire de la CCGPSL	10 Causse de la Selle, Claret, Ferrières les Verrières, Mas de Londres, Notre Dame de Londres, Pégairolles de Buèges, Rouet, St André de Buèges, St Jean de Buèges, St Martin de Londres (Sous-bassins H3 et H4)	16 Assas, Cazevieille, Combaillaux, Guzargues, Le Triadou, Les Matelles, Murles, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Cuculles, Saint Mathieu de Tréviers, Saint Vincent de Barbeyrargues, Vailhauquès, Valflaunès, Viols en Laval, Viols le Fort (Sous-bassins L1, L2 et M1)	11 Buzignargues, Claret, Fontanès, Lauret, St Bauzille de Montmel, Sainte Croix de Quintilargues, Saint Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies, Sauteyrargues, Vacquières, Valflaunès (Sous-bassins Bre et Ben)
Principaux objectifs	1 : Privilégier les économies d'eau 2 : Préserver les apports karstiques 3 : Mobiliser les ressources Alternatives 4 : Améliorer les connaissances 5 : Adapter le territoire et les usages à la vulnérabilité de la ressource en eau	1 : Acquérir et améliorer les connaissances sur les ressources et les usages 2 : Economiser l'eau : optimiser les prélèvements, réduire les consommations, maîtriser les usages 3 : Adapter les plans et projets d'aménagement, le développement du territoire et les usages aux enjeux de partage de l'eau 4 : Concilier les usages et les besoins des milieux aquatiques en amont du Lez 5. Pérenniser les usages agricoles actuels et garantir les usages agricoles futurs sur le Bassin Versant	1 : Améliorer les connaissances 2 : Actions d'économies d'eau 3 : Accompagner les usagers

2.11.7 Zones de répartition des eaux (ZRE)

Les zones de répartition des eaux (ZRE) sont définies, en application de l'article R211-71 du code de l'environnement, comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins".

Le territoire de la CCGPSL est concerné par une ZRE : la ZRE du Sous-bassin du Vidourle à l'amont de la confluence avec la Bévongie, délimitée par arrêté inter-préfectoral en date du 18 septembre 2013.

Seules les communes de Claret, Lauret, Sauteyrargues, Vacquières et Valflaunès sont concernées.

2.11.8 Zones de sauvegarde

Les zones de sauvegarde sont des secteurs stratégiques des masses d'eau souterraines identifiées dans le SDAGE, et qui doivent faire l'objet d'une politique publique prioritaire de préservation des ressources en eau utilisées aujourd'hui et potentiellement utilisées dans le futur pour l'alimentation en eau potable.

On distingue deux catégories de zones de sauvegarde :

- Les ZSE (Zones de Sauvegarde Exploitées), zones identifiées comme étant intéressantes pour l'AEP future et qui sont déjà utilisées pour l'AEP ;
- Les ZSNEA (Zones de Sauvegarde Non Exploitées Actuellement), zones identifiées comme étant intéressantes pour l'AEP future mais qui ne sont pas utilisées actuellement pour l'AEP.

Le territoire de la CCGPSL est actuellement concerné par 6 zones de sauvegarde (la masse d'eau souterraine FRDG239 n'ayant pas encore fait l'objet d'étude de délimitation des zones de sauvegarde) :

- ZSE Frouzet,
- ZSE - ZSNEA Fontanilles,
- ZSNEA Vernède,
- ZSE Brissac,
- ZSE Lez,
- ZSNEA Buzignargues-Saussines.

2.11.8.1 Vulnérabilité et risques liés aux ZSE

ZSE FROUZET

Source : Etude hydrogéologique de ressources stratégiques en eaux souterraines et définition des zones de sauvegarde exploitées et non exploitées actuellement – Département de l'Hérault FRDG 115 – Calcaires et marnes des garrigues nord-montpelliéraines (Ouest de la faille de Coronne), mars 2021

Au sein de la Zone de Sauvegarde, les calcaires sont majoritairement à l'affleurement (absence de couverture) avec une dizaine de manifestations karstiques recensées de type grotte et aven et un réseau faillé dense notamment proche du captage. La vulnérabilité intrinsèque est jugée moyenne à forte. Les assainissements non collectifs (ANC) sont les principaux risques de pollution recensés. Le réseau routier et les décharges sauvages peuvent également représenter un risque potentiel. Néanmoins, la faible urbanisation de la zone, la prépondérance des espaces naturels (zones boisées notamment) et la difficulté d'accès, limitent les risques de pollution.

ZSE - ZSNEA FONTANILLES

Source : Etude hydrogéologique de ressources stratégiques en eaux souterraines et définition des zones de sauvegarde exploitées et non exploitées actuellement – Département de l'Hérault FRDG 115 – Calcaires et marnes des garrigues nord-montpelliéraines (Ouest de la faille de Coronne), mars 2021

Au sein de la zone de sauvegarde, les sols sont inexistant et les calcaires sont à l'affleurement (absence de couverture) avec une quarantaine de manifestations karstiques recensées, principalement des avens. La vulnérabilité intrinsèque est jugée moyenne à forte. Les risques de pollution sont relativement minimes puisque la montagne de la Selette et ses alentours ne présente pas de voies de communication d'importance. Les habitats isolés sont peu nombreux et la zone est difficile d'accès. Mentionnons néanmoins la traversée de la Zone de Sauvegarde par la piste de randonnée de la grande traversée de l'Hérault.

ZSNEA VERNEDÉ

Source : Etude hydrogéologique de ressources stratégiques en eaux souterraines et définition des zones de sauvegarde exploitées et non exploitées actuellement – Département de l'Hérault FRDG 115 – Calcaires et marnes des garrigues nord-montpelliéraines (Ouest de la faille de Coronne), mars 2021

Au sein de la zone de sauvegarde, les calcaires sont majoritairement situés à l'affleurement (absence de couverture) avec une trentaine de manifestations karstiques recensées, principalement des grottes et des avens et un réseau faillé important. La vulnérabilité intrinsèque est jugée forte. Les risques de pollution sont relativement minimes puisque la zone de sauvegarde ne présente pas de voies de communication d'importance, les habitats isolés sont peu nombreux et la zone est difficile d'accès.

ZSE BRISSAC

Source : Etude hydrogéologique de ressources stratégiques en eaux souterraines et définition des zones de sauvegarde exploitées et non exploitées actuellement – Département de l'Hérault FRDG 125 – Calcaires et marnes des causses et avant-causses du Larzac sud, Campestre, Blandas, Séranne

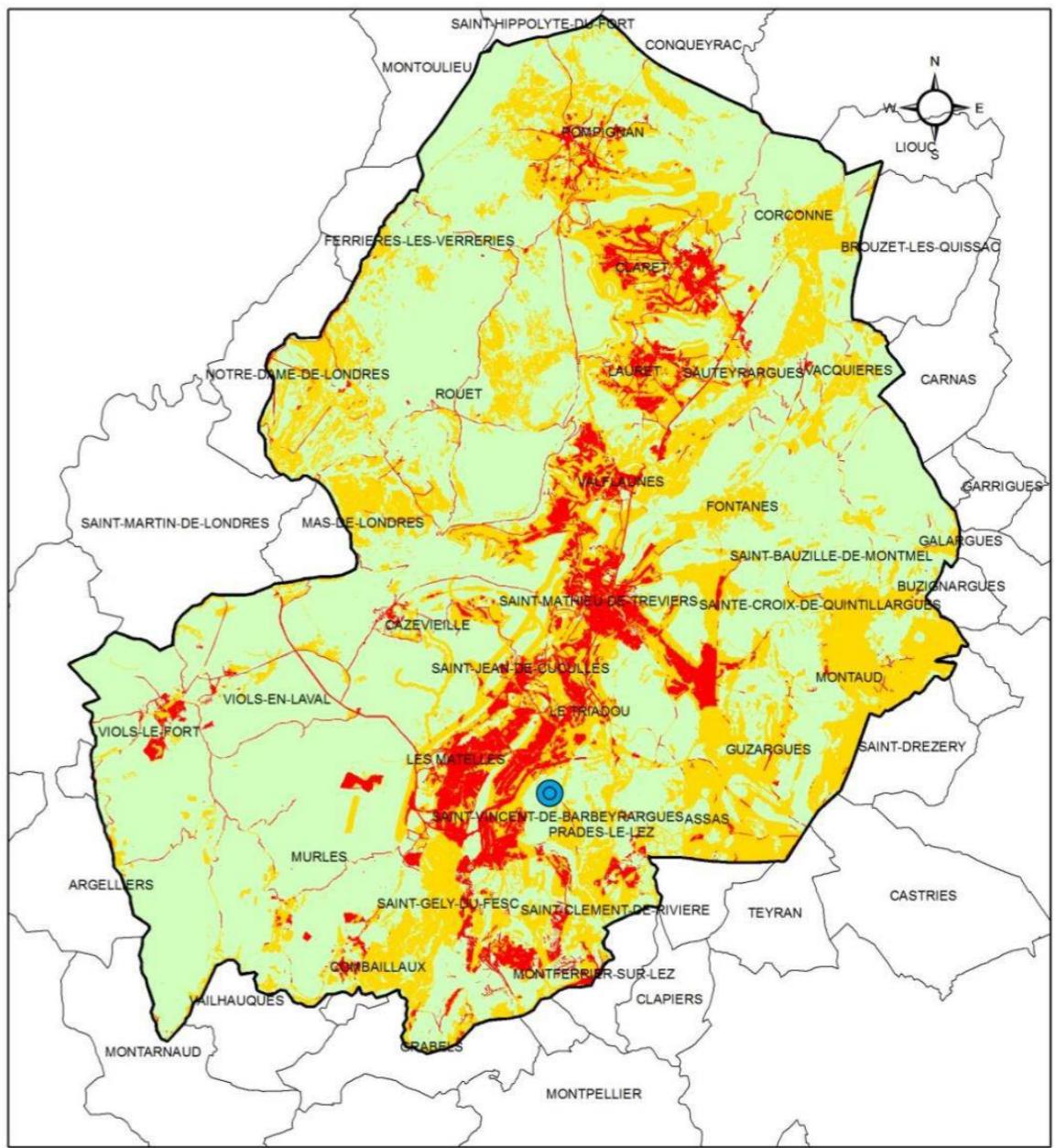
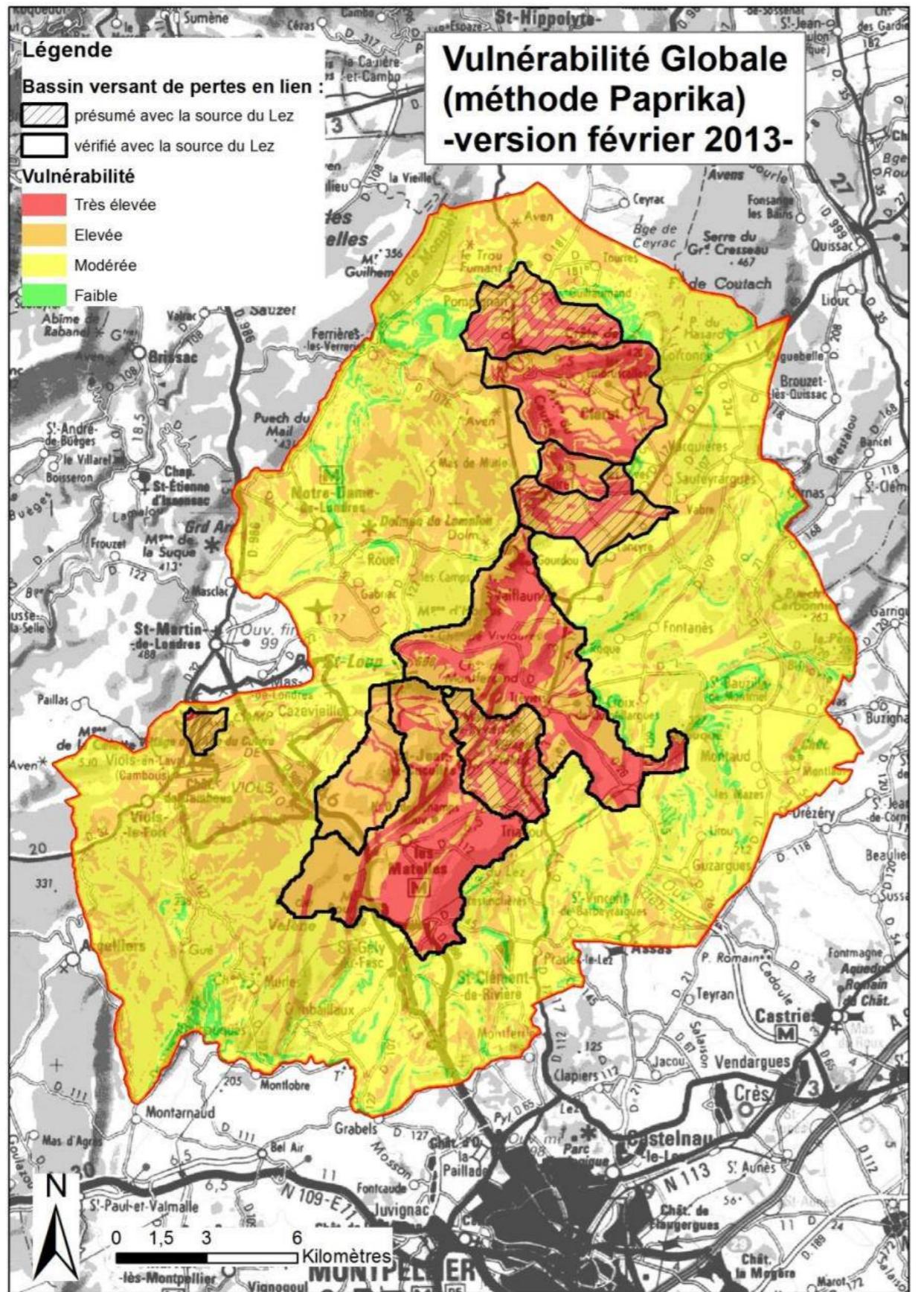
Au sein de la Zone de Sauvegarde, le sol est inexistant et les calcaires sont à l'affleurement (absence de couverture) avec une trentaine de manifestations karstiques recensées de type grotte et aven et un réseau faillé relativement dense. La vulnérabilité intrinsèque est jugée moyenne à forte. Les pacages de brebis sont les principaux risques de pollution recensés. Le réseau routier est peu présent et il n'y a pas ou peu d'habitats dispersés. Il s'agit d'un espace bien préservé et la difficulté d'accès, limite les risques de pollution.

ZSE LEZ

Source : Projet gestion multi-usages de l'hydrosystème karstique du Lez – synthèse des résultats et recommandations » de Novembre 2014

Les cartes en page suivante présentent d'une part la vulnérabilité globale au niveau du bassin versant, d'autre part l'indice de risque.

La zone d'influence de la **source du Lez** est très étendue et **concerne très largement le territoire du CCGPSL**.



Indice relatif de risque =
Indice d'aléa (occupation du sol
LR 2009 : de 1 à 3)
x Indice de vulnérabilité (PaPRIKa :
de 1 à 5)

- Source du Lez
- Indice relatif de risque
 - de 1 à 3
 - de 4 à 6
 - de 8 à 12
- Zone d'étude
- Communes

Projet de gestion multi-usages de l'hydrosystème karstique du Lez Etude BRGM/RP-61013-FR

Sources de données :

- DRAAF LR
- BRGM
- GEOFLA ®

Kilomètres

© UMR TETIS - IRSTEA - 2013

2.11.8.2 Recommandations liées aux ZSE

Les recommandations liées aux ZSE sont succinctement présentées ci-après.

ZONES DE SAUVEGARDE (Sources : ODCEEL, https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/)			
Masses d'eau souterraine	Zone de sauvegarde	Communes concernées sur le territoire de la CCGPSL	Fiches action et recommandations liées à l'assainissement
FRDG113	ZSE Lez	24 : Assas, Cazevieille, Claret, Combaillaux, Fontanès, Guzargues, Lauret, Le Triadou, Les Matelles, Mas de Londres, Murles, St Clément de Rivière, St Vincent de B., St Bauzille de Montmel, Ste Croix de Q., Saint Gély du Fesc, St Jean de Cuclles, St Martin de Londres, St Mathieu de Tréviers, Sauveterargues, Vacquières, Valfournès, Viols le Fort, Viols en Laval	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et analyse du fonctionnement des systèmes d'assainissement [...] - Prise en compte de la problématique dans les schémas directeurs d'assainissement pour les zones de vulnérabilité élevées ; - Poursuite de la mise en place d'un traitement tertiaire et/ou d'une adaptation des conditions de rejet pour les futurs projets de stations d'épuration en zones de vulnérabilité très élevées, en continuant à préconiser le « zéro rejet ».
FRDG115	ZSE Frouzet	2 : Notre Dame de Londres, Saint Martin de Londres	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif - Maintenir ou obtenir de hauts niveaux de performance sur l'assainissement collectif
	ZSE /ZSNEA Fontanilles	2 : Viols le Fort, Saint Martin de Londres	
	ZSNEA Vernède	1 : Ferrières les Verreries	
FRDG125	ZSE Brissac	2 : Saint André de Buèges, Saint Jean de Buèges	
FRDR223	ZSNEA Buzignargues-Saussines	2 : Buzignargues, Saint Hilaire de Beauvoir	/
FRDG239	Zones de sauvegarde non délimitées		

2.11.9 Zones sensibles à l'eutrophisation

L'eutrophisation est la conséquence d'un enrichissement excessif en nutriments (azote, phosphore) conduisant à des développements végétaux anormaux. La pollution domestique et la pollution agricole sont les causes anthropiques majeures de ce phénomène, qui est également fonction des conditions physiques d'écoulement (notamment vitesse d'écoulement et ensoleillement qui influent sur la température de l'eau).

L'article R211-94 du code de l'environnement, transposant dans le droit français l'article 5 et l'annexe II de la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 (dite Directive Eaux Résiduaires Urbaines) définit les zones sensibles comme « les masses d'eau particulièrement sensibles aux pollutions, notamment celles dont il est établi qu'elles sont eutrophes ou pourraient devenir eutrophes à brève échéance si des mesures ne sont pas prises, et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances doivent, s'ils sont cause de ce déséquilibre, être réduits. ».

L'ensemble du territoire de la CCGPSL est concerné par le classement en zone sensible à l'eutrophisation.

ZONES SENSIBLES				
	BV Hérault	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	BV Or	BV Vidourle
Zone sensible Azote		X	X	X
Zone sensible Phosphore	X	X	X	X

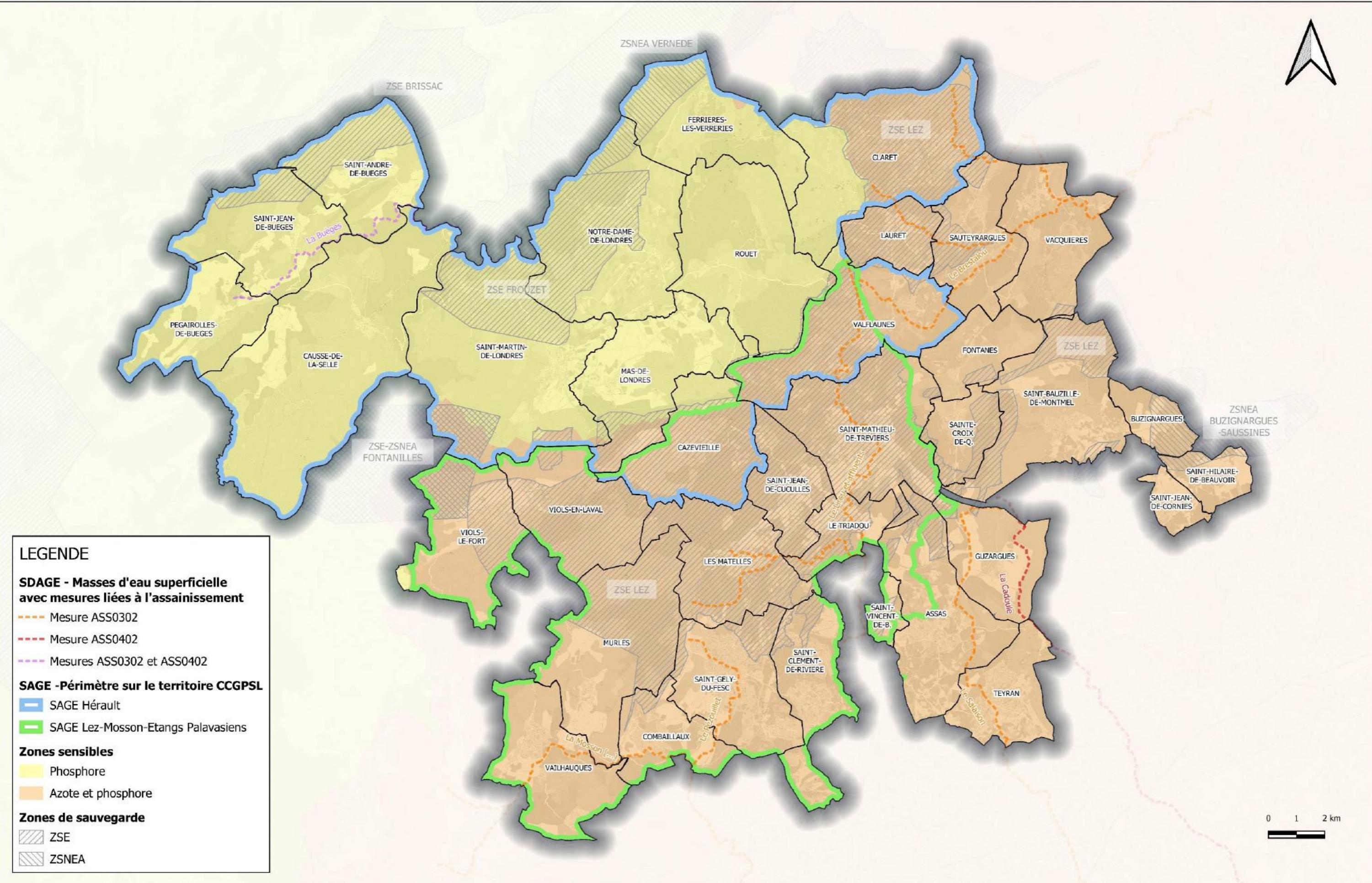
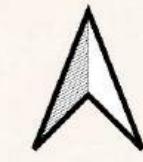
Les performances minimales de traitement attendues pour les paramètres azote et phosphore dans le cas des stations rejetant en zone sensible à l'eutrophisation sont fixées par l'Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif [...] ; elles concernent uniquement les stations d'épuration dont la charge brute de pollution organique (CBPO) est supérieure à 600 kg/j de DBO5 (soit 10 000 équivalents habitants).

2.11.10 Zones vulnérables (Directive Nitrates)

La directive Nitrates prévoit la mise en œuvre de programmes d'actions encadrant l'utilisation des fertilisants azotés et une gestion adaptée des terres agricoles dans les zones dites vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, les communes classées en zones vulnérables sont définies par l'arrêté préfectoral n°21-325 du 23 juillet 2021.

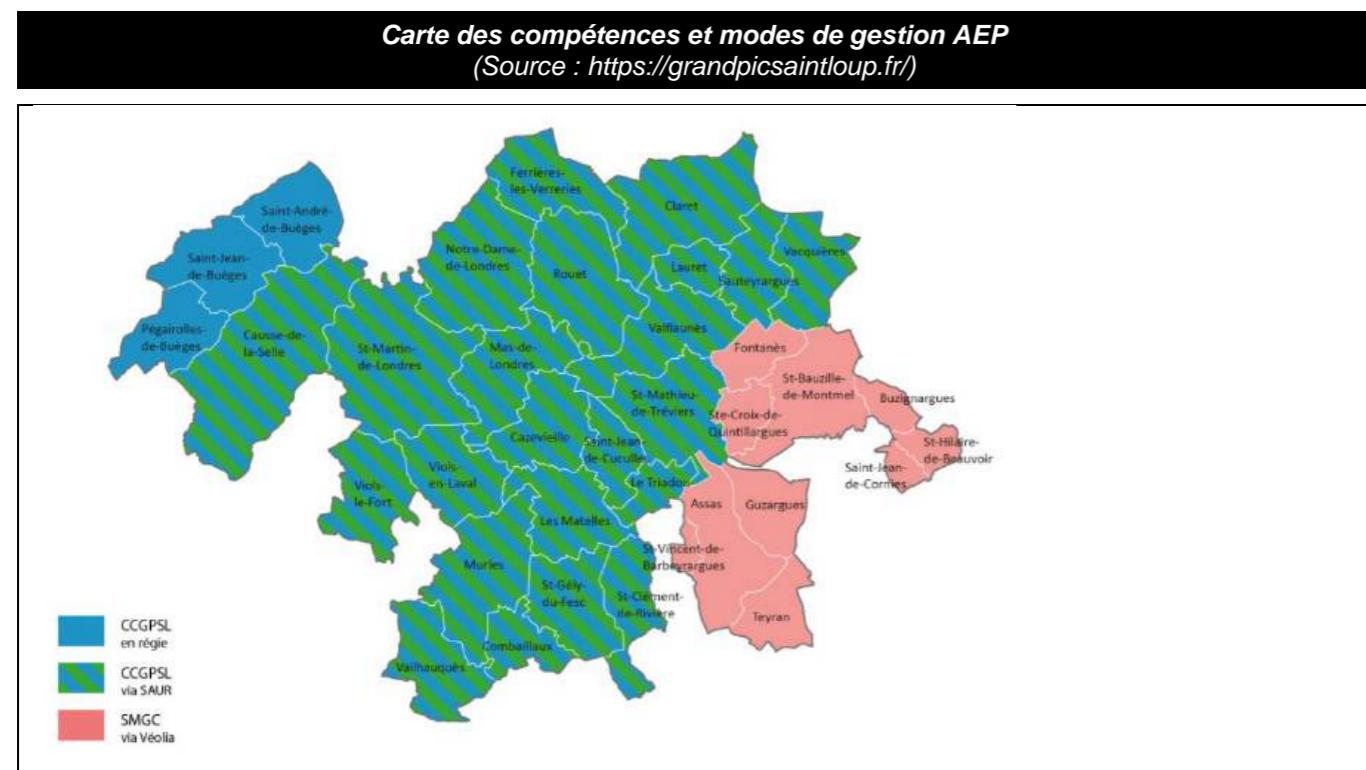
Aucune commune du territoire d'étude n'est concernée par cet arrêté.



2.12 USAGES DE L'EAU

2.12.1 Alimentation en eau potable

Sur le territoire d'étude, la compétence Eau Potable est partagée entre la CCGPSL (compétente sur 26 communes, dont 3 qui sont gérées en régie par la CCGPSL et 23 en DSP par la SAUR) et le Syndicat Mixte Garrigues-Campagne (compétent sur les 10 autres communes, avec une gestion en DSP par Veolia).



Le schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CCGPSL (à l'échelle des 26 communes pour lesquelles la CCGPSL est compétente) est en cours de réalisation en parallèle du présent schéma directeur d'assainissement.

Comme précisé au paragraphe 2.6 ci-avant, **20 captages publics et 2 captages privés d'Alimentation en Eau Potable – ainsi que leurs périmètres de protection le cas échéant – sont dénombrés sur le territoire**. A cela s'ajoutent les périmètres de protection de 3 ouvrages supplémentaires situés hors territoire.

Sur les 20 captages publics recensés sur le territoire, 17 correspondent à des captages sous maîtrise d'ouvrage de la CCGPSL (dont 13 actuellement en service) et 3 sous maîtrise d'ouvrage de collectivités voisines (Montpellier 3M et Syndicat Mixte Garrigues Campagne).

2.12.2 Eau brute – irrigation et arrosage

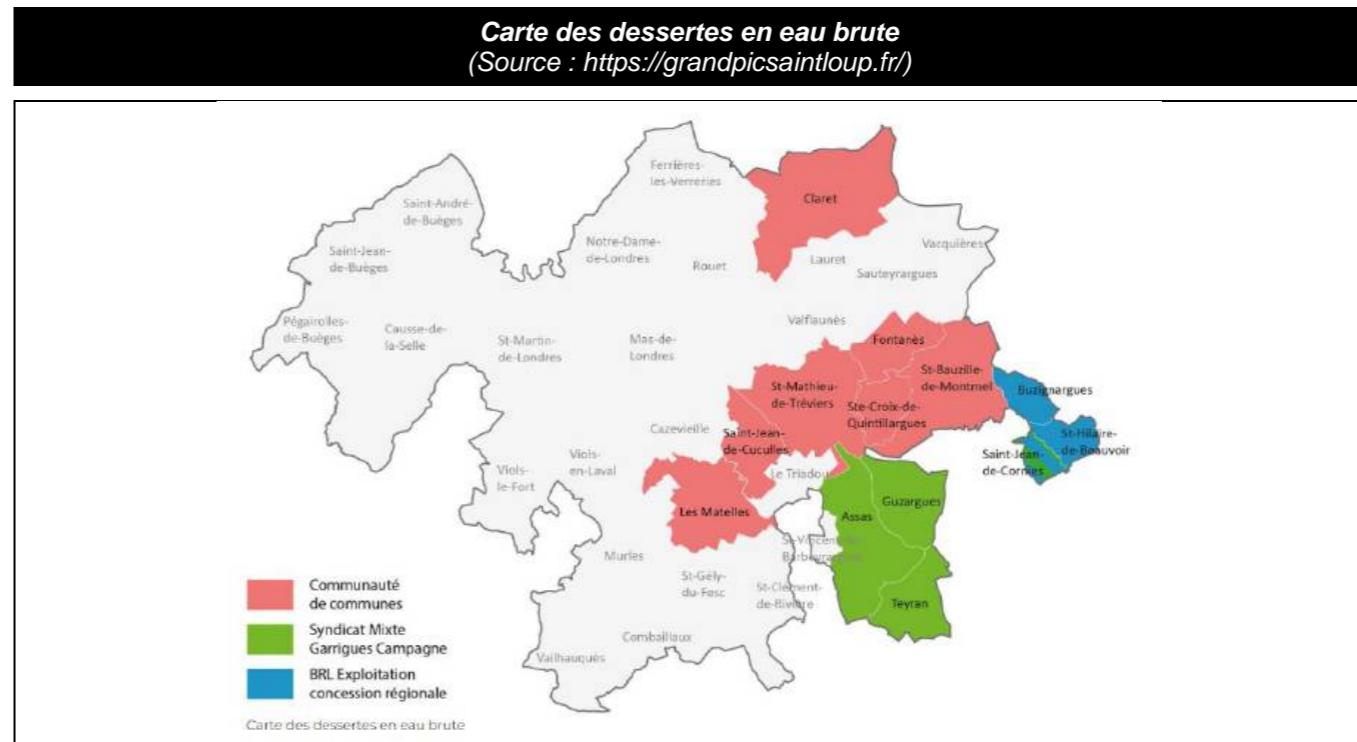
L'eau brute est une eau qui n'a subi aucun traitement. Captée en milieu naturel (forage, cours d'eau, retenue collinaire, etc.), l'eau brute est utilisée essentiellement pour l'irrigation agricole et pour d'autres usages divers par les particuliers (arrosage des jardins) ou les collectivités locales (arrosage des espaces verts, nettoyage de voirie...).

Sur le territoire, la compétence Eau Brute est partagée entre la CCGPSL (en régie) et le Syndicat Mixte Garrigues-Campagne (en régie).

Les surfaces irriguées sont réduites et concernent principalement de la vigne.

L'accès à l'eau brute est différent selon les communes :

- **7 communes sont alimentées par le réseau de la CCGPSL, en délégation avec BRL Exploitation :**
 - Fontanès, St Bauzille de Montmel, Ste Croix de Quintillargues, St Jean de Cuculles, Les Matalles et St Mathieu de Tréviers sont desservies par le réseau principal depuis la station de surpression de Montaud ;
 - Claret est desservie par le réseau de Claret depuis la retenue collinaire du lac de La Matane.
 - A noter également l'existence de l'ASA de Cécélès qui dessert un petit nombre d'exploitations à partir de la retenue du Lac de Cécélès sur la commune de St Mathieu de Tréviers.
- **4 communes sont alimentées par le réseau du Syndicat Mixte Garrigues Campagne :** Assas, Guzargues, Teyran et en partie St Jean de Cornies.
- **3 communes sont alimentées sur une partie de leur territoire par le réseau de concession régionale BRL :** Buzignargues, St Hilaire de Beauvoir, St Jean de Cornies.



Le schéma directeur eau brute de la CCGPSL a été approuvé en juin 2019. L'objectif de cette étude était de :

- Réévaluer les besoins du Grand Pic Saint-Loup,
- Étudier les différentes possibilités en approvisionnement
- Sensibiliser à la préservation de cette ressource,
- Définir une stratégie économique et pertinente qui sera déployée sur le territoire.

La stratégie ainsi définie s'articule vers :

- La fixation d'un cap d'intervention communautaire sur les solutions collectives en incitant le monde agricole à se fédérer et s'organiser dans le cadre de projets locaux ;
- L'affirmation que le territoire souhaitait le déploiement d'un maillon structurant géré par BRL dans les meilleurs délais (Aqua Domitia – Maillon Nord de Montpellier).

Toutefois, compte-tenu des délais de mise en œuvre d'une telle solution, l'orientation des premières actions s'est faite vers :

- Des projets d'ores et déjà maîtrisés techniquement et administrativement (interconnexion des réseaux existants, optimisation du réseau et extension sur 2 communes, agrandissement d'une retenue collinaire),
- La conduite d'études complémentaires indispensables à la mise en œuvre de solutions collectives plus locales (site pilote de réutilisation des eaux usées sur une commune, retenues collinaires...).

2.12.3 Baignade et sports d'eaux vives

Deux zones de baignade officielles sont identifiées sur le territoire de la CCGPSL.

ZONES DE BAIGNADE (Source : https://baignades.sante.gouv.fr/)						
Nom du site	Commune	Type de point d'eau	Classement des eaux de baignade			
			2019	2020	2021	2022
Lac de Cécélès	Saint Mathieu de Tréviers	Réserve d'eau agricole privée				
Lac de Cécélès	Saint Mathieu de Tréviers	Réserve d'eau agricole privée	Excellent	Excellent	Excellent	Excellent
La Buèges – Le Stade	Saint Jean de Buèges	Rivière				
La Buèges – Le Stade	Saint Jean de Buèges	Rivière	Excellent	Excellent	Bon	Excellent

Par ailleurs, le canoë-kayak est pratiqué sur le fleuve Hérault. Il existe d'ailleurs un embarcadère public au niveau du Moulin de Bertrand (Causse de la Selle).

Le canyoning est également pratiqué sur le secteur, en particulier sur le site du Ravin des Arcs le long de la rivière Le Lamalou (Notre Dame de Londres).

2.12.4 Pêche

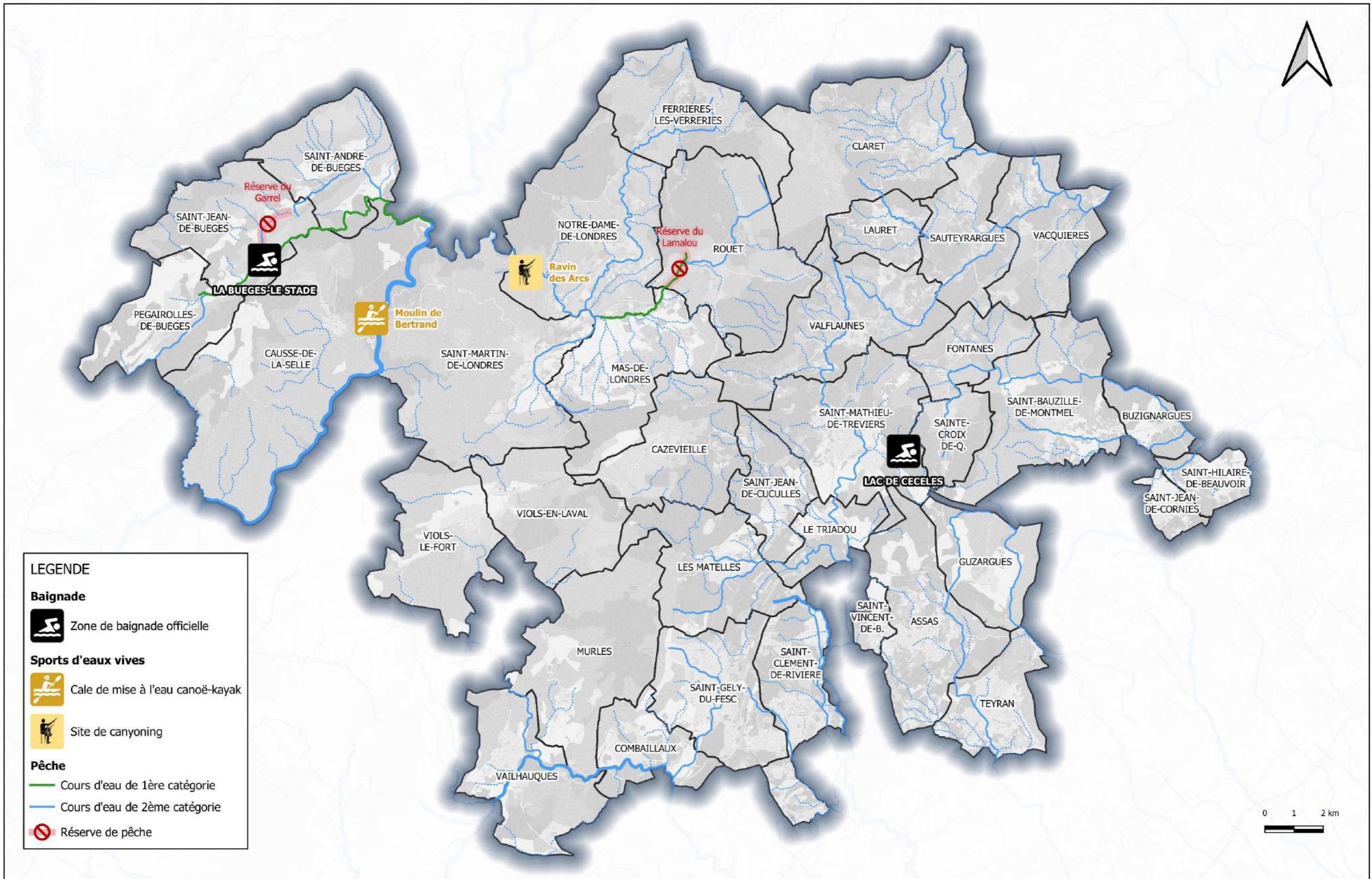
Les cours d'eau du territoire sont classés en 2^{ème} catégorie piscicole - groupe dominant constitué de cyprinidés, à l'exception de La Buèges (totalité du linéaire) et du Lamalou (secteur amont jusqu'à sa confluence avec le Patus) qui sont classés en 1^{ère} catégorie - groupe dominant constitué de salmonidés.

Deux réserves de pêche sont recensées sur le territoire de la CCGPSL.

RESERVES DE PECHE (Source : https://www.pecheherault.com/)			
Nom du site	Commune	Linéaire	Limites amont / aval
Réserve du Garrel R44	Saint Jean de Buèges	500 ml	Amont : Source du Garrel Aval : Pont de la route de Ganges
Réserve du Lamalou R45	Mas de Londres	1600 ml	Amont : Source du Lamalou Aval : 50 m en aval du Mas du Rouet

D'autre part, la fédération de pêche de l'Hérault a actualisé en 2017 son Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG). Parmi les actions préconisées figurent des actions relatives à l'assainissement et à l'AEP du territoire d'étude :

- Restauration des réseaux d'assainissement : Les Matelles
- Restauration des stations d'épuration : Guzargues, Les Matelles, Saint Bauzille de Montmel, Saint Gély du Fesc, Saint Jean de Buèges, Saint Jean de Cuculles, Saint Martin de Londres, Saint Mathieu de Tréviers
- Optimisation des prélèvements AEP aux stricts besoins : Forage Buèges (Pégairolles de Buèges), Source Escanaux (Saint Jean de Buèges), Forage Fontbonne (Buzignargues), Source du Lez (Saint Clément de Rivière).



2.13 SYNTHESE DES INFRASTRUCTURES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

SYNTHESE DES INFRASTRUCTURES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (1 sur 2)

Bassin-versant	Commune	Infrastructures Assainissement Collectif					Milieux récepteurs		SAGE *	Enjeux liés aux masses d'eau superficielle				Enjeux liés aux masses d'eau souterraine		Enjeux liés au patrimoine environnemental				
		Systèmes	Stations d'épuration	Postes de refoulement	Trop-plein et Déversoirs d'orage	Linéaire de réseau	Rejets des stations	Rejets des trop-plein et DO		Programme de mesures SDAGE en lien avec l'Assainissement	Zones sensibles *	Zones inondables *	Zone de baignade aval	Périmètres de protection de captage *	Zones de sauvegarde *	ZNIEFF *	Natura 2000 *	ENS *	Sites inscrits *	
Hérault	Causse-de-la-Selle	1	1	0	0	4 654 ml	Fossé	/	SAGE Hérault	/	Phosphore	/	/	/	/	II : Massif des gorges de l'Hérault et de la Buèges	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Gorges de l'Hérault	/	/	
	Ferrières-Les-Verreries	0	0	0	0	0 ml	/	/	SAGE Hérault	/	Phosphore	/ Pas de PPRI	/	PPE Lez PPE Frouzet 1	/	II : Pic-Saint-Loup et Hortus	/	/	/	
	Mas-de-Londres	1	1	1	0	3 756 ml	La Tieulière	/	SAGE Hérault	/	Phosphore	Zone rouge (réseau aval)	/	PPE Frouzet 1	/	I : Plaine de Notre-Dame-de-Londres [...] (STEP) II : Pic-Saint-Loup et Hortus	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Pic Saint-Loup (STEP)	/	/	
	Notre-Dame-de-Londres	2 (Bourg + Biranques)	2	1	1	4 087 ml	(Infiltration) La Tourguille	La Tourguille	SAGE Hérault	/	Phosphore	Zone rouge (PR et DO Notre-Dame + réseau aval le long de la Tourguille)	/	PPE Frouzet 1	ZSE Frouzet (réseau hameau la Caumette)	I : Plaine de Notre-Dame-de-Londres et du Mas-de-Londres II : Pic-Saint-Loup et Hortus	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Pic Saint-Loup (STEP Biranques)	/	/	
	Pégairolles-de-Buèges	2 (Bourg + Méjannels)	2	0	0	1 440 ml	(Infiltration)	/	SAGE Hérault	/	Phosphore	/ Pas de PPRI	La Buèges-Le Stade (3 km)	PPR Buèges (système Méjannels : STEP + réseau)	/	II : Massif des gorges de l'Hérault et de la Buèges	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Gorges de l'Hérault	/	Village de Pégairolles-de-Buèges et ses abords (réseau village)	
	Rouet	1	1	0	0	970 ml	Le Bertau	/	SAGE Hérault	/	Phosphore	/ Pas de PPRI	/	PPE Lez PPE Frouzet 1	/	I : Plaine de Notre-Dame-de-Londres et du Mas-de-Londres (STEP + réseau ouest) I : Montagne d'Hortus (réseau est) II : Pic-Saint-Loup et Hortus	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Pic Saint-Loup	/	Montagne de l'Hortus	
	Saint-André-de-Buèges	0	0	0	0	0 ml	/	/	SAGE Hérault	/	Phosphore	/ Pas de PPRI	/	/	/	II : Massif des gorges de l'Hérault et de la Buèges	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Gorges de l'Hérault	/	/	
	Saint-Jean-de-Buèges	1	1	1	1	3 473 ml	La Buèges	La Buèges	SAGE Hérault	La Buèges ASS0302 ASS0402	Phosphore	/ Pas de PPRI	/	/	/	I Rivière de la Buèges [...] (réseau aval) II : Massif des gorges de l'Hérault et de la Buèges	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Gorges de l'Hérault	/	Village et ses abords (réseau + PR et DO St-Jean)	
	Saint-Martin-de-Londres	2 (Bourg + Frouzet)	2	3	1	20 394 ml	L'Hérault Le Rieutort	Le Rieutort	SAGE Hérault	/	Phosphore	Zone rouge (STEP Bourg + réseau le long du Rieutort)	/	PPE Frouzet 1	ZSE Frouzet (système Frouzet : STEP et réseau, + réseau PA Les Hautes Garrigues + réseau ZAC de l'Hortus)	II : Massif des gorges de l'Hérault et de la Buèges (système Frouzet : STEP + réseau PA Les Hautes Garrigues + réseau ZAC de l'Hortus)	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Gorges de l'Hérault (système Frouzet : STEP + réseau)	"ENS Travers de l'Hérault" (STEP Frouzet)	Centre ancien de St Martin de Londres (réseau village)	
Lez-Mosson-Etangs-Palavasiens	Cazevieille	1	1	1	0	4 350 ml	Fossé	/	SAGE Lez-Mosson +SAGE Hérault	/	Azote et Phosphore	Zone rouge et zone de précaution (STEP)	/	PPE Lez PPE Suquet Boulidou F2	ZSE Lez	II : Pic-Saint-Loup et Hortus (réseau nord) II : Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais ZSC Pic Saint-Loup (STEP)	/	/	
	Combaillaux	1	1	6	2	19 072 ml	Le Miège Sole	La Mosson	SAGE Lez-Mosson	La Mosson ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge (PR Mosson + PR Romarin + réseau le long de la Mosson et de la Balajade)	/	PPE Lez PPE Redouanel F1 S (réseau nord)	/	/	/	/	/	Village de Combaillaux (réseau village + PR Balajade)
	Le Triadou	1	1	5	1	5 813 ml	Le Terrieu	La Croye	SAGE Lez-Mosson	Le Lirou et affluents ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge (PR en partie, PR/DO Principal, réseau le long du Terrieu et de la Croye)	/	PPE Lez	ZSE Lez	/	/	/	/	/
	Les Matelles	1	1	5	3	13 289 ml	Le Lirou	Le Lirou Roucayrol	SAGE Lez-Mosson	Le Lirou et affluents ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge (PR Vierge + Réseau le long du Lirou) Zone de précaution (PR/DO amont STEP, PR/DO ancienne STEP)	/	PPE Lez	ZSE Lez	/	/	/	/	Village des Matelles et ses abords (réseau village + PR Vierge)
	Murles	1	1	2	1	3 061 ml	Le St Jean puis L'Arnède	Le St-Jean	SAGE Lez-Mosson	/	Azote et Phosphore	Zone rouge (PR Caravette + réseau le long du Saint-Jean)	/	PPE Lez	/	II : Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais	/	/	/	/
	Saint-Clément-de-Rivière	1	1	10	5	60 055 ml	Le Lez	La Lironde Affluent du Lirou	SAGE Lez-Mosson	Le Lirou et affluents ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge (PR/DO Mas Marie + réseau le long de la Lironde et le long du ravin d'Embarre) Zone de précaution (STEP + PR Trifontaine)	/	PPE Lez PPR Pradas (réseau Hauts de Fontanelle) PPR Méjannel (réseau centre et nord) PPR Buffete (réseau centre-sud + PR Mas Marie) PPE Buffete (réseau centre et nord) PPE Méjanel (réseau centre-ouest) PPE Pidoule Nord F1 (STEP)	ZSE Lez (réseau nord)	/	/	/	/	/
	Saint-Gély-du-Fesc	1	1	5	1	70 356 ml	Le Pézouillet	Le Pézouillet	SAGE Lez-Mosson	Le Pézouillet ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge (pourtour STEP, PR et DO Bas STEP, DO Grand-Rue, réseau le long du Pézouillet et affluents)	/	PPR Pradas PPR Redouanel F1 S (réseau Beaurégard) PPE Redouanel F1 S (réseau ouest et est) PPR Buffete (réseau Rue de la Tour)	/	/	/	/	/	/

* les infrastructures d'assainissement collectif concernées sont précisées entre parenthèses ; si rien n'est précisé, toutes les infrastructures de la commune sont concernées (stations d'épuration, postes de refoulement, déversoirs d'orage et réseaux)

SYNTHESE DES INFRASTRUCTURES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX (2 sur 2)

Bassin-versant	Commune	Infrastructures Assainissement Collectif					Milieux récepteurs		SAGE *	Enjeux liés aux masses d'eau superficielle				Enjeux liés aux masses d'eau souterraine		Enjeux liés au patrimoine environnemental			
		Systèmes	Stations d'épuration	Postes de refoulement	Trop-plein et Déversoirs d'orage	Linéaire de réseau	Rejets des stations	Rejets des trop-plein et DO		Programme de mesures SDAGE en lien avec l'Assainissement	Zones sensibles *	Zones inondables *	Zone de baignade aval	Périmètres de protection de captage *	Zones de sauvegarde *	ZNIEFF *	Natura 2000 *	ENS *	Sites inscrits *
Lez-Mosson-Etangs Palavasiens	Saint-Jean-de-Cuculles	1	1	0	0	1 280 ml	Le Yorgues	/	SAGE Lez-Mosson	/	Azote et Phosphore	/	/	PPE Lez PPE Suquet Boulidou F2 (réseau nord)	ZSE Lez	/	/	/	/
	Saint-Mathieu-de-Tréviers	1	1	6	3	30 265 ml	(Infiltration)	/	SAGE Lez-Mosson	/	Azote et Phosphore	Zone rouge (réseau le long du Terrieu)	/	PPE Lez	ZSE Lez	II : Plaines et garrigues du Nord Montpelliérais (réseau est)	/	/	/
	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	2 (Bourg + Patus)	2	2	1	6 940 ml	(Infiltration) Le Cassagnoles	Fossé	SAGE Lez-Mosson	/	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRI (mais réseau dans le lit du ruisseau de Cassagnoles)	/	PPE Lez (sauf STEP Bourg) PPE Mejanel (réseau nord Bourg + PR Les Combes)	ZSE Lez (réseau ZA Patus + réseau Rue du Jardin de Marie + PR Garaste Haut et Bas)	/	/	/	/
	Vailhauquès	2 (Village + Bel Air)	2	1	1 (abandonné)	25 222 ml	Le Querelle La Mosson	/	SAGE Lez-Mosson	La Mosson ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge (PR Route de Murles + réseau le long de la Mosson et affluents)	/	PPE Lez (réseau nord + PR Route de Murles)	/	/	/	/	/
	Viols-en-Laval	0	0	0	0	0 ml	/	/	SAGE Lez-Mosson	/	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRI	/	PPE Lez PPE Fontanilles	ZSE Lez	I : Mares de Cazarils et de Caunas II : Pic-saint-Loup et Hortus	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais	/	/
	Viols-le-Fort	1	1	1	1	6 041 ml	L'Arnède	La Croye	SAGE Lez-Mosson	/	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRI	/	PPE Lez PPE Fontanilles (réseau nord)	ZSE Lez	II : Garrigues boisées du nord-ouest du Montpelliérais (STEP)	/	/	Village de Viols le Fort (réseau village)
Vidourle	Valflaunès	3 (Bourg + Lancyre + Valcyre)	3	3	2	6 502 ml	Rieufrèche Le Terrieu	Pas de Peyrolles Fossé	SAGE Lez-Mosson +SAGE Hérault Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	/	/	PPE Lez	ZSE Lez (système Bourg : STEP + PR + DO + réseau)	II : Plaines et garrigues du Nord Montpelliérais (STEP Bourg)	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais (STEP Bourg)	/	/	
	Buzignargues	1	1	2	0	1 962 ml	Le Braou	/	/	Azote et Phosphore	Zone rouge (réseau le long de la Bénovie) Zone de précaution (PR Moulin Bas)	/	PPE Lez (réseau nord + PR Petit Piou)	ZSNEA Buzignargues-Saussines	/	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais (réseau ouest + PR Petit Piou)	/	/	
	Claret	2 (Bourg + Embruscalles)	2 (dont 1 privé)	0	10 975 ml	La Font Le Brestalou	/	SAGE Hérault	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRI	/	PPE Lez	ZSE Lez	/	/	/	/	
	Fontanès	1	1	4	2	4 238 ml	La Bénovie	Le Bouyn	/	Azote et Phosphore	Zone rouge (PR et DO Fontan St-Loup)	/	PPE Lez	/	II : Plaines et garrigues du Nord Montpelliérais	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais	/	/	
	Lauret	1	1	2	0	5 203 ml	Le Rieutort	/	/	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRI	/	PPE Lez	ZSE Lez	/	/	/	/
	Saint-Bauzille-de-Montmel	2 (Bourg + Favas)	2	0	0	6 771 ml	Le Braou Le Valen	/	/	Azote et Phosphore	Zone rouge (STEP Bourg, STEP Favas, et réseau le long du Valen)	/	PPE Lez	/	/	/	/	/	
	Sainte-Croix-de-Quintillargues	1	1	1	1	7 035 ml	La Bénovie	La Bénovie	/	Azote et Phosphore	Zone rouge et zone de précaution (STEP) Zone rouge (PR et DO de Tête, réseau le long de la Bénovie)	/	PPE Lez	/	I : Vallée de la Bénovie (réseau nord-ouest) II : Plaines et garrigues du Nord Montpelliérais	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais	/	/	
	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	1	1	3	0	2 933 ml	Affluent du Budel	/	/	Azote et Phosphore	/	/	/	ZSNEA Buzignargues-Saussines	/	/	/	/	
	Saint-Jean-de-Cornies	1	1	2	0	6 146 ml	Le Budel	/	/	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRI	/	/	/	/	/	/	/	
	Sauteyrargues	2 (Bourg + Vabre)	2	2	0	3 719 ml	(Infiltration) Le Rieutort	/	/	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRI	/	PPE Lez	/	/	/	/	
	Vacquières	1	1	3	0	4 963 ml	Le Brestalou	/	/	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	/ Pas de PPRI	/	PPE Lez	/	/	/	/	
Or	Assas	1	0	1	0	8 312 ml	/	/	/	Azote et Phosphore	Zone rouge (réseau le long du ruisseau Le Valat)	/	PPE Mejanel (réseau sud-est + PR Salle des Fêtes)	/	/	/	/	Château d'Assas, ses abords et son parc (réseau Chemin du Fossé)	
	Guzargues	1	1	0	0	4 982 ml	La Cadoule	/	/	La Cadoule ASS0402	Azote et Phosphore	Zone rouge (STEP + réseau le long de la Cadoule)	/	PPE Lez (réseau nord)	/	II : Plaines et garrigues du Nord Montpelliérais	ZPS Hautes Garrigues du Montpelliérais	/	/
	Teyran	1	0	4	1	29 865 ml	/	Le Cassagnoles	/	Le Salaison ASS0302	Azote et Phosphore	Zone rouge et bleue (réseau le long du Salaison et du Cassagnoles)	/	/	/	/	/	/	

* les infrastructures d'assainissement collectif concernées sont précisées entre parenthèses ; si rien n'est précisé, toutes les infrastructures de la commune sont concernées (stations d'épuration, postes de refoulement, déversoirs d'orage et réseaux)

3 URBANISME ET POPULATION

3.1 URBANISME

Actuellement, les documents d'urbanisme opposables ne sont pas homogènes sur la totalité du territoire, comme présenté dans le tableau suivant.

Commune	PLU			SCOT	
	Document opposable	Date approbation	En élaboration	Document d'orientation	Horizon
ASSAS	PLU	2022	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
BUZIGNARGUES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
CAUSSE DE LA SELLE	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
CAZEVIEILLE	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
CLARET	PLU	31/10/2019	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
COMBAILLAUX	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
FERRIERES LES VERRERIES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
FONTANES	PLU	12/12/2019	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
GUZARGUES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
LAURET	PLU	14/12/2015	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
LE TRIADOU	PLU	14/12/2017	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
LES MATELLES	PLU	"2003?"	en révision (2021)	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
MAS DE LONDRES	soumis RNU	-	en cours de réalisat	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
MURLES	PLU	04/03/2019	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
NOTRE DAME DE LONDRES	PLU	22/06/2013	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
PEGAIROLLES DE BUEGES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
ROUET	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINTE ANDRÉE DE BUEGES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINTE BAUZILLE DE MONTMEL	PLU	28/09/2020	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINTE CLEMENT DE RIVIERE	PLU	27/10/2022	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINTE GELY DU FESC	PLU	21/03/2017	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINTE HILAIRE DE BEAUVOIR	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINTE JEAN DE BUEGES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINTE JEAN DE CORNIES	PLU	18/04/2014	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINTE JEAN DE CUCULLES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINTE MARTIN DE LONDRES	PLU	27/01/2022	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINTE MATHIEU DE TREVIERS	PLU		en révision	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINTE VINCENT DE BARBEYRARGUES	PLU	03/06/2019	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAUTEYRARGUES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
VACQUIERES	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
VAILHAUGUES	PLU	14/12/2016	en révision (2017)	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
VALFLAUNES	PLU	29/01/2020	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
VIOLS EN LAVAL	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
VIOLS LE FORT	soumis RNU	-		SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	PLU	26/07/2018	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030
TEYRAN	PLU	23/05/2019	approuvé	SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault	2030

Le SCOT du Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault a été approuvé le 8 janvier 2019 et couvre l'ensemble du territoire de la CCGPSL.

A l'échelle du territoire d'étude, la population permanente recensée est de 49 676 habitants (population légale 2019 en vigueur au 1er janvier 2022).

3.2 DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Les données présentées dans les paragraphes ci-dessous sont issues des recensements INSEE et correspondent à l'ensemble du territoire d'étude.

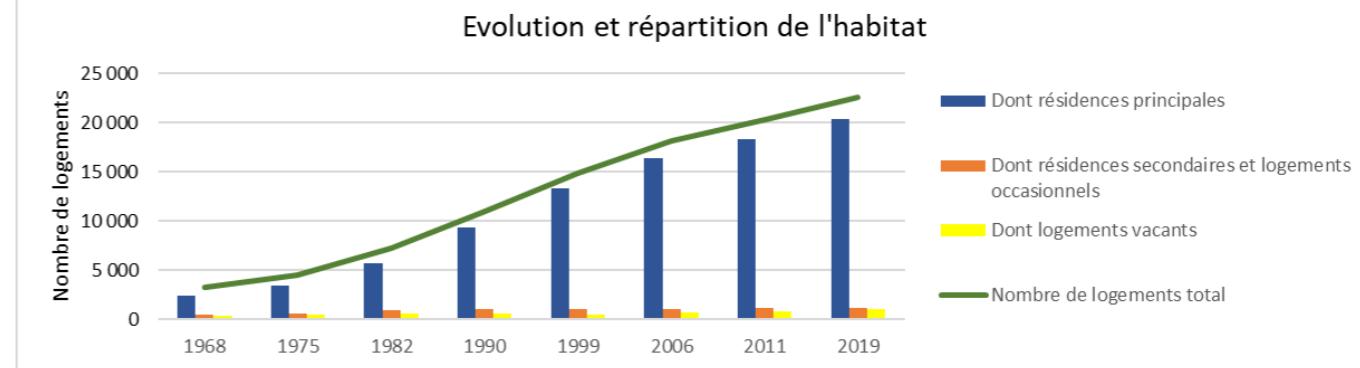
Une « Note de Population » pour chaque commune du territoire d'étude est jointe en [Annexe 2](#).

Ces notes ont été transmises à la CCGPSL afin de pouvoir consulter les communes et fixer les objectifs de population à retenir dans le cadre du présent schéma.

3.2.1 Logements

Les données concernant l'évolution du parc immobilier sont les suivantes :

	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2019
Population permanente	7 847	10 964	18 282	29 288	37 445	43 043	46 374	49 676
Nombre de logements total	3 205	4 469	7 277	10 949	14 838	18 115	20 256	22 548
Dont résidences principales	2 396	3 468	5 742	9 355	13 304	16 402	18 284	20 390
Dont résidences secondaires et logements occasionnels	455	568	971	1 044	1 035	1 028	1 129	1 106
Dont logements vacants	354	433	564	550	499	685	843	1 052
Habitants/résidence principale	3,3	3,2	3,2	3,1	2,8	2,6	2,5	2,4

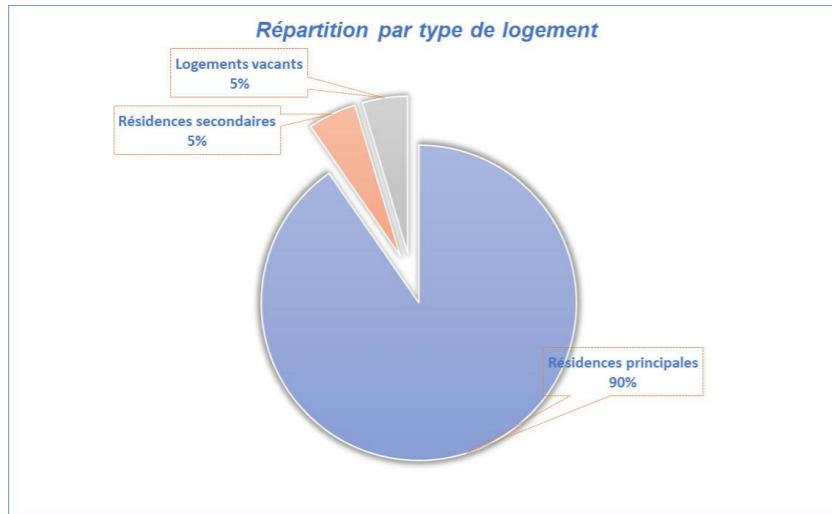


Globalement, le parc immobilier du territoire d'étude a été multiplié par 7,03 entre 1968 et 2019. Il est passé de 3 205 habitations à 22 548 habitations.

Les habitations sont essentiellement regroupées autour des centres urbains.

En 2019, le nombre moyen d'habitants par résidence principale est de 2,4 ce qui est légèrement supérieur à la moyenne de l'Hérault (2,1 hab/logement).

Les résidences secondaires et les logements vacants représentaient 11% du parc immobilier total.

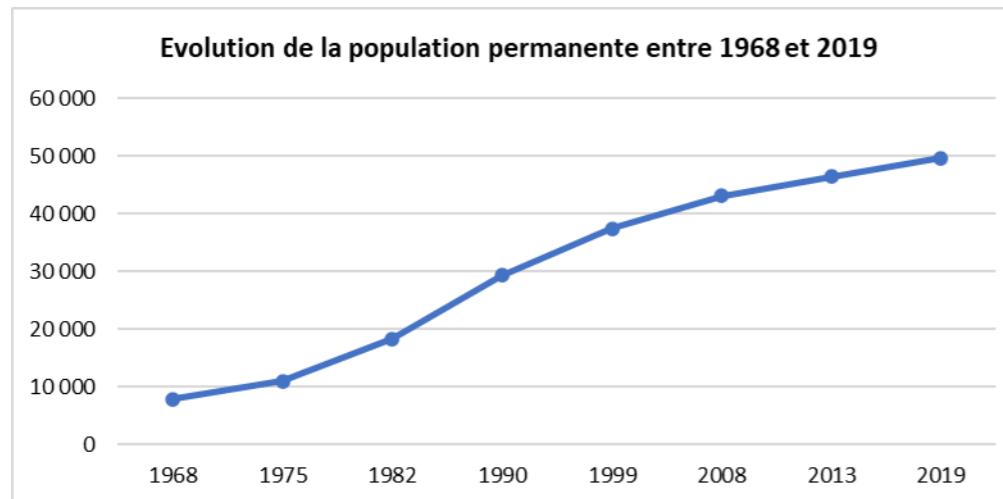


3.2.2 Population permanente

Le tableau suivant présente l'évolution de la population permanente depuis 1968 ainsi que les taux d'évolution annuels :

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population permanente	7 847	10 964	18 282	29 288	37 445	43 043	46 374	49 676
Taux d'évolution annuel (%)	-	4,89%	7,58%	6,07%	2,77%	1,56%	1,50%	1,15%

Depuis les années 1960, la population sur le territoire d'étude ne cesse d'augmenter. Elle est passée de 7 847 habitants en 1968 à 49 676 en 2019. Le taux d'évolution interannuel moyen sur la période est de 3,65%. Il passe à 1,15% entre 2013 et 2019.



3.2.3 Population saisonnière

Pour la population saisonnière, nous prendrons en compte la population liée aux résidences secondaires et celle liée aux structures d'accueil touristiques.

La population supplémentaire estivale est répartie de la façon suivante :

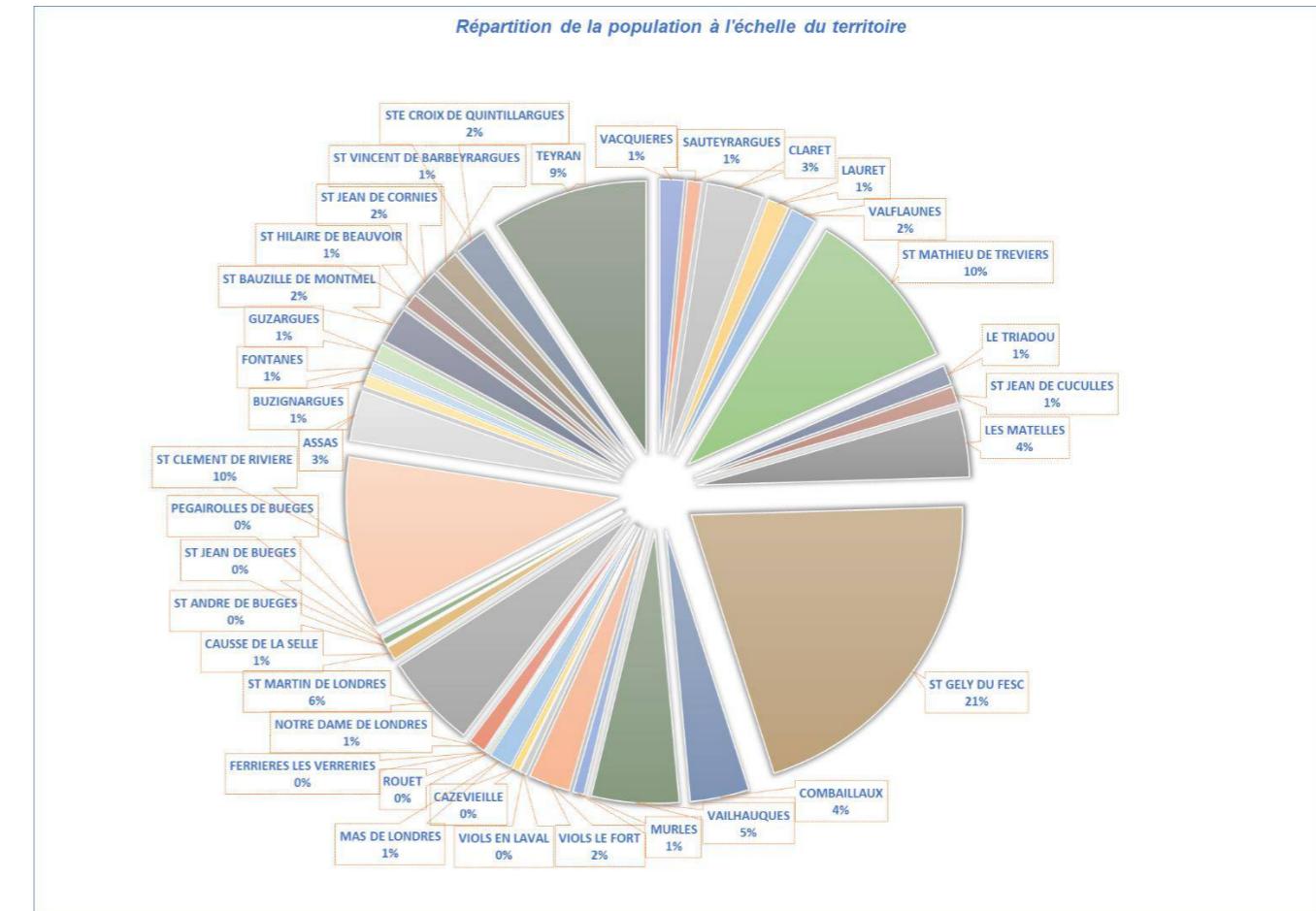
Type d'établissements	Résidences secondaires (2019)	Hôtellerie	Gîtes	Camping	Total
Nombre	1 129	3	122	2	
Capacité d'accueil (nb de chambre)	86,1	79	551	12	
Population associée	2650	158	1339	48	4195

Ainsi, la population supplémentaire maximale estivale peut être estimée à environ 4 195 personnes, dont 1 497 sur les infrastructures d'accueil touristiques et 2 650 en résidences secondaires.

3.3 SYNTHESE DE LA POPULATION EN POINTE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

La population maximale en période de pointe est la somme de la population permanente et de la population saisonnière. Le tableau suivant présente la synthèse de la population actuelle sur le territoire d'étude sur la base des données INSEE.

CCGPSL	Population permanente	Population saisonnière	Population totale
Population totale (2019)	49 676	4195	53 871



4 ACTIVITES ET INDUSTRIES

4.1 LES ACTIVITES SUSCEPTIBLES DE PRODUIRE DES REJETS NON DOMESTIQUES

Un certain nombre d'activités présentent sur le territoire peuvent être de nature à produire des effluents non assimilables à des eaux usées domestiques.

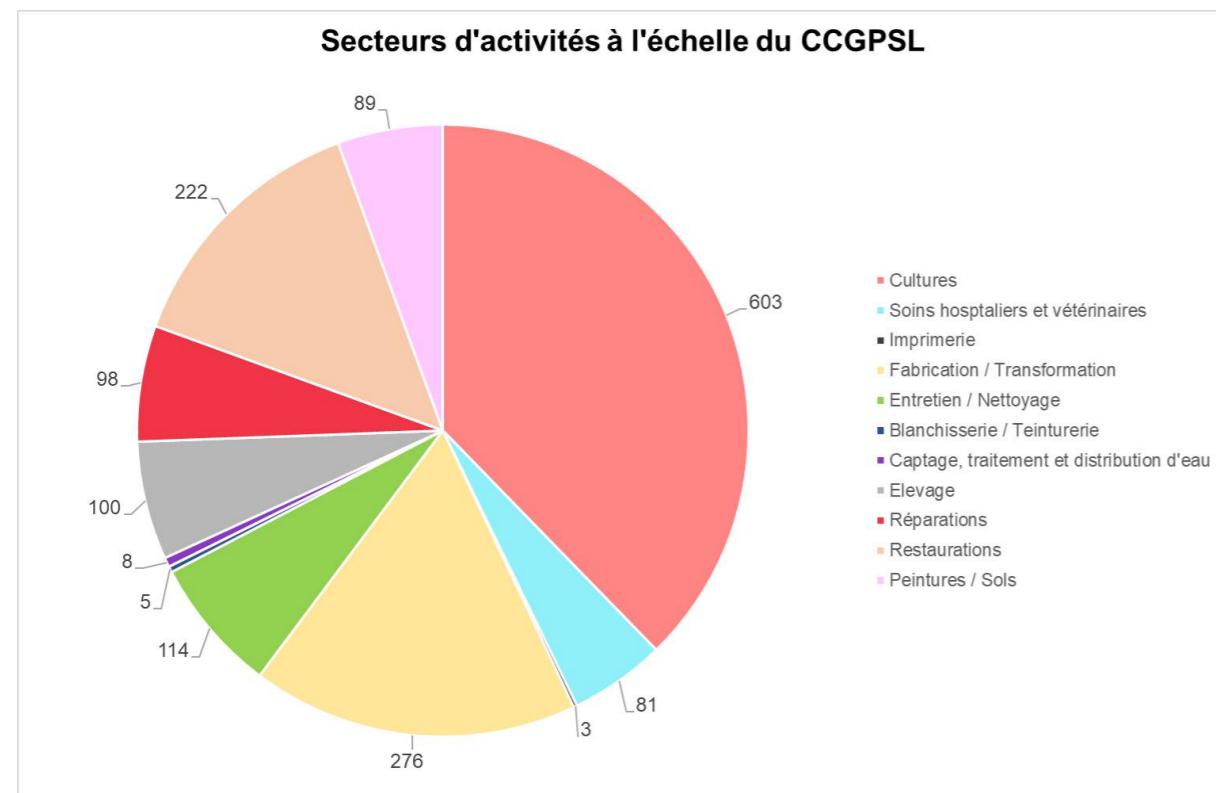
De manière générale, les activités concernées sont :

- L'industrie alimentaire,
- L'activité vinicole,
- Les garages,
- L'industrie chimique,
- Etc ...

Les données synthétisées ci-dessous ont été obtenues via le site de l'INSEE en réalisant un tri à partir du code NAF des industries du territoire.

On recense aujourd'hui sur le territoire du CCGPSL 1 600 activités susceptibles de produire des effluents non domestiques. Le fichier Excel en [Annexe 3](#) liste ces activités.

Ces activités ont été réparties dans les secteurs d'activités suivants :



L'industrie agricole, dont la viticulture, représente la part majoritaire des activités du territoire avec un recensement de 603 activités.

4.2 LISTING DES CONVENTIONS ET AUTORISATIONS DE REJET

Il a été effectué un recensement des conventions et autorisations déjà établies sur certaines communes du territoire :

Nom	Lieu	Type d'activités	Convention / Autorisation	Obligations à respecter																																	
Lou Regalido	Hameau le Méjanel – Pégairolles de Buèges	Restaurant	Autorisation	Déversement des eaux usées domestiques et assimilées domestiques dans le système de collecte et de traitements du CCGPSL																																	
Auzier Chabernac	23 Rue de la Colline – Saint Gely du Fesc	Fabrication de confiserie	Convention (13/10/2022) Autorisation (13/04/2023)	Mise en place d'une nouvelle machine sur le process de fabrication permettant de réduire les dépôts d'amidons dans le réseau d'assainissement. Les rejets doivent respecter les valeurs limites maximales de référence à tout moment et sans limite de durée. Des contrôles seront à effectuer selon la réglementation au frais de l'entreprise. La convention fixe des charges maximales journalières admissibles sur le réseau : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>PARAMETRE</th> <th>Capacité nominale de la station d'épuration communale</th> <th>Flux journalier maximal autorisé par jour pour l'Etablissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Demande biochimique en oxygène (DBO₅)</td> <td>900 kg/jour</td> <td>155 kg/jour</td> </tr> <tr> <td>Demande chimique en oxygène (DCO)</td> <td>1350 kg/jour</td> <td>404 kg/jour</td> </tr> <tr> <td>Matière en suspension (MES)</td> <td>1350 kg/jour</td> <td>48 kg/jour</td> </tr> <tr> <td>Rapport DCO/DBO₅ (*)</td> <td>-</td> <td>< 3</td> </tr> <tr> <td>pH</td> <td colspan="2">6,5 à 8,5</td> </tr> <tr> <td>Température</td> <td colspan="2">30°C</td> </tr> </tbody> </table> PARAMETRE <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>PARAMETRE</th> <th>Capacité nominale de la station d'épuration communale</th> <th>Débit moyen autorisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Débit moyen journalier en m³/jour</td> <td>3000 m³/jour</td> <td>10 m³/jour</td> </tr> <tr> <td>Débit moyen horaire en m³/heure</td> <td>125 m³/heure</td> <td>1 m³/heure</td> </tr> <tr> <td>Débit instantané maximal en m³/heure (par temps sec)</td> <td>290 m³/heure</td> <td>3 m³/heure</td> </tr> </tbody> </table>	PARAMETRE	Capacité nominale de la station d'épuration communale	Flux journalier maximal autorisé par jour pour l'Etablissement	Demande biochimique en oxygène (DBO ₅)	900 kg/jour	155 kg/jour	Demande chimique en oxygène (DCO)	1350 kg/jour	404 kg/jour	Matière en suspension (MES)	1350 kg/jour	48 kg/jour	Rapport DCO/DBO ₅ (*)	-	< 3	pH	6,5 à 8,5		Température	30°C		PARAMETRE	Capacité nominale de la station d'épuration communale	Débit moyen autorisé	Débit moyen journalier en m ³ /jour	3000 m ³ /jour	10 m ³ /jour	Débit moyen horaire en m ³ /heure	125 m ³ /heure	1 m ³ /heure	Débit instantané maximal en m ³ /heure (par temps sec)	290 m ³ /heure	3 m ³ /heure
PARAMETRE	Capacité nominale de la station d'épuration communale	Flux journalier maximal autorisé par jour pour l'Etablissement																																			
Demande biochimique en oxygène (DBO ₅)	900 kg/jour	155 kg/jour																																			
Demande chimique en oxygène (DCO)	1350 kg/jour	404 kg/jour																																			
Matière en suspension (MES)	1350 kg/jour	48 kg/jour																																			
Rapport DCO/DBO ₅ (*)	-	< 3																																			
pH	6,5 à 8,5																																				
Température	30°C																																				
PARAMETRE	Capacité nominale de la station d'épuration communale	Débit moyen autorisé																																			
Débit moyen journalier en m ³ /jour	3000 m ³ /jour	10 m ³ /jour																																			
Débit moyen horaire en m ³ /heure	125 m ³ /heure	1 m ³ /heure																																			
Débit instantané maximal en m ³ /heure (par temps sec)	290 m ³ /heure	3 m ³ /heure																																			
EURL Pastor Jean Jacques L'Oustal des Chips	500 Chemin du Mas Castel – Vailhauquès (bourg)	Fabrication de chips	Convention (07/06/2023)	Les effluents devront subir un prétraitement qui permettra de respecter les contraintes de rejet. Le branchement au réseau d'eaux usées sera conçu d'un regard facile d'accès, d'une unique canalisation entre le regard et le prétraitement, d'un séparateur débourbeur, d'un canal de comptage de type Venturi à section exponentielle avec canal d'approche et d'un regard de sortie. Des contrôles seront à effectuer selon la réglementation au frais de l'entreprise. La convention fixe des charges maximales journalières admissibles sur le réseau : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>PARAMETRE</th> <th>CHARGE JOURNALIERE 5/7 j Valeurs rédhibitoires,</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Demande biochimique en oxygène 5 jours (DBO₅)</td> <td>12 kg/j</td> </tr> <tr> <td>Demande chimique en oxygène (DCO)</td> <td>29 kg/j</td> </tr> <tr> <td>Matière en suspension (MES)</td> <td>9 kg/j</td> </tr> <tr> <td>Teneur en azote Kjeldhal</td> <td>Sans objet</td> </tr> </tbody> </table> PARAMETRE <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>PARAMETRE</th> <th>VALEUR Limite</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Débit moyen journalier</td> <td>15 m³/j</td> </tr> <tr> <td>Débit instantané</td> <td>3 m³/h</td> </tr> <tr> <td>Heures et jours de rejets autorisés,</td> <td>24h / 24heures, 5/7Jours. Pas de rejet les samedis et dimanches</td> </tr> </tbody> </table>	PARAMETRE	CHARGE JOURNALIERE 5/7 j Valeurs rédhibitoires,	Demande biochimique en oxygène 5 jours (DBO ₅)	12 kg/j	Demande chimique en oxygène (DCO)	29 kg/j	Matière en suspension (MES)	9 kg/j	Teneur en azote Kjeldhal	Sans objet	PARAMETRE	VALEUR Limite	Débit moyen journalier	15 m ³ /j	Débit instantané	3 m ³ /h	Heures et jours de rejets autorisés,	24h / 24heures, 5/7Jours. Pas de rejet les samedis et dimanches															
PARAMETRE	CHARGE JOURNALIERE 5/7 j Valeurs rédhibitoires,																																				
Demande biochimique en oxygène 5 jours (DBO ₅)	12 kg/j																																				
Demande chimique en oxygène (DCO)	29 kg/j																																				
Matière en suspension (MES)	9 kg/j																																				
Teneur en azote Kjeldhal	Sans objet																																				
PARAMETRE	VALEUR Limite																																				
Débit moyen journalier	15 m ³ /j																																				
Débit instantané	3 m ³ /h																																				
Heures et jours de rejets autorisés,	24h / 24heures, 5/7Jours. Pas de rejet les samedis et dimanches																																				
GAEC - Domaine PUECH	25 Rue du Four – Saint Clément de Rivière	Cave coopérative vinicole	Convention (10/10/2006)	Déversement des eaux usées industrielles au réseau d'assainissement. Les effluents devront répondre aux normes de la réglementation. La convention fixe des charges maximales journalières admissibles sur le réseau : Flux maximal en DBO ₅ : 6 kg/j Flux maximal en DCO : 12 kg/j Flux maximal en MES : 3 kg/j Flux maxima en NGL : 0,2 kg/j Q max : 2 m ³ /j																																	

Seulement 4 établissements du territoire de la CCGPSL bénéficient à ce jour d'une autorisation et/ou d'une convention de rejet.

Un travail de recensement et d'enquête est actuellement en cours par la régie en partenariat avec la SAUR afin de compléter la réglementation des rejets non domestiques.

5 ETAT DES LIEUX DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

5.1 SYNTHESE DES ETUDES ANTERIEURES ET AVANCEMENT DES TRAVAUX

Afin d'harmoniser la connaissance à l'échelle de la CCGPSL, il a été réalisé un travail de synthèse des études antérieures menées par les communes en matière d'assainissement.

Il a ainsi été recensé sur les 36 communes du territoire d'étude :

- 29 communes disposant d'un schéma directeur communal réalisé entre 2000 et 2019,
- 18 communes disposant d'un diagnostic de réseau réalisé entre 2000 et 2019.

Ces données permettent d'avoir un premier état des lieux.

Une synthèse des informations principales récupérées pour chaque commune est présentée en suivant.

5.1.1 Eaux claires parasites mises en évidence dans les études antérieures

Les données suivantes sont anciennes et seront mises à jour lors de la campagne de mesures de la phase 2 du présent schéma directeur.

5.1.1.1 Eaux claires parasites permanentes (ECPP)

Le tableau suivant présente le % d'ECPP mesurées lors des études précédentes :

Communes	Source de données	Vmoy entrée STEP (m ³ /j)	V ECPP estimé (m ³ /j)	Taux ECPP (%)
Assas	-	-	-	-
Buzignargues	-	-	-	-
Causse de la Selle - Nappe haute	SDA 2006	36,4	21,6	59 %
Causse de la Selle - Nappe basse	SDA 2006	18,2	4,8	26 %
Cazevieille	-	-	-	-
Claret	-	-	-	-
Combaillaux	-	-	-	-
Fontanès	-	-	-	-
Guzargues	Etude de faisabilité 2013	28,7	-	-
Lauret	Diagnostic 2011	44	8,7	20 %
Le Triadou	-	-	-	-
Les Matelles	Diagnostic 2013	290	100	34 %
Mas de Londres	SDA 2007	130	10	8 %
Murles	-	-	-	-
Notre Dame de Londres	SDA 2007	58,7	19,3	33 %
Pégairolles de Buèges	-	-	-	-
Rouet	-	-	-	-
Saint Bauzille de Montmel	SDA 2019	70	12	17 %
Saint Clément de Rivière	SDA 2007	918	142	15 %
Saint Gely du Fesc	SDA 2015	1 707	565	33 %
Saint Hilaire de Beauvoir	-	-	-	-
Saint Jean de Buèges	SDA 2012	37	15	41 %

Saint Jean de Cornies	-	-	-	-
Saint Jean de Cuculles	-	-	-	-
Saint Martin de Londres	Diagnostic 2009	296	103	35 %
Saint Mathieu de Tréviers	Diagnostic 2009	592	181	31 %
Saint Vincent de Bar-beyrargues	-	-	-	-
Sainte Croix de Quintil-largues	-	-	-	-
Sauteyrargues	SDA 2018	49,5	25,2	51 %
Teyran	-	-	-	-
Vacquières	SDA 2015	170	132	78 %
Vailhauquès	-	-	-	-
Valflaunès - Bourg	SDA 2006	40	9	23 %
Valflaunès - Lancyre	SDA 2006	6	1	17 %
Valflaunès - Valcyre	SDA 2006	22	5	23 %
Viols le Fort	-	-	-	-

Les précédentes études ont mis en évidence une part importante d'ECPP sur les communes de Causse de la Selle, Sauteyrargues et Vacquières (> 50% du V moyen entrée STEP).

5.1.1.2 Eaux claires parasites météoriques (ECPM)

Le tableau suivant présente les surfaces actives mises en évidence lors des études précédentes :

Communes	Source de données	Surface active (m ²)
Assas	-	-
Buzignargues	-	-
Causse de la Selle	SDA 2006	4 615 m ²
Cazevieille	-	-
Claret	-	-
Combaillaux	-	-
Fontanès	-	-
Guzargues	-	-
Lauret	Diagnostic 2011	1 500 m ²
Le Triadou	-	-
Les Matelles	Diagnostic 2013	600 m ²
Mas de Londres	SDA 2007	150 m ²
Murles	-	-
Notre Dame de Londres	SDA 2007	550 m ²
Pégairolles de Buèges	-	-
Rouet	-	-
Saint Bauzille de Montmel	SDA 2019	2 000 m ²
Saint Clément de Rivière	SDA 2007	49 500 m ²
Saint Gely du Fesc	SDA 2015	3 130 m ²
Saint Hilaire de Beauvoir	-	-
Saint Jean de Buèges	SDA 2012	960 m ²

Saint Jean de Cornies	-	-
Saint Jean de Cuculles	-	-
Saint Martin de Londres	Diagnostic 2009	16 500 m ²
Saint Mathieu de Tréviers	Diagnostic 2009	24 000 m ²
Saint Vincent de Barbeyrargues	-	-
Sainte Croix de Quintillargues	-	-
Sauteyrargues	SDA 2018	600 m ²
Teyran	-	-
Vacquières	SDA 2015	5 000 m ²
Vailhauquès	-	-
Valflaunès	-	-
Viols le Fort	-	-

5.1.2 Réseaux

Les études précédentes ont abouti à des planifications de travaux de réhabilitation sur les réseaux.
 L'Annexe 18 fait la synthèses des travaux planifiés et précise ceux déjà réalisés.

5.1.3 Stations d'épuration

Les études précédentes ont abouti à un programme de travaux concernant les ouvrages épuratoires.
Ce programme est présenté ci-dessous :

Communes	SDAEU	DIAG	Filière en place lors de la réalisation des études antérieures	Capacité (EH)	Travaux prévus dans le cadre des études antérieures
Buzignargues	2003	-	500	-	Création d'une station de type FPR (2 étages) et de capacité 500 EH
Causse de la Selle	2006	-	Lit bactérien	500	Réaménagement STEP
Combaillaux_Hauts de la Fontaine	2000	-	Boues activées faible charge	500	Création d'une nouvelle station de type boues activées de capacité 2 300 EH sur le site du Truc de la Reine – travaux programmés à échéance 2001
Combaillaux_Balajade	2000	-	Décanteur / Digesteur	150	Raccordement sur la nouvelle STEP du site du Truc de la Reine
Guzargues	2017	2013	Lagunage	220	Création d'une nouvelle station de type FPR (2 étages) et de capacité 600 EH extensible à 800 EH à l'horizon 2030
Lauret	2011	2011	Lagunage naturel	400	Réhabilitation de la station d'épuration du village pour une capacité de 710 EH (2014 - 2015) Création d'une nouvelle station d'épuration du village pour une capacité de 950 EH (2025)
Mas de Londres_Bourg	2007	-	FPR	300	Extension de la station de type FPR de capacité 400 EH extensible à 600 EH sur les parcelles n°486, 487, 488 et 489 – travaux programmés à échéance 2010
Mas de Londres_Hameau de Gabriac	2007	-	-	-	Création d'une station de type FPR ou géoassainissement de capacité 70 EH à l'aval du hameau de Gabriac – travaux programmés à échéance 2020-2025
Notre Dame de Londres_Bourg	2007	2007	Lagunage	250	Création d'une nouvelle station de type FPR sur le même site (n°405, 406, 407, 402) de capacité 500 EH puis extensible à 750 EH – travaux programmés entre 2009 et 2014
Notre Dame de Londres_Biranques	2007	2007	Géoassainissement	50	-
Rouet	2006	-	-	-	Création d'une station de type FPR et de capacité 50 EH sur la parcelle n°225 – travaux programmés à échéance 2007-2008
Pégairolles de Buèges_Bourg	2009	2009	-	-	Création d'une station de type FPR et de capacité 120 EH sur les sites n°1 et 1bis – travaux programmés à échéance 2010-2011
Pégairolles de Buèges_Méjanel	2009	2009	Géoassainissement	70	Amélioration STEP
Sauteyrargues_Bourg	2018	-	Géoassainissement	200	Création d'une nouvelle station de type FPR et de capacité 400 EH sur les parcelles n°643 et 184 – travaux programmés à échéance 2020-2025
Sauteyrargues_Vabre	2018	-	Géoassainissement	50	
Sauteyrargues_Laudou	2018	-	-	-	Création d'une station de type FPR de capacité 35 EH sur la parcelle n°78 – travaux programmés à échéance 2030
Saint Bauzille de Montmel_Bourg	2019	2019	Boues activées à aération prolongée	800	Création d'une nouvelle station unique pour le bourg et Favas de type FPR et de capacité 1 400 EH sur les parcelles n°422, 423, 424, 425 et 426
Saint Bauzille de Montmel_Favas	2019	2019	Géoassainissement	100	Réhabilitation de la station (en attendant la création de la step commune)
Saint Gely du Fesc	2015	-	Boues activées à aération prolongée	15 000	Travaux de fiabilisation et d'amélioration de la station actuelle (2017-2020). Construction d'une nouvelle station de capacité 20 000 EH à échéance 2025.
Saint Jean de Buèges	2012	2012	Décanteur / Digesteur	500	Création d'une nouvelle station de type Filtres Plantés de Roseaux (FPR) de capacité 500 EH – travaux programmés en 2014-2016
Saint Mathieu de Tréviers	2009	2009	Boues activées à aération prolongée	6 000	Création d'une nouvelle filière d'épuration de type boues activées de capacité 9 200 EH sur la parcelle actuelle n°BI 17 – travaux programmés 2013-2014
Saint Martin de Londres	2009	2009	Boues activées à aération prolongée	2 500	Création d'une nouvelle file de traitement complète de type boues activées en aération prolongées de 4 300 EH avec conservation du bassin d'aération actuel en tant que bassin d'orage sur la parcelle n° ZB 123 – travaux programmés 2014-2015
Saint Clément de Rivière_Rouargues	2007	2007	Boues activées à aération prolongée	5 000	Construction d'une seconde file de type boues activées à aération prolongée et de capacité 4 450 EH – travaux programmés en 2013-2015
Saint Clément de Rivière_Patus	2007	2007	Décanteur / Digesteur	1 350	Raccordement à Rouargues
Saint Clément de Rivière_Trifontaine	2007	2007	Boues activées forte charge	2 000	Raccordement à Rouargues
Vacquières	2015	2015	Lagunage naturel	500	Création d'une nouvelle station de type FPR et de capacité 900 EH extensible à 1 350 EH à 450m à l'ouest du site actuel – travaux programmés en 2018-2019
Valflaunès_Bourg	2006	2006	Lagunage naturel	250	Création d'une nouvelle station de type décanteur - digesteur et de capacité 600 EH extensible à 800 EH sur le site actuel et les parcelles n°249, 254 et 255 – travaux programmés en 2008-2010
Valflaunès_Lancyre	2006	2006	Géoassainissement	65	Raccordement à Valcyre (2020)
Valflaunès_Valcyre	2006	2006	Décanteur / Digesteur	210	Création d'une nouvelle station de type décanteur - digesteur ou FPR de capacité 300 EH située sur le site actuel de Valcyre – travaux programmés en 2015

D'après les études antérieures à disposition, des **stations d'épuration devaient être renouvelées ou construites sur les secteurs suivants** :

- Combaillaux
- Guzargues
- Hameau de Gabriac au Mas de Londres
- Notre Dame de Londres Bourg
- Le Rouet
- Pégairolles de Buèges Bourg
- Sauteyrargues Bourg et le hameau de Laudou
- Saint Bauzille de Montmel Bourg
- Saint Jean de Buèges
- Vacquières
- Valflaunès Bourg et le hameau de Valcyre (+Lancyre)

Sur ces secteurs, 13 d'entre eux n'ont encore pas fait l'objet des travaux escomptés :

- Guzargues (maîtrise d'œuvre en cours),
- Le hameau de Gabriac (commune de Mas de Londres),
- Le hameau de Laudou (commune de Sauteyrargues),
- Saint Bauzille de Montmel - regroupement bourg et Favas – (maîtrise d'œuvre en cours),
- Saint Jean de Buèges (maîtrise d'œuvre en cours),
- Vacquières (maîtrise d'œuvre en cours),
- Les hameaux de Valcyre et Lancyre – regroupement des deux hameaux - (maîtrise d'œuvre en cours).

De nombreuses maîtrises d'œuvre sont toutefois en cours.

5.2 CAMPAGNE DE RECONNAISSANCE DES RESEAUX ET INSPECTIONS DES OUVRAGES

Préalablement à la campagne de reconnaissance, l'ensemble des plans SIG ou autres plans de recollement récents ont été transmis par la CCGPSL au groupement comme base de travail.

5.2.1 Reconnaissance des réseaux

Conformément au cahier des charges, une reconnaissance exhaustive des réseaux a été réalisée hors communes suivantes :

COMMUNES EN DSP DISPOSANT DEJA D'UN PLAN SIG A JOUR DE SES RESEAUX AVEC DIAGNOSTIC PERMANENT

- Saint Clément de Rivière,
- Saint Gély du Fesc,
- Saint Mathieu de Tréviers.

COMMUNES EN REGIE DISPOSANT DEJA D'UN PLAN SIG A JOUR SUITE A SDA RECENT

- Saint Bauzille de Montmel,
- Guzargues,
- Sauteyrargues,
- Vaquières.

HAMEAU EN COURS D'EQUIPEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Hameau du Frouzet sur la commune de Saint Martin de Londres.

Cette reconnaissance a donné lieu à des fiches regards (cf Annexe 4).

5.2.2 Reconnaissance des ouvrages

Pour l'ensemble des systèmes, une reconnaissance exhaustive des ouvrages sur réseau a été réalisée :

- Poste de refoulement,
- Déversoir d'orage (sur PR ou sur réseau).

Cette reconnaissance a donné lieu à des fiches PR et DO (cf Annexes 5 et 6).

Cette reconnaissance de terrain a notamment permis de générer un nouveau SIG format géostandard sur la base d'un levé GPS classe A.

Commune	RV vu et visités	RV vu et non visités	RV non visités	Total
Assas	222	28	6	256
Buzignargues	41	11	1	53
Causse de la Selle	93	15	16	124
Cazevieille	67	7	5	79
Claret	261	32	18	311
Combaillaux	425	43	10	478
Fontanès	103	6	0	109
Guzargues	0	0	25	25
Lauret	122	6	26	154
Le Triadou	139	13	11	163
Les Matelles	364	23	21	408
Mas de Londres	90	12	5	107
Murles	86	8	5	99
Notre Dame de Londres	106	14	10	130
Pégairolles de Buèges	56	8	6	70
Rouet	25	0	0	25
Saint Bauzille de Montmel	0	0	211	211
Saint Clément de Rivière	0	0	1 808	1 808
Saint Gely du Fesc	0	0	2 974	2 974
Saint Hilaire de Beauvoir	57	18	3	78
Saint Jean de Buèges	78	8	0	86
Saint Jean de Cornies	119	30	9	158
Saint Jean de Cuculles	43	2	0	45
Saint Martin de Londres	572	75	66	713
Saint Mathieu de Tréviers	0	0	494	494
Saint Vincent de Barbeyrargues	182	32	4	218
Sainte Croix de Quintillargues	160	40	10	210
Sauteyrargues	86	6	1	93
Teyran	765	191	25	981
Vacquières	117	6	1	124
Vailhauquès	662	57	60	779
Valflaunès	134	8	12	154
Viols le Fort	96	16	4	116
Total	5271	715	5 847	11 833

Le réseau comporte un nombre total de 11 833 regards de visite.

5.2.3 Synthèse des données réseaux

Les plans des réseaux par commune sont présentés en Annexe 7.

5.2.3.1 Regards de visite

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des regards de visite par commune :

Les défauts constatés sont présentés dans le tableau suivant :

Commune	Nombre de RV visités	Peu grave	Grave	Très grave	Pas de défaut	Total
Assas	222	2	4	1	215	222
Buzignargues	41	4	0	0	37	41
Causse de la Selle	93	16	8	4	65	93
Cazevieille	67	4	4	0	59	67
Claret	261	48	38	11	164	261
Combaillaux	425	9	8	5	403	425
Fontanès	103	2	0	1	100	103
Guzargues	0	0	0	0	0	0
Lauret	122	2	6	2	112	122
Le Triadou	139	22	4	2	111	139
Les Matelles	364	10	17	4	333	364
Mas de Londres	90	18	7	1	64	90
Murles	86	3	1	1	81	86
Notre Dame de Londres	106	37	43	9	17	106
Pégairolles de Buèges	56	5	6	0	45	56
Rouet	25	0	1	0	24	25
Saint Bauzille de Montmel	0	0	0	0	0	0
Saint Clément de Rivière	0	0	0	0	0	0
Saint Gely du Fesc	0	0	0	0	0	0
Saint Hilaire de Beauvoir	57	4	4	0	49	57
Saint Jean de Buèges	78	16	13	7	42	78
Saint Jean de Cornies	119	1	2	1	115	119
Saint Jean de Cuculles	43	2	3	0	38	43
Saint Martin de Londres	572	94	76	6	396	572
Saint Mathieu de Tréviers	0	0	0	0	0	0
Saint Vincent de Barbeyrargues	182	7	11	3	161	182
Sainte Croix de Quintillargues	160	13	1	5	141	160
Sauteyrargues	86	3	1	0	82	86
Teyran	765	25	50	39	651	765
Vacquières	117	24	3	1	89	117
Vailhauquès	662	38	44	11	569	662
Valflaunès	134	23	35	13	63	134
Viols le Fort	96	5	4	1	86	96
Total		437	394	128	4 312	5 271

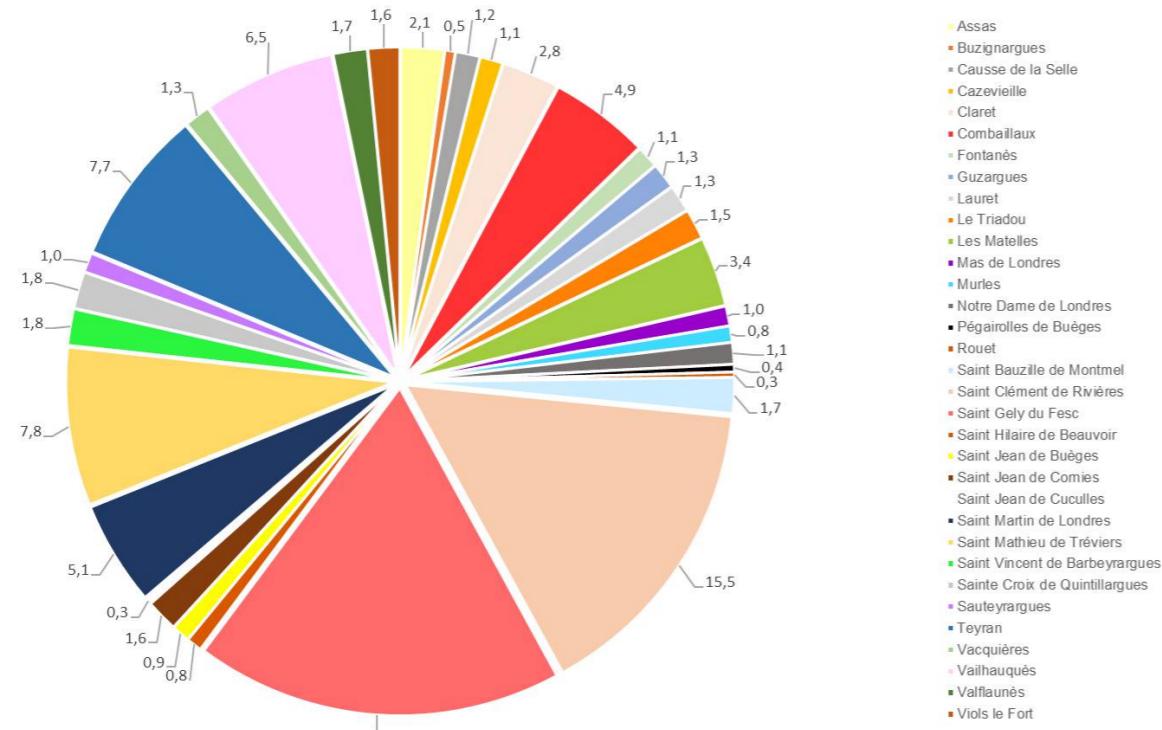
18,19% des regards présentent des défauts.

5.2.3.2 Linéaire

Le tableau ainsi que le graphe ci-après représentent le linéaire de canalisation pour chacune des communes et la part qu'il représente par rapport au linéaire total :

Communes	Gravitaire (ml)	Refoulement (ml)	Total (ml)
Assas	8 212	100	8 312
Buzignargues	1 397	565	1 962
Causse de la Selle	4 654	0	4 654
Cazevieille	4 266	84	4 350
Claret	10 359	616	10 975
Combaillaux	15 409	3 663	19 072
Fontanès	3 332	906	4 238
Guzargues	4 982	0	4 982
Lauret	4 932	271	5 203
Le Triadou	4 739	1 074	5 813
Les Matelles	12 597	692	13 289
Mas de Londres	3 641	115	3 756
Murles	2 784	277	3 061
Notre Dame de Londres	4 010	77	4 087
Pégairolles de Buèges	1 440	0	1 440
Rouet	970	0	970
Saint Bauzille de Montmel	6 771	0	6 771
Saint Clément de Rivière	54 826	5 229	60 055
Saint Gely du Fesc	67 472	2 884	70 356
Saint Hilaire de Beauvoir	2 442	491	2 933
Saint Jean de Buèges	2 637	836	3 473
Saint Jean de Cornies	5 857	289	6 146
Saint Jean de Cuculles	1 280	0	1 280
Saint Martin de Londres	19 756	638	20 394
Saint Mathieu de Tréviers	29 369	896	30 265
Saint Vincent de Barbeyrargues	6 300	640	6 940
Sainte Croix de Quintillargues	6 765	270	7 035
Sauteyrargues	3 634	85	3 719
Teyran	29 351	514	29 865
Vacquières	4 504	459	4 963
Vailhauquès	24 144	1 078	25 222
Valflaunès	5 870	632	6 502
Viols le Fort	5 515	526	6 041
Total	364 217	23 907	388 124

Répartition du linéaire de collecte EU par commune (%)



Le linéaire total des réseaux sur le territoire d'étude est de 388,1 km.

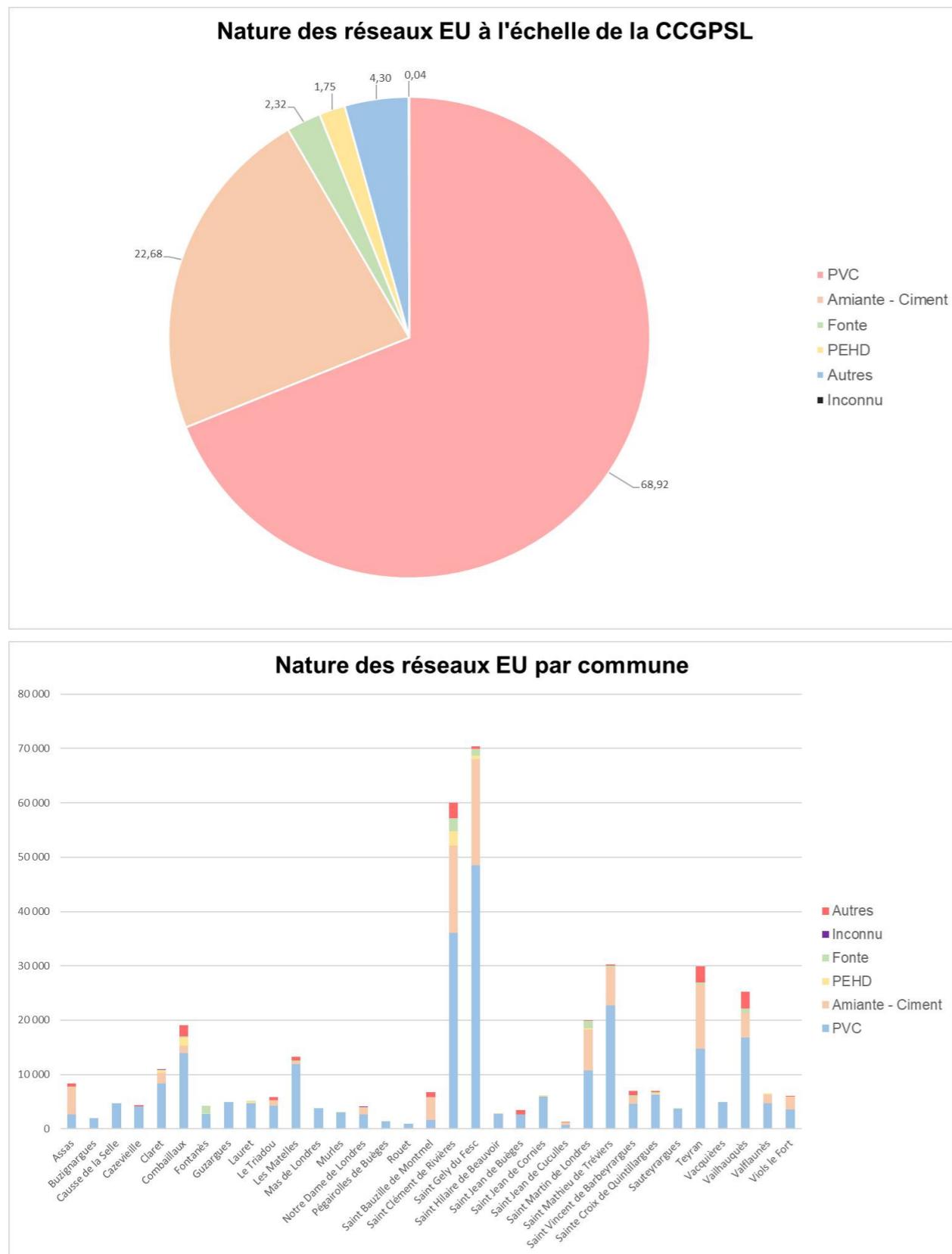
Les communes représentant une part importante du linéaire des réseaux sont Saint Gely du Fesc (18,1 %) et Saint Clément de Rivières (15,5 %).

5.2.3.3 Nature des réseaux

La nature des réseaux pour chaque commune est présentée dans le tableau ci-dessous :

Commune	PVC	Amiante – Ciment	Fonte	PEHD	Autres	Inconnu	Total (ml)
Assas	2 614	5 052	168	0	478	0	8 312
Buzignargues	1 962	0	0	0	0	0	1 962
Causse de la Selle	4 654	0	0	0	0	0	4 654
Cazevieille	4 126	0	0	0	224	0	4 350
Claret	8 413	1 919	27	543	0	73	10 975
Combaillaux	13 956	1 414	173	1 479	2 050	0	19 072
Fontanès	2 821	0	1 399	18	0	0	4 238
Guzargues	4 982	0	0	0	0	0	4 982
Lauret	4 738	0	193	272	0	0	5 203
Le Triadou	4 251	1 021	27	0	514	0	5 813
Les Matelles	11 843	602	163	0	681	0	13 289
Mas de Londres	3 756	0	0	0	0	0	3 756
Murles	2 998	0	63	0	0	0	3 061
Notre Dame de Londres	2 645	1 365	0	0	0	77	4 087
Pégairolles de Buèges	1 440	0	0	0	0	0	1 440
Rouet	970	0	0	0	0	0	970
Saint Bauzile de Montmel	1 600	4 293	0	0	878	0	6 771
Saint Clément de Rivières	36 122	15 999	2 396	2 665	2 873	0	60 055
Saint Gely du Fesc	48 452	19 598	1 245	647	414	0	70 356
Saint Hilaire de Beauvoir	2 805	0	0	128	0	0	2 933
Saint Jean de Buèges	2 637	0	0	0	836	0	3 473
Saint Jean de Cornies	5 927	0	0	219	0	0	6 146
Saint Jean de Cuculles	768	359	0	0	153	0	1 280
Saint Martin de Londres	10 828	7 522	1 338	638	68	0	20 394
Saint Mathieu de Tréviers	22 674	7 066	239	0	286	0	30 265
Saint Vincent de Barbeyrargues	4 589	1 271	301	0	779	0	6 940
Sainte Croix de Quintillargues	6 316	0	172	270	277	0	7 035
Sauteyargues	3 692	0	27	0	0	0	3 719
Teyran	14 702	11 913	314	0	2 936	0	29 865
Vacquières	4 963	0	0	0	0	0	4 963
Vailhauquès	16 755	4 620	735	0	3 112	0	25 222
Valflaunès	4 669	1 610	0	223	0	0	6 502
Viols le Fort	3 624	2 318	1	0	98	0	6 041
Total	267 292	87 942	8 981	7 102	16 657	150	388 124

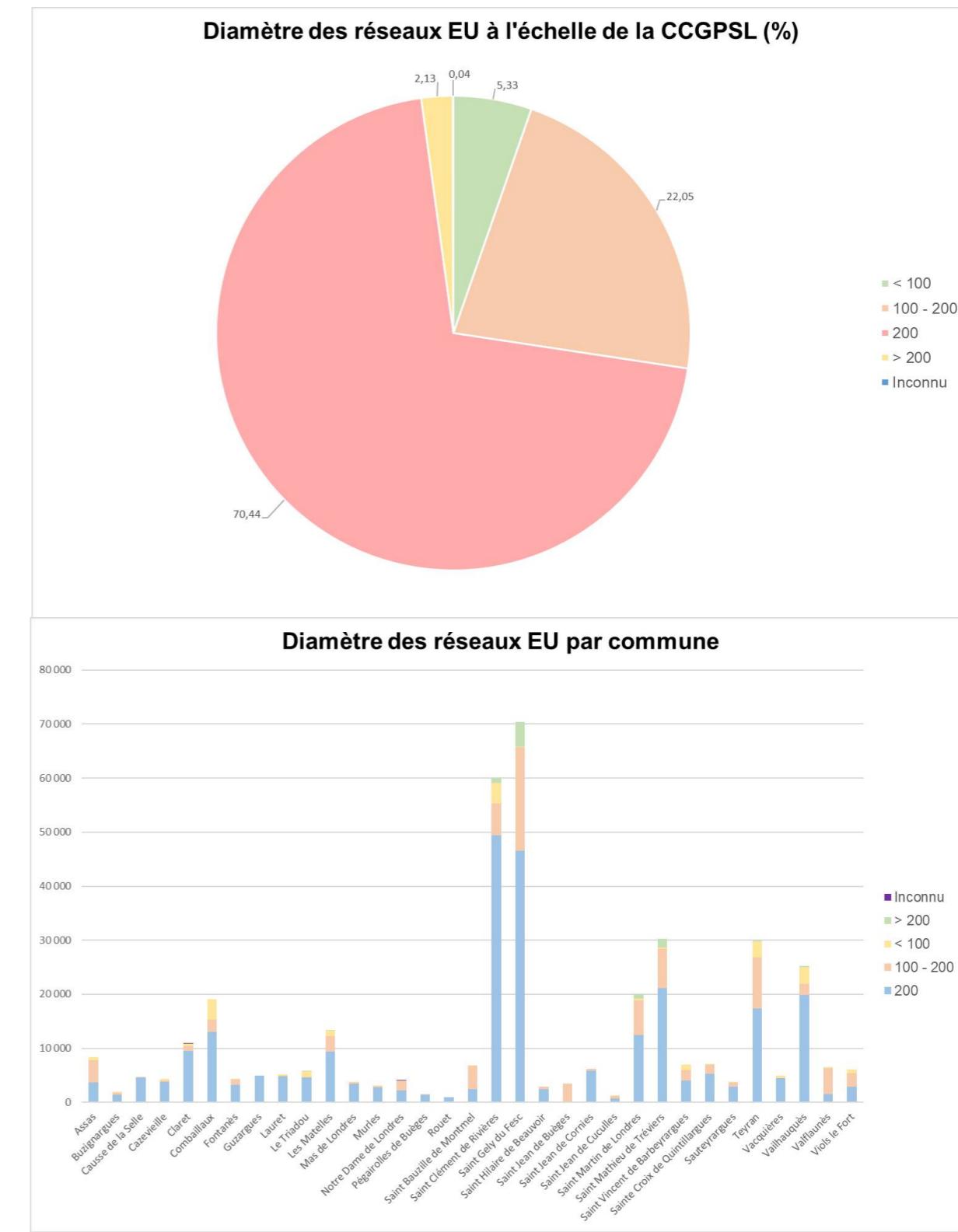
Le diagramme ainsi que l'histogramme ci-après représentent le pourcentage des réseaux EU en fonction du type de matériau :



La part de réseau de nature inconnue est faible et nous retrouvons majoritairement des canalisations de type PVC sur l'ensemble du territoire d'étude.

5.2.3.4 Diamètre des réseaux

Le diagramme ainsi que l'histogramme ci-après représentent le pourcentage pour chaque plage de diamètre des réseaux pour chacune des communes :



Le pourcentage de canalisations de diamètre inconnu est très faible et nous retrouvons majoritairement des canalisations de diamètre 200 mm.

5.2.3.5 Réseaux en terrain privé et cours d'eau

Le tableau ci-dessous récapitule les linéaires de réseau en terrain privé (ou mixte) ou localisés dans un cours d'eau.

Commune	Total (ml)	Réseau privé ou mixte (ml)	Cours d'eau (ml)
Assas	8 312	3 850	1 640
Buzignargues	1 962	965	175
Causse de la Selle	4 654	900	0
Cazevieille	4 350	3 145	0
Claret	10 975	1 000	420
Combaillaux	19 072	8 410	320
Fontanès	4 238	2 385	0
Guzargues	4 982	0	0
Lauret	5 203	270	0
Le Triadou	5 813	1 903	805
Les Matelles	13 289	5 190	330
Mas de Londres	3 756	30	0
Murles	3 061	1 865	150
Notre Dame de Londres	4 087	0	0
Pégairolles de Buèges	1 440	240	0
Rouet	970	0	0
Saint Bauzille de Montmel	6 771	0	0
Saint Clément de Rivière	60 055	0	0
Saint Gely du Fesc	70 356	0	0
Saint Hilaire de Beauvoir	2 933	1 560	0
Saint Jean de Buèges	3 473	0	570
Saint Jean de Cornies	6 146	3 645	0
Saint Jean de Cuculles	1 280	455	0
Saint Martin de Londres	20 394	850	970
Saint Mathieu de Tréviers	30 265	0	0
Saint Vincent de Barbeyrargues	6 940	4 030	565
Sainte Croix de Quintillargues	7 035	7 040	40
Sauteyrargues	3 719	200	0
Teyran	29 865	1 905	0
Vacquières	4 963	300	0
Vailhauquès	25 222	7 055	1 800
Valflaunès	6 502	50	430
Viols le Fort	6 041	2 280	0
Total	388 124	59 523	8 215

Cette reconnaissance permet de mettre en avant les faiblesses suivantes :
 - 18,19% des regards de visite présentent un défaut,
 - 22,68% des canalisations sont en AC,
 - 15,36% du linéaire est en terrain privé (ou mixte),
 - 2,12% du linéaire est situé dans un cours d'eau.

5.2.4 Synthèse des ouvrages particuliers

5.2.4.1 Postes de refoulement

Le territoire d'étude comporte, au total, **78 postes de refoulement (ou relevage)**.

Le tableau suivant présente l'ensemble des PR du périmètre d'étude avec leurs principales caractéristiques :

Communes	Nom	DO	Nombre de pompe(s)	Etat de(s) pompe(s)	Etat de la bâche	Etat général des équipements	Travaux préconisés	Télégestion	Pollution théorique (kg DBO/j)
Assas	Salle des fêtes	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	3
Buzignargues	Moulin Bas	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état hormis l'armoire électrique. Sécurisation de l'armoire électrique.	Sofrel S550	18
Buzignargues	Petit Piou	Non	2	Bon	Moyen (fissures)	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	3,6
Cazevieille	Tourières	Non	2	Bon	Bon	Moyen (Clôture, trappe d'accès, barre de guidage) Mauvais (Echelle d'accès non fixée)	Ouvrage en bon état. Travaux de sécurisation : mise en place de barres anti-chute ainsi que d'une échelle fixe	Non	2,7
Claret	DIP	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	16
Combaillaux	Bâche Branquedieu	Oui	0	-	Bon	Mauvais (Trappe d'accès peu maniable)	Ouvrage en état moyen. Changement de la trappe d'accès ainsi que du dégrilleur.	Non	16,2
Combaillaux	Balajade	Non	2	Bon	Moyen	Moyen (Trappe d'accès, potence)	Ouvrage en bon moyen. Travaux de sécurisation : pose de barres anti-chute et changement du coffret de l'armoire électrique	Sofrel S530	6,6
Combaillaux	Erable	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S530	4,5
Combaillaux	Mosson	Oui	2	1 pompe HS	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés. Equipement hydro-éjecteur présent, d'où la présence d'une 3ème bibarre	Sofrel S530	24
Combaillaux	Nounel	Non	2	Bon	Bon	Moyen (Trappe d'accès)	Ouvrage en état moyen. Bâche fissurée	Sofrel S510	64,5
Combaillaux	Romarin	Non	2	Bon	Bon	Moyen (Barres anti-chute, barre de guidage)	Ouvrage en état moyen (chambre de vanne, armoire électrique, barres de guidage...). Pas de travaux d'urgence préconisés.	Sofrel S530	3,9
Fontanès	Bourg	Non	2	Bon	Bon	Moyen (Barres anti-chute) Mauvais (Trappe d'accès)	Ouvrage globalement en bon état (trappe d'accès difficile à manœuvrer). Pas de travaux préconisés.	Non	0,2
Fontanès	Devesous	Non	2	Bon	Bon	Mauvais (Barre de guidage)	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S510	5,7
Fontanès	Mas Fontan St Loup	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S530	4,8
Fontanès	Tête	Oui	2	Bon	Bon	Mauvais (Barres anti-chute)	Etat moyen de l'ouvrage. Changement des barres antichute préconisé.	Armoire électrique neuve + S4W	12
Lauret	Soulié	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant	Ouvrage en bon état. Travaux préconisés : mise en sécurité (clôture et portail, barres anti-chute), réparation joint défectueux.	Non	0,9
Lauret	Vézies	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant	Ouvrage récent en bon état. Travaux préconisés : mise en sécurité (clôture et portail, barres anti-chute).	Non	0,9

Le Triadou	Roumanicière	Non	2	Bon	Bon	Moyen (Vannes, clapet anti-retour)	Ouvrage en bon état général malgré la chambre de vannes vétuste. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	0,7
Le Triadou	Lavoir	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	3,6
Le Triadou	Tennis	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	0,5
Le Triadou	Vallon du Pic	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	1,3
Le Triadou	Principal	Oui	2	Bon	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute)	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	24
Les Matelles	PR2, amont STEP	Oui	2	Bon	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute)	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	111
Les Matelles	PR1, ancienne STEP	Oui	2	1 pompe HS	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute)	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S530	98,1
Les Matelles	Stade	Oui	2	Bon	Moyen (Nombreuses traces de mises en charge)	Bon	Ouvrage en bon état. Mise en charge régulière dans ce poste, beaucoup de traces observées. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	17,1
Les Matelles	Terrasse de la Tour (<i>Roucayrol</i>)	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Non	1,2
Les Matelles	Vierge	Non	2	Bon	Mauvais	Insuffisant (Trappe d'accès, pas de barres antichute)	Ouvrage en moyen état. Nécessité d'un nettoyage/curage car présence importante de graisses et traces de mises en charge.	Sofrel S530	1,2
Mas de Londres	Trucq des Vignes	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	2,1
Murles	Prieuret	Oui	2	Bon	Bon	Mauvais (Barre de guidage)	Ouvrage en bon état général. Cependant, barres de guidage fortement dégradées à remplacer.	S4W	8,4
Murles	Caravette	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	S4W	1,2
Notre Dame de Londres	Notre Dame de Londres	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés. Les démarches de régularisation foncière (servitude) sont en cours.	Sofrel S550	18
Saint Clément de Rivière	Campus de Bissy	Non	2	-	Bon	Mauvais (Echelle d'accès, barres antichute)	Ouvrage en bon état. Les barres antichutes et l'échelle d'accès sont cependant dans un mauvais état, travaux de renouvellement préconisés.	Sofrel S550	36
Saint Clément de Rivière	Route 66	Non	2	1 pompe HS	Mauvais (Bâche cassée)	Mauvais (Barre de guidage)	Ouvrage en moyen état. Travaux de reprise des dégradations de la bâche préconisés.	Sofrel S550	3,6
Saint Clément de Rivière	Fontanelles	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	81
Saint Clément de Rivière	Impasse du Rossignol (Privé)	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint Clément de Rivière	Lagunes	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	55,8
Saint Clément de Rivière	Lagunes Bassin d'orage	Oui	2 + 1 (Re-circulation)	-	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	55,8
Saint Clément de Rivière	Les Amandiers (Privé)	-	-	-	-	Bon	-	-	8,4
Saint Clément de Rivière	Lotissement Patus	Oui	2	-	Bon	Moyen (Clôture, barres de guidage)	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	4,8
Saint Clément de Rivière	Mas Marie	Oui	2	Bon	-	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	129
Saint Clément de Rivière	Trifontaine	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S530	72
Saint Gely du Fesc	Les Vautes Principal	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	41
Saint Gely du Fesc	Guitry	Non	2	-	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	1
Saint Gely du Fesc	Paul Eluard	Non	2	1 pompe HS	Moyen (2 bâches identiques, racines sur 1 bâche)	Insuffisant (Pas de barres antichute)	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	26

Saint Gely du Fesc	Paul Valéry	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	7
Saint Gely du Fesc	Saint Exupéry	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	1
Saint Hilaire de Beauvoir	PR Bénovie	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute, ...)	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisé	Sofrel S530	16,2
Saint Hilaire de Beauvoir	Bos Viel	Non	2	Mauvais	Mauvais	Insuffisant (Pas de barres antichute, ...)	Ouvrage en mauvais état. Travaux préconisés : changement de l'armoire électrique, nettoyage/curage du poste.	Non	1,1
Saint Hilaire de Beauvoir	Verdier	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute, ...)	Ouvrage en bon état général. Le changement du support du panier dégrilleur est préconisé.	Oui	1
Saint Jean de Buèges	Saint Jean de Buèges	Oui	2	1 pompe HS	Bon	Mauvais	Ouvrage vétuste et dysfonctionnant dont le remplacement complet est programmé à court terme. Poste rempli lors de la première visite en raison de la présence de croutes épaisses en surface bloquant la position des poires de niveau.	Non	12
Saint Jean de Cornies	Bouvine	Non	2	1 pompe en état moyen (défaut pompage cavitation)	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	0,5
Saint Jean de Cornies	Des Prés	Non	2	Bon	Moyen	Bon	Ouvrage en moyen état (chambre de vannes, poires de niveau). Nettoyage/curage préconisé.	Sofrel S530	1,2
Saint Martin de Londres	Mûriers	Oui	2	Bon	Bon	Assez bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	15
Saint Martin de Londres	Rasimière	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S530	3
Saint Martin de Londres	Frouzet	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage récent en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	1,5
Saint Mathieu de Tréviers	Gendarmerie	Non	3	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	87
Saint Mathieu de Tréviers	Halle Sports	Non	2	-	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute)	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	1
Saint Mathieu de Tréviers	Mas d'Euzet	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	2
Saint Mathieu de Tréviers	Pellicier	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés. Nettoyage de la chambre de vanne.	Sofrel S550	45
Saint Mathieu de Tréviers	Prairie des écoles	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	1
Saint Mathieu de Tréviers	Piscine	Non	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S550	0,7
Saint Vincent de Barbeyrargues	Les Combes	Non	2	Bon	Moyen	Moyen (Clôture car ronces, barres de guidage)	Ouvrage en bon état général. Travaux préconisés : pose de barres antichutes, débroussaillage de la végétation dans l'enceinte du PR	Non	1,8
Saint Vincent de Barbeyrargues	Triadou	Oui	2	Bon	Mauvais (Racines)	Mauvais	Ouvrage en mauvais état. Travaux préconisés : reprise de la bâche, pose de barres de guidage, nettoyage de la chambre de vannes.	Non	3
Sainte Croix de Quintillargues	Tête	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S4W	39
Sauteyrargues	Chênes	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant	Ouvrage en bon état. Travaux préconisés : mise en sécurité (barres antichute).	Non	0,6
Sauteyrargues	Cimetière	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant	Ouvrage en bon état. Travaux préconisés : mise en sécurité (barres antichute).	Non	3
Teyran	Foyer	Non	2	Bon	Moyen	Moyen	Ouvrage en moyen état. Entretien extérieur préconisé (débroussaillage),	Sofrel S550	3

							changement du portail d'accès, nettoyage des encombrants...)		
Teyran	Malrive	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant (Pas de barres antichute)	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel (Mauvais état)	9,1
Teyran	Masillian	Oui	2	1 en mauvais état (Tourne dans le vide)	Mauvais (Présence de racine)	Moyen (Potence)	Ouvrage en moyen état. Suppression des racines dans la bâche préconisée.	Sofrel S550	6,6
Teyran	Monvilla	Non	2	Bon	Bon	Moyen	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	3
Vacquières	Rossignols	Non	2	Bon	Bon	Mauvais	Ouvrage vieillissant. Travaux préconisés : mise en sécurité (clôture et portail, barres anti-chute).	Sofrel S550	5,4
Vacquières	Brestalou	Non	2	Bon	Bon	Mauvais	Ouvrage vieillissant. Travaux préconisés : mise en sécurité (clôture et portail, barres anti-chute).	Sofrel S550	0,9
Vacquières	Camaous	Non	2	Bon	Bon	Insuffisant	Ouvrage en bon état. Travaux préconisés : mise en sécurité (renouvellement du portail).	Sofrel S530	1,5
Vailhauquès	Route de Murles	Oui	2	Bon	Mauvais (Trou chambre de vannes)	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	42
Valflaunès	Cave Coopérative	Non	2	Bon	Mauvais (Partie supérieure fortement dégradée, fissurée)	Mauvais	Ouvrage vieillissant. Travaux préconisés : réfection du génie civil (programmée en novembre 2022) et mise en sécurité (clôture et portail, barres anti-chute).	Sofrel S550	5,4
Valflaunès	Ecoles	Non	2	Bon	Bon	Mauvais	Ouvrage vieillissant. Travaux préconisés : mise en sécurité (barres anti-chute).	Sofrel S530	3
Valflaunès	Jardins de l'Hortus	Non	2	Bon	Bon	Assez bon	Ouvrage en bon état. Poires bloquées par des flottants lors de la visite. Pas de travaux préconisés.	Sofrel S530	2,7
Viols le Fort	Les Môles	Oui	2	Bon	Bon	Bon	Ouvrage en bon état Pas de travaux préconisés	Sofrel S550	3

5.2.4.2 Déversoirs d'orage sur réseaux (hors enceinte STEP)

Le territoire d'étude comporte, au total, **27 déversoirs d'orage au sein des réseaux EU**. Ce dénombrement ne tient pas compte des DO localisés dans l'enceinte des STEP.

Le tableau suivant présente l'ensemble des DO du périmètre d'étude avec leurs principales caractéristiques :

Communes	Nom	Type de déversoir	Milieu naturel récepteur	Equipements et métrologie	Pollution théorique (kg DBO5/j)
Combaillaux	Bâche Branquedieu	Départ surélevé dans bâche	La Mosson	Aucun	16,2
Combaillaux	Erable	Départ surélevé dans poste de relevage	La Mosson	Clapet anti-retour Sonde de niveau Télégestion (Sofrel S530)	4,5
Fontanès	Mas Fontan St Loup	Départ surélevé dans regard de visite	La Bénovie	Clapet anti-retour	2,3
Fontanès	Tête (A2)	Départ surélevé dans regard de visite	Ruisseau du Bouyn	Clapet anti-retour DéTECTEUR de surverse Télégestion (Sofrel S530) (HS, problème de remontée d'info ?)	12,0
Le Triadou	Principal (A2)	Départ surélevé dans poste de relevage	Ruisseau de la Croye	Clapet anti-retour Sonde de niveau Télégestion (Sofrel S550)	24
Les Matelles	PR 2 avant STEP (A2)	Départ surélevé dans regard de visite	Le Lirou	Clapet anti-retour Sonde de niveau Débitmètre Télégestion (Sofrel S550)	111
Les Matelles	PR 1 ancienne STEP (R1)	Départ surélevé dans poste de relevage	Le Lirou	Sonde de niveau Débitmètre Télégestion (Sofrel S530)	98,1
Les Matelles	Stade (R1)	Départ surélevé dans regard de visite	Ruisseau du Roucayrol	Clapet anti-retour Sonde de niveau Télégestion	17,1
Murles	Prieuret (A2)	Départ surélevé dans poste de relevage	Ruisseau de Saint-Jean	Clapet anti-retour	8,4
Notre Dame de Londres	Notre Dame de Londres (A2)	Départ surélevé dans regard de visite	La Tourguille	Aucun	18
Saint Clément de Rivières	Lagunes	Départ surélevé dans regard de visite	Bassin d'orage	Aucun	55,8
Saint Clément de Rivières	Bassin d'orage Lagunes (R1)	Déversoir à seuil latéral simple	Le Lirou	Dégrilleur de surverse Clapet anti-retour Sonde de niveau Débitmètre Télégestion (Sofrel S550)	55,8
Saint Clément de Rivière	Mas Marie (A1)	Départ surélevé dans regard de visite	La Lironde	Sonde US Télégestion	129
Saint Clément de Rivière	Patus des Granges	Dans regard amont. Equipement à préciser par la SAUR			
Saint Clément de Rivière	Trifontaine	Dans regard amont. Equipement à préciser par la SAUR			
Saint Gély du Fesc	Grande Rue (R1)	Départ surélevé dans regard de visite	Ruisseau du Pézouillet	DÉTECTEUR de surverse Télégestion (Sofrel LT)	Inconnu
Saint Jean de Buèges	Saint Jean de Buèges (A2)	Départ surélevé dans poste de relevage	La Buèges	Aucun	12
Saint Martin de Londres	Mûriers	Départ surélevé dans poste de relevage	Le Rieutort	DÉTECTEUR de surverse Sonde de niveau Télégestion (Sofrel S550)	15
Saint Mathieu de Tréviers	Chemin de la ville	Départ surélevé dans regard de visite	Le Terrieu	Aucun	51
Saint Mathieu de Tréviers	Pellicier (R1)	Départ surélevé dans poste de relevage	Le Terrieu	Sonde de niveau Télégestion (Sofrel S550)	45
Saint Vincent de Barbeyrargues	Triadou	Départ surélevé dans poste de relevage	Fossé	Aucun	3
Sainte Croix de Quintillargues	PR de tête (A2)	Départ surélevé dans regard de visite	La Bénovie	Sonde de niveau Télégestion (Sofrel S4W)	39

Teyran	Masilian	Départ surélevé dans poste de relevage	Ruisseau de Cassagnoles	Clapet anti-retour Sonde de niveau Télégestion (Sofrel S550)	6,6
Vailhauquès	Route de Murles	Abandonné			
Valflaunès	Amont STEP (A5)	Déversoir à seuil latéral double	Lagunes	Détecteur de surverse Télégestion (Pas sur site)	18
Valflaunès	Micocouliers (jamais en fonctionnement)	Départ surélevé dans regard de visite	Fossé routier loin de tout cours d'eau identifié	Non	3
Viols le Fort	Les Môles	Départ surélevé dans regard de visite	Inconnu	Aucun	3

A Combaillaux, le PR Mosson disposait historiquement d'un DO mais celui-ci a été abandonné.
Un DO « potentiel » a été mis en évidence sur le réseau amont à la STEP de Saint Vincent de Barbeyrargues. Il est en cours d'investigation.

En [Annexe 8](#), les plans des défauts.

En [Annexe 9](#), les fiches synthèse par commune.

En [Annexe 10](#), le SIG (version provisoire)

5.3 MISE A JOUR DES DONNEES « STATION D'EPURATION »

Le territoire d'étude comporte, au total, 41 stations d'épuration (STEP).

Les fiches audit des STEP sont jointes en [Annexe 11](#).

Ces fiches sont basées sur des visites de terrain et synthétisent l'ensemble des données disponibles (bilans annuels, bilans de fonctionnement, bilans SATESE).

Le tableau ci-dessous synthétise les principales caractéristiques des STEP :

COMMUNES	Exploitant	Capacité théorique (EH)	Mise en service	Objectif de traitement (cf arrêté)	Filière eau	Filière Boue	Rejet théorique
Assas	Raccordé à la STEP MAERA	2 240					
Buzignargues	Régie	500	2007	C + bactério	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	ZRV + ruisseau du Braou
Causse de la Selle	Régie	400	2011	C + bactério	Lagunage naturel + FPR + UV	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la lagune	UV + infiltration dans la ZRV
Cazevieille	Régie	300	2012	C + bactério	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	ZRV + fossé
Claret – Les Embruscales	Régie	150	2007	C	FPR 1 étage	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Fossé (ZRV) + ruisseau de la Font
Claret - Bourg	Régie	1 500	2006	C + bactério	Lagunage aéré	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans les lagunes	Fossé (ZRV) + Brestalou
Combaillaux	Régie	2 200	2004	C	Décanteur digesteur Lit bactérien et lombrifiltration Lagunage	Extraction liquide + lits de séchages (lombrifiltration)	Mosson
Fontanès	Régie	400	2005	C + bactério	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	ZRV + Bénovie
Guzargues	Régie	225 (capacité retenue DDTM 350 EH)	1992	C	Lagunage naturel	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans les lagunes	La Cadoule
Lauret	Régie	1 000	2018	C/N + bactério	FPR à 2 étages + UV	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	UV + ZRV + Le Rieutord
Le Triadou	SAUR	700	2014	C + bactério	FPR à 2 étages + UV	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	UV + lagunes d'infiltration
Les Matelles	Régie	2 500	2003	C + bactério	Boues activées à aération prolongée + FS	Séchage sur lits à planelles	FS + fossé + Lirou

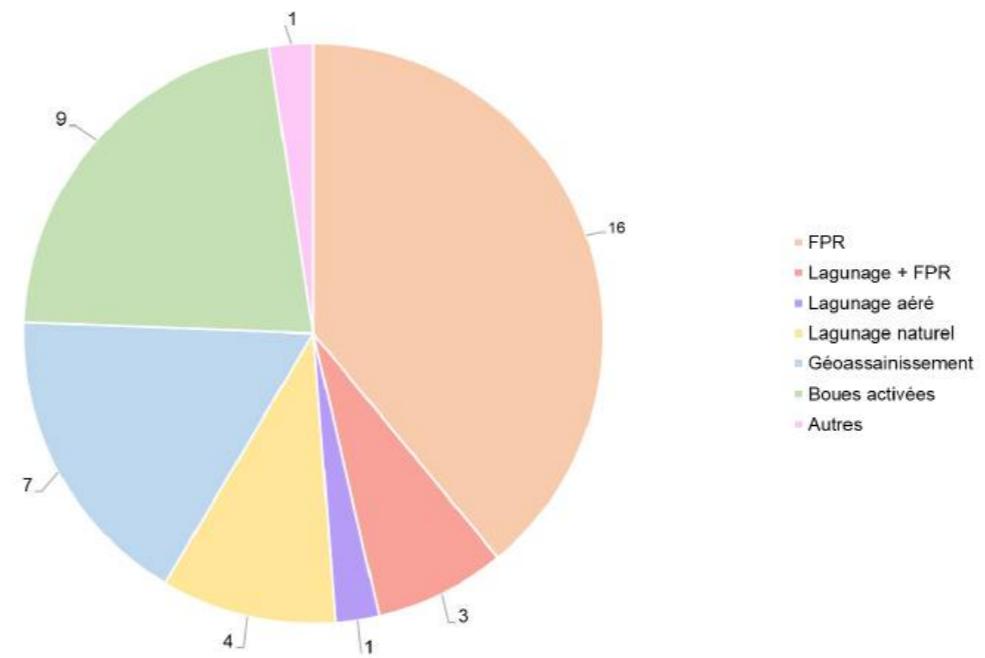
						Export vers plateforme de compostage	
Mas de Londres	SAUR	600	2013	C	Lagunage aéré + FPR	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la lagune	ZRV + ruisseau de la Fontaine
Murles	Régie	300	2007	C	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Ruisseau St Jean
Notre Dame de Londres - Biranques	SAUR	50	2007	C	Géoassainissement non drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse	Infiltration
Notre Dame de Londres - Bourg	SAUR	500	2013	C	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Infiltration dans les lagunes de finition (ZRV)
Pégairolles de Buèges - Bourg	Régie	120	2013	C	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Infiltration dans la ZRV
Pégairolles de Buèges - Méjanel	Régie	120	1991	C	Géoassainissement non drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse	Infiltration
Rouet	SAUR	150	2011	C	FPR 1 étage	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Infiltration dans le fossé de rejet
Sauteyrargues - Vabre	Régie	60	1986	C	Géoassainissement non drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse + épandage	Infiltration
Sauteyrargues - Bourg	Régie	400	2022/2023	C + bactério	FPR à 2 étages + UV	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	UV + Le Brestalou
Saint Bauzille de Montmel - Favas	VEOLIA	100	1997	C	Géoassainissement non drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse	Infiltration
Saint Bauzille de Montmel - Bourg	VEOLIA	800	1978	C	Boues activées à aération prolongée	Compostage normalisé	Ruisseau du Valen
Saint Clément de Rivière	SAUR	8 500	1995/2012 (2 files)	C/N/P + bactério	Boues activées à aération prolongée + UV	Centrifugée et compostée	UV + Fossé + Le Lez
Saint Gely du Fesc	SAUR	14 800	1994 et modernisation progressive (3 files)	C/N/P	Boues activées à aération prolongée	Centrifugée et compostée	Emissaire + Le Pézouillet
Saint Hilaire de Beauvoir	Régie	500	NC (date DLE 2005)	C + bactério	FPR à 2 étages	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	ZRV + Le Budel
Saint Jean de Buèges	Régie	500	1985	C	Décantation primaire + épandage STEP HS	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans le décanteur	Infiltration
Saint Jean de Cornies	Régie	1 000	1999	C	FPR 1 étage	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Infiltration dans zone dédiée et rejet surplus vers le fossé
Saint Jean de Cuculles	Régie	150	1979	C	Lagunage naturel	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans les lagunes	Le Yorgues
Saint Martin de Londres - Frouzet	SAUR	50	2023	C	FPR 1 étage	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Infiltration dans la zone dédiée
Saint Martin de Londres - Bourg	SAUR	4 300	2017	C/N/P	Boues activées à aération prolongée	Centrifugée et compostée	Le Rieutord
Saint Mathieu de Tréviers	SAUR	9 300	2019	C/N/P + bactério	Boues activées à aération prolongée + UV	Centrifugée et compostée	UV + ZRV
Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus	Régie	50	NC	C	Géoassainissement non drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse	Infiltration
Saint Vincent de Barbeyrargues - Bourg	Régie	800	2007	C	Lagunage naturel	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans les lagunes	Ruisseau de Cassagoles
Sainte Croix de Quintillargues	Régie	1 300	2021	C/N + bactério	Procédé Azoé + FPR + lagunage tertiaire	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	La Bénovie
Teyran	Raccordé à la STEP MAERA	5 500					

Vacquières	Régie	380	1986	C	Lagunage naturel	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans les lagunes	Fossé + Le Brestalou
Vailhauquès - Bel-Air	SAUR	1 500	2011	C/N/P	Boues activées à aération prolongée	Compostage normalisé	Rieu de Querelle
Vailhauquès - Bourg	SAUR	4 000	1995	C/N/P + bactério	Boues activées à aération prolongée + lagunage tertiaire	Compostage normalisé	La Mosson
Valflaunès - Lancyre	SAUR	80	1995	C	Géoassainissement non drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse	Infiltration
Valflaunès - Valcyre	SAUR	210	1991	C	Géoassainissement drainé	Intégrée à la filière "eau" Stockage dans la fosse	Fossé + Rieufrech
Valflaunès - Bourg	SAUR	800	2015	C + bactério	FPR 1 étage + UV + lagune de finition	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	UV + Infiltration dans les lagunes et ZRV
Viols le Fort	SAUR	1 300	2011	C + bactério	FPR 1 étage + lagunes de finition	Intégrée à la filière "eau" Stockage sur les lits	Fossé

La capacité totale en traitement est d'environ 62 500 EH (hors Assas et Teyran).

Sur les 41 stations, on recense :

- 16 FPR
- 3 Lagunages + FPR
- 1 Lagunage aéré
- 4 Lagunages naturels
- 7 Géoassainissements
- 9 Boues activées
- 1 Autres (Saint Jean de Buèges)



6 ANALYSE DU FONCTIONNEMENT GENERAL DES OUVRAGES EPURATOIRES

Sur la base des données récupérées des audits de STEP, le fonctionnement général des ouvrages épuratoires peut déjà être appréhendé. Il sera complété avec le fonctionnement des réseaux suite à la phase 2.

6.1 POPULATION RACCORDÉE

6.1.1 Taux de raccordement

Afin d'appréhender les charges d'effluents domestiques à collecter et à traiter, le tableau suivant fait la synthèse du nombre d'habitants raccordés par commune¹ ainsi que le taux de raccordement associé.

Communes	Recensement population (INSEE 2020)			Population raccordée			
	Population permanente	Population saisonnière	Population totale maximale	Approche 1	Approche 2	Approche 3	Taux de raccordement
Assas	1483	80	1563	740	-	883	50
Buzignargues	363	34	397	267	290	319	74
Causse de la Selle	416	175	591	225	350	403	54
Cazevieille	230	71	301	194	-	214	84
Claret	1692	100	1792	1320	1 208	1643	78
Combaillaux	1869	38	1907	1729	1 569	1960	92
Fontanès	350	34	384	330	276	333	94
Guzargues	498	18	516	404	359	424	81
Lauret	632	104	736	415	421	515	66
Le Triadou	633	32	665	560	593	720	88
Les Matelles	2026	56	2082	1869	1 868	2150	92
Mas de Londres	672	87	759	512	491	553	76
Murles	343	7	350	259	255	288	76
Notre Dame de Londres	522	134	656	297	424	399	57
Pégairolles de Buèges	56	85	141	31	-	116	54
Rouet	68	81	149	32	-	40	48
Saint Bauzille de Montmel	1147	92	1239	734	-	955	64
Saint Clément de Rivière	5048	337	5385	5002	4 012	4228	99
Saint Gely du Fesc	10397	160	10557	10299	10 269	11011	99
Saint Hilaire de Beauvoir	439	16	455	379	354	423	86
Saint Jean de Buèges	208	220	428	200	524	435	96
Saint Jean de Cornies	780	57	837	699	639	876	90

¹ Hors communes de Ferrières les Verreries, Saint André de Buèges et Viols en Laval qui sont en ANC

Saint Jean de Cuculles	514	61	575	404	-	170	79
Saint Martin de Londres	2791	441	3232	2341	2471	2760	84
Saint Mathieu de Tréviers	4893	218	5111	4501	3956	2945	92
Saint Vincent de Barbeyrargues	742	7	749	711	-	780	96
Sainte Croix de Quintillargues	950	24	974	916	-	1039	96
Sauteyrargues	428	99	527	217	189	288	51
Teyran	4640	74	4714	4446	-	4846	96
Vacquières	735	738	1473	568	524	650	77
Vailhauquès	2609	94	2703	2541	2475	2961	97
Valflaunès	775	180	955	456	522	578	59
Viols le Fort	1242	31	1273	863	1001	1042	69
Total	49 451	3 985	54 176	44 457	43 109	46 945	79

En ce qui concerne le nombre d'habitants raccordés au réseau d'assainissement par commune, 3 approches ont eu lieu :

- Approche n°1 → La population permanente raccordée en assainissement collectif a été calculée en multipliant le nombre de parcelles en ANC par la moyenne du nombre d'habitants par habitation par commune que l'on retranche à la population permanente.
- Approche n°2 → Il s'agit des données de bilan de fonctionnement 2021
- Approche n°3 → Il s'agit de la multiplication du nombre d'abonnés, obtenus grâce au tableau en page 9, par la moyenne du nombre d'habitants par habitation pour chacune des communes.

Globalement, les données sont cohérentes entre elles hormis pour la commune de Saint Mathieu de Tréviers.

Les données de population utilisées proviennent de l'INSEE et datent de 2020. Le taux de raccordement a été calculé à partir de l'approche 1 puisqu'on ramène une population permanente raccordée à une population permanente totale.

Le taux de raccordement est relativement hétérogène sur les différentes communes avec un **taux compris entre 48 % et 99 %**.

A noter une part ANC plus importante sur les communes de Assas (50 % de raccordement), Causse de la Selle (54 % de raccordement), Notre Dame de Londres (57 % de raccordement), Pégairolles de Buèges (54 % de raccordement), Rouet (48 % de raccordement) et Sauteyrargues (51 % de raccordement).

A l'échelle de la CCGPSL, la population permanente raccordée à l'assainissement collectif est de **44 457 habitants pour un taux de raccordement moyen de 79 %**.

6.1.2 Variation saisonnière

Les charges d'effluents domestiques peuvent être soumises à une variation saisonnière en fonction de l'augmentation ponctuelle de la population sur une certaine période de l'année, notamment liée aux infrastructures touristiques existantes sur le territoire.

Sur le territoire du CCGPSL, la variation de population peut être estimée telle que :

- 10 mois à population permanente
- 2 mois à population maximale : Juillet – Août

Sur la base des données de population précédentes et du taux de raccordement par commune, le tableau ci-dessous présente la population maximale raccordée à l'assainissement collectif par commune, ainsi que le coefficient de pointe lié à la production d'eaux usées (en faisant l'hypothèse sécuritaire que la population saisonnière est raccordée).

Communes	Population raccordée		
	Population permanente raccordée en assainissement collectif (approche 1)	Population totale raccordée	Coefficient de pointe
Assas	740	820	1,1
Buzignargues	267	301	1,1
Causse de la Selle	225	400	1,4
Cazevieille	194	265	1,3
Claret	1320	1420	1,1
Combaillaux	1729	1767	1,0
Fontanès	330	364	1,1
Guzargues	404	422	1,0
Lauret	415	519	1,2
Le Triadou	560	592	1,1
Les Matelles	1869	1925	1,0
Mas de Londres	512	599	1,1
Murles	259	266	1,0
Notre Dame de Londres	297	431	1,3
Pégairolles de Buèges	31	116	2,5
Rouet	32	113	2,2
Saint Bauzille de Montmel	734	826	1,1
Saint Clément de Rivière	5002	5339	1,1
Saint Gely du Fesc	10299	10459	1,0
Saint Hilaire de Beauvoir	379	395	1,0
Saint Jean de Buèges	200	420	2,1
Saint Jean de Cornies	699	756	1,1
Saint Jean de Cuculles	404	465	1,1
Saint Martin de Londres	2341	2782	1,2
Saint Mathieu de Tréviers	4501	4719	1,0
Saint Vincent de Barbeyrargues	711	718	1,0
Sainte Croix de Quintillargues	916	940	1,0
Sauteyrargues	217	316	1,2
Teyran	4446	4520	1,0
Vacquières	568	1306	2,0
Vailhauquès	2541	2635	1,0
Vailflaunès	456	636	1,2
Viols le Fort	863	894	1,0
Total	44 457	48 442	1,2

Ces données permettent ainsi d'observer les variations de charges polluantes à collecter et traiter au cours de l'année, paramètre important dans le dimensionnement des stations de traitement d'eaux usées.

Ainsi, la **variation saisonnière** des volumes d'eaux usées domestiques strictes à traiter reste **relativement faible** à l'échelle du territoire de la CCGPSL avec un **coefficients moyen de l'ordre de 1,2**.

On notera cependant sur certaines communes des coefficients plus importants, notamment :

- Pégairolles de Buèges avec un coefficient de 2,5
- Rouet avec un coefficient de 2,2
- Saint Jean de Buèges avec un coefficient de 2,1
- Vacquières avec un coefficient de 2

Ainsi, la population moyenne raccordée au réseau collectif est de **44 457 EH**. En période de pointe, la population raccordée au réseau d'assainissement est de l'ordre de **53 349 EH**.

6.1.3 Volume d'eaux usées théorique produit

Le tableau suivant reprend les volumes d'eau usées facturés aux abonnées et les ratios estimés de rejet par abonné et par habitant sur la base des données des RAD et RPQS 2022.

- Volumes assujettis à l'assainissement (m³)
- Volumes restitués à l'égout (correspondant à 90 % du volume assujetti)
- Nombre d'abonnés
- Nombre d'habitants desservis estimé (par différence du nombre d'ANC)

Communes	Nombre d'abonnés	Habitants desservis	Volume assujetti (m ³)	Volume théorique restitué à l'égout (m ³)	m ³ / abonné	L/j/hab
Assas	384	883	47 249	42 524	111	132
Buzignargues	133	319	14 536	13 082	98	112
Causse de la Selle	183	403	11 516	10 364	57	71
Cazevieille	89	214	18 972	17 075	192	219
Claret	657	1643	70 713	63 642	97	106
Combaillaux	754	1960	102 181	91 963	122	129
Fontanès	133	333	17 592	15 833	119	130
Guzargues	163	408	20 954	18 859	116	127
Lauret	206	515	23 346	21 011	102	112
Le Triadou	277	720	31 016	27 914	101	106
Les Matelles	860	2150	110 618	99 556	116	127
Mas de Londres	221	553	22 140	19 926	90	99
Murles	120	288	15 403	13 863	116	132
Notre Dame de Londres	190	399	15 414	13 873	73	95
Pégairolles de Buèges	68	116	2 834	2 551	38	60
Rouet	19	40	1 305	1 175	62	81
Saint Bauzille de Montmel	398	955	43 935	39 542	99	113
Saint Clément de Rivière	1 922	4228	416 065	374 459	195	243

Saint Gely du Fesc	4 588	11011	695 175	625 658	136	156
Saint Hilaire de Beauvoir	169	423	19 979	17 981	106	117
Saint Jean de Buèges	207	435	10 559	9 503	46	60
Saint Jean de Cornies	313	876	36 121	32 509	104	102
Saint Jean de Cuculles	68	170	6 271	5 644	83	91
Saint Martin de Londres	1 104	2760	136 154	122 539	111	122
Saint Mathieu de Tréviers	1 778	4445	272 374	245 137	138	151
Saint Vincent de Barbeyrargues	325	780	45 924	41 332	127	145
Sainte Croix de Quintillargues	371	1039	50 165	45 149	122	119
Sauteyrargues	120	288	9 811	8 830	74	84
Teyran	2 019	4846	294 900	265 410	131	150
Vacquières	260	650	27 270	24 543	94	103
Vailhauquès	1 139	2961	161 566	145 409	128	135
Valflaunès	241	578	30 266	27 239	113	129
Viols le Fort	453	1042	32 607	29 346	65	77
Total	19 932	48 429	2 814 931	2 533 438	105	119

Les ratios d'eaux usées restitués aux réseaux d'assainissement sont de l'ordre de 105 m³/abonnés/an soit 119 L/j/hab en moyenne à l'échelle de la CCGPSL.

Les ratios par commune varient de 60 L/j/hab (Saint Jean de Buèges et Pégairolles de Buèges) à 243 L/j/hab (Saint Clément de Rivière).

Les communes de Cazevieille (219 L/j/hab), Saint Clément de Rivière (243 L/j/hab), Saint Gely du Fesc (156 L/j/hab) et Saint Mathieu de Tréviers (151 L/j/hab) présentent des ratios significativement supérieurs à la moyenne (150 L/j/hab) ce qui peut suggérer des déversements autres que domestiques au réseau.

Nota : Pour les calculs de ces ratios, nous avons choisi de ne pas retrancher le volume consommé par les professionnels car il ne représente qu'environ 10 % du volume assujetti total et que la destination de l'eau n'est pas précisée. Ainsi le ratio prend en compte les activités non domestiques.

6.2 FONCTIONNEMENT DES RESEAUX

Le fonctionnement des réseaux sera établi à l'issue de la phase 2 (campagne de mesures).

6.3 ANALYSE CAPACITAIRE DES STEP EN SITUATION ACTUELLE

Le tableau suivant présente les taux de saturation pour les différents ouvrages épuratoires.

Ces données sont issues des fiches Audit de l'[Annexe 11](#) et des fiches d'exploitation des données d'autosurveillance (STEP > 2000 EH) à l'[Annexe 12](#).

Communes	Capacité théorique (EH)	Capacité vérifiée (EH)	Nombre de bilans annuels	Taux de saturation hydraulique			Taux de saturation organique	
				V moyen / Capacité moyenne (%)	V moyen / V référence (%)	P95 recalculé / Volume de référence initial (%)	Taux moyen (%)	Taux max (CBPO) (%)*
Assas								
Buzignargues	500	OK	1 / an	48% (2021)	40% (2021)	-	61% (2021) 140% (2022)	-
Causse de la Selle	400	280 EH (capacité lagune primaire)	1 / 2 ans	38% (2022)	33% (2022)	-	68% (2022) / capa- cité de 280 EH	-
Cazevieille	300	OK	1 / 2 ans	51% (2022)	36% (2022)	-	39% (2022)	-
Claret - Les Embrus- cales	150	125 EH	-	-	-	-	-	-
Claret - Bourg	1 500	OK	2 / an	68% (2022)	65% (2022)	-	65% (2022)	-
Combaillaux	2 200	OK	12 / an	43% (2021)	33% (2021)	68% (2021)	35% (2021)	58% (2021) 96% - 122% (2022)
Fontanès	400	375 EH	1 / 2 ans	44% (2021)	37% (2021)	-	22% (2021)	-
Guzargues	225	OK	1 / 2 ans	375% (2022)	266% (2022)	-	159% (2022)	-
Lauret	1 000	OK	1 / an	75% (2021)	64% (2021)	-	64% (2021) 81% (2022)	-
Le Triadou	700	OK	1 / an	59% (2021) 67% (2022)	35% (2021) 39% (2022)	-	57% (2021) 21% (2022)	-
Les Matelles	2 500	OK	12 / an	81% (2021)	62% (2021)	210% (2021) 34 dépassements du Qréf	62% (2021)	101% (2021) 82% (2022)
Mas de Londres	600	OK	1 / an	52% (2021) 54% (2022)	31% (2021) 32% (2022)	51% (2021) 73% (2022)	41% (2021) 48% (2022)	-
Murles	300	200 EH	1 / 2 ans	29% (2021)	24% (2021)	-	46% (2021) / capa- cité de 200 EH	-
Notre Dame de Londres - Biranques	50	OK	-	-	-	-	-	-
Notre Dame de Londres - Bourg	500	OK	1 / an	37% (2021) 35% (2022)	35% (2021) 34% (2022)	50% (2021) 62% (2022)	44% (2021) 23% (2022)	-
Pégairolles de Buèges - Bourg	120	OK	-	7% (2018)	-	-	3% (2018)	-
Pégairolles de Buèges - Méjanel	120	-	-	-	-	-	-	-
Rouet	150	OK	-	-	-	-	-	-
Sauteyrargues - Vabre	60	-	-	-	-	-	-	-
Sauteyrargues - Bourg	400	OK	1 / 2 ans	-	-	-	-	-
Saint Bauzille de Montmel - Favas	100	OK	-	-	-	-	-	-
Saint Bauzille de Montmel - Bourg	800	-	1 / an	88% (2021) 86% (2022)	74% (2021) 71% (2022)	-	33% (2021) 44% (2022)	-
Saint Clément de Ri- vière	8 500	OK	12 / an	85% (2021) 105% (2022)	64% (2021) 79% (2022)	118% (2021) 118% (2022)	40% (2021) 41% (2022)	76% (2021) 69% (2022)
Saint Gely du Fesc	14 800	OK	24 / an	52% (2021) 53% (2022)	40% (2021) 41% (2022)	73% (2021) 73% (2022)	54% (2021) 56% (2022)	75% (2021) 73% (2022)

Saint Hilaire de Beauvoir	500	OK	1 / an	58% (2021)	48% (2021)	-	54% (2021)	-
Saint Jean de Buèges	500		1 / an	-	-	-	-	-
Saint Jean de Cornies	1 000	1 200 EH	1 / an	58% (2021)	41% (2021)	-	35% (2021)	-
Saint Jean de Cuculles	150	80 EH	-	-	-	-	-	-
Saint Martin de Londres - Frouzet	50	OK	-	-	-	-	-	-
Saint Martin de Londres - Bourg	4 300	OK	12 / an	49% (2021) 44% (2022)	42% (2021) 38% (2022)	69% (2021) 95% (2022)	45% (2021) 41% (2022)	54% (2021) 59% (2022)
Saint Mathieu de Tréviers	9 300	OK	24 / an	75% (2021) 73% (2022)	39% (2021) 38% (2022)	51% (2021) 58% (2022)	40% (2021) 35% (2022)	61% (2021) 43% (2022)
Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus	50	-	-	-	-	-	-	-
Saint Vincent de Barbeyrargues - Bourg	800	700 EH	1 / an	44% (2021)	36% (2021)	-	47% (2021)	-
Sainte Croix de Quintillargues	1 300	OK	2 / an	52% (2021)	42% (2021)	-	44% (2021)	-
Teyran								
Vacquières	380	200 EH	1 / an	95% (2022)	-	-	120% (2022) / capacité de 200 EH	-
Vailhauquès - Bel-Air	1 500	-	2 / an	8% (2021) 9% (2022)	6% (2021) 8% (2022)	12% (2022)	8% (2021) 5% (2022)	6% (2022)
Vailhauquès - Bourg	4 000	OK	12 / an	50% (2021) 52% (2022)	41% (2021) 43% (2022)	87% (2021) 87% (2022)	44% (2021) 44% (2022)	60% (2021) 51% (2022)
Valflaunès - Lancyre	75 EH	OK	-	-	-	-	-	-
Valflaunès - Valcyre	210	OK	1 / an	66% (2021) 68% (2022)	-	-	57% (2022) 57% (2022)	-
Valflaunès - Bourg	800	OK	1 / 2 ans	39% (2021) 32% (2022)	32% (2021) 26% (2022)	62% (2021) 21% (2022)	16% (2021) 17% (2022)	-
Viols le Fort	1 300	OK	2 / an	37% (2021) 35% (2022)	32% (2021) 30% (2022)	39% (2022)	38% (2021) 27% (2022)	50% (2021) 33% (2022)

*La CPBO est affichée pour les STEP de capacité > 2000 EH (au moins 1 bilan mensuel)

Commentaires :

La STEP de Buzignargues a présenté en 2022 un bilan présentant une surcharge organique, non cohérente avec les années précédentes. 2 bilans seront à réaliser en 2023 pour confirmer ou infirmer ce résultat.

Les STEP de Guzargues et Vacquières sont en forte surcharge hydraulique et organique. Ces deux communes ont déjà fait l'objet de SDA communaux. Des maîtrises d'œuvre sont en cours pour la construction de nouvelles STEP. Leur mise en service est prévue à l'horizon 2025.

La STEP de Combaillaux a présenté en 2022 deux bilans présentant une surcharge organique qui n'avait pas été mise en évidence les années précédentes (à surveiller). Toutefois, le taux de remplissage moyen reste correct.

Les STEP des Matelles et de Saint Clément de Rivière présentent de fortes surcharges hydrauliques liées à la présence d'eaux parasites sur le réseau.

6.4 SITUATION DES SYSTEMES AU REGARD DE L'AUTOSURVEILLANCE REGLEMENTAIRE – ARD & DIAGNOSTIC PERMANENT

6.4.1 Autosurveillance réglementaire

L'arrêté du 21 juillet 2015, relatif au système d'assainissement collectif fixe les obligations réglementaires en termes de dispositions d'autosurveillance :

ENTECH / CEREG / OTEIS

6.4.1.1 Autosurveillance des réseaux de collecte

Sont soumis à cette autosurveillance les déversoirs d'orage situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique par temps sec supérieure ou égale à 120 kg/ j de DBO5. Cette surveillance consiste à mesurer le temps de déversement journalier et estimer les débits déversés par les déversoirs d'orage surveillés.

L'ensemble des trop-pleins présents sur les réseaux de collecte de la CCGPSL sont de capacité inférieure à 2 000 EH hormis le DO du PR Mas Marié à Saint Clément de Rivière dont la charge en DBO5 véhiculée par jour est estimée à l'heure actuelle à 2 150 EH.

Le DO du Mas Marié constitue donc actuellement le seul point A1.

La conformité de la collecte se juge uniquement au niveau des A1 :

1/ par temps sec : le flux annuel déversé par temps sec doit être < 1% par an
Si > 1% -> non-conformité ERU -> c'est tout le système qui est jugé non conforme

ET 2/ par temps de pluie : pour être conforme, soit :

- < 5% du V annuel - ce que choisissent en générale les collectivités
- < 5% du flux annuel (on peut se baser sur les C moyennes de temps de pluie ...)
- < 20 déversements / A1 et en moyenne sur 5 ans

Dans le cas du Mas Marié, la règle est « conformité si < 20 déversements / A1 et en moyenne sur 5 ans ».

6.4.1.2 Autosurveillance des STEP

STEP DE CAPACITE < 200 EH

Les mesures d'autosurveillance :

- Autosurveillance sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur :
Vérification de l'existence de déversements sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur
- Autosurveillance sur la filière eau :
Estimation du débit en entrée **OU** en sortie de station. A noter que pour les lagunes, les informations sont à recueillir en entrée **ET** en sortie. La STEP de Saint Jean de Cuculles rentre dans ce cas de figure.
- Aucune obligation de réaliser des bilans 24h
- Tenue d'un cahier de vie

Communes	Capacité (EH)	A1 Déversoir d'orage sur réseau (> 120 kg DBO5/j)	R1	Suivi milieu (points M)	A2 Déversoir en tête de station	S16	A3 Equipement Entrée station	A4 Equipement Sortie station	A5 By-pass	A6 Boues produites	CdV ou MAS	Conformité AS
Notre Dame de Londres – Biranques	50	-	-	-	-	-	Non	Non	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Saint Martin de Londres - Frouzet	50	-	-	-	-	-	Compteur bachée	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Sauteyrargues - Vabre	60	-	-	-	-	-	Non	Non	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Valflaunès - Lancyre	80	-	-	-	-	-	Non	Non	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Saint Bauzille de Montmel - Favas	100	-	-	-	-	-	Non	Non	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Pégairolles de Buèges – Bourg	120	-	-	-	-	-	Compteur bachée	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Pégairolles de Buèges – Méjanel	120	-	-	-	-	-	Non	Non	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Claret - Les Embruscalles	150	-	-	-	-	-	PR non équipé en télésurveillance	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Rouet	150	-	-	-	Oui sur regard amont à la station. Non suivi. Détection de surverse à mettre en place.	-	SOFREL non paramétré	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV en cours de rédaction	Non
Saint Jean de Cuculles	150	-	-	-	-	-	Canal (Non instrumenté)	Non	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui

STEP DE CAPACITE COMPRISE ≥ 200 EH ET < 500 EH

Les mesures d'autosurveillance :

- Autosurveillance sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur :

Vérification de l'existence de déversements sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur

- Autosurveillance sur la filière eau :

Estimation du débit en entrée **OU** en sortie de station. A noter que pour les lagunes, les informations sont à recueillir en entrée **ET** en sortie. Les STEP de Guzargues et Vacquières rentrent dans ce cas de figure.

Mesure des caractéristiques des eaux usées (paramètres mentionnés à l'annexe 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015) en entrée et en sortie. Obligation de réaliser 1 bilan 24h tous les 2 ans. Applicable seulement pour station nouvelles ou réhabilitées. Sinon mesure ponctuelle.

- Tenue d'un cahier de vie

Communes	Capacité (EH)	A1 Déversoir d'orage sur réseau (> 120 kg DBO5/j)	R1	Suivi milieu (points M)	A2 Déversoir en tête de station	S16	A3 Equipement Entrée station	A4 Equipement Sortie station	A5 By-pass	A6 Boues produites	CdV ou MAS	Conformité AS
Valflaunès - Valcyre	210	-	-	-	-	-	Débitmètre électromagnétique après la fosse Imhof	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui
Guzargues	225	-	-	-	-	-	Canal avec 2 entrées non équipables	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui
Cazevieille	300	-	-	-	-	-	Non	Canal à l'amont de la lagune (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui
Murles	300	-	-	-	Sur PR Prieuré. Pas de suivi. Détection de surverse à mettre en place avec la fonction assainissement.	-	S4W + fonction assainissement	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV en cours de rédaction	Non
Vacquières	380	-	-	-	-	-	Canal (Non instrumenté)	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui
Causse de la Selle	400	-	-	-	-	-	Canal (Non instrumenté)	Débitmètre électromagnétique avant UV	-	-	CdV	Oui
Fontanès	400	-	-	-	Sur le regard amont au PR de tête. Pas de suivi. Détection de surverse à mettre en place avec la fonction assainissement	-	S4W + fonction assainissement	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Non
Sauteyrargues - Bourg	400	-	-	-	-	-	Compteur de bâchées	Débitmètre électromagnétique après UV	-	-	CdV en cours de rédaction	Oui

STEP DE CAPACITE COMPRISE ≥ 500 EH ET < 1000 EH

Les mesures d'autosurveillance :

- Autosurveillance sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur :

Estimation des débits rejetés sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur

- Autosurveillance sur la filière eau :

Mesure du débit en entrée **OU** en sortie de station. A noter que pour les lagunes, les informations sont à recueillir en entrée **ET** en sortie. La STEP de Saint Vincent de Barbeyrargues rentre dans ce cas de figure.

Mesure des caractéristiques des eaux usées (paramètres mentionnés à l'annexe 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015) en entrée et en sortie.

- Obligation de réaliser 1 bilan 24h tous les ans

- Tenue d'un cahier de vie

Communes	Capacité (EH)	A1 Déversoir d'orage sur réseau (> 120 kg DBO5/j)	R1	Suivi milieu (points M)	A2 Déversoir en tête de station	S16	A3 Equipement Entrée station	A4 Equipement Sortie station	A5 By-pass	A6 Boues produites	CdV ou MAS	Conformité AS
Buzignargues	500	-	-	-	-	-	Sofrel S550 sur PR Moulin Bas. Acquisition des temps de marche horaire P1 et P2 depuis décembre 2022. Comptage à fiabiliser.	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui

Notre Dame de Londres - Bourg	500	-	-	-	Sur le regard amont au PR entrée STEP. Pas de suivi. Estimation des débits à mettre en place.	-	Débitmètre électromagnétique sur PR entrée STEP / SOFREL S550	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Non
Saint Hilaire de Beauvoir	500	-	-	-	-	-	Débitmètre électromagnétique sur PR entrée STEP / SOFREL S550 Comptage à fiabiliser.	Non ZRV à aménager pour pouvoir organiser la surveillance au point A4	-	-	CdV en cours de rédaction	Non
Saint Jean de Buèges	500	-	-	-	Sur le PR entrée STEP. Pas de suivi. Estimation des débits à mettre en place.	-	Non (STEP HS)	Non (STEP HS)	-	-	CdV en cours de rédaction	Non
Mas de Londres	600	-	-	-	Seuil calibré + sonde sur PR STEP		Débitmètre électromagnétique sur PR STEP / SOFREL S550	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui
Le Triadou	700	-	-	-	Lame déversante + sonde sur PR principal entrée STEP		Débitmètre électromagnétique sur PR principal / SOFREL S550	Débitmètre électromagnétique	-	-	CdV	Oui
Saint Bauzille de Montmel - Bourg	800	-	-	-	-	-	Débitmètre électromagnétique PR STEP	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui
Saint Vincent de Barbeyrargues	800	-	-	-	? Possible sur réseau amont (à confirmer avec investigations)	-	PR entrée non télésurveillé. Comptage à mettre en place (lagunage)	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Non
Valflaunès - Bourg	800	-	-	-	-	-	Non équipé	Débitmètre électromagnétique entre les lits et l'UV / SOFREL S550	Sur le regard amont STEP (enceinte lagune) / détection de surverse	-	CdV	Oui

STEP DE CAPACITE COMPRISE ≥ 1000 EH ET < 2000 EH

- Autosurveillance sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur :
Estimation des débits rejetés sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur
- Autosurveillance sur la filière eau :
Mesure du débit en entrée **OU** en sortie de station. A noter que pour les lagunes, les informations sont à recueillir en entrée **ET** en sortie. La STEP de Claret Bourg rentre dans ce cas de figure.
Mesure des caractéristiques des eaux usées (paramètres mentionnés à l'annexe 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015) en entrée et en sortie.
- Obligation de réaliser 2 bilans 24h tous les ans.
- Tenue d'un cahier de vie

Communes	Capacité (EH)	A1 Déversoir d'orage sur réseau (> 120 kg DBO5/j)	R1	Suivi mi-lieu (points M)	A2 Déversoir en tête de station	S16	A3 Equipement Entrée station	A4 Equipement Sortie station	A5 By-pass	A6 Boues produites	CdV ou MAS	Conformité AS
Lauret	1 000	-	-	-	Sur regard d'arrivée (enceinte STEP) Sonde piézo - régulièrement inondée (valeurs aberrantes). A fiabiliser	-	Sonde US sur PR STEP (non fonctionnelle) / SOFREL S550	Débitmètre électromagnétique avant UV	-	-	CdV	Non
Saint Jean de Cornies	1 000	-	-	-	Sur le PR entrée STEP. Pas de suivi. Estimation des débits à mettre en place.	-	Débitmètre électromagnétique sur PR STEP / SOFREL S530	Débitmètre électromagnétique	-	-	CdV	Non
Sainte Croix de Quintillargues	1 300	-	-	-	Sur RV en amont du PR amont STEP Sonde US / SOFREL S4W	-	Débitmètre électromagnétique entrée STEP	Canal + Sonde US en amont des lagunes	Depuis le PR1 vers les lagunes. Déversoir calibré + Sonde US	-	CdV	Oui. Ajouter un bilan en sortie de lagune pour mesurer la pollution carbonée et azotée
Viols le Fort	1 300	-	-	-	-	-	Sonde US sur PR STEP / SOFREL S 550	Canal + Sonde US en sortie des lits	-	-	CdV	Oui

Claret - Bourg	1 500	-	-	-	Sur regard d'arrivée (enceinte STEP) Non équipé. Estimation des débits à mettre en place.	-	Débitmètre électromagnétique non fonctionnel Acquisition des temps de fonctionnement P1 et P2 / SOFREL. Comptage des débits à fiabiliser.	Débitmètre électromagnétique (problème d'acquisition des données). Comptage des débits à fiabiliser (lagunage).	-	-	CdV	Non
Vailhauquès - Bel-Air	1 500	-	-	-	-	-	Débitmètre électromagnétique entrée STEP	Canal (Non instrumenté)	-	-	CdV	Oui

STEP DE CAPACITE COMPRISE ≥ 2000 EH ET < 10 000 EH

- Autosurveillance sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur :
Mesure et enregistrement en continu des débits
Estimation des charges polluantes rejetées et aménagement pour préleveurs obligatoire.
- Autosurveillance sur la filière eau :
Mesure et enregistrement en continu des débits en entrée **ET** sortie.
Mesure des caractéristiques des eaux usées (paramètres mentionnés à l'annexe 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015) en entrée **ET** en sortie.
- Obligation de réaliser plusieurs bilans par an en accord avec le tableau 4 situé en annexe 2 de l'arrêté du 21 juillet 2015.
- Tenue d'un manuel d'autosurveillance

Communes	Capacité (EH)	A1 Déversoir d'orage sur ré- seau (> 120 kg DBO5/j)	R1	Suivi milieu (points M)	A2 Déversoir en tête de station	S16	A3 Equipement Entrée station	A4 Equipement Sortie station	A5 By-pass	A6 Boues produites	CdV ou MAS	Confor- mité AS
Combaillaux	2 200	-	-	M1 / M2 / M3 en amont, aval, amont confluence DBO5 ; DCO ; MES ; NTK ; NH4+ ; NO3- ; Pt ; PO42	-	Possibilité de créer 2 points S16 : DO PR Nounel et DO PR Mosson ?	Débitmètre électromagnétique en entrée de STEP + préleur. Il est prévu le déplacement du débitmètre d'entrée.	Canal en sortie de lagunage + sonde US + préleur Fiabilisation de la mesure à prévoir	Depuis le PR d'entrée vers les lagunes. A fiabiliser	Débitmètre électromagnétique	MAS	Non
Les Matelles	2 500	-	Sur les Matelles, l'arrêté demande à ce que tous les DO soient équipés. DO PR1 (ancienne STEP - 1350 EH). Débitmètre électromagnétique / SOFREL S530 DO PR Stade (300 EH) Sonde US / télégestion Estimation des V déversés et des temps de déversement non fiables (à fiabiliser)	-	DO PR2 Débitmètre électromagnétique à nouveau fonctionnel / SOFREL S 550	-	Débitmètre électromagnétique sur PR2 / SOFREL S 550 + préleur	Canal + sonde US en sortie des filtres à sable + préleur Non équipé	Des prétraitements vers le canal de sortie	(S4) Débitmètre électromagnétique (MAS)	MAS	Non
Vailhauquès - Bourg	4 000	-	R1 ? PR Trop plein Route de Murles (cf MAS) Abandonné	M1 / M2 à 50 ml en amont et en aval du rejet (N,P, bactéries)	Mesure de niveau avec une sonde (calcul hauteur section). Le point A2 doit être déplacé pour une question d'accessibilité.	-	Sur PR entrée Sonde hauteur / débit + préleur	En amont des lagunes Canal + sonde US + préleur	Du poste d'entrée vers les lagunes Débitmètre électromagnétique	Débitmètre électromagnétique	MAS	Oui

Saint Martin de Londres - Bourg	4 300	-	-	M1 / M2 / M3 en amont, aval, amont confluence avec le Lamalou DBO5 ; DCO ; MES ;NTK ; NH4+ ; NO3-, NO2- ; Pt ; e.Coli, S.Fécaux, C.totaux	Sur PR entrée Débitmètre électromagnétique	-	Débitmètre électromagnétique sur PR entrée + préleur	En sortie de clarificateur Débitmètre électromagnétique + préleur	-	Débitmètre électromagnétique	MAS	Oui
Saint Clément de Rivière	8 500	DO PR Mas Marié Sonde US (ou poire ?) + Transmetteur Problème de paramétrage en 2022, résolu par la SAUR.	Pour 2023, la DDTM demande à ce que le DO du PR Trifontaine (< 120 kg DBO5) soit équipé pour mesurer les temps de déversement et estimer les volumes déversés. Actuellement, simple détection de surverse. PR Lagune BO (sonde US / SOFREL S550)	M1, M2, M3a, M3b, M3c en amont, aval et Lez t°, pH, conductivité, O2 DCO, DBO5, NH4+, NO2, NO3, PO4, Ptot E.Coli, Entéro-coques Métaux : arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc	A l'amont du PR entrée Sonde	-	Sur PR entrée 'Débitmètre électromagnétique + préleur	En sortie du clarificateur Canal + sonde + préleur	Du BO vers le milieu Canal + sonde + préleur (cf MAS) Ne fonctionne qu'en cas de maintenance exceptionnelle Non-conformité DDTM. Solution en cours d'étude par la SAUR	Débitmètre électromagnétique	MAS	Non
Saint Mathieu de Tréviers	9 300	Pour 2023, attente résultats sur PR Pellicier (déjà équipé sonde de niveau / SOFREL S550). Porter à connaissance à transmettre à la DDTM le cas échéant si charge > 120 kg DBO5/j ?	PR Pellicier (sonde piézo / SOFREL S550)	Suivi fonctionnement ZRV imposé par la DDTM - non précisé au MAS	2 x S16	Au niveau du PR entrée STEP Débitmètre électromagnétique Au niveau du BO : sonde hauteur / débit	Sur PR entrée 'Débitmètre électromagnétique + préleur	En sortie de clarificateur 'Débitmètre électromagnétique + préleur	-	Débitmètre électromagnétique	MAS	Oui

STEP DE CAPACITE COMPRISE ≥ 10 000 EH ET < 100 000 EH

- Autosurveillance sur les déversoirs en tête de station et by-pass vers le milieu récepteur :
Mesure et enregistrement en continu des débits
Estimation des charges polluantes rejetées et aménagement pour préleveurs obligatoire.
- Autosurveillance sur la filière eau :
Mesure et enregistrement en continu des débits en entrée **ET** sortie
Mesure des caractéristiques des eaux usées (paramètres mentionnés à l'annexe 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015) en entrée **ET** en sortie.
- Obligation de réaliser plusieurs bilans par an en accord avec le tableau 4 situé en annexe 2 de l'arrêté du 21 juillet 2015.
- Tenue d'un manuel d'autosurveillance

Communes	Capacité (EH)	A1 Déversoir d'orage sur réseau (> 120 kg DBO5/j)	R1	Suivi milieu (points M)	A2 Déversoir en tête de station	S16	A3 Equipement Entrée station	A4 Equipement Sortie station	A5 By-pass	A6 Boues produites	CdV ou MAS	Confor-mité AS
Saint Gely du Fesc	14 800	-	DO Grand Rue sur réseau : Détection de surverse + SOFREL LT42	-	2 x S16	DO BT : mesure par sonde sur TP DO PR Bas : canal + sonde (fonctionnement en canard en cas de surcharge hydraulique)	Sur PR entrée Débitmètre électromagnétique + préleur	En sortie des clarificateurs Canal + sonde + préleur	-	Débitmètre électromagnétique + télésurveillance	MAS	Oui

6.4.2 ARD et Diagnostic permanent des systèmes d'assainissement

SYNTHESE ARD

L'Arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la surveillance des systèmes d'assainissement des collectivités locales, impose que les stations de traitement des eaux usées fassent l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Ainsi l'article 3 de l'Arrêté du 31 juillet 2020 vient de modifier les prescriptions concernant les ARD, comme suit :

- Pour une charge de pollution $\geq 600 \text{ kg/j}$ de DBO5 (10 000 EH) : ARD à réaliser avant le 31/12/2021
- Pour une charge de pollution ≥ 120 et $< 600 \text{ kg/j}$ de DBO5 (entre 2 000 et 10 000 EH) : ARD à réaliser avant le 31/12/2023
- Pour une charge de pollution ≥ 12 et $< 120 \text{ kg/j}$ de DBO5 (entre 200 et 2 000 EH) : ARD à réaliser lors de la réhabilitation ou de la (re) construction de la station.

Les systèmes d'assainissement disposant à l'heure actuelle d'une ARD sont : Saint Martin de Londres, Saint Clément de Rivière, Saint Mathieu de Tréviers, Vailhauquès Bourg et Saint Gély du Fesc.

Ces ARD sont à réaliser avant le 31/12/2023 pour Les Matelles et Combaillaux.

SYNTHESE DIAGNOSTIC PERMANENT

L'arrêté du 21 Juillet 2015 impose pour des systèmes d'assainissement destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, la mise en place d'un diagnostic permanent du système d'assainissement, destiné à :

- Connaître le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement en continu,
- Prévenir ou identifier les dysfonctionnements du système dans les meilleurs délais,
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées,
- Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Pour des systèmes d'assainissement destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j, ce diagnostic est censé être établi depuis le 31 décembre 2021.

Pour des systèmes d'assainissement destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 600 kg/j de DBO5 et supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, alors un diagnostic permanent devra être réalisé avant le 31 décembre 2024. Il portera, selon les besoins, sur :

- La gestion des entrants dans le système d'assainissement,
- L'entretien et la surveillance de l'état structurel actuel du réseau,
- La gestion des flux et des rejets vers le milieu naturel,
- La gestion des sous-produits liés à l'exploitation du système d'assainissement.

Ces diagnostics ont été mis en place pour Saint Gely du Fesc, Saint Clément de Rivière et Saint Mathieu de Tréviers.

Ils sont à mettre en place pour être opérationnels avant le 31/12/2023 sur les communes de Saint Martin de Londres, Vailhauquès Bourg, Les Matelles et Combaillaux.

Synthèse des données du diagnostic permanent de Saint Gély du Fesc sur 2022 :

Bassin de collecte	Linéaire (km)	Volume total (m ³)	Eaux usées (m ³)	Eaux claires parasites d'infiltration (m ³)	Eaux claires parasites de captage (m ³)
Vautes Valery	1.12	7 008	4 701	935	1 371
Vautes Guity	0.07	812	610	157	45
Vautes Elouard	5.36	25 387	19 153	4 346	1 888
Entrée STEP Bas	26.6	210 743	176 175	15 757	18 811
Entrée STEP Haut	32.48	579 639	497 351	55 177	27 110
Total SA		823 589	697 990	76 372 (9%)	49 225 (6%)

Bassin de collecte	Linéaire (km)	Volume total (%)	Eaux usées (%)	Eaux claires parasites d'infiltration (%)	Eaux claires parasites de captage (%)
Vautes Valery	1.12	100	67	13	20
Vautes Guity	0.07	100	75	19	6
Vautes Elouard	5.36	100	76	17	7
Entrée STEP Bas	26.6	100	84	7	9
Entrée STEP Haut	32.48	100	86	10	5
Total SA		100	85	9	6

En 2022, aucun débordement sur le déversoir d'orage Grand Rue n'a été recensé.

Le taux d'ECPP est évalué à 9% en moyenne. Pour rappel, en 2015, le schéma directeur avait évalué le taux d'ECPP à 33 %.

Des tests à la fumée ont été réalisés sur quelques tronçons de réseaux et ont révélé **58 anomalies** dues majoritairement à des problèmes d'étanchéité sur les regards et les branchements. Leurs localisations n'ont pas encore été précisées.

Le diagnostic précise également le linéaire d'ITV réalisé :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Hydrocurage curatif (ml)	120	978	65	40	30
Hydrocurage Préventif (ml)	12 525	13 047	10 488	7 927	10 044
Hydrocurage total	12 645	14 025	10 553	7 967	10 074
Linéaire d'ITV (ml)	674	1 187	1 595	4 337	3 506
Nombre d'interventions sur les PR	50	39	30	21	17

La localisation des désordres n'a pas encore été précisée.

Synthèse des données du diagnostic permanent de Saint Clément de Rivière sur 2022 :

Bassin de collecte	Linéaire (Km)	Volume total (m ³)	Eaux usées (m ³)	Eaux claires parasites d'infiltration (m ³)	Eaux claires parasites de captage (m ³)
Campus Bissy	0.29	16 624	11 914	2 890	1 820
Clementides	0.62	5 239	2 685	1 533	1 021
Trifontaine	4.34	42 437	32 915	5 762	3 760
Mas Marie	10.75	163 815	113 424	24 504	25 887
Patus des Granges	1.26	4 004	2 732	293	979
STEP	37.7	154 303	113 924	36 354	4 025
Total SA		386 422	277 594	71 336	37 492

Bassin de collecte	Linéaire (Km)	Volume total (%)	Eaux usées (%)	Eaux claires parasites d'infiltration (%)	Eaux claires parasites de captage (%)
Campus Bissy	0.29	100	72	17	11
Clementides	0.62	100	51	29	19
Trifontaine	4.34	100	78	14	9
Mas Marie	10.75	100	69	15	16
Patus des Granges	1.26	100	68	7	24
STEP	37.7	100	74	24	3
Total SA		100	72	18	10

En 2022, **14 débordements** ont été recensés sur le **déversoir d'orage Mas Marie** et **4 débordements** recensés au niveau du **R1 du PR Lagune**.

Le taux d'ECPP est évalué à 18% en moyenne. Pour rappel, en 2007, le schéma directeur avait évalué le taux d'ECPP à 15 %.

Des tests à la fumée ont été réalisés sur quelques tronçons de réseaux et ont révélés **109 anomalies** dues majoritairement à des problèmes d'étanchéité sur les regards et les branchements. Il a également été constaté que des gouttières et des grilles pluviales étaient connectées sur le réseau d'eaux usées. Leurs localisations n'ont pas encore été précisées.

Le diagnostic précise également le linéaire d'ITV réalisé :

Année	2022
Hydrocurage curatif (ml)	299
Hydrocurage Préventif (ml)	4403
Hydrocurage total	4702
Linéaire d'ITV (ml)	4405
Nombre d'interventions sur PR	26

La localisation des désordres n'a pas encore été précisée.

Synthèse des données du diagnostic permanent de Saint Mathieu de Tréviers sur 2022 :

Bassin de collecte	Linéaire (km)	Volume total (m ³)	Eaux usées (m ³)	Eaux claires parasites d'infiltration (m ³)	Eaux claires parasites de captage (m ³)
Gendarmerie	8.35	116 010	90 117	16 292	9 601
Pellicier	5.02	39 443	32 989	3 676	2 778
Step St Mathieu	15.83	69 902	66 343	915	2 644
Total SA		225 355	189 449	20 883 (9%)	15 023 (7%)

Bassin de collecte	Linéaire (km)	Volume total (%)	Eaux usées (%)	Eaux claires parasites d'infiltration (%)	Eaux claires parasites de captage (%)
Gendarmerie	8.35	100	78	14	8
Pellicier	5.02	100	84	9	7
Step St Mathieu	15.83	100	95	1	4
Total SA		100	84	9	7

En 2022, aucun débordement sur les déversoirs d'orages n'a été recensé.

Le taux d'ECPP est évalué à 9% en moyenne. Pour rappel, en 2009, le schéma directeur avait évalué le taux d'ECPP à 31 %.

Le diagnostic précise également le linéaire d'ITV réalisé :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Hydrocurage curatif (ml)	70	1 254	3 716	6 253	0
Hydrocurage Préventif (ml)	5 432	4 390	536	115	3531
Hydrocurage total	5 502	5 644	4 252	6 368	3531
Linéaire d'ITV (ml)	93	1 175	2 112	3253	900
Nombre d'interventions sur PR	39	23	27	17	15

La localisation des désordres n'a pas encore été précisée.

6.6 CONFORMITE DES SYSTEMES

La conformité des systèmes est présentée dans le tableau ci-dessous.

Ces données sont issues des fiches Audit de l'[Annexe 11](#).

Ce tableau récapitule également les faits marquants notables pour l'année 2022.

Communes	Capacité théorique (EH)	Capacité vérifiée (EH)	Nombre de déversements A2 / an	Conformité rejet	Conformité globale du système (DDTM)		Explications en cas de non-conformité	Remarques	Faits marquants du fonctionnement sur 2022
					2021	2022 (non officielle)			
Assas									
Buzignargues	500	OK	Pas de A2	Oui	Oui	Oui	-	Un niveau de rejet est imposé sur la bactério. Toutefois, 100% du rejet s'infiltra dans la ZRV et il n'est pas possible de prélever en sortie pour en vérifier la conformité.	Télésurveillance du PR Moulin Bas (entrée STEP) opérationnelle depuis décembre 2022. Paramétrage et fiabilisation des données à réaliser. Dépassement de la capacité nominale organique de la station => 2 bilans à réaliser en 2023 car bilan 2022 non représentatif
Causse de la Selle	400	280 EH (capacité lagune primaire)	Pas de A2	Non	Non	Non	Dépassement concentrations (DBO5, DCO, MES et Bactério). Le filtre en sortie de lagune présente une granulométrie trop importante.	Le niveau de rejet imposé sur la bactério est en relation avec le projet d'exploitation de la source des Cent Fonts.	Suite à la transmission du PàC, le projet de réaménagement de la station en stand-by, dans l'attente des conclusions du SDA DDTM et CD34 valident la proposition de tester un fonctionnement par by-pass de la lagune avec bilan 24h (= fonctionnement du filtre planté en premier étage).
Cazevieille	300	OK	Pas de A2	Non	Non	Non	Dépassement bactério (2021-2022)	Les ouvrages en place (ZRV) ne peuvent assurer l'abattement bactério escompté en sortie de lagune. De plus, la ZRV semble infiltrer une grande partie des eaux traitées.	Pose d'une clôture anti-sangliers + travaux de reprise de l'étanchéité de la lagune en 2023.
Claret - Les Embruscales	150	125 EH	Pas de A2	-	-	-	-	-	-
Claret - Bourg	1 500	OK	Non suivi mais sensible par temps de pluie	Non	Non	Non	Dépassement bactério (2017-2022)	-	Télésurveillance du PR entrée STEP opérationnelle depuis décembre 2022. Débit nominal atteint 3 fois en 2022 En 2023, il est prévu le renouvellement du débitmètre au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4).

Combaillaux	2 200	OK	Pas de A2	Non	Non	Non	Autosurveillance + Rejet (MES) + surcharge organique	Suite à la transmission du Porter à connaissance en avril 2023 pour l'optimisation du fonctionnement de la STEP, la DDTM vient d'imposer un niveau de rejet sur le P (courrier du 12 juin 2023).	Télésurveillance des PR Mosson et Nounel opérationnelle 9 dépassements du débit de référence (A3) en 2022. Surcharge organique à 2 reprises au mois de mars et d'août 2022 Absence de A2 sur la STEP => réfléchir sur la possibilité de créer 2 points S16 au niveau de PR Nounel et PR Mosson. Projet de travaux de remise à niveau de la STEP (remise à niveau du tamis, DD, reprise des automatismes, mise en place de variateurs sur les pompes d'entrée + installation d'un second aérateur sur les lagunes). Fiabilisation des mesures entrée et sortie aux points A3 et S2 (sortie clarificateur) à mettre en oeuvre. Il est prévu le déplacement du débitmètre d'entrée. La DDTM indique que la STEP doit faire l'objet d'un nouvel arrêté avec prescriptions à venir sur le traitement de l'azote et du phosphore (+ suivi milieu à mettre en place). Déclarations d'incident en juin 2023 : 1/ Aggravation de la rupture de la membrane d'étanchéité des lagunes. Suivi des niveaux en place. En cas d'aggravation, vidange, évacuation des boues et renouvellement des zones endommagées. 2/ Arrêt de rotation du sprinkler du lit bactérien. Renouvellement du motoréducteur.
Fontanès	400	375 EH	Non suivi		Oui	Oui	-	Un niveau de rejet est imposé sur la bactério. Toutefois, 100% du rejet s'infiltra dans la ZRV.	Absence de mesures sur la bactério. La DDTM impose de réaliser ces mesures en 2023. Si le rejet ne rejoint pas le milieu récepteur, le prélèvement est à faire au plus près de la Benovie. De nombreux dysfonctionnements ont été observés sur le PR de tête (entrée STEP). Le renouvellement de l'automate et de l'armoire électrique a été étudié et commandé par le CCGPSL. La pose de l'équipement est prévue courant 2023.
Guzargues	225	OK	Pas de A2	Oui	Oui	Non	Non-conforme en équipement (STEP en surcharge).	-	Surcharge et vétusté STEP => MOE en cours pour la nouvelle STEP Capacité nominale retenue : 350EH
Lauret	1 000	OK	Sonde régulièrement inondée par le ruissellement -> valeurs aberrantes en 2022	Oui en 2022	Non	Oui	-	L'UV a été remis en service en 2022.	Pas de comptage en A3 (sonde non opérationnelle). Les valeurs sont comptabilisées avec le débitmètre électro de sortie. 5 dépassements du débit de référence en 2022
Le Triadou	700	OK	0 (2021) 6 (2022)	Non	Non	Non	Dépassement bactério	UV HS	Baisse significative de la charge polluante en entrée de station => il est demandé à la SAUR de faire un nouveau bilan. Réacteur UV toujours en panne (câbles rongés, travaux de remise en route en cours => 3/12 bilans non conformes en bactério ; Nombre de prélèvements bactério non conforme. La SAUR doit transmettre à la DDTM une note pour justifier cette défaillance.

Les Matelles	2 500	OK	9 (2021)	Non	Non	Non	Bactério + surcharge hydraulique (83j de dépassement du Q nominal en entrée de STEP en 2022)	-	42 déversements par temps de pluie et 25 déversements par temps sec au niveau du point R1 au PR1 Non conforme en bactério (2 dépassements en début d'année) =>Tous les bilans sont conformes depuis la remise en fonctionnement des filtres à sable. Sensible aux ECP +++ programme de travaux sur le réseau à venir + diagnostic en cours (SDA) Possibilité de réguler le R1 au niveau du PR1. + Favoriser le déversement au niveau du A2 pour éviter les dysfonctionnements liés aux surcharges hydrauliques en entrée de STEP. Sensibilité ressource Lez à considérer -> A régulariser via un porteur à connaissance Une commande a été passée par le CCGPSL pour moderniser les PR1 et PR2 (installations de sondes piézométriques et de fonctions assainissement pour préciser les entrées d'ECP) Impossible de rentrer dans le système de programmation et de pilotage de la station
Mas de Londres	600	OK	0 (2022)	Non	Oui	Non	Non conforme sur MES et DBO5	-	STEP dysfonctionnant depuis les travaux réalisés (extension et remplacement du massif filtrant) La DDTM demande une note sur le problème identifié et le plan d'actions à mettre en œuvre
Murles	300	200 EH	Non suivi	Oui	Oui	Oui	-	-	Télésurveillance du PR principal opérationnelle depuis décembre 2022 Fiabilisation des comptages A2 et A3 à fiabiliser.
Notre Dame de Londres - Biranques	50	OK	-	-	-	-	-	-	-
Notre Dame de Londres - Bourg	500	OK	Non suivi	Oui	Oui	Oui	-	-	-
Pégairolles de Buèges - Bourg	120	OK	Pas de A2	-	-	-	-	-	-
Pégairolles de Buèges - Méjanel	120	-	-	-	-	-	-	-	-
Rouet	150	OK	Non suivi	-	-	-	-	-	-
Sauteyrargues - Vabre	60	-	-	-	-	-	-	-	-
Sauteyrargues - Bourg	400	OK	-	-	-	Non	STEP non réceptionnée	-	Nouvelle STEP en cours de construction, fin des travaux prévus en 2023
Saint Bauzille de Montmel - Favas	100	OK	-	-	-	-	-	-	Projet de nouvelle STEP Bourg et Favas (1400EH) en cours
Saint Bauzille de Montmel - Bourg	800	-	-	Oui	Oui	Oui	-	STEP vétuste	3 dépassements débit référence. Augmentation de 25% de la charge entrante DBO5 en 2022 Projet de nouvelle STEP Bourg et Favas (1400EH) en cours
Saint Clément de Rivière	8 500	OK	5 (2021) 16 (2022)	Oui	Oui	Oui	-	Les difficultés de répartition entre la file 1 et la file 2 semblent avoir été résolues courant 2022.	16 déversements temps de pluie en entrée STEP avec plusieurs dépassements du débit de référence A5 non conforme -> solution en cours d'étude par la SAUR 2 bilans non conformes (MES, DCO, Pt et Bacterio) UV non fonctionnel début 2022 à la reprise de l'exploitation par la SAUR → Réparé

Saint Gely du Fesc	14 800	OK	6 (2021)19 (2022)	Oui	Oui	Oui	-	-	A2 => 6 déversements par temps de pluie. Un porter à connaissance a été transmis à la DDTM concernant le fonctionnement du PR Bas et les travaux à engager au niveau de l'émissaire (pour améliorer sa capacité hydraulique et assurer son étanchéité). 7 bilans surcharge organique dont 1 en DBO5. Surveillance RSDE démarrée mi-2022. En fonction des résultats, le CCGPSL lancera le diagnostic amont en 2023 ou 2024Mise en place d'un extracteur de boues par clarificateur → Meilleur pilotage de l'ouvrage
Saint Hilaire de Beauvoir	500	OK	Pas de A2	Non	Non	Non	Dépassements bactério	Les ouvrages en place (ZRV) ne peuvent assurer l'abattement bactériologique escompté en sortie de FPR.	Problème de comptage des débits en entrée de STEP (débitmètre électro). A solutionner. STEP en situation de surcharge organique en 2022 (à surveiller) ZRV à aménager pour faire un comptage au point A4
Saint Jean de Buèges	500		-		Non	Non	Equipements	-	Etudes de maîtrise d'œuvre en cours, travaux à venir en 2023/2024
Saint Jean de Cornies	1 000	1 200 EH	Non suivi	Oui	Oui	Oui	-	-	-
Saint Jean de Cuculles	150	80 EH	-	-	-	-	-	-	-
Saint Martin de Londres - Frouzet	50	OK	-	-	-	-	-	-	Réception 2023
Saint Martin de Londres - Bourg	4 300	OK	15 (2021) 7 (2022)	Oui	Oui	Oui	-	-	1 déversement en tête de station Charge polluante entrée STEP (DBO5) en diminution par rapport à 2021
Saint Mathieu de Tréviers	9 300	OK	25 (2021) 19 (2022)	Oui	Oui	Oui	-	Suivi ZRV pour justifier du non-impact du rejet	17 déversements par temps de pluie en 2021 avec 2 dépassements du débit de référence Diminution charge polluante entrante DBO5 La DDTM demande un porter à connaissance sur le dimensionnement du PR Pélicier. Suivi 2022 de la ZRV à transmettre
Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus	50	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint Vincent de Barbeyrargues - Bourg	800	700 EH	Pas de A2	Oui	Oui	Oui	-	-	Curage seconde lagune en 2022. Dépassement du débit de référence Jugée conforme par défaut - pas de rejet en sortie le jour du bilan PR entrée (village) à renouveler avec mise en place d'un dégrilleur
Sainte Croix de Quintillargues	1 300	OK	0 (2022)	Oui	Oui	Oui	-	-	Synoptique de la station à adresser à la DDTM La DDTM demande la réalisation d'un bilan en sortie de lagune pour mesurer la pollution carbonnée et azotée + Suivi milieu (N et P) à opérer en 2023, 2024, puis 2027, les prélèvements réalisés en 2022 resteront à titre indicatifs
Teyran									
Vacquières	380	200 EH	Pas de A2	Oui	Non	Non	Non conforme en équipement (surcharge)	STEP vétuste	Etudes de maîtrise d'œuvre en cours pour la construction d'une nouvelle STEP d'ici 2025/2026Plus de surcharge hydraulique et organique en 2022 depuis la réalisation du curage. SA non conforme tant que la situation n'est pas stable sur 2 années consécutives
Vailhauquès - Bel-Air	1 500	Reclas-sée à 500 EH (PàC 2016)	Pas de A2	Non	Oui	Non	Rejet non conforme en concentration et en rendement.	Ouvrages non fonctionnels	Mise en demeure à venir en raison de la non-conformité de la station (cf DDTM) SDA en cours devrait apporter des réponses (nouvel ouvrage, transfert des effluents...)

Vailhauquès - Bourg	4 000	OK	0 (2021) 12 (2022)	Oui	Oui	Oui	-	-	12 déversements entrée STEP Un porteur à connaissance a été transmis à la DDTM pour le déplacement du A2. Des propositions d'amélioration sont proposées par la SAUR : mise en place d'une sonde MS en amont de la déshydratation pour l'optimisation de l'injection du FeCl3 et du polymère, renouvellement des sondes (O2, red/ox...), mise en place d'un automatisme pour la gestion de l'aération et mise en place d'un système de répartition des boues dans les bennes.
Valflaunès - Lancyre	75 EH	OK	Pas de A2	-	-	-	-	-	Le massif drainant a fait l'objet de travaux d'isolement des drains côté chemin (suppression des suintements au niveau du talus).
Valflaunès - Valcyre	210	OK	Pas de A2	Oui	-	Oui	-	Les lits ont été détériorés par les sangliers.	Projet de nouvelle STEP commune avec Lancyre
Valflaunès - Bourg	800	OK	0 (2021)	Non	Oui	Non	Aucun prélèvement bactéries n'a été réalisé en sortie de lagune en raison de l'absence de rejet.	-	Diminution de la charge de pollution entrante. Les investigations menées par la SAUR ne révèlent aucune anomalie ; la cave dispose de son propre ouvrage épuratoire ; des lotissements sont en cours de construction. La DDTM demande d'effectuer le prélèvement bactéries en sortie d'UV compte tenu de l'absence de rejet en sortie de lagune. Estimation des volumes déversés en tête de station à effectuer par la SAUR pour 2022
Viols le Fort	1 300	OK	Pas de A2	Non	Oui	Oui	Aucun prélèvement bactéries n'a été réalisé en sortie de lagune en raison de l'absence de rejet.	-	2 dépassements du débit de référence Bilan hydrique et épuratoire à mener sur les lagunes car absence de rejet en sortie de lagune. La DDTM indique que si les lagunes sont infiltrantes la STEP sera jugée non conforme

7 IMPACT POTENTIEL DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT SUR LE MILIEU NATUREL

L'impact potentiel des systèmes d'assainissement sur le milieu superficiel a été apprécié au regard :

- Des enjeux mis en évidence via les données bibliographiques (cf § 2.13),
- De visites de terrain réalisées au niveau des rejets de STEP (Annexe 13) et des DO (Annexe 14).

Le tableau suivant présente l'ensemble des STEP du périmètre d'étude avec leurs impacts potentiels sur les **masses d'eaux superficielles** :

Communes	STEP	Type de traitement	Capacité (EH)	Type de rejet	Milieu superficiel immédiat	Conformité DDTM 2021	Conformité DDTM 2022	Objectif bactériologique arrêté	Coliformes fécaux	Streptocoques fécaux	Localisation de la station de suivi la plus proche	Conformité bactériologique Respect arrêté/DCE/DERU	Ouvrage / équipement de traitement bactériologique sur la STEP	Enjeux liés aux masses d'eaux superficielles				
														Programme de mesures SDAGE 2022-2027	Zones sensibles à l'eutrophisation	Zones de Baignade	Impact potentiel sur la qualité des eaux superficielles (chimique et écologique)	
ASSAS	Raccordé à Maera																	
BUZIGNARGUES	Buzignargues	FPR (2 étages)	500	Infiltration dans un <i>aven</i> au sein de la ZRV à 2m en sortie du canal	Le Braou / La Bénovie	Oui	Oui	Oui	1000 u / 100 mL en sortie de ZRV	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	Oui	Non	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV avant d'atteindre la Bénovie	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Lagunage + FPR	400	Infiltration dans un <i>aven</i> au sein de la ZRV à 2m en sortie du canal	Fossé sur 1,5 km avant de rejoindre l'Hérault	Non	Non	Oui	10E4 u/L amont lampe UV / 0 dans fossé de dispersion	10E4 u/L amont lampe UV / 0 dans fossé de dispersion	Code station : 6300051 10 km en aval sur l'Hérault	NC Bactériologique (2018, 2019, 2020, 2021)	UV (non fonctionnel)	-	Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel. Pas de connexion hydraulique vers l'aval car infiltration dans un <i>aven</i> .	
CAZEVIEILLE	Cazevieille	FPR (2 étages)	300	Infiltration dans la ZRV (<i>aven</i> ?)	Fossé	Non (Bactériologique)	Non	Oui	10E5 u/L en sortie filtres <500u/L en sortie fossé	10E5 u/L en sortie filtres <500u/L en sortie fossé	Code station : 6000578 > 10 km en aval sur la Mossone	NC Bactériologique N-1 (2020)	Non	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV	
CLARET	Les Embruscalles	FPR (1 étage)	150	Infiltration dans la ZRV (la ZRV semble fonctionnelle)	Ruisseau de la Font sur 1,16 km avant de rejoindre le Brestalou	-	-	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV	
CLARET	Bourg	Lagunage aéré	1500	Fossé sur une dizaine de mètres, ruissellement le long du talus et infiltration directe dans un <i>aven</i> dans le Brestalou	Le Brestalou	Non (Bactériologique)	Non	Oui	10E3 u/L	10E3 u/L	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	NC Bactériologique (2017 --> 2022)	Lagunes	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Impact visuel et olfactif important sur le milieu superficiel au niveau du rejet. Pas de connexion hydraulique vers l'aval car infiltration dans un <i>aven</i> .	
COMBAILLIAUX	Truc de la Reine	Boues activées	2200	Superficiel	Ruisseau de Miège Sole sur 770m avant de rejoindre la Mossone	Non (MES)	Non	Non	-	-	Code station : 6189660 4,5 km en aval sur la Mossone Prélèvement Coulée Verte	-	-	La Mossone ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact visuel sur le milieu superficiel le jour de la visite (juin 2023) même si la STEP est classée non conforme. Impact avéré sur le ruisseau du Miège Sole et Mossone (cf suivi qualité)	
FONTANES	Fontanès	FPR (2 étages)	400	Infiltration dans la ZRV	La Bénovie	Oui	Oui	Oui	100/100 mL en sortie fossé	100/100 mL en sortie fossé	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	Oui	Infiltration dans la ZRV	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV	
GUZARGUES	Guzargues	Lagunage	225	Superficiel	La Cadoule sur 18,5 km	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6190115 3,5 km en aval sur la Cadoule	-	-	La Cacoule ASS0402	Azote et Phosphore	-	Impact visuel important sur le milieu superficiel au niveau du rejet même si la STEP est conforme, de faible capacité et l'eau est claire en aval La STEP a un impact potentiel . Alteration relative sur le paramètre NO3 au niveau de la station 6190115. Toutefois des pressions sont mises en évidence dans le domaine agricole.	
LAURET	Lauret	FPR (2 étages)	1000	Superficiel	Le Rieutord sur 1 km avant d'atteindre Le Brestalou	Non (Bactériologique)	Oui	Oui	E coli et entérocoques : 1000 / 100 mL	Rendement : 99%	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	NC Bactériologique 2021 --> remise en service du filtre UV en 2023 (devis demandé)	FS + UV	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact visuel sur le milieu superficiel. Infiltration dans le Rieutord avant d'atteindre le Brestalou	
LE TRIADOU	Le Triadou	FPR (2 étages)	700	Infiltration dans les lagunes	Le Terrieu sur 1,15 km avant de rejoindre le Lirou	Non (Bactériologique)	Non	Oui	1000 u / 100 mL (E. Coli)	-	Code station : 6188785 6 km en aval sur le Léz	NC Bactériologique (2020, 2021) --> UV va être réparé	UV et lagunes de finition	Le Lirou et ses affluents ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans les lagunes	
LES MATELLES	Les Matelles	Boues activées	2500	Superficiel	Fossé avant d'atteindre le Lirou	Non (Bactériologique)	Non	Oui	10E5/100 mL	10E4/100 mL	Code station : 6188785 9 km en aval sur le Léz	NC Bactériologique (2018, 2019, 2020, 2021) --> Travaux sur filtres à sable en cours	FS	Le Lirou et ses affluents ASS0302	Azote et Phosphore	-	Connexion hydraulique avec le Lirou. Impact limité sur le milieu superficiel	

MAS DE LONDRES	Mas de Londres	Lagunage aéré + FPR	600	Infiltration dans un aven au sein de la ZRV à 2m en sortie du canal	Ruisseau de la Fontaine d'Azémar sur 2 km	Oui	Non	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	-	Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV
MURLES	Murles	FPR (2 étages)	300	Superficiel	Ruisseau Saint Jean sur 1,9km avant de rejoindre le Mosson	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6000578 7,5 km en aval sur la Mosson	-	-	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel. Infiltration dans le ruisseau Saint Jean avant d'atteindre la Mosson
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	Géoassainissement	50	Infiltration	-	-	-	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	-	Phosphore	Pas d'impact sur le milieu superficiel (Géoassainissement non drainé)	
NOTRE DAME DE LONDRES	Notre Dame de Londres	FPR (2 étages)	500	Infiltration dans les lagunes de finition (ZRV)	La Tourguille sur 3,57 km avant de rejoindre le Lamalou	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	-	Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	FPR (2 étages)	120	Infiltration dans la ZRV	Ruisseau des Vignes sur 280m avant de rejoindre le Pontel	-	-	Non	-	-	Code station : 6182062 1,7 km en aval sur la Buèges	-	-	-	Phosphore	La Buèges - Le Stade (3 km)	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans la ZRV
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjanel	Géoassainissement	120	Infiltration	Ruisseau de Coudoulières sur 380m avant de rejoindre la Buèges	-	-	Non	-	-	Code station : 6182062 1 km en aval sur la Buèges	-	-	-	Phosphore	La Buèges - Le Stade (3 km)	Pas d'impact sur le milieu superficiel (Géoassainissement non drainé)
ROUET	Rouet	FPR (1 étage)	150	Infiltration dans le fossé de rejet	Champs sur 230m	-	-	Non	-	-	Code station : 6300051+ 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	-	Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans le fossé de rejet
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	Géoassainissement	100	Infiltration	Le Braou sur 3,3 km avant de rejoindre la Bénovie	-	-	Non	-	-	Code station : 6178030+ 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel (Géoassainissement non drainé)
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	Boues activées	800	Superficiel	Ruisseau du Valen / Le Braou sur 4,8 km	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact visuel sur le milieu superficiel. Infiltration au sein du Braou, pas de connexion hydraulique avec la Bénovie. Projet de réalisation d'une nouvelle STEP mutualisée avec Favas
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Rouargues	Boues activées	8500	Superficiel	Le Lez	Oui	Oui	Oui	CT < 10E5/100 mL // C Thermotolérants < 10E4/100 mL	10E4 / 100 mL	Code station : 6188770 4 km en aval sur le Lez	-	UV	Le Lirou et ses affluents ASS0302	Azote et Phosphore	-	Connexion hydraulique avec le Lez. Impact faible sur le milieu superficiel. STEP présente de bons rendements. Traitement C/N/P/Bactéries
SAINT GELY DU FESC	St Gely du Fesc	Boues activées	14800	Superficiel	Ruisseau du Pézouillet sur 2km	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6189660 4 km en aval sur la Mosson	-	-	Le Pézouillet (Le Lichauda) ASS302	Azote et Phosphore	-	Impact modéré sur la Mosson (STEP de forte capacité mais rejet conforme)
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	St Hilaire de Beauvoir	FPR (2 étages)	500	Superficiel	Le Budel sur 120m avant de rejoindre la Bénovie	Non (Bactériologique)	Non	Oui	1000 u / 100 mL en sortie de ZRV	1000 u / 100 mL en sortie de ZRV	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	NC Bactériologique (2018, 2020, 2021)	-	-	Azote et Phosphore	-	Milieu eutrophisé en amont et en aval de la STEP. Impact faible sur le Budel et sur la Bénovie car la STEP présente de très bon rendement.
SAINT JEAN DE BUEGES	St Jean de Buèges	Décanteur / Digesteur	500	Infiltration	La Buèges	Non	Non	Non	-	-	Code station : 06184620 < 200 m en aval sur la Buèges	-	-	La Buèges ASS0302 ASS0402	Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel le jour de la visite. Toutefois, la STEP est HS
SAINT JEAN DE CORNIES	St Jean de Cornies	FPR	1000	Infiltration et rejet vers le fossé	Fossé sur 1 km avant de rejoindre le Budel	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	Azote et Phosphore	-	Infiltration et rejet vers le fossé. Station conforme et impact limité sur le Budel et sur la Bénovie	
SAINT JEAN DE CUCULLES	St Jean de Cuculles	Lagunage	150	Superficiel	Le Yorgues sur 2,7 km avant de rejoindre le Lirou	-	-	Non	-	-	Code station : 6188785 9 km en aval sur le Lez	-	-	Azote et Phosphore	-	Impact visuel important sur le Yorgues lors de la visite (juin 2023)	
SAINT MARTIN DE LONDRES	St Martin de Londres	Boues activées	4300	Superficiel	Le Rieutort sur 2,34 km avant de rejoindre la rivière du Lamalou	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	Phosphore	-	Connexion hydraulique avec le Rieutort. Impact faible sur le milieu superficiel. STEP présente de bons rendements	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	FPR	50	Infiltration dans la zone dédiée	L'Hérault	-	-	Non	-	-	Code station : 6300051 3 km en aval sur l'Hérault	-	-	Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration	
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	St Mathieu de Tréviers	Boues activées	9300	Infiltration et superficiel	Le Terrieu sur 4,87 km avant de rejoindre le Lirou	Oui	Oui	Oui	1000 /100 mL	E intestinaux : 1000/100 mL	Code station : 6188785 10 km en aval sur le Lez	Oui	UV	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel. Infiltration à l'amont de la ZRV et dans le cours d'eau
SAINT VINCENT DE BAR-BEYARGUES	Patus	Géoassainissement	50	Infiltration	-	-	-	Non	-	-	Code station : 6188785 2,5 km en aval sur le Lez	-	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact car pas de relation directe avec le milieu superficiel, très faible capacité épuratoire	
SAINT VINCENT DE BAR-BEYARGUES	St Vincent de Barbeyrargues	Lagunage	800	Superficiel	Ruisseau Cassagnoles sur 5,5 km avant de rejoindre le Salaison	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 06190030 6,5 km en aval sur le Salaison	-	-	Azote et Phosphore	-	Connexion hydraulique avec le ruisseau du Cassagnoles. Impact faible sur le milieu superficiel (STEP présente de bons rendements).	

ENTECH / CEREG / OTEIS

SAINTE CROIX DE QUINTIL-LARGUES	Ste Croix de Quintillargues	Procédé Azoé	1300	Superficiel	La Bénovie	Oui	Oui	Oui	10E3 (E. Coli + entéro)	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	Oui	Lagunes	-	Azote et Phosphore	-	Pas de continuité hydraulique entre le rejet et la Route de Sainte Croix le jour de la visite (flaques d'eau stagnante). Impact limité sur le milieu superficiel (STEP neuve)
SAU-TEYRARGUES	Vabre	Géoassainissement	60	Infiltration	Le Brestalou sur 12,5 km	-	-	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel (Géoassainissement non drainé)
SAU-TEYRARGUES	Bourg	FPR (2 étages)	400	Superficiel	Le Brestalou sur 13,5 km	-	Non	Oui	1000 u /L	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	Traitement UV en place avec la nouvelle station	Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel
TEYRAN	Teyran																
VACQUIERES	Vacquieres	Lagunage	380	Superficiel	Fossé sur 100m avant de rejoindre le Brestalou	Non	Non	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	La Mosson ASS0302	Azote et Phosphore	-	Impact sur le milieu superficiel. Eutrophisation du milieu et connexion avec le Brestalou à l'aval (visite juin 2023).
VAILHAUQUES	Bel-Air	Boues activées	1500	Superficiel	Rieu de Querelle /3,84km	Oui	Non	Oui	3 u / log (arrêté initial)	3 u / log (arrêté initial)	Code station : 6000578 5 km en aval sur la Mosson	-	-	La Mosson ASS0302	Azote et Phosphore	-	Impact potentiel car la station n'est pas conforme
VAILHAUQUES	Bourg	Boues activées	4000	Superficiel	La Mosson	Oui	Oui	Oui	10000 E.coli / 100 ml toute l'année (hors événement pluvieux ayant entraîné un bypass vers la lagune (Q > 100 m3/h) et période de ressyavage consécutive	-	Code station : 60005785,5 km en aval sur la Mosson	-	Lagunes	La Moss-onASS0302	Azote et Phosphore	-	Impact visuel important sur le milieu superficiel localisé au niveau du rejet (présence de macrophytes, cf visite juin 2023). Puis infiltration à l'aval dans le lit de la Mosson.
VALFLAUNES	Lancyre	Géoassainissement	80	Infiltration	Rieufrech à 3,49 km	-	-	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	Le Lirou et ses affluents ASS0302 Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel (Géoassainissement non drainé)
VALFLAUNES	Valcyre	Géoassainissement	210	Superficiel	Rieufrech à 4,74 km	-	?	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	Le Lirou et ses affluents ASS0302 Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel (Géoassainissement non drainé)
VALFLAUNES	Bourg	FPR (1 étage)	800	Infiltration dans les lagunes	Le Terrieu sur 11,2 km avant de rejoindre le Lez	Oui	Non	Oui	100 u / 100 ml (E.Coli)	100 u / 100 ml	Code station : 6188785 > 10 km en aval sur le Lez	Pas de rejet en sortie de lagunes	UV et Lagunes	Le Lirou et ses affluents ASS0302 Le Brestalou ASS0302	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans les lagunes
VIOLS LE FORT	Viols le Fort	FPR (1 étage)	1300	Infiltration dans les lagunes	Lande sur 5 km avant de rejoindre l'Arnède	Oui	Non	Oui	10E5 u /L	-	Code station : 6000578 > 10 km en aval sur la Mosson	Pas de rejet en sortie de lagunes	Lagunes	-	Azote et Phosphore	-	Pas d'impact sur le milieu superficiel car infiltration dans les lagunes

Le tableau suivant présente l'ensemble des STEP du périmètre d'étude avec leurs impacts potentiels sur les **masses d'eaux souterraines** :

Enjeux liés aux masses d'eaux souterraines																	
Communes	STEP	Type de traitement	Capacité (EH)	Type de rejet	Milieu superficiel immédiat	Conformité DDTM 2021	Conformité DDTM 2022	Objectif bactériologique arrêté	Coliformes fécaux	Streptocoques fécaux	Localisation de la station de suivi la plus proche	Conformité bactériologique respect arrêté/DCE/DERU	Ouvrage / équipement de traitement bactériologique sur la STEP	Périmètre de protection concerné (y compris à l'aval hydraulique)	Conformité bactériologique des eaux brutes	ZSE ou ZSNEA	Impact potentiel
ASSAS	Raccordé à Maera																
BUZIGNARGUES	Buzignargues	FPR (2 étages)	500	Infiltration dans un aven au sein de la ZRV à 2m en sortie du canal	Le Braou / La Bénovie	Oui	Oui	Oui	1000 u / 100 mL en sortie de ZRV	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	Oui	Non	PPE Lez (réseau Nord + PR petit Piou) à 7 km PPE Boisson Sud	Boisson Sud : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2004)	ZSNEA Buzignargues / Saussines	Le système est inclus dans la ZSNEA Buzignargues / Saussines. Toutefois, la ressource visée n'est pas encore exploitée pour l'AEP.
CAUSSE DE LA SELLE	Causse de la Selle	Lagunage + FPR	400	Infiltration dans un aven au sein de la ZRV à 2m en sortie du canal	Fossé sur 1,5 km avant de rejoindre l'Hérault	Non	Non	Oui	10E4 u/L amont lampe UV / 0 dans fossé de dispersion	10E4 u/L amont lampe UV / 0 dans fossé de dispersion	Code station : 6300051 10 km en aval sur l'Hérault	NC Bactériologique (2018, 2019, 2020, 2021)	UV (non fonctionnel)	Non - PPE Fontanilles à 2-2,5 km - PPR Fontanilles à 5 km Projet Cent Font abandonné	Fontanilles : 100% de conformité sur E.Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non, à l'heure actuelle car la source des Cent Fonts est aujourd'hui inexploitée. Toutefois, le projet d'exploitation est toujours prévu à plus ou moins long terme.
CAZEVIEILLE	Cazevieille	FPR (2 étages)	300	Infiltration dans la ZRV (aven ?)	Fossé	Non (Bactériologique)	Non	Oui	10E5 u/L en sortie filtres <500u/L en sortie fossé	10E5 u/L en sortie filtres <500u/L en sortie fossé	Code station : 6000578 > 10 km en aval sur la Mosson	NC Bactériologique N-1 (2020)	Non	PPE Lez PPE Suquet Boulidou F2 à 2 km PPR	100% de conformité sur E. Coli et Entérocoques toutefois l'arrêté d'autorisation de la station impose un abattement bactériologique en sortie de station pour la protection du forage du Suquet Boulidou.	ZSE Lez	Oui car : - Pas de traitement Bactériologique - Système inclus dans la ZSE Lez - Objectif de protection du Suquet Boulidou
CLARET	Les Embruscalles	FPR (1 étage)	150	Infiltration dans la ZRV (la ZRV semble fonctionnelle)	Ruisseau de la Font sur 1,16 km avant de rejoindre le Brestalou	-	-	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Lez PPE Fenouillet à 9 km PPR Fenouillet > 10 km	Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez	Non
CLARET	Bourg	Lagunage aéré	1500	Fossé sur une dizaine de mètres, ruisseau le long du talus et infiltration directe dans un aven dans le Brestalou	Le Brestalou	Non (Bactériologique)	Non	Oui	10E3 u/L	10E3 u/L	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	NC Bactériologique (2017 --> 2022)	Lagunes	PPE Lez PPE Fenouillet à 5,5 km PPR Fenouillet à 7,5 km	!!! Projet forage de Corconne Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez	Oui car : - Non conforme en Bactériologique - Système inclus dans la ZSE du Lez - Projet de forage sur Corconne
COMBAILLIAUX (1)	Truc de la Reine	Boues activées	2200	Superficiel	Ruisseau de Miège Sole sur 770m avant de rejoindre la Mosson	Non (MES)	Non	Non	-	-	Code station : 6189660 4,5 km en aval sur la Mosson Prélèvement Coulée Verte	-	-	PPE Lez PPE Redouanel F1 S (réseau nord)	Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
FONTANES	Fontanès	FPR (2 étages)	400	Infiltration dans la ZRV	La Bénovie	Oui	Oui	Oui	100/100 mL en sortie fossé	100/100 mL en sortie fossé	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	Oui	Infiltration dans la ZRV	PPE Lez Fontbonne Mougères Est à 6 km PPR	Fontbonne Mougères EST : 100% de conformité sur E.Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
GUZARGUES	Guzargues	Lagunage	225	Superficiel	La Cadoule sur 18,5 km	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6190115 3,5 km en aval sur la Cadoule	-	-	PPE Lez (réseau Nord)	Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP	-	Non
LAURET	Lauret	FPR (2 étages)	1000	Superficiel	Le Rieutort sur 1 km avant d'atteindre Le Brestalou	Non (Bactériologique)	Oui	Oui	E. coli et entérocoques : 1000 / 100 mL	Rendement : 99%	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	NC Bactériologique 2021 --> remise en service du filtre UV en 2023 (devis demandé)	FS + UV	PPE Lez Fenouillet à 6 km PPR Fenouillet à 8 km	Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez	Non (conformité bactériologique)

LE TRIADOU	Le Triadou	FPR (2 étages)	700	Infiltration dans les lagunes	Le Terrieu sur 1,15 km avant de rejoindre le Lirou	Non (Bactério)	Non	Oui	1000 u / 100 mL (E. Coli)	-	Code station : 6188785 6 km en aval sur le Lez	NC Bactério (2020, 2021) -> UV va être réparé	UV et lagunes de finition	PPE Lez, 2,5 km du captage du Lez. PPE Pidoule Nord F1 à 8 km	Pidoule Nord F1-F2 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (PR DO Principal)	Oui car : - Non-conformité bactério / UV en panne - Système inclus dans la ZSE Lez
LES MATELLES	Les Matelles	Boues activées	2500	Superficiel	Fossé avant d'atteindre le Lirou	Non (Bactério)	Non	Oui	10E5/100 mL	10E4/100 mL	Code station : 6188785 9 km en aval sur le Lez	NC Bactério (2018, 2019, 2020, 2021) -> Travaux sur filtres à sable en cours	FS	PPE Lez, 2 km du captage du Lez. PPR Pradas à 650 m	Pradas + Secours : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (PR DO Ancienne STEP, PR DO Amont STEP et PR DO Stade)	Oui car : - Non-conformité bactério - Système inclus dans la ZSE Lez
MAS DE LONDRES (2)	Mas de Londres	Lagunage aéré + FPR	600	Infiltration dans un aven au sein de la ZRV à 2m en sortie du canal	Ruisseau de la Fontaine d'Azémar sur 2 km	Oui	Non	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	PPE Frouzet > 10 km PPR Frouzet PPE Lez à 1 km	3 captages Frouzet : -Bord du Lamalou : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (Puits) -Frouzet 1 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques -Frouzet F3 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
MURLES	Murles	FPR (2 étages)	300	Superficiel	Ruisseau Saint Jean sur 1,9km avant de rejoindre le Mosson	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6000578 7,5 km en aval sur la Mosson	-	-	PPE Lez	Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP	-	Non
NOTRE DAME DE LONDRES (3)	Biranques	Géoassainissement	50	Infiltration	-	-	-	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	PPE Lez PPE Frouzet > 10 km PPR Frouzet	3 captages Frouzet : -Bord du Lamalou : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (Puits) -Frouzet 1 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques -Frouzet F3 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
NOTRE DAME DE LONDRES (3)	Notre Dame de Londres	FPR (2 étages)	500	Infiltration dans les lagunes de finition (ZRV)	La Tourguille sur 3,57 km avant de rejoindre le Lamalou	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6300051> 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	PPE Lez PPE Frouzet > 10 km PPR Frouzet	3 captages Frouzet : -Bord du Lamalou : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (Puits)-Frouzet 1 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques-Frouzet F3 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur EntérocoquesLez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
PEGAIROLLES DE BUEGES (4)	Bourg	FPR (2 étages)	120	Infiltration dans la ZRV	Ruisseau des Vignes sur 280m avant de rejoindre le Pontel	-	-	Non	-	-	Code station : 6182062 1,7 km en aval sur la Buèges	-	-	< 100 m PPR Buèges	Buèges : 100% conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
PEGAIROLLES DE BUEGES (4)	Méjanel	Géoassainissement	120	Infiltration	Ruisseau de Coudoulières sur 380m avant de rejoindre la Buège	-	-	Non	-	-	Code station : 6182062 1 km en aval sur la Buèges	-	-	PPR Buèges (STEP + réseau) PPI Buèges à 140 m	Buèges : 100% conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non. Toutefois des dispositions particulières doivent être prises afin de vérifier les charges véhiculer par le réseau et l'étanchéité des canalisations

ROUET (5)	Rouet	FPR (1 étage)	150	Infiltration dans le fossé de rejet	Champs sur 230m	-	-	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	PPE Frouzet > 10 km PPR Frouzet	Lez Frouzet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (Puits) -Frouzet 1 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques -Frouzet F3 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	Géoassainissement	100	Infiltration	Le Braou sur 3,3 km avant de rejoindre la Bénonnie	-	-	Non	-	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Lez PPE Boisseron Sud à 10 km	Boisseron Sud : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2004) Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	Boues activées	800	Superficiel	Ruisseau du Valen / Le Braou sur 4,8 km	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Lez PPE Boisseron Sud > 10 km	Boisseron Sud : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2004)	-	Non
SAINT CLEMENT DE RIVIERE (6)	Rouargues	Boues activées	8500	Superficiel	Le Lez	Oui	Oui	Oui	CT < 10E5/100 mL // C Thermo-tolérants < 10E4/100 mL	10E4 / 100 mL	Code station : 6188770 4 km en aval sur le Lez	-	UV	PPE Pidoule Nord F1 PPR Pradas (réseau Hauts de Fontanelle) PPR Méjanel (réseau centre et Nord) PPR Buffete (réseau centre-sud + Pr Mas Marie) PPE Buffete (réseau centre et Nord) PPE Méjanel (réseau centre-ouest)	Pidoule Nord F1-F2 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (PR DO Patus des Granges)	Non (traitement Bactériologique)
SAINT GELY DU FESC (7)	St Gely du Fesc	Boues activées	14800	Superficiel	Ruisseau du Pézouillet sur 2km	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6189660 4 km en aval sur la Mosson	-	-	PPE Lez PPR Pradas : prescriptions par zones, PPR Redoune F1 S (réseau Beauregard) PPE Redoune F1 S (réseau Ouest et Est) PPR Buffete (réseau Rue de la Tour) PPE Terrasse de la Mosson à 125 m PPE Redoune F1 Sud à 170 m	Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Pradas + Secours : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Terrasses de la Mosson : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2016) Redoune F1 S : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2009) Mais pas d'usage AEP à l'aval direct du rejet de STEP	-	Non (Emissaire pour permettre le rejet de la STEP à l'extérieur du PPR Pradas)
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	St Hilaire de Beauvoir	FPR (2 étages)	500	Superficiel	Le Budel sur 120m avant de rejoindre la Bénonnie	Non (Bactériologique)	Non	Oui	1000 u / 100 mL en sortie de ZRV	1000 u / 100 mL en sortie de ZRV	Code station 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	NC Bactériologique (2018, 2020, 2021)	-	PPE Boisseron Sud à 6 km	Boisseron Sud : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2004)	ZSNEA Buzignargues / Saussines	Le système est inclus dans la ZSNEA Buzignargues / Saussines. Toutefois, la ressource visée n'est pas encore exploitée pour l'AEP.
SAINT JEAN DE BUEGES	St Jean de Buèges	Décanteur / Digesteur	500	Infiltration	La Buèges	Non	Non	Non	-	-	Code station : 06184620 < 200 m en aval sur la Buèges	-	-	-	-	-	Impact potentiel car la STEP est HS même si pas d'enjeu Bactériologique à l'aval
SAINT JEAN DE CORNIES	St Jean de Cornies	FPR	1000	Infiltration et rejet vers le fossé	Fossé sur 1 km avant de rejoindre le Budel	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Boisseron Sud à 8 km	Boisseron Sud : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (2004)	-	Non
SAINT JEAN DE CUCULLES	St Jean de Cuculles	Lagunage	150	Superficiel	Le Yorgues sur 2,7 km avant de rejoindre le Lirou	-	-	Non	-	-	Code station : 6188785 9 km en aval sur le Lez	-	-	PPE Lez PPE Suquet Boulidou F2 (réseau Nord) A 3,5 km du captage du Lez. PPE Pidoule Nord F1 > 10 km	Pidoule Nord F1-F2 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Pas d'impact sur PPE Pidoule Nord trop éloigné (au vu de la capacité épuratoire)	ZSE Lez	Oui
SAINT MARTIN DE LONDRES (8)	St Martin de Londres	Boues activées	4300	Superficiel	Le Rioutort sur 2,34 km avant de rejoindre la rivière du Lamalou	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 6300051 > 10 km en aval sur l'Hérault	-	-	Non à 2 km PPE Lez trop éloigné à > 10 km PPR Frouzet	Pas d'impact potentiel, PP trop éloigné 3 captages Frouzet : -Bord du Lamalou : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques (Puits) -Frouzet 1 : 100% de	ZSE Frouzet (Réseau PA Les Hautes Garrigues+ réseau ZAC de l'Hortus)	Non (Pas de PR ni de DO dans la ZSE Frouzet)

ENTECH / CEREG / OTEIS

														conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques -Frouzet F3 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques			
SAINT MARTIN DE LONDRES (8)	Frouzet	FPR	50	Infiltration dans la zone dédiée	L'Hérault	-	-	Non	-	-	Code station : 6300051 3 km en aval sur l'Hérault	-	-	PPE Frouzet 1 PPE Fontanilles (proximité) à 7 km	Fontanilles : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP	ZSE Frouzet (Système Frouzet : STEP et réseau PA Les Hautes Garriques+ réseau ZAC de l'Hortus)	Non
SAINT MATHIEU DE TREVRIES	St Mathieu de Trévries	Boues activées	9300	Infiltration et superficiel	Le Terrieu sur 4,87 km avant de rejoindre le Lirou	Oui	Oui	Oui	1000 /100 mL	E intestinaux : 1000/100 mL	Code station : 6188785 10 km en aval sur le Lez	Oui	UV	PPE Lez PPE Pidoule Nord F1 > 10 km	Pidoule Nord F1-F2 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Pas d'impact sur PPE Pidoule Nord trop éloigné (au vu de la capacité épuratoire) Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (PR DO Pellicier, DO Chemin de la ville)	Non. Par rapport aux problèmes de disfonctionnement de la ZRV, un suivi est organisé par le CCGPSL à la demande de la DDTM afin de vérifier l'absence d'impact à l'aval
SAINT VINCENT DE BAR-BEYRARGUES	Patus	Géoassainissement	50	Infiltration	-	-	-	Non	-	-	Code station : 6188785 2,5 km en aval sur le Lez	-	-	PPE Lez PPE Pidoule Nord F1 à 4,5 km	Pidoule Nord F1-F2 : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (Réseau ZA Patus)	
SAINT VINCENT DE BAR-BEYRARGUES	St Vincent de Bar-beyrargues	Lagunage	800	Superficiel	Ruisseau Cassagnoles sur 5,5 km avant de rejoindre le Salaison	Oui	Oui	Non	-	-	Code station : 06190030 6,5 km en aval sur le Salaison	-	-	PPE Méjannel (réseau Nord Bourg + PR les Combes) PPE Mas du Pont à 5 km PPR Mas du pont à 6 km	Mas du Pont (2006) : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (Réseau Rue du Jardin de mai-rie + PR Garaiste Haut et Bas)	Non car les PR Garaiste Haut et Garaiste bas n'ont pas de DO
SAINTE CROIX DE QUINTIL-LARGUES	Ste Croix de Quintillargues	Procédé Azué	1300	Superficiel	La Bénovie	Oui	Oui	Oui	10E3 (E. Coli + entéro)	-	Code station : 6178030 > 10 km en aval sur le Vidourle	Oui	Lagunes	PPE Lez PPR Fontbonne Mougières Est à 8 km	Fontbonne Mougières EST : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
SAU-TEYRARGUES	Vabre	Géoassainissement	60	Infiltration	Le Brestalou sur 12,5 km	-	-	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Lez PPE Fenouillet à 2,5 km PPR Fenouillet à 4,5 km	Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
SAU-TEYRARGUES	Bourg	FPR (2 étages)	400	Superficiel	Le Brestalou sur 13,5 km	-	Non	Oui	1000 u/L	-	Code station : 6178024> 10 km en aval sur le Vidourle	-	Traitement UV en place avec la nouvelle station	PPE Lez PPE Fenouillet à 3,5 km PPR Fenouillet à 5,5 km	Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non (traitement Bactéri)
TEYRAN	Teyran																
VACQUIERES	Vacquières	Lagunage	380	Superficiel	Fossé sur 100m avant de rejoindre le Brestalou	Non	Non	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Lez PPE Fenouillet à 200 m PPR Fenouillet à 2,5 km	Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
VAILHAUQUES	Bel-Air	Boues activées	1500	Superficiel	Rieu de Querelle /3,84km	Oui	Non	Oui	3 u / log (arrêté initial)	3 u / log (arrêté initial)	Code station : 6000578 5 km en aval sur la Mosson	-	-	Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP	-	Non. Toutefois, elle est non conforme	
VAILHAUQUES	Bourg	Boues activées	4000	Superficiel	La Mosson	Oui	Oui	Oui	10000 E.coli / 100 ml toute l'année (hors événement pluvieux ayant entraîné un bypass vers la lagune (Q > 100 m3/h) et période de ressuyage consécutive	-	Code station : 6000578 5,5 km en aval sur la Mosson	-	Lagunes	PPE Lez (réseau Nord + PR route de Murles)	Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP	-	Non (Origine des prescriptions bactériologique ?)

ENTECH / CEREGR / OTEIS

VALFLAUNES	Lancyre	Géoassainissement	80	Infiltration	Rieufrech à 3,49 km	-	-	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Fenouillet à 6 km PPR Fenouillet à 8 km	Lez Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
VALFLAUNES	Valcyre	Géoassainissement	210	Superficiel	Rieufrech à 4,74 km	-	?	Non	-	-	Code station : 6178024 > 10 km en aval sur le Vidourle	-	-	PPE Fenouillet à 7,5 km PPR Fenouillet à 10 km	Lez Fenouillet : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	-	Non
VALFLAUNES	Bourg	FPR (1 étage)	800	Infiltration dans les lagunes	Le Terrieu sur 11,2 km avant de rejoindre le Lez	Oui	Non	Oui	100 u / 100 ml (E.Coli)	100 u / 100 ml	Code station : 6188785 > 10 km en aval sur le Lez	Pas de rejet en sortie de lagunes	UV et Lagunes	dans PPE Lez à > 10 km PPE Pidoule Nord	Pas d'impact potentiel Captage Pidoule Nord trop éloigné Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (Système bourg : STEP + PR + DO Amont STEP et Micro-couliers+ réseau)	Oui si non-conformité sur la bactéries. Système inclus dans la ZSE du Lez
VIOLS LE FORT (9)	Viols le Fort	FPR (1 étage)	1300	Infiltration dans les lagunes	Lande sur 5 km avant de rejoindre l'Arnède	Oui	Non	Oui	10E5 u / L	-	Code station : 6000578 > 10 km en aval sur la Mosson	Pas de rejet en sortie de lagunes	Lagunes	PPE Fontanilles (réseau Nord)	Lez Pas d'usage AEP à l'aval direct de la STEP Lez : 100% de conformité sur E. Coli et 100% sur Entérocoques	ZSE Lez (PR DO Les Môles)	Oui si non-conformité sur la bactéries. Système inclus dans la ZSE du Lez

- (1) Une antenne du réseau de Combaillaux est incluse dans le PPR Redoune F1S. *Les prescriptions de ce PPR sont principalement destinées à éviter la mise en relation de l'eau souterraine captée avec une source de pollution tel que le système de collecte, de traitement et les rejets d'eaux usées, quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées traitées et les assainissements non collectifs. A l'exception de l'assainissement des constructions existants à la signature de l'arrêté préfectoral, la réhabilitation de système d'assainissement collectifs ou non collectifs de constructions existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral et la réhabilitation de système de collecte existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral.*
Cependant, une partie du système de collecte (Chemin du Goulet) est tout de même incluse dans le PPR Redoune F1S.
- (2) La commune du Mas de Londres est incluse dans le PPE Frouzet. *Les prescriptions pour ce PPE indiquent que les rejets d'assainissements individuels ou collectifs feront l'objet d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet.*
- (3) La commune de Notre Dame de Londres est incluse dans le PPE Frouzet. *Les prescriptions pour ce PPE indiquent que les rejets d'assainissements individuels ou collectifs feront l'objet d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet.*
- (4) La commune de Pégaïrolles de Buèges est incluse dans le PPR Buèges. *Les prescriptions pour ce PPR indiquent que l'assainissement du hameau du Méjanel sera réalisé en canalisations étanches. Les branchements seront réalisés en même temps que le réseau et leur étanchéité sera également contrôlée. La population totale en pointe du hameau sera au maximum de 120 habitants. L'arrêt de l'urbanisation du hameau sera précisé dans les documents d'urbanisme. De plus, les rejets directs d'eaux usées dans le milieu et les puits perdus sont interdits. La création de tout système d'assainissement autonome ou collectif devra faire l'objet d'une expertise géologique et hydrogéologique effectuée par un géologue agréé et devra recevoir un avis favorable de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.*
- (5) La commune de Rouet est incluse dans le PPE Frouzet. *Les prescriptions pour ce PPE indiquent que les rejets d'assainissements individuels ou collectifs feront l'objet d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet.*
- (6) La commune de Saint Clément de Rivière est incluse dans plusieurs périmètres de protection :
- Les PPI Méjanel et PPI Ecoles F1 se trouvent à proximité du réseau de collecte.
 - Le PPR Méjanel oblige le raccordement de toutes constructions au réseau public d'évacuation des eaux usées. De plus, les canalisations d'eaux usées sont spécialement conçues en vue d'assurer une étanchéité maximale.
 - Le PPR Bufette proscrit le système de collecte, de traitement et les rejets d'eaux usées, quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées traitées et les assainissements non collectifs au sein de son territoire. A l'exception de la réhabilitation de système d'assainissement non collectifs de constructions existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral. Les canalisations d'eaux usées sont spécialement conçues en vue d'assurer une étanchéité maximale.
- Cependant, le déversoir d'orage Mas Marie se trouve dans cette zone.**
- Le PPR Pradas indique que les habitations seront raccordées au réseau d'eaux usées ou pourront être dotées d'un dispositif d'assainissement autonome après avis d'un géologue agréé ou étude pédologique et de l'ARS dans la zone 2. L'urbanisation n'excèdera pas une habitation par hectare pour la zone 3 et 2 habitations par hectare pour la zone 4. En zone 1, l'urbanisation en cours devra obligatoirement se raccorder aux réseaux d'eaux usées, y compris les habitations en bordure de Pézouillet. Les extensions d'eaux usées devront être réalisées de manière à assurer une étanchéité correcte, ce qui implique l'utilisation de matériaux en fonte ductile. Au sud des communes de Grabels et de Saint Gély du Fesc, l'urbanisation est à proscrire.
- Cependant, le déversoir d'orage Patus se trouve dans cette zone.**

Nota : Le zonage du PPR Pradas est joint en [Annexe 15](#).

- (7) La commune de Saint Gely du Fesc est incluse dans plusieurs périmètres de protection :
- Le PPR Bufette proscrit le système de collecte, de traitement et les rejets d'eaux usées, quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées traitées et les assainissements non collectifs au sein de son territoire. A l'exception de la réhabilitation de système d'assainissement non collectifs de constructions existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral. Les canalisations d'eaux usées sont spécialement conçues en vue d'assurer une étanchéité

maximale.

- Le PPR Pradas indique que dans la zone 1, l'urbanisation en cours devra obligatoirement se raccorder aux réseaux d'eaux usées, y compris les habitations en bordure de Pézouillet. Les extensions d'eaux usées devront être réalisées de manière à assurer une étanchéité correcte, ce qui implique l'utilisation de matériaux en fonte ductile. Au sud des communes de Grabels et de Saint Gély du Fesc, l'urbanisation est à proscrire. Les habitations seront raccordées au réseau d'eaux usées ou pourront être dotées d'un dispositif d'assainissement autonome après avis d'un géologue agréé ou étude pédologique et de l'ARS dans la zone 2. L'urbanisation n'excèdera pas une habitation par hectare pour la zone 3 et 2 habitations par hectare pour la zone 4.
- Le PPR Redouanel F1S indique que le système de collecte, de traitement et les rejets d'eaux usées, quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées traitées et les assainissements non collectifs sont à proscrire. A l'exception de l'assainissement des constructions existants à la signature de l'arrêté préfectoral, la réhabilitation de système d'assainissement collectifs ou non collectifs de constructions existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral et la réhabilitation de système de collecte existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral.
Cependant, une partie du système de collecte (Rue de Beauregard, Allée de Laval, Allée du Bosc d'Escary et Rue Hector Berlioz) se trouve dans le territoire de ce PPR

- (8) La commune de Saint Martin de Londres est incluse dans le PPE Frouzet. *Les prescriptions pour ce PPE indiquent que les rejets d'assainissements individuels ou collectifs feront l'objet d'un avis géologique qui définira les conditions de rejet.*
- (9) La commune de Viols le Fort est incluse dans le PPE Fontanilles. *Les prescriptions pour ce PPE indiquent que la mise en place de dispositifs d'assainissement d'effluents d'origine domestique ne doit pas porter atteinte à la qualité des eaux souterraines.*

En ce qui concerne la station de Saint Mathieu de Tréviers, un suivi est organisé par la CCGPSL à la demande de la DDTM afin de vérifier l'absence d'impact à l'aval. Les résultats indiquent que l'infiltration qui se fait au début de la ZRV et la résurgence ressortant dans le Terrieu n'impactent pas les masses d'eaux souterraines.

La commune de Sainte Croix de Quintillargues possède également un suivi réglementaire sur les niveaux de rejet d'azote et de phosphore pour son potentiel impact sur l'eutrophisation de la Bénovie.
Enfin, la commune de Cazevieille n'est pas suivie mais elle est inscrite dans le périmètre de protection du Suquet Boulidou et nécessiterait un suivi sur la bactéries.

8 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

8.1 ORGANISATION DU SPANC

Le SPANC réalise des contrôles :

- De bon fonctionnement tous les 8 ans ou dans le cadre de vente – avec mesure de hauteur de boues,
- En cas de nouvelle installation ou en cas de réhabilitation,
- De diagnostic des nouvelles habitations nouvellement recensées.

Le SPANC est à jour concernant les contrôles des installations déjà recensées.

Il réalise également le conseil aux usagers.

8.2 POINT ZONAGE PAR COMMUNE

Communes	Zonages disponible	A réaliser
Assas	-	X
Buzignargues	-	X
Causse de la Selle	-	X
Cazevieille	Oui	X
Claret	-	X
Combaillaux	-	X
Ferrières les Verreries	-	X
Fontanès	2013 (BeMEA)	X
Guzargues	2018 (Alizé Env.)	
Lauret	2011 (Ginger Env.)	X
Le Triadou	Oui	X
Les Matelles	Oui	X
Mas de Londres	2007 (SIEE)	X
Murles	-	X
Notre Dame de Londres	Oui	X
Pégairolles de Buèges	2010 (Entech)	X
Rouet	2006 (Entech)	X
Saint André de Buèges	-	X
Saint Bauzille de Montmel	2019 (G2C)	
Saint Clément de Rivière	2007 (SAFEGE)	Actualisation réalisée par SAFEGER en 2019
Saint Gely du Fesc	2016 (Oteis)	
Saint Hilaire de Beauvoir	Oui	X
Saint Jean de Buèges	Oui	X
Saint Jean de Cornies	2013 (EGIS Eau)	X
Saint Jean de Cuculles	2006 (Entech)	X
Saint Martin de Londres	2019 (Entech)	
Saint Mathieu de Tréviers	Oui	X
Saint Vincent de Barbeyrargues	2001 (DDE)	X
Sainte Croix de Quintillargues	2003 (DDE)	X
Sauteyrargues	2018 (Oteis)	

Teyran	2006 (INTER)	X
Vacquières	2015 (Grontmij)	X
Vailhauquès	2016 (EGIS Eau)	
Valflaunès	2009 (Ginger Env.)	X
Viols le Fort	Oui	X
Viols en Laval	-	X

Les zonages des communes de Guzargues, Saint Bauzille de Montmel, Saint Clément de Rivière, Saint Gely du Fesc, Saint Martin de Londres, Sauteyrargues et Vailhauquès sont récents et ne nécessiteront pas de réactualisation au cours de ce présent schéma directeur.

8.3 LOCALISATION DES SECTEURS EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Un recensement des installations en Assainissement Non Collectif (ANC) a été réalisé sur la base :

- Des données du SPANC
- Des échanges avec le maître d'ouvrage
- De l'analyse de l'information des habitations (cadastres) par rapport au réseau d'assainissement collectif

Le tableau ci-dessous synthétise le nombre de parcelles en ANC et le nombre d'habitants par habitation en ANC sur les communes de la CCGPSL.

Communes	Nombre de parcelle en ANC	Nombre d'habitants en ANC
Assas	323	743
Buzignargues	40	96
Causse de la Selle	87	191
Cazevieille	15	36
Claret	149	373
Combaillaux	54	140
Ferrières les Verreries	37	70
Fontanès	8	20
Guzargues	36	94
Lauret	87	218
Le Triadou	28	73
Les Matelles	63	158
Mas de Londres	64	160
Murles	35	84
Notre Dame de Londres	107	225
Pégairolles de Buèges	15	26
Rouet	17	36
Saint André de Buèges	41	82
Saint Bauzille de Montmel	172	413
Saint Clément de Rivière	21	46
Saint Gely du Fesc	41	98
Saint Hilaire de Beauvoir	24	60
Saint Jean de Buèges	4	8

Saint Jean de Cornies	29	81
Saint Jean de Cuculles	44	110
Saint Martin de Londres	180	450
Saint Mathieu de Tréviers	157	393
Saint Vincent de Barbeyrargues	13	31
Sainte Croix de Quintillargues	12	34
Sauteyrargues	88	211
Teyran	81	194
Vacquières	67	168
Vailhauquès	26	68
Valflaunès	133	319
Viols en Laval	78	187
Viols le Fort	165	380
Total	2 541	6 074

Les communes de Ferrières les Verreries, Saint André de Buèges et Viols en Laval sont **exclusivement en assainissement non collectif**.

Ainsi, suite à l'exploitation de ces données, **2 541 parcelles** sont en assainissement non collectifs ce qui représente **6 074 habitants** sur l'ensemble des 36 communes.

8.4 SITUATION DES ANC VIS-A-VIS DES PERIMETRES DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Les périmètres de protection éloignés et rapprochés ont été instaurés afin de protéger les captages publics d'alimentation en eau potable du territoire. Chaque périmètre de protection possède ses prescriptions. Elles peuvent interdire la mise en place de dispositifs d'assainissement non collectifs ou prescrire une surveillance accrue de certains secteurs afin de limiter les rejets d'eaux usées non traitées sur les sols et éviter tout impact potentiel sur les masses d'eaux souterraines.

Dans le tableau suivant, le nombre de parcelles en ANC par commune et par périmètre de protection concerné a été recensé :

Communes	Périmètre de protection concernant l'ANC	Nombre de parcelle en ANC dans ce périmètre	Enjeu
Assas	-	-	-
Buzignargues	-	-	-
Causse de la Selle	-	-	-
Cazevieille	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
Claret	PPE Domaine de la Baume	2	Moyen
Combaillaux	PPE Redounel F1S	3	Moyen
	PPR Redounel F1S	7	Fort
Ferrières les Verreries	PPE Frouzet	0	-
	PPE Domaine de la Baume	0	-
	PPR Domaine de la Baume	1	Moyen
Fontanès	-	-	-

Guzargues	-	-	-
Lauret	-	-	-
Le Triadou	PPR Lez	0	-
	PPR Pradas	0	-
Les Matelles	PPE Redounel F1S	12	Moyen
	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPR Pradas	1	Fort
	PPR Lez	0	-
Mas de Londres	PPE Frouzet	0	-
	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPE Fontanilles	0	-
Murles	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPE Redounel F1S	0	-
	PPR Redounel F1S	0	-
Notre Dame de Londres	PPE Frouzet	0	-
Pégairolles de Buèges	PPR Buèges	0	-
Rouet	PPE Frouzet	0	-
Saint André de Buèges	PPE Foux	5	Moyen
Saint Bauzille de Montmel	PPE Domaine de la Baume	0	-
Saint Clément de Rivièvre	PPE Buffette	3	Moyen
	PPR Lez	0	-
	PPR Pradas	2	Fort
	PPR Méjanel	1	Fort
	PPR Buffette	1	Fort
Saint Gely du Fesc	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPE Redounel F1S	11	Moyen
	PPE Buffette	6	Moyen
	PPR Pradas	3	Fort
	PPR Redounel F1S	2	Fort
	PPR Buffette	2	Fort
Saint Hilaire de Beauvoir	PPR Bois du Peillou	0	-
Saint Jean de Buèges	PPE Foux	0	-
	PPR Escanaux	0	-
	PPR Buèges	0	-
Saint Jean de Cornies	PPR Bois du Peillou	0	-
Saint Jean de Cuculles	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPR Pradas	1	Fort
Saint Martin de Londres	PPE Frouzet	0	-
	PPE Fontanilles	9	Moyen
	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
Saint Mathieu de Tréviers	-	-	-
Saint Vincent de Barbeyrargues	-	-	-
Sainte Croix de Quintillargues	-	-	-
Sauteyrargues	-	-	-

Teyran	-	-	-
Vacquières	PPR Fenouillet	0	-
Vailhauquès	-	-	-
Valflaunès	PPE Frouzet	0	-
Viols en Laval	PPE Suquet Boulidou F2	0	-
	PPE Fontanilles	25	Moyen
Viols le Fort	PPE Fontanilles	128	Moyen

L'importance associée correspond au respect ou non des prescriptions indiquées. Lorsque des dispositifs ANC se trouvent au sein d'un périmètre de protection les interdisant, l'enjeu est « fort » et sera à prendre en compte dans le zonage d'assainissement. L'importance devient « moyenne » lorsqu'une surveillance accrue est réclamée sans pour autant proscrire l'ANC sur le périmètre.

Ainsi, suite à l'exploitation de ces données, **20 parcelles en ANC** sur tout le territoire de la CCGPSL ne respectent pas les prescriptions requises et l'interdiction de ces dispositifs d'assainissement non collectif. On compte :

- 7 parcelles dans la commune de Combaillaux concernant le PPR Redouanel F1S
- 1 parcelle dans la commune des Matelles concernant le PPR Pradas
- 4 parcelles dans la commune de Saint Clément de Rivière dont 2 concernant le PPR Pradas, 1 concernant le PPR Méjanel et 1 concernant le PPR Buffette
- 7 parcelles dans la commune de Saint Gély du Fesc dont 3 concernant le PPR Pradas, 2 concernant le PPR Redouanel F1S et 2 concernant le PPR Buffette
- 1 parcelle dans la commune de Saint Jean de Cuculles concernant le PPR Pradas

En [Annexe 16](#), les cartes des parcelles en ANC et les périmètres de protection AEP.

En [Annexe 17](#), le listing Excel des parcelles ANC présentant des enjeux moyens ou forts vis-à-vis des prescriptions des périmètres de protection.

9 SYNTHESE PHASE 1

ASSAS

STEP :

Raccordé à MAERA

RESEAU :

8 312 ml

1 PR

Pas de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort

Sensibilité ECPP : Moyen

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

323 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

BUZIGNARGUES

STEP :

FPR 2 étages (500EH)

C / Bactério

La station d'épuration de Buzignargues est en bon état.

Elle fonctionne à environ 50% à 60% de sa charge.

Dépassement de la capacité nominale organique de la station => 2 bilans à réaliser en 2023 car bilan 2022 non représentatif

Ses niveaux de rejet sont conformes sur les paramètres organiques.

Le rejet s'infiltra au bout de quelques mètres dans le fossé (ZRV) en aval du canal de comptage (trou).

Le niveau de rejet sur les paramètres bactériologiques n'est pas contrôlé.

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

1 962 ml

2 PR

Pas de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Faible

Sensibilité ECPP : Faible

CONFORMITE AS :

Oui

Télésurveillance du PR Moulin Bas (entrée STEP) opérationnelle depuis décembre 2022 (acquisition des temps de fonctionnement horaires des pompes). Paramétrage et fiabilisation des données à réaliser

ZONAGE :

40 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

CAUSSE DE LA SELLE

STEP :

Lagunage + FPR + UV (400 EH)

C / Bactério

La station d'épuration de Causse de la Selle est en assez bon état d'un point de vue structurel.

La capacité actuelle de la lagune primaire est limitante. Elle serait de 280 EH (et non 400 EH).

Les charges en entrée doivent être confortées par d'autres bilans car elles sont très fluctuantes d'une année à une autre (taux de charge très variable). Elle fonctionne entre 30 à 70% de sa charge en 2022.

Ses performances en termes de concentration sont mauvaises (cf arrêté).

Le FPR ne retient pas le phyto de la lagune. La granulométrie des matériaux n'est pas assez fine. Les MES empêchent le fonctionnement de l'UV. Celui-ci a été shunté. **Le traitement bactériologique ne fonctionne pas.**

Un porteur à connaissance a été transmis par les services du CCGPSL à la DDTM en août 2022. Il visait à : mise en place d'un compacteur de déchets sur le dégrilleur, mise en place d'aérateurs sur les lagunes, reprise du garnissage du FPR en lit de clarification (granulo plus fine), mise en place d'une recirculation sur les lits (yc collatures tamis), mise en place d'un tamis 15 µm avant l'UV, remise en état de la filière "eau de process" pour le refroidissement du tamis et le lavage du dégrilleur, reprofilage de la ZRV pour permettre une dispersion des eaux traitées + installation d'une nouvelle armoire de commande pour les équipements avec SOFREL.

ENTECH émet une réserve sur la filière proposée dans le PàC car la hauteur d'eau dans la lagune n'est que de 1,2 m. Pour une lagune aérée, il faut en général entre 2 et 2,5 m. Par ailleurs risque de départ de fines non écarté avec ce type de filière.

Suite à la transmission du PàC, le projet de réaménagement de la station en stand-by, dans l'attente des conclusions du SDA DDTM et CD34 valident la proposition de tester un fonctionnement par by-pass de la lagune avec bilan 24h (= fonctionnement du filtre planté en premier étage).

Le site est clôturé mais il persiste un problème d'entrée de sangliers.

Le niveau de rejet imposé sur la bactério est en relation avec le projet d'exploitation de la source des Cent Fonts. **A priori, pas d'impact potentiel sur la ressource en eau à l'heure actuelle. Toutefois, la source devrait exploitée à plus ou moins long termes.**

Conformité (DDTM 2022) : Non / Dépassement concentrations (DBO5, DCO, MES et Bactério)

RESEAU :

4 654 ml

Pas de PR

Pas de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Faible

Sensibilité ECPP : Incertain

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

87 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

CAZEVIEILLE

STEP :

FPR 2 étages (300 EH)

C / Bactério

La station de Cazevieille est globalement en bon état.

Son taux de saturation est de l'ordre de 50%. Soit une marge de traitement supplémentaire de l'ordre de 50%.

Le niveau de rejet autorisé sur les paramètres bactériologiques (arrêté du 26/02/2009) n'est pas envisageable avec la filière en place, ce qui explique la non-conformité bactériologique.

La lagune de dissipation a déjà été réhabilitée, toutefois elle semble infiltrer.

En 2023, pose d'une clôture anti-sangliers + travaux de reprise de l'étanchéité de la lagune prévus en 2023.

Conformité (DDTM 2022) : Non

Impact bactério potentiel sur la ressource en eau car le système est inclus dans la ZSE Lez et objectif de protection du Suquet Boulidou.

RESEAU :

4 350 ml

1 PR

Pas de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Faible

Sensibilité ECPP : Faible

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

15 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

CLARET

STEP BOURG :

Lagunage aéré (1 500 EH)

C / Bactério

La station de Claret Bourg est saturée à environ 70% sur le plan hydraulique et organique.

Débit nominal atteint 3 fois en 2022.

Les niveaux de rejet sont bons sur les paramètres organiques, mais **non conformes sur les paramètres bactériologiques.**

La 3ème lagune est couverte de lentilles d'eau. D'après le SATESE et ses mesures, l'effluent se dégraderait lors de son passage dans la 3ème lagune. Il propose la mise en place d'un aérateur (brasseur) sur cette lagune.

A noter un aven dans le ruisseau juste en aval de la ZRV.

Le site actuel de traitement se trouve en zone inondable.

Le DO en entrée de STEP semble déborder par temps de pluie (A2).

Conformité (DDTM 2022) : Non

Impact bactério potentiel sur la ressource en eau car le système est inclus dans la ZSE Lez. Projet de forage sur Corconne.

STEP LES EMBRUSCALES :

FPR 1 étage (150 EH)

C

La station des Embruscalles est globalement en bon état.

La STEP ne semble pas être dimensionnée pour 150 EH mais plutôt entre 100 et 125 EH compte tenu de la dimension des lits.

RESEAU :

10 975 ml

2 PR (Dont 1 privé)

Pas de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort (Bourg) / Faible (Les Embruscalles)

Sensibilité ECPP : Fort (Bourg) / Non significatif (Les Embruscalles)

CONFORMITE AS :

Non sur Claret Bourg

Télésurveillance du PR entrée STEP opérationnelle depuis décembre 2022 (acquisition des temps de fonctionnement des pompes). Paramétrage et fiabilisation des données à réaliser.

En 2023, il est prévu le renouvellement du débitmètre électromagnétique au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4).

Il est également nécessaire de mettre en place un suivi des débits déversés au niveau du DO d'entrée (A2).

ZONAGE :

149 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

COMBAILLIAUX

STEP :

Décanter digesteur + Lit bactérien / lombrifiltration (2 files) + Clarificateur + Lagunage tertiaire (2200EH)

C

La station de Combaillaux est en mauvais état.

La file eau lombrifiltre est actuellement HS. La filière fonctionnelle est tamis+DD+LB2+Clarif+lagunage.

L'absence d'extraction des boues du clarificateur perturbe la file eau et amène des boues dans la première lagune. La concentration en MES à la sortie du lagunage est liée à la présence de microalgues dont le développement est favorisé par l'excès de matières organiques dans les lagunes.

La réhabilitation de la station est urgente pour retrouver une conformité rapidement. Une transformation du lombrifiltre en DD pourrait dans un premier temps améliorer les performances (sans toutefois traiter l'azote).

9 dépassements du débit de référence (A3) en 2022. Surcharge organique à 2 reprises au mois de mars et d'août 2022. Absence de A2 sur la STEP => réfléchir sur la possibilité de créer 2 points S16 au niveau de PR Nounel et PR Mosson.

En cours : Projet de travaux pour une remise à niveau en urgence de la STEP a fait l'objet d'un porté à connaissance (remise à niveau du tamis, DD, reprise des automatismes, mise en place de variateurs sur les pompes d'entrée + installation d'un second aérateur sur les lagunes). Fiabilisation des mesures entrée et sortie aux points A3 et S2 (sortie clarificateur).

Suite au dépôt du porté à connaissance, **la DDTM vient d'imposer un traitement du phosphore sur la station** (courrier du 12 juin 2023).

Déclarations d'incident en juin 2023 :

1/ Aggravation de la rupture de la membrane d'étanchéité des lagunes. Suivi des niveaux en place. En cas d'aggravation, vidange, évacuation des boues et renouvellement des zones endommagées.

2/ Arrêt de rotation du sprinkler du lit bactérien. Renouvellement du motoréducteur.

Conformité : Non (autosurveillance + Rejet (MES) + surcharge organique)

Impact avéré sur le ruisseau du Mièges Sole et la Mossone dont le BV est classé en zone sensible eutrophisation N et P.

RESEAU :

19 072 ml

5 PR + bâche de Branquedieu

3 DO

Télésurveillance des PR Mosson et Nounel opérationnelle (acquisition des temps de marche P1 et P2).

Une antenne du réseau de Combaillaux est incluse dans le PPR Redoune F1S. *Les prescriptions de ce PPR sont principalement destinées à éviter la mise en relation de l'eau souterraine captée avec une source de pollution tel que le système de collecte, de traitement et les rejets d'eaux usées, quelle qu'en soit la nature et la taille, y compris les rejets d'eaux usées traitées et les assainissements non collectifs. A l'exception de l'assainissement des constructions existants à la signature de l'arrêté préfectoral, la réhabilitation de système d'assainissement collectifs ou non collectifs de constructions existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral et la réhabilitation de système de collecte existant à la date de signature de l'arrêté préfectoral.*

Cependant, une partie du système de collecte (Chemin du Goulet) est tout de même incluse dans le PPR Redoune F1S.

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort

Sensibilité ECPP : Moyen à fort

CONFORMITE AS :

Non (A3, A5, A5)

ZONAGE :

54 parcelles en ANC dont 7 parcelles dans le PPR Redoune F1S (prescriptions fortes / voire interdiction ANC)

Zonage à réaliser

FERRIERES LES VERRERIES

ZONAGE :

81 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

FONTANES

STEP :

FPR 2 étages (400 EH)
C / Bactério

La station d'épuration de Fontanès est en bon état.

La ZRV est à remettre en état et à protéger de l'action des sangliers.

Son taux de saturation est de l'ordre de 40% à 50% en moyenne sur les 3 dernières années.

Les performances sont bonnes sur les paramètres organiques mais ne peuvent être vérifiées sur les paramètres bactérios.

Les niveaux de rejet sont contraints sur la bactério et ne peuvent être envisageables avec les seuls ouvrages en présence. Toutefois, 100% du rejet s'infiltra dans la ZRV qui semble jouer son rôle. Par ailleurs, le rejet, même s'il est inclus dans le PPE Lez, est extérieur à la ZSE Lez.

La DDTM impose de réaliser des mesures sur la bactério en 2023. Si le rejet ne rejoind pas le milieu récepteur, le prélèvement est à faire au plus près de la Bénovie.

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

4 238 ml
4 PR
2 DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort
Sensibilité ECPP : Moyen

CONFORMITE AS :

Non (Détection de surverse à mettre en place sur le A2)

ZONAGE :

8 parcelles en ANC
Zonage à réaliser

GUZARGUES

STEP :

Lagunage naturel (225 EH)
C

La station de Guzargues est en forte surcharge organique et hydraulique.

Le niveau de rejet a été reprécisé dans le courrier du 6 juillet 2016 suite au dépôt du Porté à connaissance. Celui-ci est plus contraignant que les performances minimales de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les aérateurs solaires qui ont été rajoutés jouent plus un rôle de brasseurs que d'aérateurs. Ils ne permettent pas d'augmenter la capacité de traitement.

Les digues manquent d'entretien. Important désherbage à réaliser (arbres et arbustes). Le canal d'entrée n'est pas fonctionnel. Celui de sortie est dangereux (caillebotis HS). De plus, la clôture est complètement ouverte. Sécurisation du site à renforcer.

A noter que le site actuel de traitement se trouve en zone inondable.

Conformité (DDTM 2022) : Non-conforme en équipement (STEP en surcharge).

Surcharge et vétusté STEP => MOE en cours pour la nouvelle STEP
Capacité nominale retenue : 350EH

CONFORMITE AS :

Oui

RESEAU :

4 982 ml
Pas de PR ni de DO
Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :
Sensibilité ECPM : Incertain
Sensibilité ECPP : Incertain

ZONAGE :

36 parcelles en ANC
Zonage récent (2018)

LAURET

STEP :

FPR 2 étages (1 000 EH) + Traitement UV

C / N / Bactério

La station de Lauret est globalement en bon état.

Son taux de saturation est de l'ordre de 70%.

Les performances sont bonnes sauf sur la bactério **cependant l'UV a été remis en service fin 2022.**

Le compresseur est un organe important dans le fonctionnement (Alternance des lits et fonctionnement FàS). Sa remise en service est urgente.

Le site est inondé par l'amont lors des fortes pluies. Un fossé de contournement avec merlon de protection pourrait être créé.

5 dépassements du débit de référence en 2022

Conformité (DDTM 2022) : oui

RESEAU :

5 203 ml

2 PR

Pas de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort

Sensibilité ECPP : Fort

CONFORMITE AS :

Non

La sonde piézo du A2 est régulièrement inondée (valeurs aberrantes). A fiabiliser

Pas de comptage en A3 (sonde non opérationnelle). Les valeurs sont comptabilisées avec le débitmètre électro de sortie.

ZONAGE :

87 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

LE TRIADOU

STEP :

FPR 2 étages (700 EH) + Traitement UV

C / Bactério

La station du Triadou est en bon état.

Son taux de saturation est de l'ordre de 60%.

Les niveaux de rejet sont conformes sur les paramètres organiques mais **non-conformes sur la bactério.**

Fin 2022, le réacteur UV toujours en panne (câbles rongés, travaux de remise en route en cours => 3/12 bilans non conformes en bactério ; Nombre de prélèvements bactério non conforme. La SAUR doit transmettre à la DDTM une note pour justifier cette défaillance.

En 2022, baisse significative de la charge polluante en entrée de station => Il est demandé à la SAUR de faire un nouveau bilan.

Conformité (DDTM 2022) : non

Impact bactério potentiel sur la ressource en eau car le système est inclus dans la ZSE Lez et l'UV est en panne. Rôle des lagunes ?

RESEAU :

5 813 ml

5 PR

1 DO (celui du PR principal) inclus dans la ZSE Lez. Equipé d'une sonde de niveau.

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort

Sensibilité ECPP : Moyen

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

63 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

LES MATELLES

STEP :

Boues activées aération prolongée (2 500 EH)

C / Bactéries

La station des Matelles a bientôt 20 ans. Son état est jugé globalement moyen (GC et équipements)

Le volume admis sur la station est bien supérieur aux capacités **alors que le A2 sur PR2 est faible et pourrait admettre des déversements complémentaires.** Il conviendrait de mettre en place des consignes de limite journalière pour les périodes de pluie.

Les performances sur C et N sont excellentes grâce aux 4 filtres qui retiennent les boues en période de pluie. Ceci entraîne des **performances moyennes sur la bactério.**

La file eau fonctionne dans des conditions tendues (taux de boue dans BA) et l'extraction des boues est très insuffisante.

En urgence, la création d'une file boue redonnera du poumon à la station qui est à un taux de saturation de 62% (déshydratation ou lits plantés de roseau). L'extension des capacités est à prévoir à moyen terme, au-delà de 2 500 EH.

En 2022 :

42 déversements par temps de pluie et 25 déversements par temps sec au niveau du point R1 au PR1.

Non conforme en bactéries (2 dépassements en début d'année) => Tous les bilans sont conformes depuis la remise en fonctionnement des filtres à sable

Conformité (DDTM 2022) : Non

Impact bactério potentiel sur la ressource en eau car le système est inclus dans la ZSE Lez

RESEAU :

13 289 ml

5 PR

3 DO dans la ZSE Lez

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort

Sensibilité ECOPP : Fort

CONFORMITE AS :

Non

L'arrêté demande que tous les DO soient équipés.

2 R1 : PR Stade et PR1 ancienne STEP et 1 A2 au PR2

DO PR Stade (300 EH) : Sonde US / Estimation des V déversés et des temps de déversement **non fiables**

DO PR2 : **Débitmètre électromagnétique HS**

Une commande a été passée par la CCGPSL pour moderniser les PR1 et PR2 (installations de sondes piézométriques et de fonction assainissement)

ZONAGE :

28 parcelles en ANC **dont 1 dans le PPR Pradas** (prescriptions fortes / voire interdiction ANC)

Zonage à réaliser

MAS DE LONDRES

STEP :

Lagunage aéré + FPR (600 EH)

C

La station de Mas de Londres est en bon état.

Le débit de référence est désormais géré en amont de STEP grâce au DO A2 pour éviter les surcharges hydrauliques au niveau des lits.

Le bilan réalisé courant premier semestre 2022 n'est pas satisfaisant au niveau de la concentration en DBO5 et MES. Les rendements sont toutefois conformes.

La STEP est dysfonctionnante depuis les travaux réalisés (extension et remplacement du massif filtrant).

La DDTM demande une note sur le problème identifié et le plan d'actions à mettre en œuvre.

Conformité (DDTM 2022) : Non

CONFORMITE AS :

Oui

RESEAU :

3 756 ml

1 PR

Pas de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort

Sensibilité ECOPP : Fort

ZONAGE :

64 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

MURLES

STEP :

FPR 2 étages (300 EH)

C

La station de Murles est en bon état.

Les niveaux de rejet sont conformes sur les paramètres organiques.

La capacité nominale n'est pas de 300 EH mais de 200 EH à 60 grammes au regard des surfaces de lits plantés.

Flaquage sur 1^{er} étage surtout en hiver.

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

3 061 ml

2 PR

1 DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Incertain

Sensibilité ECPP : Faible

CONFORMITE AS :

Non (Détection de surverse à mettre en place sur le A2)

En 2023 nouvelle armoire + S4W et fonction assainissement sur le PR Prieuré

ZONAGE :

35 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

NOTRE DAME DE LONDRES

STEP BOURG :

FPR 2 étages (500 EH)

C

La station de Notre Dame de Londres est en bon état.

Son taux de saturation est de l'ordre de 40%. Soit une marge de traitement supplémentaire de l'ordre de 60%.

Les performances sont bonnes.

L'infiltration est totale dans le fossé de dispersion (en lagune 2).

Conformité (DDTM 2022) : Oui

STEP BIRANQUES :

Géoassainissement (50 EH)

C

La station d'épuration de Biranques est en bon état apparent. Elle est bien entretenue.

RESEAU :

4 087 ml

1 PR

1 DO (A2)

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort (Bourg) / Non significatif (Biranques)

Sensibilité ECPP : Faible (Bourg) / Non significatif (Biranques)

CONFORMITE AS :

Non (Détection de surverse à mettre en place sur le A2 de la STEP du Bourg)

ZONAGE :

107 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

PEGAIROLLES DE BUEGES

STEP BOURG :

FPR 2 étages (120 EH)

C

La station est en bon état.

Les charges sont très faibles en entrée (environ 5% de remplissage).

Les roseaux sont bien développés et homogènes.

100% d'infiltration dans la ZRV conformément à l'arrêté.

STEP MEJANEL :

Géoassainissement (120 EH)

C

La station d'épuration du Méjanel est en relativement bon état.

Un entretien complémentaire est à prévoir (végétation).

Sa capacité doit être vérifiée au regard de la constitution du massif.

Des dispositions particulières doivent être prises afin de vérifier les charges véhiculées par le réseau et l'étanchéité des canalisations (PPR Source de la Buèges).

RESEAU :

1 440 ml

Pas de PR ni DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Non significatif (Bourg) / Fort (Méjanel)

Sensibilité ECPP : Non significatif (Bourg) / Non significatif (Méjanel)

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

15 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

ROUET

STEP :

FPR 1 étage (150 EH)

C

La station du Rouet est en bon état.

Le rejet s'infiltra au bout de quelques mètres dans le fossé en aval du canal de comptage.

RESEAU :

970 ml

Pas de PR ni DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Non significatif

Sensibilité ECPP : Non significatif

CONFORMITE AS :

Non (Détection de surverse à mettre en place sur le A2)

ZONAGE :

17 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

SAINTE ANDRE DE BUEGES

ZONAGE :

41 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

Saint Bauzille de Montmel

STEP BOURG :

Boues activées aération prolongée (800 EH)

C

La STEP est vétuste.

Un projet de construction d'une nouvelle STEP d'une capacité de 1400 EH est en cours pour y traiter les effluents du bourg et de Favas.

En 2022, 3 dépassemens débit référence

Augmentation de 25% de la charge entrante DBO5 en 2022

Conformité (DDTM 2022) : Oui

STEP FAVAS :

Géoassainissement (100 EH)

C

La STEP de Favas est en mauvais état.

RESEAU :

Pas de PR ni de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Incertain

Sensibilité ECPP : Incertain

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

172 parcelles en ANC

Zonage récent (2019)

Saint Clement de Riviere

STEP :

Boues activées aération prolongée en 2 files + Déshydratation mécanique + traitement tertiaire filtre + UV (8 500 EH)

C / N / P / Bactério

La station possède 2 files de traitement suite à son extension ce qui complexifie son exploitation.

Les difficultés de répartition des charges entre les files 1 et 2 conduisent à des conditions de fonctionnement différentes (taux de boues aération et extraction) qui deviendront limitantes à terme si le problème n'est pas résolu. Problème résolu en 2022.

Les performances sont excellentes.

Le taux de saturation est plus élevé en hydraulique (85%) qu'en organique (40%). Le PC 95 calculé dépasse le volume de référence initial. Cela indique la présence d'eau claire sur le réseau.

En 2022, 16 déversements temps de pluie en entrée STEP avec plusieurs dépassemens du débit de référence A5 non conforme -> solution en cours d'étude par la SAUR 2 bilans non conformes (MES, DCO, Pt et Bacterio) UV non fonctionnel début 2022 à la reprise de l'exploitation par la SAUR → Réparé

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

60 055 ml

9 PR (dont 2 privés)

4 DO dont **DO PR Mas Marié classé A1 (dans le PPR Bufette) et DO PR Patus (dans la ZSE Lez et le PPR Pradas)**

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort

Sensibilité ECPP : Moyen à fort

CONFORMITE AS :

Non

Non-conformité du A5. Solution en cours d'étude par la SAUR

Pour 2023, la DDTM demande à ce que le DO du PR Trifontaine (< 120 kg DBO5) soit équipé pour mesurer les temps de déversement et estimer les volumes déversés. Actuellement, simple détection de surverse.

R1 : DO PR Lagune BO

ZONAGE :

21 parcelles en ANC dont **2 parcelles dans le PPR Pradas, 1 dans le PPR Méjanel et 1 dans le PPR Buffete** (prescriptions fortes / voire interdiction ANC)

Zonage récent (2019)

Saint Gely du Fesc

STEP :

Boues activées aération prolongée+ Déshydratation mécanique / 3 files de traitement bassin d'anoxie (14 800 EH)
C / N / P

La station de Saint Gely du Fesc a été étendue ou renforcée en plusieurs phases, certains ouvrages datant de plus de 20 ans. Toutefois, et suite aux récents travaux (bassin d'orage réseau haut, reprise des modes d'extraction des boues et modification de la déshydratation), la station fonctionne correctement et offre des performances très satisfaisantes et des réserves de capacités intéressantes (entre 55 et 75% de remplissage entre 2021 et 2022).

Une convention de rejet a été établie avec l'industriel Auzier (prétraitements spécifique). **Flux max autorisé : 155 kg DBO5/j.**

En 2022, 6 déversements par temps de pluie au niveau du A2. Un rapport à connaissance a été transmis à la DDTM concernant le fonctionnement du PR Bas et les travaux à engager au niveau de l'émissaire (pour améliorer sa capacité hydraulique et assurer son étanchéité).

En 2022, 7 bilans surcharge organique dont 1 en DBO5. Surveillance RSDE démarrée mi-2022. En fonction des résultats, le CCGPSL lancera le diagnostic amont en 2023 ou 2024. Mise en place d'un extracteur de boues par clarificateur pour un meilleur pilotage de l'ouvrage

Conformité (DDTM 2022) : Oui

Pas d'impact du rejet sur les eaux souterraines avec l'émissaire qui permet le rejet de la STEP à l'extérieur du PPR Pradas). Le problème hydraulique doit toutefois être résolu et l'étanchéité assurée.

RESEAU :

70 356 ml

5 PR

1 DO sur réseau : R1 (DO Grand Rue)

Une partie du système de collecte (Rue de Beauregard, Allée de Laval, Allée du Bosc d'Escary et Rue Hector Berlioz) se trouve dans le PPR Redouanel.

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort

Sensibilité ECPP : Fort

CONFORMITE AS :

Oui

R1 équipé d'une détection de surverse

ZONAGE :

41 parcelles en ANC dont **3 concernant le PPR Pradas, 2 concernant le PPR Redouanel F1S et 2 concernant le PPR Buffette** (prescriptions fortes / voire interdiction ANC)

Zonage récent (2016)

Saint Hilaire de Beauvoir

STEP :

FPR 2 étages (500 EH)

C / Bactéries

La station de Saint Hilaire de Beauvoir est en bon état.

Les niveaux de rejet sont bons sauf sur la bactéries. Les ouvrages en présence ne peuvent pas garantir les concentrations de sortie en bactéries.

STEP en situation de surcharge organique en 2022 (à surveiller).

Conformité (DDTM 2022) : Non

RESEAU :

2 933 ml

3 PR dont le PR entrée STEP

Pas de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Incertain

Sensibilité ECPP : Incertain

CONFORMITE AS :

Non

Problème de comptage des débits en entrée de STEP (débitmètre électro). A solutionner.
ZRV à aménager pour faire un comptage au point A4

ZONAGE :

24 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

Saint Jean de Bueges

STEP :

Décanteur / Digesteur (500 EH)

C

La STEP de Saint Jean de Buèges est vétuste et obsolète.

Le site n'est pas ou peu protégé des intrusions.

Le zone de rejet et d'infiltration est ouverte et non sécurisée (effluents bruts qui ruisselle).

Quasi-absence de rendement d'épuration (seulement 30% au bilan SATESE 2019)

Le rejet est non conforme.

Pollution brute des eaux usées visible en sortie.

La STEP n'est plus exploitée.

Une étude de MOE est en cours pour la création d'une nouvelle station d'épuration : FPR + infiltration sur le site limitrophe. Travaux à venir en 2023/2024

Conformité (DDTM 2022) : Non

RESEAU :

3 473 ml

1 PR

1 DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Incertain

Sensibilité ECPP : Incertain

CONFORMITE AS :

Non

Pas de suivi sur le PR entrée STEP. Estimation des débits déversé au niveau du A2 à mettre en place.

ZONAGE :

4 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

Saint Jean de Cornies

STEP :

FPR (1 000 EH)

C

Les performances sont bonnes sur les concentrations de rejet (pas sur les rendements).

Les améliorations portent notamment sur la remise en état des bouches à clés défectueuses d'alimentation des lits.

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

6 146 ml

2 PR

Pas de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort

Sensibilité ECPP : Fort

CONFORMITE AS :

Non (Estimation des débits déversé au niveau du A2 à mettre en place)

ZONAGE :

29 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

Saint Jean de Cuculles

STEP :

Lagunage (150 EH)

C

La station d'épuration de Saint Jean de Cuculles est en mauvais état.

La STEP est en forte surcharge.

Les lagunes sont en anoxie ou en anaérobiose et sont pleines de boues.

Elle ne remplit pas son rôle épuratoire et constitue une nuisance olfactive pour le voisinage (SATESE 2021).

Impact visuel important sur le Yorgues + système inclus dans la ZSE Lez.

RESEAU :

6 146 ml

Pas de PR ni de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Faible

Sensibilité ECPP : Faible

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

44 parcelles en ANC **dont 1 dans le PPR Pradas**

Zonage à réaliser

SAINT MARTIN DE LONDRES

STEP BOURG :

Boues activées aération prolongée + Déshydratation mécanique (4 300 EH)

C / N / P

La station de Saint-Martin de Londres est récente, en très bon état, bien conçue et fonctionnelle. Elle offre des réserves de capacités importantes et une bonne réaction en temps de pluie. L'exploitation est de qualité et optimisée par rapport à la charge entrante.

En 2022, 1 déversement en tête de station

Charge polluante entrée STEP (DBO5) en diminution par rapport à 2021.

Conformité (DDTM 2022) : Oui

STEP FROUZET :

FPR (50 EH)

C

Station d'épuration neuve. Réception 2023

RESEAU :

20 394 ml

3 PR

1 DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort (Bourg)

Sensibilité ECPP : Très Fort (Bourg)

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

180 parcelles en ANC

Zonage récent (2019)

SAINT MATHIEU DE TREVIERS

STEP :

Boues activées aération prolongée (9 300 EH)

C / N / P / Bactério

La station de Saint Mathieu est récente, en très bon état et fonctionnelle. Elle offre des réserves de capacités importantes et des limites en temps de pluie. L'exploitation est de qualité et à optimiser par rapport à la consommation énergétique et temps de pluie.

La zone d'infiltration génère un rejet direct dans le milieu superficiel. Une modification de l'arrêté est prévue.

La ZRV fait l'objet d'un suivi.

En 2021, 17 déversements par temps de pluie avec 2 dépassements du débit de référence

Diminution charge polluante entrante DBO5.

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

30 265 ml

7 PR

2 DO (PR Pellicier et DO sur réseau Chemin de la Ville, dans la ZSE Lez)

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort

Sensibilité ECPP : Incertain

CONFORMITE AS :

Oui

R1 : DO PR Pellicier (sonde de niveau)

DO Chemin de la Ville : Non équipé

La DDTM demande un porter à connaissance sur le dimensionnement du PR Pellicier (> 120 kg DBO5/j ?)

ZONAGE :

157 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES

STEP BOURG :

Lagunage naturel (800 EH)

C

La station d'épuration de Saint Vincent de Barbeyrargues est vieillissante.

Le curage de la lagune 2 en 2022 a permis de redonner du souffle à l'installation.

Les aérateurs permettent de conforter le traitement du lagunage naturel.

Le Satese a noté dans son compte rendu de visite de 2022 que la qualité de l'eau était visiblement en amélioration depuis que tous les injecteurs d'air étaient fonctionnels.

Dépassement du débit de référence lors du bilan de 2022

Jugée conforme par défaut - pas de rejet en sortie le jour du bilan

PR entrée (village) à renouveler avec mise en place d'un dégrilleur

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

6 940 ml

2 PR

1 DO (+ 1 DO potentiel suspecté)

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort (Bourg)

Sensibilité ECPP : Faible (Bourg)

CONFORMITE AS :

Non

PR d'entrée non télésurveillé. Comptage à mettre en place (lagunage)

ZONAGE :

13 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES

STEP :

Procédé Azoé (1 300 EH)

C / N / Bactério

Station non encore réceptionnée et non encore totalement mise en service (lit ascendant non fonctionnel en 2022).

La DDTM demande la réalisation d'un bilan en sortie de lagune pour mesurer la pollution carbonée et azotée + Suivi milieus (N et P) à opérer en 2023, 2024, puis 2027, les prélèvements réalisés en 2022 resteront à titre indicatifs

Conformité (DDTM 2022) : Oui

RESEAU :

7 035 ml

1 PR

1 DO (PR entrée STEP)

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Faible

Sensibilité ECPP : Faible

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

12 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

SAUTEYRARGUES

STEP BOURG :

FPR 2 étages (400 EH) + Traitement UV

C / Bactério

La station est en cours de construction. Elle est reconstruite sur l'ancien site.

La continuité de service est assurée avec la mise en service anticipée du 1er étage de FPR

Conformité (DDTM 2022) : Non (STEP non réceptionnée)

STEP VABRE :

Géoassainissement (60 EH)

C

Les drains d'épandage ont été colmatés il y a 2 ans avec des effluents de cave.

L'infiltration semble de nouveau pouvoir se réaliser ("moins" d'eau dans les regards de bouclage).

La clôture est quasiment inexistante.

La STEP est en zone inondable.

RESEAU :

3 719 ml

2 PR

Pas de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Faible (Bourg) / Faible (Vabres)

Sensibilité ECPP : Faible (Bourg) / Faible (Vabres)

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

88 parcelles en ANC

Zonage récent (2018)

TEYRAN

STEP :

Raccordé à MAERA

RESEAU :

29 865 ml

2 PR

Pas de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort

Sensibilité ECPP : Fort

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

81 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

VACQUIERES

STEP :

Lagunage naturel (390 EH)

C

La station est en forte surcharge sur le plan organique et sur le plan hydraulique.

Les rendements sont toutefois conformes sur 2022.

Une étude de MOE va être lancée en 2023 pour la création d'une nouvelle station.

Un aérateur solaire a été rajouté suite aux plaintes des riverains (odeurs). Il joue un rôle de brasseur. Il ne permet pas d'augmenter la capacité de traitement.

Les digues manquent d'entretien. La clôture est complètement ouverte. Sécurisation du site à renforcer.

A noter que le site actuel de traitement se trouve en zone inondable.

Conformité (DDTM 2022) : Non conforme en équipement

Impact sur le milieu superficiel car le rejet de la STEP est non conforme. Eutrophisation du milieu et connexion avec le Brestalou à l'aval

RESEAU :

4 963 ml

3 PR

Pas de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Faible

Sensibilité ECPP : Très Fort

CONFORMITE AS :

Oui

ZONAGE :

67 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

VAILHAUQUES

STEP BOURG :

Boues activées aération prolongée + Déshydratation mécanique. 2 files de traitement bassin d'anoxie. Traitement tertiaire par lagunage (4 000 EH)

C / N / P / Bactério

La station de Vaihauquès est organisée en 2 files et offre des capacités de traitement encore importante (+40%).

Le Génie civil est dans un état lié à l'âge de la station. Elle offre des performances très correctes avec de petites défaillances sur le traitement de P et de la bactério. Ses performances restent toutefois conformes.

Des propositions d'amélioration sont proposées par la SAUR → Mise en place d'une sonde MS en amont de la déshydratation pour l'optimisation de l'injection du FeCl₃ et du polymère, renouvellement des sondes (O₂, red/ox...), mise en place d'un automatisme pour la gestion de l'aération et mise en place d'un système de répartition des boues dans les bennes.

En 2022, 12 déversements entrée STEP

Conformité (DDTM 2022) : Oui

Impact visuel important sur le milieu superficiel mais localisé au niveau du rejet.

STEP BEL-AIR :

Boues activées aération prolongée (1 500 EH)

C / N / P

La station de Bel Air est difficile à exploiter compte tenu du faible taux de remplissage. De plus, tous les équipements sont enterrés et cuvelés ce qui ne facilite pas leur exploitation.

Le traitement du phosphore et de la bactério sont non fonctionnels (PAC 2016).

Le niveau de rejet exigé reste élevé.

Accès milieu récepteur impossible (zone privée et zone de chasse)

Conformité (DDTM 2022) : Non

RESEAU :

25 222 ml

1 PR

Pas de DO

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Fort (Bourg) / Faible (Bel Air)

Sensibilité ECPP : Fort (Bourg) / Moyen (Bel Air)

CONFORMITE AS :

Oui (Bourg et Bel Air)

Un portier à connaissance a été transmis à la DDTM pour le déplacement du A2 (accessibilité).

ZONAGE :

26 parcelles en ANC

Zonage récent (2016)

VALFLAUNES

STEP BOURG :

FPR 1 étage (800 EH) + Traitement UV

C / Bactéries

La station de Valfaunès Bourg est en bon état.

Son taux de saturation est de l'ordre de 45 % sur le plan hydraulique et de 20% sur le plan organique.

Les performances sont bonnes.

L'infiltration dans la lagune est quasiment totale.

En 2022, diminution de la charge de pollution entrante. Les investigations menées par la SAUR ne révèlent aucune anomalie ; la cave dispose de son propre ouvrage épuratoire ; des lotissements sont en cours de construction.

Aucun prélèvement bactérien n'a été réalisé en sortie de lagune en raison de l'absence de rejet.

La DDTM demande d'effectuer le prélèvement bactérien en sortie d'UV compte tenu de l'absence de rejet en sortie de lagune.

Estimation des volumes déversés en tête de station à effectuer par la SAUR pour 2022

Conformité (DDTM 2022) : Non

STEP LANCYRE :

Géoassainissement (80 EH)

C

La station de Lancyre est vieillissante et globalement en mauvais état.

L'ouvrage de prétraitement est colmaté (donnée SATESE 2021).

La bâche de répartition est HS.

D'après la SAUR, la capacité hydraulique de la station est atteinte depuis 2012.

STEP VALCYRE :

Géoassainissement (210 EH)

C

La station de Valcyre est vieillissante et globalement en mauvais état.

Les drains ont été détériorés par les sangliers. Les lits sont colmatés. Une seule pompe est en fonctionnement et alimente 1 lit sur 4.

Le bilan de fonctionnement 24h d'Avril 2022 (SAUR) indique de bonnes performances, toutefois il n'est pas représentatif. Le prélèvement d'entrée a été effectué après la fosse et le canal ne fait transiter qu'une faible quantité d'eau car une majorité s'infiltra par les filtres.

RESEAU :

6 502 ml

3 PR

2 DO dans la ZSE Lez (dont le A5)

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Faible (Bourg) / Non significatif (Lancyre) / Faible (Valcyre)

Sensibilité ECPP : Fort (Bourg) / Non significatif (Lancyre) / Faible (Valcyre)

CONFORMITE AS :

Oui (Bourg, Lancyre et Valcyre)

A5 STEP Bourg équipé d'un détecteur de surverse / DO Micocouliers non équipé mais non fonctionnel

ZONAGE :

133 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

VIOLS EN LAVAL

ZONAGE :

78 parcelles en ANC

Zonage à réaliser

VIOLS LE FORT

STEP :

FPR 1 étage (1 300 EH)

C / Bactéries

La STEP est bien entretenue

Le taux de remplissage est d'environ 50%. Les performances sont bonnes sur les paramètres organiques.

Les performances sur la bactério n'ont pu être vérifiées en 2021 (pas de rejet en sortie de lagune alors que le prélèvement doit se faire en sortie).

Présomption d'infiltration sur la lagune 1 malgré les travaux d'étanchéification. De plus les talus se sont affaissés, ne laissant plus de revanche.

En 2022, 2 dépassements du débit de référence

A la demande de la DDTM, bilan hydrique et épuratoire à mener sur les lagunes car absence de rejet en sortie de lagune. Si les lagunes sont infiltrantes la STEP sera jugée non conforme

Conformité (DDTM 2022) : Oui

Impact potentiel si non-conformité sur la bactério. Système inclus dans la ZSE du Lez

RESEAU :

6 041 ml

1 PR

1 DO (PR les Môles) dans la ZSE Lez

Premiers éléments issus de la campagne de mesures en phase 2 :

Sensibilité ECPM : Faible

Sensibilité ECPP : Fort

CONFORMITE AS :

Oui

DO PR Les Môles non équipé

ZONAGE :

165 parcelles en ANC

Zonage à réaliser



Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Phase 2 : Campagnes de mesures et investigations de terrain

Référence	Version	Date	Auteur	Collaboration	Visa	Diffusion
22-017	A	19/07/2024				



SOMMAIRE

1	Synthèse des investigations réalisées en Phase 2	3
1.1	Objectifs et types d'investigations	3
1.2	Définition des eaux claires parasites	3
2	Diagnostic de fonctionnement des stations	5
2.1	Bilans pollution.....	5
2.1.1	Rappel réglementaire	5
2.1.2	Méthodologie	5
2.1.3	Synthèse des résultats	5
2.1.4	Principaux points noirs mis en évidence	5
3	Diagnostic de fonctionnement des réseaux	7
3.1	Analyse des données des ouvrages autosurveillés et télésurveillés	7
3.1.1	Méthodologie	7
3.1.2	Données disponibles	7
3.1.3	Synthèse des résultats	10
3.1.4	Principaux points noirs mis en évidence	12
3.2	Campagne de mesures des débits.....	13
3.2.1	Méthodologie	13
3.2.2	Synthèse des résultats	17
3.2.3	Principaux points noirs mis en évidence	19
3.3	Recherche des intrusions d'eaux parasites de temps de pluie : tests à la fumée	21
3.3.1	Méthodologie	21
3.3.2	Synthèse des résultats	22
3.3.3	Principaux points noirs mis en évidence	24
3.4	Recherche des intrusions d'eaux parasites de temps sec : sectorisations nocturnes et ITV	25
3.4.1	Méthodologie	25
3.4.2	Synthèse des résultats : sectorisations nocturnes	26
3.4.3	Synthèse des résultats : ITV.....	28
3.4.4	Principaux points noirs mis en évidence	29

1 SYNTHESE DES INVESTIGATIONS REALISEES EN PHASE 2

⇒ Annexe A : Fiches Synthèse de Phase 2 (par commune)

1.1 OBJECTIFS ET TYPES D'INVESTIGATIONS

Les repérages terrain des réseaux d'assainissement réalisés en Phase 1 du schéma directeur ont permis de réaliser un pré-diagnostic visuel et d'identifier d'ores et déjà certains secteurs problématiques.

Les investigations complémentaires réalisées en Phase 2 du schéma directeur ont pour objectif d'établir un diagnostic plus précis des systèmes d'assainissement, en permettant de :

- Caractériser le fonctionnement des stations d'épuration (réalisation de bilans pollution 24h)**
L'étude des charges en entrée de STEU et de la qualité du traitement des eaux usées est en effet nécessaire pour statuer sur l'avenir des ouvrages : capacité résiduelle, optimisation du fonctionnement, dimensionnement des ouvrages futurs, etc. Pour cela, des analyses de charges hydrauliques et polluantes (DBO_5 , DCO , MES , NTK , NH_4^+ , Pt) sont réalisées en entrée et en sortie de STEU.
- Caractériser le fonctionnement des réseaux d'assainissement (analyse de la télésurveillance existante sur une longue chronique et campagne de mesures des flux hydrauliques),**
Lorsque des données de télésurveillance sont disponibles, l'analyse de ces données sur plusieurs années permet d'avoir une vision macroscopique indispensable pour comprendre le fonctionnement hydraulique des réseaux ainsi que leur sensibilité aux entrées d'eaux claires parasites. A défaut ou en complément, les campagnes de mesures de débits permettent de quantifier les flux collectés sur une période donnée, en distinguant le temps sec du temps de pluie.
- Localiser les défauts responsables d'intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux (tests à la fumée, sectorisations nocturnes, inspections caméra).**

Les tests à la fumée permettent de mettre en évidence les anomalies responsables d'intrusion d'eaux claires parasites météoriques, tandis que les sectorisations nocturnes et les inspections caméras ont pour objectif de localiser principalement les défauts responsables d'intrusion d'eaux claires parasites permanentes.

Le tableau en page suivante synthétise l'ensemble des investigations menées lors de la phase 2.

1.2 DEFINITION DES EAUX CLAIRES PARASITES

Les réseaux d'assainissement de type séparatifs collectent :

- les eaux usées strictes** raccordées, qu'elles soient d'origine domestiques ou industrielles ;
 - les eaux claires parasites permanentes (ECP)**, qui correspondent à des intrusions d'eau propre (nappe, fontaine, AEP, sources...) par temps sec, par des défauts d'étanchéité des réseaux, des équipements ou des branchements.
- Le débit d'ECP peut évoluer dans le temps en fonction du contexte pluviométrique qui influe sur le niveau de la nappe phréatique d'une part, et la saturation en eau du sol après un événement pluvieux d'autre part. En période de ressuyage - généralement 1 à 5 jours suivant un événement pluvieux - on désigne les apports d'eaux claires supplémentaires comme des intrusions d'eaux claires parasites « pseudo-permanentes » ;
- les eaux claires parasites météoriques (ECPM)** – qui correspondent à des intrusions d'eaux de ruissellement par temps de pluie, par des défauts d'étanchéité ou de raccordement.

En entraînant une surcharge des réseaux d'assainissement et de la STEU, les eaux claires parasites peuvent générer des coûts de fonctionnement et de renouvellement supplémentaires, nuire au bon fonctionnement de la STEU et constituer par conséquent une source de dégradation du milieu naturel.

Leur quantification et la recherche des défauts responsables de leur intrusion est donc l'enjeu majeur des diagnostics des réseaux d'assainissement.

LES DIFFERENTS TYPES D'EAUX CLAIRES PARASITES

Eaux Claires Parasites : ECP	Type	Origine	Défauts - Anomalies	Consequences	Méthode de Quantification	Méthode de Recherche
Permanent	Continues	Naturelle	Source raccordée aux réseaux	Réduction de la capacité hydraulique disponible dans les réseaux et les ouvrages épuraatoires	Enregistrement continu des débits : évaluation de la constance des débits minimum nocturnes assimilés en grande partie à des eaux claires (activités humaines fortement réduite)	Visite diurne des ouvrages et des regards de visites ↓ Visite nocturne permettant de réaliser des mesures volantes de débits et ainsi sectoriser par branches les entrées d'eaux claires
			Collecteurs et/ou ouvrages implantés dans la nappe d'accompagnement permanente d'un cours d'eau			
		Artificielle	Trop-plein de fontaine publique raccordé aux réseaux			
	Pseudo-permanentes	Naturelle	Chasse d'eau de réseaux eaux usées	Dilution des effluents provoquant des difficultés d'exploitation du process d'épuration des eaux usées	Inspections télévisées des collecteurs, après curage préalable, afin de localiser et visualiser avec précision les anomalies	Visite sous averse des réseaux avec mesures volantes des débits ↓ Tests à la fumée, contrôles au colorant ↓ Inspections télévisées des collecteurs, après curage
			Fuite d'eau potable aboutissant dans les réseaux d'eaux usées : casse sur réseau d'eau potable et/ou fuite chez les particuliers			
		Naturelle	Eaux de drainage de bâtiments, Rejets d'eaux de refroidissement ou de pompes à chaleur	Surplus d'effluents engendrant des surconsommations électriques et un usage prémature des équipements		
Pluviales ou Météoriques	Sous averses	Naturelle	Collecteurs et/ou ouvrages implantés dans un fossé d'irrigation : lorsque le fossé est en eau, inondations des ouvrages et/ou des collecteurs défectueux	Accoups hydrauliques : mise en charge des réseaux, déversements d'effluents au milieu naturel	Enregistrement des débits sous averses, avec mesures en parallèle de la pluviométrie : évaluation de l'augmentation des débits sous averses en correspondance avec l'amplitude de l'épisode pluvieux	Visite sous averse des réseaux avec mesures volantes des débits ↓ Tests à la fumée, contrôles au colorant ↓ Inspections télévisées des collecteurs, après curage
		Artificielle	Collecteurs défectueux implantés dans des sols détrempe : ressuyage des sols (drainage)			
	Artificielle	Naturelle	Collecteurs et/ou ouvrages implantés dans un fossé pluvial : inondations ponctuelles des ouvrages et/ou des collecteurs défectueux	Surcharge hydraulique des ouvrages épuraatoires entraînant des lessivages et des départs de boues au milieu naturel	Enregistrement des débits sous averses, avec mesures en parallèle de la pluviométrie : évaluation de l'augmentation des débits sous averses en correspondance avec l'amplitude de l'épisode pluvieux	Visite sous averse des réseaux avec mesures volantes des débits ↓ Tests à la fumée, contrôles au colorant ↓ Inspections télévisées des collecteurs, après curage
			Erreur de branchement sous domaine public : avaloir pluvial de rues raccordé aux réseaux d'eaux usées séparatifs			

EVOLUTION DES INTRUSIONS D'EAUX PARASITES



Eaux claires parasites permanentes	Temps sec nappe basse	Temps de pluie	Temps sec - Nappe haute et/ou ressuyage	Méthode de quantification	Méthode de recherche	Conséquences
1. FONTAINE AEP EU	5. DRAINAGE DE SOURCE	6. GOUTTIÈRES ET BOÎTE DE BRANCHEMENT	7. COURS D'EAU - FOSSES CANAUX D'IRRIGATION	1. Ressuyage... EU	Visite diurne des ouvrages et des regards de visites Visite nocturne permettant de réaliser des mesures volantes de débits et ainsi sectoriser par branches les entrées d'eaux claires Inspections télévisées des collecteurs, après curage préalable, afin de localiser et visualiser avec précision les anomalies	Réduction de la capacité hydraulique disponible dans les réseaux et les ouvrages épuraatoires Difficultés d'exploitation du process d'épuration des eaux usées Surplus d'effluents engendrant des surconsommations électriques et un usage prémature des équipements
2. CASSÉ D'UN RESEAU AEP	5. DRAINAGE DE SOURCE	6. GOUTTIÈRES ET BOÎTE DE BRANCHEMENT	7. COURS D'EAU - FOSSES CANAUX D'IRRIGATION	1. Ressuyage... EU	Visite sous averse des réseaux avec mesures volantes des débits Tests à la fumée, contrôles au colorant	Réduction de la capacité hydraulique disponible dans les réseaux et les ouvrages épuraatoires Difficultés d'exploitation du process d'épuration des eaux usées Surplus d'effluents engendrant des surconsommations électriques et un usage prémature des équipements
3. CHASSE D'EGOUTS	5. DRAINAGE DE SOURCE	6. GOUTTIÈRES ET BOÎTE DE BRANCHEMENT	7. COURS D'EAU - FOSSES CANAUX D'IRRIGATION	1. Ressuyage... EU	Visite diurne des ouvrages et des regards de visites Visite nocturne permettant de réaliser des mesures volantes de débits et ainsi sectoriser par branches les entrées d'eaux claires Inspections télévisées des collecteurs, après curage préalable, afin de localiser et visualiser avec précision les anomalies	Réduction de la capacité hydraulique disponible dans les réseaux et les ouvrages épuraatoires Difficultés d'exploitation du process d'épuration des eaux usées Surplus d'effluents engendrant des surconsommations électriques et un usage prémature des équipements

Cereg

Ingénierie

www.cereg-ing.com

SYNTHESE DES INVESTIGATIONS DE DIAGNOSTIC REALISEES EN PHASE 2

GENERALITES				DIAGNOSTIC STEP	DIAGNOSTIC RESEAU					
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau	Bilans pollution 24h	Analyse de la télésurveillance	Campagne de mesures des débits	Tests à la fumée	Sectorisations nocturnes	ITV dans le cadre du SDA	ITV antérieures au SDA
ASSAS	Assas	2 240 EH	8 312 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Non retenu	Oui : 44 ml
BUZIGNARGUES	Buzignargues	500 EH	1 962 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	280 EH	4 654 ml	Oui : 4 (entrée)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Oui : 714 ml
CAZEVIEILLE	Cazevieille	300 EH	4 350 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
CLARET	Bourg	1 500 EH	9 886 ml	Non retenu	Oui : 2 points	Oui : 2 points ponctuels + 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 412 ml	Oui : 1 577 ml
CLARET	Embruscalles	125 EH	1 088 ml	Oui : 2 (entrée+sortie)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
COMBAILLIAUX	Combaillaux	2 200 EH	19 072 ml	Non retenu	Oui : 3 points	Oui : 3 points ponctuels + 4 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 487 ml	Oui : 454 ml
FONTANES	Fontanès	400 EH	4 238 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point ponctuel + 2 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 697 ml	Oui : 478 ml
GUZARGUES	Guzargues	225 EH	4 979 ml	Non retenu	Sans objet	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Oui : 325 ml
LAURET	Lauret	1 000 EH	5 203 ml	Non retenu	Oui : 2 points	Oui : 2 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 397 ml	Oui : 215 ml
LE TRIADOU	Le Triadou	700 EH	5 813 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 2 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 1 103 ml	Oui : 243 ml
LES MATELLES	Les Matelles	2 500 EH	13 289 ml	Non retenu	Oui : 6 points	Oui : 6 points ponctuels + 4 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 3 203 ml	Sans objet
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	600 EH	3 756 ml	Non retenu	Oui : 3 points	Oui : 2 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 651 ml	Oui : 7 ml
MURLES	Murles	300 EH	3 061 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel + 1 point télésurveillé	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	500 EH	3 793 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point ponctuel + 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	50 EH	293 ml	Oui : 2 (entrée)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	120 EH	836 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	60 EH	604 ml	Oui : 2 (entrée)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Oui : 516 ml
ROUET	Rouet	150 EH	970 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 2 points ponctuels	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	800 EH	5 530 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point télésurveillé	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	100 EH	1 242 ml	Oui : 2 (entrée)	Sans objet	Sans objet	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	8 500 EH	62 660 ml	Non retenu	Oui : 5 points	Oui : 6 points télésurveillés	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Oui : 106 ml
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	14 800 EH	70 356 ml	Non retenu	Oui : 5 points	Oui : 7 points télésurveillés	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Oui : 623 ml
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	500 EH	2 933 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 878 ml	Sans objet
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	500 EH	3 473 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 2 points ponctuels	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Oui : 499 ml
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	1 000 EH	6 146 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 442 ml	Oui : 2 200 ml
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	150 EH	1 280 ml	Oui : 2 (entrée+sortie)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Oui : 285 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	4 300 EH	19 950 ml	Non retenu	Oui : 5 points	Oui : 3 points ponctuels + 4 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 221 ml	Oui : 1 601 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	50 EH	444 ml	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	9 300 EH	30 265 ml	Non retenu	Oui : 4 points	Oui : 2 points télésurveillés	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Oui : 4 724 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	800 EH	6 940 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 626 ml	Oui : 1 090 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	50 EH	165 ml	Non retenu	Sans objet	Non retenu	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	1 300 EH	7 035 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 2 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Oui : 1 305 ml
SAUTEYRARGUES	Bourg	400 EH	3 231 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Oui : 214 ml
SAUTEYRARGUES	Vabre	60 EH	488 ml	Oui : 2 (entrée)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Oui : 106 ml
TEYRAN	Teyran	5 500 EH	29 865 ml	Non retenu	Sans objet	Oui : 7 point ponctuels	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 3 358 ml	Oui : 1 330 ml
VACQUIERES	Vacquières	200 EH	4 963 ml	Non retenu	Oui : 3 points	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 1 080 ml	Oui : 498 ml
VAILHAUQUES	Bourg	4 000 EH	24 322 ml	Non retenu	Oui : 2 points	Oui : 4 points ponctuels + 4 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 2 645 ml	Sans objet
VAILHAUQUES	Bel Air	1 500 EH	2 050 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point télésurveillé	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Non retenu	Sans objet
VALFLAUNES	Bourg	830 EH	3 958 ml	Non retenu	Oui : 5 points	Oui : 2 points ponctuels	Oui : exhaustif	Oui : exhaustif	Oui : 147 ml	Oui : 164 ml
VALFLAUNES	Valcyre	300 EH	2 102 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 1 point ponctuel	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
VALFLAUNES	Lancyre	75 EH	442 ml	Oui : 2 (entrée)	Sans objet	Oui : 1 point ponctuel	Non retenu	Non retenu	Non retenu	Sans objet
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	1 300 EH	6 041 ml	Non retenu	Oui : 1 point	Oui : 3 points télésurveillés	Oui : exhaustif	Non retenu	Non retenu	Sans objet
TOTAL 43 systèmes d'assainissement (70 065 EH - 392 000 ml)				18 bilans 24h réalisés (8 systèmes concernés)	54 points de télésurveillance analysés (21 systèmes concernés)	99 points suivis (46 points ponctuels + 53 points télésurveillés) (39 systèmes concernés)	207 243 ml investigués à la fumée (29 systèmes concernés)	170 696 ml sectorisés (17 systèmes concernés)	16 347 ml inspectés (15 systèmes concernés)	19 318 ml d'ITV analysés (24 systèmes concernés)

ENTECH / CEREQ / OTEIS

2 DIAGNOSTIC DE FONCTIONNEMENT DES STATIONS

2.1 BILANS POLLUTION

- ⇒ Annexe B1 : Fiches Bilan Pollution (par système)
- ⇒ Annexe B2 : Rapports d'analyse du laboratoire

2.1.1 Rappel réglementaire

Les stations d'épuration doivent être en mesure de traiter la pollution collectée par les réseaux toute l'année. Afin de définir cette charge polluante, la paramètre de Charge Brute de Pollution Organique (CBPO) a été défini par l'arrêté du 21 juillet 2015. Il correspond à la valeur de la moyenne des charges organiques de la semaine de pointe, calculée sur le paramètre DBO5. En l'absence de telle série de mesures sur un ouvrage particulier, chaque direction départementale des territoires a établi un mode de calcul par défaut. Quand le nombre d'analyses le permet, la CBPO est considérée comme étant la valeur la plus importante de la moyenne glissante sur 5 bilans consécutifs. En l'absence d'échantillon conséquent, la CBPO est calculée par la moyenne des 3 charges organiques maximales sur un échantillon de données sur plusieurs années.

Les bilans d'autosurveillance disponibles sur les stations d'épurations du territoire ont été analysés.

2.1.2 Méthodologie

Certaines stations d'épuration disposent d'un faible échantillon de données disponibles.

Des bilans pollution complémentaires ont ainsi été réalisés dans le cadre du schéma directeur : 18 bilans 24h sur 8 systèmes. Ces investigations concernent :

- les stations d'épuration de faible capacité (< 200 EH) antérieures à 2010,
- la station de Causse-de-la-Selle pour laquelle les bilans antérieurs sont très fluctuants d'une année à l'autre.

Les bilans 24h ont tous été réalisés sur deux jours consécutifs, en période de pointe supposée (généralement un dimanche+lundi ou jours fériés).

Les prélèvements sont effectués à l'aide de préleveurs de type ISCO réfrigérés, sur 24 heures et systématiquement asservis au débit. Ils sont réalisés :

- en entrée de station afin de quantifier les charges polluantes entrantes,
- en sortie de station (si possible - hors cas d'infiltration), afin de déterminer le rendement épuratoire de l'ouvrage et le respect des niveaux de rejet.

Le transport des échantillons est réalisé à une température de 4°C jusqu'à un laboratoire agréé COFRAC qui analyse ensuite les paramètres suivants : pH, conductivité, température, MES, DCO, DBO5, NTK et Pttotal.

2.1.3 Synthèse des résultats

Le tableau en page suivante synthétise les résultats des bilans 24h réalisés sur le territoire.

Pour rappel, la fiabilisation des résultats nécessiterait la réalisation de chroniques plus importantes de bilans 24h.

2.1.4 Principaux points noirs mis en évidence

2.1.4.1 STEU de Saint-Jean-de-Cuculles

Les performances épuratoires de la STEU de Saint-Jean-de-Cuculles sont jugées insatisfaisantes à cause de dépassements des niveaux de rejet de MES (150 mg/l) et DCO (125 mg/l). De plus, des odeurs de fermentation désagréables ont été relevées.

Paramètre déclassant	Niveau de rejet attendu	Concentration en entrée	Concentration en sortie
MES	150 mg/l	550 mg/l	410 mg/l
DCO	125 mg/l	810 mg/l	134 mg/l

Le faible abattement des Matières En Suspension (MES) et la Demande Chimique en Oxygène (DCO) peut s'expliquer par la présence importante de lentilles d'eau et d'algues microscopiques. Le développement non maîtrisé de ces végétaux perturbe les échanges avec l'atmosphère (oxygénation naturelle) et bloque la lumière. La conséquence est l'apparition d'odeurs dues au changement du métabolisme et la dégradation de la pollution (passage de l'aérobiose à l'anaérobiose), générateur de gaz de fermentation.

Par ailleurs, les visites de la STEU de Saint-Jean-de-Cuculles ont mis en évidence une forte surcharge des lagunes et la présence importante de boues en fond. Ce constat est confirmé par le rapport de bathymétrie réalisé en Décembre 2021.

2.1.4.2 STEU de Causse-de-la-Selle

Cas particulier, la STEU de Causse-de-la-Selle a fait l'objet de 2 séries de bilans pollution : 2 bilans 24h consécutifs au printemps 2023 puis 2 bilans consécutifs en été 2023. Seuls les prélèvements en entrée ont pu être réalisés en raison de l'infiltration totale du rejet.

Les résultats des 2 séries de bilans témoignent de fortes charges hydrauliques et organiques en entrée de la station, au regard de la capacité de la lagune primaire limitante (280 EH d'après l'analyse capacitaire réalisée en phase 1 du présent schéma directeur). En considérant le dimensionnement théorique de 400 EH, les taux de charges seraient toutefois satisfaisants.

SYNTHESE DES BILANS POLLUTION 24H

GENERALITES			CONTEXTE DES BILANS				RESULTATS DES BILANS				
Commune	Système	Capacité STEP	Période de mesures	Nombre de bilans	Dates	Type de bilan	Taux de charge hydraulique	Taux de charge organique (DBO5)	Performances épuratoires	Commentaires	
ASSAS	Assas	2 240 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
BUZIGNARGUES	Buzignargues	500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	280 EH	Printemps - Période moyenne supposée	2 consécutifs	Lundi 08/05/23 - Mardi 09/05/23	Entrée	LIMITE (79-98%)	LIMITE (67-103%)	Non mesurables (infiltration)	Taux de charge calculés sur la base d'une capacité de 280 EH en référence à la lagune primaire limitante. En considérant les 400 EH théoriques, les taux de charge seraient satisfaisants.	
			Eté - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 16/07/23 - Lundi 17/07/23	Entrée	LIMITE (89-136%)	LIMITE (84-112%)			
CAZEVIEILLE	Cazevieille	300 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
CLARET	Bourg	1 500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
CLARET	Embruscalles	125 EH	Printemps - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 04/06/23 - Lundi 05/06/23	Entrée + Sortie	SATISFAISANT (38-38%)	SATISFAISANT (23-43%)	SATISFAISANTES (Respect du niveau de rejet)	/	
COMBAILLIAUX	Combaillaux	2 200 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
FONTANES	Fontanès	400 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
GUZARGUES	Guzargues	225 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
LAURET	Lauret	1 000 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
LE TRIADOU	Le Triadou	700 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
LES MATELLES	Les Matelles	2 500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	600 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
MURLES	Murles	300 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	50 EH	Printemps - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 04/06/23 - Lundi 05/06/23	Entrée	SATISFAISANT (45-88%)	SATISFAISANT (8-14%)	Non mesurables (infiltration)	/	
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	120 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	60 EH	Eté - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 16/07/23 - Lundi 17/07/23	Entrée	SATISFAISANT (14-60%)	SATISFAISANT (3-11%)	Non mesurables (infiltration)	/	
ROUET	Rouet	150 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	800 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	100 EH	Automne - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 08/10/23 - Lundi 09/10/23	Entrée	SATISFAISANT (38-41%)	SATISFAISANT (22-23%)	Non mesurables (infiltration)	/	
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	8 500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	14 800 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	1 000 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	150 EH	Automne - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 08/10/23 - Lundi 09/10/23	Entrée + Sortie	SATISFAISANT (37-52%)	SATISFAISANT (35-53%)	INSATISFAISANTES (dépassement des niveaux de rejet MES et DCO)	Quantité importante d'algues et de lentilles en surface. Cette matière organique est à l'origine de la concentration importante en MES mesurée en sortie. La présence d'algues en surface peut être responsable de fermentation et donc de dégagement d'odeurs.	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	4 300 EH	-	-	-	-	-	-	-		
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	50 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	9 300 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	800 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	50 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	1 300 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAUTEYRARGUES	Bourg	400 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAUTEYRARGUES	Vabre	60 EH	Printemps - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 04/06/23 - Lundi 05/06/23	Entrée	SATISFAISANT (17-27%)	SATISFAISANT (3-4%)	Non mesurables (infiltration)	/	
TEYRAN	Teyran	5 500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
VACQUIERES	Vacquières	200 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
VAILHAUQUES	Bel Air	1 500 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
VAILHAUQUES	Bourg	4 000 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
VALFLAUNES	Bourg	830 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
VALFLAUNES	Valcyre	300 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
VALFLAUNES	Lancyre	75 EH	Printemps - Période de pointe supposée	2 consécutifs	Dimanche 04/06/23 - Lundi 05/06/23	Entrée	SATISFAISANT (25-56%)	INDETERMINE	Non mesurables (infiltration)	Concentrations anormalement élevées. Résultats à fiabiliser.	
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	1 300 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL 43 systèmes d'assainissement (70 065 EH)			/	18 bilans 24h réalisés (8 systèmes concernés)		14 bilans entrée 4 bilans entrée+sortie	/	/	/	/	

ENTECH / CEREGR / OTEIS

3 DIAGNOSTIC DE FONCTIONNEMENT DES RESEAUX

3.1 ANALYSE DES DONNEES DES OUVRAGES AUTOSURVEILLES ET TELESURVEILLES

⇒ Annexe C : Fiches Télésurveillance (par commune)

3.1.1 Méthodologie

L'analyse sur plusieurs années des données d'autosurveillance et de télésurveillance des ouvrages permet d'appréhender « l'état de santé » des systèmes d'assainissement.

Selon les données effectivement disponibles, cette analyse permet notamment de :

- Quantifier les volumes moyens en jeu sur chaque système, principalement en entrée de station d'épuration,
- Mettre en évidence les sensibilités aux entrées d'eaux claires parasites permanentes, pseudo-permanentes (ressuyage) et météoriques,
- Mettre en évidence l'impact éventuel des populations saisonnières,
- Quantifier les volumes déversés au milieu naturel, en entrée de station d'épuration ou sur le réseau,
- Mettre en évidence les éventuels dysfonctionnements des ouvrages et/ou de la télésurveillance.

3.1.2 Données transmises

Les tableaux en pages suivantes synthétisent les données de télésurveillance disponibles : liste des points de mesures télésurveillés, chronique de données existantes entre 2018 et 2023, et qualité des données.

L'analyse des données disponibles mets en évidence les points suivants :

- **22 systèmes sur 43 sont concernés par la télésurveillance, avec un total de 58 points de mesures suivis**
- **Volumes d'effluents en entrée de STEU :**
 - Les points A3 en entrée des stations d'épuration > 500 EH sont tous télésurveillés, à l'exception de la STEU de Valflaunès Bourg (830 EH). Le suivi du point A4 en sortie de station permet toutefois une approximation des volumes entrants ;
 - Les points A3 en entrée des stations d'épuration ≤ 500 EH ne sont pas télésurveillés, à l'exception de certaines stations généralement récentes ;
 - A noter la configuration inadaptée du point A3 de la station de Lauret (1000 EH) : celui-ci comptabilise également la recirculation de la station qui est en quasi-permanence fonctionnelle, empêchant la quantification des volumes arrivant du réseau ;
 - A noter également la défaillance de la télésurveillance du point A3 de la station de Claret (1500 EH) : les données archivées sont très incomplètes ;
- **Volumes d'effluents intermédiaires sur les réseaux :**
 - 23 postes de refoulement intermédiaires sur les 70 existants sont équipés de télésurveillance. Certaines données ne concernent toutefois que le suivi du fonctionnement des pompes sans possibilité de les convertir en débits (caractéristiques des pompes inconnues).
- **Volumes déversés au milieu naturel :**
 - 17 STEU sur 41 sont équipées de bypass, et seulement 9 d'entre eux sont télésurveillés ;
 - 19 points de déversements sur les réseaux sont recensés (déversoirs d'orage ou trop-plein de postes de refoulement) et seulement 4 d'entre-eux sont télésurveillés.
 - Au regard de ces taux d'équipements, il est rare de pouvoir déterminer le pourcentage de volume déversé par rapport au volume total d'effluent.

3.1.3 Remarque : actualisation des points de télésurveillance post-analyse

Pour précision, la télésurveillance de certains points a été mise en service, sera mise en service ou indiquée après la présente analyse.

Il s'agit de :

- Système Fontanès : Dévèzou et Mas Fontan télésurveillé
- Système de Guzargues : La télésurveillance sera installée avec la nouvelle STEP
- Système Rouet : le point A3 (PR entrée STEP) est équipé : la télésurveillance est opérationnelle depuis mi-mai 2024 ;
- Système Sauteyrargues Bourg : les points A3, A4 et A2 (temps de surverse) sont équipés : la télésurveillance est opérationnelle depuis mi-février 2023 ;

SYNTHESE DES DONNEES DE TELESURVEILLANCE - DONNEES DISPONIBLES (1 sur 2)

GENERALITES				POINTS TELESURVEILLES					CHRONIQUE DISPONIBLE						QUALITE DES DONNEES DISPONIBLES	
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau	Nombre total de points	A3 (entrée STEP)	A4 (sortie STEP)	A2 (bypass STEP)	A1 + R1 (DO ou TP sur réseau)	PR sur réseau	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
ASSAS	Assas	2 240 EH	8 312 ml	1	Sans objet (pas de STEP)	Sans objet (pas de STEP)	Sans objet (pas de STEP)	Sans objet (ni DO ni TP)	Oui (PR Mas Perret)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Satisfaisant
BUZIGNARGUES	Buzignargues	500 EH	1 962 ml	0	Oui (PR Moulin Bas)	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Oui (PR Petit Piou)	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non satisfaisant Données débitmétriques horaires PR insuffisantes
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	280 EH	4 654 ml	0	Non	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
CAZEVIEILLE	Cazevieille	300 EH	4 350 ml	0	Non	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Non (PR Tourrières)	-	-	-	-	-	-	-
CLARET	Bourg	1 500 EH	9 886 ml	3	Oui	Oui	Non	Sans objet (ni DO ni TP)	Oui (PR DIP)	Non	Non	Non	Partiel	Partiel	Partiel	Non satisfaisant Données journalières incomplètes. Données horaires tronquées 1 heure sur 2. Données PR insuffisantes pour déterminer les volumes en jeu (manque étalonnage)
CLARET	Embruscalles	125 EH	1 088 ml	0	Non	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
COMBAILLAUX	Combaillaux	2 200 EH	19 072 ml	3	Oui	Non mais S2 sortie clarificateur	Sans objet (pas de A2)	Non (TP Erables, TP Branquedieu)	Oui (PR Nouvel, PR Mosson, PR Balajade, PR Erable, PR Romarin) Non (bâche Branquedieu)	Non	Non	Oui	Oui	Partiel	Non	Satisfaisant Données très partielles sur le réseau mais données complètes à la STEP (2018 - 2022)
FONTANES	Fontanès	400 EH	4 238 ml	1	Oui (PR Principal)	Non	Non (TP Tête)	Non (DO Fontan St Loup)	Non (PR Fontan St Loup, PR Bourg, PR Devesous)	Non	Non	Oui	Oui	Partiel	Non	Satisfaisant
GUZARGUES	Guzargues	225 EH	4 979 ml	0	Non	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	La télésurveillance sera mise en place avec la création de la nouvelle STEU
LAURET	Lauret	1 000 EH	5 203 ml	2	Oui (y compris recirculation)	Non	Oui	Sans objet (ni DO ni TP)	Non (PR Soulié et PR Véziès)	Non	Non	Non	Partiel	Oui	Oui	Non satisfaisant Recirculation de la STEP comptabilisée au niveau du point A3, ne permettant pas l'analyse des volumes entrants. Données horaires tronquées 1 heure sur 2.
LE TRIADOU	Le Triadou	700 EH	5 813 ml	1	Oui	Non	Non (TP PR Principal)	Sans objet (ni DO ni TP)	Non (PR Roumanicières, PR du Lavoir, PR du Vallon du Pic, PR Tennis)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Satisfaisant
LES MATELLES	Les Matelles	2 500 EH	13 289 ml	6	Oui	Non	Oui	Oui (TP PR ancienne STEP, TP PR Stade)	Oui (PR ancienne STEP, PR Stade) Non (PR Vierge, PR Terrasse de la Tour)	Non	Non	Oui	Oui	Partiel	Non	Satisfaisant Données très partielles sur le réseau mais données complètes à la STEP (2018 - 2022)
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	600 EH	3 756 ml	3	Oui	Non	Oui	Sans objet (ni DO ni TP)	Oui (PR Trucq)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Satisfaisant A noter plusieurs périodes avec défaillance du point A3.
MURLES	Murles	300 EH	3 061 ml	0	Oui (PR Prieuret)	Non	Oui (TP PR Prieuret)	Sans objet (ni DO ni TP)	Oui (PR Caravette)	-	-	-	-	-	-	Non satisfaisant Données débitmétriques horaires PR insuffisantes
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	500 EH	3 793 ml	1	Oui	Non	Non	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Satisfaisant
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	50 EH	293 ml	0	Non	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	120 EH	836 ml	0	Non	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	60 EH	604 ml	0	Non	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
ROUET	Rouet	150 EH	970 ml	0	Non	Non	Non	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	800 EH	5 530 ml	1	Oui	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Satisfaisant
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	100 EH	1 242 ml	0	Non	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	8 500 EH	62 660 ml	5	Oui	Non	Oui	Non (TP Lagunes, TP BO Lagunes, TP Mas Marie, TP Trifontaine, TP Patus)	Oui (PR Mas Marie, PR Fontanelle, PR Trifontaine) Non (PR Campus de Bissy, PR Rte 66, PR Patus, PR lagunes, PR BO Lagunes)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Satisfaisant Données très partielles sur le réseau, mais données complète à la STEP (2018 - 2022)

ENTECH / CEREG / OTEIS

SYNTHESE DES DONNEES DE TELESURVEILLANCE - DONNEES DISPONIBLES (2 sur 2)																
GENERALITES				POINTS TELESURVEILLES							CHRONIQUE DISPONIBLE					QUALITE DES DONNEES DISPONIBLES
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau	Nombre total de points	A3 (entrée STEP)	A4 (sortie STEP)	A2 (bypass STEP)	A1 + R1 (DO ou TP sur réseau)	PR sur réseau	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	14 800 EH	70 356 ml	5	Oui	Non	Oui	Oui (TP PR Bas) Non (DO Grande rue)	Oui (PR Bas, PR Les Voutes Eluard) Non (PR Les Voutes Principal, PR Guirly, PR Paul Valéry, PR St Exupéry)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Satisfaisant
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	500 EH	2 933 ml	1	Oui (PR Benovie)	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Non (PR Bas Vieil, PR Verdier)	-	-	-	-	-	-	Non satisfaisant Données débitmétriques horaires PR insuffisantes
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	500 EH	3 473 ml	0	Non	Sans objet (infiltration)	Non	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	1 000 EH	6 146 ml	3	Oui	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Oui (PR Bouvine, PR Des Près)	Non	Non	Partiel	Oui	Partiel	Partiel	Satisfaisant
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	150 EH	1 280 ml	0	Non	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	4 300 EH	19 950 ml	6	Oui	Oui	Oui	Oui (TP Mûrier)	Oui (PR Mûrier et Rasimières)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Satisfaisant A noter plusieurs périodes avec défaillance du point A3.
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	50 EH	444 ml	1	Oui	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	Analyse non retenue (système récent)						Analyse non retenue (système récent)
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	9 300 EH	30 265 ml	4	Oui	Non	Oui	Non (DO Chem. de la Ville, TP Pellicier)	Oui (PR Gendarmerie, PR Pellicier) Non (PR Halle Sports, PR Mas d'Euzet, PR Prairie des écoles, PR Piscine)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Satisfaisant A noter pour 2018 : données PR Gendarmerie et PR Pellicier mais pas de la STEP
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	800 EH	6 940 ml	1	Oui	Non	Sans objet (pas de A2)	Non (TP Triadou)	Non (PR Les Combés, PR Triadou, PR Garaste)	-	-	-	-	-	-	Non satisfaisant Données débitmétriques horaires PR insuffisantes
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	50 EH	165 ml	0	Non	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	1 300 EH	7 035 ml	1	Oui (PR de tête)	Non	Oui (TP PR de tête)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	Non satisfaisant Données débitmétriques horaires PR insuffisantes
SAUTEYRARGUES	Bourg	400 EH	3 231 ml	0	Non	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Non (PR Cimetière et Chênes)	-	-	-	-	-	-	-
SAUTEYRARGUES	Vabre	60 EH	488 ml	0	Non	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
TEYRAN	Teyran	5 500 EH	29 865 ml	3	Sans objet (pas de STEP)	Sans objet (pas de STEP)	Sans objet (pas de STEP)	Non (TP Massillan)	Oui (Malrives, Massillan, Montville) Non (PR Malrive, Benoit Fabre, Foyer, Rosiers, Monvilia, Massillan)	-	-	-	-	-	-	Non satisfaisant Données débitmétriques horaires PR insuffisantes
VACQUIERES	Vacquières	200 EH	4 963 ml	3	Non	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Oui (PR Brestalou, Rossignols et Camous)	Non	Non	Non	Non	Partiel	Partiel	Non satisfaisant Données PR insuffisantes pour déterminer les volumes en jeu (manque étalonnages); Données uniquement journalières et incomplètes.
VAILHAUQUES	Bel Air	1 500 EH	2 050 ml	1	Oui	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Non	Satisfaisant
VAILHAUQUES	Bourg	4 000 EH	24 322 ml	3	Oui	Non	Oui	Sans objet (TP Rt Murles abandonné)	Oui (PR Rte de Murles)	Non	Non	Oui	Oui	Partiel	Non	Satisfaisant
VALFLAUNES	Bourg	830 EH	3 958 ml	5	Non	Oui	Oui (détecteur surverse)	Non (DO Micocoulier)	Oui (PR Cave, Ecoles et Horthus)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Satisfaisant
VALFLAUNES	Valcyre	300 EH	2 102 ml	1	Oui (après fosse)	Non	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Satisfaisant
VALFLAUNES	Lancyre	75 EH	442 ml	0	Non	Sans objet (infiltration)	Sans objet (pas de A2)	Sans objet (ni DO ni TP)	Sans objet (pas de PR)	-	-	-	-	-	-	-
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	1 300 EH	6 041 ml	1	Oui	Non	Sans objet (pas de A2)	Non (TP Les Moles)	Non (PR Les Moles)	Oui	Oui	Oui	Oui	Partiel	Non	Satisfaisant
TOTAL 43 systèmes d'assainissement (70 065 EH - 392 000 ml)				66 points télésurveillés (22 systèmes concernés)	24 points A3 télésurveillés sur 41 (58%)	3 points A4 télésurveillés sur 33 (9%)	9 points A2 télésurveillés sur 17 (53%)	4 DO ou TP sur réseau télésurveillés sur 19 (21%)	33 PR sur réseau télésurveillés sur 70 (47 %)	/						/

3.1.4 Synthèse des résultats

SYNTHESE DES DONNEES DE TELESURVEILLANCE - ANALYSE (1 sur 2)																		
GENERALITES				CHIFFRES-CLES							PROBLEMATIQUES MISES EN EVIDENCE							
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau	Période d'analyse	Volume annuel moyen entrée STEP	Volume journalier total de temps sec	Volume journalier ECPP de temps sec	Volume journalier ECPP max ressuyage	Volume annuel déversé en entrée STEP	Volume annuel déversé sur le réseau	Sensibilité ECPP	Sensibilité ECPM	Ressuyage	Déversements au milieu Entrée STEP	Déversements au milieu Sur réseau	Commentaire		
ASSAS	Assas	2 240 EH	8 312 ml	5 années (2018-2022)	58 500 m ³ /an	89 m ³ /j	12 m ³ /j	600 m ³ /j	Non suivi	0 m ³ /an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Inconnu (non suivi)	Non	Le PR Mas Perret est considéré comme une entrée STEP. Ce PR est géré par Montpellier Métropole. Il collecte la totalité du linéaire de Assas et refoule dans un réseau situé le long du Salaison.		
BUZIGNARGUES	Buzignargues	500 EH	1 962 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	280 EH	4 654 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CAZEVIEILLE	Cazevieille	300 EH	4 350 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CLARET	Bourg	1 500 EH	9 886 ml	2 années (2022-2023)	Non calculable	~110 à 140 m ³ /j	~25 m ³ /j	Jusqu'à ~130 m ³ /j	Non suivi	0 m ³ /an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Inconnu (non suivi)	Non	/		
CLARET	Embruscalles	125 EH	1 088 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
COMBAILLAUX	Combaillaux	2 200 EH	19 072 ml	5 années (2017-2021)	65 500 m ³ /an	133 m ³ /j	10 m ³ /j	310 m ³ /j	0 m ³ /an (pas de A2)	Non suivi	Oui	Oui	Oui	Non	Inconnu (non suivi)	/		
FONTANES	Fontanès	400 EH	4 238 ml	2 années (2020-2021)	23 000 m ³ /an	35 m ³ /j	1 m ³ /j	90 m ³ /j	0 m ³ /an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	L'analyse de la télésurveillance montre que le PR est arrivé à saturation à plusieurs reprises mais que le DO sur le regard amont n'a enregistré aucun débordement. La bonne remontée de la télésurveillance de cette sonde de déversement semble défectueuse.			
GUZARGUES	Guzargues	225 EH	4 979 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
LAURET	Lauret	1 000 EH	5 203 ml	2 années (2022-2023)	Non calculable	~40 à 90 m ³ /j	~20 m ³ /j	Non calculable	750 et 1120 m ³ /an	0 m ³ /an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Incertain	Oui	Non	Dysfonctionnements réguliers de la STEP engendrant des chasses en entrée et des déversements de temps sec. Déversements généralement observés après une pluie journalière d'environ 40 mm.		
LE TRIADOU	Le Triadou	700 EH	5 813 ml	5 années (2018-2022)	29 500 m ³ /an	53 m ³ /j	8 m ³ /j	70 m ³ /j	150 m ³ /an	Non suivi	Oui	Oui	Oui	Oui	Inconnu (non suivi)	/		
LES MATELLES	Les Matelles	2 500 EH	13 289 ml	5 années (2018-2022)	150 000 m ³ /an	221 m ³ /j	75 m ³ /j	1 300 m ³ /j	1 300 m ³ /an	15 000 m ³ /an	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	/		
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	600 EH	3 756 ml	5 années (2019-2023)	24 900 m ³ /an	~40 à 70 m ³ /j	~10 à 20 m ³ /j	Jusqu'à ~240 m ³ /j	1400 et 3200 m ³ /an	0 m ³ /an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Depuis 2021 : bypass de la STEP au delà de 135 m ³ /j en entrée ; généralement observé après une pluie journalière de 20 mm. En 2022, seule année avec données A3+A2 complètes, le volume déversé (A2) représente 12% des effluents (A2+A3).		
MURLES	Murles	300 EH	3 061 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	500 EH	3 793 ml	5 années (2019-2023)	13 200 m ³ /an	~25 à 40 m ³ /j	~5 m ³ /j	~5 m ³ /j	Non suivi	0 m ³ /an (ni DO ni TP)	Non (faible)	Oui	Non	Inconnu (non suivi)	Non	/		
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	50 EH	293 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	120 EH	836 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	60 EH	604 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ROUET	Rouet	150 EH	970 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	800 EH	5 530 ml	4 années (2019-2022)	30 500 m ³ /an	72 m ³ /j	8 m ³ /j	115 m ³ /j	0 m ³ /an (pas de A2)	0 m ³ /an (ni DO ni TP)	Non (faible)	Non (faible)	Non (faible)	Non	Non	/		
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	100 EH	1 242 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	8 500 EH	62 660 ml	5 années (2018-2022)	360 000 m ³ /an	784 m ³ /j	80 m ³ /j	2 500 m ³ /j	8 760 m ³ /an	Peu de données	Oui	Oui	Oui	Oui	Inconnu (non suivi) Certainement	Faible antériorité des données sur la commune de St Clément de Rivière		

SYNTHESE DES DONNEES DE TELESURVEILLANCE - ANALYSE (2 sur 2)

GENERALITES				CHIFFRES-CLES								PROBLEMATIQUES MISES EN EVIDENCE					
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau	Période d'analyse	Volume annuel moyen entrée STEP	Volume journalier total de temps sec	Volume journalier ECPP de temps sec	Volume journalier ECPP max ressuyage	Volume annuel déversé en entrée STEP	Volume annuel déversé sur le réseau	Sensibilité ECPP	Sensibilité ECPM	Ressuyage	Déversements au milieu Entrée STEP	Déversements au milieu Sur réseau	Commentaire	
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	14 800 EH	70 356 ml	6 années (2018-2023)	623 000 m ³ /an	1 255 m ³ /j	250 m ³ /j	3 500 m ³ /j	24 000 m ³ /an	18 000 m ³ /an	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	/	
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	500 EH	2 933 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	500 EH	3 473 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	1 000 EH	6 146 ml	2 années (2020-2022)	42 000 m ³ /an	74 m ³ /j	12 m ³ /j	250 m ³ /j	0 m ³ /an (pas de A2)	0 m ³ /an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	/	
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	150 EH	1 280 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	4 300 EH	19 950 ml	5 années (2019-2023)	161 700 m ³ /an	~ 200 à 300 m ³ /j	~ 50 m ³ /j	Jusqu'à > 1000 m ³ /j (décroissance rapide à 250 m ³ /j)	970 et 7880 m ³ /an	970 à 5130 m ³ /an	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Bypass de la STEP au delà de 1100 m ³ /j en entrée ; généralement observé après une pluie journalière de 30 à 40mm. Déversements au niveau du trop-plein du PR Müriers généralement observés après une pluie d'environ 30mm sur quelques heures.	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	50 EH	444 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	9 300 EH	30 265 ml	4 années (2019-2022)	242 000 m ³ /an	571 m ³ /j	110 m ³ /j	800 m ³ /j	2 900 m ³ /an	Non suivi	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui (faible)	Oui	Inconnu (non suivi) Certainement	/	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	800	6 940 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	50	165 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	1300	7 035 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAUTEYRARGUES	Bourg	400 EH	3 231 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAUTEYRARGUES	Vabre	60 EH	488 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TEYRAN	Teyran	5500	29 865 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
VACQUIERES	Vacquières	200	4 963 EH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
VAILHAUQUES	Bel Air	1 500 EH	24 322 ml	3,5 années (2018-2022)	7 500 m ³ /an	11 m ³ /j	1 m ³ /j	55 m ³ /j	0 m ³ /an (pas de A2)	0 m ³ /an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	/	
VAILHAUQUES	Bourg	4 000 EH	2 050 ml	3 années (2020-2022)	115 000 m ³ /an	600 m ³ /j	10 m ³ /j	600 m ³ /j	4 100 m ³ /an	0 m ³ /an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	/	
VALFLAUNES	Bourg	830 EH	3 958 ml	5 années (2019-2023)	20 700 m ³ /an	~ 20 à 40 m ³ /j	~ 5 m ³ /j	Jusqu'à ~ 220 m ³ /j	Non suivi (détecteur de surverse)	Non suivi	Non (faible)	Oui	Oui	Oui	Inconnu (non suivi)	Déversements généralement observés après une pluie journalière d'environ 60mm.	
VALFLAUNES	Valcyre	300 EH	2 102 ml	5 années (2019-2023)	7 600 m ³ /an	~ 13 à 25 m ³ /j	~ 5 m ³ /j	Jusqu'à ~ 15 m ³ /j	0 m ³ /an (pas de A2)	0 m ³ /an (ni DO ni TP)	Oui	Oui	Non (faible)	Non	Non	/	
VALFLAUNES	Lancyre	75 EH	442 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	1 300 EH	6 041 ml	5 années (2018-2022)	27 100 m ³ /an	56 m ³ /j	5 m ³ /j	140 m ³ /j	0 m ³ /an (pas de A2)	Non suivi	Oui	Oui	Oui	Non	Inconnu (non suivi)	/	

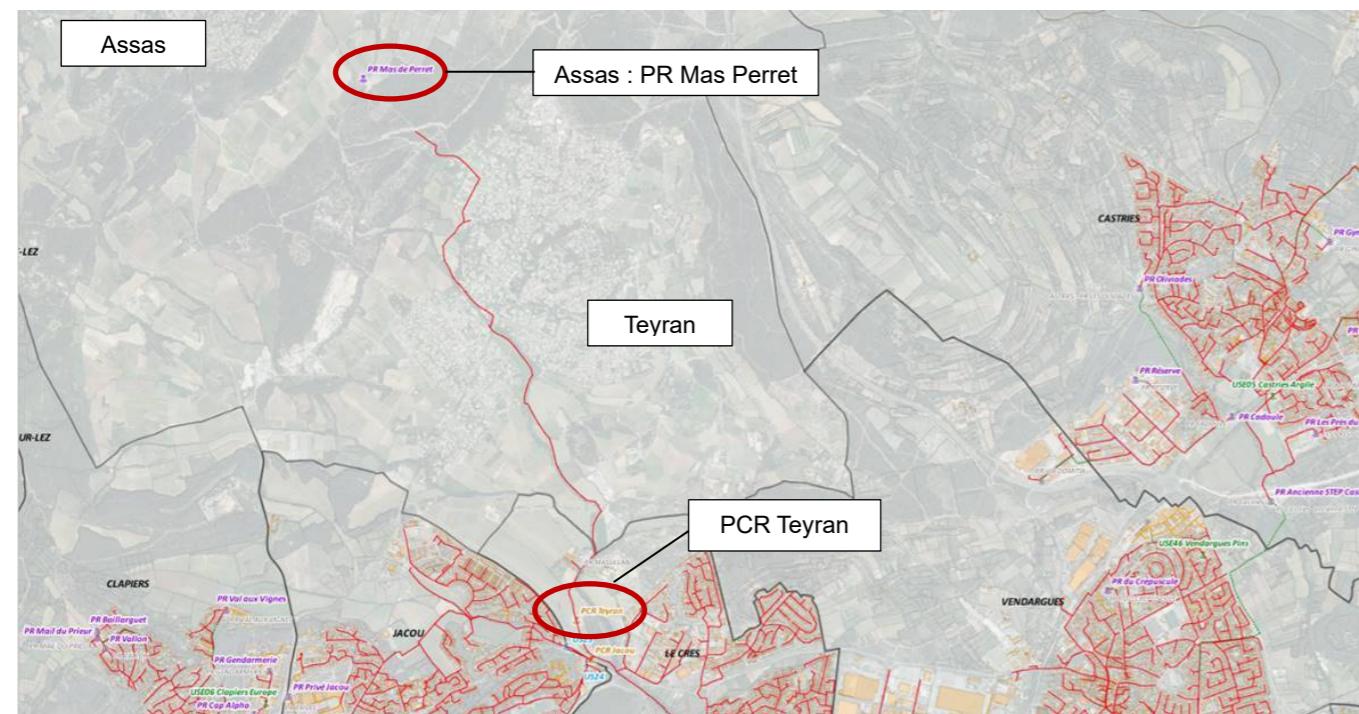
3.1.5 Principaux points noirs mis en évidence

La synthèse des résultats montre une sensibilité avérée d'une grande partie des systèmes aux intrusions d'eaux claires parasites, qu'elles soient permanentes ou météoriques.

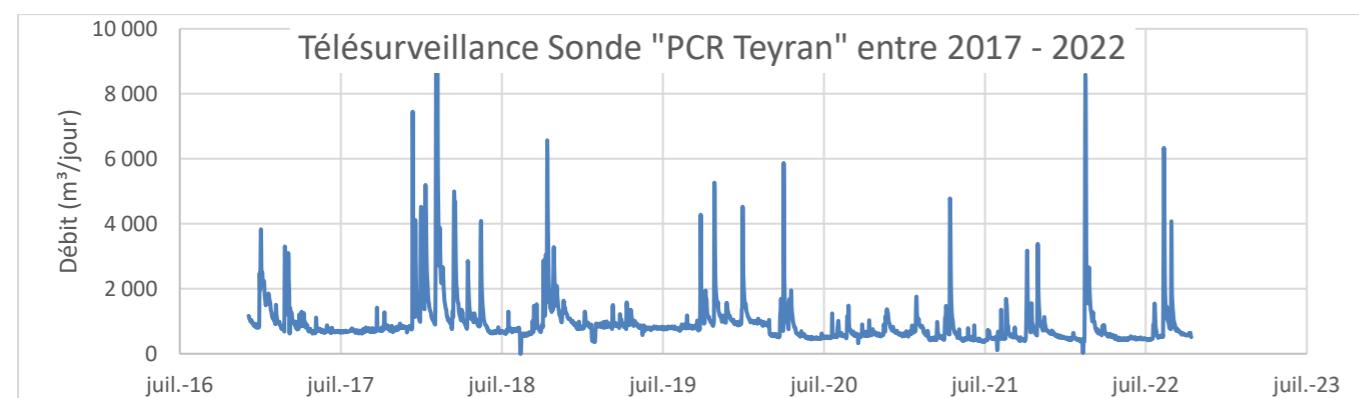
3.1.5.1 Assas et Teyran, deux systèmes raccordés à la Métropole de Montpellier

Les réseaux d'assainissement des communes de Teyran et Assas ont pour exutoire le réseau d'assainissement de la Métropole de Montpellier. L'analyse de la télésurveillance du PR Mas Perret a montré une forte sensibilité des réseaux aux entrées d'eaux claires parasites de ressuyage ; jusqu'à 600 m³/jour et un temps de ressuyage considérable ; plusieurs semaines voire 1 mois.

La cartographie ci-dessous localise les deux points de comptage appartenant à la Métropole de Montpellier permettant d'estimer les rejets de Assas et Teyran.



Une sonde de hauteur « PCR Teyran » ; nom indiqué par la Métropole de Montpellier à ce point de mesure, située à 2 kilomètres en aval de Teyran enregistre les débits provenant de Assas, de Teyran ainsi que du réseau de transfert situé sur plus de 2 kilomètres dans le cours d'eau du Salaison.



La courbe de la télésurveillance de ces dernières années oscille entre une valeur minimale de 700 m³/j ; le débit journalier de temps sec et des pics de débit pouvant atteindre 9 000 m³/j.

Période 2019 - 2022	Réseau Assas (PR Mas Perret)	Réseau Teyran + Réseau de transfert Montpellier Métropole	Sonde « PCR Teyran »
Débit journalier de temps sec – m ³ /j	90 m ³ /j	610 m ³ /j (déduit)	700 m ³ /j
Débit journalier d'ECPP max – m ³ /j	600 m ³ /j	1 400 m ³ /j (déduit)	2 000 m ³ /j
Moyenne sur 5 ans 2017 - 2021	160 m ³ /j	800 m ³ /j (déduit)	960 m ³ /j

On ne connaît pas la sensibilité aux entrées d'eaux claires parasites du réseau de transfert appartenant à la Métropole de Montpellier ni la fiabilité de la mesure de la sonde PCR Teyran.

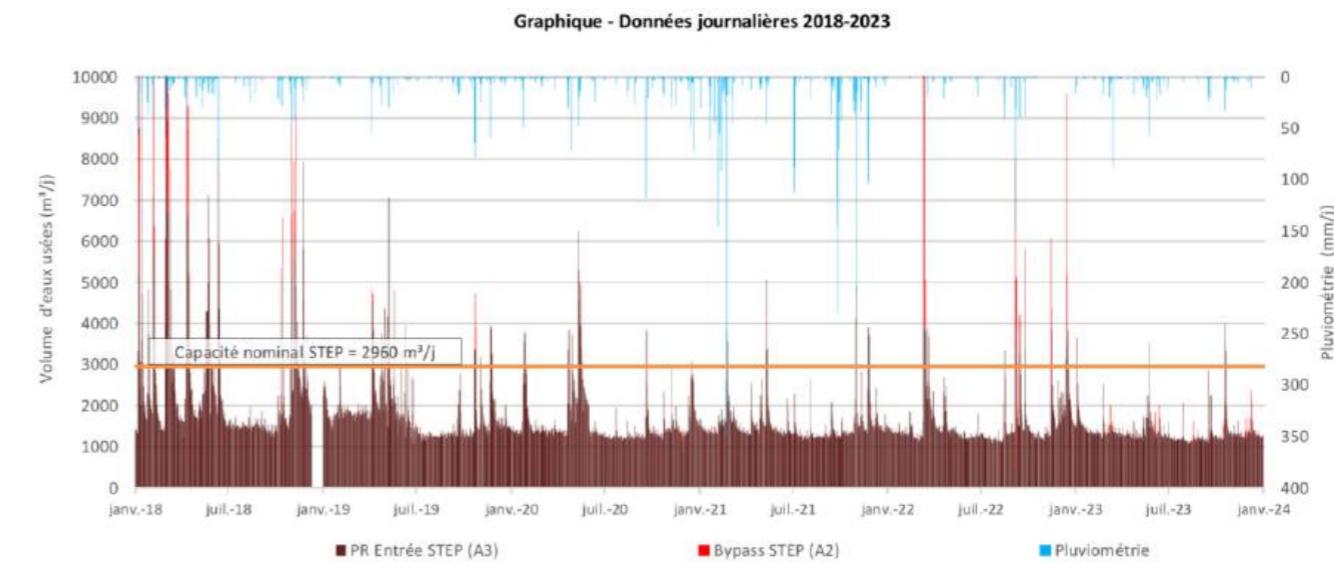
Par conventionnement avec la Métropole de Montpellier en date du 27/05/2020, les effluents d'Assas et de Teyran sont raccordés au système de collecte et de traitement de la station de traitement de « Maera ». Cette convention, valable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2028, précise les modalités techniques et financières du transfert et du traitement des effluents.

La moyenne annuelle de la capacité souscrite totale (Assas + Teyran) fixée par la convention est de 7 740 EH. Soit un ratio de 200 l/j/hab., cette capacité réglementaire est de 1 548 m³/j. Le débit moyen calculé sur les années 2017 à 2021 à l'aval de Teyran est de 960 m³/j, soit 62 % de sa capacité réglementaire (1 548 m³/j).

Actuellement, les volumes qui transitent au niveau de la sonde de mesure « PCR Teyran » sont inférieurs au seuil fixé par la convention. Assas et Teyran respectent donc la convention.

3.1.5.2 Saint-Gély-du-Fesc

La STEU de Saint-Gély-du-Fesc est dimensionnée pour 14 800 EH, soit une capacité nominale de 2 960 m³/j (ratio de 200 l/j/EH). Le percentile 95 calculé sur les 5 dernières années (2019-2023) est de 2 770 m³/j. La station de traitement arrive donc à saturation hydraulique (94%).



Si on prend en compte l'année 2018, réputée pour être une année extrêmement pluvieuse, le percentile 95 des années 2018 à 2022 augmente considérablement ; passant de 2 770 m³/j à 3 700 m³/j.

Le dépassement de la capacité hydraulique de la station est fréquent, 7 fois par an en moyenne.

3.2 CAMPAGNE DE MESURES DES DEBITS

- ⇒ Annexe D1 : Fiches Mesures (par commune)
- ⇒ Annexe D2 : Cartes de synthèse des mesures (par commune)
- ⇒ Annexe D3 : Tableau général détaillé des mesures

3.2.1 Méthodologie

3.2.1.1 Méthodologie générale

Les campagnes de mesures de débits ont permis de quantifier les flux collectés par les réseaux d'assainissement, en distinguant :

- Le flux total collecté par temps sec : la part d'eaux usées strictes et la part d'eaux parasites de temps sec ou eaux parasites permanentes ou eaux parasites de ressuyage, nommé ECPP dans la suite du présent document
- Le flux collecté par temps de pluie permettant de définir la surface active raccordée aux réseaux, nommé ECPM dans la suite du document

L'ensemble des campagnes de mesures se sont déroulées de décembre 2022 à janvier 2023, sur une période allant de 4 semaines à 6 semaines.

Deux systèmes ont nécessité une deuxième campagne de mesure :

- Causse-de-la-Selle : en raison d'une obstruction du réseau de transfert lors de la 1^{ère} campagne de mesure, une seconde campagne de mesure a eu lieu en avril-mai 2023 ;
- Saint-Vincent-de-Barbeyrargues : en raison de la sollicitation d'un DO en amont de la station de traitement rendant les mesures inexploitables lors de la 1^{ère} campagne, une seconde campagne a eu lieu en décembre 2023 – janvier 2024.

Dans le cadre de l'étude, 100 points de mesure ont été analysés dont :

- 47 points ponctuels qui ont nécessité la pose d'appareil de mesures sur des ouvrages ou les réseaux (comptage général en entrée de station, comptage sectoriel en réseau, comptage sectoriel sur refoulement, suivi des déversoirs d'orage, suivi des précipitations).
- 53 points déjà équipés de télésurveillance.

Ces 100 points ont permis le suivi de 75 secteurs et 25 points de déversements, répartis sur 39 systèmes d'assainissement.

Les mesures de débit renvoient des données à un pas de temps de 2 minutes.

La mesure de pluviométrie a été réalisée à partir d'un seuil de détection d'une pluie de 0,2 mm.

3.2.1.2 Contexte pluviométrique

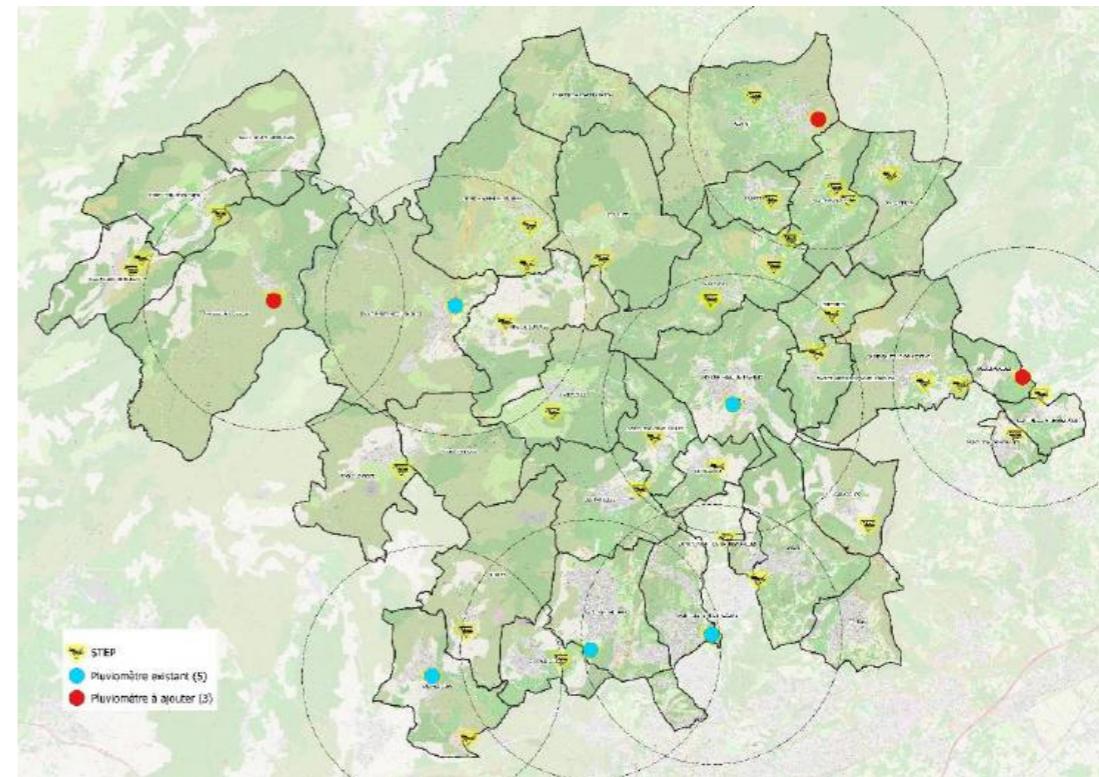
La pluviométrie a été suivie et analysée au moyen des 6 pluviomètres déjà existants et télésurveillés et de l'ajout de 3 pluviomètres supplémentaires afin de couvrir l'ensemble du territoire :

Pluviomètres télésurveillés existants	Pluviomètre ajouté
---------------------------------------	--------------------

- Les Matelles
- Saint-Martin-de-Londres
- Vailhauquès
- Saint-Clément-de-Rivière
- Saint-Gély-du-Fesc
- Saint-Mathieu-de-Tréviers

- Buzignargues
- Causse-de-la-Selle
- Claret

La carte ci-dessous localise les pluviomètres existants (pastille bleue) et ajoutés (pastille rouge). A titre informatif, les cercles pointillés autour des pluviomètres font 5 km de rayon permettant d'apprécier la couverture du territoire.



Le tableau ci-dessous recense les cumuls de précipitation enregistrés lors de la campagne de mesure principale (mi-décembre 2022 à mi-janvier 2023) :

	Pluviomètre	Cumul (mm)	Intensité maximale (mm/h)
Du 14/12/22 au 24/01/2023	Saint-Gély-du-Fesc (Télésurveillance)	60,2	7,8
	Saint-Clément-de-Rivière (Télésurveillance)	70,7	15,7
	Saint-Martin-de-Londres (Télésurveillance)	79	10,8
	Saint-Jean-de-Buèges (Données CD34)	95,5	15
	Valflaunès La Plaine (Données CD34)	82,5	13
	Buzignargues (Point de mesure)	23,2	6,8
	Causse-de-la-Selle (Point de mesure)	43,6	9,4
	Claret (Point de mesure)	56,4	11,2

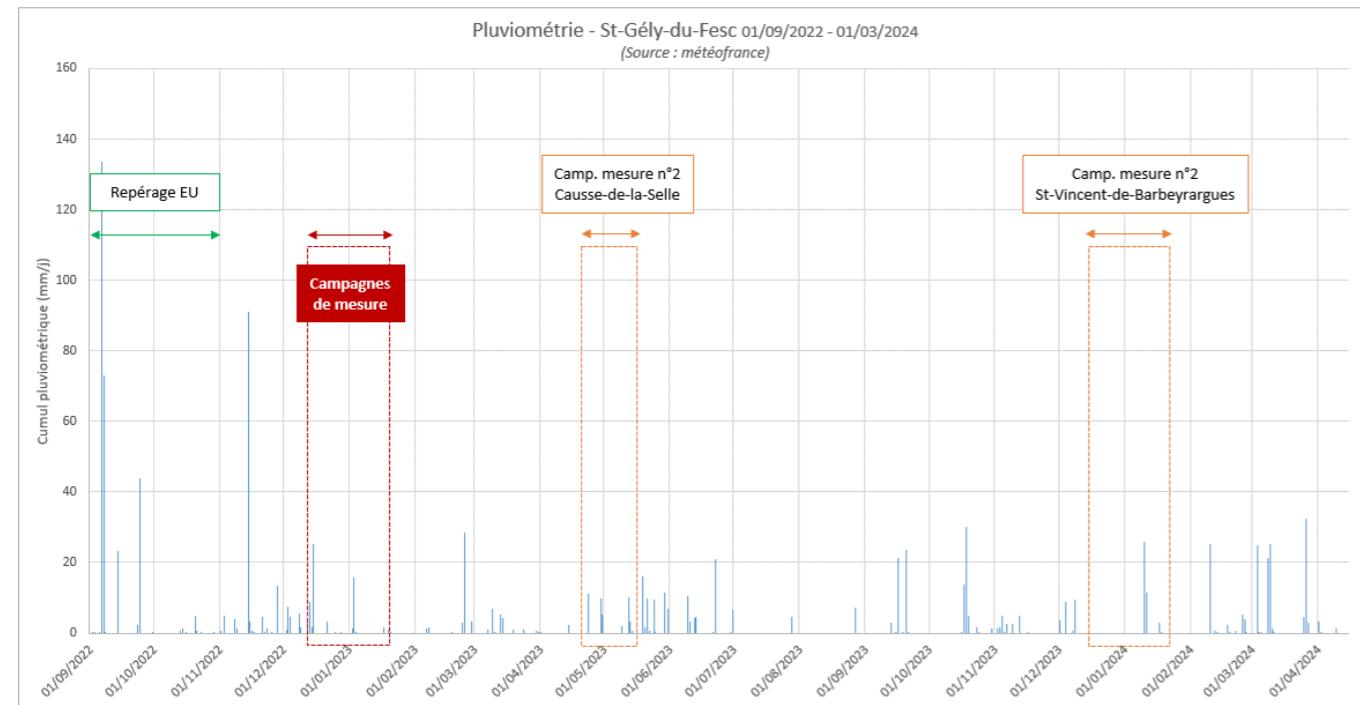
Pour précision :

- les pluviomètres des Matelles et de Vailhauquès ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-avant étant

donné les différences importantes avec le reste du territoire. Ces deux pluviomètres ont tendance à surcompter d'un coefficient 4 chaque valeur de cumul horaire, affichant ainsi des cumuls sur la campagne de mesure de plus de 300 mm.

- deux pluviomètres supplémentaires suivis par le Conseil Départemental de l'Hérault sont mentionnés (Saint-Jean-de-Buèges et Valflaunès-La Plaine), les données de ces pluviomètres étant généralement disponibles sous un délai de 1 mois.

Le graphique ci-dessous illustre la pluviométrie sur les trois périodes de campagnes de mesure à partir des données du pluviomètre de Saint-Gély-du-Fesc.



Lors de la campagne de mesure principale (mi-décembre 2022 à mi-janvier 2023), deux contextes de mesures se distinguent :

- Un contexte pluvieux se déroulant sur les périodes de mi-décembre et début janvier
- Un contexte de temps sec se déroulant sur le mois de janvier (fin de la campagne de mesure).

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques des 2 épisodes pluvieux mesurés par le pluviomètre de Saint-Gély-du-Fesc. Les périodes de retour sont quasi similaires sur les autres pluviomètres (cumul pluviométrique légèrement plus important sur le nord du territoire).

	Cumul (mm)	Durée (h)	Intensité maximale (mm/h)	Période de retour
15 décembre 2022	27,6	6	6,4	Trimestrielle – semestrielle (cumul) Mensuel – bimestrielle (Intensité)
02 janvier 2023	16,6	12	7,8	Mensuel – bimestrielle (cumul) Mensuel – bimestrielle (Intensité)

Il est important de préciser que le mois précédent la campagne de mesure, environ 150 mm de précipitation sont tombés.

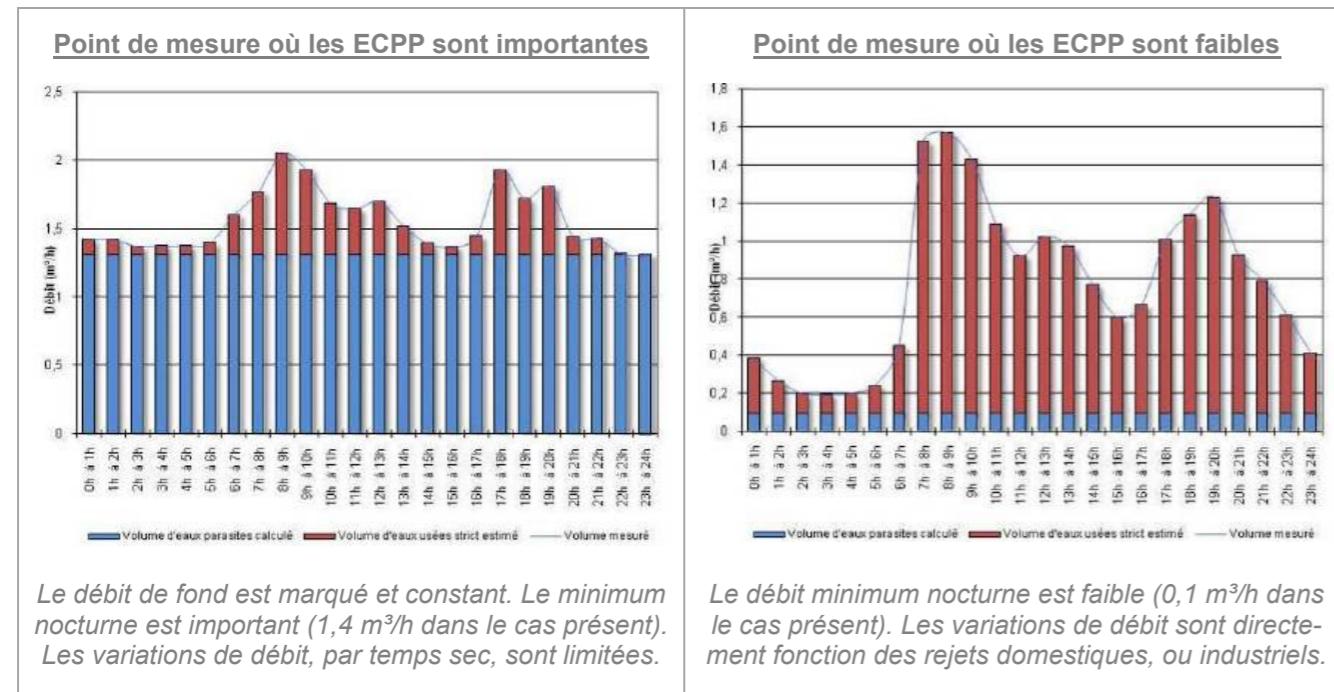
Le contexte pluviométrique était relativement favorable à l'étude (pluviométrie antérieure + épisode pluvieux significatif en cours de campagne) permettant ainsi la caractérisation des systèmes vis-à-vis de leur sensibilité aux intrusions d'eaux claires parasites de temps sec (ECPP) et de temps de pluie (ECPM).

3.2.1.3 Analyse des eaux claires parasites permanentes (ECPP)

- Quantification des ECPP

La quantification des eaux claires parasites permanentes se fait par analyse des débits minimum nocturnes de temps sec (hors épisode pluvieux donc).

Les graphiques ci-dessous permettent d'illustrer la sensibilité ou non d'un système aux ECPP :



Pour rappel, le débit d'ECPP peut évoluer dans le temps en fonction du niveau de la nappe phréatique et de la saturation en eau du sol après un événement pluvieux. Dans le cadre de la campagne de mesure, la quantification des ECPP a été réalisée à la fois en période de ressuyage après événement pluvieux (ECPP « max ») et hors période de ressuyage (« ECPP « min »).

- Sensibilité des systèmes et choix des investigations complémentaires à mener

Dans le but de caractériser la sensibilité des systèmes aux ECPP, de pouvoir comparer les systèmes entre eux, et de statuer sur les investigations complémentaires à mener, il a été retenu la classification et la méthodologie suivante :

Indice linéaire d'ECPP max observé lors de la campagne *	Sensibilité aux ECPP	Sectorisation nocturnes retenues afin de localiser plus précisément les intrusions d'ECPP
ECPP max $\leq 1 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$	Non significative	Non
$1 < \text{ECPP max} \leq 10 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$	Faible	Non
$10 < \text{ECPP max} \leq 25 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$	Moyenne	Oui
$25 < \text{ECPP max} \leq 50 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$	Forte	
ECPP max $> 50 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$	Très forte	

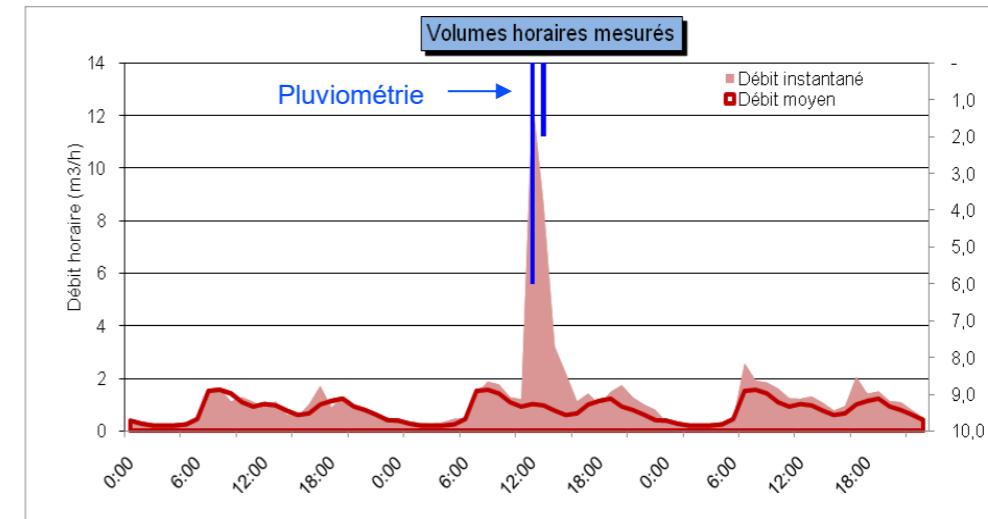
* il s'agit du débit horaire d'ECPP maximum observé après la pluie, ramené sur 24 heures et sur le linéaire de réseau suivi par le point de mesures

3.2.1.4 Analyse des eaux claires parasites météoriques (ECPM)

- Quantification des ECPM

La campagne de mesures a permis d'apprécier la réponse des réseaux d'assainissement face à un événement pluvieux. En effet, une analyse fine des conditions d'écoulement pendant et après chaque événement a permis de comprendre le fonctionnement du système d'assainissement vis-à-vis de l'intrusion des eaux pluviales, quantifier les volumes supplémentaires générés lors d'une pluie et estimer les surfaces actives raccordées.

Le graphique ci-après illustre l'approche qui a été menée pour interpréter l'évolution des débits par temps de pluie :



Le volume généré lors d'un événement pluvieux est comparé au volume moyen observé par temps sec sur la même période. Le volume supplémentaire correspond au volume d'ECPM, consécutif au ruissellement des eaux de pluie.

Ce volume d'ECPM est fonction de la surface imperméable involontairement raccordée au réseau d'assainissement (appelée surface active), qui est estimée par la formule suivante :

$$\text{Surface active } (\text{m}^2) = \frac{\text{Volume temps de pluie } (\text{m}^3) - \text{Volume de temps sec } (\text{m}^3)}{\text{Hauteur de pluie précipitée } (\text{m})}$$

- Sensibilité des systèmes et choix des investigations complémentaires à mener

Dans le but de caractériser la sensibilité des systèmes aux ECPM, de pouvoir comparer les systèmes entre eux, et de statuer sur les investigations complémentaires à mener, il a été retenu la classification et la méthodologie suivante :

Indice linéaire de Surface Active observé lors de la campagne *	Sensibilité aux ECPM	Tests à la fumée retenus afin de localiser plus précisément les intrusions d'ECPM
SA = 0 m^2/km	Non visible	Non
$0 < \text{SA} \leq 500 \text{ m}^2/\text{km}$	Faible	Oui
$500 < \text{SA} \leq 1000 \text{ m}^2/\text{km}$	Moyenne	(sous réserve d'une surface active totale estimée à plus de 200 m^2)
$1000 < \text{SA} \leq 2000 \text{ m}^2/\text{km}$	Forte	
SA $> 2000 \text{ m}^2/\text{km}$	Très forte	

* il s'agit de la surface active estimée, ramenée sur le linéaire de réseau suivi par le point de mesures

SYNTHESE DES CAMPAGNES DE MESURES DE DEBITS - POINTS DE MESURES

GENERALITES				PERIODE DE MESURES	POINTS DE MESURES					COMMENTAIRES	
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau		Nombre de points de mesures	dont points de mesures ponctuels	dont points de mesures télésurveillés	Nombre de secteurs suivis	Nombre de points de déversements suivis		
ASSAS	Assas	2 240 EH	8 312 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	0	1	1	0	/	
BUZIGNARGUES	Buzignargues	500 EH	1 962 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	0	1	1	0	/	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	280 EH	4 654 ml	Avril-Mai 2023	1	1	0	1	0	Obstruction du réseau lors de la campagne hivernale 2022. Nouvelle campagne au printemps 2023.	
CAZEVIEILLE	Cazevieille	300 EH	4 350 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/	
CLARET	Bourg	1 500 EH	9 886 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	3	2	1	2	1	/	
CLARET	Embruscalles	125 EH	1 088 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/	
COMBAILLAUX	Combaillaux	2 200 EH	19 072 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	7	3	4	5	2	Sous comptage du débitmètre électromagnétique en entrée de STEP	
FONTANES	Fontanès	400 EH	4 238 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	3	1	2	2	1	Défaillance des pompes du PR sur la moitié de la campagne de mesure	
GUZARGUES	Guzargues	225 EH	4 979 ml	-	-	-	-	-	-	-	
LAURET	Lauret	1 000 EH	5 203 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	0	2	1	1	/	
LE TRIADOU	Le Triadou	700 EH	5 813 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	0	2	1	1	/	
LES MATELLES	Les Matelles	2 500 EH	13 289 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	10	6	4	7	3	/	
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	600 EH	3 756 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	0	2	1	1	/	
MURLES	Murles	300 EH	3 061 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	1	1	1	1	/	
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	500 EH	3 793 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	1	1	1	1	/	
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	50 EH	293 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/	
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	120 EH	836 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/	
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	60 EH	604 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/	
ROUET	Rouet	150 EH	970 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	2	0	1	1	/	
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	800 EH	5 530 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	0	1	1	0	/	
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	100 EH	1 242 ml	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	8 500 EH	62 660 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	6	0	6	4	2	/	
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	14 800 EH	70 356 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	7	0	7	5	2	/	
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	500 EH	2 933 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	0	1	1	0	/	
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	500 EH	3 473 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	2	0	1	1	Défaillance des pompes du PR sur toute la durée de la campagne.	
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	1 000 EH	6 146 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	0	1	1	0	/	
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	150 EH	1 280 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	4 300 EH	19 950 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	7	3	4	5	2	/	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	50 EH	444 ml	-	-	-	-	-	-	Campagne de mesures non retenue (réseau récent)	
SAINT MATHIEU DE TREViers	Saint-Mathieu-de-Tréviers	9 300 EH	30 265 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	0	2	2	0	Données journalières en entrée de STEP uniquement	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	800 EH	6 940 ml	Déc. 2023 - Jan. 2024	1	1	0	1	0	2 campagnes de mesure car la première a sollicité un DO inconnu	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	50 EH	165 ml	-	-	-	-	-	-	-	
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	1 300 EH	7 035 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	0	2	1	1	/	
SAUTEYRARGUES	Bourg	400 EH	3 231 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/	
SAUTEYRARGUES	Vabre	60 EH	488 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/	
TEYRAN	Teyran	5 500 EH	29 865 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	7	7	0	7	0	/	
VACQUIERES	Vacquières	200 EH	4 963 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/	
VAILHAUQUES_BEL AIR	Bel Air	1 500 EH	24 322 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	0	1	1	0	/	
VAILHAUQUES_BOURG	Bourg	4 000 EH	2 050 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	8	4	4	6	2	/	
VALFLAUNES	Bourg	830 EH	3 958 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	2	2	0	1	1	/	
VALFLAUNES	Valcyre	300 EH	2 102 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/	
VALFLAUNES	Lancyre	75 EH	442 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	1	1	0	1	0	/	
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	1 300 EH	6 041 ml	Déc. 2022 - Jan. 2023	3	0	3	2	1	/	
TOTAL 43 systèmes d'assainissement (70 065 EH - 392 000 ml)				Déc. 2022 - Jan. 2023 (exception Causse-de-la-S. et St-Vincent-de-B.)	100 points suivis (39 systèmes concernés)	47 points ponctuels	53 points télésurveillés	75 secteurs suivis	25 déversoirs suivis	/	

ENTECH / CEREGR / OTEIS

3.2.2 Synthèse des résultats

SYNTHESE DES CAMPAGNES DE MESURES DE DEBITS (1 sur 2)

GENERALITES				SYNTHESE DES VOLUMES EN JEU				EAUX CLAIRES PARASITES				DEVERSEMENTS		
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau	Débit moyen de temps sec	EU strictes	ECP	Surcharge si pluie de 10mm	Sensibilité aux ECPP	Sensibilité aux ECPM	Répartition par secteur suivi	Entrée STEP (A2)	Sur réseau DO / TP	Précision	
ASSAS	Assas	2 240 EH	8 312 ml	173.7 m ³ /j	99.3 m ³ /j	74.4 m ³ /j	90.0 m ³ /j	FORTE	TRES FORTE	ECPP localisées le long de l'affluent du Salaison	Absence de A2	Ni DO ni TP	Absence de STEP, refoulement sur réseau 3M	
BUZIGNARGUES	Buzignargues	500 EH	1 962 ml	28.5 m ³ /j	22.5 m ³ /j	6.0 m ³ /j	4.0 m ³ /j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP		
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	280 EH	4 654 ml	33.5 m ³ /j	26.3 m ³ /j	7.2 m ³ /j	5.0 m ³ /j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/	
CAZEVIEILLE	Cazevieille	300 EH	4 350 ml	20.6 m ³ /j	18.2 m ³ /j	2.4 m ³ /j	16.0 m ³ /j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP		
CLARET	Bourg	1 500 EH	9 886 ml	140.4 m ³ /j	111.6 m ³ /j	28.8 m ³ /j	30.0 m ³ /j	MOYENNE	FAIBLE	ECPP et ECPM : Similaire sur les 2 secteurs	OUI	Ni DO ni TP	Un déversement durant 3h après un cumul de pluie de 28mm	
CLARET	Embruscalles	125 EH	1 088 ml	5.5 m ³ /j	4.3 m ³ /j	1.2 m ³ /j	2.0 m ³ /j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/	
COMBAILLIAUX	Combaillaux	2 200 EH	19 072 ml	95.7 m ³ /j	73.1 m ³ /j	22.6 m ³ /j	50.0 m ³ /j	MOYENNE	MOYENNE	ECPP : principalement amont du PR Nounel et PR Balajade ECPM : réparties sur le système. Sensibilité légèrement plus importante du BV PR Mosson	Absence de A2	NON	Uniquement présence d'un TP au PR Erable et un TP à la bâche Branquedieu. Pas de DO sur réseau. Les PR principaux Mosson et Nounel ne sont pas équipés de TP	
FONTANES	Fontanès	400 EH	4 238 ml	86.0 m ³ /j	54.8 m ³ /j	31.2 m ³ /j	25.0 m ³ /j	MOYENNE	MOYENNE	BV du PR Fontan St Loup non vulnérable aux ECPP et ECPM	NON	Inconnu (DO non équipé)	DO en amont du PR Fontan St Loup non équipé	
GUZARGUES	Guzargues	225 EH	4 979 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
LAURET	Lauret	1 000 EH	5 203 ml	50.5 m ³ /j	28.9 m ³ /j	21.6 m ³ /j	20.0 m ³ /j	MOYENNE	FAIBLE	/	NON	Ni DO ni TP	Un déversement non expliqué de temps sec (non considéré).	
LE TRIADOU	Le Triadou	700 EH	5 813 ml	64.6 m ³ /j	55.0 m ³ /j	9.6 m ³ /j	100.0 m ³ /j	MOYENNE	MOYENNE	/	NON	Ni DO ni TP		
LES MATELLES	Les Matelles	2 500 EH	13 289 ml	376.0 m ³ /j	226.7 m ³ /j	149.3 m ³ /j	350.0 m ³ /j	TRES FORTE	TRES FORTE	ECPP et ECPM : Réparties sur l'ensemble du système	OUI	OUI		
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	600 EH	3 756 ml	63.9 m ³ /j	47.1 m ³ /j	16.8 m ³ /j	20.0 m ³ /j	FORTE	MOYENNE	/	OUI	Ni DO ni TP	Deux déversements : - 425 m ³ déversés durant 80 heures après un cumul de pluie de 62 mm - 41 m ³ déversés durant 13 heures après un cumul de pluie de 29 mm	
MURLES	Murles	300 EH	3 061 ml	13.4 m ³ /j	11.5 m ³ /j	1.9 m ³ /j	3.0 m ³ /j	NON SIGNIFICATIVE	FAIBLE	/	NON	Ni DO ni TP		
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	500 EH	3 793 ml	38.8 m ³ /j	26.8 m ³ /j	12.0 m ³ /j	20.0 m ³ /j	FAIBLE	MOYENNE	/	NON (DO sur réseau amont STEP)	Ni DO ni TP	/	
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	50 EH	293 ml	3.1 m ³ /j	2.4 m ³ /j	0.7 m ³ /j	0.0 m ³ /j	FAIBLE	NON VISIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/	
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	120 EH	836 ml	15.0 m ³ /j	12.6 m ³ /j	2.4 m ³ /j	0.0 m ³ /j	FAIBLE	NON VISIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/	
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	60 EH	604 ml	2.7 m ³ /j	2.5 m ³ /j	0.2 m ³ /j	6.0 m ³ /j	NON SIGNIFICATIVE	FORTE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/	
ROUET	Rouet	150 EH	970 ml	2.4 m ³ /j	2.2 m ³ /j	0.2 m ³ /j	1.0 m ³ /j	NON SIGNIFICATIVE	FAIBLE	/	NON	Ni DO ni TP	/	
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	800 EH	5 530 ml	77.7 m ³ /j	65.7 m ³ /j	12.0 m ³ /j	15.0 m ³ /j	MOYENNE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP		
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	100 EH	1 242 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	8 500 EH	62 660 ml	814.0 m ³ /j	574.0 m ³ /j	240.0 m ³ /j	200.0 m ³ /j	FORTE	FAIBLE	ECPP : Réparties sur l'ensemble du système	OUI	OUI	Débordements observés sur le TP PR Mas Marie	

SYNTHESE DES CAMPAGNES DE MESURES DE DEBITS (2 sur 2)

GENERALITES				SYNTHESE DES VOLUMES EN JEU				EAUX CLAIRES PARASITES				DEVERSEMENTS		
Commune	Système	Capacité STEP	Linéaire de réseau	Débit moyen de temps sec	EU strictes	ECP	Surcharge si pluie de 10mm	Sensibilité aux ECPP	Sensibilité aux ECPM	Répartition par secteur suivi	Entrée STEP (A2)	Sur réseau DO / TP	Précision	
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	14 800 EH	70 356 ml	1 414.0 m ³ /j	1 054.0 m ³ /j	360.0 m ³ /j	350.0 m ³ /j	FORTE	MOYENNE	ECPP : Réparties sur l'ensemble du système ECPM : Amont PR Les Vautes sensibilité forte	OUI	OUI	Débordements observés sur le by-pass BT	
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	500 EH	2 933 ml	38.2 m ³ /j	31.0 m ³ /j	7.2 m ³ /j	15.0 m ³ /j	FORTE	MOYENNE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP		
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	500 EH	3 473 ml	22.4 m ³ /j	20.0 m ³ /j	2.4 m ³ /j	Incertain	INCERTAIN (Défaillance pompes PR)	INCERTAIN (Défaillance pompes PR)	/	OUI (DO sur réseau amont transfert STEP)	Ni DO ni TP	Déversement permanent en raison d'un dysfonctionnement des pompes.	
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	1 000 EH	6 146 ml	114.3 m ³ /j	54.3 m ³ /j	60.0 m ³ /j	30.0 m ³ /j	FORTE (proche de TRES FORTE)	MOYENNE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP		
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	150 EH	1 280 ml	7.8 m ³ /j	6.6 m ³ /j	1.2 m ³ /j	8.0 m ³ /j	FAIBLE	MOYENNE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP		
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	4 300 EH	19 950 ml	494.4 m ³ /j	230.4 m ³ /j	264.0 m ³ /j	100.0 m ³ /j	FORTE	MOYENNE	ECPP très majoritairement localisées sur le secteur Nord-Est/Centre-Est. ECPM réparties sur l'ensemble du système, plus particulièrement sur la moitié ouest.	OUI	NON (Trop-plein PR Mûrier)	Un déversement de 527 m ³ durant 25 heures après un cumul de pluie de 62 mm	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	50 EH	444 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	9 300 EH	30 265 ml	571.0 m ³ /j	461.0 m ³ /j	110.0 m ³ /j	/	/	/	Absence de données horaires. Les volumes journaliers sont basés sur l'analyse de la télésurveillance sur 5 ans	OUI	Inconnu (DO non équipé)		
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	800 EH	6 940 ml	56.2 m ³ /j	47.8 m ³ /j	8.4 m ³ /j	20.0 m ³ /j	MOYENNE	FAIBLE	* Attention, le contexte de la campagne de déc-2023 janv-2024 n'était pas optimal : dans un contexte plus favorable, il est fort probable que la vulnérabilité aux ECPP soit "forte". Le 11/03/2024, pendant la nocturne sur la commune de Assas, le débit entrée STEP a été estimé à 1,5 l/s soit 5,5 m ³ /h ou 130 m ³ /j	Absence de A2	Inconnu (TP non équipé)		
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	50 EH	165 ml	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	1 300 EH	7 035 ml	88.8 m ³ /j	64.8 m ³ /j	24.0 m ³ /j	26.0 m ³ /j	FAIBLE	FAIBLE	/	NON	Ni DO ni TP		
SAUTEYRARGUES	Bourg	400 EH	3 231 ml	21.9 m ³ /j	17.1 m ³ /j	4.8 m ³ /j	2.0 m ³ /j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/	
SAUTEYRARGUES	Vabre	60 EH	488 ml	2.4 m ³ /j	2.2 m ³ /j	0.2 m ³ /j	0.8 m ³ /j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/	
TEYRAN	Teyran	5 500 EH	29 865 ml	760.3 m ³ /j	369.1 m ³ /j	391.2 m ³ /j	442.0 m ³ /j	TRES FORTE	FORTE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP		
VACQUIERES	Vacquières	200 EH	4 963 ml	86.3 m ³ /j	40.7 m ³ /j	45.6 m ³ /j	10.0 m ³ /j	FORTE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/	
VAILHAUQUES	Bel Air	1 500 EH	24 322 ml	17.8 m ³ /j	10.6 m ³ /j	7.2 m ³ /j	2.0 m ³ /j	MOYENNE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP		
VAILHAUQUES	Bourg	4 000 EH	2 050 ml	288.4 m ³ /j	216.4 m ³ /j	72.0 m ³ /j	45.0 m ³ /j	FORTE	FAIBLE	/	NON	OUI	Déversement du TP du PR Rte de Murles	
VALFLAUNES	Bourg	830 EH	3 958 ml	33.6 m ³ /j	27.8 m ³ /j	5.8 m ³ /j	8.0 m ³ /j	MOYENNE	FAIBLE	/	NON (DO sur réseau amont STEP)	Ni DO ni TP	/	
VALFLAUNES	Valcyre	300 EH	2 102 ml	23.0 m ³ /j	18.2 m ³ /j	4.8 m ³ /j	3.0 m ³ /j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/	
VALFLAUNES	Lancyre	75 EH	442 ml	5.9 m ³ /j	4.9 m ³ /j	1.0 m ³ /j	1.0 m ³ /j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	Ni DO ni TP	/	
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	1 300 EH	6 041 ml	66.4 m ³ /j	56.8 m ³ /j	9.6 m ³ /j	1.0 m ³ /j	FAIBLE	FAIBLE	/	Absence de A2	NON		

3.2.3 Principaux points noirs mis en évidence

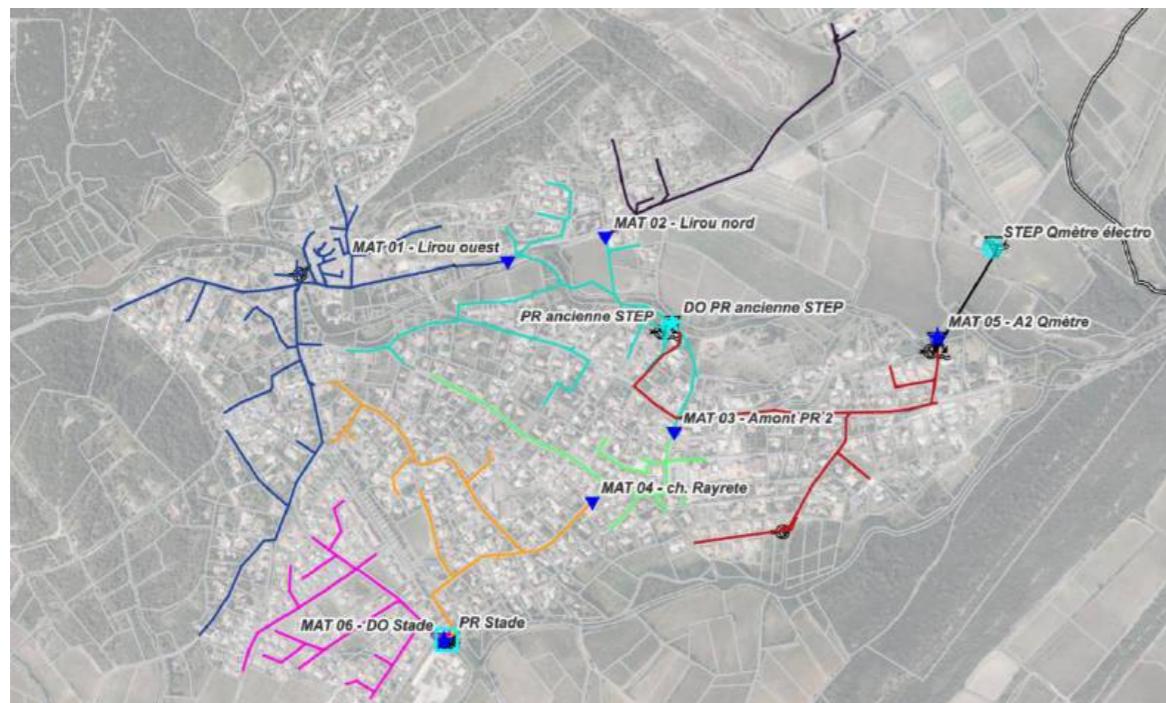
Le tableau ci-dessous reprend les 12 systèmes ayant au moins une sensibilité aux entrées d'eaux claires parasites (météoriques et/ou permanentes) classée « Forte » ou « Très forte » :

Systèmes	Sensibilité aux ECPP	Sensibilité aux ECPM
Les Matelles	Très forte	Très forte
Teyran	Très forte	Forte
Assas	Forte	Très forte
Mas-de-Londres	Forte	Moyenne
Saint-Gély-du-Fesc	Forte	Moyenne
Saint-Hilaire-de-Beauvoir	Forte	Moyenne
Saint-Jean-de-Cornies	Forte	Moyenne
Saint-Martin-de-Londres Bourg	Forte	Moyenne
Vacquières	Forte	Faible
Vailhauquès Bourg	Forte	Faible
Saint-Clément-de-Rivière	Forte	Faible
Pégairolles-de-Buèges	Non significative	Forte

Les Matelles est l'unique système du territoire dont la sensibilité aux ECPM et ECPP est classée « Très forte ».

3.2.3.1 Les Matelles

La cartographie ci-dessous présente les 7 bassins versants qui ont fait l'objet de mesures de débits lors de la campagne de mesure en continu.



ENTECH / CEREG / OTEIS

Localisation du point de mesure	PM ponctuel ou télésurveillance	Linéaire de réseau en amont du point de mesures	ECPP « max » (ressuyage) m³/h	Indice Linéaire ECPP « max » (ressuyage)	Sensibilité ECPP
RV Lirou Ouest	PM ponctuel	3 305 ml	11,5	83,5 m³/j/km	Très forte
RV Lirou Nord	PM ponctuel	1 060 ml	4,0	90,6 m³/j/km	Très forte
RV Amont PR 2	PM ponctuel	4 520 ml	20,0	106,2 m³/j/km	Très forte
RV Ch. Rayrete	PM ponctuel	3 100 ml	12,0	92,9 m³/j/km	Très forte
PR Stade	PM ponctuel	1 765 ml	5,0	68,0 m³/j/km	Très forte
PR ancienne STEP	Télésurv. (Q)	11 185 ml	40,0	85,8 m³/j/km	Très forte
PR STEP	Télésurv. (Q)	12 630 ml	50,0	95,0 m³/j/km	Très forte

La campagne de mesures en continu permet de mettre en évidence que les apports d'eaux claires parasites de ressuyage sont globalement répartis sur l'ensemble de la commune.

Tous les bassins versants de mesures attestent d'une sensibilité aux intrusions d'eaux claires parasites très forte.

Pour autant, il convient de rappeler qu'une partie des eaux parasites collectées par les réseaux n'est pas transférée jusqu'à la station, mais est déversée par les trop-pleins de PR Stade, PR A2 et surtout le PR ancienne STEP. Ainsi, l'indice de 95,0 m³/j/km calculé à la station de traitement serait à majorer et dépasserait donc les 100 m³/j/km.

Le bassin versant « RV Amont PR 2 », en vert clair sur la cartographie précédente, se détache néanmoins en raison de sa contribution exceptionnellement élevée en entrées d'eaux claires parasites (Chemin des Pérayrols et Chemin des Courrèges).

Il draine à lieu seul plus de 500 m³/j d'ECPP, soit l'équivalent de la capacité hydraulique de la station.

Lors du diagnostic EU de 2012, ce secteur et cette rue étaient déjà ressortis comme étant les plus sensibles.

Les visites de nuits et les inspections caméra ont permis de préciser l'origine de la majorité des intrusions d'eaux claires parasites actuelles.

De la même manière, les réseaux sont également classés « très sensible » aux entrées d'eaux claires parasites météoriques qui semblent réparties sur l'ensemble du territoire. La surface active estimée à la station d'épuration est d'environ 35 000 m².

3.2.3.2 Saint-Mathieu-de-Tréviers

L'analyse horaire des débits pendant la campagne de mesure n'a pas pu être réalisée sur l'entrée de la station (A3) ainsi que du déversoir en tête de station (A2) en raison de la disposition de données journalières uniquement.

En revanche, l'analyse des débits horaires pendant la campagne de mesure a pu être réalisée sur les PR Guillaume Pellicier et PR Gendarmerie.

3.2.3.3 Combaillaux, sous comptage du débitmètre en entrée de STEU

Lors de la campagne de mesures, des incohérences de comptage ont été recensés en entrée de STEU.

Actuellement, la station de traitement de Combaillaux collecte les eaux usées de la commune via les PR Mosson et PR Nounel.

	PR Mosson	PR Nounel	STEU
Volume journalier moyen de temps sec durant la campagne de mesure	201,8 m ³ /j	148,6 m ³ /j	173,5 m ³ /j

Le nombre d'équivalent habitant recensé sur la commune est de 1 738 EH.
Avec un ratio de 200 l/j/hab on obtient un volume journalier d'environ 347 m³/j.

Le cumul des volumes de refoulement des deux PR Mosson et PR Nounel est de 350 m³/j.

Ainsi, cela confirmerait le sous-comptage du débitmètre électromagnétique en entrée de station.

D'après le Cc Grand-Pic-Saint-Loup « *Il y aurait 2 problèmes sur le comptage : Il y aurait des bulles d'air dans la canalisation où le comptage est réalisé ce qui entraînerait un léger sous-comptage (voir PJ) ainsi qu'un problème également de relai des impulsions, l'ensemble des impulsions ne serait pas relayé ce qui entraînerait également un sous-comptage.* »



Il est prévu de déplacer le débitmètre électromagnétique en amont du dégrilleur comme schématisé sur l'image ci-dessus.

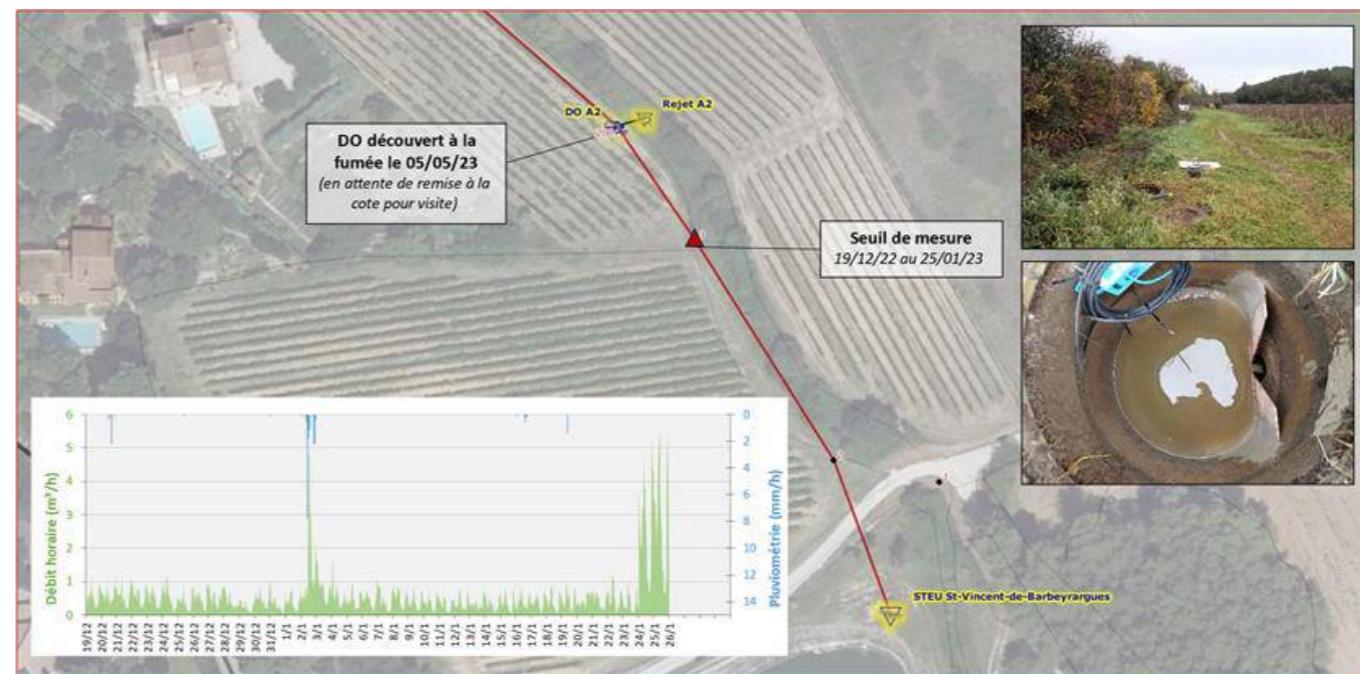
3.2.3.4 Saint-Vincent-de-Barbeyrargues

Lors de la campagne de mesure, du 19/12/2022 au 25/01/2023, les débits mesurés sur le seuil posé en amont de la STEU de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues sont anormalement bas.

En effet, le volume journalier moyen d'EU de temps sec sur la période de mesure est mesuré à 7 m³/j.

Or, le volume journalier théorique de temps sec est d'environ 90 m³/j (740 habitants × 0,12 m³/j = 88 m³/j) ; soit un facteur 10 de différence.

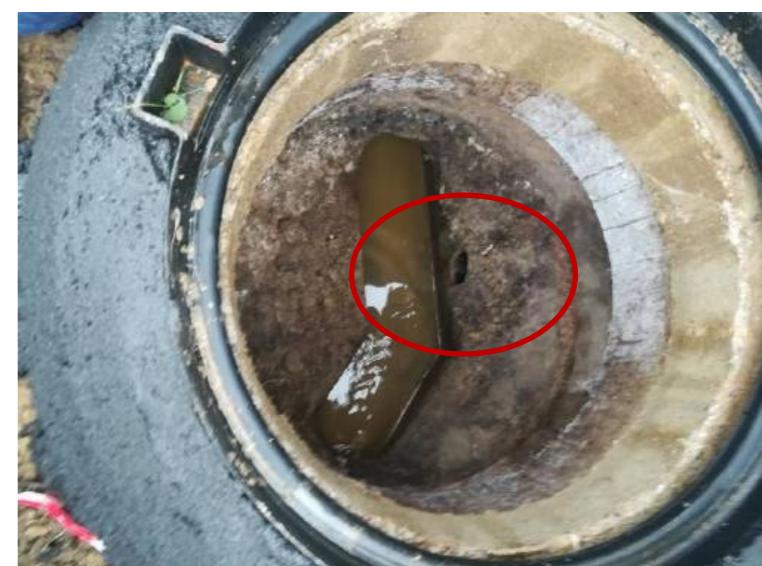
Le 05/05/2023, des tests à la fumée ont révélé la présence d'un exutoire de déversoir d'orage dans un fossé pluvial ; 30 mètres en amont du seuil de la campagne de mesure.



En octobre 2023, la mise à la cote du regard comportant le déversoir d'orage a permis de confirmer que lors de la campagne de mesure, la pose du seuil sur le regard aval a sollicité le déversoir d'orage.

En effet, comme le montre l'image ci-contre, le déversoir d'orage est situé très légèrement au-dessus du niveau d'eau de temps sec. Ainsi, la pose du seuil, générant une faible réhausse du niveau d'eau dans le réseau, a sollicité le DO pendant toute la campagne de mesure.

Une seconde campagne de mesure a donc été réalisée en décembre 2023 – janvier 2024. Le DO a été obturé pendant toute la durée de la campagne. Les résultats de cette deuxième campagne de mesure sont cohérents avec les volumes théoriques attendus et confirme donc l'influence du déversoir d'orage pendant la première campagne de mesures.



3.3 RECHERCHE DES INTRUSIONS D'EAUX PARASITES DE TEMPS DE PLUIE : TESTS A LA FUMEE

⇒ Annexe E1 : Fiches Anomalies Fumée (par commune)

⇒ Annexe E2 : Cartes de synthèse des tests à la fumée (par commune)

3.3.1 Méthodologie

A l'issue de la campagne de mesures par temps de pluie, il a été estimé une surface dite « active ». Suite à cette étape de quantification des intrusions d'ECPM, il s'agit d'identifier précisément leur origine.

3.3.1.1 Localisation des anomalies

Les investigations réalisées ont consisté à injecter un fumigène dans les réseaux d'assainissement séparatif d'eaux usées et à rechercher les points de sortie de la fumée, témoins de connexion de l'élément au réseau. L'objectif principal reste la mise en exergue des apports d'eaux pluviales raccordés au réseau séparatif d'eaux usées.

Les photographies ci-dessous présentent le mode opératoire pour la réalisation des tests au fumigène



1 – Injection de la fumée dans le réseau d'eaux usées



2 – Identification de tous les organes laissant échapper la fumée



3 – Validation de la connexion hydraulique à l'aide de colorant

Le fumigène est produit au moyen de paraffine alimentaire vaporisée, permettant de générer une fumée à faible température et bien évidemment non toxique.

Une fois l'élément mis en évidence, un contrôle au colorant est parfois réalisé afin de confirmer le raccordement hydraulique au réseau d'assainissement des eaux usées.

Pour chacune des anomalies mises en évidence, une fiche « anomalie fumée » a été réalisée, permettant de localiser et caractériser l'anomalie.

3.3.1.2 Classification des anomalies par gravité

La gravité des anomalies fumée mises en évidence in situ est jugée selon :

- **La surface active drainée par l'anomalie**
- **L'intensité des précipitations nécessaire pour solliciter l'anomalie**
- **La rapidité et l'intensité du panache de fumée**

Par exemple, un défaut d'étanchéité sur une boîte de branchement peut présenter différentes sensibilités :

- Boîte de branchement sans tampon située dans un cours d'eau = Sensibilité Très Forte
- Boîte de branchement avec léger défaut d'étanchéité située dans un fossé pluvial = Sensibilité Moyenne à Forte
- Boîte de branchement sans tampon située sur un point haut = Sensibilité Faible
- Boîte de branchement avec léger défaut d'étanchéité située sur un point haut = Sensibilité Non significative

Dans le cadre de la présente étude, les défauts ont été classés en 4 catégories de gravité, de la manière suivante :

- **Anomalie Très grave :**
 - défauts d'étanchéités (branchement, boîte de branchements, regard ou tampon non étanche...) situés dans le lit mineur de cours d'eau ou dans des fossés/caniveaux pluviaux,
 - déversoir d'orage pouvant fonctionner à l'envers,
 - défaut de raccordement pluvial majeur (avaloir, chemin de grilles...),
- **Anomalie Grave :**
 - défaut de raccordement pluvial (gouttières),
 - défauts d'étanchéité situés en point bas ou à l'aval d'une gouttière,
- **Anomalie Peu grave :**
 - autres défauts (généralement défauts d'étanchéité en point haut),
- **Anomalie de Gravité incertaine :**
 - défauts généralement en partie privative, ne pouvant pas être visualisés de près (niveau de gravité non appréhendable).

3.3.2 Synthèse des résultats

SYNTHESE DES TESTS A LA FUMEE (1 sur 2)

GENERALITES				Période des mesures	Linéaire de réseau investigué	Nombre d'anomalies	RESULTATS PAR GRAVITE				RESULTATS PAR TYPOLOGIE								COMMENTAIRES			
Commune	Système	Linéaire de réseau	Rappel : Sensibilité ECPM d'après campagne				Anomalie Très grave	Anomalie Grave	Anomalie Peu grave	Anomalie Gravité incertaine	Avaloir	Chemin de grilles	Gouttière	Boite de branch. non étanche	Branch. EU non étanche	Ouverture dans caniveau	Ouverture sur chaussée	Regard non étanche	Tampon non étanche	Autre	Non défini	
ASSAS	Assas	8 312 ml	FORTE	Mai 2023	8 312 ml	15	0	9	6	0	1	0	0	2	9	0	0	2	1	0	0	/
BUZIGNARGUES	Buzignargues	1 962 ml	MOYENNE	Mai 2023	1 962 ml	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	4 654 ml	FAIBLE	Mai 2023	4 654 ml	12	0	1	11	0	0	0	0	7	0	0	1	0	0	1	3	/
CAZEVIEILLE	Cazevieille	4 350 ml	FAIBLE	Mai 2023	4 350 ml	9	2	1	6	0	0	0	0	0	3	0	0	1	5	0	0	2 défauts très graves : 1 virole non étanches au niveau d'un regard dans caniveau pluvial , 1 boite de branchement sans tampon sur un point bas
CLARET	Bourg	9 886 ml	FAIBLE	Mai 2023	9 886 ml	42	0	9	29	4	0	1	1	19	0	0	3	2	6	2	8	/
CLARET	Embruscalles	1 088 ml	FAIBLE	Mai 2023	1 088 ml	7	1	1	5	0	0	1	0	6	0	0	0	0	0	0	0	1 défaut très grave : chemin de grilles situé Place Louis Jean
COMBAILLIAUX	Combaillaux	19 072 ml	MOYENNE	Avril 2023	19 072 ml	15	0	12	3	0	0	0	0	6	5	0	0	3	1	0	0	/
FONTANES	Fontanès	4 238 ml	MOYENNE	Mai 2023	4 238 ml	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	/
GUZARGUES	Guzargues	4 979 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LAURET	Lauret	5 203 ml	FAIBLE	Mai 2023	5 203 ml	18	0	1	16	1	0	0	1	6	0	0	1	0	8	1	1	/
LE TRIADOU	Le Triadou	5 813 ml	MOYENNE	Juin 2023	5 813 ml	18	0	2	16	0	0	0	0	2	15	0	0	0	1	0	0	/
LES MATELLES	Les Matelles	13 289 ml	TRES FORTE	Mai 2023	13 289 ml	19	2	10	7	0	2	0	0	6	5	1	2	0	3	0	0	2 défauts très graves : 1 virole non pluviale, ouverture dans caniveau pluvial (ancienne descente d'eau)
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	3 756 ml	MOYENNE	Juin 2023	3 756 ml	12	0	0	12	0	0	0	0	10	0	0	0	0	1	1	0	/
MURLES	Murles	3 061 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	3 793 ml	MOYENNE	Juin 2023	3 793 ml	20	0	4	16	0	0	0	3	5	1	0	0	3	8	0	0	/
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	293 ml	NON VISIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	836 ml	NON VISIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	604 ml	FORTE	Juin 2023	604 ml	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	/
ROUET	Rouet	970 ml	FAIBLE et SA<200 m ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	5 530 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	1 242 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	62 660 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

SYNTHESE DES TESTS A LA FUMEE (2 sur 2)

GENERALITES				Période des mesures	Linéaire de réseau investigué	Nombre d'anomalies	RESULTATS PAR GRAVITE				RESULTATS PAR TYPOLOGIE										COMMENTAIRES	
Commune	Système	Linéaire de réseau	Rappel : Sensibilité ECPM d'après campagne				Anomalie Très grave	Anomalie Grave	Anomalie Peu grave	Anomalie Gravité incertaine	Avaloir	Chemin de grilles	Gouttière	Boite de branch. non étanche	Branch. EU non étanche	Ouverture dans caniveau	Ouverture sur chaussée	Regard non étanche	Tampon non étanche	Autre	Non défini	
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	70 356 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2 933 ml	MOYENNE	Juin 2023	2 933 ml	5	1	2	2	0	0	0	0	5	0	0	0	0	0	0	1 défaut très grave : 1 boite de branchement sans tampon située dans un caniveau pluvial	
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	3 473 ml	INCERTAIN	Juin 2023	2 637 ml	12	6	2	4	0	0	0	1	5	1	0	2	0	2	1	0	
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	6 146 ml	MOYENNE	Juin 2023	6 146 ml	7	1	2	4	0	1	0	0	1	4	1	0	0	0	0	1 défaut très grave : 1 casse d'un branchement dans un caniveau pluvial	
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	1 280 ml	MOYENNE	Mai 2023	1 280 ml	8	2	3	2	1	4	0	1	2	0	1	0	0	0	0	2 défauts très graves : Multiples trous dans terrain naturel ainsi que suspicion de connexion d'une grille avaloir	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	19 950 ml	MOYENNE	Juin 2023	19 950 ml	24	2	5	17	0	0	0	3	15	0	1	1	0	3	0	1	2 défauts très graves : 1 tampon non étanche dans le lit du Rieutord (rue des blés), 1 défaut non défini dans fossé pluvial (rue du Fanabreau)
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	444 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT MATHIEU DE TREVIERES	Saint-Mathieu-de-Tréviers	30 265 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	6 940 ml	FAIBLE	Mai 2023	6 940 ml	9	2	5	2	0	1	0	1	0	2	0	0	2	2	1	0	2 défauts très graves : une canalisation servant de DO pouvant fonctionner à l'envers, 1 avaloir pluvial connecté
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	165 ml	FAIBLE	Mai 2023	165 ml	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	/
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	7 035 ml	FAIBLE	Mai 2023	7 035 ml	2	0	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	/
SAUTEYRARGUES	Bourg	3 231 ml	FAIBLE et SA<200 m ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAUTEYRARGUES	Vabre	488 ml	FAIBLE et SA<200 m ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TEYRAN	Teyran	29 865 ml	TRES FORTE	Mai 2023	29 865 ml	39	1	21	17	0	1	0	0	12	20	1	0	2	1	2	0	1 défaut très grave : une boite de branchement sans tampon
VACQUIERES	Vacquières	4 963 ml	FAIBLE	Juin 2023	4 963 ml	10	0	0	10	0	0	0	0	4	1	0	3	1	0	1	0	/
VAILHAUQUES	Bel Air	24 322 ml	FAIBLE	Avril 2023	24 322 ml	18	0	12	6	0	0	0	1	9	2	1	0	1	4	0	0	/
VAILHAUQUES	Bourg	2 050 ml	FAIBLE	Avril 2023	2 050 ml	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/
VALFLAUNES	Bourg	3 958 ml	FAIBLE	Mai 2023	3 958 ml	7	0	2	5	0	0	0	0	5	0	0	1	0	1	0	0	/
VALFLAUNES	Valcyre	2 102 ml	FAIBLE	Mai 2023	2 102 ml	5	0	0	5	0	0	0	0	1	0	0	0	3	1	0	0	/
VALFLAUNES	Lancyre	442 ml	FAIBLE et SA<200 m ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	6 041 ml	FAIBLE	Juin 2023	6 041 ml	10	0	3	5	2	1	0	0	1	5	0	0	1	1	0	1	/
TOTAL 43 systèmes d'assainissement (392 000 ml)				Avril à Juin 2023	206 407 ml investigués (29 systèmes concernés)	347 anomalies	20	112	207	8	11	2	14	126	78	6	14	21	50	10	15	/

ENTECH / CEREGR / OTEIS

3.3.3 Principaux points noirs mis en évidence

Sur l'ensemble du linéaire testé à la fumée (206 400 ml), 347 anomalies ont été recensées.

Parmi elles, 20 sont considérées comme étant « Très grave ». Elles sont recensées dans le tableau ci-dessous.

Système	Nombre d'anomalies « Très grave »	Description (+ numéro des fiches anomalies correspondantes ; 1 fiche par anomalie)
Cazevieille	2	- 1 virole non étanche au niveau d'un regard dans caniveau pluvial (34066_AF_0001) - 1 boite de branchement sans tampon sur un point bas (34066_AF_0003)
Claret Embruscalles	1	- 1 chemin de grilles situé Place Louis Jean (34078_AF_0005)
Les Matelles	2	- 1 virole non étanche dans caniveau pluvial (34153_AF_0009) - 1 ouverture dans caniveau pluvial - ancienne descente d'eau (34153_AF_0019)
Saint-Hilaire-de-Beauvoir	1	- 1 boite de branchement sans tampon située dans un caniveau pluvial (34263_AF_0005)
Saint-Jean-de-Buèges	6	- 2 tampons non étanches dans le lit du ruisseau Le Garrel (34264_AF_0001, 34264_AF_0011) - 3 boîtes de branchement non étanches dans le lit du ruisseau Le Garrel (34264_AF_0006, 34264_AF_0008, 34264_AF_0010) - 1 branchement EU non étanche dans le lit du ruisseau Le Garrel (34264_AF_0009)
Saint-Jean-de-Cornies	1	- 1 casse d'un branchement dans un caniveau pluvial (34265_AF_0002)
Saint-Jean-de-Cuculles	2	- Multiples trous dans terrain naturel (34266_AF_0006) - Suspicion de connexion d'une grille avaloir (34266_AF_0001)
Saint-Martin-de-Londres Bourg	2	- 1 tampon non étanche dans le lit du Rieutord au niveau de la rue des blés (34274_AF_24) - 1 défaut non défini dans fossé pluvial rue du Fanabreau (34274_AF_0016)
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues Bourg	2	- 1 canalisation servant de DO pouvant fonctionner à l'envers (34290_AF_0003) - 1 avaloir pluvial connecté au réseau EU (34290_AF_0009)
Teyran	1	- 1 boite de branchement sans tampon située sur un point bas (34309_AF_0013)

- Cas particulier notable :

Les tests à la fumée ont permis de découvrir un déversoir d'orage sur le réseau de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, dans le champ de vignes en amont de la station de traitement des eaux usées.



3.4 RECHERCHE DES INTRUSIONS D'EAUX PARASITES DE TEMPS SEC : SECTORISATIONS NOCTURNES ET ITV

⇒ Annexe F1 : Cartes de résultat des sectorisations nocturnes (par commune)

⇒ Annexe F2 : Cartes de synthèse des ITV réalisés (par commune)

⇒ Annexe F3 : Tableau général détaillé des ITV

3.4.1 Méthodologie

La campagne de mesures a permis de quantifier les intrusions d'ECPP. Il s'agit à présent d'identifier précisément les défauts d'étanchéité du réseau responsables de ces intrusions.

Leur localisation s'effectue en deux étapes :

- réalisation d'une sectorisation nocturne des débits en période de nappe haute ou de ressuyage des sols, par mesures ponctuelles de débits en de multiples points du réseau. Ces mesures sont opérées de l'exutoire vers la tête du réseau, pendant la nuit, période où la présence d'effluents domestiques est réduite dans les réseaux. Elles permettent d'identifier les secteurs les plus perméables aux intrusions d'eaux claires parasites ;
- réalisation d'une inspection télévisuelle (ITV ou passage caméra) des tronçons de réseaux les plus perméables identifiés lors de la sectorisation nocturne, afin de localiser très précisément les défauts d'intrusion.

3.4.1.1 Sectorisations nocturnes

La méthodologie des sectorisations nocturne est la suivante :

- Mesure de débit à l'exutoire du réseau
- Arrêt des postes de refoulement sur réseau pouvant engendrer des bâchées et ainsi polluer la mesure sur le réseau en aval
- Remontée des réseaux et mesure à chaque nœud stratégique accessible,
- Lorsqu'une variation importante de débit est constatée, mesure au niveau des regards intermédiaires afin de sectoriser au maximum l'origine de l'intrusion,
- Inspection de l'ensemble des réseaux qui véhiculent un débit non nul,
- Bouclage de la nuit en effectuant une nouvelle mesure à l'exutoire pour valider ainsi le débit nocturne, essentiellement composé d'eaux claires parasites.

Les tronçons identifiés comme sensibles aux intrusions d'ECPP sont ensuite hiérarchisés selon une densité d'infiltration par linéaire de réseau :

Sensibilité du réseau aux intrusions d'ECPP	Densité d'infiltration (l/s/km)
Très forte	> 1,50
Forte	Entre 1,00 et 1,50
Moyenne	Entre 0,50 et 1,00
Faible	Entre 0,10 et 0,50
Non significative	< 0,10

Pour chaque système, la réalisation d'ITV peut ensuite être proposée sur les tronçons les plus sensibles afin de localiser précisément l'origine des intrusions.

3.4.1.2 ITV

Les inspections télévisuelles des réseaux sont réalisées à l'aide d'un robot caméra téléguidé qui visite l'intérieur des collecteurs à la suite d'un curage préalable soigné. Ces prestations sont réalisées par une entreprise spécialisée accréditée COFRAC.

Les rapports d'inspection sont ensuite analysés afin de caractériser l'état des tronçons inspectés et de préconiser des travaux adaptés à la résorption des défauts (renouvellement complet du collecteur ou réhabilitations ponctuelles des défauts).

Il est à noter que dans le cadre du présent schéma directeur :

- 20 km d'ITV réalisées antérieurement à l'étude (sur la période 2019-2023) ont été préalablement transmises par le maître d'ouvrage,
- 16,4 km d'ITV ont été réalisées en 2024 suite aux sectorisations nocturnes des réseaux.

L'état général des collecteurs a été caractérisé de la manière suivante :

- Bon état :**
 - aucun défaut
 - défauts mineurs sans enjeu (*par exemple : déviation angulaire, décentrage d'assemblage, poinçonnement, faible réduction de section, dépôts grossier, flashe mineur...*)
- Etat moyen :**
 - conduite en fibrociment
 - défauts ponctuels ou généralisés moyennement importants (*par exemple : déboîtement longitudinal, anneau d'étanchéité pénétrant, ovalisation, petites fissures fermées, branchements pénétrants, radicelles et petites racines, flashe important...*)
- Etat mauvais :**
 - défauts importants (*par exemple : fissures ouvertes, perforation, racines, corrosion importante...*)
- Etat très mauvais :**
 - défauts majeurs à résorber en urgence (*par exemple : fissures ou casses très importantes, effondrement partiel ou total avec perte d'effluent, obstruction importante ou totale ...*)

3.4.2 Synthèse des résultats : sectorisations nocturnes

SYNTHESE DES SECTORISATIONS NOCTURNES (1 sur 2)														
GENERALITES				Période des mesures	Linéaire de réseau investigué (gravitaire)	Débit nocturne total	RESULTATS - SENSIBILITE AUX INTRUSIONS D'ECPP					INVESTIGATIONS ITV PROPOSEES		
Commune	Système	Linéaire de réseau	Rappel : Sensibilité ECPP d'après campagne				Linéaire à sensibilité forte à très forte	Linéaire à sensibilité moyenne	Linéaire à sensibilité faible ou non significative	Non déterminé	Commentaires	Secteurs	Linéaire	
ASSAS	Assas	8 312 ml	TRES FORTE	Mars 2024	8 300 ml	13,7 m³/h	1 046 ml	407 ml	6 212 ml	806 ml	70% des intrusions d'ECPP, soit 9 m³/h, proviennent du linéaire de réseau situé dans le cours d'eau (entre la cave Cellier du Pic à la rue de la Chicane)	Le réseau le long du cours d'eau est évidemment en mauvais état; investigations ITV jugées inutiles par la CC GPSL	-	
BUZIGNARGUES	Buzignargues	1 962 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	4 654 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CAZEVIEILLE	Cazevieille	4 350 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CLARET	Bourg	9 886 ml	MOYENNE	Mars 2024	9 339 ml	~ 5,5 m³/h	134 ml	338 ml	8 867 ml	0 ml	Relativement diffus Environ 50% des ECPP proviennent de 15% du linéaire	- Rue de la Chicane (104 ml) - ZAE Farjou (432 ml) - Rue du Grand Chêne (109 ml) - Avenue des Embruscalles (715 ml)	1 360 ml	
CLARET	Embruscalles	1 088 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
COMBAILLIAUX	Combaillaux	19 072 ml	MOYENNE	Mars 2024	19 072 ml	8,5 m³/h	0 ml	986 ml	13 130 ml	1 301 ml	Très diffus - Secteur le plus sensible secteur amont PR Nounel (5 m³/h) - Plusieurs défauts observés sur le PR Romarin (prêt de 2 m³/h) - Réseau du PR Mosson peu sensible; réseau en amont de la bâche Branquedieu pas sensible (moins de 0,5 m³/h)	- PR Romain - branche Est (74 ml) - Le long du ruisseau Balajade (413 ml)	487 ml	
FONTANES	Fontanès	4 238 ml	MOYENNE	Mai 2024	4 238 ml	3,5 m³/h	119 ml	440 ml	2 249 ml	548 ml	Le réseau principal semble le plus sensible (90% des ECPP), les intrusions semblent réparties tout au long de la canalisation (700 ml).	- Chem. Ancien, Rue de l'Eglise (698 ml)	697 ml	
GUZARGUES	Guzargues	4 979 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
LAURET	Lauret	5 203 ml	MOYENNE	Avril 2024	4 932 ml	~ 1,6 m³/h	0 ml	52 ml	4 880 ml	0 ml	Très diffus	- Rue de la Conque (52 ml) - Rue de l'Ancienne Mairie (324 ml)	376 ml	
LE TRIADOU	Le Triadou	5 813 ml	MOYENNE	Avril 2024	4 343 ml	~ 3,5 m³/h	0 ml	0 ml	4 343 ml	0 ml	Relativement diffus Réseau en amiante ciment particulièrement sensible	- Allée du Haut Lirou (470 ml) - Allée de la Pétanque (355 ml) - Imp. De la Confrérie (166 ml) - Rue de la Source (112 ml)	1 103 ml	
LES MATELLES	Les Matelles	13 289 ml	Très forte	Mai 2023 + Mars 2024	13 289 ml	52,2 m³/h	3 927 ml	1 340 ml	7 591 ml	1 518 ml	- Sensibilité généralisée des réseaux (sauf PR Terrasse de la Tour et bassin versant spécifique du PR avant STEP). - Forte sensibilité du Chem. de Pérayrols sur 420 ml (9 m³/h) - Forte sensibilité du Quartier La Romanières sur 530 ml (5 m³/h)	- Chem. Des Courrèges à PR ancienne STEP (364 ml) - Ancien Chem. De Grabels et rue Alicante (300 ml) - PR Stade réseau amont (85 ml) - Av. de Montferrand, quartier Les Romanières (533 ml) - Sud Ancien Chem. Du Moulin (236 ml) - Av. de Montferrand, centre (443 ml) - Route de Montpellier, Chem. Du Tribe (470 ml) - Amont PR ancienne STEP - ouest (temps sec) (363 ml) - Chem. des Moulières (405 ml)	2 435 ml	
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	3 756 ml	FORTE	Mars 2024	3 641 ml	~ 4,6 m³/h	306 ml	343 ml	2 992 ml	0 ml	Très localisé Environ 80% des ECPP proviennent de 20% du linéaire	- Route de Saint-Martin (306 ml) - Rue du Lauzas (133 ml) - Trucq des Vignes (210 ml)	649 ml	
MURLES	Murles	3 061 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	3 793 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	293 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	836 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	604 ml	NON SIGNIFICATIVE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ROUET	Rouet	970 ml	NON SIGNIFICATIVE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	5 530 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	1 242 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	62 660 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

SYNTHESE DES SECTORISATIONS NOCTURNES (2 sur 2)														
GENERALITES				Période des mesures	Linéaire de réseau investigué (gravitaire)	Débit nocturne total	RESULTATS - SENSIBILITE AUX INTRUSIONS D'ECPP					INVESTIGATIONS ITV PROPOSEES		
Commune	Système	Linéaire de réseau	Rappel : Sensibilité ECPP d'après campagne				Linéaire à sensibilité forte à très forte	Linéaire à sensibilité moyenne	Linéaire à sensibilité faible ou non significative	Non déterminé	Commentaires	Secteurs	Linéaire	
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	70 356 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2 933 ml	FORTE	Mars 2024	2 933 ml	1,4 m³/h	0 ml	263 ml	1 982 ml	198 ml	Relativement diffus	- Av. de Galargues (602 ml) - Rue de la Bénovie (276 ml)	878 ml	
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	3 473 ml	INCERTAIN	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	6 146 ml	FORTE	Mai 2023 + Mars 2024	6 146 ml	13,3 m³/h	827 ml	351 ml	4 395 ml	201 ml	- Sensibilité "Très forte" rue Des Hauts de Campredon, 1,5 l/s soit 60% des ECPP - Multiples défauts sur regard, en particulier le 34265_RV_0052	- Chem. Des Cornies (239 ml) - Chem. Des Hauts de Campredon (400 ml)	639 ml	
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	1 280 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	19 950 ml	FORTE	Mars 2024	19 645 ml	~ 37 m³/h	2 154 ml	271 ml	17 220 ml	0 ml	Très localisé Environ 80% des ECPP proviennent de 10% du linéaire	- Rieutort (1742 ml) - Champ affluent Rieutort (412 ml)	2 154 ml	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	444 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT MATHIEU DE TREVIERES	Saint-Mathieu-de-Tréviers	30 265 ml	Pas de campagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	6 940 ml	MOYENNE	Avril 2024	6 142 ml	~ 4,5 m³/h	514 ml	498 ml	4 315 ml	815 ml	Entrées d'ECPP diffus le long du réseau fibro-ciment sous la rue de Clapiers. Sensibilité importante de la rue de Belle Vue et la rue de Prades.	- Rue de Prades (238 ml) - Rue de Belle Vue (199 ml) - Rue de Clapiers (5 ml)	442 ml	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	165 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	7 035 ml	NON SIGNIFICATIVE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAUTEYRARGUES	Bourg	3 231 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
SAUTEYRARGUES	Vabre	488 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TEYRAN	Teyran	29 865 ml	TRES FORTE	Avril 2024	29 450 ml	~ 34 m³/h	2 726 ml	1 911 ml	22 400 ml	2 909 ml	Sensibilité importante des réseaux situés au sud du cours d'eau Salaison (sud de Teyran). Environ 50% des ECPP proviennent de 20% du linéaire En particulier la rue du Peyrou.	- Chem. De Vaugély (73 ml) - Av. de Montaud (partie sud) (355 ml) - Av. de Montaud (partie nord) (435 ml) - Rue de Figaret (42 ml) - Lidl (166 ml) - Imp. Des Opalines vers rue des Rouquettes (418 ml) - Rue de Saint Martin (177 ml) - Rue du Peyrou (458 ml) - Rue des Agates (514 ml) - Chem. Des Carignans (373 ml) - Chem. De Montlaur (347 ml)	3 358 ml	
VACQUIERES	Vacquières	4 963 ml	FORTE	Mars 2024	4 541 ml	~ 9 m³/h	1 099 ml	868 ml	2 574 ml	0 ml	Relativement diffus Environ 60% des ECPP proviennent de 25% du linéaire	- Rue du Puits des Mules (123 ml) - Route du Moulin à Vent (310 ml) - Rue de Couloubrines (220 ml) - Impasse des Pradets (446 ml)	1 099 ml	
VAILHAUQUES	Bourg	24 322 ml	FORTE	Mai 2023	23 231 ml	~ 20 m³/h	2 781 ml	1 322 ml	19 105 ml	0 ml	Très diffus sur la majorité du réseau' Environ 25% des ECPP proviennent de 6% du linéaire, concerne le quartier rue des Amandiers et rue Jujubiers (réseau très profond).	- Long cours d'eau Ruisseau des Combals (739 ml) - Rue du Péras (170 ml) - Long cours d'eau PR Rte Murles (418 ml) - Rue du Cinsault (205 ml) - Rue du Valat (208 ml) - Rue des Amandiers / Jujubiers (1 388 ml) - Route PR Murles (155 ml) - Rue de l'Olivette (368 ml)	4 033 ml	
VAILHAUQUES	Bel Air	2 050 ml	MOYENNE	Mai 2023	2 050 ml	~ 1,5 m³/h	0 ml	0 ml	2 050 ml	0 ml	Très diffus sur l'ensemble du réseau	/	/	
VALFLAUNES	Bourg	3 958 ml	MOYENNE	Mars 2024	3 260 ml	~ 3,9 m³/h	169 ml	101 ml	2 990 ml	0 ml	Environ 60% des ECPP proviennent de 10% du linéaire	- Rue des Ecoles (42 ml) - Rue de la Lauze (70 ml) - Lot. Route de St-Martin (36 ml) - Chemin de la Fontaine (101 ml)	249 ml	
VALFLAUNES	Valcyre	2 102 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
VALFLAUNES	Lancyre	442 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	6 041 ml	FAIBLE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL 43 systèmes d'assainissement (392 000 ml)				Mai 2023 + Mars à Mai 2024	164 500 ml de réseau investigué	218 m³/h d'ECPP sectorisé	15 802 ml	9 491 ml	127 295 ml	8 296 ml	/	19 959 ml d'ITV proposés		

ENTECH / CEREGR / OTEIS

3.4.3 Synthèse des résultats : ITV

SYNTHESE DES ITV													
Généralités			Linéaire total d'ITV (hors branchemet)	dont ITV réalisées dans le cadre du SDA	dont ITV antérieures au SDA	Secteurs concernés	Résultats - Etat général des collecteurs					Pour mémoire : autres secteurs problématiques identifiés par l'exploitant	
Commune	Système	Linéaire de réseau					Bon état	Etat moyen	Etat mauvais à très mauvais	Abandon inspection	Travaux déjà réalisés	Principaux secteurs problématiques	
ASSAS	Assas	8 312 ml	44 ml	0 ml	44 ml	- Cellier du Pic (43,8)	0 ml	0 ml	44 ml	0 ml	0 ml	Réseau en fibro-ciment en très mauvais état	L'ensemble du linéaire du cours d'eau est jugée très sensible par l'exploitant (confirmé par les nocturne)
BUZIGNARGUES	Buzignargues	1 962 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	4 654 ml	714 ml	0 ml	714 ml	- RD122 (206.65 ml) - Plan du Lac (83.00 ml) - Chemin Neuf (107.40 ml) - Rue des Claparèdes (186.30 ml) - Chemin de Marou (130.70 ml)	329 ml	278 ml	107 ml	0 ml	0 ml	- Chemin neuf : Etat mauvais - RD122 : Etat moyen - Plan du Lac : Etat moyen	/
CAZEVIEILLE	Cazevieille	4 350 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
CLARET	Bourg	9 886 ml	1 989 ml	412 ml	1 577 ml	- Av. de Montpellier - Sud (66.68 ml) - Av. des Embruscalles - Ouest (531.20 ml) - Av. des Embruscalles - Centre (225.10 ml) - Place de l'Hermet (67.50 ml) - ZAE Farjou (348.70 ml) - Rue des Ecoles (250.30 ml) - Rue de l'Aire (87.99 ml) - Av. des Embruscalles - Ouest 2 (181.70 ml) - Chemin des Ardats (96.10 ml) - Chemin de Farjou (62.70 ml) - Place de l'ancienne mairie (71.20 ml)	341 ml	1 273 ml	273 ml	0 ml	102 ml	- Av. des Embruscalles : Etat moyen à très mauvais - ZAE Farjou et chemin des Ardats : Etat moyen à mauvais - Place de l'Ancienne Mairie : Etat moyen à mauvais - Rue de l'Aire : Etat moyen - Rue des Ecoles : Etat bon à moyen	/
CLARET	Embruscalles	1 088 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/
COMBAILLIAUX	Combaillaux	19 072 ml	776 ml	322 ml	454 ml	- Route de St Gély - Impasse du Val des Oliviers - PR Romarin - Entre Rte de St Gély et Rte de Grabels	781 ml	0 ml	0 ml	159 ml	0 ml	1 RV avec complexe de racines entre Rte de St Gély et Rte de Grabels. Certains tronçons non inspectés car regards inaccessibles	/
FONTANES	Fontanès	4 238 ml	1 145 ml	667 ml	478 ml	- RD109 - Ancien Chemin d'Anduze - Centre 1 (ouest RV40) - Centre 2 (est RV40) - Amont PR	1 022 ml	7 ml	0 ml	0 ml	0 ml	- Plusieurs infiltrations localisées dans les regards - Présence ponctuelle de racines dans 2 branchements - Amont PR : 1 infiltration par écoulement continu	/
GUZARGUES	Guzargues	4 979 ml	325 ml	0 ml	325 ml	- Amont STEP	325 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/
LAURET	Lauret	5 203 ml	612 ml	397 ml	215 ml	- Chemin des Vignes de la Faugère (153.25 ml) - Chemin du Moulin (61.89 ml) - Rue de la Conque (52.40 ml) - Rues de l'ancienne Mairie/Aire/Horthus (344.30 ml)	394 ml	218 ml	0 ml	0 ml	0 ml	- Chemin des Vignes : Etat moyen - Chemin du Moulin : Etat moyen - Rue de l'Hortus : Etat moyen	/
LE TRIADOU	Le Triadou	5 813 ml	1 311 ml	1 069 ml	242 ml	- Chemin des Mazes - Allée de la Pétanque - Impasse de la Confrérie - Rue de la Source - Allée du Haut Lirou	407 ml	419 ml	408 ml	16 ml	0 ml	- Allée de la Pétanque, Imp. Des Confréries : réseaux en fibro-ciment, anneaux d'étanchéité dégradés, présence de complexes racinaires, dégradations des surfaces - Les réseaux en fibro-ciment présentent de nombreux défauts	/
LES MATELLES	Les Matelles	13 289 ml	3 043 ml	3 043 ml	0 ml	- Rue Alicane - Anc. Chem. De Grabels - Chemin Du Tribe - Route de St. Gély - Route de St. Mathieu - Quartier Romanicière - Sud route de St Mathieu - Sud ancien Chem. Du moulin - Chemin Des Courrèges - Amont PR Ancienne STEP / Chem. Des Courrèges - Chemin des Moulières - Lirou	2 022 ml	570 ml	500 ml	111 ml	0 ml	- Rue Alicane : réseau en PVC de bon état mais ECPP au niveau des regards - Quelques défauts structurels ponctuels générant des fortes entrées d'ECPP - Beaucoup d'entrées d'ECPP au niveau des jonctions borgnes entre les branchements et le collecteur	/

SYNTHESE DES ITV

Généralités			Linéaire total d'ITV (hors branchemet)	dont ITV réalisées dans le cadre du SDA	Secteurs concernés	Résultats - Etat général des collecteurs						Pour mémoire : autres secteurs problématiques identifiés par l'exploitant	
Commune	Système	Linéaire de réseau				Bon état	Etat moyen	Etat mauvais à très mauvais	Abandon inspection	Travaux déjà réalisés	Principaux secteurs problématiques		
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	3 756 ml	658 ml	651 ml	- Chemin du Mas d'Allègre (7.20 ml) - Rue Trucs des vignes (209.50 ml) - Route de St-Martin (307.50 ml) - Rue du Lauzas (133.60 ml)	104 ml	0 ml	554 ml	0 ml	0 ml	- Route de St-Martin : Etat très mauvais - Rue du Lauzas : Etat très mauvais - Rue Trucs des vignes : Etat mauvais (RV)	/	
MURLES	Murles	3 061 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	293 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	3 793 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	Secteur entre la cave coopérative et la STEP	
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	836 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	604 ml	516 ml	0 ml	516 ml	- Hameau de Méjannels (516.08ml)	438 ml	72 ml	0 ml	0 ml	6 ml	/	
ROUET	Rouet	970 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	5 530 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	1 242 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	62 660 ml	106 ml	0 ml	106 ml	- Amont STEP, Allée des Peupliers	0 ml	128 ml	11 ml	0 ml	0 ml	- Présence ponctuelle d'un complexe racinaire	
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	70 356 ml	623 ml	0 ml	623 ml	- Rue de Valmont	437 ml	168 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2 933 ml	791 ml	791 ml	0 ml	- Avenue de Galargues - Rue de la Bénovie	784 ml	7 ml	0 ml	20 ml	0 ml	- Avenue de Galargues : Présence de complexes racinaire, et casse dans un branchemet - Rue de la Bénovie : Présence d'un complexe racinaire	
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	3 473 ml	499 ml	0 ml	499 ml	- Rue du Griffou(83.61ml) - Plan de la Croix (42.17ml) - Rue du Jeu de Ballon (71.45ml) - Rue du Cabinet de Turenne (45.87ml) - Centre ville - rive droite et gauche (256.07ml)	395 ml	46 ml	0 ml	0 ml	58 ml	/	Route des Graves Antenne Qu. de la Terre/Traverse du Four
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	6 146 ml	2 816 ml	616 ml	2 200 ml	- Chemin de Capel - Chemin des Devezes - Chemin de la Bouvine - Chemin de la Tuilerie - Chemin des Cornies - RD188E1 - Lot. Les Hauts de Campredon - Chem. Des Cornies	1 668 ml	795 ml	71 ml	0 ml	0 ml	- Lot. Les Hauts de Campredon : 4 infiltrations, canalisation fissurée	/
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	1 280 ml	461 ml	175 ml	286 ml	- Chemin de la Calade - Chemin des aires	141 ml	36 ml	297 ml	0 ml	0 ml	- Chemin de la Calade : Multiples fissures ouvertes, complexe racines, décentrages - Chemin des aires : 1 effondrement partiel sous la rangée d'oliviers (référence au défaut fumée AF_0006), collecteurs fibro-ciment en mauvais état	/
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	19 950 ml	1 821 ml	221 ml	1 600 ml	- Lot. Bois de Massargues (23.03 ml) - Parking Ecole Maternelle (210.53 ml) - Rue des Bergers (13.59 ml) - Rue du Fanabreau (383.23 ml) - ZAE des Garrigues (73.87 ml) - Rue de l'Ayet (82.91 ml) - Rue du Cornier (394.47 ml) - Lot. Le Pérou (418.95 ml) - Champ affluent Rieutord (220.70 ml)	750 ml	588 ml	420 ml	0 ml	63 ml	- Rue du Cornier : Etat moyen à très mauvais - Lot. Le Pérou : Etat bon à mauvais - Rue de l'Ayet : Etat moyen - Rue du Fanabreau : Etat moyen - Champ affluent Rieutord : petit tronçon en état mauvais (RV)	Secteur rue du Chèvrefeuille
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	444 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	

ENTECH / CEREG / OTEIS

SYNTHESE DES ITV														
Généralités			Linéaire total d'ITV (hors branchemet)	dont ITV réalisées dans le cadre du SDA	dont ITV antérieures au SDA	Secteurs concernés	Résultats - Etat général des collecteurs						Pour mémoire : autres secteurs problématiques identifiés par l'exploitant	
Commune	Système	Linéaire de réseau					Bon état	Etat moyen	Etat mauvais à très mauvais	Abandon inspection	Travaux déjà réalisés	Principaux secteurs problématiques		
SAINT MATHIEU DE TREVIERES	Saint-Mathieu-de-Tréviers	30 265 ml	4 713 ml	0 ml	4 713 ml	- Rue des Ecoles - Chemin de la Ville - Chemin du Cimetière, Rue des Cigales, Rue du Larensac - Rue de la Grenouille - Avenue de la République de Montferand - Avenue de la République de Montferand STEP - Rue du Truc d'Anis - Rue de l'Aspic - Chemin de la Ville - Cami del Las Oliveidas - Allée de l'ancienne Gendarmerie - Cami Del Oliveidas - Vieux Village	1 165 ml	2 229 ml	673 ml	0 ml	547	- Chemin de la Ville : Dégradation de surface, obstructions divers, présence de radicelles, complexe de racines - Rue des écoles : Dégradations des surfaces, branchements pénétrants, nombreux anneaux d'étanchéité rompus, présence de radicelles - Vieux Village : 1 infiltration par écoulement continu, 1 rupture, branchemen pénétrant, complexes de racines, anneaux d'étanchéité dégradés	/	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	6 940 ml	1 530 ml	439 ml	1 091 ml	- Chemin de Clapiers - Chemin du Poulaillou - Rue de Prades - Rue de Belle Vue - Rue de Clapiers	370 ml	854 ml	321 ml	0 ml	0 ml	Chemin de Clapiers : Quelques effondrements partiels	Chemin de Clapiers : réseau à reprendre intégralement en tranchée ouverte Réseau dans le cours d'eau Problème de contre pente en entrée de STEP	
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	165 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/	
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	7 035 ml	1 302 ml	0 ml	1 302 ml	- Chemin des Clausses - Chemin Deu Mas de Greffiers - Rue des Olivettes - Mas de Montels - Secteur Mairie	194 ml	737 ml	140 ml	0 ml	0 ml	- Quelques défauts ponctuels - Rue des Olivettes : Absence de caisse de branchemet	Rue des Olivettes, Rte des aires, Rte d'Assas : Présence de contre pentes et racine	
SAUTEYRARGUES	Bourg	3 231 ml	214 ml	0 ml	214 ml	- La Condamine (213.94 ml)	214 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	
SAUTEYRARGUES	Vabre	488 ml	106 ml	0 ml	106 ml	- Hameau de Vabre (105.70 ml)	106 ml	0 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	
TEYRAN	Teyran	29 865 ml	5 351 ml	3 297 ml	2 054 ml	- Impasse des Pins - Rue du Clapas - Rue de la Comète - Rue des Tamaris - Rue du Cros - Rue du Thym - Rue des Joncquieres - Rue du Peyrou - Rue des Carignans - Rue Saint-Martin - Rue des Agates - Impasse des Opalines vers Rue des Rouquettes - Lidl - Chemin de Montlaur - Avenue de Montaud - Sud - Avenue de Montaud - Nord - Rue de Figaret et Chemin de Vaugély	2 188 ml	1 655 ml	1 070 ml	109 ml	0 ml	L'ensemble des réseaux en fibro-ciment sont en mauvais état et présentent de nombreux défauts - Rue du Peyrou : Multiples ruptures, complexes racinaire, dégradations des surfaces, infiltration d'ECPP - Rue de la Comète : Réseau en fibro-ciment avec de multiples fissures ouvertes, déboitements, rupture - Rue St Hubert : 2 effondrements majeurs, présence généralisée de racines, déboitements et décentrages fréquents - Rue St Martin : 2 ruptures, complexe racinaire - Rue du Cros : Multiples effondrements partiels, entrées d'ECPP	/	
VACQUIERES	Vacquières	4 963 ml	1 578 ml	1 080 ml	498 ml	- RD107 secteur mairie (155.14 ml) - RD109 (243.95 ml) - Antenne Route du Moulin à vent (8.14 ml) - Rue des Ecoliers (61.05 ml) - Rue des Horts de Naous (29.78 ml) - Rue du Puits des Mules (118.60 ml) - Route du Moulin à vent (312.00 ml) - Rue de Couloubrines (211.80 ml) - Impasse des Pradets (437.20 ml)	1 289 ml	95 ml	71 ml	0 ml	123 ml	- Route du Moulin à vent : petit tronçon en état mauvais - Impasse des Pradets : petit tronçon en état mauvais	/	
VAILHAUQUES	Bel Air	2 050 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	/	

SYNTHESE DES ITV													
Généralités			Linéaire total d'ITV (hors branchemet)	dont ITV réalisées dans le cadre du SDA	Secteurs concernés	Résultats - Etat général des collecteurs						Pour mémoire : autres secteurs problématiques identifiés par l'exploitant	
Commune	Système	Linéaire de réseau				Bon état	Etat moyen	Etat mauvais à très mauvais	Abandon inspection	Travaux déjà réalisés	Principaux secteurs problématiques		
VAILHAUQUES	Bourg	24 322 ml	2 417 ml	2 417 ml	0 ml	- Long cours d'eau - Sud - Long cours d'eau - Nord - Skatepark (ruisseau de la Croix) - Rue du Péras - Long cours d'eau PR Rte de Murles - Rue du Valat - Rue du Cinsault - Route PR Murles - Rue de l'Olivette	1 846 ml	559 ml	10 ml	229 ml	0 ml	- Skatepark (ruisseau de la Croix) : infiltration ECPP à la jonction entre le RV_0479 et le collecteur amont. 188 ml non inspectés en raison de regards inaccessibles	/
VALFLAUNES	Bourg	3 958 ml	311 ml	147 ml	164 ml	- Lotissement Les Jardins de l'Hortus (164.30ml) - Rue de la Lauze (68.30 ml) - Rue des écoles (41.70 ml) - Lot. Route de St-Martin (35.00 ml) - Chemin de la Fontaine (2.30 ml)	304 ml	2 ml	5 ml	0 ml	0 ml	- Lot. Route de St-Martin : petit tronçon en état mauvais - Chemin de la fontaine : état moyen supposé (inspection impossible car validation)	Rue de l'Ancien Lavoir
VALFLAUNES	Lancyre	442 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	
VALFLAUNES	Valcyre	2 102 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	Rue de l'Alicante Rue du Grenache	
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	6 041 ml	0 ml	0 ml	0 ml	/	/	/	/	/	/	/	
TOTAL 70 356 ml de réseau			35 771 ml d'ITV analysés	15 744 ml	20 028 ml	148 secteurs	18 014 ml	10 737 ml	4 973 ml	644 ml	899 ml		

3.4.4 Principaux points noirs mis en évidence

Les principaux points noirs sont mis en évidence dans le tableau ci-dessus, dans la colonne « Principaux secteurs problématiques ».

Environ 5 kms de réseaux inspectés présentent un état général des collecteurs mauvais à très mauvais, soit 14% du linéaire total investigué. Ces réseaux sont généralement anciens de matériau fibro-ciment. De nombreux défauts grave sont recensés tels que des effondrements, des fissures ouvertes, des entrées d'eaux claires parasites, des complexes de racines, des anneaux d'étanchéité dégradés...

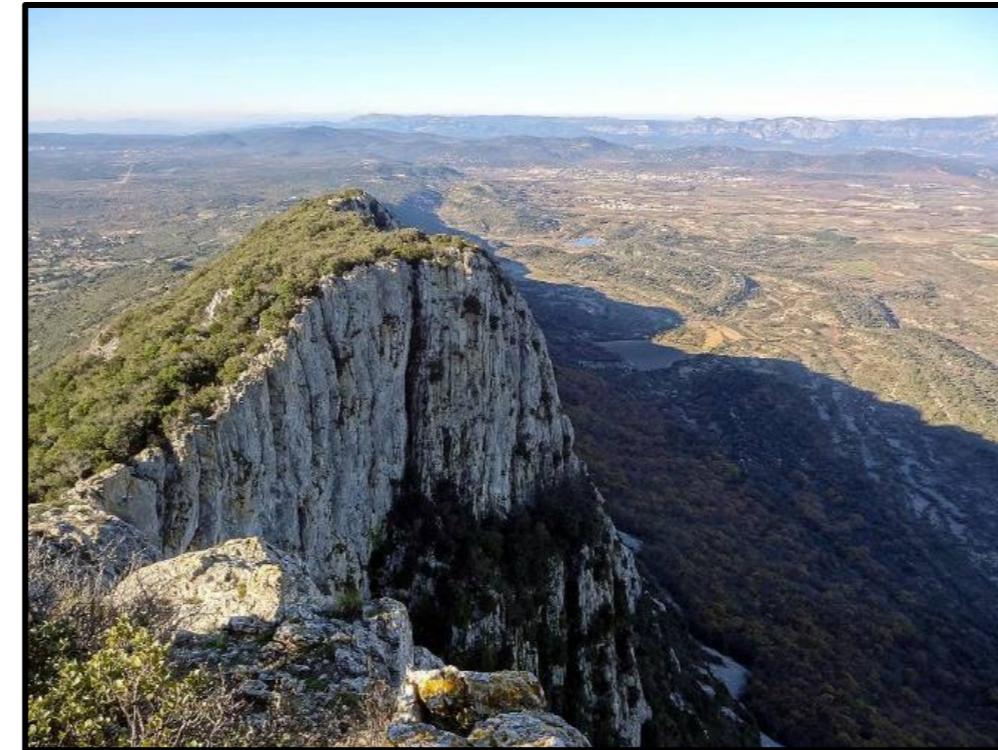
Certains collecteurs en PVC présentent également un état mauvais à très mauvais. Cela concerne principalement des déformations importantes (poinçonnement), des casses, des entrées d'eaux claires parasites (fréquemment au niveau des raccords en borgne entre les branchements et le collecteur).

Le détail des ITV et des principaux points noirs se trouvent en Annexe F3.

Les ITV ont également permis de mettre à jour les plans SIG avec la découverte de regards enterrés ou enrobés, des modifications de matériau ou de section ou encore la présence de coudes.

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Phase 3 : Bilan du fonctionnement des systèmes d'assainissement - diagnostic

Référence	Version	Date	Auteur	Collaboration	Visa	Diffusion
22-017	A	Mai 2024				
	B	Juillet 2024				

SOMMAIRE

1	Introduction	5
2	Les populations et les activités futures	6
2.1	Les réunions avec les communes	6
2.2	Les hypothèses de population retenues par commune	6
2.3	Les activités économiques futures	6
3	Point sur les zonages d'assainissement.....	7
3.1	Point par commune sur les documents de zonage EU à réaliser	7
3.2	Les zonages d'assainissement.....	8
3.3	Les tendances concernant les extensions nécessaires de réseaux	8
3.3.1	Evolution des zonages de l'urbanisme	8
3.3.2	Les communes 100% ANC.....	8
3.3.3	Les propositions de zonage.....	8
4	Analyse capacitaire des réseaux de transfert	10
4.1	Méthodologie	10
4.1.1	Estimation des débits de pointe horaire à l'exutoire des réseaux	10
4.1.2	Calcul de la capacité hydraulique maximale des réseaux de transfert	10
4.1.3	Adéquation capacitaire	10
4.1.4	Cas particulier pour les réseaux de transfert « multiples »	11
4.2	Résultats	11
5	Analyse capacitaire des postes de refoulement principaux sur réseaux.....	14
5.1	Méthodologie	14
5.1.1	Estimation des débits de pointe horaire en entrée des postes	14
5.1.2	Recensement de la capacité hydraulique maximale des postes de refoulement	14
5.1.3	Adéquation capacitaire	14
5.2	Résultats	14
6	Les charges actuelles à traiter	17
6.1	Analyse des données d'autosurveillance sur 5 ans (STEP > 2000 EH)	17
6.1.1	Conclusions sur les taux de charges	17
6.1.2	Caractérisation des effluents	17
6.1.3	Le cas de Saint Gély du Fesc	18
6.2	Synthèse des charges actuelles en entrée des STEP	19
7	Evolution des populations raccordées.....	20
7.1	Mise à jour des taux de raccordement actuels	20
7.2	Evolution du taux de raccordement	20
7.3	Synthèse des populations futures raccordées par commune	20
8	Evolution des charges et comparaison aux charges de référence des STEP	23
8.1	Présentation des hypothèses de charges pour les horizons futurs	23
8.1.1	Evolution des charges organiques	23
8.1.2	Evolution des charges hydrauliques	23
8.1.3	Les scénarios étudiés pour la montée en charge	23
8.2	Tableau de synthèse	23
8.3	La saturation hydraulique	25
8.4	Les échéances de saturation organique à retenir	25
9	Tableau de synthèse des problématiques et orientation sur les scénarios de traitement	26
10	Présentation des scénarios par système et estimation des coûts d'investissement	33
10.1	Bordereau des prix	33
10.2	Buzignargues	33
10.2.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	33
10.2.2	Etude de scénarios	33
10.3	Causse de la Selle	34
10.3.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	34
10.3.2	Etude de scénarios	34
10.4	Cazevieille	34
10.4.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	34
10.4.2	Etude de scénarios	34
10.5	Claret – Les Embruscales	35
10.5.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	35
10.5.2	Etude de scénarios	35
10.6	Claret - Bourg	35
10.6.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	35
10.6.2	Etude de scénarios	35
10.7	Combaillaux	37
10.7.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	37
10.7.2	Etude de scénarios	37
10.8	Fontanès	40
10.8.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	40
10.8.2	Etude de scénarios	40
10.9	Guzargues	41
10.9.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	41
10.9.2	Etude de scénarios	41
10.10	Lauret	41
10.10.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	41
10.10.2	Etude de scénarios	41
10.11	Le Triadou	41
10.11.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	41
10.11.2	Etude de scénarios	41
10.12	Les Matelles	41
10.12.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	41
10.12.2	Etude de scénarios	42
10.13	Mas de Londres	43
10.13.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	43
10.13.2	Etude de scénarios	44

10.14	Murles	44	10.27.2	Etude de scénarios.....	52
10.14.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	44	10.28	Saint Jean de Cornies	52
10.14.2	Etude de scénarios	44	10.28.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055.....	52
10.15	Notre Dame de Londres - Biranques	44	10.28.2	Etude de scénarios.....	52
10.15.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	44	10.29	Saint Jean de Cuculles	53
10.15.2	Etude de scénarios	44	10.29.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055.....	53
10.16	Notre Dame de Londres - Bourg	44	10.29.2	Etude de scénarios.....	53
10.16.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	44	10.29.3	Synthèse des coûts scénario 1 / scénario 2 pour Les Matelles / Saint Jean de Cuculles	55
10.16.2	Etude de scénarios	44	10.30	Saint Martin de Londres - Frouzet.....	56
10.17	Pégairolles de Buèges - Bourg	45	10.30.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055.....	56
10.17.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	45	10.30.2	Etude de scénarios.....	56
10.17.2	Etude de scénarios	45	10.31	Saint Martin de Londres - Bourg	56
10.18	Pégairolles de Buèges - Méjanel	45	10.31.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055.....	56
10.18.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	45	10.31.2	Etude de scénarios.....	56
10.18.2	Etude de scénarios	45	10.32	Saint Mathieu de Tréviers	56
10.19	Rouet	46	10.32.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055.....	56
10.19.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	46	10.32.2	Etude de scénarios.....	56
10.19.2	Etude de scénarios	46	10.33	Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus	56
10.20	Sauteyrargues - Vabre	46	10.33.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055.....	56
10.20.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	46	10.33.2	Etude de scénarios.....	57
10.20.2	Etude de scénarios	46	10.34	Saint Vincent de Barbeyrargues - Bourg	57
10.21	Sauteyrargues - Bourg	48	10.34.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055.....	57
10.21.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	48	10.34.2	Etude de scénarios.....	57
10.21.2	Etude de scénarios	48	10.35	Sainte Croix de Quintillargues	57
10.22	Saint Bauzille de Montmel - Favas	48	10.35.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055.....	57
10.22.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	48	10.35.2	Etude de scénarios.....	57
10.22.2	Etude de scénarios	48	10.36	Vacquières	58
10.23	Saint Bauzille de Montmel - Bourg	48	10.36.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055.....	58
10.23.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	48	10.36.2	Etude de scénarios.....	58
10.23.2	Etude de scénarios	48	10.37	Vailhauquès – Bel-Air	58
10.24	Saint Clément de Rivière	49	10.37.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055.....	58
10.24.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	49	10.37.2	Etude de scénarios.....	58
10.24.2	Etude de scénarios	49	10.38	Vailhauquès - Bourg	59
10.25	Saint-Gély-du-Fesc	49	10.38.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055.....	59
10.25.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	49	10.38.2	Etude de scénarios.....	59
10.25.2	Etude de scénarios	49	10.39	Valflaunès - Lancyre	60
10.25.3	Synthèse des coûts scénario 1 / scénario 2 pour Saint Gély du Fesc / Combaillaux	51	10.39.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055.....	60
10.26	Saint Hilaire de Beauvoir	52	10.39.2	Etude de scénarios.....	60
10.26.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	52	10.40	Valflaunès - Valcyre	60
10.26.2	Etude de scénarios	52	10.40.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055.....	60
10.27	Saint Jean de Buèges	52	10.40.2	Etude de scénarios.....	60
10.27.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	52	10.41	Valflaunès - Bourg	60

10.41.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	60
10.41.2	Etude de scénarios	60
10.42	Viols le Fort.....	61
10.42.1	Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055	61
10.42.2	Etude de scénarios	61
10.43	Synthèse des couts de travaux	61
10.43.1	Synthèse des couts de travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires à échéance 15 ans (2040)	61
10.43.2	Synthèse des couts de travaux de mise en conformité réglementaire.....	63
10.43.3	Synthèse des couts de travaux d'entretien des STEP actuelles (à inclure dans la PPI)	63
10.44	Comparaison des scénarios	64
10.44.1	Combaillaux / Saint-Gély-du-Fesc.....	64
10.44.2	Les Matelles / Saint-Jean-de-Cuculles	64
10.44.3	Sauteyrargues - Vabre	65
10.44.4	Vailhauquès-Bel-Air	65
10.44.5	Répartition des coûts travaux STEP selon les différentes échéances	65
11	Les gisements de boues et leur valoration	66
11.1	Filières boues actuelles au niveau des STEP	66
11.2	Les évolutions pressenties des filières boues	66
11.3	Hypothèses utilisées pour estimér les productions futures	66
11.3.1	Les ratios théoriques selon les filières.....	66
11.3.2	Les hypothèses de curage pour les FPR et les lagunages	67
11.4	Calendrier prévisionnel de curage des FPR.....	67
11.5	Calendrier prévisionnel de curage des lagunages	68
11.6	Production de boues issue des filières intensives.....	68
11.7	Production de boues issue des geo-assainissements	69
11.8	Synthèse des gisements futurs de boues produits par les STEP	69
11.8.1	Synthèse des gisements de boues (TMS).....	70
11.9	Gisement de boues produit par les ANC	70
11.10	Opportunité de création d'une plateforme de compostage sur le territoire de la CCGPSL	71
11.10.1	Les conclusions du plan départemental de gestion des boues.....	71
11.10.2	Un site potentiel de traitement sur le territoire de la CCGPSL	71
11.10.3	Les coûts associés de la valorisation par compostage	71
11.10.4	Synthèse et comparaison des deux solutions	72
11.11	Opportunité de création d'une nouvelle installation de dépotage des MV sur le territoire de la CCGPSL	
	72	
11.12	Synthèse	72

1 INTRODUCTION

La CCGPSL exerce la compétences assainissement sur les 36 communes de son territoire.

Le schéma directeur en cours doit permettre de déterminer les éventuels dysfonctionnements et insuffisances des systèmes d'assainissement ainsi que les améliorations à apporter et les solutions d'extension nécessaires afin de disposer de systèmes d'assainissement cohérents et pérennes à l'échelle du territoire de la CCGPSL.

Le présent rapport constitue le rapport de phase 3 : Bilan de fonctionnement des systèmes d'assainissement – diagnostic.

Il a notamment pour objet de présenter les échéances de saturation des STEP existantes, de prendre en compte les différentes problématiques (conformité, niveaux de rejet...) et de proposer des scénarios de traitement pour les échéances futures.

Dans un souci d'efficacité, le présent rapport analyse les différents scénarios, en évalue les coûts d'investissements et en propose une priorisation (phase 4).

2 LES POPULATIONS ET LES ACTIVITES FUTURES

2.1 LES REUNIONS AVEC LES COMMUNES

Des réunions avec les communes ont été organisées durant les mois de novembre et décembre 2023. En préalable, une note de population présentant 3 hypothèses d'évolution démographique a été préalablement transmise, en concertation avec la CCGPSL, à chaque commune.

L'objet de cette réunion a été de :

- Faire le point avec la commune sur ses différents projets d'urbanisme en cours ou projetés,
- Prendre acte de l'hypothèse de population retenue par la commune pour les échéances 2030 et 2055,
- Faire le point avec la commune sur ses projets de réfection de voiries (dans le cadre d'une mutualisation de travaux),
- Faire le point avec la commune et la CCGPSL sur le zonage d'assainissement EU (existence d'un document de zonage et si oui nécessité ou non de le mettre à jour).

Les comptes rendus de réunion et carte de synthèse associée sont joints [en annexe 1](#).

A noter 7 communes sur les 36 qu'il n'a pas été possible de rencontrer :

- Buzignargues,
- Fontanès,
- Guzargues,
- Lauret,
- Pégairolles de Buèges,
- Sainte Croix de Quintillargues,
- Vailhauquès.

Les hypothèses de population retenues sont présentées dans le paragraphe suivant. Pour les communes non-rencontrées, la CCGPSL a choisi de retenir l'hypothèse « moyenne » de croissance.

2.2 LES HYPOTHESES DE POPULATION RETENUES PAR COMMUNE

Les hypothèses de population retenues par commune sont présentées [en annexe 2](#).

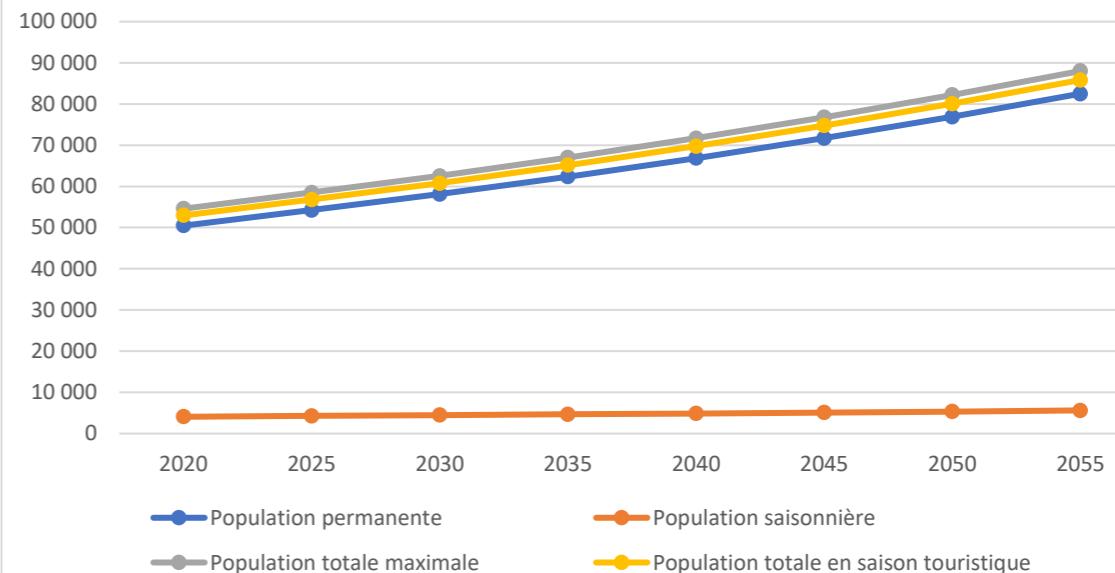
Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution projetée de la population à l'échelle de la CCGPSL :

Evolution projetée de la population CCGPSL	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055
Population permanente	50 492	54 256	58 106	62 351	66 866	71 708	76 903	82 482
Population saisonnière	4 083	4 259	4 438	4 640	4 852	5 079	5 322	5 571
Population totale maximale	54 575	58 514	62 544	66 992	71 719	76 787	82 224	88 054
Population totale en saison touristique	52 942	56 811	60 769	65 136	69 778	74 755	80 096	85 825

La population saisonnière ne représente au global que 7% de la population totale. Elle a un poids relativement faible hormis sur quelques communes : Pégairolles de Buèges, Saint Jean de Buèges, Ferrières lès Verreries, saint André de Buèges et Vacquières.

On fait l'hypothèse qu'en « saison touristique », 60% de la population saisonnière comptabilisée est présente sur le territoire. C'est cette hypothèse qui sera retenue par la suite pour évaluer le taux de remplissage des dispositifs épuratoires.

Evolution projetée de la population sur le territoire de la CCGPSL à horizon 2055



La population permanente à horizon 2055 est estimée à environ **82 500 habitants**, soit un taux de d'évolution moyen interannuel de 1,41 %.

2.3 LES ACTIVITES ECONOMIQUES FUTURES

La commune de Saint Gély notamment a fait part de plusieurs projets liés à des activités nouvelles : « Pic studio » :

- Création de studios de cinéma sur 43 000 m²,
- Jusqu'à 1000 emplois + un pôle de formation de 300 élèves,
- Mise en service **2026**

+ Développement autour du cinéma existant : zone d'activité : resto, hébergement / échéance 2030
+ 7000 m² ancienne pépinière : hôtellerie / échéance 2030
+ réflexion Intermarché : augmentation de la zone d'activité commerciale
+ projets de bureaux (1500 m²) / échéance 2024.

D'autres communes possèdent des zones d'activités dédiées (ZA). Aucun projet notable ne nous a été signalé lors des réunions. Pour ces zones d'activités, nous travaillerons avec les ratios de charges habituels.

Les ratios couramment utilisés dans l'évaluation des charges futures raccordées sont les suivants :

Type d'activités	EH
Zone d'activités classique	25 EH/ha
1 employé	1/3 EH
1 élève non-pensionnaire	1/3 EH
1 lit (hôtel)	1 EH

3 POINT SUR LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

3.1 POINT PAR COMMUNE SUR LES DOCUMENTS DE ZONAGE EU A REALISER

Le tableau suivant fait le point pour chacune des communes sur la nécessité de mettre à jour ou de réaliser pour certaines leur zonage d'assainissement sur la base du document d'urbanisme en vigueur :

Communes	Document d'urbanisme en vigueur	Etat / Zonage EU
Assas	PLU	OK non remis en question
Buzignargues	RNU	Pas de zonage - à réaliser
Causse de la Selle	RNU / PLU en cours	Zonage à mettre à jour sur la base du nouveau PLU
Cazevieille	RNU / PLU approuvé	Zonage à mettre à jour sur la base du nouveau PLU
Claret	PLU	Zonage à mettre à jour
Combaillaux	RNU	Zonage à mettre à jour
Ferrières les Verreries	Carte communale / PLU en cours	Zonage à réaliser sur la base du nouveau PLU
Fontanès	PLU	Zonage à mettre à jour
Guzargues	Carte communale	OK non remis en question
Lauret	PLU	Zonage à mettre à jour
Le Triadou	PLU	Zonage à mettre à jour
Les Matelles	PLU	OK non remis en question
Mas de Londres	PLU	Zonage à mettre à jour sur la base du nouveau PLU (approuvé le 02 avril 2024)
Murles	PLU	Zonage à mettre à jour
Notre Dame de Londres	PLU	Zonage à mettre à jour
Pégairolles de Buèges	RNU	OK non remis en question
Rouet	RNU	OK non remis en question

Saint André de Buèges	Carte communale	Zonage à réaliser
Saint Bauzille de Montmel	PLU	Zonage à mettre à jour sur la base du nouveau PLU
Saint Clément de Rivière	PLU	OK non remis en question
Saint Gely du Fesc	PLU	OK non remis en question
Saint Hilaire de Beauvoir	RNU / PLU en cours	Zonage à réaliser
Saint Jean de Buèges	Carte communale	OK non remis en question
Saint Jean de Cornies	PLU	Zonage à mettre à jour
Saint Jean de Cuculles	RNU	Zonage à mettre à jour
Saint Martin de Londres	PLU	OK non remis en question
Saint Mathieu de Tréviers	PLU	OK non remis en question
Saint Vincent de Barbeyrargues	PLU	Zonage à mettre à jour
Sainte Croix de Quintillargues	PLU	Zonage à mettre à jour
Sauteyrargues	PLU	OK non remis en question
Teyran	PLU	Zonage à mettre à jour
Vacquières	RNU	OK non remis en question
Vailhauquès	PLU	Zonage à mettre à jour
Valflaunès	PLU	Zonage à mettre à jour
Viols en Laval	RNU / PLU en cours	Zonage à réaliser
Viols le Fort	PLU	Zonage à mettre à jour sur la base du nouveau PLU

Les 12 zonages « non remis en question » correspondent à des zonages récents.

24 zonages d'assainissement sont à réaliser (mise à jour suivant nouveau document d'urbanisme ou classement à reconsidérer sur certains secteurs)

3.2 LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

L'annexe 3 présente :

- les zonages d'assainissement déjà opposables aux tiers pour les 12 communes disposant d'un zonage non remis en question,
 - les « projets » de zonage en cours d'étude (en parallèle du présent schéma directeur) pour les 24 autres communes.

NB : Des données sont toujours en attente pour les communes de :

- Causse de la Selle,
 - Ferrière les Verreries,
 - Murles,
 - Saint André de Buèges.

3.3 LES TENDANCES CONCERNANT LES EXTENSIONS NECESSAIRES DE RESEAUX

3.3.1 Evolution des zonages de l'urbanisme

D'une façon générale, les nouveaux PLU vont vers une limitation de l'ouverture des espaces à urbaniser. La tendance est à la **densification**.

3.3.2 Les communes 100% ANC

Les communes de Ferrière les Verreries, Saint André de Buèges et Viols en Laval devraient rester 100% ANC.

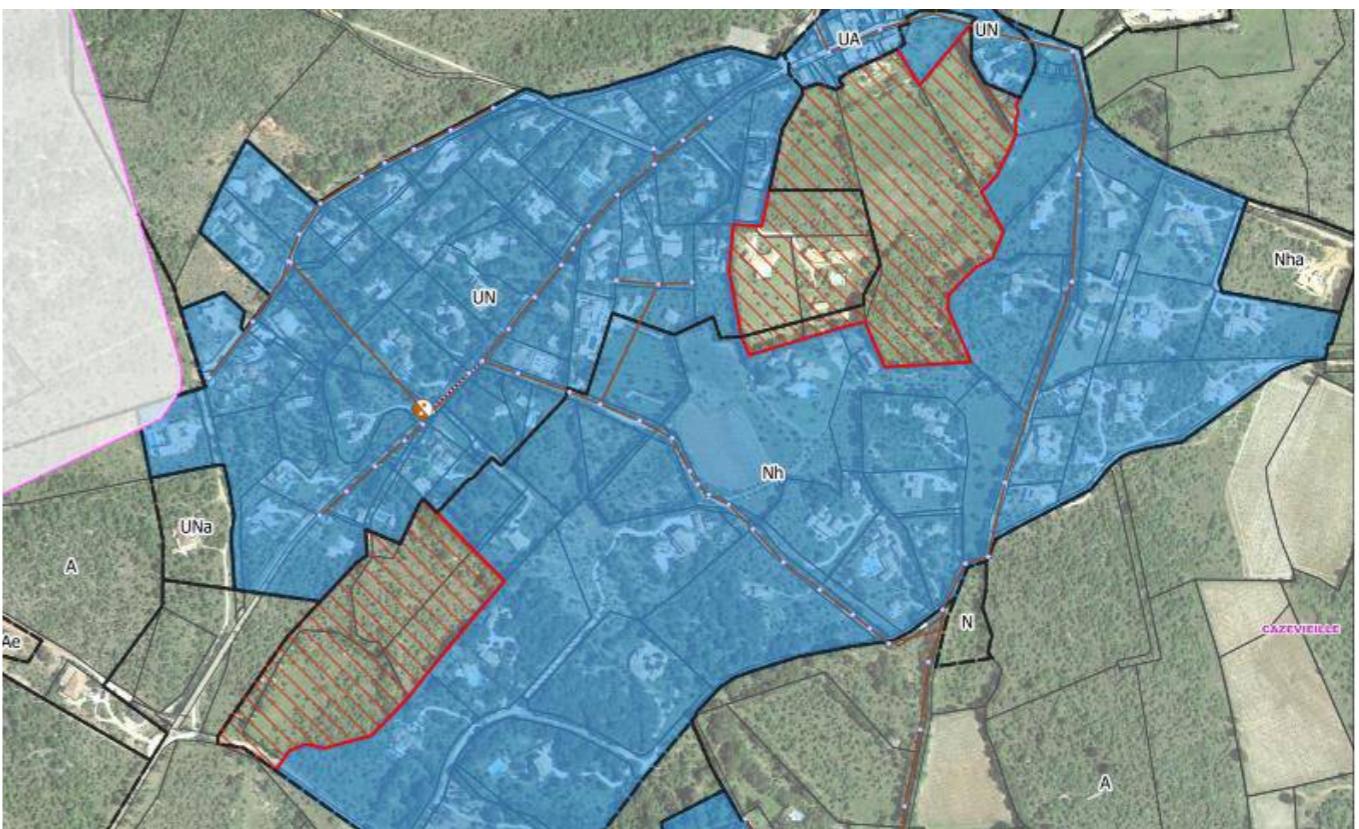
3.3.3 Les propositions de zonage

Sur la base des documents opposables de zonage et des projets futurs de zonage - en cours d'études, **il n'est pas prévu d'extension notable du réseau de collecte sur les zones actuellement construites.**

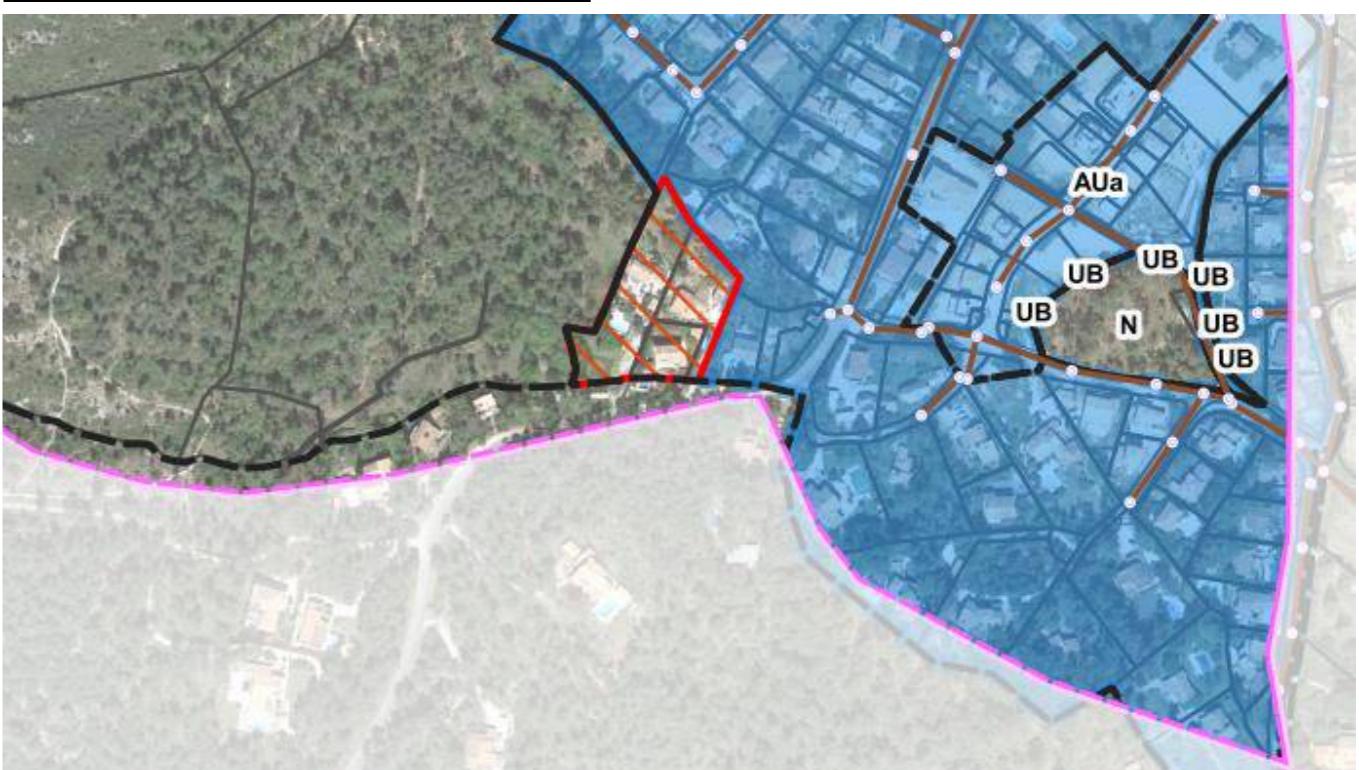
Certaines zones difficilement raccordables (en contre-bas de la voie publique ou sans accès public) sont m mes soumises   une proposition de reclassement en ANC.

A noter certains règlements de PLU qui imposent l'extension du réseau de collecte pour certaines zones non équipées. Des modifications seront a priori nécessaires pour les zones suivantes :

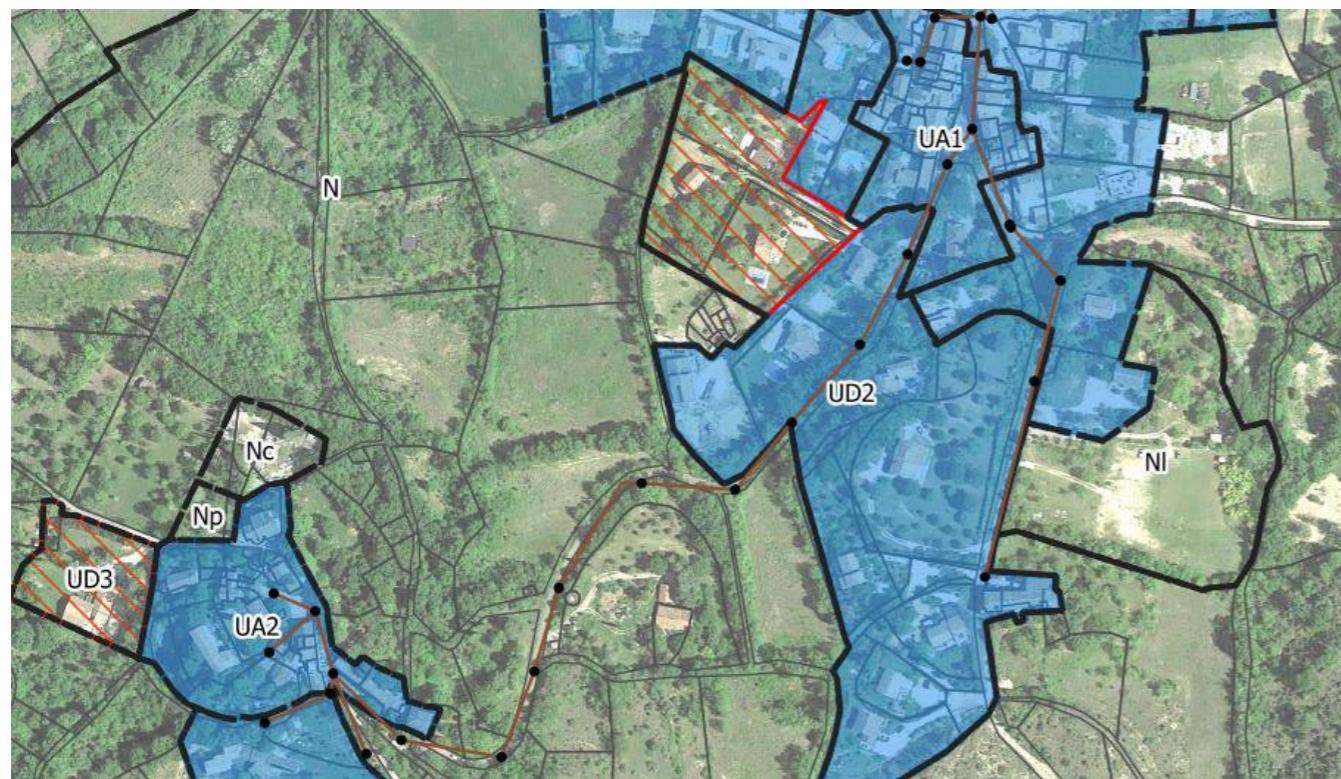
COMMUNE DE CAZEVIEILLE :



COMMUNE DE SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES :



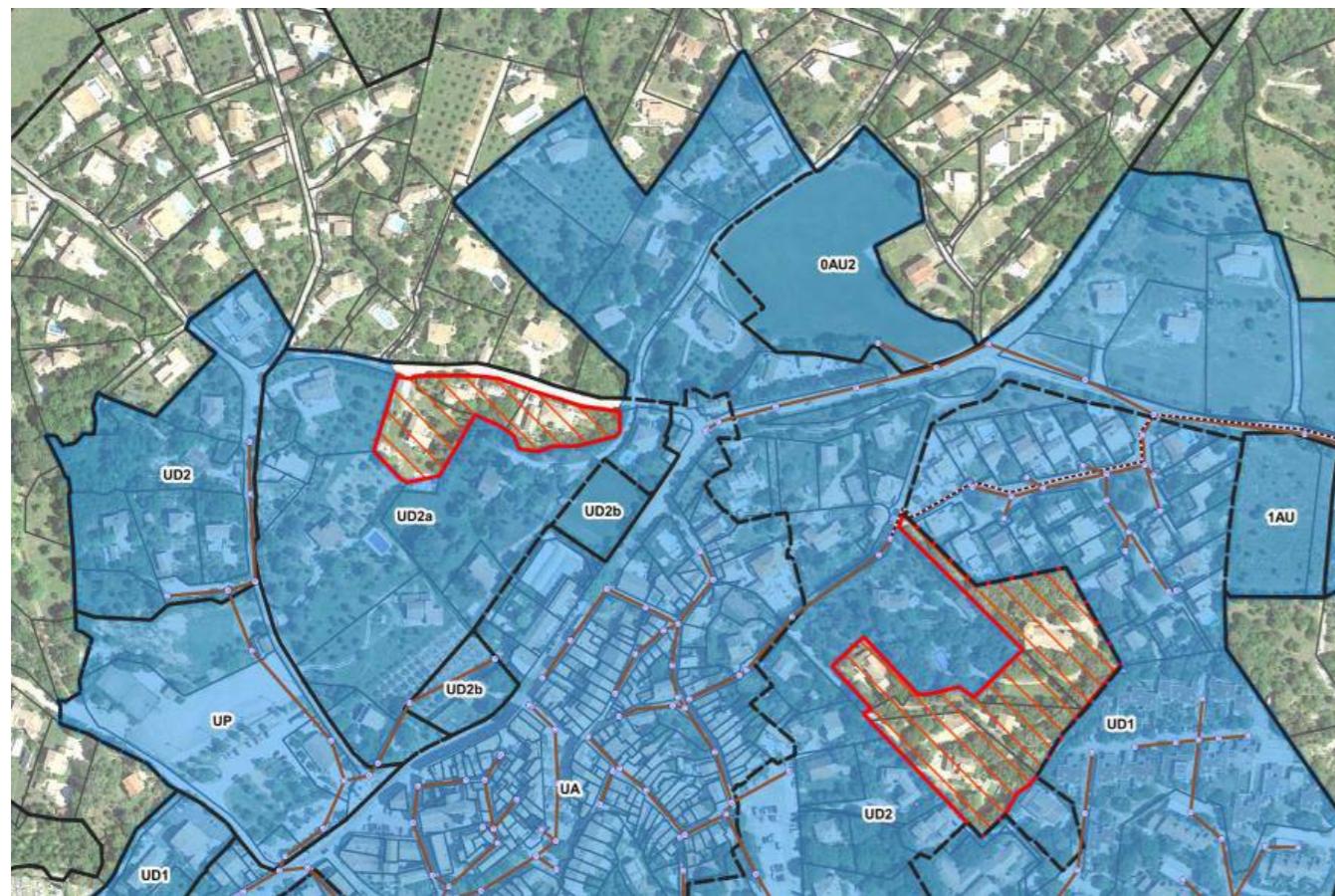
COMMUNE DE MAS DE LONDRES :



Concernant les secteurs d'extension urbaines (type AU), ils feront l'objet de projet d'ensemble de type lotissement ou ZAC. Il appartiendra à l'aménageur de viabiliser la zone et de créer les infrastructures nécessaires (réseau et PR) nécessaires au transfert des effluents jusqu'au point de raccordement autorisé.

Les propositions de zonage restent toutefois conditionnées à la finalisation des zonages et aux études d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif (finalisation prévues septembre 2024).

COMMUNE DE VIOLS LE FORT :



4 ANALYSE CAPACITAIRE DES RESEAUX DE TRANSFERT

⇒ Annexe 4 : Analyse capacitaire détaillée

La présente analyse consiste à vérifier l'adéquation entre le dimensionnement des réseaux de transfert actuels et les débits de pointe à faire transiter en situation actuelle (2025) et future (2040 et 2055).

Ainsi, pour chaque système d'assainissement, il s'agit de :

- Estimer le débit de pointe horaire à l'exutoire du réseau, par temps sec et temps de pluie, pour les situations actuelle et futures ;
- Calculer la capacité hydraulique maximale du réseau de transfert existant ;
- Comparer les valeurs obtenues pour statuer sur la suffisance ou l'insuffisance capacitaire du réseau de transfert.

4.1 METHODOLOGIE

4.1.1 Estimation des débits de pointe horaire à l'exutoire des réseaux

Les débits de pointe horaire à l'exutoire des réseaux sont estimés pour chaque système d'assainissement, par temps sec et temps de pluie, en situation actuelle (2025) et future (2040 et 2055), sur la base des hypothèses suivantes.

POUR LE CALCUL DU DEBIT D'EAUX USEES STRICTES

- **Population présente :**
 - Situation actuelle : population 2025 raccordée en période de pointe (cf. analyse démographique)
 - Situation future : population 2040 et 2055 raccordée en période de pointe (cf. analyse démographique)
- **Ratio unitaire d'eaux usées strictes :**
 - Situation actuelle et future : ratio d'eaux usées strictes de 120 L/j/hab (en cohérence avec les ratios observés lors de la campagne de mesures de Phase 2, très généralement inférieurs ou égaux à cette valeur).
 - *Multiplié par la population présente, ce ratio permet d'obtenir le débit moyen journalier d'eaux usées strictes.*
- **Coefficient de pointe horaire d'eaux usées strictes :**
 - Situation actuelle et future : coefficient de pointe horaire d'eaux usées strictes calculé à partir de la formule issue du Mémento technique 2017 de l'ASTEE :

$$CP = 1.5 + 2.5/\sqrt{QM}$$

Avec : CP : coefficient de pointe, avec un minimum = 1.5 et un maximum = 4
QM : débit moyen journalier d'eaux usées strictes en l/s

- *Multiplié par le débit moyen journalier d'eaux usées strictes, ce coefficient permet d'obtenir le débit de pointe horaire d'eaux usées strictes.*

POUR LE CALCUL DES DEBITS D'EAUX CLAIRES PARASITES

- **Débit de pointe horaire d'eaux claires parasites permanentes (ECP) de temps sec :**
 - Situation actuelle : débit horaire d'ECP de temps sec observé pendant la campagne de mesures (Phase 2).
 - Situation future : application du ratio d'intrusion d'ECP de temps sec déterminé lors de la campagne de mesures (Phase 2) – en % du volume journalier total d'effluent – avec un minimum sécuritaire de 15% (traduisant le vieillissement des réseaux actuellement les moins sensibles) et un maximum de 25% (traduisant les efforts de réduction minimum à obtenir sur les réseaux actuellement les plus sensibles).

- **Débit de pointe horaire d'eaux claires parasites météoriques (ECPM) :**
 - Situation actuelle : application d'une pluie de 10 mm/h sur la surface active actuelle estimée lors de la campagne de mesures de Phase 2.
 - Situation future : application d'une pluie de 10 mm/h sur la surface active actuelle, avec un maximum de surface active réduit à 500 m²/km² (traduisant les efforts de réduction minimum à obtenir sur les réseaux actuellement les plus sensibles).

POUR LE CALCUL DU DEBIT DE POINTE TOTAL

Le débit de pointe horaire de temps sec correspond à la somme du débit de pointe horaire d'eaux usées strictes et du débit horaire d'ECP de temps sec.

Le débit de pointe horaire de temps de pluie correspond à la somme du débit de pointe horaire de temps sec et du débit de pointe horaire d'ECPM.

4.1.2 Calcul de la capacité hydraulique maximale des réseaux de transfert

Les réseaux de transfert correspondent aux tronçons en aval du réseau de collecte jusqu'à la station d'épuration. Selon les systèmes, il peut s'agir de réseaux gravitaires ou de réseaux surpressés.

POUR LES RESEAUX DE TRANSFERT GRAVITAIRES

La capacité hydraulique maximale des conduites est déterminée par application de la formule de Manning-Strickler :

$$Q = S \cdot Ks \cdot Rh^{2/3} \cdot I^{1/2}$$

Avec : Q : débit en m³/s
S : Section en m²
Ks : Coefficient de rugosité en m^{1/3}/s
Rh : Rayon hydraulique en m
I : pente en m/m

Pour précision :

- Les dimensions et matériaux des canalisations ont été déterminés lors du repérage effectué en Phase 1.
- Le coefficient de rugosité Ks est considéré égal à 90 pour les conduites en PVC, et 70 pour les conduites en Fonte ou Amiante-ciment.
- La pente retenue correspond à la pente moyenne du fil d'eau du réseau de transfert, déterminée via les levés topographiques et mesures de profondeur réalisés en Phase 1.

POUR LES RESEAUX DE TRANSFERT SURPRESSES

La capacité hydraulique maximale de transfert est dans ce cas assimilée à la capacité hydraulique maximale de pompage du poste de refoulement. En l'absence de données concernant la capacité des pompes, la capacité hydraulique maximale est notée « indéterminée ».

4.1.3 Adéquation capacitaire

In fine, l'adéquation capacitaire est jugée :

- **Satisfaisante** : lorsque le réseau de transfert est sollicité à moins de 80% en pointe,
- **Limite** : lorsque le réseau de transfert est sollicité entre 80 et 100% en pointe,
- **Insuffisante** : lorsque le réseau de transfert est théoriquement sollicité à plus de 100% en pointe,
- **Indéterminée** : lorsque la capacité hydraulique maximale du réseau de transfert et/ou les débits de pointe horaire à l'exutoire des réseaux ne sont pas connus ou calculables.

4.1.4 Cas particulier pour les réseaux de transfert « multiples »

Un système d'assainissement peut parfois présenter plusieurs réseaux de transfert, par exemple plusieurs postes de refoulement en aval du réseau de collecte refoulant au sein de la station d'épuration, ou plusieurs tronçons de réseaux gravitaires se rejoignant à la station d'épuration.

Pour ces cas particuliers, la méthodologie suivante est appliquée :

- S'il existe un réseau de transfert principal (qui achemine les effluents de la quasi-totalité du système) et une ou plusieurs branches secondaires (qui drainent uniquement des petits bassins-versants ou quartiers du système) : l'analyse capacitaire est seulement réalisée sur le réseau de transfert principal en considérant que celui-ci draine la totalité du système de collecte.
- S'il existe deux ou plusieurs réseaux de transfert principaux (qui acheminent chacun une partie non négligeable du système), l'analyse capacitaire est réalisée pour chacun de ces réseaux de transfert : les capacités hydrauliques sont calculées pour chacune des branches, et les débits de pointe horaires sont estimés à partir du débit de pointe horaire total au prorata du linéaire de collecte raccordé à chaque branche. C'est le cas, par exemple, sur les communes de Saint-Gély-du-Fesc ou encore Saint-Clément-de-Rivière.

4.2 RESULTATS

Le tableau en page suivante synthétise les résultats de l'analyse capacitaire des réseaux de transfert en situation actuelle et future pour chaque système d'assainissement. Le détail des calculs est disponible en [Annexe 4](#).

Au regard des hypothèses considérées, l'analyse capacitaire montre que :

- **PAR TEMPS SEC, les réseaux de transfert actuels sont tous suffisamment dimensionnés jusqu'à l'échéance 2055, à la seule exception de :**
 - **1 système concerné par une limite capacitaire actuelle et une insuffisance future (2040/2055) :**
 - Saint-Hilaire-de-Beauvoir (PR Bénovie)
- Le redimensionnement de ce réseau de transfert sera étudié lors de la Phase 4 du schéma directeur.
- **PAR TEMPS DE PLUIE, la majeure partie des réseaux de transfert sont suffisamment dimensionnés jusqu'à l'échéance 2055, avec toutefois quelques exceptions notables :**
 - **5 systèmes concernés par une insuffisance capacitaire en situation actuelle et futures :**
 - Saint-Hilaire-de-Beauvoir (PR Bénovie - Sapiès) également limite/insuffisant par temps sec
 - Combaillaux (PR Nounel)
 - Les Matelles (PR Amont STEP)
 - Saint-Martin-de-Londres Bourg (branche principale sud)
 - Saint-Mathieu-de-Tréviers (1^{ère} branche principale)
 - **1 système concerné par une limite de capacité actuelle et une limite future (2040/2055) :**
 - Saint-Gély-du-Fesc (2^{ème} branche principale – PR Bas) -> à suivre dans le temps

Des actions prioritaires doivent donc être menées sur ces systèmes pour réduire les surfaces actives et les intrusions d'ECPM.

A noter que les tests à la fumée réalisés en Phase 2 ont mis en évidence des anomalies classées « très grave » et/ou « grave » sur tous ces systèmes ; sauf sur St-Mathieu-de-Tréviers et St-Gély-du-Fesc où la prestation n'a pas été retenue dans le cadre du présent schéma directeur et où des investigations complémentaires sont donc nécessaires pour déterminer l'origine des intrusions d'ECPM.

Pour mémoire, 7 systèmes supplémentaires sont concernés par une limite de capacité actuelle et/ou future (sans insuffisance) :

- Buzignargues (PR Moulin Bas)
- Fontanès (PR Principal)
- Le Triadou (PR Principal)
- Notre-Dame-de-Londres Bourg (PR Amont STEP)
- St-Bauzille-de-Montmel Bourg
- St-Clément-de-Rivière (2^{ème} branche principale)
- Sainte-Croix-de-Quintillargues (PR Tête)

SYNTHESE DE L'ANALYSE CAPACITAIRE DES RESEAUX DE TRANSFERT (1 sur 2)

Système			Réseau de transfert				Débit de pointe horaire actuel (2025)		Débit de pointe horaire futur (2040)		Débit de pointe horaire futur (2055)		Analyse Capacitaire	
Commune	Système	Linéaire total	Type	Tronçon considéré	% du système transféré	Capacité de transfert	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Adéquation capacitaire par Temps sec	Adéquation capacitaire par Temps de pluie
ASSAS	Assas	8 312 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation au regard amont PR Mas Perret	100%	215 m ³ /h	21 m ³ /h	111 m ³ /h	25 m ³ /h	67 m ³ /h	33 m ³ /h	75 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
BUZIGNARGUES	Buzignargues	1 962 ml	Surpressé	PR Moulin Bas et réseau supressé vers la STEP	100%	17 m ³ /h	6.3 m ³ /h	10 m ³ /h	8.2 m ³ /h	12 m ³ /h	10 m ³ /h	14 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante 2025/2040 Limite 2055
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	4 654 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (chemin du Campas) au regard amont STEP	100%	238 m ³ /h	6.7 m ³ /h	12 m ³ /h	8.8 m ³ /h	14 m ³ /h	11 m ³ /h	16 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
CAZEVIEILLE	Cazevieille	4 350 ml	Gravitaire	Branche principale, jusqu'à la STEP	100%	115 m ³ /h	4.8 m ³ /h	21 m ³ /h	5.9 m ³ /h	22 m ³ /h	7.0 m ³ /h	23 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
CLARET	Bourg	9 886 ml	Gravitaire	Branche principale "Nord", de la dernière jonction de canalisation (ruisseau du Gourniès/D107) au regard amont STEP	100%	140 m ³ /h	25 m ³ /h	55 m ³ /h	31 m ³ /h	61 m ³ /h	36 m ³ /h	66 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
CLARET	Embruscalles	1 088 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (chemin des Horts) au regard amont STEP	100%	310 m ³ /h	2.5 m ³ /h	4.5 m ³ /h	2.8 m ³ /h	4.8 m ³ /h	3.1 m ³ /h	5.1 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
COMBAILLAUDS	Combaillaux	19 072 ml	Surpressé	PR Mosson et réseau supressé jusqu'à la STEP	37%	114 m ³ /h	12 m ³ /h	56 m ³ /h	15 m ³ /h	51 m ³ /h	18 m ³ /h	53 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
			Surpressé	PR Nounel et réseau supressé jusqu'à la STEP	63%	55 m ³ /h	19 m ³ /h	94 m ³ /h	25 m ³ /h	85 m ³ /h	30 m ³ /h	89 m ³ /h	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
FONTANES	Fontanès	4 238 ml	Surpressé	PR Principal et réseau supressé jusqu'à la STEP	100%	37 m ³ /h	8.3 m ³ /h	33 m ³ /h	9.2 m ³ /h	30 m ³ /h	11 m ³ /h	32 m ³ /h	Satisfaisante	Limite 2025/2040/2055
GUZARGUES	Guzargues	4 979 ml	Gravitaire	Sans objet : 2 branches qui se rejoignent au sein de la STEP	100%	Sans objet	NC •	NC •	13 m ³ /h •	38 m ³ /h •	17 m ³ /h •	42 m ³ /h •	Indéterminée - Supposée satisfaisante car bassin versant faible et canalisation entrée STEP PVC200	
LAURET	Lauret	5 203 ml	Gravitaire	Branche principale "Nord", du Chemin du Moulin au regard amont STEP	100%	94 m ³ /h	11 m ³ /h	31 m ³ /h	15 m ³ /h	35 m ³ /h	18 m ³ /h	38 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
LE TRIADOU	Le Triadou	5 813 ml	Surpressé	PR Principal et réseau supressé jusqu'à la STEP	100%	62 m ³ /h	13 m ³ /h	55 m ³ /h	16 m ³ /h	45 m ³ /h	18 m ³ /h	47 m ³ /h	Satisfaisante	Limite 2025 Satisfaisante 2040/2050
LES MATELLES	Les Matelles	13 289 ml	Supressé	PR avant STEP et réseau supressé jusqu'à la STEP	100%	58 m ³ /h	36 m ³ /h	386 m ³ /h	37 m ³ /h	104 m ³ /h	42 m ³ /h	109 m ³ /h	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	3 756 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Lot. Le Lauzas) au regard amont STEP	100%	140 m ³ /h	12 m ³ /h	32 m ³ /h	16 m ³ /h	35 m ³ /h	20 m ³ /h	39 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
MURLES	Murles	3 061 ml	Supressé	PR Prieuret et réseau supressé jusqu'à la STEP	100%	25 m ³ /h	6.0 m ³ /h	9.0 m ³ /h	8.1 m ³ /h	11 m ³ /h	11 m ³ /h	14 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	293 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (chemin de la Passerelle) au regard amont STEP	100%	540 m ³ /h	0.7 m ³ /h	0.7 m ³ /h	0.7 m ³ /h	0.7 m ³ /h	0.8 m ³ /h	0.8 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	3 793 ml	Surpressé	PR Notre-Dame-de-Londres et réseau supressé jusqu'à la STEP	100%	34 m ³ /h	9.1 m ³ /h	29 m ³ /h	12 m ³ /h	31 m ³ /h	14 m ³ /h	33 m ³ /h	Satisfaisante	Limite 2025/2040/2055
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	836 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (route du village) au regard amont STEP	100%	598 m ³ /h	1.0 m ³ /h	1.0 m ³ /h	1.3 m ³ /h	1.3 m ³ /h	1.7 m ³ /h	1.7 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	604 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (route du Méjanel) au regard amont STEP	100%	205 m ³ /h	0.6 m ³ /h	6.6 m ³ /h	0.9 m ³ /h	3.9 m ³ /h	1.1 m ³ /h	4.2 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
ROUET	Rouet	970 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (chemin de Bertau / voirie en projet) au regard amont STEP	100%	220 m ³ /h	1.2 m ³ /h	1.9 m ³ /h	1.7 m ³ /h	2.4 m ³ /h	2.3 m ³ /h	3.0 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	5 530 ml	Gravitaire	2 branches principales arrivent en AC 150 en entrée de STEP	100%	42 m ³ /h	16 m ³ /h	31 m ³ /h	19 m ³ /h	34 m ³ /h	23 m ³ /h	38 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante 2025 Limite 2040/2055
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	1 242 ml	Gravitaire	Branche principale, de la route départementale jusqu'en entrée de STEP	100%	141 m ³ /h	NC •	NC •	1.4 m ³ /h •	7.6 m ³ /h •	1.6 m ³ /h •	7.8 m ³ /h •	Satisfaisante	Satisfaisante
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	62 660 ml	Gravitaire	Première branche principale, secteur centre et sud	72%	610 m ³ /h	54 m ³ /h	199 m ³ /h	57 m ³ /h	201 m ³ /h	60 m ³ /h	205 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
			Gravitaire	Deuxième branche principale, secteur nord	28%	89 m ³ /h	21 m ³ /h	76 m ³ /h	22 m ³ /h	78 m ³ /h	23 m ³ /h	79 m ³ /h	Satisfaisante	Limite 2025/2040/2055
			Gravitaire	Branche secondaire de la 1ère branche principale, secteur centre nord	18%	115 m ³ /h	13 m ³ /h	48 m ³ /h	14 m ³ /h	49 m ³ /h	15 m ³ /h	50 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
			Gravitaire	Branche secondaire de la 1ère branche principale, secteur sud	42%	186 m ³ /h	31 m ³ /h	115 m ³ /h	33 m ³ /h	116 m ³ /h	35 m ³ /h	118 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante

ENTECH / CEREG / OTEIS

SYNTHESE DE L'ANALYSE CAPACITAIRE DES RESEAUX DE TRANSFERT (2 sur 2)

SYSTÈME			RESEAU DE TRANSFERT				DEBIT DE POINTE HORAIRE ACTUEL (2025)		DEBIT DE POINTE HORAIRE FUTUR (2040)		DEBIT DE POINTE HORAIRE FUTUR (2055)		ANALYSE CAPACITAIRE	
Commune	Système	Linéaire total	Type	Tronçon considéré	% du système transféré	Capacité de transfert	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Adéquation capacitaire par Temps sec	Adéquation capacitaire par Temps de pluie
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	70 356 ml	Gravitaire	Première branche principale, secteur gravitaire nord, zone ouest	47%	380 m ³ /h	64 m ³ /h	230 m ³ /h	82 m ³ /h	248 m ³ /h	103 m ³ /h	269 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
			Gravitaire	Deuxième branche principale, secteur est et nord, zone est depuis le PR Bas	53%	269 m ³ /h	71 m ³ /h	255 m ³ /h	91 m ³ /h	275 m ³ /h	114 m ³ /h	298 m ³ /h	Satisfaisante	Limite 2025 Insuffisante 2040/2055
			Gravitaire	Branche secondaire de la 2ème branche principale, secteur est et nord	33%	240 m ³ /h	45 m ³ /h	160 m ³ /h	57 m ³ /h	172 m ³ /h	71 m ³ /h	187 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2 933 ml	Supressé	PR Bénovie et réseau supressé jusqu'à la STEP	100%	10 m ³ /h	8.7 m ³ /h	24 m ³ /h	12 m ³ /h	26 m ³ /h	15 m ³ /h	30 m ³ /h	Limite 2025 Insuffisante 2040/2055	Insuffisante 2025/2040/2055
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	3 473 ml	Surpressé	PR Saint-Jean-de-Buèges et réseau supressé jusqu'à la STEP	100%	Indéterminée	6.6 m ³ /h	NC *	8.4 m ³ /h	26 m ³ /h *	9.5 m ³ /h	27 m ³ /h *	Indéterminée - Supposée satisfaisante car travaux en cours sur le PR et le réseau amont	
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	6 146 ml	Gravitaire	Branche principale, du cimetière jusqu'à la STEP	100%	181 m ³ /h	18 m ³ /h	48 m ³ /h	21 m ³ /h	51 m ³ /h	25 m ³ /h	55 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	1 280 ml	Gravitaire	Sans objet : 3 branches qui se rejoignent au sein de la STEP	100%	Sans objet	4.1 m ³ /h	12 m ³ /h	6.2 m ³ /h	13 m ³ /h	8.5 m ³ /h	15 m ³ /h	Indéterminée - Supposée satisfaisante car bassin versant faible et canalisation entrée STEP PVC200	
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	19 950 ml	Gravitaire	Branche principale "Sud", de la jonction Rue des Sapeurs/Chemin de la Prairie au regard amont STEP	100%	90 m ³ /h	50 m ³ /h	150 m ³ /h	51 m ³ /h	151 m ³ /h	56 m ³ /h	156 m ³ /h	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	444 ml	Surpressé	PR Frouzet et réseau supressé jusqu'à la STEP	100%	Indéterminée	0.4 m ³ /h **	0.4 m ³ /h **	0.5 m ³ /h **	0.5 m ³ /h **	0.6 m ³ /h **	0.6 m ³ /h **	Indéterminée - Supposée satisfaisante car réseau récent et faibles débits en jeu	
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	30 265 ml	Gravitaire	Première branche principale, secteur est et nord	49%	90 m ³ /h	32 m ³ /h	NC ***	39 m ³ /h	113 m ³ /h ***	48 m ³ /h	123 m ³ /h ***	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
			Gravitaire	Deuxième branche principale, secteur centre et ouest	51%	318 m ³ /h	32 m ³ /h	NC ***	40 m ³ /h	116 m ³ /h ***	50 m ³ /h	126 m ³ /h ***	Satisfaisante	Satisfaisante
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	6 940 ml	Gravitaire	Branche principale, de la rue de belle vue jusqu'à la STEP	100%	136 m ³ /h	15 m ³ /h	35 m ³ /h	18 m ³ /h	38 m ³ /h	20 m ³ /h	40 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	165 ml	Gravitaire	Indéterminé : réseau en privé	100%	Indéterminée	NC •	NC •	1.8 m ³ /h •	2.7 m ³ /h •	1.8 m ³ /h •	2.7 m ³ /h •	Indéterminée - Supposée satisfaisante car bassin versant faible et canalisation entrée STEP PVC200	
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	7 035 ml	Supressé	PR Tête et réseau supressé jusqu'à la STEP	100%	56 m ³ /h	19 m ³ /h	45 m ³ /h	23 m ³ /h	49 m ³ /h	27 m ³ /h	53 m ³ /h	Satisfaisante	Limite 2025/2040/2055
SAUTEYRARGUES	Bourg	3 231 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Route du Camp des Serres / D107) au regard amont STEP	100%	162 m ³ /h	5.3 m ³ /h	7.3 m ³ /h	7.5 m ³ /h	9.5 m ³ /h	9.9 m ³ /h	12 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
SAUTEYRARGUES	Vabre	488 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Chemin des Vignes / D107) au regard amont STEP	100%	130 m ³ /h	0.4 m ³ /h	1.2 m ³ /h	0.5 m ³ /h	1.3 m ³ /h	0.5 m ³ /h	1.3 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
TEYRAN	Teyran	29 865 ml	Gravitaire	Sans objet : multiples points de raccordement gravitaire sur le réseau 3M	100%	Sans objet	75 m ³ /h	475 m ³ /h	77 m ³ /h	227 m ³ /h	89 m ³ /h	238 m ³ /h	Indéterminée - Supposée satisfaisante car débits répartis sur de nombreuses antennes en PVC200	
VACQUIERES	Vacquières	4 963 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Impasse des Pradets / D109) au regard amont STEP	100%	115 m ³ /h	20 m ³ /h	30 m ³ /h	23 m ³ /h	33 m ³ /h	26 m ³ /h	36 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
VAILHAUQUES	Bel Air	2 050 ml	Gravitaire	Sans objet : 2 branches qui se rejoignent au sein de la STEP	100%	Sans objet	3.8 m ³ /h	6.8 m ³ /h	7.7 m ³ /h	11 m ³ /h	12 m ³ /h	15 m ³ /h	Indéterminée - Supposée satisfaisante car bassin versant faible et canalisation entrée STEP PVC200	
VAILHAUQUES	Bourg	24 322 ml	Gravitaire	Branche principale, de la route départementale jusqu'en entrée de STEP	100%	208 m ³ /h	44 m ³ /h	89 m ³ /h	59 m ³ /h	104 m ³ /h	74 m ³ /h	119 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
VALFLAUNES	Bourg	3 958 ml	Gravitaire	Réseau aval, du 698 Route de St-Martin au regard amont STEP	100%	86 m ³ /h	8.5 m ³ /h	17 m ³ /h	13 m ³ /h	21 m ³ /h	17 m ³ /h	25 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
VALFLAUNES	Lancyre	2 102 ml	Gravitaire	Réseau aval, de la dernière jonction de canalisation (Chemin de Lancyre à Lascours) au regard amont STEP	100%	464 m ³ /h	0.9 m ³ /h	1.9 m ³ /h	0.9 m ³ /h	1.9 m ³ /h	1.0 m ³ /h	2.0 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante
VALFLAUNES	Valcyre	442 ml	Gravitaire	Sans objet : 2 branches qui se rejoignent au sein de la STEP à proximité immédiate du hameau	100%	Sans objet	3.5 m ³ /h	6.5 m ³ /h	3.8 m ³ /h	6.0 m ³ /h	4.1 m ³ /h	6.3 m ³ /h	Sans objet (pas de réel réseau de transfert) - Supposée satisfaisante car faibles volumes en jeu	
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	6 041 ml	Gravitaire	Branche principale, du rond-point jusqu'à la STEP	100%	103 m ³ /h	18 m ³ /h	48 m ³ /h	23 m ³ /h	53 m ³ /h	28 m ³ /h	58 m ³ /h	Satisfaisante	Satisfaisante

• Systèmes Guzargues, Favas et Patus : pas de campagne de mesures réalisée --> débits actuels indéterminés et débits futurs estimés avec hypothèses maximales d'ECPP (25%) et ECPM (500 m²/kmL)
* Système Saint-Jean-de-Buèges : Surface active indéterminée lors de la campagne de mesures (car défaillance des pompes) --> débit par temps de pluie actuel indéterminé et débit par temps de pluie futur estimé avec hypothèse maximale d'ECPM (500 m²/kmL)
** Système Frouzet : Réseau très récent (sans campagne de mesures) --> débits actuels estimés avec absence d'ECPP et d'ECPM, et débits futurs estimés avec hypothèses minimales d'ECPP (15%) et ECPM (aucune).
*** Système Saint-Mathieu-de-Tréviers : Surface active indéterminée lors de la campagne de mesures (car uniquement débits journaliers) --> débit par temps de pluie actuel indéterminé et débit par temps de pluie futur estimé avec hypothèse maximale d'ECPM (500 m²/kmL)

ENTECH / CEREGR / OTEIS

5 ANALYSE CAPACITAIRE DES POSTES DE REFOULEMENT PRINCIPAUX SUR RESEAUX

La présente analyse consiste à vérifier l'adéquation entre le dimensionnement des postes de refoulement principaux sur réseaux et les débits de pointe à faire transiter en situation actuelle (2025) et future (2040 et 2055).

Ne sont pas compris ici : les postes de refoulement en entrée de station d'épuration, les postes de refoulement en amont des réseaux de transfert (cf. paragraphe 1. Analyse capacitaire des réseaux de transfert ci-avant) et les postes de refoulement sur réseaux collectant moins de 15% du linéaire total gravitaire du système.

Ainsi, pour chaque poste de refoulement retenu, il s'agit de :

- estimer le débit de pointe horaire entrant dans le poste, par temps sec et temps de pluie, pour les situations actuelle et futures ;
- recenser la capacité hydraulique maximale de refoulement du poste existant ;
- comparer les valeurs obtenues pour statuer sur la suffisance ou l'insuffisance capacitaire du poste.

5.1 METHODOLOGIE

5.1.1 Estimation des débits de pointe horaire en entrée des postes

Les débits de pointe horaire entrant dans les postes sont estimés à partir des débits de pointe horaire à l'exutoire des réseaux, au prorata du linéaire de réseau raccordé aux postes de refoulement par rapport au linéaire total de réseau du système.

Dans le cas où les postes ont fait l'objet d'un suivi pendant la campagne de mesures, les débits d'ECPP et d'ECPM peuvent être ajustés en fonction des résultats obtenus pendant la campagne de mesures pour être plus représentatifs de la réalité.

5.1.2 Recensement de la capacité hydraulique maximale des postes de refoulement

Les capacités hydrauliques maximales de refoulement sont assimilées aux capacités maximales de pompage des postes.

En l'absence de données concernant la capacité des pompes, la capacité hydraulique maximale est notée « indéterminée ».

5.1.3 Adéquation capacitaire

Enfin, l'adéquation capacitaire est jugée :

- **Satisfaisante** : lorsque le poste est sollicité à moins de 80% en pointe,
- **Limite** : lorsque le poste est sollicité entre 80 et 100% en pointe,
- **Insuffisante** : lorsque le poste est théoriquement sollicité à plus de 100% en pointe,
- **Indéterminée** : lorsque la capacité hydraulique maximale du poste et/ou les débits de pointe horaire ne sont pas connus ou calculables.

5.2 RESULTATS

Le tableau en page suivante présente les résultats de l'analyse capacitaire en situation actuelle et future.

18 postes de refoulement principaux sur réseaux, répartis sur 15 systèmes d'assainissement, ont été retenu pour l'analyse.

Pour 7 d'entre eux, l'adéquation capacitaire est indéterminée en raison de l'absence de donnée concernant la capacité maximale de pompage.

Au regard des hypothèses considérées, l'analyse capacitaire montre que :

- **PAR TEMPS SEC, les postes de refoulement principaux sont tous suffisamment dimensionnés jusqu'à l'échéance 2055.**

Pour mémoire, 1 PR est concerné par une limite de capacité future (sans insuffisance) :

- Les Matelles : PR 1 ancienne STEP

- **PAR TEMPS DE PLUIE, la plupart des postes connaissent des insuffisances capacitaires, avec :**

- 6 PR concernés par une insuffisance capacitaire en situation actuelle et future :

- Les Matelles : PR 1 ancienne STEP également limité par temps sec futur
- Saint-Clément-de-Rivière : PR Fontanelles
- Saint-Clément-de-Rivière : PR Mas Marie
- Saint-Mathieu-de-Tréviers : PR Gendarmerie
- Saint-Mathieu-de-Tréviers : PR Pellicier
- Viols-le-Fort : PR Les Môles

- 1 PR concerné par une limite capacitaire actuelle et une insuffisance future (2040/2055) :

- Vailhauquès : PR Route de Murles

Des actions prioritaires doivent donc être menées sur les bassins versants raccordés pour réduire les surfaces actives et les intrusions d'ECPM.

Pour mémoire : 1 PR supplémentaire est concerné par une limite capacitaire actuelle et future (sans insuffisance) :

- Saint-Martin-de-Londres Bourg : PR Mûriers

SYNTHESE DE L'ANALYSE CAPACITAIRE DES POSTES DE REFOULEMENT PRINCIPAUX SUR RESEAUX (1 sur 2)

Système			Postes de refoulement sur réseau				Débit de pointe horaire actuel (2025)		Débit de pointe horaire futur (2040)		Débit de pointe horaire futur (2055)		Analyse Capacitaire	
Commune	Système	Linéaire total	Libellé	% système raccordé au PR	Retenu pour l'analyse	Capacité de transfert	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Adéquation capacitaire par Temps sec	Adéquation capacitaire par Temps de pluie
ASSAS	Assas	8 312 ml	PR Salle des Fêtes	0.5%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
BUZIGNARGUES	Buzignargues	1 962 ml	PR Moulin Bas	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
CAUSSE DE LA SELLE	Causse-de-la-Selle	4 654 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
CAZEVIEILLE	Cazevieille	4 350 ml	PR Tourières	20%	Oui	Indéterminée	1.0 m³/h	2.1 m³/h	1.7 m³/h	2.5 m³/h	2.1 m³/h	2.9 m³/h	Indéterminée	Indéterminée
CLARET	Bourg	9 886 ml	PR DIP	23%	Oui	Indéterminée	5.8 m³/h	13 m³/h	7.3 m³/h	14 m³/h	8.4 m³/h	15 m³/h	Indéterminée	Indéterminée
CLARET	Embruscalles	1 088 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
COMBAILLAUX	Combaillaux	19 072 ml	PR Nounel	60%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Mosson	40%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Balajade	16%	Oui	35 m³/h	5.0 m³/h	24 m³/h	6.5 m³/h	22 m³/h	7.6 m³/h	23 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
			PR Erable	6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Romarin	1%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
FONTANES	Fontanès	4 238 ml	PR Principal	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Bourg	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Devesous	52%	Oui	Indéterminée	4.3 m³/h	17 m³/h	4.8 m³/h	16 m³/h	5.7 m³/h	17 m³/h	Indéterminée	Indéterminée
			PR Mas Fontan St Loup	46%	Oui	23 m³/h	3.8 m³/h	15 m³/h	4.2 m³/h	14 m³/h	5.1 m³/h	15 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
GUZARGUES	Guzargues	4 979 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
LAURET	Lauret	5 203 ml	PR Soulié	3%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Véziès	0.2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
LE TRIADOU	Le Triadou	5 813 ml	PR Principal	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Lavoir	7%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Roumanicière	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Tennis	1%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Vallon du Pic	6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
LES MATELLES	Les Matelles	13 289 ml	PR 2 amont STEP	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR 1 ancienne STEP	89%	Oui	35 m³/h	26 m³/h	343 m³/h	30 m³/h	92 m³/h	34 m³/h	97 m³/h	Satisfaisante 2025 Limite 2040/2055	Insuffisante 2025/2040/2055
			PR Stade	14%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Terrasse de la tour	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Vierge	0.6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
MAS DE LONDRES	Mas-de-Londres	3 756 ml	PR Trucq des Vignes	6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
MURLES	Murles	3 061 ml	PR Prieuret	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Caravette	18%	Oui	Indéterminée	1.1 m³/h	1.6 m³/h	1.4 m³/h	2.0 m³/h	1.9 m³/h	2.4 m³/h	Indéterminée	Indéterminée
NOTRE DAME DE LONDRES	Biranques	293 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
NOTRE DAME DE LONDRES	Bourg	3 793 ml	PR Notre-Dame-de-L.	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
PEGAIROLLES DE BUEGES	Bourg	836 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
PEGAIROLLES DE BUEGES	Méjannels	604 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
ROUET	Rouet	970 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Bourg	5 530 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	Favas	1 242 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	Saint-Clément-de-Rivière	62 660 ml	PR Campuns de Bissy	0.5%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Clémentide Rt 66	1%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Fontanelles	19%	Oui	38 m³/h	14 m³/h	53 m³/h	15 m³/h	53 m³/h	16 m³/h	54 m³/h	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
			PR Lotissement Patus	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Mas Marie	34%	Oui	78 m³/h	26 m³/h	95 m³/h	27 m³/h	96 m³/h	29 m³/h	98 m³/h	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
			PR Lagunes	11%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Lagunes BO	11%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Trifontaines	14%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/

ENTECH / CEREGR / OTEIS

SYNTHESE DE L'ANALYSE CAPACITAIRE DES POSTES DE REFOULEMENT PRINCIPAUX SUR RESEAUX (2 sur 2)

Système			Postes de refoulement sur réseau				Débit de pointe horaire actuel (2025)		Débit de pointe horaire futur (2040)		Débit de pointe horaire futur (2055)		Analyse Capacitaire	
Commune	Système	Linéaire total	Libellé	% système raccordé au PR	Retenu pour l'analyse	Capacité de transfert	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie	Adéquation capacitaire par Temps sec	Adéquation capacitaire par Temps de pluie
SAINT GELY DU FESC	Saint-Gély-du-Fesc	70 356 ml	PR Les Vautes Principal	12%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Guity	0.1%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Paul Eluard	8%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Paul Valéry	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR St Exupéry	0.1%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	2 933 ml	PR Bénovie	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Bos Viel	6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Verdier	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT JEAN DE BUEGES	Saint-Jean-de-Buèges	3 473 ml	PR Saint-Jean-de-Fos	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT JEAN DE CORNIES	Saint-Jean-de-Cornies	6 146 ml	PR Bouvine	0.5%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Des Près	3%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT JEAN DE CUCULLES	Saint-Jean-de-Cuculles	1 280 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT MARTIN DE LONDRES	Bourg	19 950 ml	PR Mûriers	17%	Oui	21 m³/h	6.9 m³/h	17 m³/h	8.5 m³/h	18 m³/h	9.3 m³/h	19 m³/h	Satisfaisante	Limite 2025/2040/2055
			PR Rasimières	0.8%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT MARTIN DE LONDRES	Frouzet	444 ml	PR Frouzet	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	Saint-Mathieu-de-Tréviers	30 265 ml	PR Gendarmerie	28%	Oui	53 m³/h	18 m³/h	NC ***	22 m³/h	65 m³/h ***	28 m³/h	71 m³/h ***	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
			PR Halle Sports	0.2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Mas Euzet	0.2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Prairies écoles	0.2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Piscine	0.2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Pellicier	17%	Oui	34 m³/h	11 m³/h	NC ***	13 m³/h	39 m³/h ***	16 m³/h	42 m³/h ***	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Bourg	6 940 ml	PR Les Combes	3%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	Patus	165 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	Sainte-Croix-de-Quintillargues	7 035 ml	PR de Tête	100%	Non (cf. réseau de transfert)	/	/	/	/	/	/	/	/	/
SAUTEYRARGUES	Bourg	3 231 ml	PR Chênes	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Cimetière	21%	Oui	Indéterminée	1.1 m³/h	1.5 m³/h	1.6 m³/h	2.0 m³/h	2.1 m³/h	2.5 m³/h	Indéterminée	Indéterminée
SAUTEYRARGUES	Vabre	488 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
TEYRAN	Teyran	29 865 ml	PR Foyer	0.2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Malrive	0.6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Massillan	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Monville	0.6%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
VACQUIERES	Vacquières	4 963 ml	PR Rossignols	16%	Oui	Indéterminée	3.2 m³/h	4.9 m³/h	3.8 m³/h	5.4 m³/h	4.3 m³/h	5.9 m³/h	Indéterminée	Indéterminée
			PR Brestalou	3%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Camaous	2%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
VAILHAUQUES	Bel Air	2 050 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
VAILHAUQUES	Bourg	24 322 ml	PR Rte de Murles	38%	Oui	35 m³/h	16 m³/h	34 m³/h	20 m³/h	40 m³/h	25 m³/h	46 m³/h	Satisfaisante	Limite 2025 Insuffisante 2040/2055
VALFLAUNES	Bourg	3 958 ml	PR Cave	28%	Oui	72 m³/h (Δ)	2.3 m³/h	4.6 m³/h	3.6 m³/h	5.8 m³/h	4.7 m³/h	6.9 m³/h	Satisfaisante	Satisfaisante
			PR Ecole	4%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			PR Jardins de l'Horthus	5%	Non	/	/	/	/	/	/	/	/	/
VALFLAUNES	Lancyre	2 102 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
VALFLAUNES	Valcyre	442 ml	Aucun PR				/	/	/	/	/	/	/	/
VIOLS LE FORT	Viols-le-Fort	6 041 ml	PR Les Môles	19%	Oui	7.3 m³/h	3.4 m³/h	9.0 m³/h	4.2 m³/h	10 m³/h	5.2 m³/h	11 m³/h	Satisfaisante	Insuffisante 2025/2040/2055

*** Système Saint-Mathieu-de-Tréviers : Surface active indéterminée lors de la campagne de mesures (car uniquement débits journaliers) --> débit par temps de pluie actuel indéterminé et débit par temps de pluie futur estimé avec hypothèse maximale d'ECPM (500 m²/kml)
(Δ) Système Valflaunès Bourg : Capacité de pompage du PR Cave à vérifier car la valeur d'étalonnage communiquée par l'exploitant paraît surévaluée.

6 LES CHARGES ACTUELLES A TRAITER

6.1 ANALYSE DES DONNEES D'AUTOSURVEILLANCE SUR 5 ANS (STEP > 2000 EH)

Les données d'autosurveillance des stations d'épuration de plus de 2 000 EH sur le territoire de la CCGPSL soit les stations suivantes :

- STEP Saint-Clément
- STEP Combaillaux
- STEP Les Matelles
- STEP Saint-Gély-du-Fesc
- STEP Saint-Martin de Londres
- STEP Saint-Mathieu de Tréviers

ont fait l'objet d'une analyse hydraulique et organique sur la période 2019-2023 (2018-2022 pour Saint-Clément de Rouargues). Une note d'analyse des données d'autosurveillance pour chaque STEP a été rédigée. Ces notes sont à retrouver en [Annexe 5](#).

6.1.1 Conclusions sur les taux de charges

6.1.1.1 Charges hydrauliques

Concernant les charges hydrauliques reçues sur la période 2019-2023 (ou 2018-2022) :

- STEP Saint-Clément : 74% en moyenne, 128% en percentile-95 → **Saturée hydrauliquement**
- STEP Combaillaux : 37% en moyenne, 59% en percentile-95
- STEP Les Matelles : 72% en moyenne, 195% en percentile-95 → **Saturée hydrauliquement**
- STEP Saint-Gély-du-Fesc : 42% en moyenne, 71% en percentile-95
- STEP Saint-Martin de Londres : 45% en moyenne, 71% en percentile-95
- STEP Saint-Mathieu de Tréviers : 39% en moyenne, 57% en percentile-95

Ainsi, seuls les STEP de Saint-Clément et Les Matelles sont saturées hydrauliquement en situation actuelle.

6.1.1.2 Charges organiques

Concernant les charges organiques reçues sur la période 2019-2023 (ou 2018-2022) pour le paramètre DBO5 :

- STEP Saint-Clément : 37% en moyenne, 69% en percentile-95
- STEP Combaillaux : 45% en moyenne, 76% en percentile-95
- STEP Les Matelles : 56% en moyenne, 81% en percentile-95
- STEP Saint-Gély-du-Fesc : 55% en moyenne, 73% en percentile-95
- STEP Saint-Martin de Londres : 44% en moyenne, 59% en percentile-95
- STEP Saint-Mathieu de Tréviers : 38% en moyenne, 51% en percentile-95

Ainsi, aucune de ces stations n'est saturée organiquement en situation actuelle (sur la base du percentile 95).

Concernant les charges organiques sur la période 2019-2023 (ou 2018-2022) pour les autres paramètres (DCO, MES, NTK) :

- STEP Saint-Clément : Charges cohérentes entre elles (P-95 : entre 54 à 86% de la capacité nominale)
- STEP Combaillaux : Charges cohérentes entre elles (P-95 : entre 43 à 107% de la capacité nominale) à l'exception de la charge organique reçue en NTK en P-95 trop importante (107% de la capacité nominale)
- STEP Les Matelles : Charges cohérentes entre elles (P-95 : entre 32 à 89% de la capacité nominale)
- STEP Saint-Gély-du-Fesc : Charges cohérentes entre elles (P-95 : entre 51 à 76% de la capacité nominale)
- STEP Saint-Martin de Londres : Charges cohérentes entre elles (P-95 : entre 24 à 59% de la capacité nominale)
- STEP Saint-Mathieu de Tréviers : Charges cohérentes entre elles (P-95 : entre 45 à 64% de la capacité nominale)

6.1.2 Caractérisation des effluents

Concernant la caractérisation des effluents sur la période 2019-2023 (ou 2018-2022) au niveau des différents paramètres organiques :

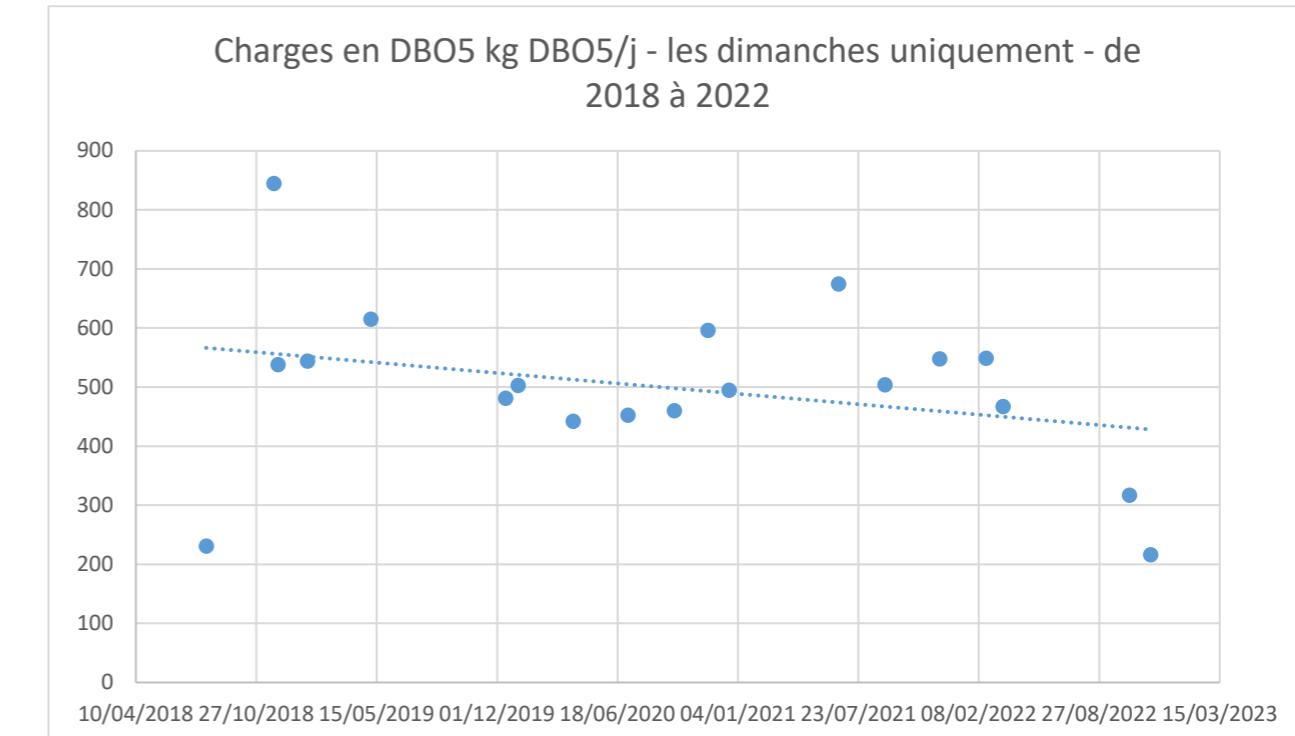
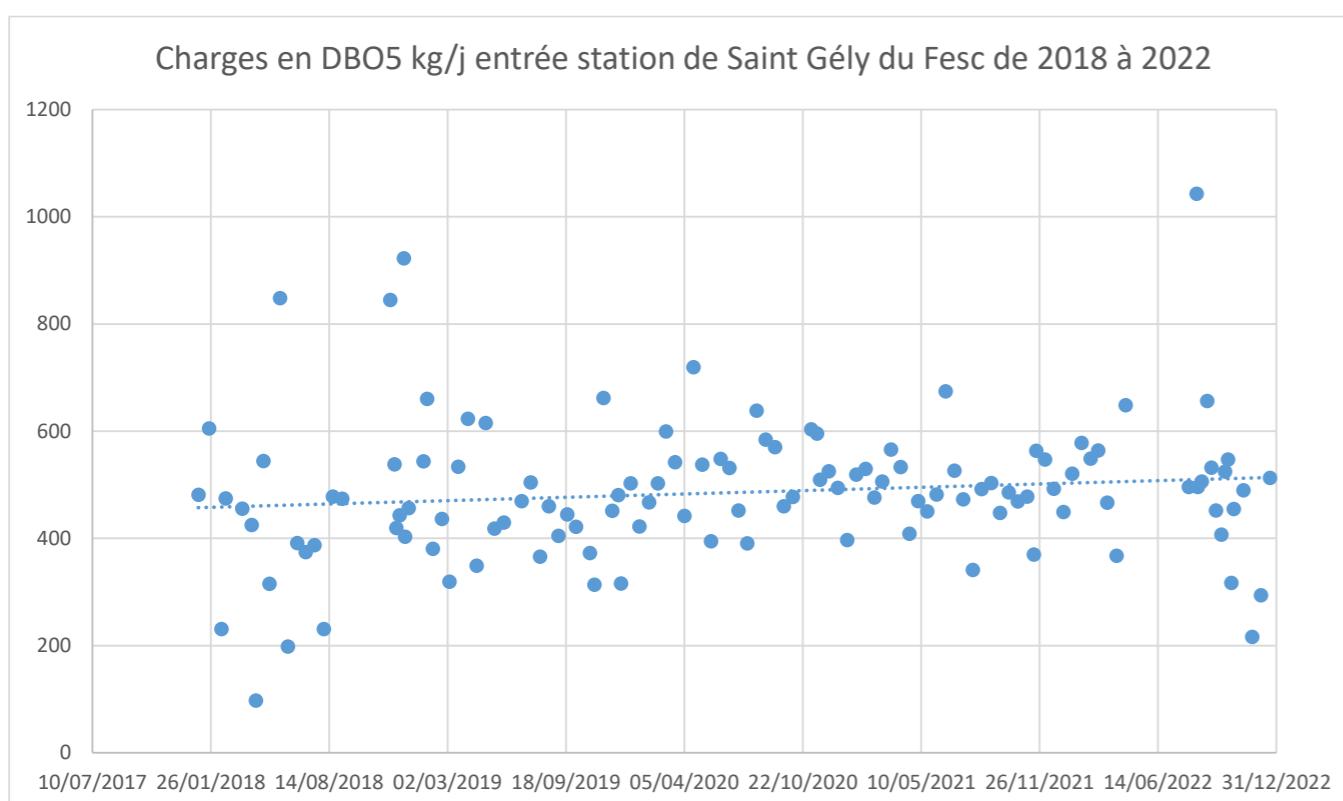
- STEP Saint-Clément : Les effluents entrant sur la station ne présentent pas les caractéristiques d'un effluent de type urbain. La présence d'un effluent industriel dans les eaux usées pourrait justifier ces résultats.
- STEP Combaillaux : Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.
- STEP Les Matelles : Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.
- STEP Saint-Gély-du-Fesc : Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.
- STEP Saint-Martin de Londres : Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.
- STEP Saint-Mathieu de Tréviers : Les effluents entrant sur la station présentent les caractéristiques d'un effluent de type urbain.

Concernant la caractérisation des effluents de la STEP Saint-Clément, on ne constate pas de déséquilibre entre les valeurs mesurés en DBO5 et NTK. Malgré la présence éventuelle d'un effluent industriel dans les eaux usées, la filière en place (boues activées) ne se retrouve pas impactée dans son fonctionnement et son efficacité à traiter les effluents.

6.1.3 Le cas de Saint Gély du Fesc

Un schéma directeur d'assainissement a été réalisé sur la commune de Saint-Gély-du Fesc en 2015. Le SDAEU concluait en 2015 que la STEP était proche de sa capacité nominale, en grande partie dû aux charges industrielles rejetées dans le réseau d'assainissement et en particulier aux « pointes relevées ». La CBPO considérée sur l'année 2014 était de 14 526 EH (bilan du 24 octobre 2014, **872 kg DBO5**), soit 97% de la charge. Pour estimer les flux strictement domestiques une analyse des charges reçues avait été réalisée les dimanches. Il en ressortait une charge moyenne en DBO5 de 524 kg DBO5/j liés aux 9200 habitants raccordés et une charge comprise entre 227 (percentile 95) et 348 kg en pointe max liés aux rejets industriels.

Dans le cadre du présent schéma, le même raisonnement a été reproduit. Toutefois les charges obtenues sont tout autant dispersées sur l'ensemble des bilans ou en raisonnant uniquement les dimanches.



Sur les 5 dernières années, les charges en DBO5 mesurées sont les suivantes :

	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Charge journalière moyenne (kg/j)	460	457	521	488	504	486
Taux de saturation (%)	51%	51%	58%	54%	56%	54%
Percentile 95% (kg/j)	848	655	633	565	655	627
Taux de saturation (%)	94%	73%	70%	63%	73%	70%
Charge maximale maximal (kg/j)	923	662	719	675	1 043	804
Taux de saturation (%)	103%	74%	80%	75%	116%	89%

Kg DBO5/j	Sur l'ensemble des bilans réalisés entre 2018 et 2022	Sur les bilans réalisés uniquement les dimanches
Charge moyenne	486 kg	498 kg
Charge mini	198 kg	216 kg
Charge P95	627 kg	691 kg
Charge max	Moyenne des charges max = 804 Charge max = 1 043 kg (bilan du 18/08/2022)	844 kg

Hormis la valeur isolée de CBPO sur 2022, les charges max observées sont similaires à celles mesurées entre 2012 et 2014. La moyenne des charges (actuellement de 486 kg DBO5/j) est également similaire voire légèrement inférieure à celle mesurées entre 2012 et 2014 (514 kg en moyenne sur la période 2012-2014).

Sur la base des derniers bilans analysés (2018-2022), il n'est possible d'individualiser la charge domestique et la charge liée aux activités. Pour la suite, nous proposons donc de « globaliser » les charges actuelles – intégrant à la fois la part domestique et la part industrielle.

Le schéma directeur de 2015 prévoyait une saturation organique de la STEP entre 2025 et 2030 et la création d'une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 20 000 EH à horizon 30 ans. A l'heure actuelle, la station offre encore une marge capacitaire intéressante ce qui permet de différer les travaux dans le temps.

6.2 SYNTHESE DES CHARGES ACTUELLES EN ENTREE DES STEP

Les charges actuelles arrivant au niveau de chaque STEP sont synthétisées à l'[annexe 6](#).

Les données sont issues :

- Des données collectées en phase 1 (Audit),
- Des données d'autosurveillance (2018-2022/2023),
- De la campagne de mesures complémentaire réalisée par CEREG et OTEIS en phase 2.

Les charges actuelles constituent la base des charges futures permettant de calculer l'évolution du taux de saturation des STEP.

7 EVOLUTION DES POPULATIONS RACCORDEES

7.1 MISE A JOUR DES TAUX DE RACCORDEMENT ACTUELS

Le taux de raccordement actuel a été établi en faisant la moyenne des taux de raccordement calculés :

- A partir du nombre de parcelles en ANC conformément au recensement du SPANC,
- A partir du nombre d'abonnés assainissement.

Les résultats calculés à partir des deux méthodes sont assez proches excepté pour Pégairolles de Buèges et Saint Jean de Cuculles.

Les taux de raccordement calculés pour la situation actuelle sont présentés dans [l'annexe 7](#).

7.2 EVOLUTION DU TAUX DE RACCORDEMENT

Pour les horizons futurs, le taux de raccordement va « augmenter ».

Les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Il est arrondi à 90% si actuellement inférieur à cette valeur,
- Il a été conservé s'il est déjà compris entre 90 et 100%,
- Pour les hameaux : 100% afin de ne pas minimiser la charge,
- Le taux de raccordement est identique entre les populations permanentes et saisonnières.

7.3 SYNTHESE DES POPULATIONS FUTURES RACCORDEES PAR COMMUNE

Le tableau de la page suivante présente les populations (yc activités nouvelles) à prendre en compte dans l'établissement des charges futures.

La population totale raccordée en pointe à horizon 30 ans hors Assas et Teyran est estimée à **69 130 habitants sur le territoire de la CCGPSL**.

NB : pour rappel, la pointe est établie en prenant en compte 60% de la population touristique.

Système	Taux de raccordement retenu pour les populations supplémentaires futures	Population permanente raccordée + activités nouvelles							Population raccordée en "pointe saisonnière" (population permanente + activités nouvelles + 60% population saisonnière)						
		2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055
Assas	0,9	924	1059	1207	1369	1546	1739	1951	952	1091	1242	1407	1588	1785	2001
Buzignargues	0,9	286	310	336	365	396	431	468	302	327	354	384	416	452	490
Causse de la Selle	0,9	267	290	315	340	368	396	427	322	350	379	410	442	477	513
Cazevieille	0,9	204	217	230	244	259	275	292	237	251	266	281	298	316	334
Claret - Les Embruscales	1,0	123	126	129	133	136	139	143	123	126	129	133	136	139	143
Claret - Bourg	0,9	1379	1530	1661	1791	1921	2051	2181	1432	1588	1724	1859	1994	2129	2259
Combaillaux	0,9	1948	2173	2357	2542	2726	2910	3095	1969	2196	2383	2570	2757	2944	3132
Fontanès	0,9	332	355	378	401	427	453	482	351	375	399	424	450	478	508
Guzargues	0,9	452	498	547	602	661	726	797	462	508	559	615	675	742	814
Lauret	0,9	471	524	577	633	694	759	829	514	569	623	681	743	810	882
Le Triadou	0,9	620	662	706	754	805	860	918	637	680	726	775	828	883	943
Les Matelles	0,9	1957	2037	2156	2281	2413	2554	2702	1974	2055	2174	2301	2434	2575	2725
Mas de Londres	0,9	541	567	628	695	768	847	934	582	611	676	746	824	908	1000
Murles	0,9	292	323	353	385	420	458	499	295	327	357	390	425	464	505
Notre Dame de Londres - Biranques	1,0	31	32	32	33	34	35	36	31	32	32	33	34	35	36
Notre Dame de Londres - Bourg	0,9	376	408	441	477	514	554	596	431	465	500	538	579	621	666
Pégairolles de Buèges - Bourg	0,9	25	27	30	33	36	40	44	47	51	57	62	68	75	82
Pégairolles de Buèges - Méjanel	0,9	16	18	20	22	24	27	29	31	34	38	42	46	50	55
Rouet	0,9	36	42	49	56	64	73	83	58	65	73	82	91	101	112
Sauteyrargues - Vabre	1,0	21	21	22	22	23	23	24	21	21	22	22	23	23	24
Sauteyrargues - Bourg	0,9	221	250	279	310	342	377	414	254	285	316	350	385	423	463
Saint Bauzille de Montmel - Favas	1,0	58	60	63	65	68	71	74	58	60	63	65	68	71	74
Saint Bauzille de Montmel - Bourg	0,9	761	805	883	967	1058	1155	1260	803	849	931	1018	1112	1213	1321
Saint Clément de Rivière	1,0	5199	5411	5525	5642	5762	5884	6008	5379	5594	5711	5830	5951	6075	6202
Saint Gely du Fesc	1,0	11213	12069	13160	14326	15600	16992	18513	11309	12169	13270	14446	15731	17135	18670
Saint Hilaire de Beauvoir	0,9	415	455	498	546	599	656	719	422	463	507	555	608	666	730
Saint Jean de Buèges	0,9	197	229	240	251	262	272	283	326	365	382	400	419	438	457
Saint Jean de Cornies	0,9	801	900	970	1045	1126	1213	1307	835	936	1008	1085	1168	1258	1355
Saint Jean de Cuculles	0,9	184	212	242	274	308	343	381	204	234	265	297	332	369	408
Saint Martin de Londres - Frouzet	1,0	21	22	24	25	27	28	30	21	22	24	25	27	28	30
Saint Martin de Londres - Bourg	0,9	2622	2891	3025	3160	3294	3428	3563	2855	3130	3271	3412	3554	3696	3838
Saint Mathieu de Tréviers	0,9	4713	4929	5387	5887	6434	7032	7686	4837	5057	5523	6032	6589	7197	7862

Saint Vincent de Barbeyrargues - Patus	1,0	60	85	85	85	85	85	60	85	85	85	85	85	85	85
Saint Vincent de Barbeyrargues - Bourg	0,9	763	807	854	904	956	1012	1071	767	812	859	909	961	1017	1076
Sainte Croix de Quintillargues	1,0	986	1058	1135	1218	1308	1404	1506	994	1066	1145	1229	1319	1415	1519
Teyran	1,0	4739	5015	5306	5615	5941	6286	6651	4787	5064	5358	5668	5997	6345	6713
Vacquières	0,9	625	693	766	816	869	925	985	685	768	858	925	997	1073	1153
Vailhauquès - Bel-Air	1,0	166	228	289	351	412	474	535	166	228	289	351	412	474	535
Vailhauquès - Bourg	1,0	2985	3409	3718	4055	4422	4823	5260	3044	3473	3786	4128	4500	4907	5350
Valflaunès - Lancyre	1,0	41	42	43	44	45	46	48	41	42	43	44	45	46	48
Valflaunès - Valcyre	1,0	164	168	172	177	181	186	191	164	168	172	177	181	186	191
Valflaunès - Bourg	0,9	343	405	464	528	597	672	753	415	480	543	612	685	765	851
Viols le Fort	0,9	966	1045	1150	1264	1388	1521	1666	981	1061	1168	1283	1408	1544	1691

8 EVOLUTION DES CHARGES ET COMPARAISON AUX CHARGES DE REFERENCE DES STEP

8.1 PRESENTATION DES HYPOTHESES DE CHARGES POUR LES HORIZONS FUTURS

8.1.1 Evolution des charges organiques

Concernant l'évolution des charges organiques, les hypothèses d'évolution sont les suivantes :

- Conservation des charges organiques actuelles mesurées,
- NB : la charge actuelle a été réa-ajustée lorsque la charge mesurée paraissait sous-évaluée (notamment sur les bilans isolés réalisés au niveau des hameaux),
- Puis pour les ratios futurs, en fonction de la taille de l'agglomération :
 - Agglo < 2000 EH : 48 g DBO5/hab.j (soit 80% de 1 EH à 60g),
 - Agglo ≥ 2000 EH : 54 g DBO5/hab.j (soit 90% de 1 EH à 60g).

8.1.2 Evolution des charges hydrauliques

Pour l'évolution des charges hydrauliques, les hypothèses sont les suivantes :

- Conservation des charges actuelles (EU strictes + ECPP + ECPM) mesurées,
- Prise en compte d'une charge hydraulique supplémentaire de 120 l/j par habitant raccordés correspondant à une charge en EU stricte et considérant que le poids des ECPP et ECPM reste identique.

8.1.3 Les scénarios étudiés pour la montée en charge

Les taux de charges hydrauliques et organiques ont été calculés en moyenne et en pointe, suivant la méthode de calcul suivante :

%	Taux de charge hydraulique	Taux de charge organique
En moyenne <i>Réalisé sur l'ensemble des STEP</i>	(Qm (m3/j) + Qm supplémentaire (m3/j)) / capacité d'acceptation hydraulique moyenne de la STEP (m3/j) NB : le Qm actuel correspond à celui mesuré en phase 2 ou celui calculé à partir de l'analyse des données d'autosurveillance sur 5 ans.	(DBO5m (kg/j) + DBO5 supplémentaire (kg/j)) / capacité d'acceptation organique moyenne de la STEP (kg/j) NB : la charge en DBO5 moyenne enregistrée sur 2021 / 2022 (cf phase 1) ou à la charge mesurée lors des bilans complémentaires de phase 2
En pointe <i>Réalisé sur les STEP > 2000 EH</i>	(Q95 (m3/j) + Qm supplémentaire (m3/j)) / Qréf STEP (m3/j) NB : Calculé pour les STEP disposant d'une mesure en continu des débits en entrée (A3 + A2) sur 5 ans. Le Q95 est la valeur issue de l'analyse des données d'autosurveillance sur 5 ans.	1/ (P95 (kg DBO5/j) + DBO5 supplémentaire (kg/j)) / capacité d'acceptation organique moyenne de la STEP (kg/j) 2/ (CPBO + DBO5 supplémentaire (kg/j)) / capacité d'acceptation organique moyenne de la STEP (kg/j) Le PC95 et la CBPO sont issues de l'analyse des données d'autosurveillance sur 5 ans.

Les taux de charge sont présentés pour chaque système en [annexe 8](#).

NB :

- La population saisonnière étant peu impactante par rapport au reste de l'année (sauf sur 3 communes : Pégairolles de Buèges, Saint Jean de Buèges et Vacquières), nous retiendrons les taux de charges en situation max (permanent + 60% de saisonniers). Les activités futures connues sont également prises en compte et considérée comme toutes raccordée au réseau au moment de leur implantation.
- Concernant les systèmes > 2000 EH, le taux de charge organique en pointe a été calculé à partir du PC95 et de la CBPO. **Toutefois, nous proposerons de retenir comme référence l'analyse des taux de charges réalisée sur la base du PC95.** En effet, la valeur des centiles 95 est usuellement considérée pour le dimensionnement des stations d'épuration, cette valeur étant considérée comme approchant la charge journalière de la semaine de pointe.

8.2 TABLEAU DE SYNTHESE

Le tableau ci-dessous récapitule les taux de saturation pour chaque système :

%	Taux de remplissage organique en moyenne annuelle (%)							Taux de remplissage hydraulique en moyenne annuelle (%)							Taux de remplissage organique en pointe (%) (P95)					Taux de remplissage hydraulique en pointe (%) (P95)																			
Système	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055											
Buzignargues	64%	68%	73%	77%	83%	88%	95%	31%	34%	37%	41%	45%	49%	54%																									
Causse de la Selle	106%	113%	122%	131%	140%	150%	160%	46%	50%	54%	59%	64%	69%	74%																									
Cazevieille	43%	47%	51%	55%	59%	64%	69%	37%	40%	43%	46%	49%	53%	56%																									
Claret - Les Embruscales	50%	52%	54%	56%	58%	60%	63%	25%	27%	29%	30%	32%	34%	36%																									
Claret - Bourg	73%	81%	89%	96%	103%	110%	117%	53%	59%	64%	70%	75%	80%	86%																									
Combaillaux	55%	64%	72%	79%	87%	95%	102%	55%	62%	68%	73%	79%	85%	90%	85%	94%	102%	110%	117%	125%	133%	68%	73%	78%	82%	87%	91%	95%											
Fontanès	46%	52%	57%	62%	68%	74%	80%	124%	128%	132%	136%	140%	145%	150%																									
Guzargues	174%	191%	209%	228%	250%	274%	299%	387%	399%	413%	428%	445%	463%	483%																									
Lauret	68%	73%	77%	82%	87%	92%	98%	30%	34%	37%	41%	44%	49%	53%																									
Le Triadou	61%	66%	71%	77%	83%	89%	96%	60%	65%	70%	75%	80%	86%	92%										68%	70%	73%	76%	79%	83%	87%									
Les Matelles	65%	68%	72%	77%	81%	87%	92%	96%	99%	102%	105%	109%	112%	116%	84%	87%	91%	95%	100%	105%	111%	199%	201%	203%	206%	209%	212%	215%											
Mas de Londres	45%	49%	58%	67%	77%	89%	101%	57%	60%	67%	74%	82%	90%	100%									72%	74%	78%	82%	87%	92%	98%										
Murles	73%	86%	98%	111%	125%	140%	157%	28%	34%	41%	47%	54%	62%	70%																									
Notre Dame de L.- Biranques	31%	32%	34%	35%	36%	38%	39%																																
Notre Dame de Londres - Bourg	59%	64%	70%	76%	83%	89%	97%	50%	54%	58%	63%	68%	73%	78%										61%	65%	69%	73%	78%	83%	88%									
Pégairolles de Buèges - Bourg	19%	22%	26%	30%	34%	38%	43%	72%	75%	78%	81%	84%	88%	92%																									
Pégairolles de Buèges - Méjanel	26%	30%	35%	40%	45%	51%	57%																																
Rouet	20%	23%	28%	32%	37%	43%	48%	12%	15%	19%	23%	27%	32%	37%																									
Sauteyrargues - Vabre	17%	18%	19%	19%	20%	21%	22%																																
Sauteyrargues - Bourg	45%	51%	57%	64%	71%	78%	86%	29%	33%	38%	43%	48%	53%	59%																									
Saint Bauzille de M. - Favas	30%	32%	34%	36%	38%	40%	43%																																
Saint Bauzille de M. - Bourg	38%	42%	51%	59%	69%	79%	90%	88%	93%	104%	115%	127%	139%	153%																									
Saint Clément de Rivière	42%	44%	46%	47%	48%	50%	51%	101%	104%	105%	107%	108%	109%	111%	71%	73%	74%	76%	77%	78%	80%	129%	131%	132%	133%	134%	135%	136%											
Saint Gely du Fesc	60%	65%	72%	79%	87%	95%	104%	58%	62%	66%	71%	76%	81%	88%	79%	84%	91%	98%	106%	114%	123%	74%	77%	80%	84%	88%	92%	97%											
Saint Hilaire de Beauvoir	60%	66%	74%	81%	90%	99%	109%	43%	48%	53%	59%	65%	72%	80%																									
Saint Jean de Buèges	39%	46%	50%	53%	57%	61%	64%																																
Saint Jean de Cornies	43%	51%	57%	63%	70%	77%	84%	63%	69%	74%	78%	83%	89%	94%																									
Saint Jean de Cuculles	126%	155%	186%	219%	253%	290%	329%																																
Saint Martin de L. - Frouzet	34%	36%	38%	40%	42%	45%	48%																																
Saint Martin de Londres - Bourg	51%	57%	60%	63%	66%	69%	72%	55%	59%	61%	62%	64%	66%	68%	65%	70%	73%	76%	79%	82%	85%	87%	90%	91%	93%	94%	96%	97%											
Saint Mathieu de Tréviers	42%	44%	49%	54%	59%	65%	71%	78%	81%	87%	94%	101%	109%	118%	53%	55%	59%	64%	70%	75%	82%	58%	60%	63%	67%	71%	75%	80%											
Saint Vincent de B. - Patus	96%	146%	146%	146%	146%	146%	146%																																
Saint Vincent de B. - Bourg	62%	67%	72%	78%	84%	90%	97%	41%	44%	47%	51%	55%	59%	64%																									
Sainte Croix de Quintillargues	48%	53%	57%	63%	68%	74%	80%	50%	54%	59%	64%	70%	76%	82%																									
Vacquières	171%	205%	241%	268%	296%	327%	359%	151%	166%	184%	196%	210%	224%	240%																									
Vailhauquès - Bel-Air	12%	16%	20%	24%	28%	32%	36%	11%	14%	18%	21%	24%	28%	31%																									
Vailhauquès - Bourg	53%	63%	70%	78%	86%	95%	105%	58%	66%	72%	78%	85%	93%	101%	70%	79%	86%	94%	102%	112%	122%	87%	94%	99%	104%	110%	116%	123%											
Valflaunès - Lancyre	70%	71%	72%	73%	74%	75%	76%	50%	51%	52%	53%	54%	56%	57%																									
Valflaunès - Valcyre	59%	62%	64%	67%	69%	72%	75%																																
Valflaunès - Bourg	24%	31%	37%	44%	51%	59%	68%	32%	38%	44%	50%	57%	64%	72%																		93%	98%	103%	108%	113%	119%	126%	
Viols le Fort	42%	47%</td																																					

8.4 LES ECHEANCES DE SATURATION ORGANIQUE A RETENIR

8.3 LA SATURATION HYDRAULIQUE

Plusieurs STEP apparaissent avec des problèmes de saturation hydraulique soit en moyenne annuelle (à mettre en relation avec des ECPP) soit en pointe (à mettre en relation avec des ECPM).

Comme déjà mises en évidence pour la situation actuelle :

- Les Matelles,
- Saint Clément de Rivière.

Mais également :

- Fontanès,
- Guzargues,
- Saint Gély du Fesc,
- Saint Mathieu de Tréviers,
- Vacquières,
- Vailhauquès Bourg,
- Valflaunès Bourg.

D'une façon générale, la saturation hydraulique pointe les systèmes où des travaux de suppression d'eaux claires doivent être réalisés sur les réseaux.

Cette problématique sera traitée et priorisée en phase 4 du SDAEU en fonction de la sensibilité des réseaux, des filières et des milieux récepteurs.

Les échéances de saturation organique (taux de saturation $\geq 95\%$) vont conditionner les scénarios liés aux extensions des stations d'épuration. Il faut retenir :

Saturation échéance actuelle :

STEP de Causse de la Selle,
STEP de Guzargues,
STEP de Saint Jean de Cuculles,
STEP de Vacquières.

Saturation échéance 2030 :

Hyp : STEP de Patus (Saint Vincent de Barbevrargues), suivant le développement à confirmer de la zone.

Saturation échéance 2035 :

STEP de Combaillaux,
STEP de Murles,

Saturation échéance 2040 :

STEP de Saint Gély du Fesc,
STEP des Matelles,
STEP de Claret Bourg,

Saturation échéance 2045 :

STEP de Vailhauquès Bourg,

Saturation échéance 2050-2050 :

A confirmer selon le développement de la commune : STEP de Saint-Hilaire de Beauvoir.

Ces échéances de saturation vont être traitées en parallèle de la conformité et de la vétusté des STEP (cf chapitre suivant)

9 TABLEAU DE SYNTHESE DES PROBLEMATIQUES ET ORIENTATION SUR LES SCENARIOS DE TRAITEMENT

Le tableau suivant synthétise les principales contraintes par rapport aux dispositifs de traitement et présente les scénarios :

Système	Marge capacitaire / échéance limite	Rappel Conformité officielle 2022 (> 200 EH)	Travaux réalisés récemment depuis la phase 1 ou projetés en 2024 par l'exploitant	Travaux à réaliser sur la STEP	Echéance travaux STEP à confirmer en phase 4	Prérequis nécessaires	Comparaison débit de pointe et Qp STEP (si pompage) Cf analyse capacitaire des réseaux	Référence travaux STEP : travaux / capacité STEP REGL : travaux de mise en conformité de l'AS (STEP) ENT : travaux de curage de lagunes / optimisation exploitation (en lien avec la phase 4)
Buzignargues	Marge capacitaire OK	Oui	La fonction assainissement a été mise en place sur le PR d'entrée mais il perdure toujours une incohérence sur les charges entrantes. L'armoire du PR doit être remplacée fin 2024 (+S4W).	Contrôle des débits à fiabiliser A3. Préconisation de mise en place d'un débitmètre électromagnétique.	-	-	Qp rx ≈ 14 m3/h Qp PR STEP = 17 m3/h OK	REGL
Causse de la Selle	La STEP apparaît en surcharge organique dès présent sur la base d'une 280 EH.	Non Absence d'analyse bactériologique sur 2022 Dépassements sur la bactériologie en 2018, 2019, 2020, 2021)	Il est prévu en 2024 la mise en place d'une supervision provisoire avec la mise en place d'un S500 qui permettra de récupérer les temps de fonctionnement des 2 PR (alimentation des lits et alimentation UV) ainsi que le débitmètre électromagnétique de sortie (A4).	La non-conformité des rejets impose d'envisager des travaux sur la filière à court terme. Dès 2025 lancement des études pour la « nouvelle » STEP Environ 520 habitants « max » raccordés à échéance 2055 Principe général de la filière : Nouveaux prétraitements, transformation de la lagune en lit planté 1 ^{er} étage + conservation du second étage de lit, conservation de l'UV et réaménagement de la ZRV en champ d'infiltration et aménagements généraux (clôture...). Capacité retenue : 570 EH + curage de la lagune	2025-2030 -> nouvelle STEP	La Source des Cent Font n'est pas exploitée à l'heure actuelle. Toutefois en vue de protéger cette ressource potentielle, il est proposé de conserver un niveau de rejet sur la bactéries : 10³ u/100ml à l'aval de l'UV	-	STEP ENT
Cazevieille	Marge capacitaire OK	Non Dépassements sur la bactériologie en 2020 et 2022	Des travaux récents ont été réalisés : reprise de la clôture, reprofilage des lits (labourés par les sangliers), travaux d'étanchéification de la ZRV au niveau de l'aven (faille bétonnée et mise en place d'un tuyau au niveau de l'aven pour éviter son remplissage par la ZRV).	La STEP est non conforme en bactéries. Les ouvrages en place (ZRV) ne peuvent assurer l'abattage bactériologique escompté en sortie de lagune. D'après l'exploitant, des travaux complémentaires sont à mener pour améliorer encore l'étanchéité de la lagune (fissure au sol se déplace). Mise en place d'un suivi sur le Suquet Boulidou et aménagement complémentaire du rejet.	2025-> aménagement complémentaire du rejet	Le niveau de rejet de l'arrêté doit être revu car non tenable (10 ⁴ u/100ml en sortie de filtre et 50 u/100mL en sortie de fossé). En fonction du retour des services de l'Etat, mise en place d'un traitement UV en sortie de filtre avant ZRV -> électrification du site (relevage + UV) Objectif visé : 10 ³ u/100ml à l'aval de l'UV	-	STEP
Claret - Les Embruscales	Marge capacitaire OK	-	-	Curage des lits envisagé par l'exploitant à court terme (2025). Il existe sur ce FPR un problème d'étalement des EU et d'accumulation des boues au niveau des points d'alimentation, certainement lié à un volume de bâchée trop faible (environ 1 m3 au lieu de 2,5 m3) -> Exploitation accrue nécessaire pour éliminer les adventices et étalement ponctuel des boues à organiser.	-	-	Qp rx ≈ 5 m3/h / Qp PR STEP = 35 m3/h « mini » (alimentation des lits) OK	-

Claret - Bourg	La STEP apparaît en surcharge organique à partir de 2040.	Non Dépassement sur la bactériologie (2017 -> 2022)	<p>La STEP est non conforme sur le plan bactériologique depuis 2017. La DDTM propose de requestionner le niveau de rejet bactériologique auprès de l'ARS (cf évaluation de la conformité 2022).</p> <p>100 U/100 ml impossible à tenir avec ce type de filière</p> <p>10⁴ U/100 ml possible avec réhabilitation de la filière en place</p> <p>Actions à mener dès 2025, travaux de remise à niveau de la STEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1/ requestionner l'ARS / niveau de rejet 2/ en parallèle mettre en place une surveillance des A2, A3 et A4 (nouvelle armoire avec S4W, aménager un regard pour le A2 avec seuil et sonde, renouvellement du débitmètre au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4)). 3/ en parallèle, réaliser une bathymétrie (-> curage) 4/ renouvellement des pompes d'entrée, des aérateurs (mise en place de 4 aérateurs brasseurs de surface à vis hélicoïdale de 4 kW au lieu de 4 turbines rapides de 11 kW). 5/ mise en place d'une digue filtrante sur la dernière lagune <p>A partir de 2035 (échéance à anticiper selon le suivi des charges et les performances de rejet), lancement des études pour la nouvelle STEP.</p> <p>Environ 2260 habitants raccordés « max » à échéance 2055.</p> <p>Compte tenu de sa capacité (> 2000 EH) et des enjeux, la filière sera du type BA avec traitement N, P et bactéries.</p> <p>Capacité retenue : 2500 EH</p>	<p>2025-> travaux de remise à niveau de la STEP</p> <p>2035-2040 -> nouvelle STEP + réseau de transfert</p>	<p>Le niveau de rejet de l'arrêté doit être revu car non tenable (100 u/100ml en sortie de lagunage).</p> <p>Objectif visé : 10⁴ u/100ml en sortie de lagunage</p> <p>En fonction du retour des services de l'Etat :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ 2025-> travaux de remise à niveau de la STEP 2/ 2035-2040 -> nouvelle STEP <p>NB : si niveau de rejet « plus contraint », nécessité de réaliser la nouvelle STEP en anticipé...</p> <p>Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP (compliqué de travailler sur le site actuel car exigu et dans le lit du cours d'eau)</p>	<p>Qp rx ≈ 60 m3/h / Qp PR STEP = 19 m3/h</p> <p>Débit des pompes à adapter (pas de contrainte sur le lagunage)</p>	STEP REGL ENT	
Combaillaux	<p>En considérant sa capacité nominale (2200 EH), la STEP apparaîtrait en surcharge organique à partir de 2035 en considérant le P95.</p> <p>En moyenne, la STEP n'est chargée qu'à 50%. Si l'on considère la CPBO, la STEP serait déjà en surcharge organique (pointe à 126 et 162 kgDBO5/j en 2022).</p> <p>A noter que la STEP ne fonctionnant que sur 1 seule file (le lombrifiltre étant HS), la capacité de traitement est en fait réduite de moitié.</p>	Non Dépassement sur DBO5, DCO et MES Dépassement MES (2019, 2021, 2022) Surcharge organique en 2022	<p>Remise à niveau du tamis (roulements), reprise des automatismes, mise en place de variateurs sur les pompes d'entrée + installation d'un second aérateur sur les lagunes).</p> <p>Fiabilisation des mesures entrée et sortie aux points A3 (déplacement du débitmètre d'entrée) et S2 (sortie clarificateur)</p> <p>Chiffrage en cours pour la création d'un DO sur le PR Nounel.</p>	<p>La non-conformité des rejets, l'obligation de mettre en place un traitement du P ainsi que le fonctionnement sur une seule file impliquent des travaux dès 2025 :</p> <p>Scénario 1 :</p> <p>Réhabilitation de la STEP en urgence (dans sa configuration initiale de lits bactériens x2) ainsi que la mise en place d'un traitement physico-chimique du P.</p> <p>+ curage des lagunes et réhabilitation ponctuelle de la géomembrane</p> <p>Reprise GC sur regard d'entrée (corrosion effluents septiques)</p> <p>Déplacement du point A4 en amont des lagunes</p> <p><i>NB : il n'est pas possible avec la filière actuelle de procéder à un traitement du NGL. Les lits bactériens faible charge permettent en effet une nitrification mais une dénitrification partielle.</i></p> <p>A partir de 2030 pour une mise en service à 2035, lancement des études de MOE pour la création d'une nouvelle STEP avec Saint Gély du Fesc</p> <p>Capacité retenue : 27 500 EH</p> <p>+ en parallèle renvoie du PR Mosson sur le PR Nounel + Refonte du PR Nounel avec création d'un bassin d'orage + nouveau réseau de transfert entre Nounel et la STEP</p>	<p>Scénario 1 : 2025-> travaux de remise à niveau de la STEP + 2030-2035 -> nouvelle STEP Combaillaux + St Gély</p> <p>Scénario 2 : 2025-2030, nouvelle STEP pour Combaillaux</p>	<p>Validation nécessaire avec les services de l'Etat sur le principe de la remise à niveau de la STEP actuelle de Combaillaux pour les 10 années à venir avec traitement du Pt et sans traitement de NGL si solution de mutualisation avec St Gély</p> <p>Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP si mutualisation Combaillaux + St Gély et BO sur Nounel</p>	<p>Qp rx ≈ 150 m3/h / Qp PR STEP actuelle = 45 m3/h</p> <p>PR Mosson : Cap transfert : environ 50 m3/h Qp rx = 56 m3/h</p> <p>PR Nounel : Cap transfert : 55 m3/h ≠ Qp rx = 94 m3/h</p> <p>Efforts importants à réaliser sur les réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.</p> <p>Malgré les hypothèses de réduction des eaux claires (cf analyse capacitaire),</p> <p>Bassin d'orage (BO) à envisager au niveau du PR Nounel (capacité à définir)</p>	STEP REGL ENT + Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.

				Scénario 2 : A partir de 2025 pour une mise en service en 2030, création d'une nouvelle STEP dédiée à Combaillaux 3140 habitants raccordés « max » à échéance 2055 Capacité retenue : 3 500 EH Sur le site contigu (terrain communaux). + en parallèle renvoie du PR Mosson sur le PR Nounel + Refonte du PR Nounel avec création d'un bassin d'orage + nouveau réseau de transfert entre Nounel et la STEP <i>NB : dans le scénario 2, pas de réhabilitation de la filière actuelle</i> Compte tenu de sa capacité et des enjeux, la filière sera du type BA avec traitement N, P et bactério Dès 2025 et quel que soit le scénario, sur le réseau, création de 2 DO et aménagement de deux points S16 formant A2 au niveau des PR Nounel et PR Mosson (nécessaire pour mieux connaître le temps de pluie et dimensionner les ouvrages futurs)				
Fontanès	On note une surcharge sur l'hydraulique dès à présent. Marge capacitaire OK sur la partie organique. Compte tenu de la filière et à la vue des résultats, la surcharge hydraulique ne semble pas pénalisante.	Non Dépassement sur la bactériologie	Armoire neuve sur le PR principal avec S4W, fonction assainissement et sonde sur le DO (A2)	La ZRV détruite par les sangliers doit être reprofilée et clôturée.	2025 -> aménagement de la ZRV	-	Qp rx ≈ 33 m3/h / Qp PR STEP = 37 m3/h OK	STEP
Guzargues	La STEP apparaît en surcharge organique et hydraulique dès à présent.	Oui mais surcharge hydraulique et organique	-	Les études de MOE sont en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 600 EH extensible à 800 EH. ≈ 800 habitants « max » à échéance 2055 (ok)	2025-2030 : nouvelle STEP FPR déjà programmée	-	-	STEP ENT
Lauret	Marge capacitaire OK	Oui	-	La sonde piézo du A2 est régulièrement inondée à cause d'un problème de ruissellement dans l'enceinte de la STEP. Travaux de merlons préconisés pour protéger les ouvrages.	2025 -> aménagements contre inondation	-	PR sur la STEP qui alimente les lits - OK	STEP
Le Triadou	Marge capacitaire OK	Non dépassement sur la bactériologie (2019, 2021)	Début 2024, l'UV était toujours HS. Le problème viendrait de l'automate. Résolution en cours.	STEP non conforme en bactério. Le problème sera résolu avec la remise en service de l'UV.	-	-	Qp rx ≈ 55 m3/h / Qp PR STEP = 62 m3/h OK	-
Les Matelles	La STEP est en forte surcharge hydraulique par temps sec et par temps de pluie. En considérant le PC95 de la charge organique, la STEP apparaît surchargée à partir de 2040. En prenant en compte la CBPO sur 2021 (1 pic de DBO5), la STEP aurait déjà atteint son taux de remplissage (en 2022, 80% de remplissage). STEP vieillissante	Non Dépassement sur la bactériologie (2018 -> 2022)	Nouvelles armoires projetées sur PR1 et PR2 avec communication entre les postes. Travaux programmés en 2024	La STEP des Matelles est non conforme en bactério. La STEP des Matelles doit en urgence faire l'objet de travaux sur sa filière boue (mise en place de LSPR) et sur la filière eau avec la fiabilisation du traitement tertiaire. Optimisation du transfert à prévoir également : 1/privilégier le déversement au niveau du A2 (sur PR2) et non au niveau du PR1 2/gestion du Qref au niveau du A2 <i>Mise en place d'un débitmètre local sur PR2 pour faciliter la communication entre PR1, PR2 et la STEP</i>	2025-2030 -> remise à niveau de la STEP des Matelles 2030-2035 -> nouvelle STEP commune pour les Matelles et St Jean de Cuculles ou 2 STEP dédiées	-	Qp rx ≈ 390 m3/h (situation actuelle) et 110 m3/h (situation future) Qp PR STEP actuel (PR1) = 58 m3/h Efforts très importants à réaliser sur les réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.	STEP REGI + Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.

				<p>Scénario 1 : A partir de 2025, filière LSPR pour les boues et traitement tertiaire A partir de 2030 pour une mise en service à 2035 : -> création d'une nouvelle STEP dédiée aux Matelles + Saint Jean de Cuculles 3140 habitants raccordés « max » à échéance 2055 Capacité retenue : 3 500 EH</p> <p>Scénario 2 : A partir de 2025, filière LSPR pour les boues et traitement tertiaire A partir de 2030 pour une mise en service à 2035 : -> création d'une nouvelle STEP dédiée aux Matelles 2 725 habitants raccordés « max » à échéance 2055 (Les Matelles uniquement) Capacité retenue : 3 100 EH</p> <p>Compte tenu de sa capacité et des enjeux, la filière sera du type BA avec traitement N, P et bactério.</p> <p>Réserve foncière OK pour les travaux pour la STEP des Matelles</p> <p>Quel que soit le scénario, le bassin d'aération actuel pourra servir de bassin tampon (à définir les besoins lors études STEP et suivants les travaux réalisés sur les réseaux).</p>			<p>En fonction des travaux réalisés sur les réseaux, le débit de point du PR2 sera adapté. Le refoulement actuel pourrait s'avérer limitant. Il est proposé dans le cadre du projet de reprendre la canalisation de transfert.</p> <p>Le BT créé à la STEP permettra d'assurer un stockage / reprise de surdébits de temps de pluie et de ressuyage (dans la limite des possibilités de transfert du PR2)</p>	
Mas de Londres	Marge capacitaire OK	Non dépassement sur MES (2022)	Réglage en cours de l'aération et mise en service des lits	La STEP est non conforme sur ses performances (dépassement MES en concentration sur 1 bilan). Sera résolu avec les réglages en cours. Vers 2030 : curage des lagunes à programmer		-	PR sur la STEP qui alimente la lagune aérée - OK	ENT
Murles	Sur la base d'un 200 EH (et non d'un 300 EH), saturation des lits à échéance 2035	Oui	S4W avec fonction assainissement en place sur les 2 PR du village dont le PR Prieuré (principal) Surveillance du DO ok sur le PR Prieuré (A2)	A partir de 2030 pour une mise en service en 2035, extension à prévoir (à 300 EH pour une population « max » raccordée à échéance 2055 de 500 habitants avec ratio < 30 gDBO5/j)	2030-2035 -> extension STEP	-	Qp rx ≈ 12 m3/h / Qp PR STEP = 25 m3/h OK	STEP
Notre Dame de Londres - Biranques	Marge capacitaire OK A noter que la charge mesurée lors du bilan de 2023 semble sous-estimée au regard du nombre de parcelles desservies par le réseau de collecte. Toutefois, la population restera < à la capacité de traitement de la STEP.	-	-	-	-	-	-	-
Notre Dame de Londres - Bourg	Marge capacitaire OK	Oui	-	Surveillance du A2 à mettre en place	-	-	Qp rx ≈ 32 m3/h / Qp PR STEP = 34 m3/h OK	REGL
Pégairolles de Buèges – Bourg	Marge capacitaire OK En sous charge	-	-	-	-	-	-	-

Pégairolles de Buèges - Méjanel	Marge capacitaire OK A noter que la charge mesurée lors du bilan de 2023 semble sous-estimée au regard du nombre de parcelles desservies par le réseau de collecte.	-	-	Compte tenu de la sensibilité du milieu (source de la Buèges), et de la sous capacité avérée de la STEP du bourg, raccordement envisagé du Méjanel sur le bourg et suppression de la STEP du Méjanel. La capacité de la STEP du bourg est de 120 EH et le nombre de raccordés « max » à échéance 2055 est de 140 habitants avec ratio < 30 gDBO5/j).	2025-2030 : travaux de raccordement du Méjanel sur la STEP du bourg	-	-	STEP
Rouet	Marge capacitaire OK	-	-	Détection de surverse à mettre en place sur le A2 depuis le PR d'entrée	-	-	-	REGL
Sauteyrargues - Vabre	Marge capacitaire OK A noter que la charge mesurée lors du bilan de 2023 semble sous-estimée au regard du nombre de parcelles desservies par le réseau de collecte.	-	-	STEP vieillissante et en zone inondable (régulièrement inondée) Scénario 1 : Transfert vers la STEP du village Scénario 2 : Création d'une STEP dédiée (25 habitants « max » à échéance 2055) Capacité retenue : 30 EH	2030-2035 : nouvelle STEP ou transfert	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP (scénario 2)	-	STEP
Sauteyrargues - Bourg	Marge capacitaire OK – STEP neuve La STEP du bourg n'a pas été dimensionnée pour reprendre les charges en provenance de Vabre mais sa marge capacitaire est suffisante	Non (avant la mise en service de la nouvelle STEP)	-	-	-	-	-	-
Saint Bauzille de Montmel - Favas	Projet de STEP commune avec le bourg	-	-	Les études de MOE sont en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 1400 EH. 1395 habitants « max » bourg + Favas à échéance 2055 (ok)	2025-2030 : nouvelle STEP FPR déjà programmée	-	-	STEP
Saint Bauzille de Montmel - Bourg	Ouvrage vieillissant Projet de nouvelle STEP	Oui	-	-	-	-	-	-
Saint Clément de Rivière	Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique de temps sec. Toutefois le PC95 est supérieur au débit de référence de la STEP	Oui	-					
Saint Gely du Fesc	Step qui ne paraît pas en surcharge sur le plan organique avec une CBPO assez proche du PC95. Compte tenu des hypothèses de développement, elle passerait en surcharge organique à compter de 2040 . Sur la partie hydraulique, le PC95 est supérieur au débit de référence de la STEP	Oui	-	Des propositions d'amélioration sont proposées par la SAUR dans le RAD. 2025 : réhabilitation de l'émissaire en urgence 2035-2040 : Création d'une nouvelle STEP (fiabilisation et déplacement hors du PPR) 21 800 habitants raccordés « max » sur Saint Gely à échéance 2055 Capacité retenue : 24 000 EH Nécessité d'avancer l'échéance si raccordement avec Combillaux pour une mutualisation du traitement	2025-> travaux de remise à niveau de l'émissaire 2030-2035 -> nouvelle STEP commune Saint Gely + Combillaux Du 2035-2040 -> nouvelle STEP pour Saint Gely uniquement	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP de St Gely	Qp rx bas ≈ 270 m3/h / Qp PR bas = 270 m3/h OK Qp rx ≈ 540 m3/h / Qp PR BT = 200 m3/h OK PR STEP avec BT de 770 m3	STEP ENT + Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.

Saint Hilaire de Beauvoir	Marge capacitaire OK sur le plan organique au moins jusqu'en 2050 et sur l'hydraulique	Non Dépassement bactériologie (2018 -> 2022)	-	<p>La STEP est non conforme sur le plan bactériologique. Questionner l'ARS pour l'adaptation du niveau de rejet en bactéries (pas de sensibilité avérée à l'aval).</p> <p>Débitmètre électromagnétique sur PR entrée STEP / SOFREL S550 mais le comptage est à fiabiliser. Nouvelle armoire avec S4W + nouveau débitmètre à mettre en place.</p> <p>En sortie de STEP création d'un canal (A4)</p>	-	<p>Le niveau de rejet de l'arrêté (10³/100 ml après le fossé) doit être revu car non tenable et levé car pas de sensibilité à l'aval.</p>	<p>Qp rx ≈ 25 m3/h / Qp PR STEP = 10 m3/h</p> <p>Débit des pompes à adapter (pas de contrainte sur le FPR)</p>	REGL STEP
Saint Jean de Buèges	Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique (nlle STEP)	Non Non conforme en équipement depuis 2019	-	Travaux en cours sur le réseau (nouveau PR principal) Nouvelle STEP en cours de construction de 580 EH 460 habitants « max » à échéance 2055 (ok)	Travaux cours FPR	-	-	STEP
Saint Jean de Cornies	Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique	Oui	Modification de l'automate sur la STEP (suppression de l'API et mise en place d'un S4W) / instrumentation du A2 et trop-plein du PR de recirculation. Travaux prévus 2024	-	-	-	PR sur la STEP qui alimente les lits - OK	
Saint Jean de Cuculles	Forte surcharge organique	-	-	<p>Scénario 1 : Dès 2025 pour une mise en service en 2030, raccordement possible sur la STEP des Matelles -> nouvelle STEP à échéance 2030</p> <p>Scénario 2 : Création d'une STEP dédiée 408 habitants raccordés « max » à échéance 2055 Capacité retenue : 450 EH</p> <p>Curage à réaliser dès 2025</p>	2025-2030 : travaux de raccordement ou de création d'une STEP dédiée	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP pour le scénario 2	-	STEP ENT
Saint Martin de Londres - Frouzet	STEP neuve Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique	-	-	-	-	-	-	-
Saint Martin de Londres - Bourg	Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique Sensibilité aux eaux parasites toutefois avérée	Oui	-	-	-	-	Qp rx ≈ 150 m3/h / Qp PR STEP = 110 m3/h OK avec BT de 150 m3/h	Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.
Saint Mathieu de Tréviers	Marge capacitaire OK sur le plan organique et limite sur l'hydraulique	Oui Dysfonctionnement de la ZRV depuis 2020 (suivi en cours)	-	<p>Des propositions d'amélioration sont proposées par la SAUR dans le RAD.</p> <p>Surveillance constante de la ZRV à mettre en œuvre avec suivi du site expérimental du Terrieu</p>	-	-	Qp rx ≈ 250 m3/h / Qp PR STEP = 300 m3/h OK avec BT de 200 m3/h	ENT + Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.
Saint Vincent de Bar-beyrargues - Patus	STEP à saturation suivant l'échéance de développement de la zone.	-	-	Actuellement problème d'accès et d'exploitation. Une nouvelle STEP devra être créée avec le développement de la zone.	A programmer avec le développement de la zone	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP	-	STEP
Saint Vincent de Bar-beyrargues - Bourg	Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique	Oui	-	<p>Nouveau PR à réaliser sur la STEP avec dégrilleur automatique.</p> <p>L'armoire est neuve. Instrumentation à mettre en place pour le comptage au niveau du A3. Le A2 serait supprimé (cf exploitant).</p>	2025 : travaux de remise à niveau de la STEP	-	Qp rx ≈ 40 m3/h A prendre en compte sur le nouveau PR (pas de contrainte hydraulique avec la filière lagunage)	STEP
Sainte Croix de Quintillargues	STEP neuve Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique	Oui	Curage des lagunes et reprise des berges. Travaux programmés sur 2024.	-	-	-	Qp rx = 50 m3/h / Qp PR STEP = 56 m3/h OK	-

Vacquières	STEP à saturation Sensibilité aux eaux parasites avérée	Non Non conforme en équipements et surcharge	-	STEP non conforme en performances Les études de MOE sont en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 950 EH. 1150 habitants « max » à échéance 2055 (ok) + Curage pour remise en état	2025-2030 : nouvelle STEP FPR déjà programmée	-	-	STEP ENT + Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.
Vailhauquès – Bel-Air	Marge capacitaire théorique OK sur le plan organique et sur l'hydraulique Proposition de raccordement sur la STEP du Bourg	Non Dépassement sur DBO5, DCO, MES, NGL et Pt	-	A partir de 2025 pour une mise en service à 2030 : Scénario 1 : Raccordement à la STEP du Bourg (+ 105 EH en situation actuelle) (réutilisation de l'ancien refoulement existant) Scénario 2 : Création d'une nouvelle STEP sur la zone (hyp : première tranche de 150 EH)	2025-2030 : nouvelle STEP ou raccordement sur Vailhauquès bourg	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP si scénario 2	Qp rx = entre 10 et 15 m3/h A prendre en compte sur le nouveau PR	STEP
Vailhauquès – Bourg	Sur le plan organique (P95), la STEP passerait en surcharge organique à partir de 2045. Sur la partie hydraulique, le PC95 est supérieur au débit de référence de la STEP	Oui	-	Des propositions d'amélioration sont proposées par la SAUR dans le RAD. 2025-2030 : curage des lagunes 2040-2045 : Création d'une nouvelle STEP sur un nouveau site -> à étudier dans le cadre d'un futur schéma	2040-2045 -> nouvelle STEP	Etude foncière à anticiper pour une nouvelle STEP (horizon 2045...)	Qp rx = 100 m3/h / Qp PR STEP = 100 m3/h OK	ENT + Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.
Valflaunès - Lancyre	STEP vieillissante	-	-	MOE en cours pour la réhabilitation de la STEP	2025-2030 : travaux de remise à niveau de la STEP déjà programmés			STEP
Valflaunès - Valcyre	STEP vieillissante	Oui	-	MOE en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 200 EH	2025-2030 : nouvelle STEP FPR déjà programmée	Recherche d'un terrain	-	STEP
Valflaunès - Bourg	Marge capacitaire OK sur le plan organique Sur la partie hydraulique, le PC95 est supérieur au débit de référence de la STEP	Oui	Point de prélèvement bactériologique déplacé en sortie d'UV + remise en état de l'UV	-	-	-	PR sur la STEP qui alimente les lits - OK	Des travaux doivent être programmés prioritairement sur la partie réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.
Viols le Fort	Marge capacitaire OK sur le plan organique et sur l'hydraulique	Oui (absence de rejet en sortie)	-	Bilan hydrique et épuratoire à mener sur les lagunes car absence de rejet en sortie de lagune (programmé avec le SATESE fin juin 2024) Niveau de rejet de l'arrêté : 10 ⁵ /100 ml en sortie de lagune (avec création d'une ZRV) Lagune 1 : étanchéification et création d'une digue filtrante pour créer un effet de compartimentation Lagune 2 : création d'un fossé de dissipation (ZRV)	2025 : travaux de remise à niveau des lagunes	-	PR sur la STEP qui alimente les lits - OK	STEP

10 PRESENTATION DES SCENARIOS PAR SYSTEME ET ESTIMATION DES COUTS D'INVESTISSEMENT

10.1 BORDEREAU DES PRIX

L'ensemble des travaux préconisés sont chiffrés de la manière suivante :

- Tous les montants sont hors taxes,
- Année de référence 2024,
- Non pris en compte des frais d'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation des installations (postes de relevage, STEP...),
- Les montants sont indiqués avec un degré de précision de l'ordre de plus ou moins 20%,
- Les montants tiennent compte de 20% supplémentaires liés aux coûts des études et divers/imprévus.

Les dimensionnements des § ci-dessous sont donnés à titre indicatif (longueur canalisations, DN et capacité de traitement) et devront être validés par des études de faisabilité.

Les chiffrages sont basés un bordereau de prix unitaires présentés en annexe (prix moyens).

Les coûts ne comprennent pas à ce stade les éventuelles acquisitions foncières.

Les travaux liés au STEP ont été classé suivants 4 ordres de priorité :

- Priorité 0 : MOE voire travaux déjà en cours
- **Priorité 1** : travaux d'urgence et court terme 2025-2030
- **Priorité 2** : travaux 2030-2035
- **Priorité 3** : travaux 2035-2040
- **Priorité 4** : travaux 2040-2045 (hors échéance SDAEU en termes de programmation)

Ces priorités seront à confirmer dans la phase 4.

10.2 BUZIGNARGUES

10.2.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Incohérence sur les charges hydrauliques entrantes au niveau du PR Moulin Bas, correspondantes à mesure du point d'autosurveillance réglementaire « A3 : Entrée station »
- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementaire

10.2.2 Etude de scénarios

STATION

Afin de fiabiliser la mesure du point d'autosurveillance réglementaire « A3 : Entrée station », il est proposé les travaux suivants :

- Mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur le refoulement du PR Moulin Bas
- Rapatriement de la donnée mesurée par le futur débitmètre électromagnétique sur le SOFREL S4W de l'armoire

Travaux de mise en conformité réglementaire							
Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Buzignargues	A3 (PR entrée de STEP)	Fiabilisation	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique	10 000 €	2 000 €	12 000 €

NB :

Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté sur le paramètre bactériologie car non tenable avec la filière existante et pas de sensibilité avérée au niveau du milieu récepteur (La Bénovie).

10.3 CAUSSE DE LA SELLE

10.3.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Saturation organique en situation actuelle
- Non-conformité réglementaire des rejets sur la bactériologie

10.3.2 Etude de scénarios

STATION

La non-conformité actuelle des rejets de la station d'épuration et la surcharge organique d'ores et déjà effective imposent d'envisager des travaux sur la filière d'épuration à court terme.

Les travaux préconisés sont les suivants :

- Lancement des études préalables dès 2025 pour la création d'une nouvelle station
- Dimensionnement de la future station : 570 EH à horizon 2055
 - Charge actuelle : 11,4 kg DBO5/j
 - Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 26,9 kg DBO5/j, soit 450 EH
 - Population max raccordée à échéance 2055 : 520 habitants
 - Capacité retenue : 520 EH
 - +10% = 570 EH
- Filière d'épuration projetée :
 - Nouveaux prétraitements
 - Transformation de la lagune en lit 1^{er} étage
 - Conservation du second étage de lit et de l'UV
 - Aménagements généraux (mise en place d'un portail d'accès, d'une clôture)
 - Réaménagement de la Zone de Rejet Végétalisée (ZRV) existante en un champ d'infiltration
- Curage de la lagune pour une remise en état.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Causse de la Selle	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	570 EH	Sur le site actuel	Transformation de la lagune en FPR 1er étage Création d'une zone d'infiltration (ZRV)	400 000 €	80 000 €	480 000 €

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Causse de la Selle	Travaux de curage	Travaux de curage de la lagune Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 520 m3 - réaliser une bathymétrie au préalable	55 000 €	11 000 €	66 000 €

PREREQUIS NECESSAIRES :

Il est préconisé la mise en place d'un FPR 2 étage avec UV en vue de préserver la Source des Cent Fonts.
Il est nécessaire de réinterroger les services de l'Etat par rapport à l'objectif bactériologique sachant que la Source des Cent Fonts n'est pas encore exploitée (report possible ?).

10.4 CAZEVIEILLE

10.4.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Non-conforme réglementairement sur le paramètre bactériologique. Les ouvrages en place (ZRV) ne peuvent assurer l'abattement bactériologique escompté en sortie des lagunes

Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté sur le paramètre bactériologique car non tenable avec la filière actuelle.

10.4.2 Etude de scénarios

STATION

La non-conformité actuelle des rejets de la station d'épuration impose d'envisager des travaux sur la filière d'épuration à court terme. Les niveaux de rejet actuels imposés par l'arrêté de la station ne peuvent être atteints via les ouvrages actuellement en place.

La mise en place d'un traitement UV en sortie de la filière d'épuration permettrait d'atteindre les niveaux de rejet 10^4 u/100 ml sur les E. Coli et S. Fécaux.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Cazeville	Mise à niveau de la STEP	-	-	-	Poste de relevage + UV	70 000 €	14 000 €	84 000 €

PS : coût hors électrification du site

PREREQUIS NECESSAIRES :

Le niveau de rejet de l'arrêté doit être revu car non tenable (10^4 u/100ml en sortie de filtre et 50 u/100mL en sortie de fossé). Il est proposé de mettre en place un traitement UV en sortie de filtre avant la ZRV en vue de préserver le Suquet Boulidou. Il est nécessaire de réinterroger les services de l'Etat quant au niveau de rejet visé 10^3 u/100ml à l'aval de l'UV.

10.5 CLARET – LES EMBRUSCALES

10.5.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Curage des lits envisagé par l'exploitant à court terme

10.5.2 Etude de scénarios

STATION

Aucun travaux préconisés.

NB : Il existe sur ce FPR un problème d'étalement des EU et d'accumulation des boues au niveau des points d'alimentation, certainement lié à un volume de bâchée trop faible (environ 1 m³ au lieu de 2,5 m³). Il est donc préconisé sur ce FPR une exploitation accrue pour éliminer les adventices et aider ponctuellement à l'étalement des boues.

10.6 CLARET - BOURG

10.6.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Les pompes du PR STEP ont une capacité de 19 m³/h (*type de fonctionnement à préciser*) ce qui paraît insuffisant par rapport au débit de pointe de temps sec (25 m³/h) et temps de pluie actuels (55 m³/h (A2 actuellement non suivi).
- Saturation organique à horizon 2040, 117% en 2055
- La station n'est actuellement pas conforme sur ses équipements d'autosurveillance :
 - Absence du point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station » malgré la présence d'un Déversoir d'Orage (DO) en entrée STEP
 - Défaillance du débitmètre électromagnétique mesurant le point d'autosurveillance « A3 : Entrée station »
 - Absence de retour d'information du débitmètre électromagnétique de sortie « A4 : Sortie station »
- Non-conforme réglementairement sur le paramètre bactériologique. La filière en place ne peut assurer l'abattement bactériologique escompté.

Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté sur le paramètre bactériologie car non tenable avec la filière actuelle. Des travaux de remise à niveau sur la STEP actuel sont nécessaires. Une réflexion à moyen terme est nécessaire au vu du dépassement de la capacité organique de la station à 2040.

10.6.2 Etude de scénarios

10.6.2.1 A court terme

STATION

A court terme, les travaux et actions suivantes doivent être envisagés :

- Débit des pompes à adapter sur le PR d'entrée (pas de contrainte hydraulique sur la filière lagunage)
- Mise en place d'équipements de mesure télésurveillé pour assurer un suivi des points d'autosurveillance A2, A3 et A4 :
 - Mise en place d'une nouvelle armoire électrique avec un SOFREL S4W pour la télésurveillance

- Aménagement d'un regard avec mise en place d'une sonde et d'un seuil afin de mesurer le point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station »
- Renouvellement du débitmètre électromagnétique pour la mesure du point d'autosurveillance « A3 : Entrée station »
- Travaux d'aménagement afin de mesurer le point d'autosurveillance « A4 : Sortie station »
- Réalisation d'un curage des lagunes
- Renouvellement des pompes d'entrée et des aérateurs (mise en place de 4 aérateurs brasseurs de 4 kW)
- Mise en place d'une digue filtrante sur la dernière lagune afin de fiabiliser l'abattement bactériologique

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Claret - Bourg	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Adaptation de la capacité de pompage PR entrée 4 aérateurs brasseurs Création d'un rockfilter sur la dernière lagune Reprise ponctuelle des diques	128 000 €	25 600 €	153 600 €

Travaux de mise en conformité réglementaire						
Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études
1	Claret - Bourg	A2, A3, A4	Fiabilisation et complément	Mettre en place une surveillance des A2, A3 et A4 (nouvelle armoire avec S4W, aménager un regard pour le A2 avec seuil et sonde, renouvellement du débitmètre électromagnétique au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4)	22 500 €	4 500 € 27 000 €

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Claret - Bourg	Travaux de curage	Travaux de curage des lagunes Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 1620 m ³ - réaliser une bathyémétrie au préalable	165 000 €	33 000 €	198 000 €

PREREQUIS NECESSAIRES :

Le niveau de rejet de l'arrêté doit être revu car non tenable (100 u/100ml en sortie de lagunage). Un niveau de rejet à 10⁴ u/100 ml est possible avec réhabilitation de la filière en place. Il est nécessaire de réinterroger les services de l'Etat quant au niveau de rejet.

10.6.2.2 A échéance 2040

STATION

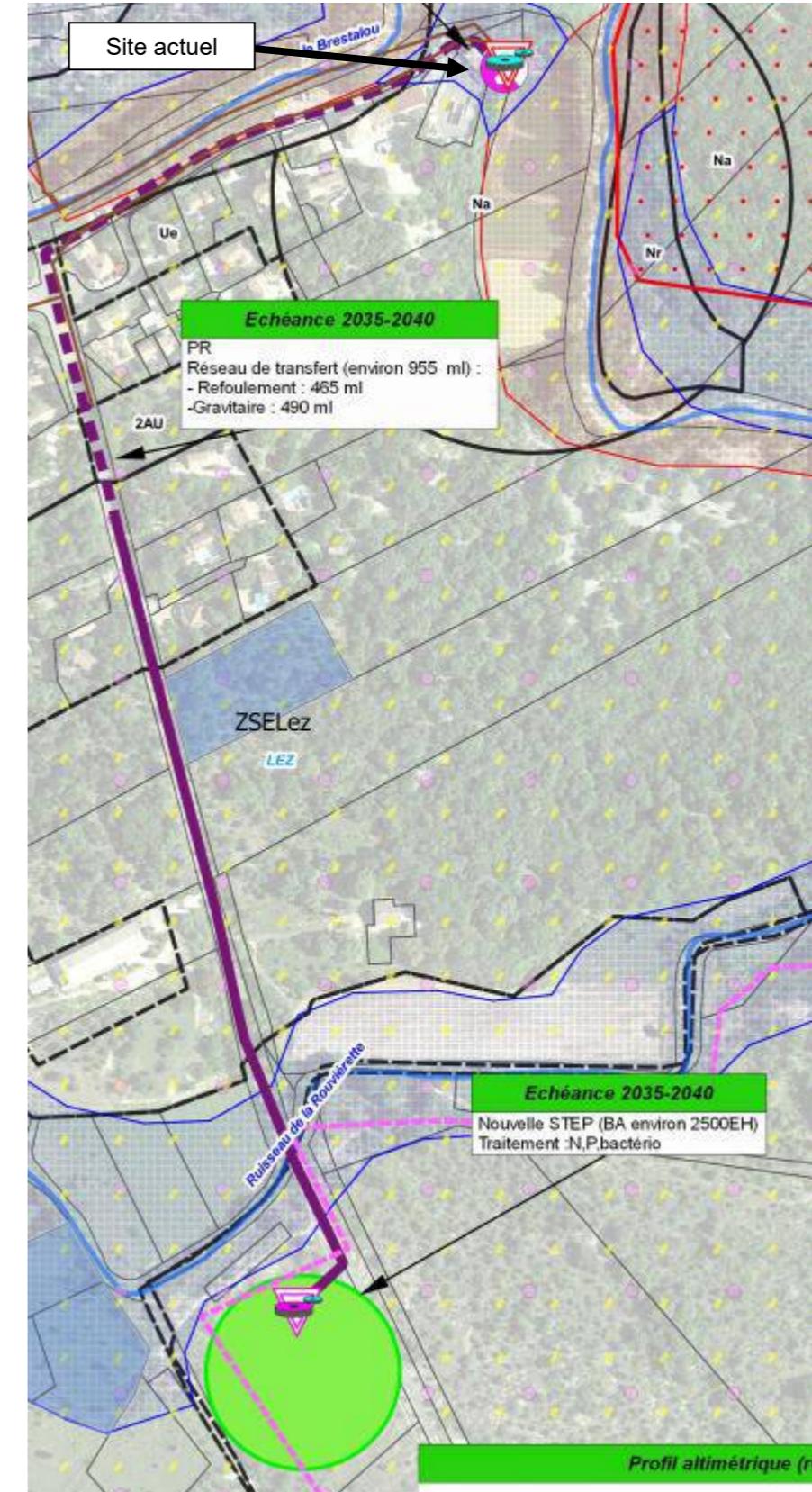
A moyen terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2035 pour la création d'une nouvelle station (étude foncière nécessaire car site actuel exiguë et dans le lit du cours d'eau)
- Dimensionnement de la future station : 2 500 EH à horizon 2055
 - Charge actuelle : 58,9 kg DBO5/j
 - Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 105,4 kg DBO5/j, soit 1760 EH
 - Population max raccordée à échéance 2055 : 2260 habitants
 - Capacité retenue : 2260 EH
 - +10% = 2 500 EH
- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P et bactéries / hyp : LSPR pour la filière boues

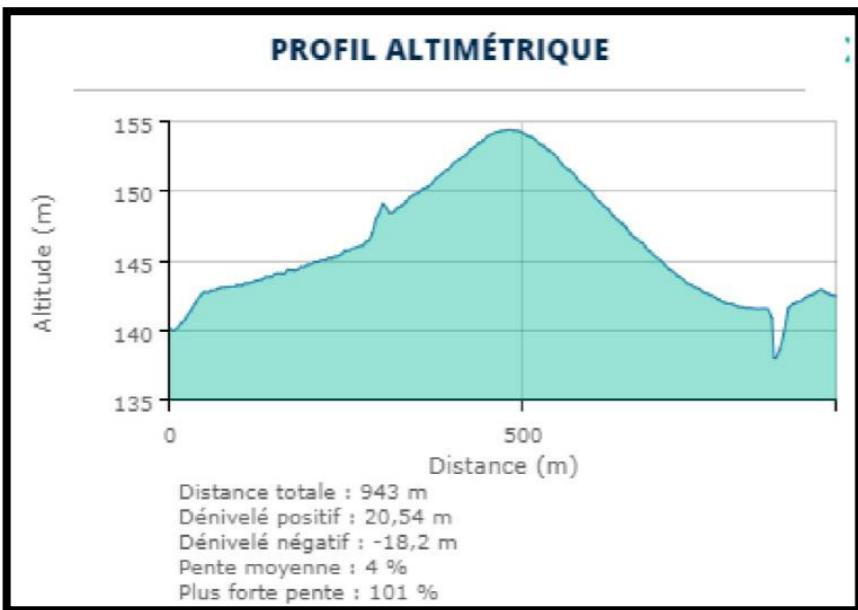
Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification										
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT	
3	Claret - Bourg	Nouvelle STEP	BA	2500 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe - hors Zi	BA avec traitement N, P et bactéries hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	2 145 000 €	429 000 €	2 574 000 €	

TRANSFERT

Au stade du présent schéma directeur, un site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP a pu être localisé à proximité du ruisseau de la Rouviérette hors zone inondable sur la parcelle privée A25 (ou à proximité) sur la commune de Sauteyrargues.



Le chemin de transfert des effluents futurs de la STEP vers la nouvelle STEP présente le profil altimétrique suivant :



L'implantation de la future STEP sur ce site potentiel imposerait donc les travaux suivants :

- Création d'un nouveau PR dédié au transfert de la totalité des effluents futurs de Claret - Bourg
- Pose d'un réseau de refoulement entre le nouveau PR et le point haut du chemin de transfert : 470 ml (Fonte DN150)
- Pose d'un réseau gravitaire entre le point haut et le futur site : 500 ml (PVC phi 200)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
3	Claret - Bourg	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 470 ml ref F150 + 500 ml grav PVC 200	641 000 €	128 200 €	769 200 €

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP.

10.7 COMBAILLIAUX

10.7.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Incohérence dans les débits de pointe transitant par les réseaux, la capacité de pompage des PR Mossion et Nouvel et la capacité de la STEP actuelle.
Des travaux de réduction des eaux claires parasites sont nécessaires.

Malgré les hypothèses retenues de réduction des eaux claires parasites dans l'analyse capacitaire des réseaux, le PR Nouvel et son refoulement (PVC90 puis PVC 110 à la jonction avec le refoulement du PR Mossion) ne seront pas en capacité de gérer les futurs débits de pointe provenant des réseaux.
La refonte du réseau de transfert est donc à prévoir.

STATION

- Saturation organique à environ 102% à 2035, 133% en 2055 (dépassement de la capacité organique en 2022)
- Dépassements fréquents des niveaux de rejet
- **Obligation de mise en place d'un traitement du phosphore**
- La STEP ne fonctionne actuellement que sur 1 seule file (lombrifiltre HS), ce qui entraîne une réduction de moitié de sa capacité de traitement
- Curages des lagunes à prévoir

Il est à noter que la STEP de Saint-Gély-du-Fesc, commune voisine de Combaillaux, présente un dépassement de sa capacité organique à l'horizon 2040. Un scénario de mutualisation de traitement des effluents des deux communes est à considérer.

10.7.2 Etude de scénarios

Concernant le devenir de la STEP de Combaillaux dans sa globalité, deux scénarios doivent être étudiés :

- **Scénario 1 :** Travaux d'urgence sur la STEP actuelle + Création d'une nouvelle STEP à moyen terme pour traitement des effluents futurs de la commune de Combaillaux et de Saint-Gély-du-Fesc. Les travaux d'urgence permettront un traitement du paramètre Pt mais pas du NGL
- **Scénario 2 :** Création d'une nouvelle STEP à court terme pour traitement des effluents futurs de la commune de Combaillaux avec traitement des paramètres N, Pt et bactériologie

A court terme et quel que soit le scénario :

- Mise en conformité réglementaire de la station :
 - Création de deux S16 formant le point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station » sur les PR Nouvel et Mossion
 - Déplacement du point d'autosurveillance « A4 : Sortie station » en sortie du traitement du Pt en amont des lagunes (*si scénario 1*)
- Curage des lagunes

Travaux de mise en conformité réglementaire							
Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Combaillaux	A2 et A4	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le réseau	Création de deux S16 formant A2 sur les PR Nouvel et Mossion Déplacement du A4 en sortie du traitement du Pt en amont des lagunes	22 500 €	4 500 €	27 000 €

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Combaillaux	Travaux de curage	Travaux de curage des lagunes 1190 m3 (bathymétrie réalisée)	119 000 €	23 800 €	142 800 €

10.7.2.1 Scénario 1 : STEP commune Combaillaux / Saint Gély du Fesc

A court terme, les travaux et actions suivantes urgentes doivent être envisagés :

- Réhabilitation des deux lits bactériens
- Mise en place d'un traitement physicochimique du P en sortie de clarificateur (injection de chlorure ferrique, décanteur lamellaire et lits plantés pour les boues)
- Reprise ponctuelle du GC (regards d'entrée)
- Réhabilitation ponctuelle de la géomembrane des lagunes (déchirures sur les berges)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Combaillaux	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Réhabilitation des deux lits bactériens Mise en place d'un traitement physicochimique du P en sortie de clarificateur (injection de chlorure ferrique, décanteur lamellaire et lits plantés pour les boues) Reprise ponctuelle du GC (regards d'entrée) Réhabilitation ponctuelle de la géomembrane des lagunes (déchirures sur les berges)	600 000 €	120 000 €	720 000 €

A moyen terme, les actions suivantes doivent être considérées :

STATION

- Lancement d'études préalables dès 2030 pour la création d'une nouvelle station commune à Combaillaux et Saint-Gély-du-Fesc (Foncier à déterminer à proximité de la Mosson hors zone inondable)
- Dimensionnement de la future station : **27 500 EH à horizon 2055**

Combaillaux :

Charge actuelle (P95) : 98 kg DBO5/j

Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 173 kg DBO5/j, soit 2890 EH

Population max raccordée à échéance 2055 : 3 140 habitants

Capacité retenue : 3 140 EH

+10% = 3 500 EH

Saint Gély du Fesc :

Charge actuelle (P95) : 627 kg DBO5/j

Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 1 080 kg DBO5/j, soit 18 000 EH

Population max raccordée à échéance 2055 : 21 800 habitants

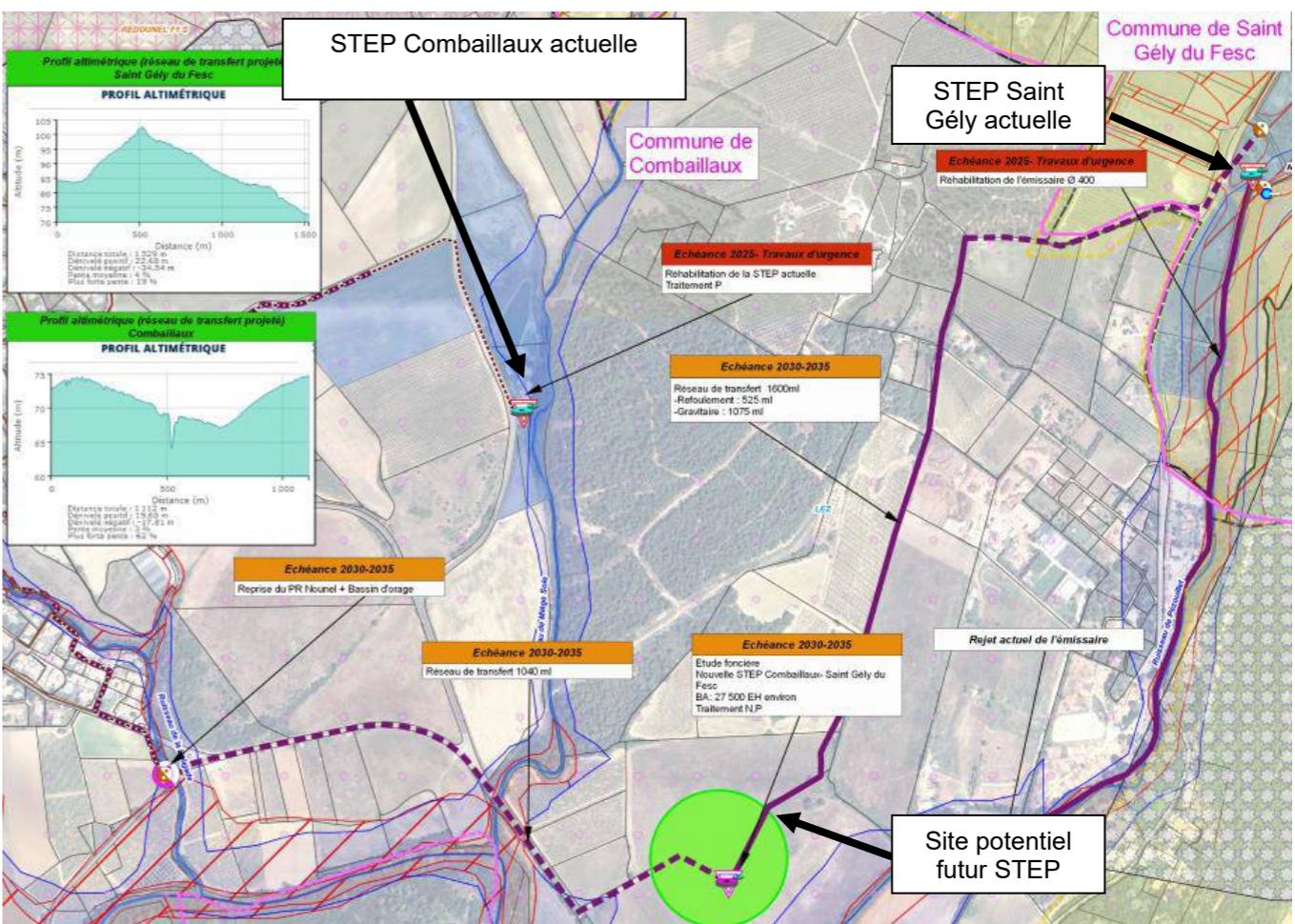
Capacité retenue : 21 800 EH

+10% = 24 000 EH

- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter à minima les paramètres N et P (pour la bactério à priori pas nécessaire mais à juger dans le cadre des études de MOE et dossier réglementaire)
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P et bactério

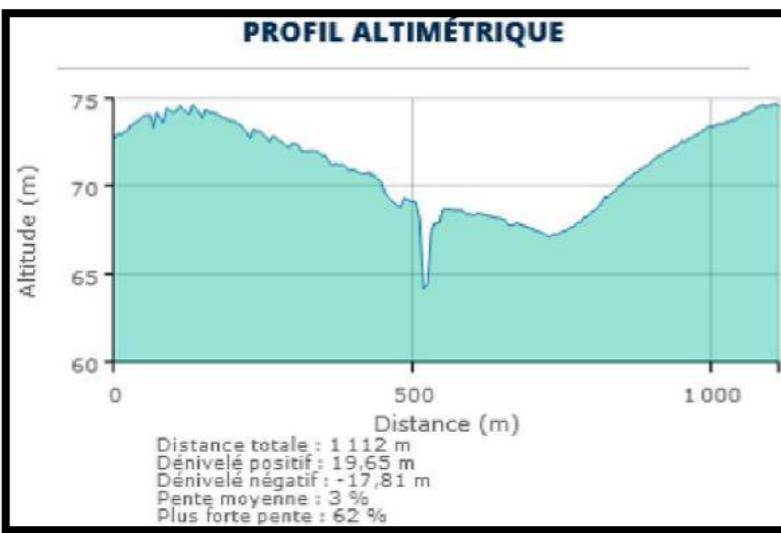
Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)									
Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Combaillaux / St Gély	Nouvelle STEP commune	BA	27500 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (bactério ?)	9 000 000 €	1 800 000 €	10 800 000 €

Au stade du présent schéma directeur, un site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Combaillaux-Saint-Gély-du-Fesc a pu être localisé à proximité du ruisseau de la Mosson hors zone inondable : les parcelles privées AR8 et AR31 sur la commune de Combaillaux.



TRANSFERT

Le chemin de transfert des effluents futurs de Combaillaux vers la nouvelle STEP mutuelle présente le profil altimétrique suivant :



Un transfert des effluents futurs de Combaillaux vers le site potentiel de la nouvelle STEP implique donc un transfert par réseau de refoulement jusqu'au futur site sur environ 1040 ml.

L'implantation de la future STEP commune sur ce site potentiel imposerait donc les travaux suivants :

- Pose d'un réseau de refoulement entre le PR Nounel et le futur site 1040 ml en Fonte DN150,
- Mais également :
 - Déconnexion du PR Mosson et renvoie vers le PR Nounel (modification de l'architecture)
 - Redimensionnement du PR Nounel et mise en place d'un bassin tampon au niveau du PR Nounel afin de gérer les débits de pointe et éviter les déversement fréquents vers le milieu récepteur (capacité à définir)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Combaillaux	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nounel + BO (entre 60 et 80 m ³) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1050 ml ref F150	745 000 €	149 000 €	894 000 €

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP commune.

10.7.2.2 Scénario 2 : STEP dédiée à Combaillaux

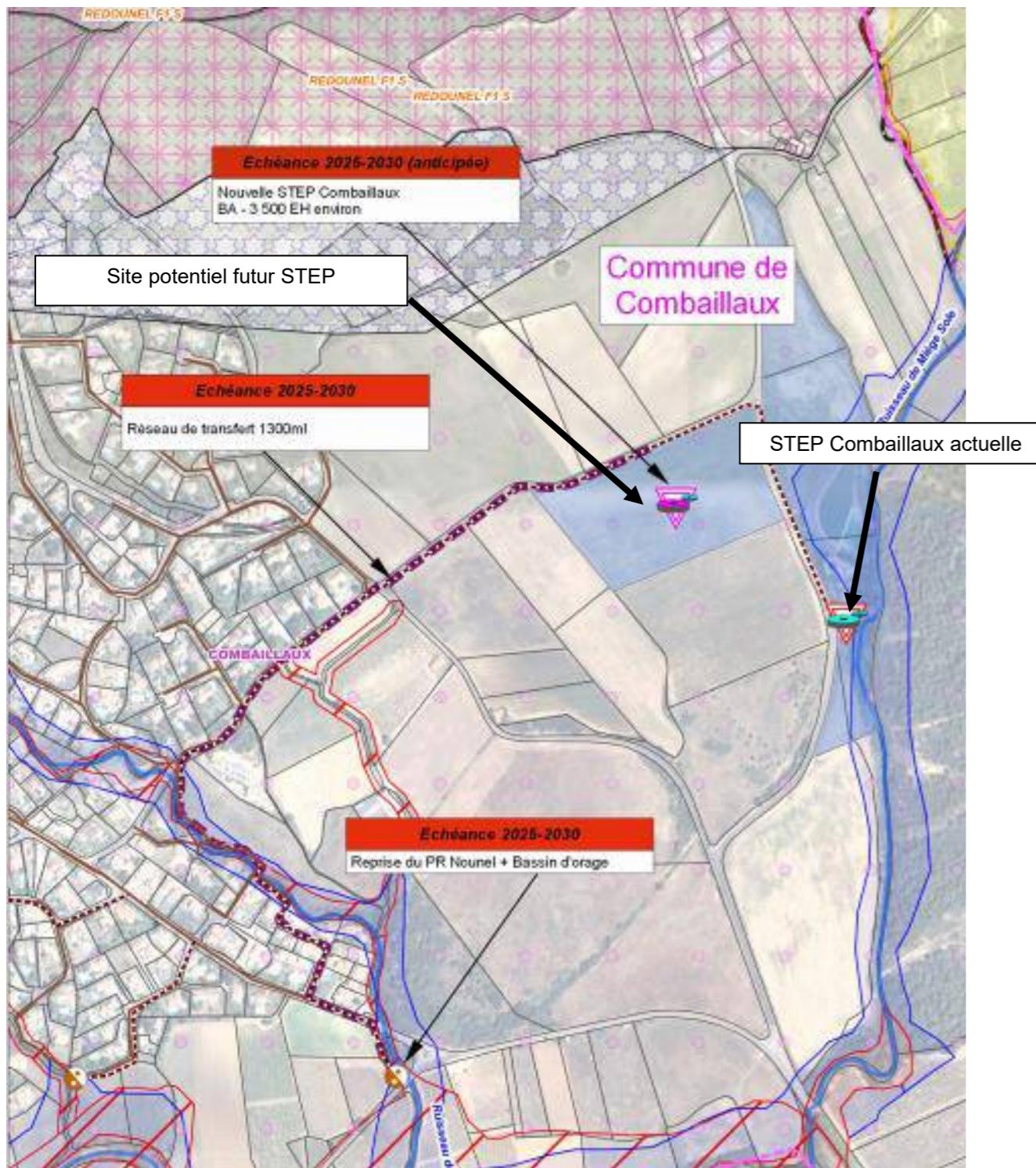
STATION

A court terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2025 pour la création d'une nouvelle station (étude foncière nécessaire car site actuel exiguë et dans le lit du cours d'eau)
- Dimensionnement de la future station : 3 500 EH à horizon 2055
- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P et bactéries / Hyp : Filière boues LSPR

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Combaillaux	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	A proximité du site actuel (hyp : terrain communal)	BA avec traitement N, P hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	2 855 000 €	571 000 €	3 426 000 €

Au stade du présent schéma directeur, un site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Combaillaux a pu être localisé à proximité du site de la STEP existante sur un terrain communal hors zone inondable : la parcelle AM9 sur la commune de Combaillaux.



TRANSFERT

L'implantation de la future STEP sur ce site potentiel imposerait donc les travaux suivants :

- Pose d'un réseau de refoulement entre le PR Nounel et le futur site 1040 ml en Fonte DN150
- Mais également :
 - Déconnexion du PR Mosson et renvoie vers le PR Nounel (modification de l'architecture)
 - Redimensionnement du PR Nounel et mise en place d'un bassin tampon au niveau du PR Nouvel afin de gérer les débits de pointe et éviter les déversement fréquents vers le milieu récepteur (entre 60 et 80 m³)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Combaillaux	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nounel. Nouveau PR Nouvel + BO (entre 60 et 80 m ³) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1300 ml ref F150	840 000 €	168 000 €	1 008 000 €

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementaire, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur Combaillaux.

NB : la synthèse des coûts scénario 1 / scénario 2 est présentée au § 10.25.3.

10.8 FONTANES

10.8.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Saturation hydraulique en situation actuelle, 150% à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Point de rejet des eaux traitées : Zone de Rejet Végétalisée (ZRV)

La filière actuellement en place (FPR) peut absorber la surcharge hydraulique actuelle provenant des réseaux, et ce jusqu'à l'horizon 2055. Cependant, des travaux de réduction des eaux claires parasites sont à prévoir sur les réseaux.

10.8.2 Etude de scénarios

STATION

- Travaux de reprofilage de la ZRV et mise en place d'une clôture

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Fontanès	Mise à niveau de la ZRV	-	-	-	Réhabilitation de la ZRV et clôture	28 500 €	5 700 €	34 200 €

NB :

Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté sur le paramètre bactériologie car non tenable avec la filière existante et pas de sensibilité avérée au niveau du milieu récepteur (La Bénovie).

10.9 GUZARGUES

10.9.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Saturation hydraulique en situation actuelle, 299% à l'horizon 2055
- Saturation organique en situation actuelle, 483% à l'horizon 2055
- Curage des lagunes à réaliser

10.9.2 Etude de scénarios

Des études de maîtrise d'œuvre sont d'ores et déjà en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 600 EH extensible à 800 EH à horizon 2055.

Les couts liés à cette opération sont estimés à 730 K€ pour les travaux STEP et 50 K€ pour la MOE.

Des travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux doivent être programmés en parallèle.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
0	Guzargues	Nouvelle STEP	FPR	600 EH extensible à 800 EH	-	MOE en cours	730 000 €	146 000 €	876 000 €

Le curage des lagunes actuelles doit être également envisagé dans le cadre de la réhabilitation du site :

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Guzargues	Travaux de curage	Travaux de curage des lagunes Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 650 m³ (bathymétrie réalisée)	65 000 €	13 000 €	78 000 €

10.10 LAURET

10.10.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Sonde piézométrique permettant la mesure du point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station » régulièrement inondé en raison d'un problème de ruissellement dans l'enceinte de la STEP

10.10.2 Etude de scénarios

STATION

- Travaux de mise en place de merlons afin de protéger les ouvrages

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Lauret	Protection contre le ruissellement	-	-	-	Création d'un merlon de protection	20 000 €	4 000 €	24 000 €

10.11 LE TRIADOU

10.11.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Non-conforme réglementairement sur le paramètre bactériologique. Le traitement UV en place est hors service

10.11.2 Etude de scénarios

STATION

Des travaux de remise en service du traitement UV sont déjà programmés en 2024 et ne sont donc pas chiffrés dans cette étude.

10.12 LES MATELLES

10.12.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Incohérence dans les débits de pointe transitant par les réseaux et la capacité de transfert du PR STEP actuel (PR1) :

- Capacité de pompage : 58 m³/h
- Débit de pointe provenant des réseaux amont : 390 m³/h (situation actuelle)

D'importants travaux de réduction des eaux claires parasites sont nécessaires. Malgré les hypothèses retenues de réduction des eaux claires parasites dans l'analyse capacitaire des réseaux, le PR STEP actuel ne sera pas en l'état en capacité de gérer les futurs débits de pointe provenant des réseaux.

Une optimisation du transfert des PR1 et PR2 vers la STEP est nécessaire vis-à-vis du temps de pluie.

STATION

- Saturation hydraulique en situation actuelle à 199% (temps de pluie), 215% à l'horizon 2055
- Saturation organique à environ 100% à 2045 (Percentile-95), 111% en 2055
- Non-conforme réglementairement sur le paramètre bactériologique

- La station est dans un état global moyen (GC et équipements vieillissants)
- La file eau fonctionne dans des conditions tendues et l'extraction des boues est très insuffisante (file non adaptée)

Il est à noter que la STEP de Saint Jean de Cuculles, commune voisine des Matelles, présente un dépassement de sa capacité organique en situation actuelle. Un scénario de mutualisation de traitement des effluents des deux communes est à considérer.

10.12.2 Etude de scénarios

Concernant le devenir de la STEP des Matelles dans sa globalité, deux scénarios doivent être étudiés :

- **Scénario 1** : Remise à niveau de la STEP + Création d'une nouvelle STEP à échéance 2030-2035 pour traiter les effluents futurs de la commune des Matelles et de Saint-Jean de Cuculles avec traitement des paramètres N, Pt et bactériologie
- **Scénario 2** : Remise à niveau de la STEP + Création d'une nouvelle STEP à échéance 2030-2035 pour traiter les effluents futurs de la commune des Matelles avec traitement des paramètres N, Pt et bactériologie

10.12.2.1 Scénario 1 : STEP commune Les Matelles / Saint Jean de Cuculles

TRANSFERT

A court terme, il est prévu une optimisation du fonctionnement de la chaîne de transfert des Matelles :

- Privilégier le déversement en temps de pluie au niveau du point d'autosurveillance A2 au niveau du PR2
- Mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur PR2 pour faciliter la communication des débits transitant entre PR1, PR2 et STEP

Travaux de mise en conformité réglementaire							
Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Les Matelles	A2 PR2 et PR1	Optimisation du transfert PR1, PR2 Privilégier le déversement au niveau du PR2 (A2) et meilleure gestion du débit de référence	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique au niveau du PR2 (en local) et communication PR1/PR2/STEPU	15 000 €	3 000 €	18 000 €

A moyen terme, en parallèle des travaux de la nouvelle STEP : renforcement du débit de pompage du PR2 et nouvelle canalisation de transfert :

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Les Matelles	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	100 000 €	20 000 €	120 000 €

STATION

A court terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Travaux de création d'une filière boues de type LSPR (création des lits pour l'échéance future à envisager),
- Traitement tertiaire.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Les Matelles	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	450 000 €	90 000 €	540 000 €

Une réserve foncière a déjà été anticipée à proximité immédiate du site actuel de la STEP des Matelles. A noter que les études de MOE devront d'emblée intégrer la conception générale de la nouvelle STEP.

A moyen terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2030 pour la création de la nouvelle STEP commune aux Matelles et à Saint-Jean-de-Cuculles
- Dimensionnement de la future station : 3 500 EH à horizon 2055

Charge actuelle (P95) : 122 kg DBO5/j

Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 167 kg DBO5/j soit 2 790 EH

Population max raccordée à échéance 2055 : 2 725 habitants

Capacité retenue : 2 790 EH

+10% = 3 100 EH

Charge actuelle : 5 kg DBO5/j

Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 16 kg DBO5/j, soit 270 EH

Population max raccordée à échéance 2055 : 410 habitants

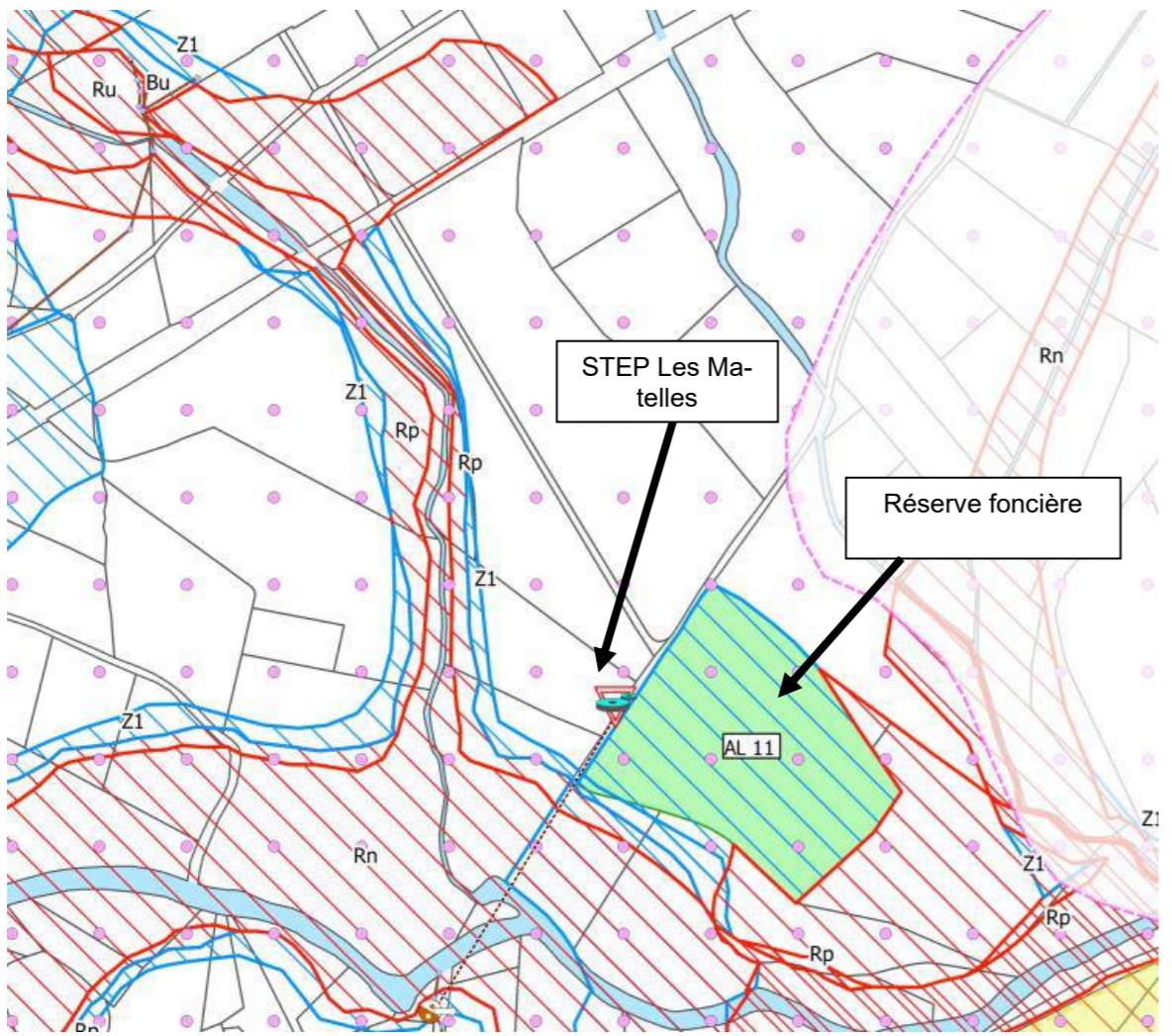
Capacité retenue : 410 EH

+10% = 450 EH

- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P et bactério
- Mise en place d'un bassin tampon en entrée de la STEP pour les débits excédentaires et éviter les fréquents déversements
- Optimisation de la chaîne de transfert des effluents (en fonction des travaux de réduction des eaux claires parasites réalisés sur les réseaux, le débit de pointe du PR2 sera adapté)

Au stade du présent schéma directeur, le site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Les Matelles / Saint-Jean-de-Cuculles correspond à un site à proximité immédiate du site d'implantation actuel de la STEP Les Matelles : la parcelle AL11 sur la commune Les Matelles.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Les Matelles / St Jean de Cuculles	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	2 580 000 €	516 000 €	3 096 000 €



10.12.2.2 Scénario 2 : STEP dédiée pour Les Matelles

TRANSFERT

Idem scénario 1

STATION

A court terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Travaux de création d'une filière boues de type LSPR (création des lits pour l'échéance future à envisager),
- Traitement tertiaire pour le traitement bactériologique.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Les Matelles	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	420 000 €	84 000 €	504 000 €

Une réserve foncière a déjà été anticipée à proximité immédiate du site actuel de la STEP des Matelles.

A noter que les études de MOE devront d'emblée intégrer la conception générale de la nouvelle STEP.

A moyen terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2025 pour la création d'une nouvelle station commune aux Matelles et à Saint-Jean-de-Cuculles (réserve foncière disponible à proximité immédiate du site actuel des Matelles)
- Dimensionnement de la future station : 3 100 EH à horizon 2055

Charge actuelle (P95) : 122 kg DBO5/j

Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 167 kg DBO5/j soit 2 790 EH

Population max raccordée à échéance 2055 : 2 725 habitants

Capacité retenue : 2 790 EH

+10% = 3 100 EH

- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P et bactériologique
- Mise en place d'un bassin tampon en entrée de la STEP pour les débits excédentaires et éviter les fréquents déversements
- Optimisation de la chaîne de transfert des effluents (en fonction des travaux de réduction des eaux claires parasites réalisés sur les réseaux, le débit de pointe du PR2 sera adapté)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Les Matelles	Nouvelle STEP	BA	3100 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	2 280 000 €	456 000 €	2 736 000 €

Au stade du présent schéma directeur, le site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP des Matelles correspond à un site à proximité immédiate du site d'implantation actuel de la STEP Les Matelles : la parcelle AL11 sur la commune Les Matelles (voir image précédente pour la localisation de la parcelle dans le scénario n°1).

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur les Matelles.

NB : la synthèse des coûts scénario 1 / scénario 2 est présentée au § 10.29.3.

10.13 MAS DE LONDRES

10.13.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Saturation organique à 101% à l'horizon 2055
- Non-conforme réglementairement sur les paramètres MES et bactériologie
- Curage des lagunes à programmer à horizon 2030

10.13.2 Etude de scénarios

STATION

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Mas de Londres	Travaux de curage	Travaux de curage de la lagune à réaliser vers 2030 300 m ³ (bathymétrie réalisée)	33 000 €	6 600 €	39 600 €

10.14 MURLES

10.14.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Saturation organique à l'horizon 2035 (sur la base d'une 200 EH – capacité réelle des ouvrages de la STEP)
- Conforme réglementairement

10.14.2 Etude de scénarios

STATION

Les travaux préconisés sont les suivants :

- Lancement des études préalables dès 2030 pour la mise en place d'une extension de la station existante
- Dimensionnement de la future station : 300 EH à horizon 2055

Charge actuelle : 8 kg DBO5/j

Charge future estimée (sur la base de la charge actuelle) : 18 kg DBO5/j, soit 300 EH

Population max raccordée à échéance 2055 : 500 habitants

Capacité retenue : 300 EH

Le cas de Murles est abordé de façon spécifique car il s'agit d'une extension. On se base sur la charge réelle qui est plus réaliste et qui correspond à l'extension prévue initialement (200 EH extensible à 300 EH).

- Filière d'épuration projetée :
 - Création de lits complémentaires (+100 EH)
 - Réserve foncière OK

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Murles	Extension	FPR 2 étages	200 -> 300 EH	Sur le site actuel	Réserve foncière OK	200 000 €	40 000 €	240 000 €

10.15 NOTRE DAME DE LONDRES - BIRANQUES

10.15.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055

10.15.2 Etude de scénarios

STATION

Aucun travaux n'est préconisé.

10.16 NOTRE DAME DE LONDRES - BOURG

10.16.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- La station n'est actuellement pas conforme sur ses équipements d'autosurveillance :
 - Absence de mesure fiable sur le point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station »

10.16.2 Etude de scénarios

STATION

- Mise en conformité réglementaire de la station :
 - Crédit du point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station » : Mise en place d'une sonde US et d'une lame déversante au niveau du trop-plein du PR Entrée STEP

Travaux de mise en conformité réglementaire							
Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Notre Dame de Londres - Bourg	A2	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	Mesure par sonde US (ou sonde piézométrique) au niveau de la lame déversante. Estimation des débits déversés par loi hauteur / débit (loi d'orifice)..	7 500 €	1 500 €	9 000 €

10.17 PEGAIROLLES DE BUEGES - BOURG

10.17.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055

Il est à noter que la STEP Pégairolles de Buèges – Bourg est en sous-charge au vu de sa capacité épuratoire, ce qui pose des problèmes d'exploitation.

10.17.2 Etude de scénarios

STATION

Aucun travaux n'est préconisé.

10.18 PEGAIROLLES DE BUEGES - MEJANEL

10.18.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

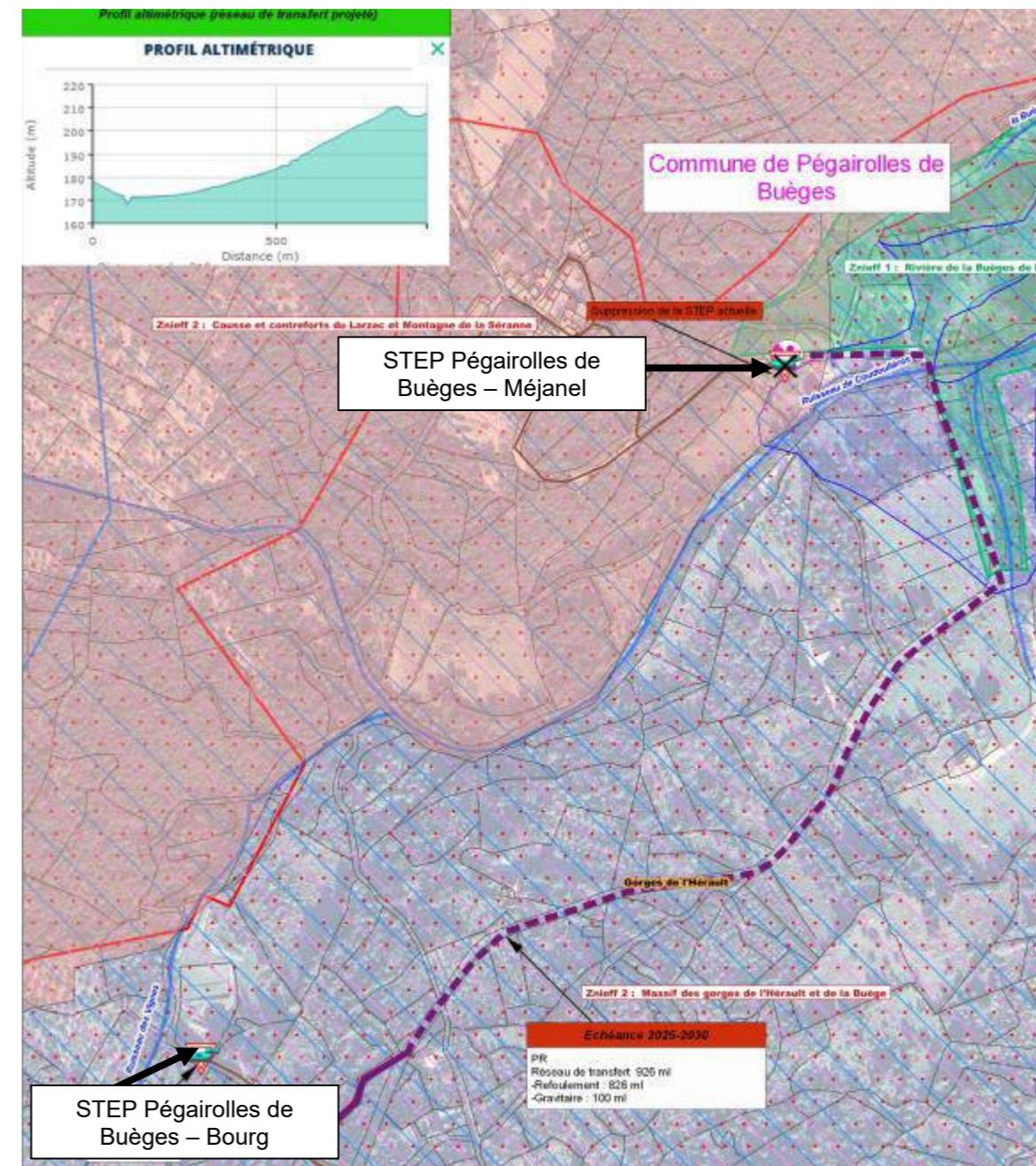
- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055

10.18.2 Etude de scénarios

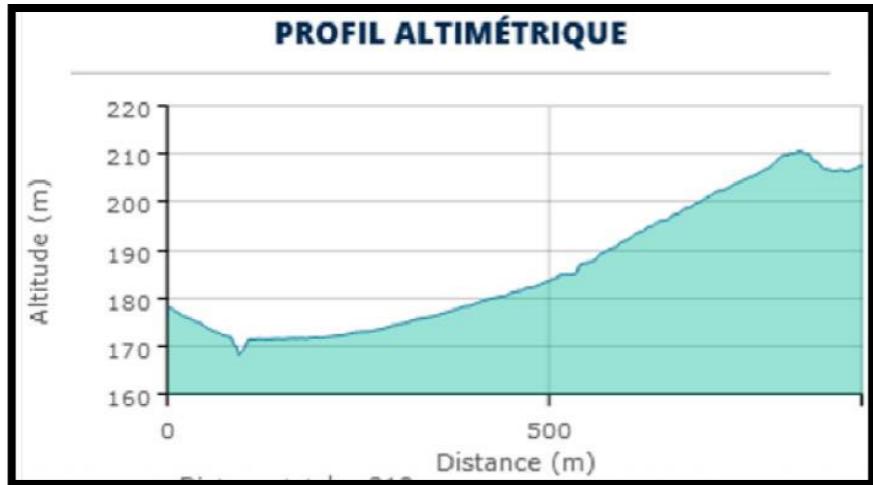
Compte tenu de la sensibilité du milieu récepteur de la STEP (source de la Buèges) et de la sous-charge de la STEP Pégairolles de Buèges – Bourg entraînant des problèmes d'exploitation, il est envisagé le raccordement des effluents de la STEP Pégairolles de Buèges – Méjanel à celle du bourg. En tenant compte des évolutions de population, la capacité actuelle de la STEP Pégairolles de Buèges – Bourg serait suffisante jusqu'à horizon 2055.

Un transfert des effluents actuels de la STEP Pégairolles de Buèges – Méjanel à celle du bourg impliquerait les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'à la STEP Pégairolles de Buèges – Bourg sur un linéaire d'environ 930 ml



Le chemin de transfert des effluents futurs de la STEP Pégairolles de Buèges – Méjanel vers la STEP Pégairolles de Buèges – Bourg présente le profil altimétrique suivant :



Ainsi, le transfert des effluents imposerait donc les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'à la STEP Pégairolles de Buèges – Bourg :
 - Pose d'un réseau de refoulement entre le nouveau PR et le point haut du chemin de transfert : 830 ml en PEHD75
 - Pose d'un réseau gravitaire entre le point haut et la STEP : 100 ml en PVC200

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)									
Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Pégairolles de Buèges - Le Méjanel	Raccordement du Méjanel sur la STEP du Bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 830 ml ref PEHD 75 + 100 ml grav PVC 200	326 000 €	65 200 €	391 200 €

10.19 ROUET

10.19.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- La station n'est actuellement pas conforme sur ses équipements d'autosurveillance :
 - Absence de paramétrage sur le point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station »

10.19.2 Etude de scénarios

STATION

- Mise en conformité réglementaire de la station :
 - Création du point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station » : Paramétrage de la détection de surverse au niveau du PR entrée STEP

Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Travaux de mise en conformité réglementaire			Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
			Action	Commentaire				
1	Le Rouet	A2	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	Détection de surverse à paramétrier		1 000 €	200 €	1 200 €

10.20 SAUTEYRARGUES - VABRE

10.20.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- La station présente un état général vieillissant et est régulièrement inondée lors de fortes pluies (implantée en zone inondable)

Il est à noter que la STEP Sauteyrargues – Bourg dispose d'une marge résiduelle organique suffisante à l'horizon 2055 pour traiter également les effluents futurs de Sauteyrargues – Vabre.

10.20.2 Etude de scénarios

Concernant le devenir de la STEP Sauteyrargues - Vabre, deux scénarios doivent être étudiés :

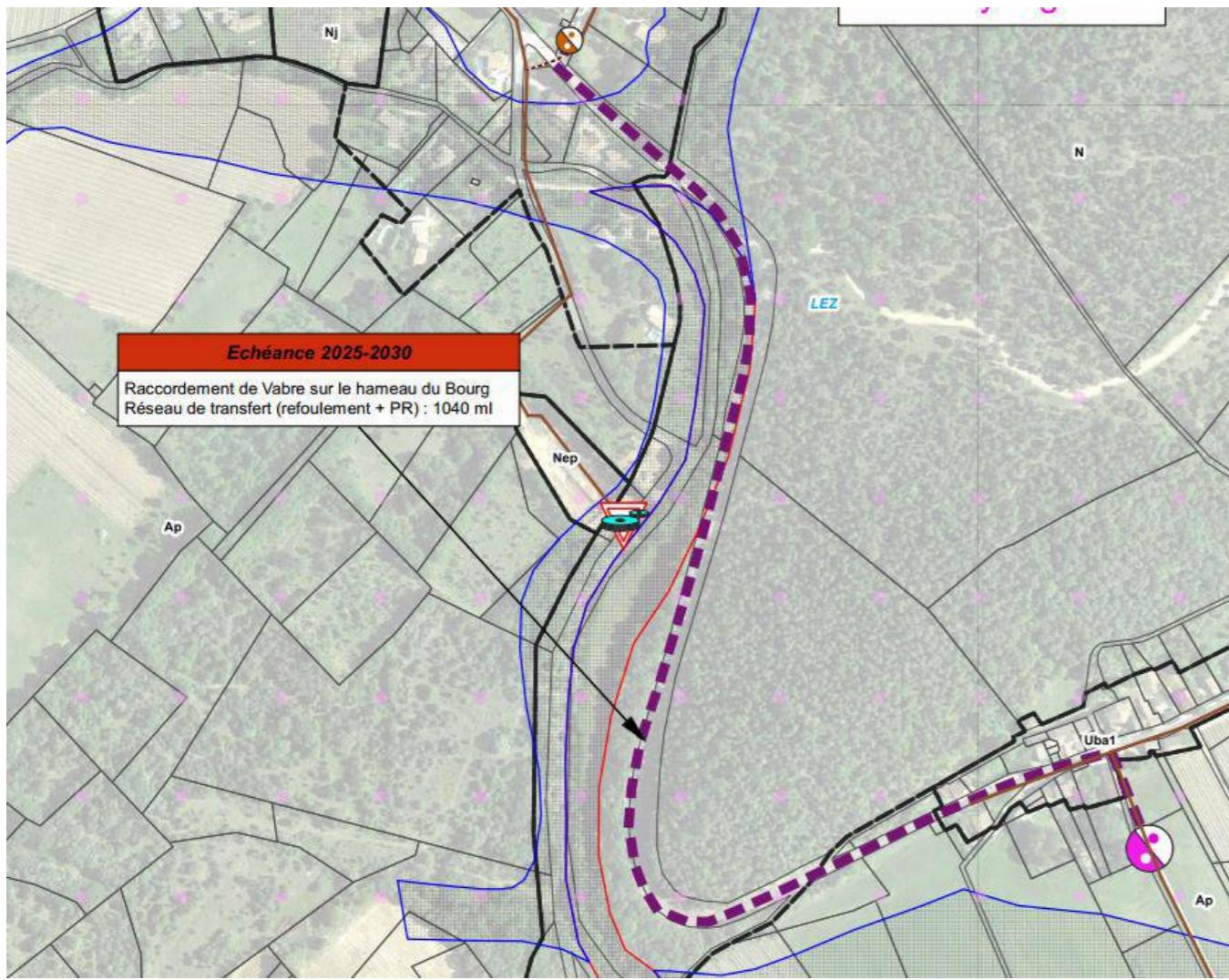
- **Scénario 1** : Travaux de transfert des effluents futurs de la STEP Sauteyrargues – Vabre à la STEP Sauteyrargues – Bourg
- **Scénario 2** : Création d'une nouvelle STEP à court terme pour traitement des effluents futurs de Sauteyrargues – Vabre sur un nouveau site hors zone inondable

10.20.2.1 Scénario 1 : raccordement de Vabre sur le Bourg

En tenant compte des évolution de population, la capacité actuelle de la STEP Sauteyrargues – Bourg serait suffisante jusqu'à horizon 2055 en incluant les effluents futures provenant de Sauteyrargues – Vabre.

Un transfert des effluents actuels de la STEP Sauteyrargues – Vabre à celle du bourg impliquerait les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au réseau d'assainissement du hameau du bourg sur un linéaire d'environ 1040 ml



Le chemin de transfert des effluents futurs de Sauteyrargues – Vabre vers le réseau d'assainissement du hameau du bourg présente le profil altimétrique suivant :



Ainsi, le transfert des effluents imposerait donc les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au réseau d'assainissement du bourg :

- Pose d'un réseau de refoulement entre le futur PR de transfert et le réseau d'assainissement : 1040 ml en PEHD75

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Sauteyrargues Vabre	Raccordement à la STEP du bourg	-	-		PR + réseau de transfert Hyp : 1040 ml ref PEHD 75	278 000 €	55 600 €	333 600 €

10.20.2.2 Scénario 2 : création d'une nouvelle STEP

STATION

A court terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2030 pour la création d'une nouvelle STEP Sauteyrargues - Vabre (Foncier à déterminer hors zone inondable)
- Dimensionnement de la future station : 30 EH à horizon 2055

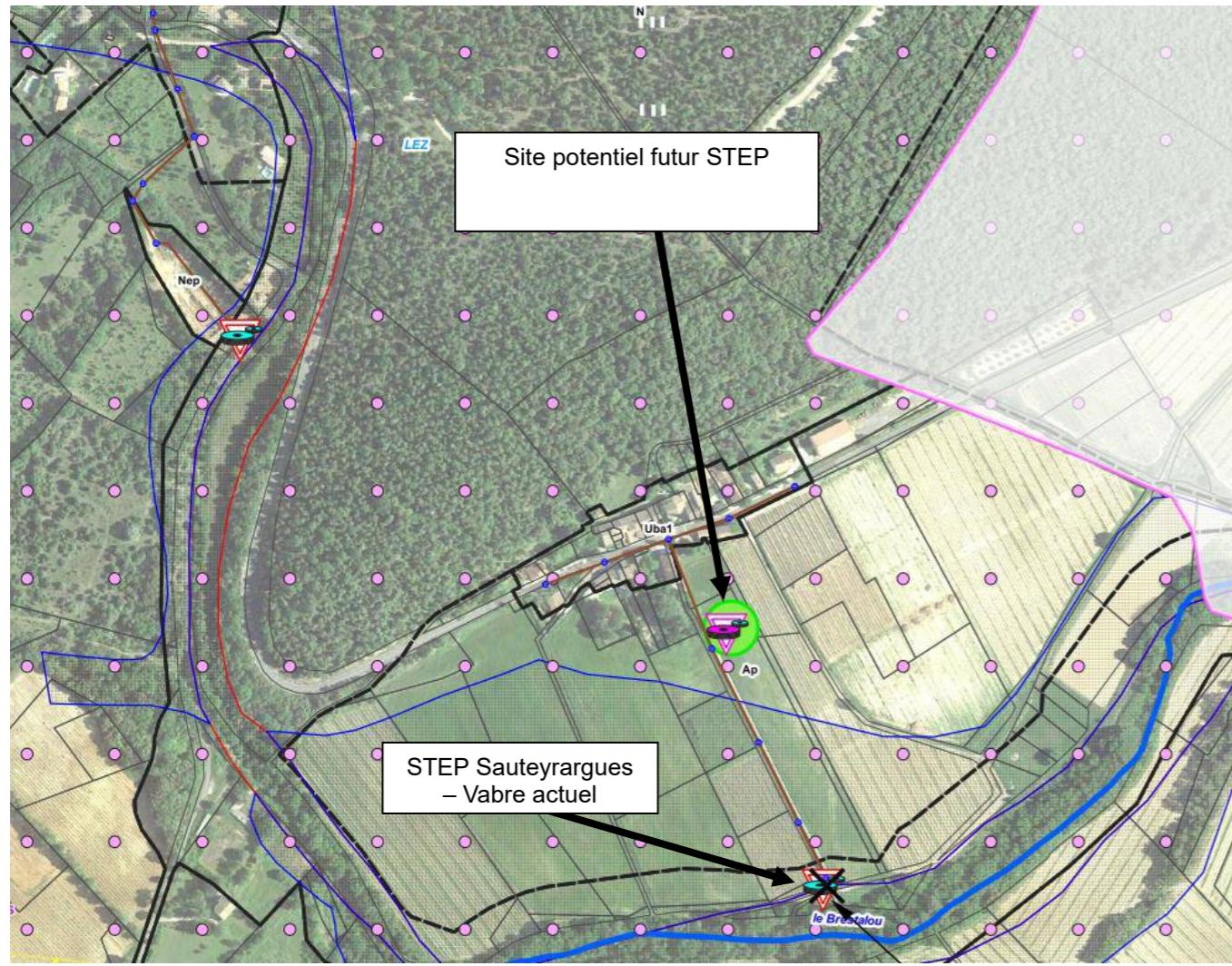
Population max raccordée à échéance 2055 : 25 habitants

Capacité retenue : 25 EH
+10% = 30 EH

- Filière d'épuration projetée : FPR 1 étage

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Sauteyrargues Vabre	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	80 000 €	16 000 €	96 000 €

Au stade du présent schéma directeur, le site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Sauteyrargues – Vabre n'impliquerait la mise en place d'un transfert des effluents futurs puisque la STEP serait implantée à proximité du réseau actuel final de transfert des effluents de Sauteyrargues – Vabre.
Le site a pu être localisé hors zone inondable : la parcelle B275 sur la commune de Sauteyrargues.



PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP.

10.21 SAUTEYRARGUES - BOURG

10.21.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement

Il est à noter que la STEP Sauteyrargues – Bourg dispose d'une marge résiduelle organique suffisante à l'horizon 2055 pour traiter également les effluents futurs de Sauteyrargues – Vabre.

10.21.2 Etude de scénarios

STATION

Aucun travaux n'est préconisé.

10.22 SAINT BAUZILLE DE MONTMEL - FAVAS

10.22.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055

10.22.2 Etude de scénarios

Un projet de création d'une nouvelle STEP commune avec le bourg de Saint Bauzille de Montmel est déjà en cours.

10.23 SAINT BAUZILLE DE MONTMEL - BOURG

10.23.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Saturation hydraulique à 104% à l'horizon 2035, 153% à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement
- La station présente un état général vieillissant

10.23.2 Etude de scénarios

Des études de maîtrise d'œuvre sont d'ores et déjà en cours pour la création d'une nouvelle STEP 1400 EH (horizon 2055), commune à Saint Bauzille de Montmel – Bourg et Favas.

Les couts liés à cette opération sont estimés à 1 500 K€ pour les travaux STEP et 100 K€ pour la MOE.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
0	Saint Bauzille de Montmel	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	1400 EH	-	MOE à venir	1 500 000 €	300 000 €	1 800 000 €

10.24 SAINT CLEMENT DE RIVIERE

10.24.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Saturation hydraulique en situation actuelle (Percentile-95 supérieur au débit de référence de la STEP), 136% en pointe à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement

10.24.2 Etude de scénarios

STATION

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire.

10.25 SAINT-GELY-DU-FESC

10.25.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

A signaler toutefois que le PR Bas arrive en limite de capacité à échéance 2040-2055 (à surveiller dans le temps). Pour la suite, il est préconisé de conserver le PR à son emplacement afin de permettre le déversement du DO (A2) dans l'émissaire pour une évacuation en dehors du PPR.

STATION

- Saturation hydraulique à environ 104% à l'horizon 2055
- Saturation organique à environ 106% à 2045, 123% en 2055
- Une ITV de l'émissaire de rejet des eaux traitées de la station a montré un état de dégradation très avancée (dégradation structurelle, contre-pentes...) cf ITV SAUR 2017 et 2019.
- Proposition de travaux d'amélioration par l'exploitant afin de fiabiliser le fonctionnement de la STEP

Il est à noter que la STEP de Combaillaux, commune voisine de Saint-Gely-du-Fesc, présente un dépassement de sa capacité organique à l'horizon 2035. Un scénario de mutualisation de traitement des effluents des deux communes est à considérer.

10.25.2 Etude de scénarios

Concernant le devenir de la STEP de Saint-Gely-du-Fesc dans sa globalité, deux scénarios doivent être étudiés :

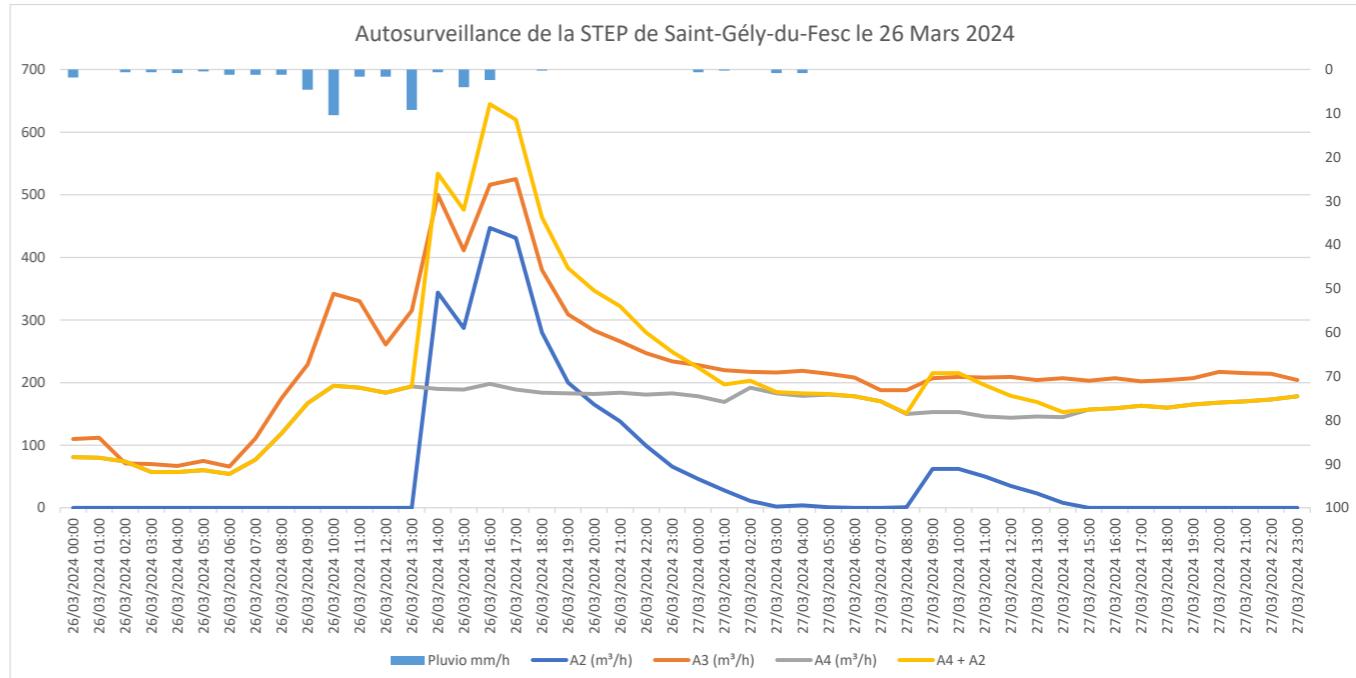
- **Scénario 1** : Création d'une nouvelle STEP à moyen terme (2030-2035) pour traitement des effluents futurs de la commune de Combaillaux et de Saint-Gely-du-Fesc.
- **Scénario 2** : Création d'une nouvelle STEP à long terme (2035-2040) pour traitement des effluents futurs de la commune de Saint-Gely-du-Fesc avec traitement des paramètres N, Pt et bactériologie

A noter qu'en cas de STEP commune avec Combaillaux, l'échéance des travaux est avancée de 5 ans compte tenu du degré d'urgence plus élevé sur Combaillaux.

Quel que soit le scénario, les travaux suivants sont proposés en urgence :

- Réhabilitation de l'émissaire
- Travaux d'amélioration par l'exploitant pour afin de fiabiliser le fonctionnement de la STEP

Sur les dernières années, l'émissaire actuel, en DN400, a permis l'évacuation en pointe de débits pouvant atteindre les 645 m³/h.



Compte tenu de la pente actuel de l'émissaire, un diamètre en 400 peut être conservé. Il permettra l'évacuation en pointe des points d'autosurveillance A2 et A4.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Echéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Gély du Fesc	Renouvellement de l'émissaire	-	-	-	Nouvelle canalisation Fonte DN 400 sur 1200 ml (sera conservé dans le futur pour transiter le A2)	600 000 €	120 000 €	720 000 €

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Echéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Gély du Fesc	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Optimisation du voile de boues dans les 3 clarificateurs et gestion du taux de recirculation par rapport au débit entrant : mise en place de 3 débitmètres sur les 3 refoulements au niveau du bassin d'anoxie 1, mise en place d'une sonde de mesure des MES dans le canal de comptage en sortie de STEP et mise en place d'une alarme MES haute.	40 000 €	8 000 €	48 000 €

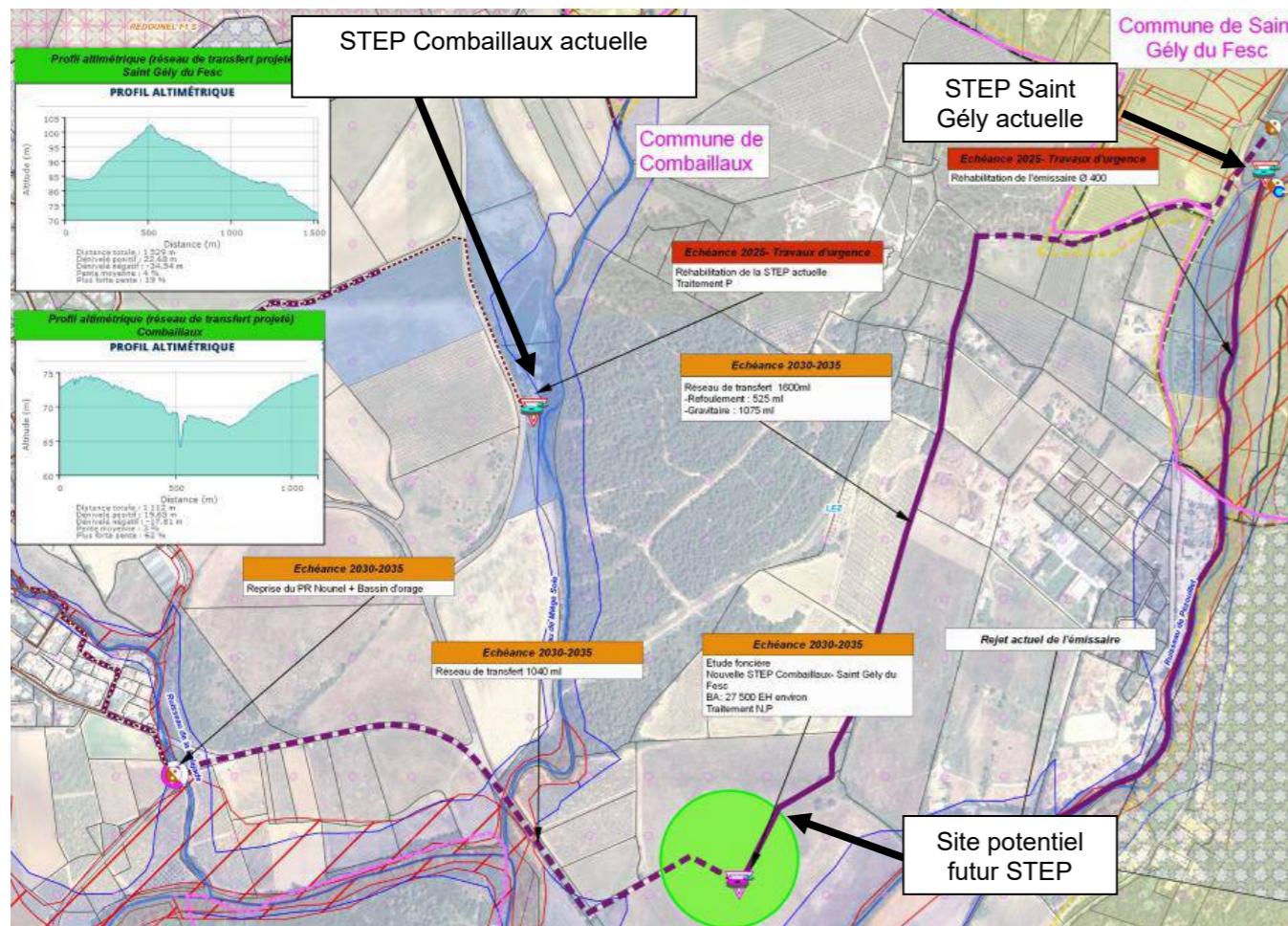
10.25.2.1 Scénario 1 : création d'une STEP commune pour Saint Gély du Fesc / Combaillaux

A moyen terme, les actions suivantes doivent être considérées :

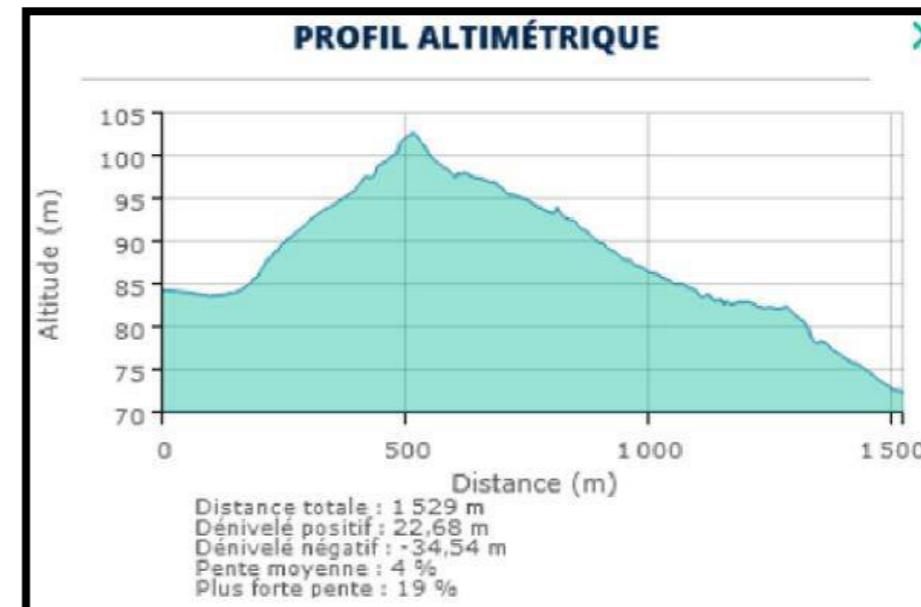
- Lancement d'études préalables dès 2030 pour la création d'une nouvelle station commune à Combaillaux et Saint-Gély-du-Fesc (Foncier à déterminer à proximité de la Mosson hors zone inondable)
- Dimensionnement de la future station : 27 500 EH à horizon 2055
- Au vu de la capacité de la future station ($> 2 000$ EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P (pour la bactério à priori pas nécessaire mais à juger dans le cadre des études de MOE et dossier réglementaire)

Les couts globaux concernant les travaux de création d'une STEP commune pour Saint-Gély-du-Fesc/Combaillaux ont déjà été présentés au §10.7.2.1.

Au stade du présent schéma directeur, un site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Combaillaux-Saint-Gély-du-Fesc a pu être localisé à proximité du ruisseau de la Mosson hors zone inondable : les parcelles AR8 et AR31 sur la commune de Combaillaux.



Le chemin de transfert des effluents futurs de la STEP Saint-Gély-du-Fesc vers la nouvelle STEP mutuelle présente le profil altimétrique suivant :



Ainsi, le transfert des effluents imposerait donc les travaux suivants :

- Adaptation du pompage du PR BT
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au site mutuel d'implantation
 - Pose d'un réseau de refoulement entre le PR BT et le point haut du chemin de transfert : 525 ml en Fonte DN350
 - Pose d'un réseau gravitaire entre le point haut du chemin de transfert jusqu'au futur site de traitement : 1075 ml (en Fonte ? DN500)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	St Gély	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de transfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fuite?)	977 500 €	195 500 €	1 173 000 €

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP commune.

10.25.2.2 Scénario 2 : création d'une nouvelle STEP dédiée à Saint Gély du Fesc

A échéance 2035 pour une mise en service en 2040, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2035 pour la création d'une nouvelle station (Foncier à déterminer à proximité de la Mosson hors zone inondable)
- Dimensionnement de la future station : 24 000 EH à horizon 2055
- Au vu de la capacité de la future station ($> 2 000$ EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P (pour la bactério à priori pas nécessaire mais à juger dans le cadre des études de MOE et dossier réglementaire)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification											
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT		
3	St Gély	Nouvelle STEP dédiée St Gély	BA	24000 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (et bactério ?)	8 000 000 €	1 600 000 €	9 600 000 €		

Au stade du présent schéma directeur, le site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Saint-Gély-du-Fesc correspond au même site d'implantation potentielle pour le projet de STEP mutuelle à Combaillaux et Saint-Gély-du-Fesc : les parcelles AR8 et AR31 sur la commune de Combaillaux.

L'implantation de la future STEP sur ce site potentiel imposerait donc les mêmes travaux de transfert que pour le scénario 1 soit :

- Adaptation du pompage du PR BT
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au site mutuel d'implantation
 - Pose d'un réseau de refoulement entre le PR BT et le point haut du chemin de transfert : 525 ml en Fonte DN350
 - Pose d'un réseau gravitaire entre le point haut du chemin de transfert jusqu'au futur site de traitement : 1075 ml (en Fonte ? DN500)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification											
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT		
3	St Gély	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de transfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	977 500 €	195 500 €	1 173 000 €		

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP.

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementaire, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur Saint Gély.

10.25.3 Synthèse des coûts scénario 1 / scénario 2 pour Saint Gély du Fesc / Combaillaux

10.25.3.1 Scénario 1 : 1 STEP mutualisée

Le tableau ci-dessous présente les coûts traitement et transfert pour le scénario 1 :

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification											
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT		
1	Combaillaux	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Réhabilitation des deux lits bactériens Mise en place d'un traitement physicochimique du P en sortie de clarificateur (injection de chlorure ferrique, décanteur lamellaire et lits plantés pour les boues) Reprise ponctuelle du GC (regards d'entrée) Réhabilitation ponctuelle de la géomembrane des lagunes (déchirures sur les berges)	600 000 €	120 000 €	720 000 €		
2	Combaillaux / St Gély	Nouvelle STEP commune	BA	27500 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (bactério ?)	9 000 000 €	1 800 000 €	10 800 000 €		
2	Combaillaux	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nouvel. Nouveau PR Nouvel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1050 ml ref F150	745 000 €	149 000 €	894 000 €		
2	St Gély	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de transfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	977 500 €	195 500 €	1 173 000 €		
TOTAL Scénario 1											13 587 000 €

10.25.3.2 Scénario 2 : 2 STEP dédiées

Le tableau ci-dessous présente les coûts traitement et transfert pour le scénario 2 :

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification											
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT		
1	Combaillaux	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	A proximité du site actuel (hyp : terrain communal)	BA avec traitement N, P hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	2 855 000 €	571 000 €	3 426 000 €		
1	Combaillaux	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nouvel. Nouveau PR Nouvel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1300 ml ref F150	840 000 €	168 000 €	1 008 000 €		
3	St Gély	Nouvelle STEP dédiée St Gély	BA	24000 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (bactério ?)	8 000 000 €	1 600 000 €	9 600 000 €		
3	St Gély	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de transfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	977 500 €	195 500 €	1 173 000 €		
TOTAL Scénario 2											15 207 000 €

10.26 SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR

10.26.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Incohérence déjà en situation actuelle dans les débits de pointe transitant par les réseaux et la capacité de pompage du PR entrée STEP :

- Capacité de pompage : 10 m³/h
- Débit de pointe provenant des réseaux amont : 25 m³/h

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Non-conforme réglementairement sur le paramètre bactériologique.
- La station n'est actuellement pas conforme sur ses équipements d'autosurveillance :
 - Défaillance du débitmètre électromagnétique mesurant le point d'autosurveillance « A3 : Entrée station »
 - Absence de mesure fiable sur le point d'autosurveillance « A4 : Sortie station »,

10.26.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Adaptation de la capacité de pompage du PR entrée STEP

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Hilaire de Beauvoir	Remise à niveau du pompage	-	-	-	Adaptation de la capacité de pompage du PR principal	15 000 €	3 000 €	18 000 €

STATION

A court terme, les travaux et actions suivantes doivent être envisagés :

- Mise en conformité réglementaire de la station :
 - Remplacement de l'armoire du PR entrée STEP avec système de télésurveillance S4W
 - Remplacement du débitmètre électromagnétique pour la mesure du point d'autosurveillance « A3 : Entrée station »
 - Création d'un canal de sortie aménagé pour fiabilité de la mesure du point d'autosurveillance « A4 : Sortie station »

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification												
Opération	Échéance	STEU	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Unité	Prix unitaire € HT	Qté		
									20% divers et études	Investissement € HT		
	1	Saint Hilaire de Beauvoir	Remise à niveau du pompage	-	-	-	Adaptation de la capacité de pompage du PR principal	F	20 000 €	1	4 000 €	24 000 €

Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Travaux de mise en conformité réglementaire				Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
			Action	Commentaire					
1	Saint Hilaire de Beauvoir	A3 (PR entrée de STEP) A4	Fiabilisation autosurveillance A3 et A4	Nouvelle armoire sur le PR + nouveau débitmètre Création d'un canal de sortie aménagé			20 000 €	4 000 €	24 000 €

PREREQUIS NECESSAIRES :

Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté sur le paramètre bactériologie car non tenable avec la filière existante et pas de sensibilité avérée au niveau du milieu récepteur (Le Budel / La Bénovie).

10.27 SAINT JEAN DE BUEGES

10.27.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Programme de travaux existant.

STATION

Non-conforme réglementairement en équipement depuis 2019 sur la STEP actuelle

10.27.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Des travaux sont d'ores et déjà en cours sur les réseaux et ne sont donc pas chiffrés dans cette étude.

STATION

Les travaux de création d'une nouvelle STEP de 580 EH sont actuellement en cours. Les couts liés à ces travaux ne seront donc pas chiffrés dans cette étude.

10.28 SAINT JEAN DE CORNIES

10.28.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement

10.28.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Aucun travaux n'est préconisé.

STATION

Aucun travaux n'est préconisé.

10.29 SAINT JEAN DE CUCULLES

10.29.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Saturation organique en situation actuelle à 126%, 329% à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement
- Curage des lagunes à court terme

Il est à noter que la STEP des Matelles, commune voisine de Saint-Jean-de-Cuculles, présente un dépassement de sa capacité organique à horizon 2045. Un scénario de mutualisation de traitement des effluents des deux communes est à considérer.

10.29.2 Etude de scénarios

Concernant le devenir de la STEP Saint-Jean-de-Cuculles dans sa globalité, deux scénarios doivent être étudiés :

- **Scénario 1** : Création d'une nouvelle STEP à court terme (2025-2030) pour traiter les effluents futurs de la commune des Matelles et de Saint-Jean de Cuculles avec traitement des paramètres N, Pt et bactériologie
- **Scénario 2** : Création d'une nouvelle STEP à moyen terme (2035 – 2040) pour traiter les effluents futurs de la commune des Matelles avec traitement des paramètres N, Pt et bactériologie

Quel que soit le scénario, un curage des lagunes doit être envisagé en urgence :

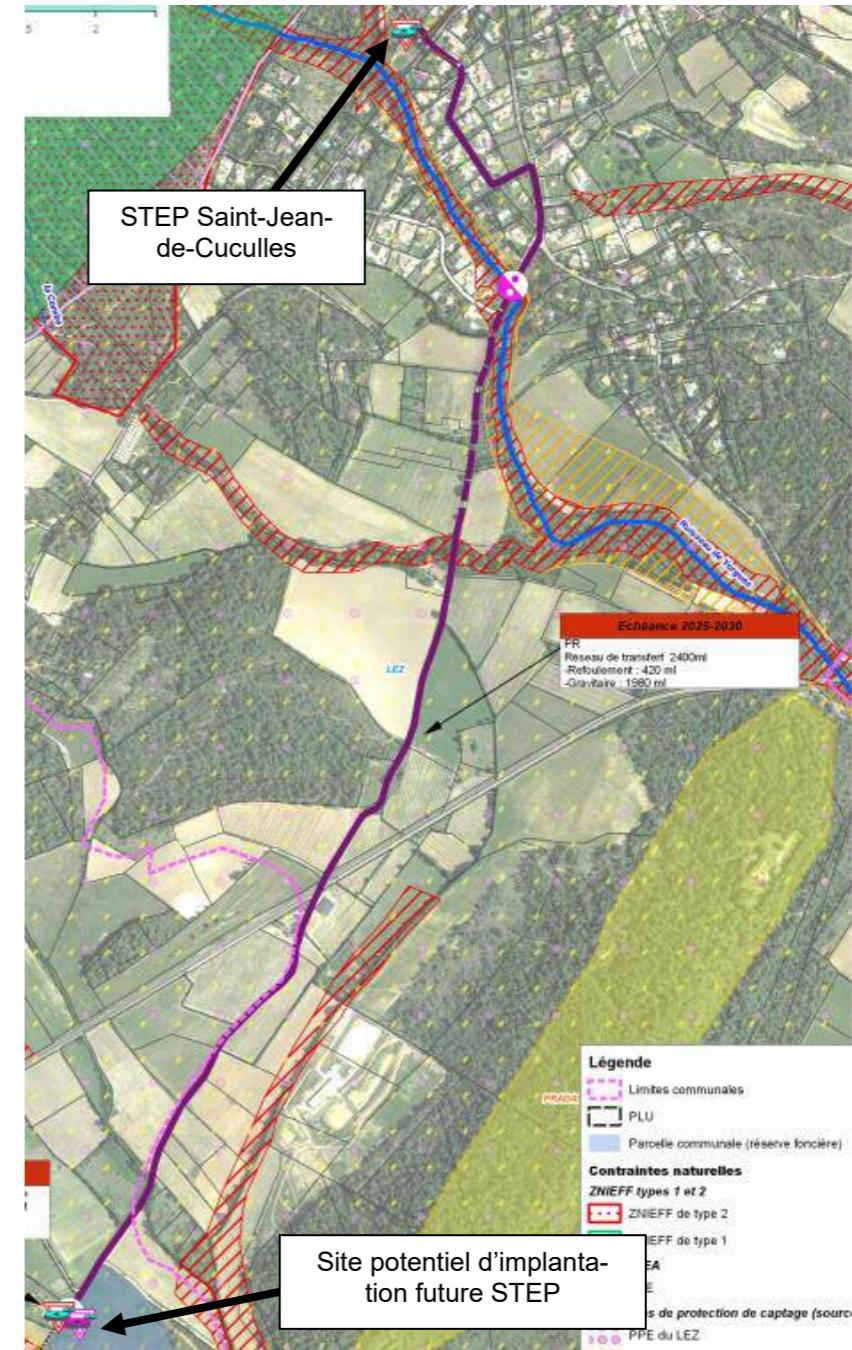
Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Jean de Cuculles	Travaux de curage	Travaux de curage des lagunes 500 m ³ (bathymétrie réalisée)	30 000 €	6 000 €	36 000 €

10.29.2.1 Scénario 1 : création d'une STEP commune pour Les Matelles / Saint Jean de Cuculles

A court terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2025 pour la création d'une nouvelle station commune aux Matelles et à Saint-Jean-de-Cuculles (réserve foncière disponible à proximité immédiate du site actuel des Matelles)
- Dimensionnement de la future station : 3 500 EH à horizon 2055
- Au vu de la capacité de la future station (> 2 000 EH), la station devra traiter les paramètres N, P et bactériologique
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec traitement N, P et bactériologique / LSPR pour les boues

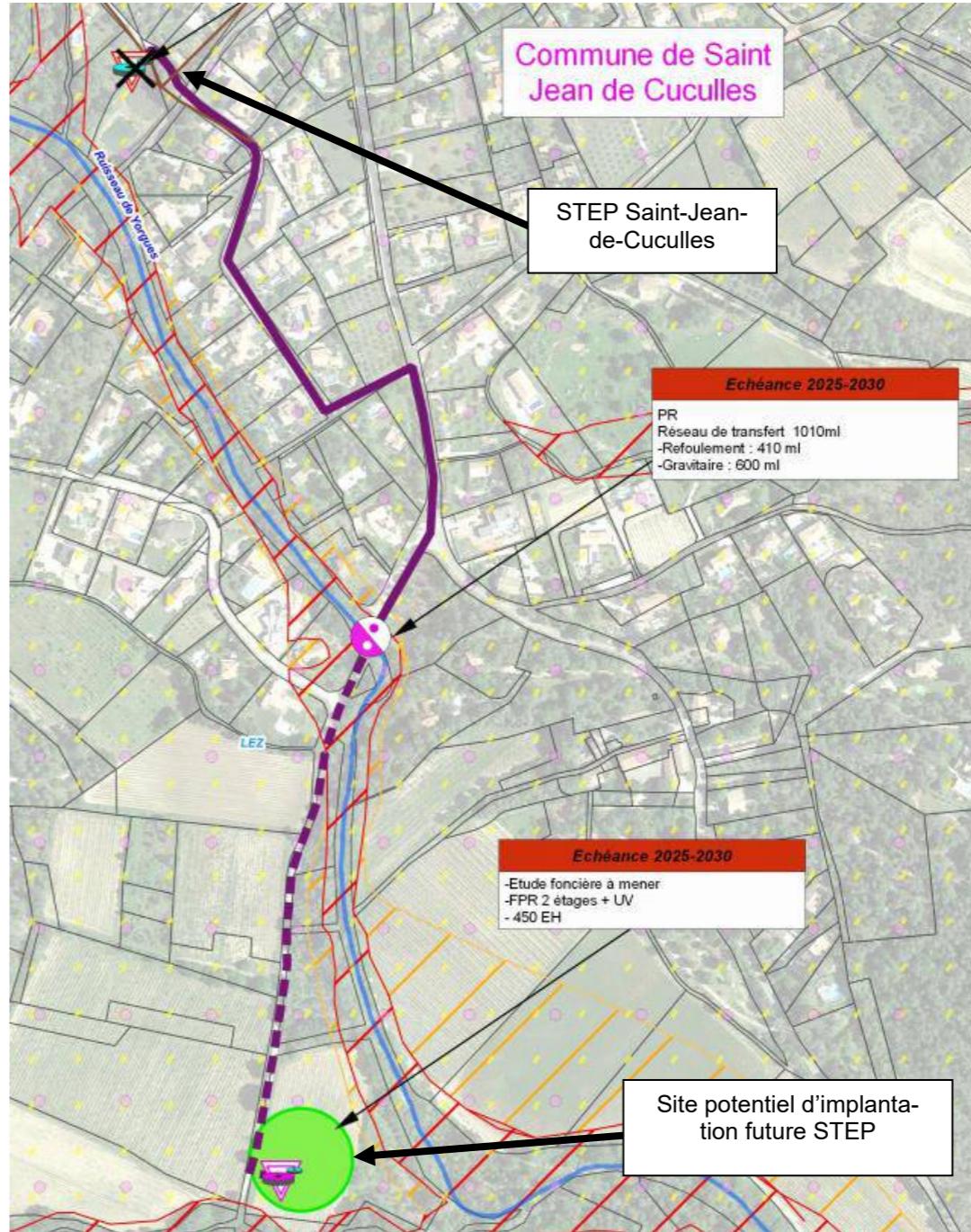
Les coûts globaux concernant les travaux de création d'une STEP commune pour Les Matelles / Saint-Jean-de-Cuculles ont déjà été présentés au §10.12.2.1.



Le chemin de transfert des effluents futurs de la STEP Saint-Jean-de-Cuculles vers la nouvelle STEP mutuelle présente le profil altimétrique suivant :



Au stade du présent schéma directeur, un site potentiel d'implantation de la nouvelle STEP Saint-Jean-de-Cuculles a pu être localisé à proximité du ruisseau de Yorgues hors zone inondable : la parcelle C190 (privée) sur la commune de Saint-Jean-de-Cuculles.



Un transfert des effluents futurs de la STEP Saint-Jean-de-Cuculles vers le site potentiel de la nouvelle STEP implique donc un transfert par refoulement puis gravitaire jusqu'au futur site potentiel sur environ 2400 ml.

Ainsi, le transfert des effluents imposerait donc les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au futur site d'implantation de la STEP commune :
 - Pose d'un réseau de refoulement entre le nouveau PR et le point haut du chemin de transfert des effluents : 420 ml en PEHD DN75
 - Pose d'un réseau gravitaire entre point haut du chemin de transfert des effluents et le futur site d'implantation de la STEP mutuelle : 1980 ml en PVC DN200

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Saint Jean de Cuculles	Raccordement à la STEP des Matelles	-	-	Raccordement de St Jean de Cuculles	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 1980 ml grav PVC 200	996 000 €	199 200 €	1 195 200 €

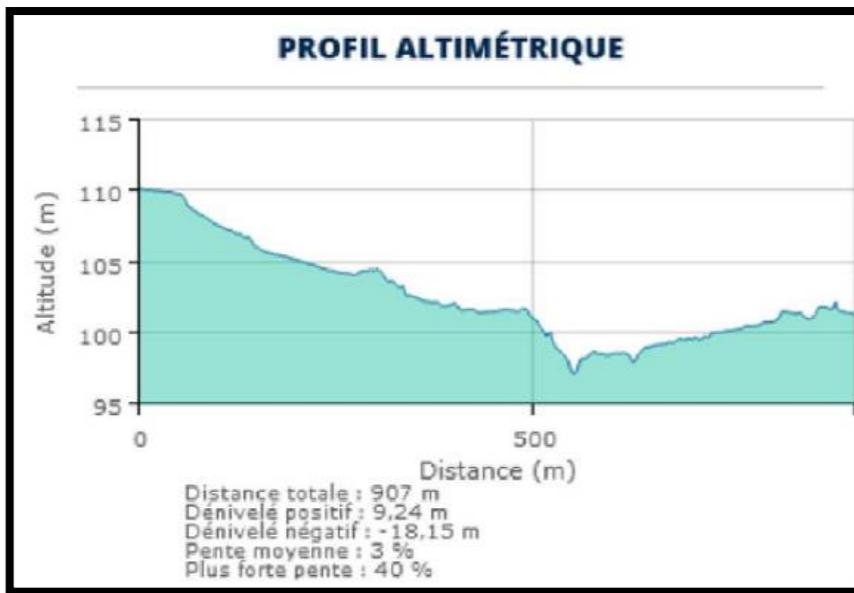
10.29.2.2 Scénario 2 : création d'une STEP dédiée pour Saint Jean de Cuculles

A court terme, les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalable dès 2025 pour la création d'une nouvelle station (Foncier à déterminer à proximité du ruisseau de Yorgues hors zone inondable)
- Dimensionnement de la future station : 450 EH à horizon 2055
- La station devra traiter le paramètre bactériologie
- Filière d'épuration projetée : FPR 2 étages + UV

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	
1	Saint Jean de Cuculles	STEP dédiée	FPR	450 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	STEP de type FPR 2 étages + UV	850 000 €	170 000 €	1 020 000 €

Le chemin de transfert des effluents futurs de la commune de Saint-Jean-de-Cuculles vers le site potentiel d'implantation de la future STEP présente le profil altimétrique suivant :



Un transfert des effluents futurs de la commune de Saint-Jean-de-Cuculles vers le site potentiel de la nouvelle STEP implique donc un transfert par refoulement puis ensuite gravitaire jusqu'au futur site potentiel sur environ 1020 ml.

Ainsi, le transfert des effluents imposerait donc les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au futur site d'implantation de la STEP :
 - o Pose d'un réseau de refoulement entre le nouveau PR et le point haut du chemin de transfert des effluents : 420 ml en PEHD DN75
 - o Pose d'un réseau gravitaire entre point haut du chemin de transfert des effluents et le futur site d'implantation de la STEP : 600 ml en PVC DN200

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification										
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT	
1	Saint Jean de Cuculles	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 600 ml grav PVC 200	444 000 €	88 800 €	532 800 €	

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP dédiée.

10.29.3 Synthèse des coûts scénario 1 / scénario 2 pour Les Matelles / Saint Jean de Cuculles

10.29.3.1 Scénario 1 : 1 STEP mutualisée

Le tableau ci-dessous présente les coûts traitement et transfert pour le scénario 1 :

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification										
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT	
1	Les Matelles	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	450 000 €	90 000 €	540 000 €	
2	Les Matelles / St Jean de Cuculles	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	2 580 000 €	516 000 €	3 096 000 €	
2	Les Matelles	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	100 000 €	20 000 €	120 000 €	
2	Saint Jean de Cuculles	Raccordement à la STEP des Matelles	-	-	Raccordement de St Jean de Cuculles	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 1980 ml grav PVC 200	996 000 €	199 200 €	1 195 200 €	
TOTAL Scénario 1 (STEP commune Les Matelles / Saint Jean de Cuculles)										4 951 200 €

10.29.3.2 Scénario 2 : 2 STEP dédiées

Le tableau ci-dessous présente les coûts traitement et transfert pour le scénario 2 :

1	Les Matelles	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	420 000 €	84 000 €	504 000 €	
1	Saint Jean de Cuculles	STEP dédiée	FPR	450 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	STEP de type FPR 2 étages + UV	850 000 €	170 000 €	1 020 000 €	
1	Saint Jean de Cuculles	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 600 ml grav PVC 200	444 000 €	88 800 €	532 800 €	
2	Les Matelles	Nouvelle STEP	BA	3100 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	2 280 000 €	456 000 €	2 736 000 €	
2	Les Matelles	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	100 000 €	20 000 €	120 000 €	
TOTAL Scénario 2 (1 STEP Les Matelles / 1 STEP Saint Jean de Cuculles)										4 912 800 €

10.30 SAINT MARTIN DE LONDRES - FROUZET

10.30.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement

Il est à noter que la STEP Saint Martin de Londres – Frouzet est neuve (2023).

10.30.2 Etude de scénarios

STATION

Aucun travaux n'est préconisé.

10.31 SAINT MARTIN DE LONDRES - BOURG

10.31.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Limite hydraulique sur la branche principale Sud, de la jonction rue des Sapeurs/Chemin de la Prairie au regard amont STEP (cf analyse capacitaire)

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement

10.31.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Travaux chiffrés dans le cadre du programme des travaux réseaux

STATION

La STEP présentera une surcharge hydraulique à l'horizon 2045, principalement en raison d'une forte sensibilité des réseaux en amont aux intrusions d'eaux claires parasites. Des travaux de réduction des eaux claires parasites sont à prévoir sur les réseaux afin d'éviter cette saturation hydraulique de la STEP à long terme

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur Saint Martin de Londres.

10.32 SAINT MATHIEU DE TREVIERES

10.32.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Limite hydraulique sur la première branche principale secteur Est et Nord (cf analyse capacitaire)

STATION

- Saturation hydraulique de l'ordre de 101% à l'horizon 2045, 118% à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme en 2022 mais suite aux observations réalisées en 2023, augmentation des exfiltrations au niveau de la ZRV -> travaux préconisés.
- Proposition de travaux d'amélioration par l'exploitant pour afin de fiabiliser le fonctionnement de la STEP

10.32.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Travaux chiffrés dans le cadre du programme des travaux réseaux

STATION

- Travaux d'amélioration par l'exploitant pour afin de fiabiliser le fonctionnement de la STEP

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Mathieu de Tréviers	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Mise en place d'une sonde de niveau Haut, coupant l'alimentation en graisse du réacteur et création d'une alarme niveau haut, Mise en place d'une électrovanne pilotée sur place de temps sur la canalisation de trop-plein avec injection d'eau.	15 000 €	3 000 €	18 000 €

Une surveillance de la ZRV est en cours de mise en œuvre avec un suivi du site expérimental du Terrieu.

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur Saint Mathieu de Tréviers.

10.33 SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES - PATUS

10.33.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Saturation organique à 146% à l'horizon 2030 suivant l'échéance hypothétique du développement de la zone

10.33.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Aucun travaux n'est préconisé.

STATION

En fonction de l'échéance du développement de la zone, les travaux préconisés sont les suivants :

- Lancement des études préalables 5 ans avant le développement de la zone pour la création d'une nouvelle station car site actuelle présente des problèmes d'accès et d'exploitation (Foncier à déterminer)
- Dimensionnement de la future station : 100 EH à horizon 2055

Charge actuelle estimée : 2,8 kg DBO5/j, soit environ 50 EH (activités)

Nouvelle STEP à programmer avec le développement de la zone.

Capacité retenue : 100 EH (à confirmer selon les activités à venir)

- Filière d'épuration projetée :

- PR entrée station
- FPR 1 étage

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
2	Saint Vincent de Barberargues - Patus	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	100 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + STEP En fonction du développement de la zone Hyp : 100 EH	220 000 €	44 000 €	264 000 €

PS : le chiffrage ne prévoit pas de réseau de transfert dans la mesure où le site n'a pas été déterminé.

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP.

10.34 SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES - BOURG

10.34.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration. Le DO mis en évidence par CEREG lors de la campagne de mesures a été condamné (laissé tel quel pour l'instant en attendant de voir si cela n'occasionne pas de problème sur le réseau amont).

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement
- Station avec une absence de pré-traitement

10.34.2 Etude de scénarios

STATION

- Travaux de mise en place d'un pré-traitement :
 - Création d'un PR entrée STEP

- Mise en place d'un dégrilleur automatique
- Mise en place d'une mesure pour le point d'autosurveillance « A3 : entrée station »
- Suppression du point d'autosurveillance « A2 : Déversoir en tête de station »

Des travaux de réduction des eaux claires parasites sont également à prévoir sur les réseaux.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	Nouveau PR entrée et prétraitements	-	-	-	Nouveau PR + dégrilleur automatique	60 000 €	12 000 €	72 000 €

Travaux de mise en conformité réglementaire							
Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	A3 (PR entrée de STEP)	Mise en place de l'autosurveillance du A3	Débitmètre électromagnétique sur le PR Suppression du A2	11 000 €	2 200 €	13 200 €

10.35 SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES

10.35.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement
- Curage des lagunes et reprises des berges à réaliser à court terme

Il est à noter que la STEP Sainte Croix de Quintillargues est neuve (2022).

10.35.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Aucun travaux n'est préconisé.

STATION

Un curage des lagunes et une reprise des berges sont programmés pour 2024. Ces travaux ne sont donc pas chiffrés dans l'étude.

10.36 VACQUIERES

10.36.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Saturation hydraulique en situation actuelle (151%), 240% à l'horizon 2055
- Saturation organique en situation actuelle (171%), 359% à l'horizon 2055
- Non-conforme réglementairement en termes de performance
- Curage de la lagune 2 nécessaire

10.36.2 Etude de scénarios

Des études de maîtrise d'œuvre sont d'ores et déjà en cours pour la création d'une nouvelle STEP 950 EH (horizon 2055).

Les couts liés à cette opération sont estimés à 1 000 K€ pour les travaux STEP et 66 K€ pour la MOE.

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)								
Hors acquisition foncière et électrification								
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études
0	Vacquieres	Nouvelle STEP	FPR	950 EH	-	MOE en cours	1 000 000 €	200 000 €
								1 200 000 €

Des travaux de réduction des eaux claires parasites sont également à prévoir sur les réseaux afin d'éviter une saturation hydraulique de la nouvelle STEP à long terme.

Sur cette installation, le curage de la lagune 2 est à programmer dans le cadre de la remise en état du site :

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Vacquieres	Travaux de curage	Travaux de curage de la lagune 2 Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 460 m3 - réaliser une bathymétrie au préalable	49 000 €	9 800 €	58 800 €

10.37 VAILHAUQUES – BEL-AIR

10.37.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Non conforme réglementairement sur les paramètres suivants : DBO5, DCO, MES, NGL et Pt

10.37.2 Etude de scénarios

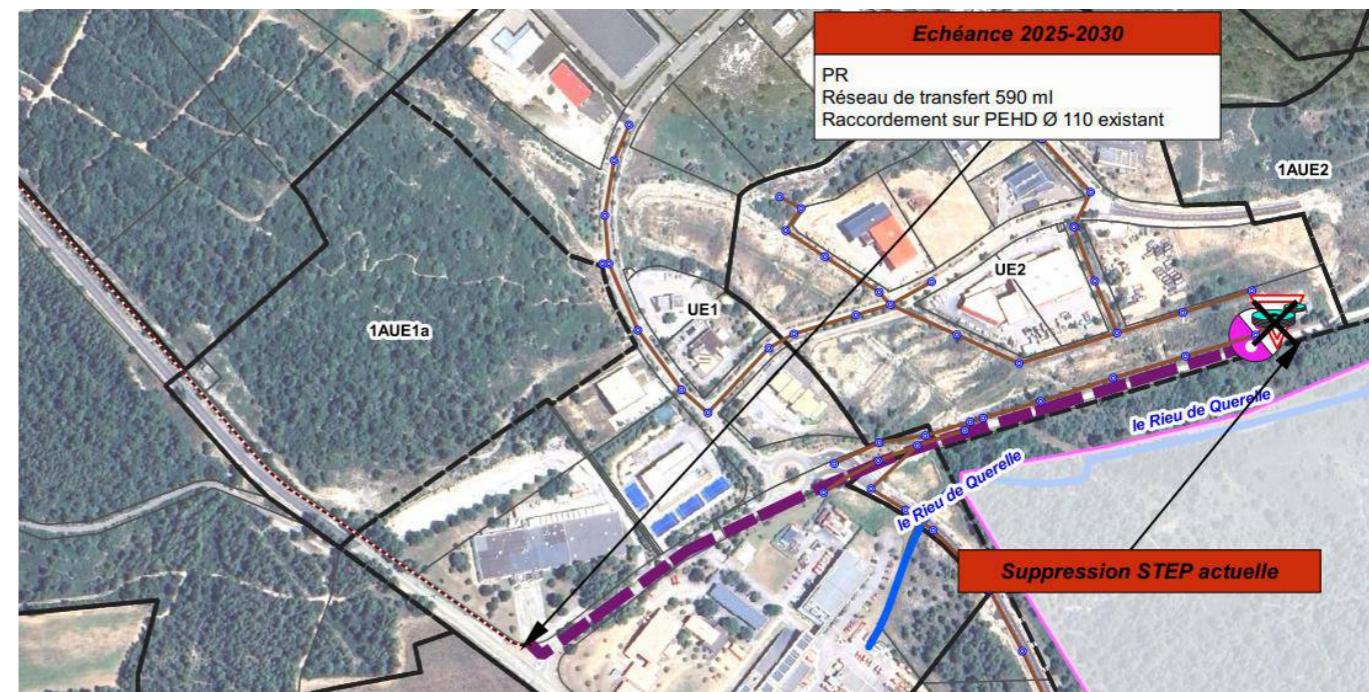
Concernant le devenir de la STEP Vailhauquès – Bel-Air dans sa globalité, deux scénarios doivent être étudiés :

- **Scénario 1** : Raccordement des effluents futurs de Vailhauquès – Bel-Air à moyen terme (2025-2030) à la STEP Vailhauquès - Bourg
- **Scénario 2** : Création d'une nouvelle STEP à moyen terme (2025-2030) pour traitement des effluents futurs de Vailhauquès – Bel Air

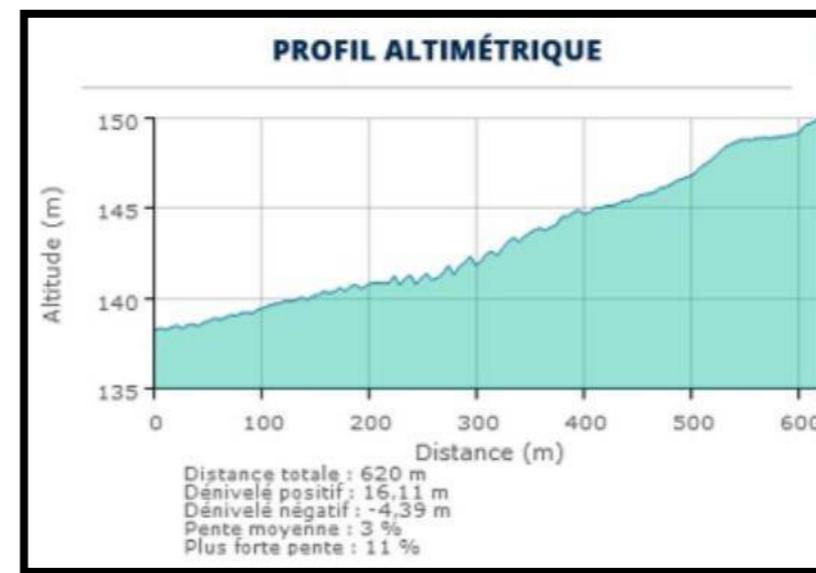
10.37.2.1 Scénario 1 : raccordement de Vailhauquès Bel Air sur le Bourg

Compte tenu de la non-conformité de la STEP Vailhauquès – Bel-Air, il est envisagé le raccordement des effluents de la STEP Vailhauquès – Bel-Air à celle du bourg. En tenant compte des évolution de population, la capacité actuelle de la STEP Vailhauquès – Bourg serait suffisante au moins pour la situation actuelle et sans plus d'éléments sur le développement projeté de la zone.

Le raccordement se ferait sur l'ancienne canalisation de refoulement en PEHD 110 (à condition qu'elle soit en état).



Le chemin de transfert des effluents futurs de la STEP Vailhauquès – Bel-Air vers le réseau de refoulement PEHD DN110 présente le profil altimétrique suivant :



Ainsi, le transfert des effluents imposerait donc les travaux suivants :

- Création d'un PR dédié pour le transfert des effluents
- Création d'un réseau de transfert jusqu'au réseau de refoulement existant :
 - Pose d'un réseau de refoulement entre le nouveau PR et le réseau de refoulement : 590 ml en PEHD DN75

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)									
Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Vailhauquès Bel Air	Raccordement	-	-	-	PR + réseau de transfert dans la zone (ref PEHD 75 sur 600 ml) + raccordement sur refoulement existant	240 000 €	48 000 €	288 000 €

PREREQUIS NECESSAIRE :

Il est nécessaire au préalable de vérifier l'état de la canalisation de refoulement existante avec un essai d'étanchéité.

10.37.2.2 Scénario 2 : création d'une STEP dédiée

Les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2025 pour la création d'une nouvelle station (Foncier à déterminer)
- Dimensionnement de la future station : 150 EH à horizon 2055 (capacité à déterminer)

Charge actuelle : 7 kg DBO5/j, soit environ 110 EH (activités)

Nouvelle STEP à programmer avec le développement de la zone.

Capacité retenue : 150 EH pour une première tranche (à confirmer selon les activités à venir)

- Filière d'épuration projetée : FPR 1 étage

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)									
Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Vailhauquès Bel Air	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	150 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + nouvelle STEP (1ère tranche hyp : 150 EH)	270 000 €	54 000 €	324 000 €

PS : le chiffrage ne prévoit pas de réseau de transfert dans la mesure où le site n'a pas été déterminé.

PREREQUIS NECESSAIRES :

Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP.

10.38 VAILHAUQUES - BOURG

10.38.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

STATION

- Saturation hydraulique à 140% à l'horizon 2040, 123% à l'horizon 2055
- Saturation organique à 102% à l'horizon 2045, 122% à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement en termes de performance
- Proposition de travaux d'amélioration par l'exploitant pour afin de fiabiliser le fonctionnement de la STEP
- Curage des lagunes à réaliser à court terme

10.38.2 Etude de scénarios

STATION

- Travaux d'amélioration par l'exploitant (2025-2030)
- Curage des lagunes à court terme (2025-2030)

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Vailhauquès - Bourg	Travaux de curage	Travaux de curage des lagunes 1130 m3 (bathymétrie réalisée)	113 000 €	22 600 €	135 600 €

Travaux d'entretien des STEP actuelles						
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Vailhauquès - Bourg	Travaux d'amélioration exploitation > fiabilisation	Mise en place d'une sonde MS en amont de la déshydratation pour l'optimisation de l'injection du FeCl3 et du polymère, renouvellement des sondes (O2, red./ox...), mise en place d'un automatisme pour la gestion de l'aération et mise en place d'un système de répartition des boues dans les bennes.	50 000 €	10 000 €	60 000 €

A long terme (2040-2045), les actions suivantes doivent être considérées :

- Lancement d'études préalables dès 2040 pour la création d'une nouvelle station
- Dimensionnement de la future station : 6 000 EH à horizon 2055 (à ajuster si raccordement Bel Air)
- Filière d'épuration projetée : Boues Activées avec déshydratation

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)									
Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
4	Vailhauquès Bourg	Nouvelle STEP	BA	?	Foncier à anticiper	Échéance > 2045 ans : à étudier dans prochain SDAEU Hyp : 6000 EH ? Filière boues classique (déshydratation)	3 000 000 €	600 000 €	3 600 000 €

PS : le chiffrage ne prévoit pas de réseau de transfert dans la mesure où le site n'a pas été déterminé.

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur Vailhauquès.

10.39 VALFLAUNES - LANCYRE

10.39.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement
- Station assez vieillissante

10.39.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Aucun travaux n'est préconisé.

STATION

Des études de maîtrise d'œuvre sont d'ores et déjà en cours pour des travaux de réhabilitation de la STEP 80 EH (horizon 2055).

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
0	Valflaunès Lancyre	Réhabilitation	Géossainissement	80 EH		MOE en cours	100 000 €	20 000 €	120 000 €

10.40 VALFLAUNES - VALCYRE

10.40.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration actuelle.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement
- Station assez vieillissante

10.40.2 Etude de scénarios

Des études de maîtrise d'œuvre sont d'ores et déjà en cours pour des travaux d'un FPR 200 EH (horizon 2055). Le site reste toujours à préciser (problème foncier).

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires
(NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part)
Hors acquisition foncière et électrification

Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
0	Valflaunès Valcyre	Nouvelle STEP	FPR	200 EH	Foncier à déterminer	MOE en cours	300 000 €	60 000 €	360 000 €

10.41 VALFLAUNES - BOURG

10.41.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Saturation hydraulique en pointe à 103% à l'horizon 2035, 126% à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement

Le point de prélèvement pour le paramètre bactériologie va être déplacé en sortie d'UV.

10.41.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Aucun travaux n'est préconisé.

STATION

- Déplacement du point de prélèvement pour le paramètre bactériologie en sortie d'UV

Échéance à confirmer en phase 4	Travaux de mise en conformité réglementaire						Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
	Système	Localisation	Action	Commentaire	PM	-			
1	Valflaunès	S16	Fiabilisation de la mesure	PM : déplacement du point du point de prélèvement bactéries en sortie d'UV et non en sortie de lagune	PM	-	-	-	-

Afin de garantir le bon fonctionnement de la STEP et sa conformité réglementairement, la réalisation de travaux de réduction des eaux claires parasites sur les réseaux est prioritaire sur Valflaunès.

10.42 VIOLS LE FORT

10.42.1 Synthèse des problématiques actuelles et futures à échéance 2055

TRANSFERT

Pas de problématique recensée concernant le transfert des effluents jusqu'à la station d'épuration.

STATION

- Pas de saturation hydraulique à l'horizon 2055
- Pas de saturation organique à l'horizon 2055
- Conforme réglementairement mais absence de rejet en sortie des lagunes

Un bilan hydrique et épuratoire est à mener sur les lagunes (programmé pour 2024) car il a été constaté une absence de rejet en sortie de lagune (problèmes d'étanchéité).

10.42.2 Etude de scénarios

TRANSFERT

Aucun travaux n'est préconisé.

STATION

A court terme (2025), les actions suivantes doivent être considérées :

- Lagune 1 : Etanchéification et création d'une digue filtrante pour créer un effet de compartimentation
- Lagune 2 : Création d'une Zone de Rejet Végétalisée (ZRV)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Viols de Fort	Réhabilitation des lagunes de finition	-	-	-	Lagune 1 : reprise de l'étanchéité + rockfilter Lagune 2 : aménagement d'une ZRV au sein de la lagune	80 000 €	16 000 €	96 000 €

10.43 SYNTHESE DES COUTS DE TRAVAUX

10.43.1 Synthèse des couts de travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires à échéance 15 ans (2040)

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification									
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Causse de la Selle	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	570 EH	Sur le site actuel	Transformation de la lagune en FPR 1er étage Création d'une zone d'infiltration (ZRV)	400 000 €	80 000 €	480 000 €
1	Cazevieille	Mise à niveau de la STEP	-	-	-	Poste de relevage + UV	70 000 €	14 000 €	84 000 €
1	Claret - Bourg	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Adaptation de la capacité de pompage PR entrée 4 aérateurs brasseurs Création d'un rockfilter sur la dernière lagune Reprise ponctuelle des diques	128 000 €	25 600 €	153 600 €
3	Claret - Bourg	Nouvelle STEP	BA	2500 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe - hors Zi	BA avec traitement N, P et bactério hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	2 145 000 €	429 000 €	2 574 000 €
3	Claret - Bourg	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 470 ml ref F150 + 500 ml grav PVC 200	641 000 €	128 200 €	769 200 €
1	Combaillaux	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Réhabilitation des deux îlots bactériens Mise en place d'un traitement physicochimique du P en sortie de clarificateur (injection de chlorure ferrique, décanteur lamellaire et îlots plantés pour les boues) Reprise ponctuelle du GC (regards d'entrée) Réhabilitation ponctuelle de la géomembrane des lagunes (déchirures sur les berges)	600 000 €	120 000 €	720 000 €
2	Combaillaux / St Gély	Nouvelle STEP commune	BA	27500 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (bactério ?)	9 000 000 €	1 800 000 €	10 800 000 €
2	Combaillaux	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nouvel. Nouveau PR Nouvel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1050 ml ref F150	745 000 €	149 000 €	894 000 €
2	St Gély	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de transfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	977 500 €	195 500 €	1 173 000 €
Sous-TOTAL Scénario 1 (STEP commune Combaillaux / Saint Gély)									13 587 000 €
1	Combaillaux	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	A proximité du site actuel (hyp : terrain communal)	BA avec traitement N, P hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	2 855 000 €	571 000 €	3 426 000 €
1	Combaillaux	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nouvel. Nouveau PR Nouvel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1300 ml ref F150	840 000 €	168 000 €	1 008 000 €
3	St Gély	Nouvelle STEP dédiée St Gély	BA	24000 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (et bactério ?)	8 000 000 €	1 600 000 €	9 600 000 €
3	St Gély	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de transfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	977 500 €	195 500 €	1 173 000 €
Sous-TOTAL Scénario 2 (1 STEP Combaillaux / 1 STEP Saint Gély)									15 207 000 €

Scénario 1

Scénario 2

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification											
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT		
1	Saint Gély du Fesc	Renouvellement de l'émissaire	-	-	-	Nouvelle canalisation Fonte DN 400 sur 1200 ml (sera conservé dans le futur pour transiter le A2)	600 000 €	120 000 €	720 000 €		
1	Fontanès	Mise à niveau de la ZRV	-	-	-	Réhabilitation de la ZRV et clôture	28 500 €	5 700 €	34 200 €		
0	Guzargues	Nouvelle STEP	FPR	600 EH extensible à 800 EH	-	MOE en cours	730 000 €	146 000 €	876 000 €		
1	Lauret	Protection contre le ruissellement	-	-	-	Création d'un merlon de protection	20 000 €	4 000 €	24 000 €		
1	Les Matelles	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	450 000 €	90 000 €	540 000 €		
2	Les Matelles / St Jean de Cuculles	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	2 580 000 €	516 000 €	3 096 000 €		
2	Les Matelles	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	100 000 €	20 000 €	120 000 €		
2	Saint Jean de Cuculles	Raccordement à la STEP des Matelles	-	-	Raccordement de St Jean de Cuculles	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 1980 ml grav PVC 200	996 000 €	199 200 €	1 195 200 €		
TOTAL Scénario 1 (STEP commune Les Matelles / Saint Jean de Cuculles)							4 951 200 €				
1	Les Matelles	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	420 000 €	84 000 €	504 000 €		
1	Saint Jean de Cuculles	STEP dédiée	FPR	450 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	STEP de type FPR 2 étages + UV	850 000 €	170 000 €	1 020 000 €		
1	Saint Jean de Cuculles	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 600 ml grav PVC 200	444 000 €	88 800 €	532 800 €		
2	Les Matelles	Nouvelle STEP	BA	3100 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	2 280 000 €	456 000 €	2 736 000 €		
2	Les Matelles	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	100 000 €	20 000 €	120 000 €		
TOTAL Scénario 2 (1 STEP Les Matelles / 1 STEP Saint Jean de Cuculles)							4 912 800 €				
2	Murles	Extension	FPR 2 étages	200 > 300 EH	Sur le site actuel	Réserve foncière OK	200 000 €	40 000 €	240 000 €		
1	Pégairolles de Bueges - Le Méjanet	Raccordement du Méjanet sur la STEP du Bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 830 ml ref PEHD 75 + 100 ml grav PVC 200	326 000 €	65 200 €	391 200 €		
2	Sauteyrargues Vabre	Raccordement à la STEP du bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 1040 ml ref PEHD 75	278 000 €	55 600 €	333 600 €		
2	Sauteyrargues Vabre	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	80 000 €	16 000 €	96 000 €		

Travaux relatifs aux STEP yc transferts nécessaires (NB : les travaux liés à la mise en conformité de l'AS en situation actuelle sont chiffrés à part) Hors acquisition foncière et électrification											
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Type	Capacité future STEP	Localisation proposée des travaux	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT		
0	Saint Bauzille de Montmel	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	1400 EH	-	MOE à venir	1 500 000 €	300 000 €	1 800 000 €		
1	Saint Hilaire de Beauvoir	Remise à niveau du pompage	-	-	-	Adaptation de la capacité de pompage du PR principal	15 000 €	3 000 €	18 000 €		
0	Saint Jean de Bueges	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	580 EH	-	Travaux en cours					
2	Saint Vincent de Barberagues - Patus	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	100 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + STEP En fonction du développement de la zone Hyp : 100 EH	220 000 €	44 000 €	264 000 €		
1	Saint Vincent de Barberagues - Bourg	Nouveau PR entrée et prétraitements	-	-	-	Nouveau PR + dégrilleur automatique	60 000 €	12 000 €	72 000 €		
0	Vacquières	Nouvelle STEP	FPR	950 EH	-	MOE en cours	1 000 000 €	200 000 €	1 200 000 €		
1	Vailhauquès Bel Air	Raccordement	-	-	-	PR + réseau de transfert dans la zone (ref PEHD 75 sur 600 ml) + raccordement sur refoulement existant	240 000 €	48 000 €	288 000 €		
1	Vailhauquès Bel Air	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	150 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + nouvelle STEP (1ère tranche hyp : 150 EH)	270 000 €	54 000 €	324 000 €		
4	Vailhauquès Bourg	Nouvelle STEP	BA	?	Foncier à anticiper	Échéance > 2045 ans : à étudier dans prochain SDAEU Hyp : 6000 EH ? Filière boues classique (déshydratation)					
0	Valflaunès Lancyre	Réhabilitation	Géossainissement	80 EH	-	MOE en cours	100 000 €	20 000 €	120 000 €		
0	Valflaunès Valcyre	Nouvelle STEP	FPR	200 EH	Foncier à déterminer	MOE en cours	300 000 €	60 000 €	360 000 €		
1	Viols de Fort	Réhabilitation des lagunes de finition	-	-	-	Lagune 1 : reprise de l'étanchéité + rockfilter Lagune 2 : aménagement d'une ZRV au sein de la lagune	80 000 €	16 000 €	96 000 €		
TOTAL mini											29 160 000 €
TOTAL max											31 092 000 €

Les scénarios 1 ou 2 seront actés dans la phase 4.

Jusqu'à 2040, l'enveloppe globale des travaux relatifs aux STEP avec transferts nécessaires est comprise entre 29 et 31 M € HT.

La répartition selon les échéances est la suivante :

	Total	Échéance 2025-2030 (P0+P1)	Échéance 2030-2035 (P2)	Échéance 2035-2040 (P3)
Scénario "le moins cher"	29 160 000 €	9 493 800 €	16 323 000 €	3 343 200 €
Scénario "le plus cher"	31 092 000 €	12 060 600 €	4 915 200 €	14 116 200 €

10.43.2 Synthèse des couts de travaux de mise en conformité réglementaire

Travaux de mise en conformité réglementaire							
Échéance à confirmer en phase 4	Système	Localisation	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT
1	Buzignargues	A3 (PR entrée de STEP)	Fiabilisation	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique	10 000 €	2 000 €	12 000 €
1	Cazevieille		Suivi de l'impact du rejet sur le Suquet Boulidou	Suivi à mettre en place	PM	-	-
1	Claret - Bourg	A2, A3, A4	Fiabilisation et complément	Mettre en place une surveillance des A2, A3 et A4 (nouvelle armoire avec S4W, aménager un regard pour le A2 avec seuil et sonde, renouvellement du débitmètre électromagnétique au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4))	22 500 €	4 500 €	27 000 €
1	Combaillaux	A2 et A4	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le réseau	Création de deux S16 formant A2 sur les PR Nouvel et Mossou Déplacement du A4 en sortie du traitement du Pt en amont des lagunes	22 500 €	4 500 €	27 000 €
1	Les Matelles	A2 PR2 et PR1	Optimisation du transfert PR1, PR2 Privilégier le déversement au niveau du PR2 (A2) et meilleure gestion du débit de référence	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique au niveau du PR2 (en local) et communication PR1/PR2/STEU	15 000 €	3 000 €	18 000 €
1	Notre Dame de Londres - Bourg	A2	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	Mesure par sonde US (ou sonde piézométrique) au niveau de la lame déversante. Estimation des débits déversés par loi hauteur / débit (loi d'orifice)..	7 500 €	1 500 €	9 000 €
1	Le Rouet	A2	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	Détection de surverse à paramétrier	1 000 €	200 €	1 200 €
1	Saint Hilaire de Beauvoir	A3 (PR entrée de STEP) A4	Fiabilisation autosurveillance A3 et A4	Nouvelle armoire sur le PR + nouveau débitmètre Création d'un canal de sortie aménagé	20 000 €	4 000 €	24 000 €
1	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	A3 (PR entrée de STEP)	Mise en place de l'autosurveillance du A3	Débitmètre électromagnétique sur le PR Suppression du A2	11 000 €	2 200 €	13 200 €
1	Valflaunès	S16	Fiabilisation de la mesure	PM : déplacement du point du point de prélèvement bactérien en sortie d'UV et non en sortie de lagune	PM	-	-
TOTAL							131 400 €

10.43.3 Synthèse des couts de travaux d'entretien des STEP actuelles (à inclure dans la PPI)

Ces coûts concernent des travaux de fiabilisation ou des travaux de curage de lagunes en lien avec des travaux STEP (transformation d'ouvrages ou remise en état uniquement) :

Travaux d'entretien des STEP actuelles							
Échéance à confirmer en phase 4	STEP	Action	Commentaire	Prix forfaitaire € HT	20% divers et études	Investissement € HT	
1	Causse de la Selle	Travaux de curage	Travaux de curage de la lagune (nécessaires aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 520 m3 - réaliser une bathymétrie au préalable	55 000 €	11 000 €	66 000 €	
1	Guzargues	Travaux de curage	Travaux de curage des lagunes (travaux de remise en état du site - à réaliser suite aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 650 m3 (bathymétrie réalisée)	65 000 €	13 000 €	78 000 €	
1	Vacquières	Travaux de curage	Travaux de curage de la lagune 2 (travaux de remise en état du site - à réaliser suite aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 460 m3 - réaliser une bathymétrie au préalable	49 000 €	9 800 €	58 800 €	
1	Vailhauquès - Bourg	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Mise en place d'une sonde MS en amont de la déshydratation pour l'optimisation de l'injection du FeCl3 et du polymère, renouvellement des sondes (O2, red/ox..), mise en place d'un automatisme pour la gestion de l'aération et mise en place d'un système de répartition des boues dans les bennes.	50 000 €	10 000 €	60 000 €	
1	Saint Mathieu de Tréviers	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Mise en place d'une sonde de niveau Haut, coupant l'alimentation en graisse du réacteur et création d'une alarme niveau haut, Mise en place d'une électrovanne pilotée sur place de temps sur la canalisation de trop-plein avec injection d'eau.	15 000 €	3 000 €	18 000 €	
1	Saint Gély du Fesc	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Optimisation du voile de boues dans les 3 clarificateurs et gestion du taux de recirculation par rapport au débit entrant : mise en place de 3 débitmètres sur les 3 refoulements au niveau du bassin d'anoxie 1, mise en place d'une sonde de voile de boues sur les 3 clarificateurs, mise en place d'une sonde de mesure des MEST dans le canal de comptage en sortie de STEP et mise en place d'une alarme MES haute.	40 000 €	8 000 €	48 000 €	
TOTAL							328 800 €

NB : les coûts de curage liés à l'exploitation des lagunes ne sont pas intégrés ici.

10.44 COMPARAISON DES SCENARIOS

Pour les besoins de l'étude des scénarios, des critères d'analyse ont été retenus afin de procéder à une comparaison des scénarios proposés :

- L'aspect foncier
- Sensibilité du milieu récepteur / Fiabilité du système de traitement futur vis-à-vis des niveaux de rejet attendus
- Contraintes d'exploitation liés aux transfert et traitement des effluents
- Contraintes de réalisation
- Coûts

Le tableau suivant présente les éléments de notations possibles pour chaque critère dans le cadre de l'analyse de scénario :

--	Défavorable - contrainte forte
-	Peu défavorable - contrainte modérée
/	Neutre - Contrainte neutre
+	Favorable - Pas de contraintes - contexte facilitant les travaux
++	Très favorable - Pas de contraintes - contexte facilitant fortement les travaux

10.44.1 Combaillaux / Saint-Gély-du-Fesc

Scénario	Scénario 1 : Réhabilitation e Combaillaux puis Nouvelle STEP Combaillaux/Saint-Gély-du-Fesc		Scénario 2 : Nouvelle STEP pour chaque commune		
	Commune concernée	Combaillaux	Saint-Gély-du-Fesc	Combaillaux	Saint-Gély-du-Fesc
Foncier	Site potentiel commun pour future station : Terrain à acquérir		Site potentiel pour future station : Parcelle communale	Site potentiel pour future station : Terrain à acquérir	
Sensibilité Milieu récepteur / Fiabilité du système de traitement futur vis-à-vis des niveaux de rejet attendus	Rejet futur dans le Pézouillet confluence Mossan (Etat écologique : médiocre) Traitement N, P Suppression d'un rejet dans le ruisseau de Miège Sole		Rejet futur dans le Miège Sole (Etat écologique : médiocre) Traitement N, P Maintien d'un débit d'étage	Rejet futur dans le Pézouillet (Etat écologique : médiocre) Traitement N, P	
Contraintes d'exploitation liés aux transfert et traitement des effluents	Transfert Combaillaux : 1040 ml en refoulement Transfert Saint-Gély-du-Fesc : 525 ml refoulement + 1075 ml gravitaire 1 unique station à exploiter		Transfert futur STEU : 1300 ml en refoulement 2 stations à exploiter en parallèle	Transfert futur STEU : 525 ml refoulement + 1075 ml gravitaire	
Contraintes de réalisation	Scénario imposant des travaux d'urgence sur la STEP Combaillaux Projet de nouvelle STEP à démarrer dès 2030		Projet de nouvelle STEP à démarrer dès 2025	Projet de nouvelle STEP à démarrer dès 2035	
Coûts	13 587 000 €		4 434 000 €	10 773 000 €	
	+		/	15 207 000 €	

Le scénario 1 est légèrement plus avantageux d'un point de vue économique, à ce stade de schéma directeur.

D'un point de vue environnemental, les solutions permettent de répondre aux besoins du milieu.

A terme, il est préférable de n'exploiter qu'une seule unité de traitement.

⇒ Toutefois, l'argument foncier (maîtrise d'un site commun entre Saint Gély du Fesc et Combaillaux) et vue l'urgence de Combaillaux par rapport à Saint Gély pourrait faire pencher la balance vers le scénario 2.

10.44.2 Les Matelles / Saint-Jean-de-Cuculles

Scénario	Scénario 1 : Nouvelle STEP Les Matelles/Saint-Jean-de-Cuculles		Scénario 2 : Nouvelle STEP pour chaque commune		
	Commune concernée	Les Matelles	Saint-Jean-de-Cuculles	Les Matelles	Saint-Jean-de-Cuculles
Foncier		Site potentiel commun pour future station : Parcelle communale		Site potentiel pour future station : Parcelle communale	
Sensibilité Milieu récepteur / Fiabilité du système de traitement futur vis-à-vis des niveaux de rejet attendus		++	++		
Contraintes d'exploitation liés aux transfert et traitement des effluents		Rejet futur dans le Lirou (Etat écologique : Moyen) et ZSE Lez (contrainte bactérienne forte) Traitement N, P et bactérien Suppression d'un rejet dans le ruisseau de Yorgues		Rejet futur dans le Lirou (Etat écologique : Moyen) Traitement N, P et bactérien	
Contraintes de réalisation		Transfert Saint-Jean-de-Cuculles : 420 ml refoulement + 1980 ml gravitaire (linéaire transfert très important) mais 1 unique station à exploiter qui traite N, P et bactérien		Pas de contraintes de transfert	
Coûts		4 951 200 €		3 156 000 €	
				1 552 800 €	
				4 912 800 €	
				/	/

Les deux scénarios sont comparables d'un point de vue économique, à ce stade de schéma directeur. A terme, il est préférable de n'exploiter qu'une seule unité de traitement qui permettra de traiter N et P pour les 2 communes. D'autant que le foncier n'est pas maîtrisé sur Saint Jean de Cuculles.

Le seul argument défavorable au scénario 1 est la longueur importante de transfert par rapport au débit à transiter qui pourrait impacter la qualité des effluents.

⇒ Le scénario 1 apparaît plus avantageux.

10.44.3 Sauteyrargues - Vabre

Scénario	Scénario 1 : Transfert des effluents vers la STEP de Sauteyrargues - Bourg		Scénario 2 : Nouvelle STEP pour Sauteyrargues-Vabre
	Commune concernée	Sauteyrargues - Vabre	Sauteyrargues - Bourg
Foncier	Pas de nouveau site à chercher	Site potentiel pour future station : Terrain à acquérir	
	++	-	
Sensibilité Milieu récepteur / Fiabilité du système de traitement futur vis-à-vis des niveaux de rejet attendus	Rejet futur dans le Brestalou (Etat écologique : Moyen) Maintien du rejet dans le même milieu	Rejet futur dans le Brestalou (Etat écologique : Moyen) Maintien du rejet dans le même milieu	
	/	/	
Contraintes d'exploitation liés aux transfert et traitement des effluents	Transfert Sauteyrargues - Vabre : 1040 ml refoulement 1 unique station à exploiter	Pas de contraintes de transfert car site localisée au droit du réseau final de transfert des effluents	
	/	++	
Contraintes de réalisation	Travaux de transfert des effluents à démarrer dès 2030	Projet de nouvelle STEP à démarrer dès 2030	
	-	-	
Coûts	333 600 €	96 000 €	++
	-		

Le scénario 2 est économiquement plus avantageux.

Il est toutefois conditionné à la maîtrise du foncier.

⇒ Le scénario 2 apparaît plus avantageux.

10.44.4 Vailhauquès-Bel-Air

Scénario	Scénario 1 : Transfert des effluents vers la STEP de Vailhauquès - Bourg		Scénario 2 : Nouvelle STEP pour Vailhauquès - Bel-Air
	Commune concernée	Vailhauquès - Bel-Air	Vailhauquès - Bourg
Foncier	Pas de nouveau site à chercher		Site potentiel pour future station : Terrain à trouver et à acquérir
	++		--
Sensibilité Milieu récepteur / Fiabilité du système de traitement futur vis-à-vis des niveaux de rejet attendus	Rejet futur dans la Mosson (Etat écologique : Moyen) Maintien du rejet dans le même milieu	Non déterminé à ce stade	
	/		-
Contraintes d'exploitation liés aux transfert et traitement des effluents	Transfert Vailhauquès - Bel-Air : 600 ml refoulement avant piquage sur PEHD 110 existant. 1 unique station à exploiter	Pas de contraintes de transfert car site localisée au droit du réseau final de transfert des effluents	
	/	++	
Contraintes de réalisation	Travaux de transfert des effluents à démarrer dès 2025	Projet de nouvelle STEP à démarrer dès 2025	
	-	-	
Coûts	288 000 €	324 000 €	
	+	/	

Le scénario 1 est plus intéressant d'un point de vue économique, foncier et environnemental (rapatriement des effluents vers une STEP qui traite N et P).

Le seul argument en défaveur du scénario 1 reste la longueur du transfert et l'état du PEHD 110 (essai d'étanchéité à réaliser).

⇒ Le scénario 1 apparaît plus avantageux (en attente du résultat de l'essai d'étanchéité de la canalisation de refoulement existante).

10.44.5 Répartition des coûts travaux STEP selon les différentes échéances

En faisant les hypothèses suivantes :

Scénario 1 :

- Matelles / Saint Jean de Cuculles (1 STEP)
- Vailhauquès Bel Air (raccordement sur la STEP du bourg)

Scénario 2 :

- Combaillaux / Saint Gély (2 STEP)
- Sauteyrargues Vabre (1 STEP)

La répartition de l'investissement lié aux travaux serait la suivante :

	Total	Échéance 2025-2030 (P0+P1)	Échéance 2030-2035 (P2)	Échéance 2035-2040 (P3)
Scénario « pressenti »	30 818 400 €	11 691 000 €	5 011 200 €	14 116 200 €
TOTAL yc travaux REG / travaux ENT	31 278 600 €	12 151 200 €	5 011 200 €	14 116 200 €

11 LES GISEMENTS DE BOUES ET LEUR VALORATION

11.1 FILIERES BOUES ACTUELLES AU NIVEAU DES STEP

Le tableau de l'[annexe 11](#) présente les filières boues actuelles et les évolutions pressenties.

Concernant les FPR, on note :

- Des hauteurs de boues très faibles (quelques centimètres) expliquées par un phénomène de minéralisation important lié au faible taux de remplissage,
- Seul le FPR de Murles a déjà été curé lors des travaux de réhabilitation réalisé en 2020,
- Les autres FPR n'auraient jamais été curés,
- Le curage du FPR de Claret les Embruscalles est en projet (accumulation de boues au niveau des points d'alimentation).

Concernant les lagunages, on note :

- Deux curages récents ont été réalisés :
 - Saint Vincent de Barbeyrargues : curage de la lagune L2 en 2022 (chaulage + épandage),
 - Vacquières : curage L1 en 2021 (évacuation en compostage sur la plateforme de Gailhan (30),
- Des bathymétries ont été réalisés sur :
 - Combaillaux (2022) : L1 et L2 -> taux de comblement moyen : 25%,
 - Vailhauquès (2022) : L1 et L2 -> taux de comblement moyen : 21%,
 - Mas de Londres (2021) : L1 -> taux de comblement moyen : 14%,
 - Saint Jean de Cuculles (2021) : L1 et L2 -> taux de comblement moyen : 42%,
- Un curage est en projet sur Sainte Croix de Quintillargues (L1) en parallèle de travaux de réhabilitation de digues.
- Des bathymétries doivent prochainement être réalisées sur les lagunages de Claret et de Causse de la Selle.

Concernant les filières intensives, on note :

- En sortie des boues activées (sauf Les Matelles), les boues sont déshydratées mécaniquement (centrifugeuse et filtre presse sur Vailhauquès). Les boues sont valorisées en compostage sur les plateformes de Gailhan ou de Lunas.
- La STEP des Matelles est équipée de lits de séchage insuffisamment dimensionnés notamment en hiver. En période critique, l'exploitant fait appel à une centrifugeuse mobile. Les boues partent en compostage. La filière en place ne permet pas une extraction suffisante des boues. Les travaux d'extension/modification de la filière boues sont jugés urgents sur cette installation.
- Sur la STEP de Combaillaux, les boues liquides sont extraites du DD avec une périodicité de 6 mois (3 mois préférables). Elles sont valorisées via un plan d'épandage sur les parcelles contigües à la STEP.

Les productions de boues issues de ces filières (TMS/an) sont issues des données d'autosurveillance et sont indiquées dans le tableau de synthèse de l'[annexe 11](#).

Concernant les géo-assainissements, les fosses sont régulièrement vidangées d'après les données des exploitants. Les boues curées sont dirigées vers les boues activées du secteur équipées de FMV.

11.2 LES EVOLUTIONS PRESSENTIES DES FILIERES BOUES

En termes de filières, les évolutions pressenties sont rattachées à l'évolution des filières « eau ». Elles synthétisées ci-dessous :

- Causse de la Selle : nouvelle filière de type FPR 1 étage (échéance entre 2025 et 2030),
- Claret Bourg : filière intensive type BA à partir de 2040 (filière boues à définir),
- Combaillaux : BA vers 2030-2035 (filière boues à définir),
- Guzargues : FPR (échéance entre 2025 et 2030),
- Les Matelles : LSPR (échéance entre 2025 et 2030),
- Pégairolles de Buèges : raccordement au LPR du bourg (échéance entre 2025 et 2030 ?),
- Saint Bauzille de Montmel (bourg + Favas) : LSPR (échéance entre 2025 et 2030),
- Saint Jean de Buèges : FPR (échéance entre 2025 et 2030),
- Saint Jean de Cuculles : FPR ou raccordement à la STEP des Matelles,
- Saint Vincent de Barbeyrargues Patus : FPR (échéance à définir suivant développement de la zone),
- Sauteyrargues Vabre : FPR,
- Vacquières : FPR (échéance entre 2025 et 2030),
- Valflaunès Valcyre : FPR (échéance entre 2025 et 2030).

A ce stade, les échéances sont données à titre indicatif. Concernant les BA, les filières boues seront précisées dans le cadre des études de faisabilité. Nous considérons ici le cas le plus défavorable c'est-à-dire une production en flux tendu issu de déshydratation mécanique (sauf pour les Matelles où la réflexion LSPR est déjà amorcée).

11.3 HYPOTHESES UTILISEES POUR ESTIMER LES PRODUCTIONS FUTURES

En fonction des filières et des charges de pollution associées (habitants raccordés), les productions de boues ont pu être estimées pour chaque système :

- A partir de l'[état actuel de production](#) (notamment pour les gisements FPR et lagunages),
- Puis pour le futur à partir de ratios théoriques de production.

11.3.1 Les ratios théoriques selon les filières

En fonction des filières les ratios théoriques de production sont les suivants :

Filière	Ratio de production de boues (MS en fonction de la DBO5 entrante)
FPR	0,45
Lagunage naturel	0,4
Lagunage aéré	0,55
Géo-assainissement	0,45
Lit bactérien	0,7
Boues activées	1

NB : minéralisation attendue de 50% avec une filière LSPR

11.3.2 Les hypothèses de curage pour les FPR et les lagunages

Les fréquences de curage sont liées à la hauteur de boues :

- 20-25 cm de boues sur le premier étage pour un FPR,
- 25% de comblement pour une lagune.

A capacité nominale de l'installation, les fréquences usuelles de curages pour les lagunages seront celles préconisées par l'ONEMA, c'est-à-dire 10 ans pour les lagunages naturel et 8 ans pour les lagunages aérés.

Pour les FPR, la fréquence de curage est entre 10 et 15 ans.

11.4 CALENDRIER PREVISIONNEL DE CURAGE DES FPR

Le calendrier « prévisionnel » de curage des FPR avec le tonnage de boues associé est les suivant :

		Gisements de boues (TMS) issus des curages des FPR					
Système	Filière de traitement	2025-2030	2031-2035	2036-2040	2041-2045	2046-2050	2051-2055
Buzignargues	FPR (2 étages)	-	-	62	-	-	62
Causse de la Selle	FPR	-	-	45	-	-	45
Cazevieille	FPR (2 étages)	-	-	-	32	-	-
Claret - Les Embruscalles	FPR (1 étage)	14	-	-	-	-	14
Fontanès	FPR (2 étages)	-	-	42	-	-	42
Guzargues	FPR		-	-	100	-	-
Lauret	FPR (2 étages)	-	-	125	-	-	125
Le Triadou	FPR (2 étages)	-	-	88	-	-	88
Murles	FPR (2 étages)	-	-	38	-	-	38
Notre Dame de Londres - Bourg	FPR (2 étages)	-	-	62	-	-	62
Pégairolles de Buèges - Bourg	FPR (2 étages)		-	-	12	-	-
Rouet	FPR (1 étage)	-	-	-	-	17	
Saint Bauzille de Montmel	FPR (2 étages)		-	-	-	165	-
St Hilaire de Beauvoir	FPR (2 étages)	-	60	-	-	60	-
St Jean de Buèges	FPR	-	-	-	-	70	
St Jean de Cornies	FPR (1 étage)	-	-	108	-	-	108

Saint Martin de Londres – Le Frouzet	FPR (1 étage)	-	-	-	-	5	-	
Ste Croix de Quintillargues	Procédé Azoé + FPR + lagunage tertiaire	-	-	-	166	-	-	
Sauteyrargues (Bourg et Vabre)	FPR (2 étages)	-	-	-	52	-	-	
Vacquières	FPR	-	-	-	102	-	-	
Valflaunès - Valcyre	FPR		-	23	-	-	23	
Valflaunès - Bourg	FPR (1 étage)	-	-	-	-	96	-	
Viols le Fort	FPR (1 étage)	-	-	-	164	-	-	
		Total TMS sur la période	14	60	593	628	413	607
		Nombre de curages	1	1	9	7	6	10

La montée en charge progressive de chaque système a été prise en compte dans l'établissement du calendrier.

Sur les 10 prochaines années, seuls 2 curages sont à programmer : Les Embruscalles et Saint Hilaire de Beauvoir, en raison d'une montée en charge progressive et du fort taux de minéralisation observé, représentant 74 TMS, soit environ 250 m³ de boues brutes (à 30%), soit environ 50 000 €.

11.5 CALENDRIER PREVISIONNEL DE CURAGE DES LAGUNAGES

Le calendrier prévisionnel de curage des lagunages avec le tonnage de boues associé est les suivant :

		Gisements de boues (TMS) issus des curages des lagunages					
Système	Filière considérée	2025-2030	2031-2035	2036-2040	2041-2045	2046-2050	2051-2055
Causse de la Selle	Lagune primaire	64					
Claret - Bourg	Lagunage aéré	250	-	-	250		
Combaillaux	Lagunes de finition	93					
Guzargues	Lagunage naturel	87					
Mas de Londres	Lagunage aéré + FPR	50	-	50	-	50	-
St Jean de Cuculles	Lagunage naturel	26	-	-	-	-	-
St Vincent de Barbeyrargues	Lagunage naturel	-	50	-	50	-	50
Vacquières	Lagunage naturel	44					
Vailhauquès Bourg	Lagunes de finition	57	-	-	-	-	-
Total		671	50	50	300	50	50
Nombre de curage		8	1	1	2	1	1

8 curages de lagunes sont à programmer sur les 5 années à venir :

- Causse de la Selle, en parallèle du changement de filière,
- Claret bourg dans le cadre de la remise à niveau de la STEP,
- Combaillaux (lagunes de finition),
- Guzargues, en parallèle du changement de filière,
- Mas de Londres (puis tous les 10 ans environ),
- Saint Jean de Cuculles, en parallèle du changement de filière,
- Vacquières, en parallèle du changement de filière,
- Vailhauquès Bourg (lagunes de finition).

Puis en routine, sur les lagunages qui sont voués à perdurer (Mas de Londres, Saint Vincent de Barbeyrargues et Claret jusqu'à horizon 2040).

Sur les 10 prochaines années, 720 TMS seront à curer des lagunages.

En mettant de côté les curages intrinsèquement liés à des travaux STEP, il resterait **530 TMS** à curer en travaux d'exploitation courante, soit 5 300 m³ de boues brutes (à 10%), soit environ 530 000 €.

11.6 PRODUCTION DE BOUES ISSUE DES FILIERES INTENSIVES

Les productions de boues des filières intensives sont estimées dans le tableau ci-dessous :

		Gisements de boues (TMS) issus des filières intensives					
Système	Filière de traitement	2025-2030	2031-2035	2036-2040	2041-2045	2046-2050	2051-2055
Claret - Bourg	Boues activées				34	181	192
Combaillaux	LB puis BA (à partir de 2035/2040)	103	99	158	175	191	207
Les Matelles + Saint-Jean de Cuculles entre 2025 et 2030	Boues activées+ LSPR à partir de 2026	128	106	113	121	129	137
Saint Bauzille de Montmel	Boues activées	44					
Saint Clément de Rivière	Boues activées	490	422	433	445	456	468
St Gely du Fesc	Boues activées	1246	1147	1250	1363	1486	1620
St Martin de Londres - Bourg	Boues activées	309	274	286	299	311	324
St Mathieu de Tréviers	Boues activées	537	499	552	609	671	740
Vailhauquès Bourg (+Bel Air)	Boues activées	313	327	364	403	445	491
Total par période (TMS)		3168	2875	3157	3447	3871	4180
TSM / an		528	575	631	689	774	836

La production de boues issue des filières intensives est estimée à environ 630 TMS/an à horizon 2040 et 830 TMS/an à horizon 2055.

11.7 PRODUCTION DE BOUES ISSUE DES GEO-ASSAINISSEMENTS

Les productions de boues des filières géo-assainissement sont estimées dans le tableau ci-dessous :

Système	Gisements de boues (TMS) issus des géoassainissements					
	2025-2030	2031-2035	2036-2040	2041-2045	2046-2050	2051-2055
Notre Dame de Londres - Biranques	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Pégarirolles de Buèges - Méjanel	1,0					
Saint Bauzille de Montmel-Favas	1,8					
St Vincent de Barbeyrargues - Patus	4,3	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6
Sauteyrargues - Vabre	0,6					
Valflaunès - Lancyre	3,3	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Valflaunès - Valcyre	5,1					
Total par période	17	7	7	7	7	7
T MS/an	2,9	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5

Plusieurs géo-assainissements sont voués à disparaître.

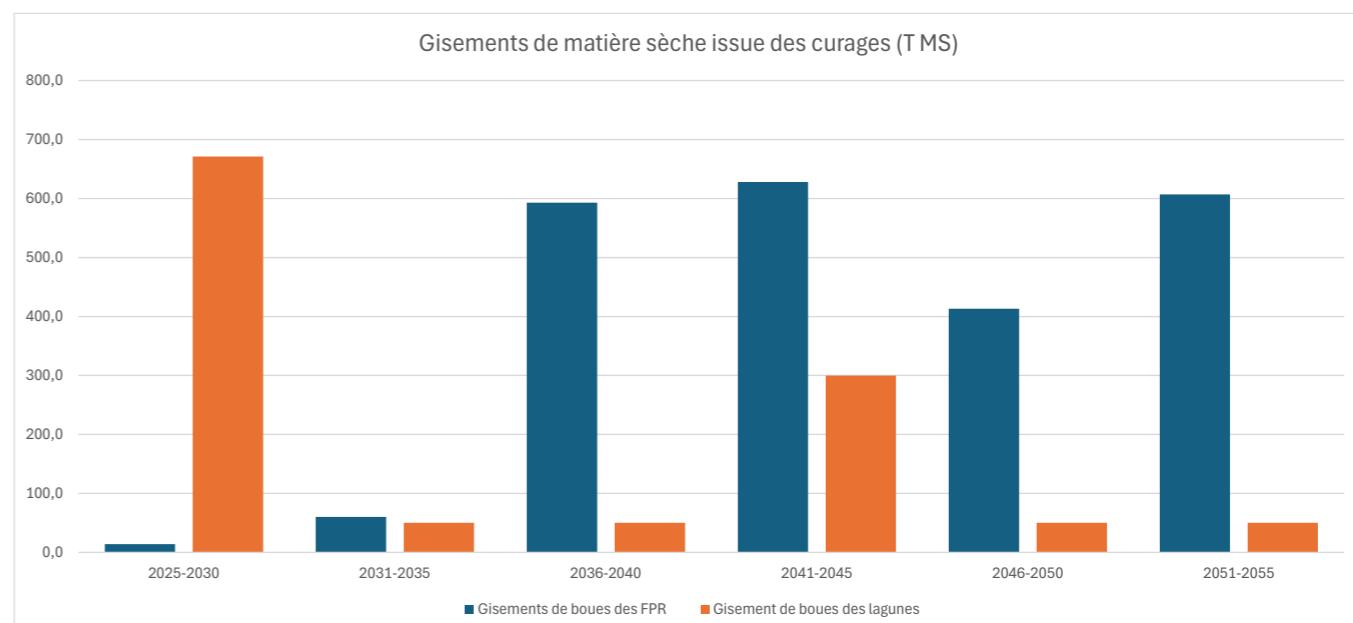
- Pégarirolles de Buèges – Méjanel,
- Saint Bauzille de Montmel - Favas,
- Sauteyrargues – Vabre,
- Valflaunès – Valcyre,
- St Vincent de Barbeyrargues – Patus, suivant l'échéance de développement de la ZA.

Les productions de boues associées à ces systèmes restent très marginales.

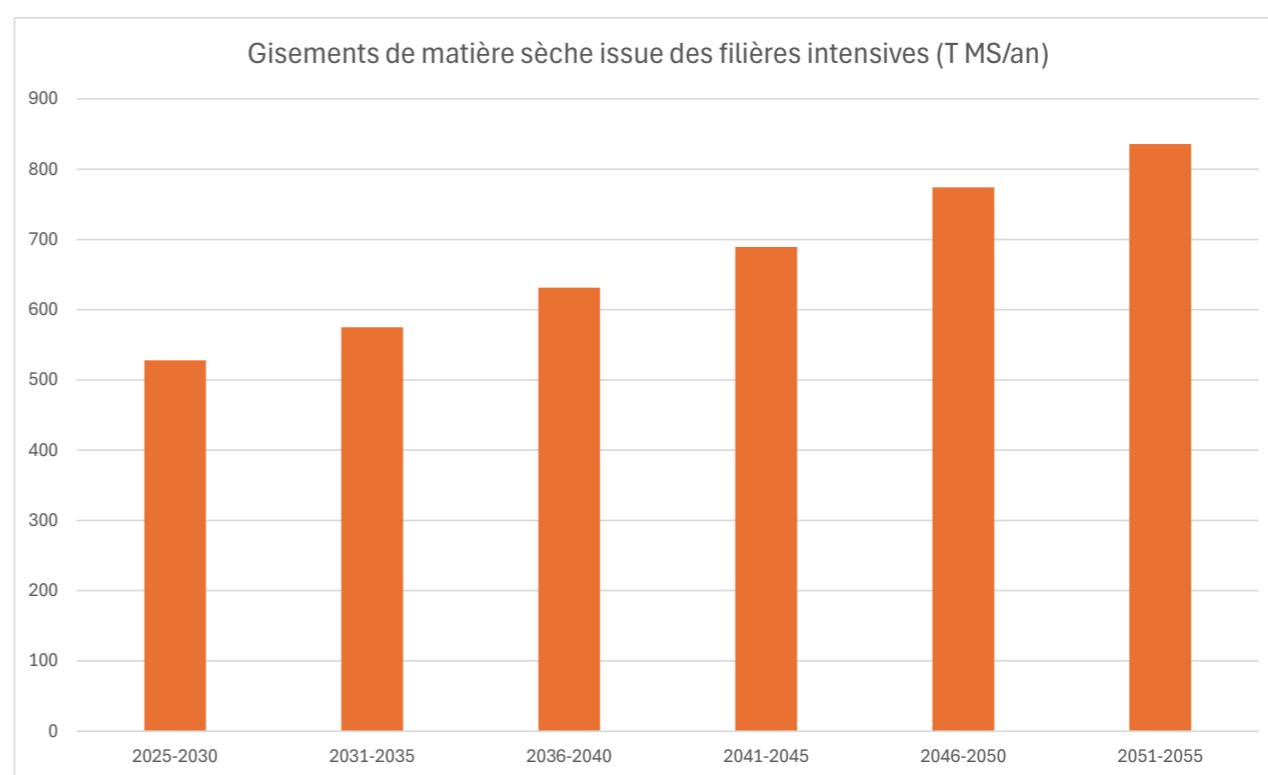
11.8 SYNTHESE DES GISEMENTS FUTURS DE BOUES PRODUITS PAR LES STEP

Les graphiques ci-dessous synthétisent l'évolution des productions de boues -suivant la gestion des curages - par grand type de filières :

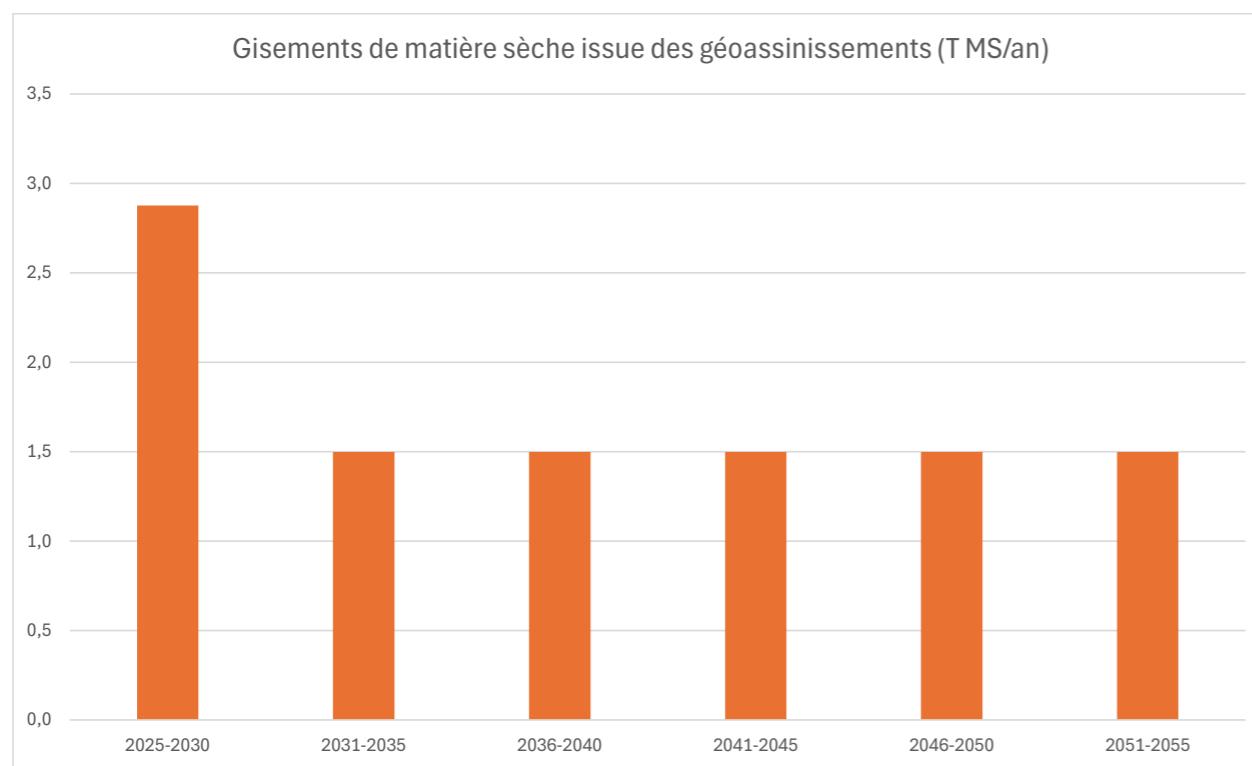
FPR ET LAGUNAGES :



FILIERES INTENSIVES



FILIERES GEO-ASSAINISSEMENT



11.8.1 Synthèse des gisements de boues (TMS)

Le tableau suivant présente l'évolution des quantités globale de MS par tranche de 5 ans en fonction du mode de valorisation.

Nous faisons ici l'hypothèse que les boues issues des curages de lagunage partent en épandage. Le reste des boues part en compostage.

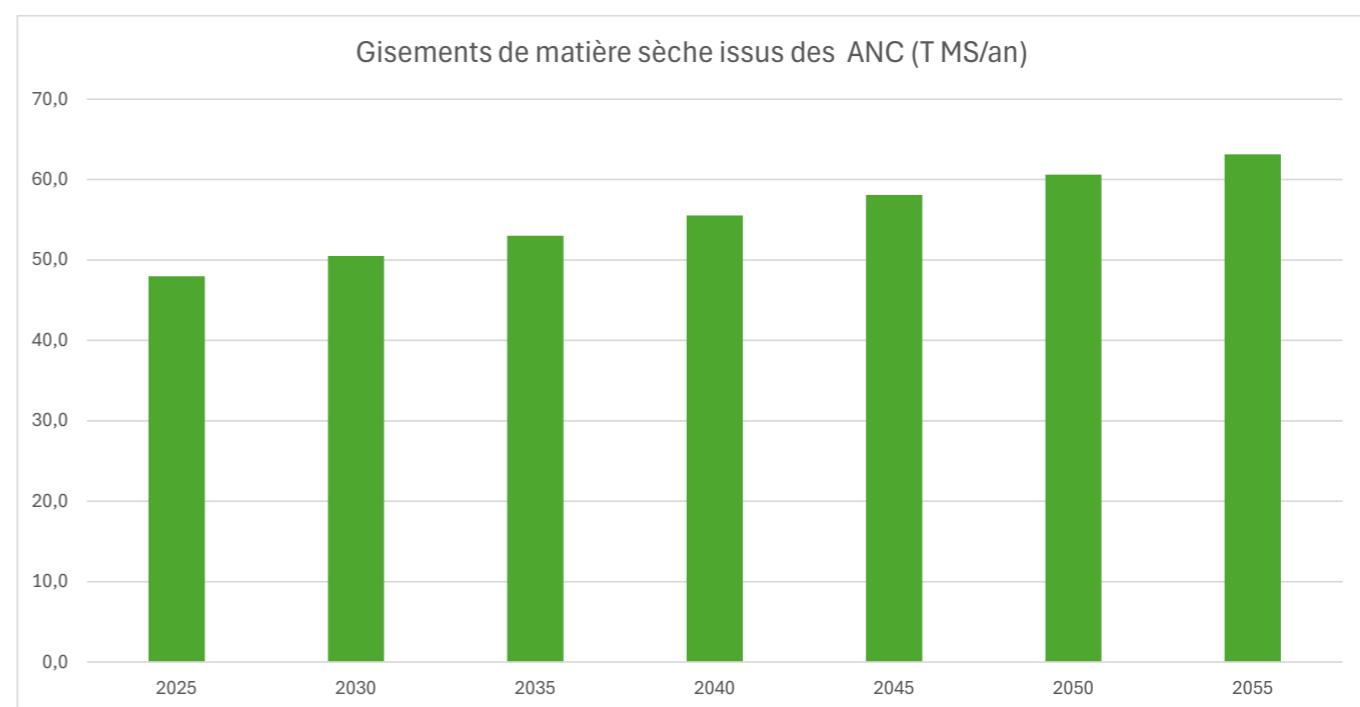
Valorisation	TMS par période en fonction du mode de valorisation					
	2025-2030	2031-2035	2036-2040	2041-2045	2046-2050	2051-2055
Compostage	3182 soit 530 TMS/an	2935 soit 590 TMS/an	3750 soit 750 TMS/an	4075 soit 815 TMS/an	4284 soit 860 TMS/an	4787 soit 960 TMS/an
Epandage	671	50	50	300	50	50

A horizon 2040, la production annuelle de boues destinées à être valorisée en compostage est estimée à 750 TMS/an et à horizon 2055, elle est estimée à 960 TMS/an.

11.9 GISEMENT DE BOUES PRODUIT PAR LES ANC

En parallèle des productions de boues issus des STEP, l'analyse des productions de boues issues des ANC a été réalisée par commune en fonction de l'évolution de la population et de l'évolution du taux de raccordement. A titre indicatif, un ratio de 6 kg MS/hab.an a été retenu dans le calcul des productions.

L'évolution du gisement par commune est présentée à l'échelle des communes sur le graphe ci-dessous :



La production de boues liée aux ANC est globalement comprise entre 50 et 60 TMS/an.
Les boues vidangées rejoignent, à l'instar des boues de géo-assainissements, les grandes unités de traitements de traitement possédant des installations de dépotage des matières de vidange.
Sur le secteur, seule la STEP de Saint Mathieu de Tréviers est équipée d'une fosse de dépotage des MV. D'après les exploitants, les boues vidangées sur le territoire de la CCGPSL rejoignent majoritairement MAERA.

11.10 OPPORTUNITE DE CREATION D'UNE PLATEFORME DE COMPOSTAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL

11.10.1 Les conclusions du plan départemental de gestion des boues

Source : *Plan départemental de traitement des sous-produits de l'assainissement collectif et non collectif, mai 2011*

Concernant le territoire du Pic Saint Loup, le scénario suivant a été retenu :

Pour les petites et moyennes STEP, la valorisation organique est le mode de traitement exclusif retenu.

Il est préconisé de privilégier la filière épandage pour les boues de type discontinues. Compte tenu de l'occurrence de curage, en particulier pour les lagunages, des plans d'épandage communs à plusieurs STEP d'un même Maître d'Ouvrage, pourront être envisagés.

Pour les boues à production continue, les modes de traitement retenus sont l'épandage et le compostage. Le choix d'un mode de traitement est du ressort de chaque collectivité en fonction des possibilités et contraintes locales.

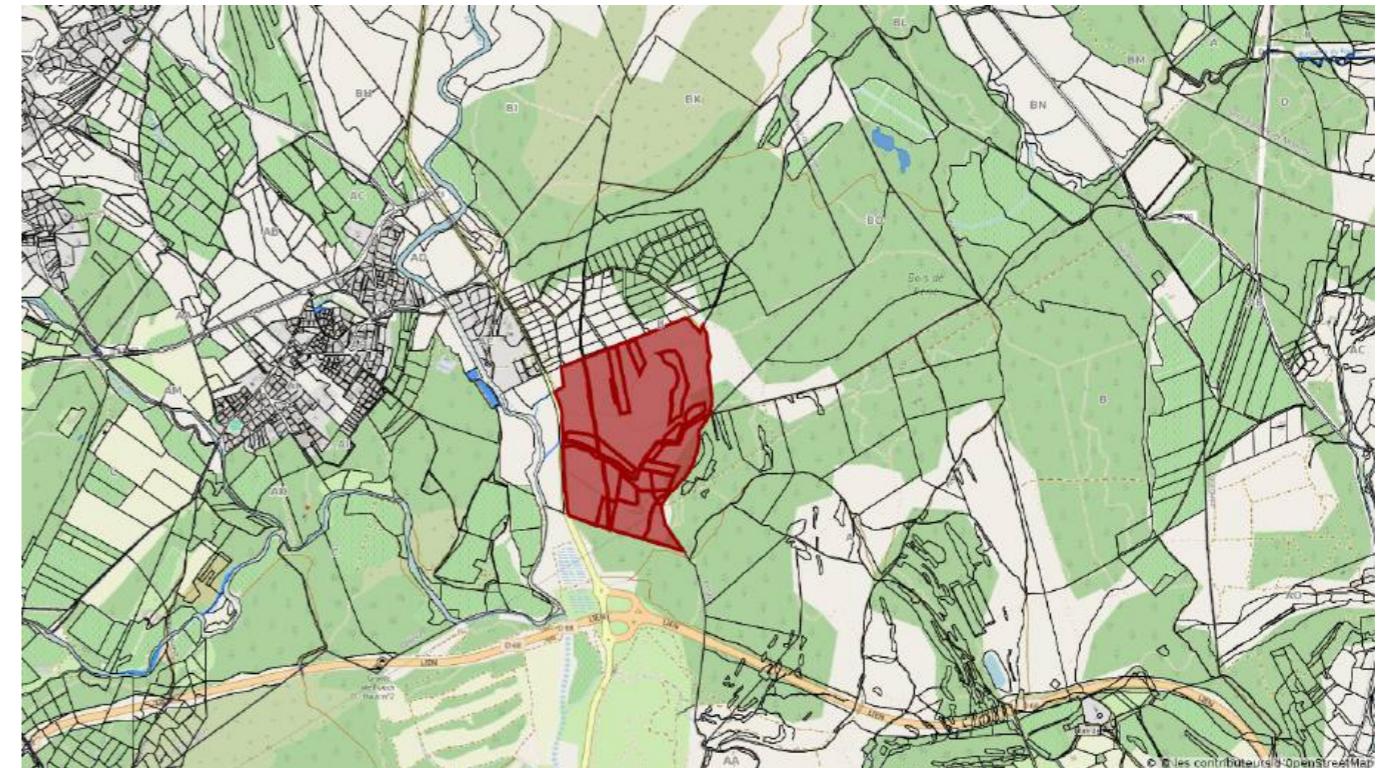
En projection à l'échéance 2025, la capacité de valorisation organique manquante représentera environ 4000 TMS / an.

La mise en adéquation entre les gisements et les capacités de valorisation organique nécessitera de développer ou/et mettre en œuvre de nouvelles ressources de traitement, en particulier sur le secteur Montpellier-littoral est et dans une moindre mesure sur le sud du secteur Biterrois-vallée de l'Hérault et le secteur Pic Saint Loup. 2 à 3 nouveaux sites de compostage pourront être envisagés.

La création potentielle d'une plateforme de compostage sur le territoire. A noter toutefois que le plan départemental a déjà presque une quinzaine d'année et mériterait d'être revu.

11.10.2 Un site potentiel de traitement sur le territoire de la CCGPSL

Le site ci-dessous sur la commune du Triadou a été proposé par la GCGPSL. Il s'agit de terrains publics qui accueillent déjà le quai de transfert des ordures ménagères.
Il se situe à plus de 1 km des premières habitations.



11.10.3 Les coûts associés de la valorisation par compostage

11.10.3.1 Coûts liés à la création d'une plateforme de compostage

Pour une PFC de capacité de l'ordre de 900 à 1000 T MS/an de boues (~ 4000 à 4500 T de boues brutes pâteuses), avec production de compost NFU 44-095 :

- 3 T de déchets verts broyés pour 1 T de boues ;
- Investissement de 2,5 à 3,5 M€ selon le niveau de confinement ;
- Exploitation : 150 k€/an, soit 150 €/TMS.

Les coûts de transport de boues brutes pâteuses jusqu'à la plateforme de compostage (entre 0 et 15 km) sont estimés à 40 €/TMS soit un coût global 190 €/TMS.

11.10.3.2 Coûts du traitement vers une plateforme externalisée

A titre indicatif, le coût actuel du traitement des boues de Saint Gély est de 85 € la tonne de boues brutes (à 20% de sécheresse), soit 425 €/TMS.

Les coûts de transport de boues brutes pâteuses (entre 40 et 60 km ce qui correspond au transfert sur une plate-forme externalisée) sont estimés à 135 €/TMS soit un coût global 560 €/TMS.

11.10.4 Synthèse et comparaison des deux solutions

Le tableau ci-dessous synthétise les principaux avantages et inconvénients de chacune des 2 solutions :

Comparaison	Solution 1 : création d'une plate-forme de compostage dédiée CCGPSL	Solution 2 : externalisation du traitement
Coûts	Investissement : 2,5 à 3,5 M€ pour 1000 TMS/an Exploitation : 190 €/TMS	Exploitation : 560 €/TMS
<u>Retour sur investissement en 15 ans environ</u> (en faisant l'hypothèse d'une augmentation de 10% du coût de l'externalisation au bout de 5 ans)		
Avantages	Possibilité vente du compost normalisé aux professionnels Distribution gratuite aux particuliers	
Inconvénients	Risque d'odeur si le confinement est mal maîtrisé	Dépendance par rapport à des plateformes extérieures qui saturent

La solution de création d'une plateforme de compostage pour les boues de la CCGPSL est intéressante car elle permet d'offrir une solution locale et non dépendante de plateformes extérieures qui sont déjà saturées. Par contre, l'impact potentiel du projet doit être clairement jaugé dans la définition du site et **les solutions de confinement des odeurs doivent être parfaitement maîtrisées** afin d'éviter les nuisances olfactives qui restent le gros point noir de ces installations.

11.12 SYNTHESE

A l'échelle du territoire de la CCGPSL et à l'échéance du SDAEU, il est préconisé de :

- Privilégier la filière épandage pour les boues de curage des lagunages,
- Favoriser le compostage pour les boues issues des autres filières avec en option la création éventuelle d'une plateforme locale de compostage,
- Créer une unité de dépôtage et de traitement des MV sur la future STEP de Saint Gély du Fesc.

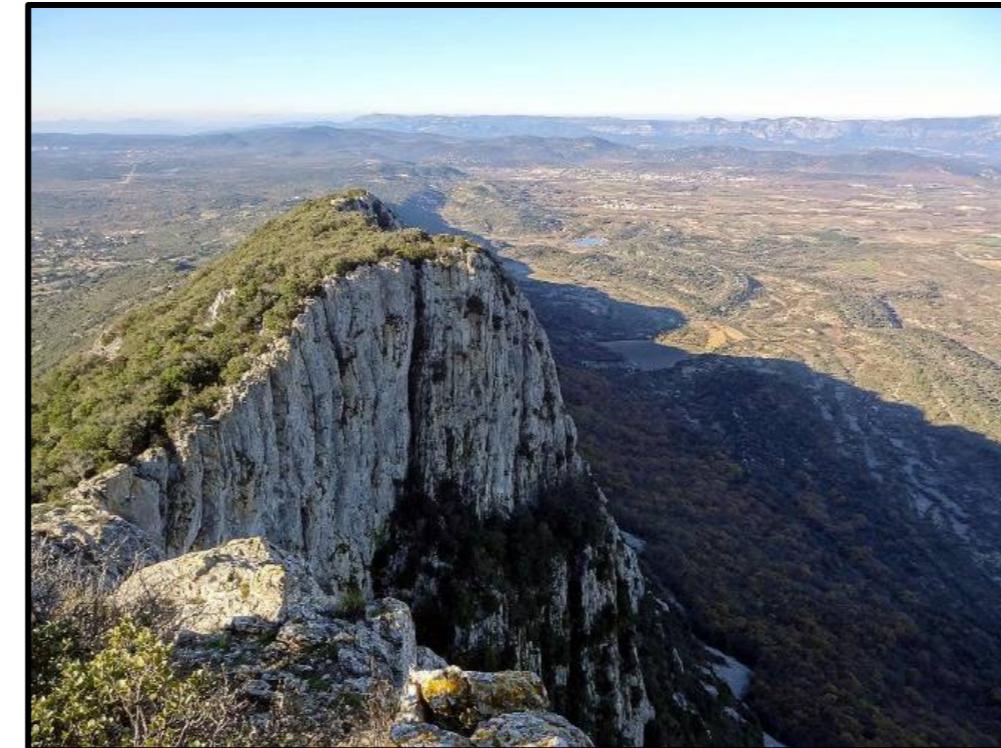
11.11 OPPORTUNITE DE CREATION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION DE DEPOTAGE DES MV SUR LE TERRITOIRE DE LA CCGPSL

A l'heure actuelle, seule la STEP de Saint Mathieu de Tréviers est équipée d'une FMV. Elle ne permet pas d'absorber l'ensemble des MV produites sur le territoire. Vue les quantités annuelles produites (environ 60 TMS), la création d'une unité de dépôtage pourrait être réalisée sur la future STEP de Saint Gély.

Ce scénario avait d'ailleurs été proposé dans le Plan départemental de traitement des sous-produits de l'assainissement puisqu'il était prévu la création d'une installation de dépôtage (MV + graisses) et de traitement combiné spécifique.

Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup

Schéma directeur d'assainissement des eaux usées



Phase 4 : Schéma directeur – synthèse finale

Référence	Version	Date	Auteur	Collaboration	Visa	Diffusion
22-017	A	Novembre 2024	Virginie Huet Renoir Picq Dimitri Chataing			CCGPSL
	B – v def	Février 2025				CCGPSL

SOMMAIRE

1	Introduction	3
2	Synthèse des phases précédentes	4
2.1	Phase 1 : Etat des lieux.....	4
2.2	Phase 2 : Diagnostic – Campagnes de mesures	4
2.2.1	Campagnes de mesures pollution	4
2.2.2	Campagnes de mesures	5
2.2.3	Sectorisations nocturnes	5
2.2.4	Inspections Télévisées (ITV)	5
2.2.5	Tests à la fumée.....	5
2.3	Phase 3 : Elaboration des scénarios	5
2.3.1	Perspective d'évolution démographique.....	5
2.3.2	Zonages d'assainissement.....	5
2.3.3	Analyse capacitaire.....	5
2.3.4	Synthèse des problématiques et travaux proposés	5
2.3.5	Opportunité de traitement et de valorisation des boues.....	6
3	Présentation des Outils de Programmation.....	12
3.1	Estimation des coûts	12
3.2	Présentation de l'analyse multicritère réalisée pour les réseaux	12
3.2.1	Les critères retenus	13
3.2.2	Priorité et objectifs de renouvellement	13
3.3	Présentation des actions du programme de travaux « réseaux ».....	15
3.3.1	Objectif foncier - FON	15
3.3.2	Objectif d'amélioration des ouvrages - OUV	15
3.3.3	Objectif d'amélioration de la télésurveillance et de la connaissance des volumes - TLS	15
3.3.4	Objectif d'amélioration de la connaissance et du fonctionnement des réseaux - CON	15
3.3.5	Objectif d'amélioration de l'état patrimonial des réseaux - PAT	16
3.3.6	Objectif de réduction des Eaux Claires Parasites Permanentes – ECPP	16
3.3.7	Objectif de réduction des Eaux Claires Parasites Météoriques – ECPM	17
3.3.8	Objectif d'extension du réseau de collecte - EXT.....	17
3.4	Présentation des actions du programme de travaux « station d'épuration »	17
3.4.1	Travaux « STEU »	17
3.4.2	Travaux « REG »	18
3.4.3	Travaux « ENT ».....	18
3.4.4	Travaux « BOU »	18
4	Programmation des travaux	19
4.1	ECPM – Suppression des eaux claires parasites météoriques	20
4.1.1	Définition des travaux de réduction des ECPM	20
4.1.2	Chiffrage, priorisation et efficacité des travaux de réduction des ECPM	20
4.2	ECPP – Suppression des eaux claires parasites permanentes	21
4.2.1	Définition des travaux de réduction des ECPP	21
4.2.2	Chiffrage, priorisation et efficacité des travaux de réduction des ECPP	21
4.3	PAT – Gestion patrimoniale des réseaux	23
4.4	CON - Amélioration de la connaissance des réseaux	24
4.5	OUV – Amélioration des ouvrages	25
4.6	TLS – Télésurveillance & Amélioration de la connaissance des volumes	26
4.7	FON – Régularisation foncière	27
4.8	STEU – Travaux sur ouvrages épuratoires et chaînes de transfert	28
4.9	REG – Travaux d'autosurveillance sur les ouvrages épuratoires	34
4.10	ENT – Travaux de curage et de fiabilisation	34
4.11	BOU – Travaux de création d'ouvrage de traitement et de valorisation des boues	35
4.12	Synthèse des travaux d'assainissement de priorité 1 (sur les 10 années à venir)	35
4.12.1	Pour les réseaux : « FON + OUV + TLS + CON + PAT + ECPP + ECPM »	35
4.12.2	Pour les stations d'épuration : « STEU + REG + ENT + BOU »	36
5	Synthèse des coûts travaux	42

1 INTRODUCTION

La CCGPSL exerce la compétences assainissement sur les 36 communes de son territoire.

Le schéma directeur a permis de déterminer les dysfonctionnements et insuffisances des systèmes d'assainissement ainsi que les améliorations à apporter et les solutions d'extension nécessaires afin de disposer de systèmes d'assainissement cohérents et pérennes à l'échelle du territoire de la CCGPSL.

Le présent rapport constitue le rapport de phase 4.

Cette phase 4 synthétise les différents scénarios retenus par la collectivité et présente le programme de travaux à échéance 10 ans (priorité 1).

2 SYNTHESE DES PHASES PRECEDENTES

2.1 PHASE 1 : ETAT DES LIEUX

Les différentes investigations réalisées dans le cadre de la phase 1 sont les suivantes :

- Présentation du territoire et état des lieux :
 - 36 communes dont 3 exclusivement en ANC,
 - Contexte environnemental,
 - Urbanisme et population,
 - Activités non domestiques et industries,
 - Présentation de la collectivité, du service d'assainissement, de la gestion quotidienne du service,
- Présentation des différents systèmes d'assainissement collectif :
 - 33 communes en AC dont 2 raccordées sur MAERA (convention de rejet),
 - 42 Stations d'épuration (STEP) réparties sur 31 communes, pour une **capacité totale de traitement de 62 500 EH** répartie comme suit selon les grands types de filières :
 - Boues activées et lits bactériens : 77% de la capacité de traitement,
 - Filtres plantés de roseaux : 15% de la capacité globale de traitement,
 - Autres filières : 8% restants.
 - 19 932 abonnés à l'assainissement collectif en 2022,
 - 78 postes de refoulement (hors enceinte STEP),
 - 27 trop-pleins ou déversoirs d'orage sur réseau (hors enceinte STEP),
 - 11 833 regards de visite,
 - 388 km de réseaux :
 - 364 km de réseaux gravitaires,
 - 24 km de réseau de refoulement.
- Investigations terrain :
 - Visite et diagnostic des ouvrages d'épuration
 - Visite des réseaux et des ouvrages (PR et DO),
 - Repérage exhaustif des réseaux d'assainissement et diagnostic des regards sur tous les systèmes hormis les communes suivantes :
 - Communes en DSP disposant déjà d'un plan SIG à jour de ses réseaux avec diagnostic permanent : Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Mathieu de Tréviers ;
 - Communes en régie disposant déjà d'un plan SIG à jour suite à SDA récent : Saint Bauzille de Montmel, Guzargues, Sauteyrargues, Vacquières ;
 - Hameau en cours d'équipement d'assainissement collectif : Hameau du Frouzet sur la commune de Saint Martin de Londres.
 - Levés topographiques des regards et ouvrages sur les réseaux (levés réalisés en classe A par un géomètre expert).
- Mise à jour du SIG au format géostandard sur la base des levés GPS classe A,
- Analyse capacitaire des STEP en situation actuelle, avec en moyenne une réserve capacitaire de traitement de 30 000 EH soit 50% de réserve et 40 000 EH en pointe soit **35% de réserve**,
- Analyse des systèmes au regard des obligations de l'autosurveillance réglementaire,
- Analyse du fonctionnement des ouvrages épuratoires et de la conformité des systèmes avec 14 systèmes NC en 2022 – correspondant à 20% de la capacité épuratoire totale du parc- dont les Matelles et Combaillaux (> 2000 EH),

- Visite des points de rejet et analyse de l'impact potentiel des systèmes d'assainissement sur le milieu naturel (risque d'eutrophisation des milieux superficiels le cas échéant / risque par rapport à la ressource souterraine en eau),
- Situation des dispositifs ANC vis-à-vis des périmètres de protection de la ressource en eau,
- Synthèse des problématiques par système et mise en évidence de points noirs.

2.2 PHASE 2 : DIAGNOSTIC – CAMPAGNES DE MESURES

Les investigations réalisées dans le cadre de cette phase 2 ont été les suivantes :

- Campagnes de mesures pollution (bilan 24h) sur 8 systèmes d'assainissement pour caractériser le fonctionnement des stations d'épuration en période de pointe,
- Campagne de mesures des débits sur 39 systèmes d'assainissement en situation de nappe haute. Elle a été réalisée sur une période de 4 à 6 semaines (décembre 2022 à janvier 2023) et a permis de quantifier les flux collectés par les réseaux d'assainissement.
- Investigations complémentaires :
 - Sectorisations nocturnes sur 17 systèmes d'assainissements pour un linéaire total de 165 km ;
 - Test à la fumée sur 29 systèmes d'assainissement pour un linéaire total de 206 km ;
 - Inspections télévisées (ITV) des réseaux (15,7 km de réseau inspecté et 20 km d'ITV antérieures au SDA),

Les paragraphes suivants présentent une synthèse des investigations.

Les résultats détaillés de chaque investigation réalisée sont à retrouver dans le rapport et annexes de la phase 2 : Campagnes de mesures et investigations de terrain.

2.2.1 Campagnes de mesures pollution

La campagne de bilans pollution a mis en évidence les résultats suivants :

- Les performances épuratoires de la STEU de Saint-Jean-de-Cuculles sont jugées insatisfaisantes à cause de dépassements des niveaux de rejet de MES (150 mg/l) et DCO (125 mg/l). Le faible abattement des Matières En Suspension (MES) et la Demande Chimique en Oxygène (DCO) peut s'expliquer par la présence importante de lentilles d'eau et d'algues microscopiques. Le développement non maîtrisé de ces végétaux perturbe les échanges avec l'atmosphère (oxygénéation naturelle) et bloque la lumière.
- La STEP de Causse de la Selle présente un taux de charge hydraulique et organique élevé au regard de la capacité de la lagune primaire limitante (280 EH d'après l'analyse capacitaire réalisée en phase 1 du présent schéma directeur). En considérant le dimensionnement théorique de 400 EH, les taux de charges seraient toutefois satisfaisants.

2.2.5 Tests à la fumée

Les tests à la fumée réalisés sur les 29 systèmes montrent les résultats suivants :

- 347 anomalies ont été identifiées. Le système de Claret Bourg présente le plus grand nombre d'anomalies avec 42 défauts ;
- 20 anomalies ont été identifiées comme très grave. La commune de Saint Jean de Buèges présente à elle seule 6 anomalies très graves localisées dans le ruisseau Le Garrel ;
- 112 anomalies ont été identifiées comme grave. Avec 21 défauts, la commune de Teyran présente le plus grand nombre d'anomalies graves ;
- Sur la commune de Saint Vincent de Barbeyrargues, les tests ont mis en évidence la présence d'un déversoir en amont de la STEP.

2.3 PHASE 3 : ELABORATION DES SCENARIOS

2.3.1 Perspective d'évolution démographique

Les projections démographiques ont été actées à la suite des réunions organisées avec les différentes communes et en concertation avec les services de la CCGPSL.
La population permanente est estimée à 62 000 habitants en 2035 (échéance 10 ans du SDAEU et 82 500 habitants à échéance 30 ans (soit un taux d'évolution interannuel moyen sur le territoire de 1,41%).

2.3.2 Zonages d'assainissement

Les zonages d'assainissement ont été pris en compte dans la détermination des taux de raccordement futur. La population totale raccordée en pointe à horizon 30 ans - hors Assas et Teyran - est estimée à 69 130 « habitants » sur le territoire de la CCGPSL.
Cette analyse a été réalisée pour chacun des systèmes et prend en compte les activités et une part de population saisonnière.

2.3.3 Analyse capacitaire

Une analyse capacitaire des systèmes a été réalisée sur la période (2025 - 2055).
Pour les stations d'épuration, cette analyse a été réalisée sur le plan hydraulique et sur le plan organique.

2.3.4 Synthèse des problématiques et travaux proposés

En fonction des insuffisances ou problèmes mis en évidence (sous capacité, non-conformité, impact sur le milieu, vétusté) et des échéances, différents scénarios liés aux ouvrages épuratoires ont été présentés et développés dans la phase 3.

Deux scénarios ont été proposés pour les systèmes suivants intégrant ou non une mutualisation des ouvrages de traitement :

- Combaillaux / Saint Gély (2 STEP dédiées ou 1 STEP mutualisée),
- Matelles / Saint Jean de Cuculles (2 STEP dédiées ou 1 STEP mutualisée),
- Vailhauquès Bel Air (1 STEP dédiée ou raccordement sur la STEP actuelle du bourg),
- Sauteyragues Vabre (1 STEP dédiée ou raccordement sur la STEP actuelle du bourg).

2.2.2 Campagnes de mesures

La campagne de mesures montre les résultats suivants :

- Sur les 39 systèmes d'assainissement suivis, 12 systèmes présentent au moins une sensibilité aux entrées d'eaux claires parasites (météoriques et/ou permanentes) classée « Forte » ou « Très forte » ;
- Le système des Matelles est l'unique système du territoire dont la sensibilité aux ECPM et ECPP est classée « Très forte ». Les apports d'eaux claires parasites sont globalement répartis sur l'ensemble de la commune. Tous les bassins versants de mesures attestent d'une sensibilité aux intrusions d'eaux claires parasites très forte. Le bassin versant « RV Amont PR 2 », est le principal contributeur d'eaux claires parasites avec plus de 500 m³/j d'ECPP, soit l'équivalent de la capacité hydraulique de la station. Pour autant, il convient de rappeler qu'une partie des eaux parasites collectées par les réseaux n'est pas transférée jusqu'à la station, mais est déversée par les trop-pleins de PR Stade, PR A2 et surtout le PR ancienne STEP ;
- La sensibilité des réseaux aux intrusions d'Eaux Claires Parasites (ECPP) de temps sec : Très Forte pour Teyran et Forte pour Assas, Mas de Londres, Saint Gély du Fesc, Saint Hilaire de Beauvoir, Saint Jean de Cornies, Saint Martin de Londres Bourg, Vacquières, Vailhauquès Bourg et Saint Clément de Rivière ;
- La sensibilité des réseaux aux intrusions d'Eaux Claires Parasites Météoriques (ECPM) : Très Forte pour Assas et Forte pour Teyran et Pégairolles de Buèges.

2.2.3 Sectorisations nocturnes

Les sectorisations nocturnes réalisées sur les 17 systèmes (165 km) en contexte de nappe haute montrent les résultats suivants :

- Le débit total mesuré lors des sectorisations s'est élevé à 218 m³/h d'ECPP. Le système des Matelles représente à lui seul près de 24 % avec un débit de 52 m³/h ;
- Un total de 15,8 km de réseau (9,6% du linéaire inspecté) a été identifié comme très sensible aux ECPP. Dont 3,9 km localisés sur le système des Matelles ;
- 9,5 km de réseau (5,8% du linéaire inspecté) a été identifié comme sensible aux ECPP. Le système de Teyran présente le linéaire le plus important avec 1,9 km de réseau sensible ;
- 136 km de réseaux ont été qualifiés comme peu sensibles.

2.2.4 Inspections Télévisées (ITV)

Des inspections télévisées ont été réalisées sur 15,7 km de réseau. A cela s'ajoute l'exploitation de 20 km d'ITV réalisées avant le SDA. Ces inspections montrent les résultats suivants :

- Un total de 4,9 km (14% du linéaire inspecté) de réseau est dans un état mauvais à très mauvais. Le système de Teyran est le plus impacté avec 1 km de réseau en mauvais état ;
- 10,7 km de réseau (30% du linéaire inspecté) de réseau est en état moyen. Le système de Saint Mathieu de Tréviers présente le linéaire le plus élevé avec 2,2 km de réseau en état moyen ;
- Enfin, 18,9 km de réseau (53% du linéaire inspecté) présente un bon état.

Le tableau de la page suivante synthétise les travaux proposés en phase 3 concernant les ouvrages épuratoires aux différentes échéances.

- Une analyse capacitaire des réseaux d'assainissement collectif et des postes de relevage en situation actuelle et future (2040 et 2055).

L'analyse capacitaire des réseaux montre :

- Une nécessité de **renforcer à court terme** le réseau de transfert du PR Bénovie de Saint Hilaire de Beauvoir qui est en limite capacitaire en temps sec ;
- Une capacité actuelle insuffisante en temps de pluie pour les systèmes suivants :
 - Saint-Hilaire-de-Beauvoir (PR Bénovie - Sapiès) ;
 - Combaillaux (PR Nounel) ;
 - Les Matelles (PR Amont STEP) ;
 - Saint Martin de Londres Bourg (branche principale sud) ;
 - Saint Mathieu de Tréviers (1ère branche principale).

Des actions prioritaires doivent donc être menées sur ces systèmes pour réduire les surfaces actives et les intrusions d'ECPM.

L'analyse capacitaire des PR montre :

- Par temps sec, une capacité suffisante des postes de refoulement jusqu'à l'échéance 2055 ;
- Par temps de pluie, une insuffisance capacitaire en situation actuelle et future de 6 PR :
 - Les Matelles : PR 1 ancienne STEP également limite par temps sec futur ;
 - Saint Clément de Rivière : PR Fontanelles ;
 - Saint Clément de Rivière : PR Mas Marie ;
 - Saint Mathieu de Tréviers : PR Gendarmerie ;
 - Saint Mathieu de-Tréviers : PR Pellicier ;
 - Viols le Fort : PR Les Môles.
- Par temps de pluie, une insuffisance capacitaire en situation actuelle et une insuffisance future du PR Route de Murles à Vailhauquès.

Pour l'ensemble des postes concernés, des actions prioritaires doivent donc être menées sur ces systèmes pour réduire les surfaces actives et les intrusions d'ECPM.

2.3.5 Opportunité de traitement et de valorisation des boues

L'évolution du gisement de boues d'épuration par type de filières, pour chaque système et à l'échelle du territoire a été projetée sur les 30 prochaines années.

En synthèse, il a été préconisé concernant la valorisation des boues produites de :

- Privilégier la filière épandage pour les boues de curage des lagunages,
- Favoriser le compostage pour les boues issues des autres filières avec en option la création éventuelle d'une plateforme locale de compostage,
- Créer une unité de dépotage et de traitement des matières de vidange sur la future STEP de Saint Gély du Fesc.

Système	Travaux proposés en phase 3 concernant les ouvrages de traitement et leur chaîne de transfert associée	Nécessité de renforcer la chaîne de transfert	Principales échéances travaux (2025-2045)	Prérequis nécessaires le cas échéant (précisions des niveaux de rejet, foncier ...)
	Travaux retenus			
Buzignargues	Contrôle des débits à fiabiliser en A3. Préconisation de mise en place d'un débitmètre électromagnétique sur le refoulement du PR principal.	Non	2025 (AS)	PM : Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté concernant les paramètres bactériologiques car non tenables avec la filière existante et pas de sensibilité avérée au niveau du milieu récepteur (La Bénovie).
Causse de la Selle	La non-conformité des rejets impose d'envisager des travaux sur la filière à court terme. Dès 2025, lancement des études pour la « nouvelle » STEP Environ 520 habitants « max » raccordés à échéance 2055 Principe général de la filière : Nouveaux prétraitements, transformation de la lagune en lit planté 1 ^{er} étage + conservation du second étage de lit, conservation de l'UV et réaménagement de la ZRV en champ d'infiltration et aménagements généraux (clôture...). <u>Capacité retenue : 570 EH</u> + curage de la lagune à prévoir en lien avec les travaux STEP	Non	2025-2030 -> nouvelle STEP	La Source des Cent Font n'est pas exploitée à l'heure actuelle. Toutefois en vue de protéger cette ressource potentielle, il est proposé de conserver un niveau de rejet sur les paramètres bactériologiques : 10 ³ u/100ml à l'aval de l'UV
Cazevieille	La STEP est non conforme en bactério. Les ouvrages en place (ZRV) ne peuvent assurer l'abattement bactério autorisé en sortie de ZRV (lagune). D'après l'exploitant, des travaux complémentaires sont à mener pour améliorer encore l'étanchéité de la lagune (la fissure au sol se déplace). PM : Mise en place d'un suivi sur le Suquet Boulidou et aménagement complémentaire du rejet.	Non	2025-> aménagement complémentaire du rejet	Le niveau de rejet de l'arrêté doit être revu sur les paramètres bactériologiques car non tenable (10 ⁴ u/100ml en sortie de filtre et 50 u/100mL en sortie de fossé). Nouvel objectif visé : 10³ u/100ml à l'aval de l'UV Si accord des services de l'Etat, mise en place d'un traitement UV en sortie de filtre avant ZRV -> électrification du site (relèvement + UV)
Claret - Les Embuscalles	PM : Curage des lits envisagé par l'exploitant à court terme (2025). Il existe sur ce FPR un problème d'étalement des EU et d'accumulation des boues au niveau des points d'alimentation, certainement lié à un volume de bâchée trop faible (environ 1 m ³ au lieu de 2,5 m ³) -> Exploitation accrue nécessaire pour éliminer les adventices et étalement ponctuel des boues à organiser.	Non	-	-
Claret - Bourg	La STEP est non conforme sur le plan bactériologique depuis 2017. Un niveau de rejet à 10 ⁴ U/100 ml est possible avec réhabilitation de la filière en place. <u>Actions à mener dès 2025, travaux de remise à niveau de la STEP :</u> 1/ requestionner l'ARS / niveau de rejet 2/ en parallèle mettre en place une surveillance des A2, A3 et A4 (nouvelle armoire avec S4W, aménagement d'un regard pour le A2 avec seuil de déversement et sonde de niveau, renouvellement du débitmètre au point A3 + travaux de communication pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4). 3/ en parallèle, réaliser une bathymétrie (-> curage) 4/ renouvellement des pompes d'entrée, des aérateurs (mise en place de 4 aérateurs brasseurs de surface à vis hélicoïdale de 4 kW au lieu de 4 turbines rapides de 11 kW). 5/ mise en place d'une digue filtrante sur la dernière lagune (compartimentation)	Débit des pompes à adapter pour éviter les déversements au niveau du A2 (pas de contrainte de débit sur le lagunage)	2025 (AS) 2025-> travaux de remise à niveau de la STEP 2035-2040 -> nouvelle STEP + réseau de transfert	Le niveau de rejet de l'arrêté doit être revu sur les paramètres bactériologiques car non tenable (100 u/100ml en sortie de lagunage). Nouvel objectif visé : 10⁴ u/100ml en sortie de lagunage Si accord des services de l'Etat : 1/ 2025-> travaux de remise à niveau possible de la STEP 2/ 2035-2040 -> nouvelle STEP NB : si niveau de rejet « plus contraint » demandé, nécessité de réaliser la nouvelle STEP en anticipé...

	<p><u>A partir de 2035</u> (échéance à anticiper selon le suivi des charges et les performances de rejet), lancement des études pour la nouvelle STEP.</p> <p>Environ 2260 habitants raccordés « max » à échéance 2055.</p> <p>Compte tenu de sa capacité (> 2000 EH) et des enjeux, la filière sera du type BA avec traitement N, P et bactéries.</p> <p>Capacité retenue : 2500 EH</p>			Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP (compliqué de travailler sur le site actuel car exigu et dans le lit du cours d'eau)
Combaillaux	<p>La non-conformité des rejets, l'obligation de mettre en place un traitement du P ainsi que le fonctionnement sur une seule file impliquent des travaux dès 2025 :</p> <p>Scénario 1 :</p> <p>Réhabilitation de la STEP en urgence (dans sa configuration initiale de lits bactériens x2) ainsi que la mise en place d'un traitement physico-chimique du P. + curage des lagunes et réhabilitation ponctuelle de la géomembrane Reprise GC sur regard d'entrée (corrosion effluents septiques) Déplacement du point A4 en amont des lagunes</p> <p><i>NB : il n'est pas possible avec la filière actuelle de procéder à un traitement du NGL. Les lits bactériens faible charge permettent en effet une nitrification mais une dénitrification partielle.</i></p> <p><u>A partir de 2030 pour une mise en service à 2035</u>, lancement des études de MOE pour la création d'une nouvelle STEP avec Saint Gély du Fesc</p> <p>Capacité retenue : 27 500 EH</p> <ul style="list-style-type: none"> + en parallèle renvoie du PR Mosson sur le PR Nounel + Refonte du PR Nounel avec création d'un bassin d'orage + nouveau réseau de transfert entre Nounel et la STEP <p>Scénario 2 :</p> <p>A partir de 2025 pour une mise en service en 2030, création d'une nouvelle STEP dédiée à Combaillaux</p> <p>3140 habitants raccordés « max » à échéance 2055</p> <p>Capacité retenue : 3 500 EH</p> <p>Sur un site contigu (terrains communaux à proximité du site actuel).</p> <ul style="list-style-type: none"> + en parallèle renvoie du PR Mosson sur le PR Nounel + Refonte du PR Nounel avec création d'un bassin d'orage + nouveau réseau de transfert entre Nounel et la STEP <p><i>NB : dans le scénario 2, pas de réhabilitation de la filière actuelle</i></p> <p>Compte tenu des capacités et des enjeux, la filière quel que soit le scénario sera du type BA avec traitement N et P</p> <p>Dès 2025 et quel que soit le scénario retenu, création de 2 DO sur le réseau et aménagement de deux points S16 formant A2 au niveau des PR Nounel et PR Mosson (nécessaire pour mieux connaître le temps de pluie et dimensionner les ouvrages futurs).</p>	<p>Efforts importants à réaliser sur les réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.</p> <p>Malgré les hypothèses de réduction des eaux claires (cf analyse capacitaire), Bassin d'orage (BO) à envisager au niveau du PR Nounel (capacité à définir)</p> <p>+ reconsideration du transfert vers la STEP (PR Mosson -> PR Nounel -> STEP)</p>	<p>Scénario 1 :</p> <p>2025-> travaux de remise à niveau de la STEP + 2030-2035 -> nouvelle STEP Combaillaux + St Gély et réseau de transfert</p> <p>Scénario 2 :</p> <p>2025-2030 -> nouvelle STEP pour Combaillaux et réseau de transfert</p> <p>2025 (AS)</p>	<p>Validation nécessaire avec les services de l'Etat sur le principe de la remise à niveau de la STEP actuelle de Combaillaux pour les « 10 années » à venir avec traitement du Pt mais sans traitement possible de NGL sur l'installation actuelle</p> <p>Etude foncière à réaliser pour les nouveaux ouvrages épuratoires notamment pour la nouvelle STEP si mutualisation Combaillaux + St Gély et bassin d'orage</p>
Fontanès	La ZRV détruite par les sangliers doit être reprofilée et clôturée.	Non	2025 -> aménagement de la ZRV	PM : Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté concernant les paramètres bactériologiques car non tenables avec la filière existante et pas de sensibilité avérée au niveau du milieu récepteur (La Bénovie).
Guzargues	Les études de MOE sont en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 600 EH extensible à 800 EH. ≈ 800 habitants « max » à échéance 2055 (ok)	Non	2025-2030 : nouvelle STEP FPR déjà programmée	-
Lauret - Bourg	La sonde piézo du A2 est régulièrement inondée à cause d'un problème de ruissellement dans l'enceinte de la STEP. Travaux de merlons préconisés pour protéger les ouvrages.	Non	2025 -> aménagements contre le ruissellement sur la STEP	-

Lauret – Horizon Vert	Géoassainissement HS Création d'une nouvelle STEP de 30 EH (ou réhabilitation de l'actuelle suivant capacité à confirmer)	Non	2030-2035 -> nouvelle STEP (ou réhabilitation de l'actuelle)	
Le Triadou	PM : STEP non conforme en bactério. Le problème sera résolu avec la remise en service de l'UV (en cours avec l'exploitant)	Non	-	
Les Matelles	<p>La STEP des Matelles est non conforme en bactério. La STEP des Matelles doit en urgence faire l'objet de travaux sur sa filière boue (mise en place de LSPR) et sur la filière eau avec la fiabilisation du traitement tertiaire.</p> <p>Optimisation du transfert à prévoir également :</p> <p>1/privilégier le déversement au niveau du A2 (sur PR2) et non au niveau du PR1 2/gestion du Qréf au niveau du A2</p> <p><i>Mise en place d'un débitmètre local sur PR2 pour faciliter la communication entre PR1, PR2 et la STEP</i></p> <p>Scénario 1 :</p> <p>A partir de 2025, filière LSPR pour les boues et traitement tertiaire A partir de 2030 pour une mise en service à 2035 : -> création d'une nouvelle STEP dédiée aux Matelles + Saint Jean de Cuculles 3140 habitants raccordés « max » à échéance 2055 Capacité retenue : 3 500 EH</p> <p>Scénario 2 :</p> <p>A partir de 2025, filière LSPR pour les boues et traitement tertiaire A partir de 2030 pour une mise en service à 2035 : -> création d'une nouvelle STEP dédiée aux Matelles 2 725 habitants raccordés « max » à échéance 2055 (Les Matelles uniquement) Capacité retenue : 3 100 EH</p> <p>Compte tenu de sa capacité et des enjeux, la filière sera du type BA avec traitement N, P et bactério.</p> <p>Réserve foncière OK pour les travaux pour la STEP des Matelles</p> <p>Quel que soit le scénario, le bassin d'aération actuel pourra servir de bassin tampon (à définir les besoins lors études STEP et suivants les travaux réalisés sur les réseaux).</p>	<p>Efforts très importants à réaliser sur les réseaux pour limiter les entrées d'eaux parasites.</p> <p>En fonction des travaux réalisés sur les réseaux, le débit de pointe du PR2 sera adapté. Le refoulement actuel pourrait s'avérer limitant et la reprise de la canalisation de transfert pourrait le cas échéant s'avérer nécessaire.</p> <p>Le BT créé à la STEP permettra d'assurer un stockage / reprise de sur-débits de temps de pluie et de ressuyage (dans la limite des possibilités de transfert du PR2)</p>	2025 (AS) 2025-2030 -> remise à niveau de la STEP des Matelles 2030-2035 -> nouvelle STEP commune pour les Matelles + Saint Jean de Cuculles ou 2 STEP dédiées	
Mas de Londres	PM : La STEP a été non conforme sur ses performances (dépassement MES en concentration sur 1 bilan). En cours de réglages. Vers 2030, curage des lagunes à programmer	Non	-	-
Murles	A partir de 2030 pour une mise en service en 2035, extension à prévoir (à 300 EH pour une population « max » raccordée à échéance 2055 de 500 habitants avec ratio < 30 gDBO5/j)	Non	2030-2035 -> extension STEP	-
Notre Dame de Londres - Bi-ranques	-	Non	-	-
Notre Dame de Londres - Bourg	Surveillance du A2 à mettre en place	Non	2025 (AS)	-
Pégairolles de Buèges – Bourg	-	Non	-	-
Pégairolles de Buèges - Méjanel	Compte tenu de la sensibilité du milieu (source de la Buèges), et de la sous capacité avérée de la STEP du bourg, raccordement envisagé du Méjanel sur le bourg et suppression de la STEP du Méjanel. La capacité de la STEP du bourg est de 120 EH et le nombre de raccordés « max » à échéance 2055 est de 140 habitants avec ratio < 30 gDBO5/j).	Non	2025-2030 : travaux de raccordement du Méjanel sur la STEP du bourg	-

Rouet	Détection de surverse à mettre en place sur le A2 depuis le PR d'entrée	Non	2025 (AS)	-
Sauteyrargues - Vabre	STEP vieillissante et en zone inondable (régulièrement inondée) Scénario 1 : Transfert vers la STEP du village Scénario 2 : Création d'une STEP dédiée (25 habitants « max » à échéance 2055) Capacité retenue : 30 EH	Non	2030-2035 : nouvelle STEP ou transfert	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP (scénario 2)
Sauteyrargues - Bourg	-	Non	-	-
Saint Bauzille de Montmel - Favas	Les études de MOE sont en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 1400 EH. 1395 habitants « max » bourg + Favas à échéance 2055 (ok)	Non	2025-2030 : nouvelle STEP FPR déjà programmée	-
Saint Bauzille de Montmel - Bourg		Non		
Saint Clément de Rivière	-	Non	-	-
Saint Gely du Fesc	Des améliorations au niveau des ouvrages existants sont proposés par la SAUR dans le RAD. 2025 : réhabilitation de l'émissaire en urgence 2035-2040 : Création d'une nouvelle STEP (fiabilisation et déplacement hors du PPR) 21 800 habitants raccordés « max » sur Saint Gély à échéance 2055 Capacité retenue : 24 000 EH Nécessité d'avancer l'échéance si raccordement avec Combaillaux pour une mutualisation du traitement	Non	2025 (travaux d'amélioration) 2025-> travaux de remise à niveau de l'émissaire 2030-2035 -> nouvelle STEP commune Saint Gély du Fesc + Combaillaux Ou 2035-2040 -> nouvelle STEP pour Saint Gély du Fesc uniquement	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP de Saint Gély du Fesc
Saint Hilaire de Beauvoir	La STEP est non conforme sur le plan bactériologique. Questionner l'ARS pour l'adaptation du niveau de rejet en bactéries (pas de sensibilité avérée à l'aval). Débitmètre électromagnétique sur PR entrée STEP / SOFREL S550 mais le comptage est à fiabiliser. Nouvelle armoire avec S4W + nouveau débitmètre à mettre en place. En sortie de STEP création d'un canal (A4)	Débit des pompes du PR principal à adapter pour éviter les déversements à l'amont (faible contrainte sur le FPR)	2025 (pompage et AS)	PM : Les services de l'Etat doivent être questionnés sur le maintien des niveaux de rejet de l'arrêté sur les paramètres bactériologiques car non tenables avec la filière existante et pas de sensibilité avérée au niveau du milieu récepteur (Le Budel / La Bénovie).
Saint Jean de Buèges	Travaux en cours sur le réseau (nouveau PR principal) Nouvelle STEP de type FPR en cours de construction de 580 EH 460 habitants « max » à échéance 2055 (ok)	Non	Travaux en cours	-
Saint Jean de Cornies	-	Non	-	-
Saint Jean de Cuculles	Scénario 1 : Dès 2025 pour une mise en service en 2030, raccordement possible sur la STEP des Matelles -> nouvelle STEP à échéance 2030 Scénario 2 : Création d'une STEP dédiée 408 habitants raccordés « max » à échéance 2055 Capacité retenue : 450 EH Curage à réaliser dès 2025	Non	2025-2030 : travaux de raccordement ou de création d'une STEP dédiée	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP pour le scénario 2
Saint Martin de Londres - Frouzet	-	Non	-	-

Saint Martin de Londres - Bourg	-	Non	-	-
Saint Mathieu de Tréviers	Des améliorations au niveau des ouvrages existants sont proposés par la SAUR dans le RAD. PM : Surveillance constante de la ZRV à mettre en œuvre avec suivi du site expérimental du Terrieu	Non	2025 (travaux d'amélioration)	-
Saint Vincent de Barbeyargues - Patus	Actuellement problème d'accès et d'exploitation. Une nouvelle STEP devra être créée avec le développement de la zone. Création d'une nouvelle STEP de 100 EH (capacité à confirmer)	-	2030-2035 -> nouvelle STEP	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP
Saint Vincent de Barbeyargues - Bourg	Nouveau PR à réaliser sur la STEP avec dégrilleur automatique. L'armoire est neuve. Instrumentation à mettre en place pour le comptage au niveau du A3. Le A2 serait supprimé (cf exploitant).	Débit des pompes du PR principal à adapter sur le nouveau PR (pas de contrainte hydraulique avec la filière lagunage)	2025 : travaux de remise à niveau de la STEP 2025 (AS)	-
Sainte Croix de Quintillargues	-	Non	-	-
Vacquières	STEP non conforme en performances Les études de MOE sont en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 950 EH. 1150 habitants « max » à échéance 2055 (ok) + curage de la lagune à prévoir <u>en lien avec les travaux STEP</u>	Non	2025-2030 : nouvelle STEP FPR déjà programmée	-
Vailhauquès – Bel-Air	A partir de 2025 pour une mise en service à 2030 : <u>Scénario 1 :</u> Raccordement à la STEP du Bourg (+ 105 EH en situation actuelle) (réutilisation à confirmer de l'ancien refoulement existant) <u>Scénario 2 :</u> Création d'une nouvelle STEP sur la zone (hyp : <u>première tranche de 150 EH</u>)	Non	2025-2030 : nouvelle STEP ou raccordement sur Vailhauquès bourg	Etude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP si scénario 2
Vailhauquès – Bourg	Des améliorations au niveau des ouvrages existants sont proposés par la SAUR dans le RAD. PM : 2025-2030 : curage des lagunes 2040-2045 : Création d'une nouvelle STEP sur un nouveau site -> à étudier dans le cadre du prochain schéma	Non	2025 (travaux d'amélioration) 2040-2045 -> nouvelle STEP	Etude foncière à anticiper pour une nouvelle STEP (horizon 2045...)
Valflaunès – Lancyre	MOE en cours pour la réhabilitation de la STEP	Non	2025-2030 : travaux de remise à niveau de la STEP déjà programmés	-
Valflaunès – Valcyre	MOE en cours pour la création d'une nouvelle STEP de 200 EH	Non	2025-2030 : nouvelle STEP FPR déjà programmée	Nouvelle étude foncière à réaliser pour la nouvelle STEP
Valflaunès - Bourg	PM : déplacement du point de prélèvement bactériologique S16 en sortie d'UV	Non	-	-
Viols le Fort	PM : Bilan hydrique et épuratoire à mener sur les lagunes car absence de rejet en sortie de lagune (programmé) PM : Niveau de rejet de l'arrêté : $10^5/100$ ml en sortie de lagune (avec création d'une ZRV) Lagune 1 : étanchéification et création d'une digue filtrante pour créer un effet de compartimentation Lagune 2 : création d'un fossé de dissipation (ZRV)	Non	2025 : travaux de remise à niveau des lagunes	-

3 PRESENTATION DES OUTILS DE PROGRAMMATION

3.1 ESTIMATION DES COUTS

Les travaux préconisés sont chiffrés de la manière suivante :

- **Année de référence : 2024,**
- Tous les montants sont en € HT,
- Non pris en compte des frais d'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation des installations (postes de relevage, STEP...),
- Les montants estimés incluent les couts liés aux études, divers et maîtrise d'œuvre.

Ce schéma directeur a pour objectif de définir une **enveloppe financière** pour une programmation pluriannuelle de travaux. Les dimensionnements et les coûts associés sont donnés à titre indicatif à un stade d'étude préliminaire (longueur canalisations, DN et capacité de traitement des ouvrages). Ils devront être validés par des études de faisabilité.

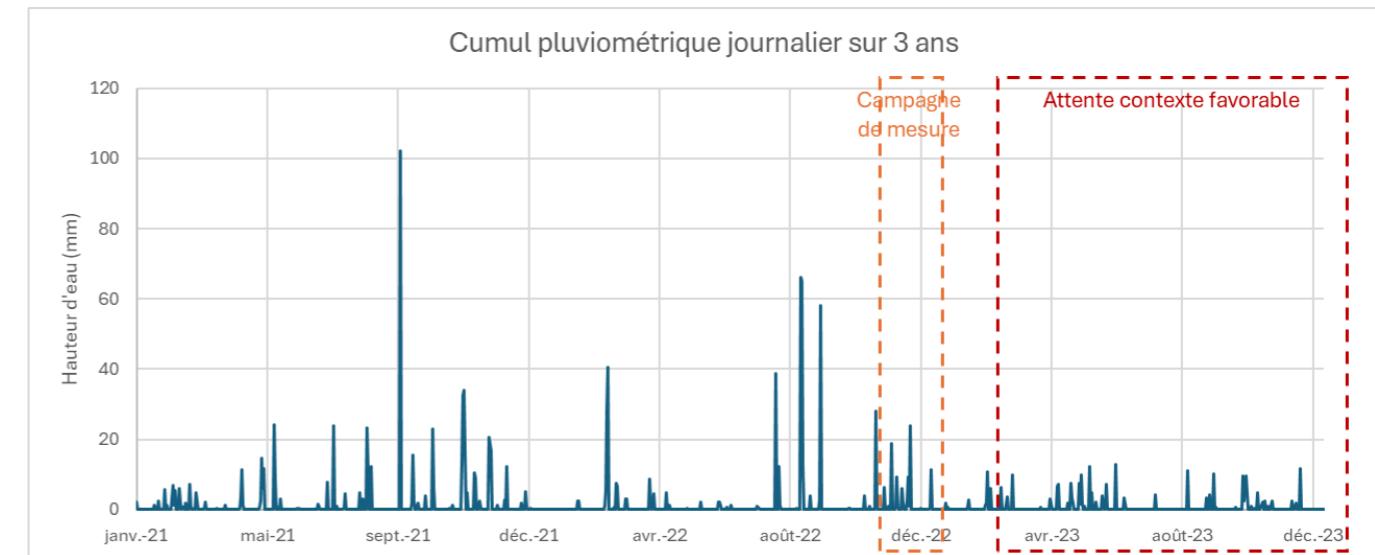
Le bordereau de prix relatif aux ouvrages épuratoires a déjà été présenté en phase 3.

Le bordereau de prix relatif aux réseaux EU est présenté en annexe 1.

3.2 PRESENTATION DE L'ANALYSE MULTICRITERE REALISEE POUR LES RESEAUX

Le contexte météorique a été très sec entre le printemps 2023 (après les campagnes de mesure) et la fin d'année 2024, repoussant ainsi les campagnes nocturnes et ITV.

Le graphique ci-dessous présente les cumuls mensuels précipités sur le territoire.



On constate qu'entre la fin de la campagne de mesure (janvier 2023) et le décembre 2024, le cumul pluviométrique a été divisé par 2,5 par rapport aux années précédentes.

Sur ce constat, il a été décidé en décembre 2023 d'établir l'enveloppe budgétaire du programme de travaux à partir de ratios de renouvellement. Ainsi, l'analyse multicritère permet d'affecter un ratio de renouvellement par système, selon une classification des systèmes.

3.2.1 Les critères retenus

Les systèmes sont classés selon les quatre critères suivants : l'âge et le matériau des réseaux (note/4), la sensibilité des réseaux aux ECPP (note/4), la sensibilité de la station d'épuration aux ECPP (note/3) et la sensibilité du milieu récepteur aux ECP (note/3).

3.2.1.1 Age des réseaux

Ce critère se base sur l'année de pose des canalisations et la proportion d'amiante-ciment dans les réseaux.

0	Age connu et inférieur à 20 ans Absence de canalisation en amiante-ciment
1	Age inconnu ou supérieur à 20 ans < 5% de canalisation en amiante-ciment
2	Age inconnu ou supérieur à 20 ans < 30% de canalisation en amiante-ciment
3	Age inconnu ou supérieur à 20 ans < 60% de canalisation en amiante-ciment
4	Age inconnu ou supérieur à 20 ans > 60% de canalisation en amiante-ciment

Une note A est ainsi attribuée sur 4.

3.2.1.2 Sensibilité des réseaux aux ECPP

Ce critère se base sur les résultats de la campagne de mesures (phase 2).

0	Sensibilité non significative
1	Sensibilité faible
2	Sensibilité moyenne
3	Sensibilité forte
4	Sensibilité très forte

Une note B est ainsi attribuée sur 4.

3.2.1.3 Sensibilité de la station d'épuration aux ECPP

Ce critère traduit la sensibilité du type de filière de traitement de station d'épuration face aux ressauts hydrauliques dues aux ECP.

0	Sans objet car ECP non significative
1	Filière tolérante (FPR, Lagunage), sans surcharge hydraulique ou non quantifié
2	Filière peu tolérante (BA), sans surcharge hydraulique ou non quantifié
3	Surcharge hydraulique avérée ou limite de capacité

Une note C est ainsi attribuée sur 3.

3.2.1.4 Sensibilité du milieu récepteur aux déversements

Ce critère traduit la sensibilité du milieu récepteur en cas de déversements (PPE, PPR, ZSE).

0	Pas de déversements au milieu connus
1	Déversements sans enjeux milieux
2	Déversements avec enjeux milieux
3	Déversements fréquents avec enjeux milieux

Une note D est ainsi attribuée sur 3.

3.2.2 Priorité et objectifs de renouvellement

Une note globale est attribuée à chaque système. Cette note est calculée en sommant les notes précédentes A, B, C et D.

Ainsi, la note globale (sur 14) juge de la priorité du système aux ECPP :

- Note comprise entre 0 et 4 : Priorité faible – P4,
- Note comprise entre 5 et 6 : Priorité moyenne – P3,
- Note comprise entre 7 et 9 : Priorité importante – P2,
- Note comprise entre 10 et 14 : Priorité très importante – P1.

Le tableau ci-dessous présente les notes globales, et donc la priorité par système.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ANALYSE MULTICRITERE - OBJECTIF DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX					
Système	Linéaire total	Note globale (= Notes A+B+C+D)	Priorité de renouvellement	Renouvellement Opportunité ECPP	Renouvellement Opportunité AEP/voirie
LES MATELLES	13 289 ml	11	P1	1 860 ml	930 ml
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	60 055 ml	10	P1	8 408 ml	4 204 ml
SAINT GELY DU FESC	70 356 ml	10	P1	9 850 ml	4 925 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES_BOURG	19 950 ml	10	P1	2 793 ml	1 397 ml
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_BOURG	5 527 ml	9	P2	608 ml	166 ml
MAS DE LONDRES	3 756 ml	8	P2	413 ml	113 ml
SAINT MATHIEU DE TREVIERES	30 265 ml	8	P2	3 329 ml	908 ml
VAILHAUQUES_BOURG	23 148 ml	8	P2	2 546 ml	694 ml
VALFLAUNES_BOURG	3 958 ml	8	P2	435 ml	119 ml
ASSAS	8 312 ml	7	P2	914 ml	249 ml
CLARET_BOURG	9 886 ml	7	P2	1 087 ml	297 ml
LE TRIADOU	5 813 ml	7	P2	639 ml	174 ml
TEYRAN	29 865 ml	7	P2	3 285 ml	896 ml
VACQUIERES	4 963 ml	7	P2	546 ml	149 ml
COMBAILLAUDS	19 072 ml	6	P3	954 ml	191 ml
LAURET	5 203 ml	6	P3	260 ml	65 ml
SAINT JEAN DE BUEGES	3 473 ml	6	P3	174 ml	65 ml
VAILHAUQUES_BEL AIR	2 074 ml	6	P3	104 ml	65 ml
CAUSSE-DE-LA-SELLA	4 654 ml	5	P3	233 ml	65 ml
GUZARGUES	4 982 ml	5	P3	249 ml	65 ml
NOTRE DAME DE LONDRES_BOURG	3 793 ml	5	P3	190 ml	65 ml
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	2 933 ml	5	P3	147 ml	65 ml
SAINT JEAN DE CORNIES	6 146 ml	5	P3	307 ml	65 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_BOURG	6 774 ml	5	P3	339 ml	68 ml
VIOLS LE FORT	6 041 ml	5	P3	302 ml	65 ml
FONTANES	4 238 ml	4	P4	0 ml	212 ml
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_FAVAS	1 244 ml	4	P4	0 ml	65 ml
SAINT JEAN DE CUCULLES	1 280 ml	4	P4	0 ml	65 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_PATUS	166 ml	4	P4	0 ml	65 ml
SAUTEYRARGUES_VABRE	488 ml	4	P4	0 ml	65 ml
VALFLAUNES_LANCYRE	442 ml	4	P4	0 ml	65 ml
VALFLAUNES_VALCYRE	2 102 ml	4	P4	0 ml	105 ml
BUZIGNARGUES	1 962 ml	3	P4	0 ml	98 ml
CAZEVIEILLE	4 350 ml	3	P4	0 ml	218 ml
CLARET_EMBRUSCALLES	1 088 ml	3	P4	0 ml	65 ml
NOTRE DAME DE LONDRES_BIRANQUES	293 ml	3	P4	0 ml	65 ml
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	7 035 ml	3	P4	0 ml	352 ml
SAUTEYRARGUES_BOURG	3 231 ml	3	P4	0 ml	162 ml
PEGAIROLLES DE BUEGES_BOURG	836 ml	2	P4	0 ml	65 ml
MURLES	3 061 ml	1	P4	0 ml	153 ml
PEGAIROLLES DE BUEGES_MEJANNELS	604 ml	1	P4	0 ml	65 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES_FROUZET	444 ml	1	P4	0 ml	65 ml
ROUET	970 ml	0	P4	0 ml	65 ml
TOTAL (43 systèmes)	388 122 ml	0 à 11	P1 à P4	39 972 ml	18 078 ml

Le système le moins prioritaire est celui de Rouet avec une note de 0. Les Matelles est la commune avec la note la plus élevée ; 11/14.

3.2.2.1 Objectif de renouvellement – Enjeu ECPP

Les taux annuels de renouvellement choisis, permettent de concentrer le renouvellement sur les systèmes à priorité très importante (quasiment 60% du volume à renouveler est affecté aux P1).

Note globale	Priorité de renouvellement	Taux annuel moyen de renouvellement Enjeu ECPP	Linéaire totale sur 10 ans (2025-2034)
0 à 4	P4	0,00 % / an	0 ml
5 à 6	P3	0,50 % / an	3 257 ml (8%)
7 à 9	P2	1,10 % / an	13 804 ml (35%)
10 à 14	P1	1,4 % / an	22 911 ml (57%)

Le linéaire de renouvellement de l'enjeu ECPP est de 39 972 ml, soit un taux annuel de 1,03 %.

3.2.2.2 Objectif de renouvellement – Enjeu opportunité AEP / Voirie

Le programme de travaux prend également en compte les renouvellements de collecteurs liés à des opportunités de travaux (opportunité AEP, opportunité voirie...).

Il a été choisi d'affecter un taux de renouvellement plus important sur la P4 (0,50%/an) que sur la P3 (0,10%/an) ou la P2 (0,30%/an) en raison du taux de renouvellement nul pour l'objectif d'ECPP. Ainsi, chaque commune dispose d'un volume de renouvellement non nul.

Note globale	Priorité de renouvellement	Taux annuel moyen de renouvellement Enjeu ECPP	Linéaire totale sur 10 ans (2025-2034)
0 à 4	P4	0,50 % / an (ou 65 ml sur 10 ans si inférieur)	2 014 ml (11%)
5 à 6	P3	0,10 % / an (ou 65 ml sur 10 ans si inférieur)	843 ml (5%)
7 à 9	P2	0,30 % / an	3 765 ml (21%)
10 à 14	P1	0,70 % / an	11 456 ml (63%)

Le linéaire de renouvellement de l'enjeu ECPP est de 18 078 ml, soit un taux annuel de 0,47 %.

Au total, en cumulant les renouvellements liés à l'objectif ECPP et aux renouvellements liés à l'objectif opportunité, le linéaire total de réseaux à renouveler sur 10 ans est de 58 050 ml, soit 1,50 % de renouvellement par an sur la communauté de communes. Cette analyse a permis de travailler dans le cadre de ces objectifs.

Le détail de l'analyse multicritère est présenté en annexe 2.

3.3 PRÉSENTATION DES ACTIONS DU PROGRAMME DE TRAVAUX « RESEAUX »

Les actions définies dans le programme des travaux sont présentées :

- Par type de travaux et d'impact (ou finalité) sur le fonctionnement de l'assainissement,
- Par niveau d'urgence. **Pour les réseaux, il a été retenu 3 niveaux d'urgence sur les 10 prochaines années (correspondant à l'échéance du SDAEU, soit 10 ans) :**
 - **Tranche 1** : actions urgentes permettant de résoudre des problématiques importantes à engager lors des trois prochaines années, entre 2025 et 2027.
 - **Tranche 2** : actions ne présentant pas un niveau d'urgence, mais permettant de résoudre des problématiques importantes et/ou d'améliorer considérablement le fonctionnement du système d'assainissement. A engager entre 2028 et 2030.
 - **Tranche 3** : actions ne présentant pas un niveau d'urgence et permettant de résoudre des problématiques moindres et/ou d'optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement. A engager après 2030, entre 2031 et 2034.

Le programme de travaux réseau est décomposé selon 8 objectifs de travaux présentés ci-après.

3.3.1 Objectif foncier - FON

L'acquisition et régularisation foncière concernent les réseaux ou ouvrages situés dans le secteur privé.

La tranche proposée est :

- **1 (2025-2027)**, pour toute acquisition.

3.3.2 Objectif d'amélioration des ouvrages - OUV

Certains ouvrages présentent des défauts sur la sécurité (absence de clôture, barres anti-chutes...), sur le fonctionnement (pompes HS, joints défectueux...) ou encore sur l'entretien général (réparation du coffret de l'armoire électrique, encombrement végétalisé du PR et de ses abords...).

Les tranches proposées sont :

- **1 (2025-2027)** pour les défauts/dégradations importantes, et les mises en sécurité des PR/DO principaux,
- **2 (2028-2030)** pour les mises en sécurité des PR/DO secondaires.

3.3.3 Objectif d'amélioration de la télésurveillance et de la connaissance des volumes - TLS

Cette classe de travaux prend en compte les ouvrages (PR et DO) nécessitant la pose d'une télésurveillance, ainsi que les ouvrages présentant des dysfonctionnements dans la télésurveillance.

Les tranches proposées sont :

- **1 (2025-2027)** pour les PR/DO principaux,
- **2 (2028-2030)** pour les PR/DO secondaires.

3.3.4 Objectif d'amélioration de la connaissance et du fonctionnement des réseaux - CON

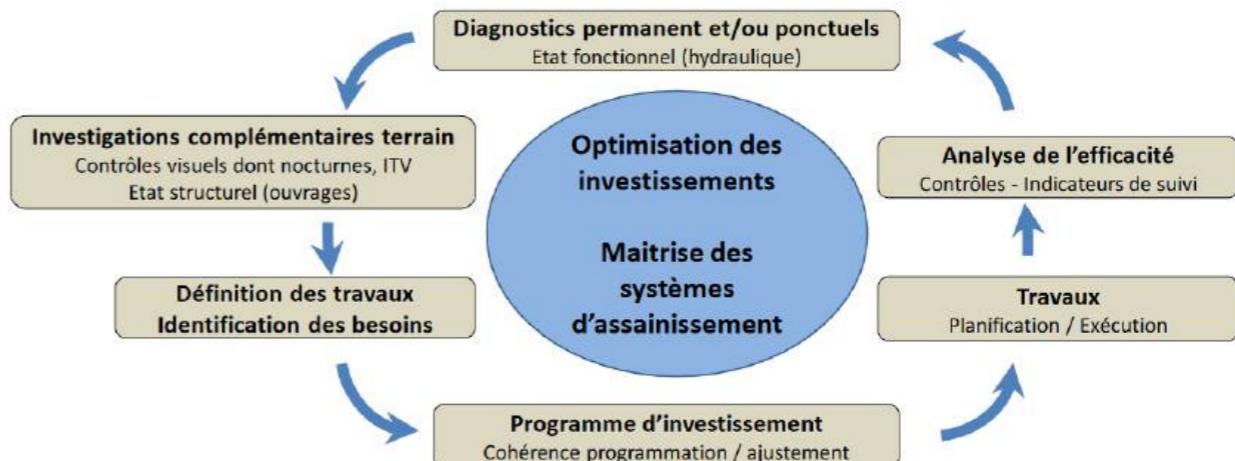
Dans le cadre de ce schéma, certains systèmes n'ont pas été repérés, ni investigués. C'est le cas par exemple des communes de Saint Mathieu de Tréviers, Saint Clément de Rivière ou encore Saint Gély du Fesc, correspondant aux trois plus grosses communes du territoire. Ainsi il est proposé un repérage complémentaire sur toutes ces communes.

De plus, l'Arrêté du 21 juillet 2015 consacre réglementairement le principe du **diagnostic permanent**, qui doit être mis en œuvre dans les systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 10 000 équivalents habitants avant fin 2020. Depuis l'arrêté du 31 juillet 2020, cette réglementation est étendue aux systèmes d'assainissement supérieurs ou égaux à 2 000 équivalents habitants qui doivent mettre en œuvre ce diagnostic permanent **avant fin 2024**.

Le schéma directeur d'assainissement est comme une photo prise à un instant donné. Il représente une vue globale et statique de la situation des réseaux d'assainissement à un moment précis. Il vise à définir les grandes orientations pour la gestion des eaux usées sur le long terme (généralement sur 10 à 15 ans). Le **diagnostic permanent**, quant à lui, est comme une vidéo qui enregistre en temps réel les performances et l'état du réseau d'assainissement. C'est un processus **continu et dynamique**.

Il permet ainsi de suivre :

- Le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement,
- Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système,
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctives engagées,
- Exploiter les systèmes d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.



Le contenu du diagnostic permanent est à adapter aux enjeux propres de chaque réseau et milieu(x) récepteur(s) associé(s).

Ainsi, le diagnostic permanent s'attachera à :

- Suivre en continu les réseaux et améliorer ses performances,
- La surveillance des débits et des charges polluantes, la détection des fuites, des infiltrations ou des exfiltrations, l'identification des rejets directs dans le milieu naturel, réduire les risques de débordements en cas de fortes pluies, limiter les nuisances (odeurs, bruits, etc.), prévenir les inondations ou la pollution des cours d'eau et des nappes phréatiques...,

- Maintenir une cartographie des réseaux à jour :

Une cartographie détaillée des réseaux doit être réalisée et mise à jour régulièrement pour avoir une vision claire de leur état : localisation précise des canalisations, regards, déversoirs, etc., état général des infrastructures (matériaux, vieillissement, entretien), identification des zones à risques ou sensibles (pentes, surcharge hydraulique).

- Entretenir et réhabiliter des infrastructures :

Il est nécessaire de mettre en place un programme d'entretien régulier des réseaux (curage, inspection vidéo, réparation des fissures, etc.). En cas de dégradations importantes, un plan de réhabilitation ou de renouvellement doit être envisagé.

- Respect des normes environnementales :

Le diagnostic permanent permet de vérifier que les réseaux respectent les normes environnementales en vigueur, notamment : la limitation des rejets de polluants dans les milieux naturels, le respect des seuils d'émission réglementaires pour les stations d'épuration...

- Maîtriser les coûts :

Le diagnostic permanent aide à mieux gérer les investissements dans les réseaux en : évitant des interventions d'urgence coûteuses, en optimisant la gestion des ressources (énergie, personnel, matériels), en planifiant les travaux de rénovation ou d'extension en fonction des priorités.

Un rapport annuel ou périodique est élaboré, présentant l'état des réseaux, les actions menées, et les résultats du suivi. Ce rapport doit être communiqué aux autorités compétentes (Agence de l'Eau, services de l'Etat) et aux élus locaux pour assurer la transparence de la gestion du réseau d'assainissement.

La mise en place du diagnostic permanent au 31/12/2024 devient obligatoire pour les systèmes de plus de 2 000 EH.

Les 9 systèmes suivants sont ainsi concernés :

- Assas (convention de raccordement MAERA 2 240 EH),
- Combaillaux (2 200 EH),
- Les Matelles (2 500 EH),
- Saint Clément de Rivière (8 500 EH – fait déjà l'objet d'un diagnostic permanent),
- Saint Gély du Fesc (14 800 EH – fait déjà l'objet d'un diagnostic permanent),
- Saint Martin de Londres (4 300 EH),
- Saint Mathieu de Tréviers (9 300 EH – fait déjà l'objet d'un diagnostic permanent),
- Teyran (convention de raccordement MAERA 5 500 EH),
- Vailhauquès Bourg (4 000 EH).

Cela nécessite le développement du parc métrologique, l'acquisition et l'archivage des données ainsi que le traitement et l'analyse des données.

Il est également prévu, à plus long terme, la mise en place d'un diagnostic permanent sur les systèmes entre 1 000 EH et 2 000 EH.

Les tranches proposées sont :

- **1 (2025-2027)** : mise en place d'un diagnostic permanent pour les systèmes > 2000 EH et réalisation d'un diagnostic initial pour les communes n'ayant pas fait l'objet de diagnostic,
- **2 (2028-2030)** : mise en place d'un diagnostic permanent pour les systèmes < 2000 EH.

3.3.5 Objectif d'amélioration de l'état patrimonial des réseaux - PAT

Le repérage des réseaux a permis de mettre en évidence des dysfonctionnements ou dégradations importantes.

- Dégradations sur les regards : regard état mauvais, regard état moyen, regard inaccessible (enrobé, enterré, scellé, terrain privé...), regard supposé.
- La suppression de chasse d'eau
- Le renforcement capacitaire de certains tronçons limitants (Travaux de renforcement des réseaux à la suite des résultats de l'analyse capacitaire en Phase 3)

Cet objectif de travaux prend également en compte le renouvellement des réseaux à la suite d'opportunité AEP ou de voirie. Un forfait est attribué par commune selon le tableau d'analyse multicritères.

Les tranches proposées sont :

- **1 (2025-2027)** : renforcement capacitaire des réseaux limitant actuellement par temps sec,
- **2 (2028-2030)** : pour regard de visite en état mauvais (hors infiltration avérées) + renforcement capacitaire des réseaux limitants futures par temps sec,
- **3 (2031-2034)** : aucune action,
- **PM – non planifié** : regards état moyen, regards inaccessibles, regards supposés, chasse d'égout à condamner.

3.3.6 Objectif de réduction des Eaux Claires Parasites Permanentes – ECPP

Le repérage des réseaux, la campagne de mesures, les nocturnes et les ITV ont permis de localiser les entrées d'eaux claires parasites permanentes :

- Infiltrations dans regards de visite,
- Infiltrations généralisées sur réseau,
- Infiltrations ponctuelles sur réseau.

Les tranches proposées sont :

- **1 (2025-2027)** : regard de visite avec infiltrations avérées, renouvellement des réseaux et réparation ponctuelle au cas par cas en fonction de l'état des tronçons et du classement des systèmes par priorité de renouvellement,
- **2 (2028-2030)** : renouvellement des réseaux et réparation ponctuelle au cas par cas en fonction de l'état des tronçons et du classement des systèmes par priorité de renouvellement,
- **3 (2031-2034)** : renouvellement des réseaux et réparation ponctuelle au cas par cas en fonction de l'état des tronçons et du classement des systèmes par priorité de renouvellement.

3.3.7 Objectif de réduction des Eaux Claires Parasites Météoriques – ECPM

La campagne de mesures par temps de pluie a permis d'estimer une surface dite « active » connectée aux réseaux d'assainissement. L'identification précise de leur origine est réalisée au moyen des tests à la fumée.

Les systèmes n'ayant pas fait l'objet de tests à la fumée sont : Guzargues, Murles, Notre Dame de Londres Biranques, Pégairolles de Buèges Bourg, Rouet, Saint Bauzille de Montmel Bourg et Favas, Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Martin de Londres Frouzet, Saint Mathieu de Tréviers, Sauteyargues Bourg et Vabre et Valflaunès Lancyre. Soit 14 systèmes.

Concernant les systèmes de Saint Gély du Fesc, Saint Clément de Rivière et Saint Mathieu de Tréviers, le programme de travaux inclus néanmoins les essais de fumigation réalisés par la SAUR en fin d'année 2022 dans le cadre du diagnostic permanent.

Les tranches proposées sont :

- **1 (2025-2027)** : anomalies jugées « très grave » et « grave » ainsi que les anomalies en domaine privé telles que les raccordements de gouttières. Les anomalies jugées « peu grave » pour les systèmes avec sensibilité moyenne à très forte sont également traitées,
- **2 (2028-2030)** : aucune action,
- **3 (2031-2034)** : les anomalies jugées « peu grave » pour les systèmes avec sensibilité faible.

3.3.8 Objectif d'extension du réseau de collecte - EXT

Sur le territoire de la CCGPSL, 12 communes disposent de zonage d'assainissement récents non remis en question. Des études de réalisation ou de mise à jour du zonage d'assainissement sont en cours sur 24 communes.

Dans le cadre des zonages, il n'est pas prévu d'extension majeure des zones d'assainissement collectif.

Certaines zones classées actuellement AC mais difficilement raccordables techniquement (en contre-bas de la voie publique ou sans accès public) sont soumises à une proposition de reclassement en zone ANC.

Certains règlements de PLU imposent l'extension du réseau de collecte pour certaines zones non équipées. Des modifications des dits-règlements seront a priori nécessaires sur les communes de Cazevieille, Mas de Londres, Saint Jean de Cornies, Saint Vincent de Barbeyrargues, Teyran et Viols le Fort.

Concernant les secteurs d'extension urbaines (type AU) classés en AC, ils feront l'objet de projet d'ensemble de type lotissement ou ZAC. Il appartiendra à l'aménageur de viabiliser la zone et de créer les infrastructures nécessaires (réseau et PR) nécessaires au transfert des effluents jusqu'au point de raccordement autorisé.

Les communes de Ferrière les Verreries, Saint André de Buèges et Viols en Laval devraient rester 100% ANC.

Il n'est pas prévu de travaux d'extension du réseau de collecte sur les zones déjà construites et équipées en dispositifs ANC.

Les périmètres proposés aux zonages restent toutefois conditionnés au passage en enquête publique prévu début 2025.

3.4 PRÉSENTATION DES ACTIONS DU PROGRAMME DE TRAVAUX « STATION D'ÉPURATION »

Pour les travaux STEP, il a été proposé en phase 3 du SDAEU, 5 niveaux d'urgence :

- **Tranche 0** : travaux déjà en cours (ou études de maîtrise d'œuvre déjà lancées)
- **Tranche 1** : travaux d'urgence et court terme 2025-2030,
- **Tranche 2** : travaux 2030-2035,
- **Tranche 3** : travaux 2035-2040,
- **Tranche 4** : travaux 2040-2045.

Le niveau de priorité défini pour chaque travaux STEP a été établi en fonction des éléments suivants :

- Etat global du diagnostic réalisé en phase 1,
- Urgence de la nécessité de la réalisation des travaux (surcharge capacitaire, non-conformité, sensibilité milieu...),
- La sensibilité aux problématiques d'intrusions d'ECPP et d'ECPM et la nécessité de travaux de réduction des ECP en lien avec l'évolution démographique et le type de filière,
- Age des ouvrages et des différents équipements en place (fiabilité, autosurveillance...).

Pour la phase 4, la synthèse est réalisée sur les travaux concernant les 10 prochaines années (échéance du SDAEU).

Le programme de travaux STEP est décomposé selon 4 actions présentées ci-après.

3.4.1 Travaux « STEU »

Ces travaux concernent les ouvrages épuratoires à proprement parler et le réseau principal de transfert des eaux usées.

Il s'agit de :

- Travaux de réhabilitation,
- Traitement complémentaire (traitement de finition par exemple),
- Extension de filière (augmentation de la capacité *in situ*),
- Création d'une nouvelle station de traitement d'eaux usées (augmentation de capacité / renforcement du traitement souvent associé, sur un autre site),
- Le cas échéant, modification ou renforcement du réseau de transfert associé.

L'ensemble de ces actions a été libellé « STEU ».

3.4.2 Travaux « REG »

Certaines stations d'épuration nécessitent encore des actions urgentes concernant l'autosurveillance réglementaire.

Il s'agit de :

- Travaux de mise en place d'équipement,
- Travaux de fiabilisation.

Ces actions liées à l'AS ont été libellées « REG ».

3.4.3 Travaux « ENT »

Les actions libellées « ENT » regroupent les travaux suivants :

- Travaux de fiabilisation du process signalés par l'exploitant,
- Travaux de curage de lagunes en lien avec des travaux STEU (transformation d'ouvrages ou remise en état uniquement).

3.4.4 Travaux « BOU »

Les travaux BOU concernent les travaux de création d'ouvrages liés au traitement ou à la valorisation des boues.

La création d'une plateforme de compostage à l'échelle locale n'a pas été retenue à l'issue de la phase 3.

Une étude de faisabilité devrait toutefois être lancée afin d'étudier le projet de plateforme de compostage pour le moyen terme.

4 PROGRAMMATION DES TRAVAUX

Les phases précédentes du schéma directeur ont permis de mettre en évidence l'ensemble des problématiques, désordres et dysfonctionnements sur l'ensemble des communes de la CCGPSL.

Conformément à la réglementation, les collectivités doivent établir un programme de travaux d'assainissement à la suite de l'élaboration d'un diagnostic de fonctionnement de leur système d'assainissement.

Le présent programme des travaux a été établi sur la base :

- De l'état des lieux des systèmes d'assainissement ayant permis de mettre en évidence :
 - Tous les dysfonctionnements des systèmes actuels,
 - Tous les points non conformes à la réglementation en vigueur,
- Des perspectives de l'évolution urbanistique et des activités économiques.

Le programme des travaux a ainsi pour but de définir les travaux à réaliser afin de :

- Résoudre les anomalies existantes,
- Mettre en conformité les systèmes d'assainissement avec la réglementation en vigueur,
- Mettre en adéquation le fonctionnement futur de l'assainissement avec les perspectives de développement des communes.

Les travaux proposés sont classés par échéance selon une planification s'appuyant sur :

- Les priorités techniques, réglementaires et environnementales (capacité de traitement / transfert, améliorations attendues, problématiques de conformité résolues),
- Les opportunités de travaux connues (voirie, réseaux d'eaux potable...),
- Les possibilités financières du service (enveloppe budgétaire, capacité d'emprunt, impact sur le prix de l'assainissement).

La synthèse des travaux réseaux est présentée en annexe 3.

Pour rappel, certaines communes n'ont pas fait l'objet de repérage de réseaux ni de diagnostic de réseaux (fumée, nocturne, ITV). C'est le cas de Saint Clément de Rivière, Saint Gély du Fesc, Saint Mathieu de Tréviers (communes en DSP disposant déjà d'un plan SIG à jour des réseaux avec diagnostic permanent), Guzargues, Saint Bauzille de Montmel (communes disposant déjà d'un plan SIG à jour des réseaux à la suite de SDA récent). Pour ces communes, le programme de travaux s'appuiera sur les données issues des précédents schémas ou des diagnostics permanents.

Les scénarios liés aux STEP et déjà étudiés en phase 3 sont rappelés en annexe 4.

4.1 ECPM – SUPPRESSION DES EAUX CLAIRES PARASITES METEORIQUES

Les Eaux Claires Parasites Météoriques (ECPM) correspondent à des eaux parasites liés à la pluviométrie et aux connexions entre le réseau pluvial et le réseau EU, qui peuvent s'effectuer via des gouttières ou fossés pluviaux connectés au réseau EU ou par des défauts d'étanchéité d'ouvrages en surface. Des tests à la fumée en phase 2 du schéma directeur ont permis l'identification d'anomalies en lien avec les intrusions d'ECPM dans les réseaux.

4.1.1 Définition des travaux de réduction des ECPM

Les travaux de réduction des ECPM à réaliser concernent majoritairement :

- Des avaloirs à déconnecter du réseau d'eaux usées,
- Des boîtes de branchements EU ou tampon/regard EU à étanchéifier,
- Des déconnexions de gouttière des réseaux d'eaux usées.

Les travaux sont décomposés en 2 catégories :

- Travaux à réaliser par les propriétaires privés :
 - Il s'agit de la déconnexion des chenaux et leur reconnexion au réseau pluvial (souvent de surface) les gouttières sont concernées,
 - La commune doit adresser un courrier exigeant la déconnexion de ces chenaux et s'assurer de la bonne réalisation des travaux.
- Travaux à réaliser par la communauté de communes : Il s'agit de l'ensemble des défauts constatés sur les réseaux EU et pluviaux : Déconnexion des grilles/avaloirs raccordés au réseau EU et raccordement au réseau pluvial, réparation des casses de canalisations, remplacement des tampons de regard non étanches...

Il est considéré que les travaux auront une efficacité de 100% de réduction de la surface active associée à l'anomalie.

4.1.2 Chiffrage, priorisation et efficacité des travaux de réduction des ECPM

Le tableau suivant présente une synthèse du nombre d'anomalies recensées (public ou privé), de la part de réduction de surface active ainsi que du coût à la charge de la CCGPSL.

	Libellé	Nombre d'anomalie	Surface active éliminée (m ²)	Coût à la charge de la CCGPSL
[af-pub]	Réhabilitation ponctuelle d'une anomalie fumée en partie public (défaut d'étanchéité : tampon, regard, boîte de branchement, trou sur voirie, autre...)	672	Réduction non quantifiable de la SA	336 000 €
[af-prv]	Réhabilitation ponctuelle d'une anomalie fumée en partie privative (gouttière, autre...)	57	4 862 m ²	0 €
	Total	729	4 862 m ²	336 000 €

Le montant total des travaux de réduction des ECPM (hors domaine privé) est de 336 000 € HT à la charge de la CCGPSL

Système	Analyse multicritère	Montant de travaux	ECPM - Suppression des ECPM			Pour mémoire / Non planifié
			1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	
ASS	Assas	P2	5 500 €	5 500 €	0 €	0 €
BUZ	Buzignargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	4 500 €	500 €	0 €	4 000 €
CAZ	Cazevieille	P4	4 500 €	1 500 €	0 €	3 000 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	20 000 €	3 500 €	0 €	16 500 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	3 500 €	1 000 €	0 €	2 500 €
COM	Combaillaux	P3	4 500 €	3 000 €	0 €	1 500 €
FON	Fontanes	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
GUZ	Guzargues	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-1	Lauret	P3	9 000 €	500 €	0 €	8 500 €
LAU-2	Lauret-ZA-«Horizon-Vert»-		0 €	0 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	8 000 €	8 000 €	0 €	0 €
MAT	Les Matelles	P1	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €
MUR	Murles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	5 500 €	5 500 €	0 €	0 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-1	Pegairolles-de-Bueges_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-2	Pegairolles-de-Bueges_Méjannels	P4	500 €	500 €	0 €	0 €
ROU	Rouet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivièvre	P1	54 500 €	54 500 €	0 €	0 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	2 500 €	1 500 €	0 €	1 000 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	5 000 €	3 000 €	0 €	2 000 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	3 000 €	1 000 €	0 €	2 000 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	3 000 €	1 500 €	0 €	1 500 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	10 500 €	2 000 €	0 €	8 500 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	38 000 €	38 000 €	0 €	0 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	4 500 €	3 000 €	0 €	1 500 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	3 000 €	2 000 €	0 €	1 000 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	1 000 €	1 000 €	0 €	0 €
TEY	Teyran	P2	13 500 €	13 500 €	0 €	0 €
VAC	Vacquières	P2	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	4 500 €	4 500 €	0 €	0 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	3 500 €	1 000 €	0 €	2 500 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	2 500 €	0 €	0 €	2 500 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	4 500 €	1 000 €	0 €	3 500 €
			336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €
						0 €

4.2 ECPP – SUPPRESSION DES EAUX CLAIRES PARASITES PERMANENTES

Les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECPP) correspondent à des eaux parasites d'infiltration diffuse de la nappe, qui peuvent s'introduire au niveau des anomalies structurelles du réseau (cassures, fissures, effondrement...), des anomalies d'assemblage (décalage, déboîtement...) et des anomalies fonctionnelles (branchement pénétrant, dépôt...) ou à l'étanchéité (infiltrations, racines...).

Des investigations ont été menées dans le cadre de l'étude notamment :

- Campagne de mesures,
- Sectorisations nocturnes.

Et ont permis l'identification des tronçons les plus sensibles aux intrusions d'ECPP. Il s'en est suivi des Inspections Télévisuelles (ITV) des secteurs concernés afin de localiser précisément les anomalies responsables d'intrusions d'ECPP.

4.2.1 Définition des travaux de réduction des ECPP

Les travaux de réduction des ECPP prévoient :

- De la réhabilitation ponctuelle de réseaux gravitaires ou branchements :
 - Par chemisage du tronçon endommagé pour les réseaux,
 - Par réparation ponctuelle :
 - Reprise de l'étanchéité d'un branchement, d'un regard,
 - Réparation d'une casse.
- Du renouvellement complet de réseaux gravitaires ou branchements :
 - Renouvellement complet du tronçon en lieu et place (y compris regards de visite, branchements particuliers et anomalies fumées liées au collecteur),
 - Renouvellement complet d'un branchement.

Il est à noter que :

- Tout travaux préconisés sur réseau en Amiante-Ciment sera par défaut du renouvellement complet,
- Les renouvellements de réseaux gravitaires seront en PVC Ø200 par défaut,
- Les renouvellements de branchements particuliers en PVC Ø160 par défaut.

4.2.2 Chiffrage, priorisation et efficacité des travaux de réduction des ECPP

Le tableau ci-dessous présente la tranche de priorité le coût des travaux pour la réduction des ECPP.

Tranche	Coût à la charge de la CC GPSL	Gain ECPP m ³ /j	Cout / Gain ECP
1 (2025-2027)	9 937 750 €	2 519 m ³ /j	3 946 €
2 (2028-2030)	8 385 680 €	543 m ³ /j	15 435 €
3 (2031-2034)	4 066 600 €	74 m ³ /j	54 732 €
Pour mémoire / Non planifié	0 €	0 m ³ /j	-

Le montant total des travaux de réduction des ECPP est de 22 390 030 € HT à la charge de la CCGPSL

Système	Analyse multicritère	Montant de travaux	PAT-ECPP - Gestion patrimoniale-suppression des ECPP			
			1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
ASS	Assas	P2	707 450 €	516 650 €	190 800 €	0 €
BUZ	Buzignargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	89 250 €	0 €	41 100 €	48 150 €
CAZ	Cazevieille	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	581 550 €	173 400 €	207 450 €	200 700 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
COM	Combaillaux	P3	412 800 €	6 000 €	0 €	406 800 €
FON	Fontanes	P4	12 000 €	12 000 €	0 €	0 €
GUZ	Guzargues	P3	366 300 €	0 €	220 500 €	145 800 €
LAU-1	Lauret	P3	100 900 €	10 000 €	0 €	90 900 €
LAU-2	Lauret-ZA-«Horizon-Vert»-		0 €	0 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	476 250 €	216 150 €	203 400 €	56 700 €
MAT	Les Matelles	P1	1 288 800 €	803 550 €	400 200 €	85 050 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	218 900 €	158 600 €	60 300 €	0 €
MUR	Murles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-1	Pegairolles-de-Bueges_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-2	Pegairolles-de-Bueges_Méjannels	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
ROU	Rouet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-1	Saint-Bauzile-de-Montmel_Bourg	P2	495 600 €	133 200 €	362 400 €	0 €
SBM-2	Saint-Bauzile-de-Montmel_Favas	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	4 302 750 €	1 437 000 €	1 272 600 €	1 593 150 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	5 047 200 €	2 165 250 €	2 383 800 €	498 150 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	8 000 €	0 €	8 000 €	0 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	70 200 €	18 000 €	0 €	52 200 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	79 600 €	12 000 €	67 600 €	0 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	5 000 €	5 000 €	0 €	0 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	680 800 €	329 250 €	351 550 €	0 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	3 009 650 €	1 406 200 €	1 126 200 €	477 250 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	440 900 €	177 500 €	263 400 €	0 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	390 680 €	10 000 €	138 130 €	242 550 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	8 000 €	8 000 €	0 €	0 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
TEY	Teyran	P2	2 109 250 €	1 290 850 €	724 350 €	94 050 €
VAC	Vacquières	P2	325 400 €	325 400 €	0 €	0 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	922 500 €	528 450 €	363 900 €	30 150 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	207 450 €	162 450 €	0 €	45 000 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	32 850 €	32 850 €	0 €	0 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
		Total	22 390 030 €	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €
			0 €			

A noter qu'il était prévu initialement un objectif de renouvellement de 40 km de réseaux.
 Suite à ITV, ce linéaire a été respecté à l'échelle globale de la CCGPSL.

Système	Objectif initial de renouvellement Opportunité ECPP	Linéaire final à renouveler retenu suite ITV
LES MATELLES	1 860 ml	2 410 ml
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	8 408 ml	9 378 ml
SAINT GELY DU FESC	9 850 ml	8 506 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES_BOURG	2 793 ml	1 023 ml
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_BOURG	608 ml	1 035 ml
MAS DE LONDRES	413 ml	442 ml
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	3 329 ml	4 948 ml
VAILHAUQUES_BOURG	2 546 ml	741 ml
VALFLAUNES_BOURG	435 ml	362 ml
ASSAS	914 ml	572 ml
CLARET_BOURG	1 087 ml	1 131 ml
LE TRIADOU	639 ml	845 ml
TEYRAN	3 285 ml	3 597 ml
VACQUIERES	546 ml	552 ml
COMBAILLAUX	954 ml	678 ml
LAURET	260 ml	202 ml
SAINT JEAN DE BUEGES	174 ml	116 ml
VAILHAUQUES_BELAIR	104 ml	0 ml
CAUSSE-DE-LA-SELLA	233 ml	185 ml
GUZARGUES	249 ml	814 ml
NOTRE DAME DE LONDRES_BOURG	190 ml	0 ml
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	147 ml	0 ml
SAINT JEAN DE CORNIES	307 ml	128 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_BOURG	339 ml	731 ml
VIOLS LE FORT	302 ml	0 ml
FONTANES	0 ml	0 ml
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL_FAVAS	0 ml	0 ml
SAINT JEAN DE CUCULLES	0 ml	0 ml
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES_PATUS	0 ml	0 ml
SAUTEYRARGUES_VABRE	0 ml	0 ml
VALFLAUNES_LANCYRE	0 ml	0 ml
VALFLAUNES_VALCYRE	0 ml	73 ml
BUZIGNARGUES	0 ml	0 ml
CAZEVIEILLE	0 ml	0 ml
CLARET_EMBRUSCALLES	0 ml	0 ml
NOTRE DAME DE LONDRES_BIRANQUES	0 ml	0 ml
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	0 ml	779 ml
SAUTEYRARGUES_BOURG	0 ml	0 ml
PEGAIROLLES DE BUEGES_BOURG	0 ml	0 ml
MURLES	0 ml	0 ml
PEGAIROLLES DE BUEGES_MEJANNELS	0 ml	0 ml
SAINT MARTIN DE LONDRES_FROUZET	0 ml	0 ml
ROUET	0 ml	0 ml
TOTAL	39 972 ml	39 248 ml

4.3 PAT – GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

Les travaux liés à la gestion patrimoniale des réseaux prévoient :

- La réhabilitation complète d'un regard dont l'état général est mauvais,
- La réparation d'un regard de visite dont l'état général est moyen,
- La mise à la cote d'un regard enterré, enrobé, inaccessible par la végétation, scellé,
- La condamnation d'une chasse d'égout,
- Le renouvellement de réseau pour objectif d'opportunité AEP, opportunité voirie,
- Le renforcement capacitaire d'un réseau jugé insuffisant (cf. rapport phase 3).

Les actions ponctuelles sur regards d'un linéaire faisant l'objet d'un renouvellement complet, ont bien été déduites.

Les actions « pour mémoire / non planifié » sont bien incluses dans le programme de travaux et seront affectées dans le calcul du prix de l'eau.

		TOTAL Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"	1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
Code	Libellé	Montant				
FON	Régularisation foncière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OUV	Amélioration des ouvrages	242 900 €	87 000 €	155 400 €	500 €	0 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	321 000 €	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	817 700 €	637 170 €	180 530 €	0 €	0 €
PAT	Gestion patrimoniale	7 981 302 €	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	22 390 030 €	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €	0 €
ECPM	Suppression des ECPM	336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €	0 €
TOTAL Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"		32 088 932 €	11 088 920 €	9 488 710 €	4 427 700 €	7 083 602 €

Le montant total des travaux liés à la gestion patrimoniale est de 7 981 302 € HT à la charge de la CCGPSL (dont 6 327 902 € HT correspondant à des opportunités liés à des travaux AEP ou de voirie).

Des cartes de travaux d'opportunité déjà identifiés à ce stade sont présentés à l'annexe 6. En tout état de cause, des ITV complémentaires sur réseau EU devront être réalisées lors du lancement de travaux sur réseau AEP.

Système	Analyse multicritère	Montant de travaux	PAT - Gestion patrimoniale			Pour mémoire / Non planifié	
			1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)		
ASS	Assas	P2	134 150 €	0 €	12 000 €	0 €	122 150 €
BUZ	Buzignargues	P4	44 100 €	0 €	0 €	0 €	44 100 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	57 150 €	0 €	15 000 €	0 €	42 150 €
CAZ	Cazevieille	P4	89 100 €	0 €	3 000 €	76 300 €	9 800 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	188 950 €	0 €	36 000 €	0 €	152 950 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	32 150 €	0 €	0 €	0 €	32 150 €
COM	Combaillaux	P3	124 152 €	0 €	24 000 €	0 €	100 152 €
FON	Fontanes	P4	80 800 €	0 €	0 €	0 €	80 800 €
GUZ	Guzargues	P3	22 750 €	0 €	0 €	0 €	22 750 €
LAU-1	Lauret	P3	39 950 €	0 €	12 000 €	0 €	27 950 €
LAU-2	Lauret-ZA-«Horizon-Vert»-		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	89 300 €	0 €	9 000 €	0 €	80 300 €
MAT	Les Matelles	P1	366 500 €	0 €	12 000 €	0 €	354 500 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	50 950 €	0 €	1 000 €	0 €	49 950 €
MUR	Murles	P4	63 750 €	0 €	6 000 €	0 €	57 750 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	66 350 €	0 €	26 000 €	0 €	40 350 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	24 150 €	0 €	0 €	0 €	24 150 €
PDB-1	Pegairolles-de-Buges_Bourg	P4	24 950 €	0 €	0 €	0 €	24 950 €
PDB-2	Pegairolles-de-Buges_Méjannels	P4	30 150 €	0 €	0 €	0 €	30 150 €
ROU	Rouet	P4	22 750 €	0 €	0 €	0 €	22 750 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	58 100 €	0 €	0 €	0 €	58 100 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	22 750 €	0 €	0 €	0 €	22 750 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	1 471 400 €	0 €	0 €	0 €	1 471 400 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	1 928 050 €	0 €	0 €	204 300 €	1 723 750 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	41 150 €	0 €	0 €	0 €	41 150 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	62 750 €	0 €	18 000 €	0 €	44 750 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	53 350 €	0 €	6 000 €	0 €	47 350 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	32 950 €	0 €	6 000 €	0 €	26 950 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	831 850 €	0 €	239 100 €	0 €	592 750 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	22 750 €	0 €	0 €	0 €	22 750 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	317 800 €	0 €	0 €	0 €	317 800 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	80 750 €	0 €	9 000 €	0 €	71 750 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	5 200 €	0 €	0 €	0 €	5 200 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	170 800 €	0 €	15 000 €	0 €	155 800 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	57 900 €	0 €	0 €	0 €	57 900 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	22 750 €	0 €	0 €	0 €	22 750 €
TEY	Teyran	P2	555 400 €	0 €	51 000 €	0 €	504 400 €
VAC	Vacquières	P2	59 550 €	0 €	3 000 €	0 €	56 550 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	409 850 €	0 €	63 000 €	0 €	346 850 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	5 200 €	0 €	0 €	0 €	5 200 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	93 250 €	0 €	33 000 €	0 €	60 250 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	52 750 €	12 000 €	0 €	0 €	40 750 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	26 750 €	0 €	0 €	0 €	26 750 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	46 150 €	0 €	6 000 €	0 €	40 150 €
Total		7 981 302 €	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €	

ENTECH / CEREG / OTEIS

4.4 CON - AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DES RESEAUX

Les travaux liés à l'amélioration de la connaissance des réseaux prévoient :

- La réalisation de diagnostic initial sur les communes n'ayant pas fait l'objet de repérage lors de ce présent SDA. Cette action est inscrite en « pour mémoire »,
- Le géoréférencement des regards de visite inaccessibles car en domaine privé,
- La mise en place de diagnostic permanent sur les systèmes de plus de 2 000 EH dans la tranche 1 (2025-2027) et les systèmes de plus de 1 000 EH dans la tranche 2 (2028-2030),
- La réalisation d'investigations complémentaires telles que le curage et le passage caméra.

La mise en place des diagnostics permanents devient obligatoire sur 6 nouveaux systèmes au 31/12/2024. Cette action est particulièrement importante pour un suivi pertinent du fonctionnement des réseaux et de son état structurel. Il prévient et identifie dans les meilleurs délais les dysfonctionnements et permet ainsi de suivre et d'évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctives engagées

		TOTAL Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"	1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
Code	Libellé	Montant				
FON	Régularisation foncière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OUV	Amélioration des ouvrages	242 900 €	87 000 €	155 400 €	500 €	0 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	321 000 €	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	817 700 €	637 170 €	180 530 €	0 €	0 €
PAT	Gestion patrimoniale	7 981 302 €	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	22 390 030 €	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €	0 €
ECPM	Suppression des ECPM	336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €	0 €
TOTAL Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"		32 088 932 €	11 088 920 €	9 488 710 €	4 427 700 €	7 083 602 €

Le montant total des travaux liés à l'amélioration de la connaissance des réseaux est de 817 700 € HT à la charge de la CCGPSL.

Système	Analyse multicritère	Montant de travaux	CON - Amélioration de la connaissance des réseaux			
			1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
ASS	Assas	P2	45 328 €	45 328 €	0 €	0 €
BUZ	Buzignargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	77 €	77 €	0 €	0 €
CAZ	Cazevieille	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	49 000 €	0 €	49 000 €	0 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
COM	Combaillaux	P3	64 500 €	64 500 €	0 €	0 €
FON	Fontanes	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
GUZ	Guzargues	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-1	Lauret	P3	39 500 €	0 €	39 500 €	0 €
LAU-2	Lauret-ZA-«Horizon-Vert»-		1 162 €	1 162 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
MAT	Les Matelles	P1	132 850 €	132 850 €	0 €	0 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
MUR	Murles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-1	Pegairolles-de-Buges_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-2	Pegairolles-de-Buges_Méjannels	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
ROU	Rouet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	43 300 €	0 €	43 300 €	0 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	0 €	0 €	0 €	0 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	0 €	0 €	0 €	0 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	41 400 €	0 €	41 400 €	0 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	108 956 €	108 956 €	0 €	0 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	43 300 €	0 €	43 300 €	0 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	595 €	595 €	0 €	0 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	63 €	63 €	0 €	0 €
TEY	Teyran	P2	175 000 €	175 000 €	0 €	0 €
VAC	Vacquières	P2	889 €	889 €	0 €	0 €
VAL-1	Vailhauquès_Bourg	P2	107 750 €	107 750 €	0 €	0 €
VAL-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	41 400 €	0 €	41 400 €	0 €
			Total	895 070 €	637 170 €	257 900 €
					0 €	0 €

ENTECH / CEREG / OTEIS

4.5 OUV – AMELIORATION DES OUVRAGES

Les travaux liés à l'amélioration des ouvrages sur les réseaux (autre que STEP et PR entrée STEP) prévoient :

- La mise en sécurité des ouvrages : ajout ou renouvellement du portail, ajout ou renouvellement des clôtures, ajout ou renouvellement des barres antichute,
- Des réparations diverses sur ouvrage (pose d'un panier dégrilleur, réparation de joints défectueux, réhabilitation du coffret électrique, débroussaillage...),
- La réhabilitation du génie civil d'un poste de refoulement,
- Le remplacement d'une pompe de refoulement,
- Le renouvellement des barres de guidage des pompes de refoulement d'un PR,
- La réhabilitation complète d'un poste de refoulement,
- La pose d'un clapet anti-retour sur l'exutoire d'un déversoir de sécurité,
- La réhabilitation complète d'un déversoir d'orage,
- La création d'un déversoir d'orage,
- La condamnation d'un déversoir d'orage.

		TOTAL Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"	1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
Code	Libellé	Montant				
FON	Régularisation foncière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OUV	Amélioration des ouvrages	242 900 €	87 000 €	155 400 €	500 €	0 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	321 000 €	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	817 700 €	637 170 €	180 530 €	0 €	0 €
PAT	Gestion patrimoniale	7 981 302 €	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	22 390 030 €	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €	0 €
ECPM	Suppression des ECPM	336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €	0 €
TOTAL Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"		32 088 932 €	11 088 920 €	9 488 710 €	4 427 700 €	7 083 602 €

Le montant total des travaux liés à l'amélioration des ouvrages sur réseau est de 242 900 € HT à la charge de la CCGPSL

Système	Analyse multicritère	Montant de travaux	OUV - Amélioration des ouvrages			Pour mémoire / Non planifié
			1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	
ASS	Assas	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
BUZ	Buzignargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
CAZ	Cazevieille	P4	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
COM	Combaillaux	P3	57 500 €	40 000 €	17 500 €	0 €
FON	Fontanes	P4	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €
GUZ	Guzargues	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-1	Lauret	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-2	Lauret-ZA-«Horizon-Vert»-		0 €	0 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €
MAT	Les Matelles	P1	12 700 €	6 000 €	6 700 €	0 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
MUR	Murles	P4	3 000 €	0 €	2 500 €	500 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-1	Pegairolles-de-Buges_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-2	Pegairolles-de-Buges_Méjannels	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
ROU	Rouet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	7 000 €	0 €	7 000 €	0 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	38 000 €	36 000 €	2 000 €	0 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	4 200 €	0 €	4 200 €	0 €
SICu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	7 000 €	1 000 €	6 000 €	0 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	63 000 €	0 €	63 000 €	0 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
TEY	Teyran	P2	12 000 €	0 €	12 000 €	0 €
VAC	Vacquières	P2	7 500 €	0 €	7 500 €	0 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	10 000 €	1 000 €	9 000 €	0 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
		Total	242 900 €	87 000 €	155 400 €	500 €
						0 €

ENTECH / CEREG / OTEIS

4.6 TLS – TELESURVEILLANCE & AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DES VOLUMES

Les travaux liés à la télésurveillance et à l'amélioration de la connaissance des volumes prévoient :

- La mise en place de télégestion sur poste de refoulement (suivi des pompes du PR) ou déversoir d'orage (suivi des volumes déversés),
- La pose d'un débitmètre électromagnétique sur la conduite de refoulement d'un PR,
- Le reparamétriser les hauteurs de marnage pour éviter de solliciter le réseau amont,
- L'étalonnage des pompes,
- L'amélioration du paramétrage/archivage de la télésurveillance,
- Le renouvellement complet de la télégestion existante.

		TOTAL Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"	1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
Code	Libellé	Montant				
FON	Régularisation foncière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OUV	Amélioration des ouvrages	242 900 €	87 000 €	155 400 €	500 €	0 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	321 000 €	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	817 700 €	637 170 €	180 530 €	0 €	0 €
PAT	Gestion patrimoniale	7 981 302 €	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €
PAT-E CPP	Gestion patrimoniale-suppression des E CPP	22 390 030 €	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €	0 €
ECPM	Suppression des ECPM	336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €	0 €
TOTAL Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"		32 088 932 €	11 088 920 €	9 488 710 €	4 427 700 €	7 083 602 €

Le montant total des travaux liés à la télésurveillance et à l'amélioration de la connaissance des volumes est de 321 000 € HT à la charge de la CCGPSL

Système	Analyse multicritère	Montant de travaux	TLS - Télésurveillance			Pour mémoire / Non planifié
			1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	
ASS	Assas	P2	13 000 €	13 000 €	0 €	0 €
BUZ	Buzignargues	P4	13 000 €	0 €	0 €	13 000 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
CAZ	Cazevieille	P4	13 000 €	0 €	13 000 €	0 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
COM	Combaillaux	P3	65 000 €	52 000 €	13 000 €	0 €
FON	Fontanes	P4	26 000 €	0 €	26 000 €	0 €
GUZ	Guzargues	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-1	Lauret	P3	26 000 €	0 €	26 000 €	0 €
LAU-2	Lauret-ZA-«Horizon-Vert»-		0 €	0 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
MAT	Les Matelles	P1	26 000 €	13 000 €	13 000 €	0 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
MUR	Murles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	13 000 €	13 000 €	0 €	0 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-1	Pegairolles-de-Buges_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-2	Pegairolles-de-Buges_Méjannels	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
ROU	Rouet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	39 000 €	13 000 €	26 000 €	0 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	3 000 €	3 000 €	0 €	0 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
SICu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	16 000 €	13 000 €	3 000 €	0 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	26 000 €	0 €	26 000 €	0 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	13 000 €	0 €	13 000 €	0 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
TEY	Teyran	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
VAC	Vacquières	P2	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	13 000 €	13 000 €	0 €	0 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	13 000 €	13 000 €	0 €	0 €
Total		321 000 €	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €

ENTECH / CEREG / OTEIS

4.7 FON – REGULARISATION FONCIERE

Les travaux liés à régularisation foncière prévoient :

- La régularisation foncière d'un ouvrage (acquisition et/ou servitude)
- La régularisation foncière d'un réseau (acquisition et/ou servitude)

L'enveloppe globale pour la CCGPSL est nulle. Ces travaux ont néanmoins été intégrés dans le programme de travaux en « PM : pour mémoire » mais aucun coût n'a été affecté.

On peut recenser :

- Assas : Régularisation du réseau en amont du PR Mas Perret,
- Causse de la-Selle : Régularisation d'un réseau secteur aval,
- Lauret : Régularisation du PR Véziès,
- Notre Dame de Londres : Régularisation du PR Notre-Dame-de-Londres (amont STEP),
- Vacquières : Régularisation du PR Brestalou,
- Valfaunès Bourg : Régularisation du PR Hortus.

		TOTAL Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"	1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
Code	Libellé	Montant				
FON	Régularisation foncière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OUV	Amélioration des ouvrages	242 900 €	87 000 €	155 400 €	500 €	0 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	321 000 €	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	817 700 €	637 170 €	180 530 €	0 €	0 €
PAT	Gestion patrimoniale	7 981 302 €	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	22 390 030 €	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €	0 €
ECPM	Suppression des ECPM	336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €	0 €
TOTAL Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"		32 088 932 €	11 088 920 €	9 488 710 €	4 427 700 €	7 083 602 €

Système		Analyse multicritère	Montant de travaux	FON - Régularisation foncière			Pour mémoire / Non planifié
				1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	
ASS	Assas	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
BUZ	Buzignargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CAZ	Cazevieille	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
COM	Combaillaux	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FON	Fontanes	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
GUZ	Guzargues	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-1	Lauret	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
LAU-2	Lauret-ZA-«Horizon-Vert»-		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TRI	Le Triadou	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MAT	Les Matelles	P1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MUR	Murles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-1	Pegairolles-de-Bueges_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PDB-2	Pegairolles-de-Bueges_Méjannels	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ROU	Rouet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyargues_Bourg	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyargues_Patus	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TEY	Teyran	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAC	Vacquières	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total				0 €	0 €	0 €	0 €

ENTECH / CEREG / OTEIS

4.8 STEU – TRAVAUX SUR OUVRAGES EPURATOIRES ET CHAINES DE TRANSFERT

Il est à noter qu'une grande partie du parc des STEP de la CCGPSL a déjà été renouvelée ou a fait l'objet de travaux d'extension durant les 15 dernières années.

Les travaux de création ou d'extension de STEP à prévoir sont les suivants :

CAUSSE DE LA SELLE :

- FPR 2 étages (sur le même site),
- 570 EH,
- Echéance 2025-2030,

COMBAILLIAUX/SAINTE GELY DU FESC :

- Boues activées (nouveaux sites) et réseaux de transfert,
- 1 STEP commune de 27 500 EH en cas de solution mutualisée à échéance 2030-2035,
- Ou 1 STEP dédiée à Combaillaux de 3 500 EH à échéance 2025-2030 et 1 STEP dédiée à Saint Gély du Fesc de 24 000 EH à échéance 2035-2040,

GUZARGUES :

- FPR (nouveau site),
- 600 EH extensible à 800 EH,
- En cours,

LAURET (ZA HORIZON VERT) :

- FPR (site à proximité de l'actuel), ou site actuel en cas de réhabilitation possible.
- 30 EH,
- Echéance 2025-2030,

LES MATELLES / SAINT JEAN DE CUCULLES (SCENARIO 1 RETENU A L'ISSUE DE LA PHASE 3 : CREATION D'UNE STEP DEDIEE) :

- Boues activées (en continuité du site existant des Matelles pour les extensions) et réseaux de transfert,
- 1 STEP commune de 3 500 EH
- Echéance 2030-2035,

MURLES :

- Extension du FPR existant (sur le site actuel),
- 200 EH -> 300 EH,
- Echéance 2030-2035,

SAUTEYRARGUES VABRE (SCENARIO 2 RETENU A L'ISSUE DE LA PHASE 3 : CREATION D'UNE STEP DEDIEE) :

- FPR (nouveau site).
- 30 EH,
- Echéance 2025-2030,

SAINT BAUZILLE DE MONTMEL (BOURG ET FAVAS) :

- FPR 2 étages (nouveau site),
- 1 400 EH,

- En cours,

SAINT JEAN DE BUEGES :

- FPR 2 étages (nouveau site),
- 580 EH,
- En cours,

SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES (PATUS) :

- FPR (nouveau site),
- 100 EH,
- 2030-2035,

VACQUIERES :

- FPR (nouveau site),
- 950 EH,
- En cours,

VAILHAUQUES (BEL AIR) (SCENARIO 2 RETENU A L'ISSUE DE LA PHASE 3 : CREATION D'UNE STEP DEDIEE¹)

- FPR 1 étage (nouveau site),
- 150 EH,
- 2025-2030,

VALFLAUNES LANCYRE :

- FPR (nouveau site),
- 200 EH,
- En cours,

VALFLAUNES VACLYRE :

- Géoassainissement (réhabilitation complète),
- 80 EH,
- En cours,

Puis à horizon supérieur à 10 ans :

CLARET BOURG :

- Boues activées (nouveau site) et réseau de transfert,
- 2500 EH,
- Échéance 2035-2040,

VAILHAUQUES (BOURG) :

- Boues activées (nouveau site),
- 6 000 EH (à confirmer lors du prochain SDAEU),
- 2040-2045,

Le choix du scénario concernant Combaillaux et Saint Gély du Fesc n'a pas été retenu à l'issue de la phase 3.

Une étude de faisabilité sera prochainement lancée afin de préciser la solution.

Les deux scénarios concernant Combaillaux et Saint Gély du Fesc ont donc été conservés dans les synthèses ci-après.

¹ Si non réutilisation possible de la canalisation de refoulement existante -> sinon scénario 1 privilégié

Dès 2025, des travaux de remise à niveau ou de réhabilitation sont à prévoir sur les STEP suivantes :

- Cazevieille (traitement UV à mettre en place),
- Claret Bourg (réhabilitation avant nouvelle la nouvelle STEP),
- Combaillaux (réhabilitation sauf si projet dès 2025 d'une nouvelle STEP),
- Saint Gély du Fesc (renouvellement de l'émissaire quel que soit le scénario),
- Fontanès (mise à niveau de la ZRV),
- Lauret (protection contre le ruissellement),
- Les Matelles (remise à niveau avant nouvelle STEP),
- Saint Hilaire (remise à niveau pompage PR principal),
- Saint Vincent de Barbeyrargues Bourg (remise à niveau PR principal)
- Viols le Fort (réhabilitation des lagunes de finition)

Le tableau ci-dessous présente les coûts « STEU » à engager par la collectivité en priorité 1 [2025-2035] et en priorité 2 [2035-2045] hors schéma.

Coûts par priorité	Priorité 1 Échéance 2025-2035	Priorité 2 Échéance 2035-2045			Total € HT
	Échéance 2025-2030 (tranches 0 et 1)	Échéance 2030-2035 (tranche 2)	Échéance 2035-2040 (tranche 3)	Échéance 2040-2045 (tranche 4)	
Hyp "1 STEP commune pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	8 013 000 €	17 974 200 €	3 343 200 €	3 600 000 €	32 930 400 €
Hyp "2 STEP pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	11 727 000 €	5 107 200 €	14 116 200 €	3 600 000 €	34 550 400 €

Le choix du scénario concernant Combaillaux et Saint Gély du Fesc impacte fortement le calendrier des travaux car il implique un effort plus important à consentir sur les 10 prochaines années si le choix est de réaliser la STEP commune.

Pour rappel, le tableau détaillé des travaux « STEU » identifiés en phase 3 avec échéance de réalisation jusqu'à 2045 et chiffrage associé est présenté en page suivante :

Autres travaux sur la période 2025-2030 :

Pégairolles de Buèges : Raccordement du hameau du Méjanel sur la STEP existante du bourg.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des coûts « STEU » sur les 10 prochaines années :

Coûts par priorité	Priorité 1 Échéance 2025-2035	Total Priorité 1 € HT	
	Échéance 2025-2030 (tranches 0 et 1)	Échéance 2030-2035 (tranche 2)	Total Priorité 1 € HT
Hyp "1 STEP commune pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	8 013 000 €	17 974 200 €	25 987 200 €
Hyp "2 STEP pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	11 727 000 €	5 107 200 €	16 834 200 €

Selon le scénario retenu pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc, le coût des travaux « STEU » de priorité 1 est compris entre 17 et 26 M€.

Travaux relatifs aux STEP et réseaux de transfert associés (réhabilitation / extension / renouvellement) Hors acquisition foncière et électrification								
Commune	Système	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé	Commentaire	Investissement € HT
Causse de la Selle	Causse de la Selle	1	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	570 EH	Sur le site actuel	Transformation de la lagune en FPR 1er étage Création d'une zone d'infiltration (ZRV)	480 000 €
Cazevieille	Cazevieille	1	Mise à niveau de la STEP	-	-	-	Poste de relevage + UV	84 000 €
Claret	Claret - Bourg	1	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Adaptation de la capacité de pompage PR entrée 4 aérateurs brasseurs Création d'un rockfilter sur la dernière lagune Reprise ponctuelle des digues	153 600 €
Claret	Claret - Bourg	3	Nouvelle STEP	BA	2500 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe - hors Zi	BA avec traitement N, P et bactério hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	2 574 000 €
Claret	Claret - Bourg	3	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 470 ml ref F150 + 500 ml grav PVC 200	769 200 €
scénario 1 : STEP commune Combaillaux / Saint Gély du Fesc	Combaillaux	Combaillaux	1	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Réhabilitation des deux lits bactériens Mise en place d'un traitement physicochimique du P en sortie de clarificateur (injection de chlorure ferrique, décanteur lamellaire et lits plantés pour les boues) Reprise ponctuelle du GC (regards d'entrée) Réhabilitation ponctuelle de la géomembrane des lagunes (déchirures sur les berges)	720 000 €
	Combaillaux / St Gély du Fesc	Combaillaux / St Gély du Fesc	2	Nouvelle STEP commune	BA	27500 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	10 800 000 €
	Combaillaux	Combaillaux	2	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	894 000 €
	St Gély du Fesc	St Gély du Fesc	2	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	1 173 000 €

ENTECH / CEREG / OTEIS

	Travaux relatifs aux STEP et réseaux de transfert associés (réhabilitation / extension / renouvellement) Hors acquisition foncière et électrification										
	Commune	Système	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé	Commentaire	Investissement € HT		
scénario 2 : 1 STEP par commune	Combaillaux	Combaillaux	1	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	A proximité du site actuel (hyp : terrain communal)	BA avec traitement N, P hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	3 426 000 €	15 207 000 €	
	Combaillaux	Combaillaux	1	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mosson sur PR Nouvel. Nouveau PR Nouvel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1300 ml ref F150	1 008 000 €		
	St Gély du Fesc	St Gély du Fesc	3	Nouvelle STEP dédiée St Gély	BA	24000 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mosson hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (et bactério ?)	9 600 000 €		
	St Gély du Fesc	St Gély du Fesc	3	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de transfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	1 173 000 €		
	Saint Gély du Fesc	Saint Gély du Fesc	1	Renouvellement de l'émissaire	-	-	-	Nouvelle canalisation Fonte DN 400 sur 1200 ml (sera conservé dans le futur pour transiter le A2)	720 000 €		
	Fontanès	Fontanès	1	Mise à niveau de la ZRV	-	-	-	Réhabilitation de la ZRV et clôture	34 200 €		
	Guzargues	Guzargues	0	Nouvelle STEP	FPR	600 EH extensible à 800 EH	-	MOE en cours	876 000 €		
	Lauret	Lauret - Bourg	1	Protection contre le ruissellement	-	-	-	Création d'un merlon de protection	24 000 €		
	Lauret	Lauret - Horizon Vert	2	Nouvelle STEP (ou réhabilitation)	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	96 000 €		

Travaux relatifs aux STEP et réseaux de transfert associés (réhabilitation / extension / renouvellement) Hors acquisition foncière et électrification										
	Commune	Système	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé	Commentaire	Investissement € HT	
scénario 1 : STEP commune Les Matelles / St Jean de Cuculles	Les Matelles	Les Matelles	1	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	540 000 €	4 951 200 €
	Les Matelles / St Jean de Cuculles	Les Matelles / St Jean de Cuculles	2	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	3 096 000 €	
	Les Matelles	Les Matelles	2	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	120 000 €	
	Saint Jean de Cuculles	Saint Jean de Cuculles	2	Raccordement à la STEP des Matelles	-	-	Raccordement de St Jean de Cuculles	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 1980 ml grav PVC 200	1 195 200 €	
scénario 2 : 1 STEP par commune	Les Matelles	Les Matelles	1	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	504 000 €	4 912 800 €
	Saint Jean de Cuculles	Saint Jean de Cuculles	1	STEP dédiée	FPR	450 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	STEP de type FPR 2 étages + UV	1 020 000 €	
	Saint Jean de Cuculles	Saint Jean de Cuculles	1	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 600 ml grav PVC 200	532 800 €	
	Les Matelles	Les Matelles	2	Nouvelle STEP	BA	3100 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	2 736 000 €	
	Les Matelles	Les Matelles	2	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	120 000 €	
	Murles	Murles	2	Extension	FPR 2 étages	200 -> 300 EH	Sur le site actuel	Réserve foncière OK	240 000 €	333 600 €
	Pégairolles de Buèges	Pégairolles de Buèges - Le Méjanel	1	Raccordement du Méjanel sur la STEP du Bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 830 ml ref PEHD 75 + 100 ml grav PVC 200	391 200 €	
scénario 1	Sauteyrargues	Sauteyrargues - Vabre	2	Raccordement à la STEP du bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 1040 ml ref PEHD 75	333 600 €	333 600 €
scénario 2	Sauteyrargues	Sauteyrargues - Vabre	2	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	96 000 €	96 000 €

ENTECH / CEREG / OTEIS

Travaux relatifs aux STEP et réseaux de transfert associés (réhabilitation / extension / renouvellement) Hors acquisition foncière et électrification									
	Commune	Système	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé	Commentaire	Investissement € HT
	Saint Bauzille de Montmel	Saint Bauzille de Montmel	0	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	1400 EH	-	MOE à venir	1 800 000 €
	Saint Hilaire de Beauvoir	Saint Hilaire de Beauvoir	1	Remise à niveau du pompage	-	-	-	Adapation de la capacité de pompage du PR principal	18 000 €
	Saint Jean de Buèges	Saint Jean de Buèges	0	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	580 EH	-	Travaux en cours	
	Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Patus	2	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	100 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + STEP En fonction du développement de la zone Hyp : 100 EH	264 000 €
	Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	1	Nouveau PR entrée et prétraitements	-	-	-	Nouveau PR + dégrilleur automatique	72 000 €
	Vacquières	Vacquières	0	Nouvelle STEP	FPR	950 EH	-	MOE en cours	1 200 000 €
scénario 1	Vailhauquès	Vailhauquès- Bel Air	1	Raccordement	-	-	-	PR + réseau de transfert dans la zone (ref PEHD 75 sur 600 ml) + raccordement sur refoulement existant	288 000 €
scénario 2	Vailhauquès	Vailhauquès- Bel Air	1	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	150 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + nouvelle STEP (1ère tranche hyp : 150 EH)	324 000 €
	Vailhauquès	Vailhauquès - Bourg	4	Nouvelle STEP	BA	?	Foncier à anticiper	Échéance > 2045 ans : à étudier dans prochain SDAEU Hyp : 6000 EH ? Filière boues classique (déshydratation)	3 600 000 €
	Valflaunès	Valflaunès - Lancyre	0	Réhabilitation	Géossainissement	80 EH		MOE en cours	120 000 €
	Valflaunès	Valflaunès - Valcyre	0	Nouvelle STEP	FPR	200 EH	Foncier à déterminer	MOE en cours	360 000 €
	Viols de Fort	Viols de Fort	1	Réhabilitation des lagunes de finition	-	-	-	Lagune 1 : reprise de l'étanchéité + rockfilter Lagune 2 : aménagement d'une ZRV au sein de la lagune	96 000 €

ENTECH / CEREG / OTEIS

4.9 REG – TRAVAUX D'AUTOSURVEILLANCE SUR LES OUVRAGES EPURATOIRES

Les travaux ci-dessous récapitulent les travaux de mise en conformité de l'AS sur les ouvrages de traitement.

Travaux relatifs à la mise en conformité de l'autosurveillance des STEP						
Commune	Système	Tranche de travaux	Action	Localisation	Commentaire	Investissement € HT
Buzignargues	Buzignargues	1	Fiabilisation	A3 (PR entrée de STEP)	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique	12 000 €
Cazevieille	Cazevieille	1	Suivi de l'impact du rejet sur le Suquet Boulidou		Suivi à mettre en place	-
Claret	Claret - Bourg	1	Fiabilisation et complément	A2, A3, A4	Mettre en place une surveillance des A2, A3 et A4 (nouvelle armoire avec S4W, aménager un regard pour le A2 avec seuil et sonde, renouvellement du débitmètre électromagnétique au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4)	27 000 €
Combaillaux	Combaillaux	1	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le réseau	A2 et A4	Création de deux S16 formant A2 sur les PR Nounel et Mosson Déplacement du A4 en sortie du traitement du Pt en amont des lagunes	27 000 €
Les Matelles	Les Matelles	1	Optimisation du transfert PR1, PR2 Privilégier le déversement au niveau du PR2 (A2) et meilleure gestion du débit de référence	A2 PR2 et PR1	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique au niveau du PR2 (en local) et communication PR1/PR2/STEU	18 000 €
Notre Dame de Londres	Notre Dame de Londres - Bourg	1	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	A2	Mesure par sonde US (ou sonde piézométrique) au niveau de la lame déversante. Estimation des débits déversés par loi hauteur / débit (loi d'orifice).	9 000 €
Le Rouet	Le Rouet	1	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	A2	Détection de surverse à paramétrier	1 200 €
Saint Hilaire de Beauvoir	Saint Hilaire de Beauvoir	1	Fiabilisation autosurveillance A3 et A4	A3 (PR entrée de STEP) A4	Nouvelle armoire sur le PR + nouveau débitmètre Création d'un canal de sortie aménagé	24 000 €
Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	1	Mise en place de l'autosurveillance du A3	A3 (PR entrée de STEP)	Débitmètre électromagnétique sur le PR Suppression du A2	13 200 €
Valflaunès	Valflaunès - Bourg	1	Fiabilisation de la mesure	S16	PM : déplacement du point du point de prélèvement bactérien en sortie d'UV et non en sortie de lagune	-
TOTAL						131 400 €

4.10 ENT – TRAVAUX DE CURAGE ET DE FIABILISATION

Les travaux ci-dessous récapitulent les travaux de fiabilisation des ouvrages de traitement et les opérations de curage à réaliser en lien avec des travaux STEU.

Autres travaux de fiabilisation STEP et curages en lien avec des travaux					
Commune	Système	Tranche de travaux	Action	Commentaire	Investissement € HT
Causse de la Selle	Causse de la Selle	1	Travaux de curage en lien avec les travaux STEP	Travaux de curage de la lagune (nécessaires aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 520 m3 - réaliser une bathymétrie au préalable	66 000 €
Guzargues	Guzargues	1	Travaux de curage en lien avec les travaux STEP	Travaux de curage des lagunes (travaux de remise en état du site - à réaliser suite aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 650 m3 (bathymétrie réalisée)	78 000 €
Vacquières	Vacquières	1	Travaux de curage en lien avec les travaux STEP	Travaux de curage de la lagune 2 (travaux de remise en état du site - à réaliser suite aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 460 m3 - réaliser une bathymétrie au préalable	58 800 €
Vailhauquès	Vailhauquès - Bourg	1	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Mise en place d'une sonde MS en amont de la déshydratation pour l'optimisation de l'injection du FeCl3 et du polymère, renouvellement des sondes (O2, red/ox...), mise en place d'un automatisme pour la gestion de l'aération et mise en place d'un système de répartition des boues dans les bennes.	60 000 €
Saint Mathieu de Tréviers	Saint Mathieu de Tréviers	1	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Mise en place d'une sonde de niveau Haut, coupant l'alimentation en graisse du réacteur et création d'une alarme niveau haut, Mise en place d'une électrovanne pilotée sur place de temps sur la canalisation de trop-plein avec injection d'eau.	18 000 €
Saint Gély du Fesc	Saint Gély du Fesc	1	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	Optimisation du voile de boues dans les 3 clarificateurs et gestion du taux de recirculation par rapport au débit entrant : mise en place de 3 débitmètres sur les 3 refoulements au niveau du bassin d'anoxie 1, mise en place d'une sonde de voile de boues sur les 3 clarificateurs, mise en place d'une sonde de mesure des MEST dans le canal de comptage en sortie de STEP et mise en place d'une alarme MES haute.	48 000 €
TOTAL					328 800 €

PM : les coûts de curage liés à l'exploitation des lagunes ne sont pas intégrés ici.

4.11 BOU – TRAVAUX DE CREATION D’OUVrage DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES BOUES

La création de la plateforme de compostage locale (coût d’investissement estimé en phase 3 entre 2,5 et 3,5 M€) n’a pas été retenue dans le cadre du présent SDAEU (2025- 2035).

Une étude de faisabilité sera toutefois réalisée afin d’étudier le projet de plateforme de compostage pour le moyen terme.

Le coût de cette étude est estimé à environ 20 000 € HT.

4.12 SYNTHESE DES TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT DE PRIORITE 1 (SUR LES 10 ANNEES A VENIR)

4.12.1 Pour les réseaux : « FON + OUV + TLS + CON + PAT + PAT-ECPP + ECPM »

		TOTAL Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"	1 (2025-2027)	2 (2028-2030)	3 (2031-2034)	Pour mémoire / Non planifié
Code	Libellé	Montant				
FON	Régularisation foncière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
OUV	Amélioration des ouvrages	242 900 €	87 000 €	155 400 €	500 €	0 €
TLS	Télésurveillance - Amélioration de la connaissance des volumes	321 000 €	146 000 €	162 000 €	13 000 €	0 €
CON	Amélioration de la connaissance des réseaux	817 700 €	637 170 €	180 530 €	0 €	0 €
PAT	Gestion patrimoniale	7 981 302 €	12 000 €	605 100 €	280 600 €	7 083 602 €
PAT-ECPP	Gestion patrimoniale-suppression des ECPP	22 390 030 €	9 937 750 €	8 385 680 €	4 066 600 €	0 €
ECPM	Suppression des ECPM	336 000 €	269 000 €	0 €	67 000 €	0 €
TOTAL Hors "En cours (2024)" et "Déjà réalisé"		32 088 932 €	11 088 920 €	9 488 710 €	4 427 700 €	7 083 602 €

Le coût total des travaux relatifs aux réseaux d’assainissement sur les 10 prochaines années est de 32,1 M€.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des travaux réseaux par système :

Système		Analyse multicritère	Montant de travaux € HT
ASS	Assas	P2	905 428 €
BUZ	Buzignargues	P4	57 100 €
CDS	Causse-de-la-Selle	P3	150 977 €
CAZ	Cazevieille	P4	109 600 €
CLA-1	Claret_Bourg	P2	824 800 €
CLA-2	Claret_Embruscalles	P4	35 650 €
COM	Combaillaux	P3	728 452 €
FON	Fontanes	P4	124 800 €
GUZ	Guzargues	P3	389 050 €
LAU-1	Lauret	P3	203 500 €
LAU-2	Lauret-ZA-«-Horizon-Vert-»-		1 162 €
TRI	Le Triadou	P2	576 550 €
MAT	Les Matelles	P1	1 832 850 €
MDL	Mas-de-Londres	P2	275 850 €
MUR	Murles	P4	66 750 €
NDL-1	Notre-Dame-de-Londres_Bourg	P3	84 850 €
NDL-2	Notre-Dame-de-Londres_Biranques	P4	24 150 €
PDB-1	Pegairolles-de-Bueges_Bourg	P4	24 950 €
PDB-2	Pegairolles-de-Bueges_Méjannels	P4	30 650 €
ROU	Rouet	P4	22 750 €
SBM-1	Saint-Bauzille-de-Montmel_Bourg	P2	584 010 €
SBM-2	Saint-Bauzille-de-Montmel_Favas	P4	22 750 €
SCR	Saint-Clément-de-Rivière	P1	5 874 650 €
SGF	Saint-Gély-du-Fesc	P1	7 081 250 €
SHB	Saint-Hilaire-de-Beauvoir	P3	89 650 €
SJB	Saint-Jean-de-Buèges	P3	137 950 €
SJCo	Saint-Jean-de-Cornies	P3	169 130 €
SJCu	Saint-Jean-de-Cuculles	P4	40 950 €
SML-1	Saint-Martin-de-Londres_Bourg	P1	1 632 106 €

Système		Analyse multicritère	Montant de travaux € HT
SML-2	Saint-Martin-de-Londres_Frouzet	P4	22 750 €
SMT	Saint-Mathieu-de-Tréviers	P2	3 388 450 €
SVB-1	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Bourg	P3	615 150 €
SVB-2	Saint-Vincent-de-Barbeyrargues_Patus	P4	5 200 €
SCQ	Sainte-Croix-de-Quintillargues	P4	591 790 €
SAU-1	Sauteyrargues_Bourg	P4	88 495 €
SAU-2	Sauteyrargues_Vabre	P4	23 813 €
TEY	Teyran	P2	2 865 150 €
VAC	Vacquières	P2	401 339 €
VAI-1	Vailhauquès_Bourg	P2	1 444 600 €
VAI-2	Vailhauquès_Bel-Air	P3	5 200 €
VAL-1	Valflaunès_Bourg	P2	327 200 €
VAL-2	Valflaunès_Valcyre	P4	88 100 €
VAL-3	Valflaunès_Lancyre	P4	26 750 €
VLF	Viols-le-Fort	P3	92 630 €
			32 088 932 €

La programmation des travaux par commune et par système est présentée en annexe 3.
Les cartes de localisation de ces travaux sont en annexe 5.

4.12.2 Pour les stations d'épuration : « STEU + REG + ENT + BOU »

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts relatifs aux stations d'épuration pour la priorité 1 :

Synthèse Travaux relatifs aux stations d'épuration Priorité 1 / Échéance 2025-2035			
Coûts par priorité	Échéance 2025-2030 (tranches 0 et 1)	Échéance 2030-2035 (tranche 2)	Total Priorité 1 € HT
Hypothèse 1 "1 STEP commune pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	8 493 200 €	17 974 200 €	26 467 400 €
Hypothèse 2 "2 STEP pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	12 207 200 €	5 107 200 €	17 314 400 €

Selon le scénario retenu, le coût des travaux relatifs aux dispositifs de traitement de traitement des eaux usées sur les 10 prochaines années est compris entre 17,4 et 26,5 M€.

L'étude de faisabilité qui sera prochainement lancée pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc permettra de statuer sur le scénario « retenu ».

Les tableaux en page suivante synthétisent les travaux liés aux stations d'épuration par système ou regroupement de systèmes.

Travaux de priorité 1 (échéance 10 ans)

Synthèse par système des travaux STEU + REG + ENT + BOU

Commune	Système	Bassins versants concernés	Code opération	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé / localisation	Commentaire	Investissement € HT
Buzignargues	Buzignargues	BV Vidourle	REG 1	1 (2025-2030)	Fiabilisation AS	-	-	A3 (PR entrée de STEP)	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique	12 000 €
Causse de la Selle	Causse de la Selle	BV Hérault	STEU 1	1 (2025-2030)	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	570 EH	Sur le site actuel	Transformation de la lagune en FPR 1er étage Création d'une zone d'infiltration (ZRV)	480 000 €
Causse de la Selle	Causse de la Selle	BV Hérault	ENT 1	1 (2025-2030)	Travaux de curage en lien avec les travaux STEP	-	-	-	Travaux de curage de la lagune (nécessaires aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 520 m3 - réaliser une bathymétrie au préalable	66 000 €
Cazevieille	Cazevieille	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 2	1 (2025-2030)	Mise à niveau de la STEP	-	-	-	Poste de relevage + UV	84 000 €
Cazevieille	Cazevieille	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	REG 2	1 (2025-2030)	Suivi de l'impact du rejet sur le Suquet Boulidou	-	-	-	PM : Suivi à mettre en place	-
Claret	Claret - Bourg	BV Vidourle	STEU 3	1 (2025-2030)	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Adaptation de la capacité de pompage PR entrée 4 aérateurs brasseurs Création d'un rockfilter sur la dernière lagune Reprise ponctuelle des digues	153 600 €
Claret	Claret - Bourg	BV Vidourle	REG 3	1 (2025-2030)	Fiabilisation et complément AS	-	-	A2, A3, A4	Mettre en place une surveillance des A2, A3 et A4 (nouvelle armoire avec S4W, aménager un regard pour le A2 avec seuil et sonde, renouvellement du débitmètre électromagnétique au point A3 + travaux pour récupérer la donnée du débitmètre de sortie (A4)	27 000 €

Travaux de priorité 1 (échéance 10 ans)												
Synthèse par système des travaux STEU + REG + ENT + BOU												
	Commune	Système	Bassins versants concernés	Code opération	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé / localisation	Commentaire	Investissement € HT	
scénario 1 : STEP commune Combaillaux / Saint Gély du Fesc par commune	Combaillaux	Combaillaux	BV Lez Mossen Etangs Palavasiens	STEU 4	1 (2025-2030)	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	-	Réhabilitation des deux lits bactériens Mise en place d'un traitement physicochimique du P en sortie de clarificateur (injection de chlorure ferrique, décanteur lamellaire et lits plantés pour les boues) Reprise ponctuelle du GC (regards d'entrée) Réhabilitation ponctuelle de la géomembrane des lagunes (déchirures sur les berges)	720 000 €	13 587 000 €
	Combaillaux / St Gély du Fesc	Combaillaux / St Gély du Fesc	BV Lez Mossen Etangs Palavasiens	STEU 5	2 (2030-2035)	Nouvelle STEP commune	BA	27500 EH	Foncier à déterminer / A proximité de la Mossen hors PPR Cf hyp sur le plan en annexe	BA avec traitement N, P (bactério ?)	10 800 000 €	
	Combaillaux	Combaillaux	BV Lez Mossen Etangs Palavasiens	STEU 6	2 (2030-2035)	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mossen sur PR Nouvel. Nouveau PR Nouvel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1050 ml ref F150	894 000 €	
	St Gély du Fesc	St Gély du Fesc	BV Lez Mossen Etangs Palavasiens	STEU 7	2 (2030-2035)	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de St Gély au nouveau site de traitement	Création d'un réseau de transfert depuis PR BT existant et adaptation du pompage au niveau du PR BT Hyp : 525 ml ref F350 + 1075 ml grav DN500 (fonte?)	1 173 000 €	
scénario 2 : 1 STEP par commune	Combaillaux	Combaillaux	BV Lez Mossen Etangs Palavasiens	STEU 8	1 (2025-2030)	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	A proximité du site actuel (hyp : terrain communal)	BA avec traitement N, P hyp : LSPR pour les boues (prix moyen)	3 426 000 €	4 434 000 €
	Combaillaux	Combaillaux	BV Lez Mossen Etangs Palavasiens	STEU 9	1 (2025-2030)	Transfert sur la nouvelle STEP	-	-	Raccordement de Combaillaux au nouveau site de traitement	Renvoie PR Mossen sur PR Nouvel. Nouveau PR Nouvel + BO (entre 60 et 80 m3) + réseau de transfert à la nouvelle STEP Hyp : 1300 ml ref F150	1 008 000 €	
	Combaillaux	Combaillaux	BV Lez Mossen Etangs Palavasiens	REG 4	1 (2025-2030)	Mise en place de l'AS des débits déversés par le réseau	-	-	A2 et A4	Création de deux S16 formant A2 sur les PR Nouvel et Mossen Déplacement du A4 en sortie du traitement du Pt en amont des lagunes	27 000 €	
	Saint Gély du Fesc	Saint Gély du Fesc	BV Lez Mossen Etangs Palavasiens	STEU 10	1 (2025-2030)	Renouvellement de l'émissaire	-	-	-	Nouvelle canalisation Fonte DN 400 sur 1200 ml (sera conservé dans le futur pour transiter le A2)	720 000 €	
	Saint Gély du Fesc	Saint Gély du Fesc	BV Lez Mossen Etangs Palavasiens	ENT 2	1 (2025-2030)	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	-	-	-	Optimisation du voile de boues dans les 3 clarificateurs et gestion du taux de recirculation par rapport au débit entrant : mise en place de 3 débitmètres sur les 3 refoulements au niveau du bassin d'anoxie 1, mise en place d'une sonde de voile de boues sur les 3 clarificateurs, mise en place d'une sonde de mesure des MEST dans le canal de comptage en sortie de STEP et mise en place d'une alarme MES haute.	48 000 €	

ENTECH / CEREG / OTEIS

Travaux de priorité 1 (échéance 10 ans)												
Synthèse par système des travaux STEU + REG + ENT + BOU												
Commune	Système	Bassins versants concernés	Code opération	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé / localisation			Commentaire	Investissement € HT
Fontanès	Fontanès	BV Vidourle	STEU 11	1 (2025-2030)	Mise à niveau de la ZRV	-	-	-	-	-	Réhabilitation de la ZRV et clôture	34 200 €
Guzargues	Guzargues	BV Or	STEU 12	0 (déjà lancée)	Nouvelle STEP	FPR	600 EH extensible à 800 EH	-	-	-	MOE en cours	876 000 €
Guzargues	Guzargues	BV Or	ENT 3	1 (2025-2030)	Travaux de curage en lien avec les travaux STEP	-	-	-	-	-	Travaux de curage des lagunes (travaux de remise en état du site - à réaliser suite aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 650 m3 (bathymétrie réalisée)	78 000 €
Lauret	Lauret - Bourg	BV Vidourle	STEU 13	1 (2025-2030)	Protection contre le ruissellement	-	-	-	-	-	Création d'un merlon de protection	24 000 €
Lauret	Lauret - Horizon Vert	BV Vidourle	STEU 14	2 (2030-2035)	Nouvelle STEP (ou réhabilitation)	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	-	-	96 000 €
scénario 1 : STEP commune Les Matelles / St Jean de Cuculles	Les Matelles	Les Matelles	BV Lez Mossone Etangs Palavasiens	STEU 15	1 (2025-2030)	Remise à niveau avant nouvelle STEP	-	-	Site actuel + réserve foncière	LSPR pour les boues (hyp : déblais/remblais) Traitement tertiaire	-	540 000 €
	Les Matelles / St Jean de Cuculles	Les Matelles / St Jean de Cuculles	BV Lez Mossone Etangs Palavasiens	STEU 16	2 (2030-2035)	Nouvelle STEP	BA	3500 EH	Site actuel + réserve foncière	Nouvelle STEP yc transformation du bassin d'aération en bassin tampon	-	3 096 000 €
	Les Matelles	Les Matelles	BV Lez Mossone Etangs Palavasiens	STEU 17	2 (2030-2035)	Transfert	-	-	-	Création d'une nouvelle canalisation de transfert depuis le PR2 existant et adaptation du pompage Hyp : 250 ml ref F150	-	120 000 €
	Saint Jean de Cuculles	Saint Jean de Cuculles	BV Lez Mossone Etangs Palavasiens	STEU 18	2 (2030-2035)	Raccordement à la STEP des Matelles	-	-	Raccordement de St Jean de Cuculles	PR + réseau de transfert Hyp : 420 ml ref PEHD 75 + 1980 ml grav PVC 200	-	1 195 200 €
	Les Matelles	Les Matelles	BV Lez Mossone Etangs Palavasiens	REG 5	1 (2025-2030)	Optimisation du transfert PR1, PR2 Privilégier le déversement au niveau du PR2 (A2) et meilleure gestion du débit de référence	-	-	A2 PR2 et PR1	Mise en place d'un débitmètre électromagnétique au niveau du PR2 (en local) et communication PR1/PR2/STEU	-	18 000 €

Travaux de priorité 1 (échéance 10 ans)

Synthèse par système des travaux STEU + REG + ENT + BOU

Commune	Système	Bassins versants concernés	Code opération	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé / localisation	Commentaire	Investissement € HT	
Murles	Murles	BV Lez Mossone Etangs Palavasiens	STEU 19	2 (2030-2035)	Extension	FPR 2 étages	200 -> 300 EH	Sur le site actuel	Réserve foncière OK	240 000 €	
Notre Dame de Londres	Notre Dame de Londres - Bourg	BV Hérault	REG 6	1 (2025-2030)	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	-	-	A2	Mesure par sonde US (ou sonde piézométrique) au niveau de la lame déversante. Estimation des débits déversés par loi hauteur / débit (loi d'orifice)..	9 000 €	
Pégairolles de Buèges	Pégairolles de Buèges - Le Méjanel	BV Hérault	STEU 20	1 (2025-2030)	Raccordement du Méjanel sur la STEP du Bourg	-	-	-	PR + réseau de transfert Hyp : 830 ml ref PEHD 75 + 100 ml grav PVC 200	391 200 €	
Le Rouet	Le Rouet	BV Hérault	REG 7	1 (2025-2030)	Mise en place de l'autosurveillance des débits déversés par le trop-plein du poste.	A2		A2	Détection de surverse à paramétrier	1 200 €	
scénario 2 (nouvelle STEP)	Sauteyrargues	Sauteyrargues - Vabre	BV Vidourle	STEU 21	2 (2030-2035)	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	30 EH	Foncier à déterminer Cf hyp sur le plan en annexe	PR + STEP	96 000 €
	Saint Bauzille de Montmel	Saint Bauzille de Montmel	BV Vidourle	STEU 22	0 (déjà lancée)	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	1400 EH	-	MOE à venir	1 800 000 €
	Saint Hilaire de Beauvoir	Saint Hilaire de Beauvoir	BV Vidourle	STEU 23	1 (2025-2030)	Remise à niveau du pompage	-	-	-	Adapatation de la capacité de pompage du PR principal	18 000 €
	Saint Hilaire de Beauvoir	Saint Hilaire de Beauvoir	BV Vidourle	REG 8	1 (2025-2030)	Fiabilisation autosurveillance A3 et A4	-	-	A3 (PR entrée de STEP) A4	Nouvelle armoire sur le PR + nouveau débitmètre Création d'un canal de sortie aménagé	24 000 €
	Saint Jean de Buèges	Saint Jean de Buèges	BV Hérault	STEU 24	0 (travaux en cours)	Nouvelle STEP	FPR 2 étages	580 EH	-	Travaux en cours	
Saint Mathieu de Tréviers	Saint Mathieu de Tréviers	BV Lez Mossone Etangs Palavasiens	ENT 4	1 (2025-2030)	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	-	-	-	Mise en place d'une sonde de niveau Haut, coupant l'alimentation en graisse du réacteur et création d'une alarme niveau haut, Mise en place d'une électrovanne pilotée sur place de temps sur la canalisation de trop-plein avec injection d'eau.	18 000 €	

ENTECH / CEREG / OTEIS

Travaux de priorité 1 (échéance 10 ans)

Synthèse par système des travaux STEU + REG + ENT + BOU

Commune	Système	Bassins versants concernés	Code opération	Tranche de travaux	Action	Type	Capacité future STEP	Site proposé / localisation	Commentaire	Investissement € HT	
Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Patus	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 25	2 (2030-2035)	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	100 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + STEP En fonction du développement de la zone Hyp : 100 EH	264 000 €	
Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 26	1 (2025-2030)	Nouveau PR entrée et prétraitements	-	-	-	Nouveau PR + dégrilleur automatique	72 000 €	
Saint Vincent de Barberargues	Saint Vincent de Barberargues - Bourg	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	REG 9	1 (2025-2030)	Mise en place de l'autosurveillance du A3	-	-	A3 (PR entrée de STEP)	Débitmètre électromagnétique sur le PR Suppression du A2	13 200 €	
Vacquières	Vacquières	BV Vidourle	STEU 27	0 (déjà lancée)	Nouvelle STEP	FPR	950 EH	-	MOE en cours	1 200 000 €	
Vacquières	Vacquières	BV Vidourle	ENT 5	1 (2025-2030)	Travaux de curage en lien avec les travaux STEP	-	-	-	Travaux de curage de la lagune 2 (travaux de remise en état du site - à réaliser suite aux travaux STEP) Hypothèse : taux de comblement à 25%, soit 460 m3 - réaliser une bathyémtrie au préalable	58 800 €	
Scénario 2 (nouvelle STEP)	Vailhauquès	Vailhauquès-Bel Air	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 28	1 (2025-2030)	Nouvelle STEP	FPR 1 étage	150 EH	Foncier à déterminer sur ZA	PR + nouvelle STEP (1ère tranche hyp : 150 EH)	324 000 €
	Vailhauquès	Vailhauquès - Bourg	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	ENT 6	1 (2025-2030)	Travaux d'amélioration exploitation -> fiabilisation	-	-	-	Mise en place d'une sonde MS en amont de la déshydratation pour l'optimisation de l'injection du FeCl3 et du polymère, renouvellement des sondes (O2, red/ox...), mise en place d'un automatisme pour la gestion de l'aération et mise en place d'un système de répartition des boues dans les bennes.	60 000 €
	Valflaunès	Valflaunès - Bourg	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	REG 10	1 (2025-2030)	Fiabilisation de la mesure	S16		S16	PM : déplacement du point du point de prélèvement bactérien en sortie d'UV et non en sortie de lagune	-
	Valflaunès	Valflaunès - Lancyre	BV Vidourle	STEU 29	0 (déjà lancée)	Réhabilitation	Géoassainissement	80 EH		MOE en cours	120 000 €
	Valflaunès	Valflaunès - Valcyre	BV Vidourle	STEU 30	0 (déjà lancée)	Nouvelle STEP	FPR	200 EH	Foncier à déterminer	MOE en cours	360 000 €
	Viols de Fort	Viols de Fort	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens	STEU 31	1 (2025-2030)	Réhabilitation des lagunes de finition	-	-	-	Lagune 1 : reprise de l'étanchéité + rockfilter Lagune 2 : aménagement d'une ZRV au sein de la lagune	96 000 €
	Ensemble du territoire	Ensemble du territoire	BV Lez Mosson Etangs Palavasiens, BV Hérault, BV Or, BV Vidourle	BOU 1	1 (2025-2030)	Plateforme de compostage				Etude de faisabilité	20 000 €

ENTECH / CEREG / OTEIS

5 SYNTHESE DES COUTS TRAVAUX

Le tableau ci-dessous synthétise les coûts travaux sur les 10 prochaines années :

Synthèse coûts travaux Priorité 1 / Échéance 2025-2035			
Hypthèse retenue	Coûts réseaux	Coûts STEP	Total € HT
<u>Hypothèse 1</u> "1 STEP commune pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	32 088 932 €	26 467 400 €	58 556 332 €
<u>Hypothèse 2</u> "2 STEP pour Combaillaux et Saint Gély du Fesc"	32 088 932 €	17 314 400 €	49 403 332 €

Le montant total des travaux représente une enveloppe financière comprise entre 49,5 M€ et 58,9 M€ HT.